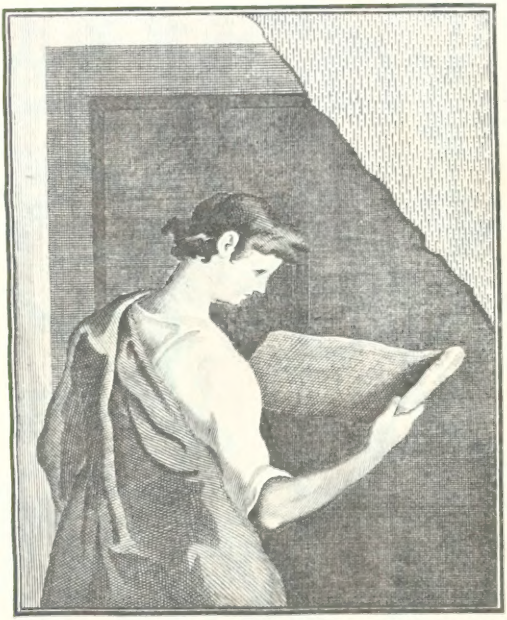

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

XXXIIe SESSION

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A MONTAUBAN, CAHORS ET GUÉRET

EN 1865

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA DESCRIPTION ET LA CONSERVATION DES MONUMENTS

Le Compte-rendu du Congrès paraît, chaque année, au mois de mai. Le prix de la cotisation des membres souscripteurs est de 10 fr.

PARIS

DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48

CAEN, — CHEZ F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

RUE FROIDE, 2

1866

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A MONTAUBAN, A CAHORS ET A GUÉRET

EN 1865.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

XXXIIe SESSION

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A MONTAUBAN, CAHORS ET GUÉRET

EN 1865

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA DESCRIPTION ET LA CONSERVATION DES MONUMENTS

PARIS

DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48

CAEN, — CHEZ F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

RUE FROIDE, 2

1866

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Par ordre Géographique et Alphabétique (1).

BUREAU CENTRAL.

MM. DE CAUMONT, fondateur et directeur de la Société, à Caen, rue des Carmes, 23, et à Paris, rue Richelieu, 63.

L'abbé LE PETIT, chanoine honoraire, doyen de Tilly-sur-Seulles, membre de l'Institut des provinces, *Secrétaire-général.*

Ch. VASSEUR, *Secrétaire-adjoint*, à Lisieux.

BOUET, *Inspecteur des monuments du Calvados*, rue de l'Académie, 6, à Caen.

L. GAUGAIN, *Trésorier*, rue de la Marine, 3, à Caen.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le Conseil se compose des membres du Bureau central, de MM. les Inspecteurs divisionnaires, des Inspecteurs des départements et de quarante membres résidant dans les différentes parties de la France, indiqués, dans la Liste générale, par des caractères italiques.

Les Ministres, le Directeur-général des Cultes, l'Inspecteur-général des monuments historiques, les Cardinaux, Archevêques et Évêques de France font de droit partie du Conseil.

(1) Ceux de MM. les Membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications pour leurs noms, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Secrétaire-général de la Société, ou à M. Gaugain, trésorier-archiviste, rue de la Marine, 3, à Caen.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES.

L'astérisque *, désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* (1).

Les noms des membres du Conseil sont désignés par le caractère italique.

1re *DIVISION*.—NORD, PAS-DE-CALAIS, SOMME ET OISE.

Inspecteur divisionnaire : M. COUSIN, membre de l'Institut des provinces, à Dunkerque.

Nord.

Inspecteur : M. le comte DE CAULAINCOURT, à Lille.

ALARD, banquier, à Dunkerque.

ARRAS (Frédéric-Charles d'), ancien notaire, id.

BONVARLET (A.), fils, id.

BOURDON (Constant), consul de Prusse, id.

CABARET, receveur des finances, id.

* CAULAINCOURT (le comte Anatole de), à Lille.

CORTYL (l'abbé), membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, curé de Vylder.

* COUSIN, ancien magistrat, président de la Société dunkerquoise et vice-président de la section d'archéologie des Quirites de Rome, à Dunkerque.

* CUVELIER (Auguste), à Lille.

DELAETER (l'abbé), curé-doyen de St-Éloi, à Dunkerque.

GODEFROY DE MESNILGLAISE (le marquis de), ancien sous-préfet, à Lille.

LANSHEERE (l'abbé), curé-doyen de Gravelines.

LA ROYÈRE (de), notaire honoraire, président de la Commission des moères françaises, à Bergues.

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis, depuis 30 ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de six semaines en six semaines, illustré d'un grand nombre de figures. Pour le recevoir, les membres doivent *ajouter* 15 *fr. à leur cotisation annuelle.*

LEFEBVRE, secrétaire-général de la Société d'émulation de Cambrai.

LEROY, architecte, à Lille.

MINART, conseiller à la Cour impériale de Douai.

NYS, propriétaire, à Dunkerque.

PLECY (Frédéric), propriétaire, rue du Collége, id.

PREUX, avocat-général, à Douai.

* *Regnier* (Mgr), archevêque de Cambrai.

ROTH, membre de la Société d'émulation, au château de Beauval, près Cambrai.

* SUDRE (l'abbé), supérieur du grand-séminaire, à Cambrai.

TAILLIAR, président honoraire à la Cour de Douai.

VALLÉE (l'abbé), vicaire-général, à Cambrai.

* VAN-DER-CRUSSE DE WAZIERS (le comte de), à Lille.

VENDEGIES (le comte Charles de), à Cambrai.

VERNIMMEN (Jean-Marie), propriétaire, à Cassel.

Vincent (Charles), chef de division à la préfecture, à Lille.

VOGELSANG (Charles), id.

WILBERT (Alc.), président de la Société d'émulation, à Cambrai.

Pas-de-Calais.

Inspecteur : * M. DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à St-Omer.

ALY, artiste-peintre, à Rinxent.

BERODE, ancien notaire, à Lillers.

CARDEVAQUE (Alphonse de), propriétaire, à St-Omer.

* DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts-et-chaussées, id.

* DOVERGNE, à Hesdin.

GIVENCHY (Charles de), à St-Omer.

GRIGNY (Alexandre de), architecte), à Arras.

HAGÉRUE (Amédée de Beugny d'), au château de Sozingheim.

* *Héricourt* (le comte d'), à Arras.

HÉRICOURT (d'), fils, à Souchez.

LE FEBVRE (l'abbé), F., à Halinghem.

LEQUETTE (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand-séminaire, à Arras.

LE ROY DU ROYER (l'abbé), vicaire-général honoraire de Cincinnati, curé-doyen de Desvres.

* *Linas* (le chevalier de), à Arras.

SOUQUET (Gustave), vice-consul de Danemarck, à Étaples.

* VANDRIVAL (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand-séminaire, à Arras.

Somme.

Inspecteur : M. Mennechet, juge, à Amiens.

* Boucher de Perthes, président de la Société d'émulation, à Abbeville.

* Chassepot (le comte Léon de), à Amiens.

* Corblet (l'abbé), chanoine honoraire, historiographe du diocèse, id.

Cosette-Émont, propriétaire, id.

Dumas (Charles), filateur, à St-Acheul-les-Amiens.

Dutilleux, chef de division à la préfecture, à Amiens.

* *Duval*, chanoine titulaire, à Amiens.

Ermigny (d'), à Péronne.

* Fergusson-Faure, négociant, à Amiens.

Fergusson fils, id.

Mathan (le baron Edgard de), lieutenant-colonel en retraite, id.

* Mennechet (Eugène-Alexandre), juge au Tribunal civil, id.

Valois (Georges), sous-préfet, à Péronne.

Oise.

Inspecteur : * M. l'abbé Barraud, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Beauvais.

* Barraud, chanoine titulaire, à Beauvais.

Danjou, président du Tribunal civil de Beauvais.

Le Franc (l'abbé), professeur à l'Institution de St-Vincent, à Senlis.

Magne (l'abbé), directeur du collége de St-Vicent, id.

* Marsy (Arthur de), élève de l'École des Chartes, à Compiègne.

Mathon, archiviste, à Beauvais.

Ponthieux Nicolas, fabricant de carreaux mosaïques, à Auneuil, près Beauvais.

* Vuatrin, avocat, id.

Well, architecte du Gouvernement, id.

2e *DIVISION.* — AISNE ET ARDENNES.

Inspecteur divisionnaire : * M. GOMART, membre de l'Institut des provinces, à St-Quentin.

Aisne.

Inspecteur : M. l'abbé POQUET, chanoine honoraire, à Berry-au Bac.

CHAUVENET (de), juge d'instruction au Tribunal civil, à St-Quentin.

DELBARRE, architecte, à Château-Thierry.

DERSU, juge au Tribunal civil de Laon.

* GOMART, membre de l'Institut des provinces, à St-Quentin.

Le Clerc de La Prairie (Jules), président de la Société archéologique, à Soissons.

LE FÈVRE, officier du génie en retraite, à Soissons.

MARTIN, membre du Conseil gén. de l'Aisne, à Rozoy-sur-Serre.

PIETTE, contrôleur principal des contributions directes, à Laon.

POQUET (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Berry-au-Bac.

THÉVENART (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Laon.

WILLIOT, secrétaire de la Société archéologique de Soissons.

Ardennes.

Inspecteur : M. l'abbé TOURNEUR, chanoine honoraire de Reims, archiprêtre de Sedan.

ROUYER (Jules, directeur des postes du département, à Mézières.

3e *DIVISION.*—MARNE ET SEINE-ET-MARNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MELLET, membre de l'Institut des provinces.

Marne.

Inspecteur : M. GIVELET, propriétaire, à Reims.

* AUBERT (l'abbé), curé de Juvigny.

BIGAULT DE GRANRUT, architecte, à Châlons.

Bouquet, instituteur, à Poix.
Cosquin, membre du Conseil général.
Courhaye, à Suippes.
Duplessis, notaire honoraire, à Reims.
Duquenelle, membre de l'Académie, id,
Gabinet (Jules), conseiller honoraire de préfecture, à Châlons.
* Gillet, membre de l'Académie impériale de Reims.
Godard (Isidore), suppléant du juge de paix, à Épernay.
* *Gousset* (Mgr), cardinal-archevêque de Reims.
* Mellet (le comte de), membre de l'Institut des provinces, au château de Chaltrait.
Menu (Henri), à Reims.
Morel, percepteur, à Somsois.
Nitot, membre du Conseil général, à Ay.
* Perrier, docteur en médecine, à Épernay.
Poisel, architecte, à Châlons.
Querry (l'abbé), vicaire-général, à Reims.
Regnault, notaire et maire, à Fismes.
Robert, propriétaire, à Reims.
Savy, agent-voyer chef, à Châlons.
Simon, à Reims.
Tortrat, architecte, id.
* Varnier (G.), à Avize.

Seine-et-Marne.

Inspecteur : * M. le vicomte de Bonneuil, à Melun, et à Paris, rue St-Guillaume, 29.

Gast, docteur en médecine, à Crécy-en-Brie.
* La Tour du Pin Gouvernet (le marquis de), à Fontainebleau.
Vieillot, président du Tribunal civil et de la Société d'agriculture, sciences et arts, à Meaux.

4e *DIVISION.* — CALVADOS, MANCHE, ORNE, EURE, ET SEINE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE CAUMONT.

Calvados.

Inspecteur : M. Bouet.

Achard de Vacognes (Amédée), à Bayeux.
Ansell, propriétaire à Caen.
Aubert, membre du Conseil de

l'Association normande, à Caen.

Audrieu (Alfred), membre correspondant de la Société dunkerquoise, id.

Auvray, architecte de la Ville, chef de division à la Mairie, id.

Auvray (l'abbé), curé de Moult.

Barey (l'abbé), curé d'Épinay-sur-Odon.

Bazin (Alphonse), courtier de navires, à Caen.

Beaucourt (le comte de), au château de Morainville, au Mesnil-sur-Blangy.

* Beaujour, notaire, à Caen.

Beauval, agent-voyer, à Tilly-sur-Seulles.

* Bellefond (Mme la comtesse de), à Caen.

Belrose, à Bayeux.

Bertrand, député au corps législatif, maire de Caen.

Besnou, juge au Tribunal civil, à Caen.

Blangy (Auguste de), au château de Juvigny.

* Boivin-Champeaux, avocat-général, à Caen.

Bonnechose (de), à Monceaux.

Boscain, graveur, à Caen.

* Bouet, id.

Bourmont (le comte Charles de), id.

* Brébisson (de), à Falaise.

* Briqueville (le marquis de), à Gueron.

* Broglie (le prince Auguste de), à St-Georges-d'Aunay.

* Campagnolles (de), membre de l'Association normande, à Campagnolles, près Vire.

* Campion, avocat, chef de bureau à la Préfecture, à Caen.

Castel, ancien agent-voyer en chef, à Bayeux.

* Caumont (de), à Caen.

Caumont (Mme de), id.

Chatel (Victor), à Valcongrain.

Chaulieu (le baron de), ancien représentant, à Vire.

Chênedollé (de), id.

* Combes (de), propriétaire, à Amayé-sur-Orne.

Cornulier (le marquis de), à Caen.

Courty, avocat, id.

* Cussy de Jucoville (le comte de), à la Cambe.

* Cussy (le vicomte Fritz de), à Vouilly.

* Dagallier, premier président de la Cour impériale, à Caen.

* *Dan de Lavauterie*, docteur-médecin, membre de l'Institut des provinces, id.

* Dauger (le baron) propriétaire, au château d'Esquay.

Delaunay, architecte, à Bayeux.

Deschamps, architecte, à Caen.

Desfrièches (l'abbé), curé d'Ussy.

Deshayes, architecte, à Caen.

Desnoyers, avocat, à Bayeux.

* Desportes, ancien notaire, à Caen.

* Didiot (Mgr), évêque de Bayeux et de Lisieux.

Do (l'abbé), chapelain de la Visitation, à Caen,

* Douesnel (A.), député, à Bayeux.

Dubourg, juge au Tribunal civil à Falaise.

Du Ferrage, propriétaire, à Caen.

* *Du Manoir* (le comte), maire de Juaye.

* Du Moncel (le comte), membre de l'Institut des provinces, à Caen.

Dupont, sculpteur, id.

* *Dupray-Lamahérie*, substitut du procureur-général, id.

* Fédérique (Charles-Antoine), avocat, à Vire.

* Floquet, correspondant de l'Institut, au château de Formentin et rue d'Anjou-St-Honoré, 52, à Paris.

* *Fontette* (le baron Emmanuel de), ancien député, à Monts.

* *Formigny de La Londe* (de), à Caen.

Fouques (l'abbé), curé de Trois-Monts.

Fournès (le marquis Arthur de), à Vaux-sur-Seulles.

Fournier (l'abbé), curé de Clinchamps.

* Gaugain, propriétaire, à Caen.

Gouix (l'abbé), curé d'Escures.

* Grandval (le marquis de), membre du Conseil général, à St-Denis-de-Maisoncelles.

* *Guilbert* (Georges), membre de l'Association normande, à Caen.

Guillard, conservateur du Musée de peinture, id.

* *Guy*, ancien architecte de la Ville, id.

* Handjéri (le prince), au château de Manerbe.

* Harcourt (le duc d'), à Thury-Harcourt.

* Hettier, conseiller général, à Caen.

Huard (l'abbé), curé de St-Vaast.

Hurel, à Condé-sur-Noireau.

* *Laffetay* (l'abbé), chanoine titulaire, à Bayeux.

* La Mariouze de Prévarin (de), ancien directeur des Domaines, à Caen.

* *Lambert*, conservateur de la Bibliothèque, à Bayeux.

Lamotte, architecte, à Caen.

Langlois (l'abbé Henri), chanoine honoraire de Bayeux, directeur de l'Institution de Ste-Marie, id.

* *Le Bart*, maire de Baron.

* Le Blanc, imprimeur-libraire, à Caen.

Le Bret (l'abbé), curé de Barneville.

Le Cesne, propre., à Hérouville.

Le Court, avoué, à Pont-l'Évêque.

Le Couvreur (l'abbé), curé de St-Laurent, à Bayeux.

* Le Féron de Longcamp, docteur en Droit, à Caen.

Léonard de Rampan (de), id. et au château d'Écrammeville.

* Le Petit (l'abbé), curé-doyen de Tilly-sur-Seulles.

Létot, propriétaire, à Caen.

* Le Vardois, fils, id.

* Lidehard, propriétaire, id.

* Loir (l'abbé), vicaire de Manerbe.

MAGRON (Jules), à Caen.

* MALLET, ancien notaire, à Bayeux.

MARGUERIT DE ROCHEFORT (Léonce de), à Vierville.

Marie (l'abbé), chanoine honoraire d'Angers, doyen d'Évrecy.

MONTGOMMERY (le comte de), à Fervacques.

* MORIÈRE, professeur à la Faculté des sciences de Caen.

NICOLAS (Alexandre), architecte de la ville de Lisieux.

* *Noget-Lacoudre* (l'abbé), vicaire-général de Bayeux.

OILLIAMSON (le comte Gabriel d'), au château de St-Germain-Langot.

* OLIVE, maire d'Ellon, rue Écho, à Bayeux.

* *Olivier*, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Caen.

* *Pannier*, avocat, à Lisieux.

PAULMIER, député, à Bretteville-sur-Laize.

Pelfresne, architecte, à Caen

* PÉPIN, docteur-médecin, à St-Pierre-sur-Dive.

* PIERRES (le baron de), membre du Conseil général, à Louvières.

PIQUOT (l'abbé), supérieur des Missionnaires de la Délivrande.

QUERMONNE (l'abbé), curé de Méry-Corbon.

REGNIER (l'abbé), doyen du canton de Dozulé, curé de Dives.

* *Renault*, conseiller à la Cour impériale de Caen.

* RIOULT DE NEUVILLE (le vicomte Louis de), à Livarot.

RUAULT-DU-PLESSIS-VAIDIÈRE, conseiller à la Cour impériale, à Caen.

* SAINT-JEAN, membre du Conseil général, à Bretteville-le-Rabet.

SEVIN, propriétaire, à Falaise.

TARGET (Paul), ancien président de la Société d'Agriculture, à Lisieux.

TAVIGNY DU LONGPRÉ, avocat, à Bayeux.

THEISSIER, avocat, à Vassy.

TIRARD (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Notre-Dame de Vire.

* TORSAY (Mme la comtesse de), à Mouen.

TOUSTAIN (le vicomte Henri de), ancien officier de la marine, au château de Vaux-sur-Aure.

TRANCHANT (l'abbé), curé de Jort.

* *Travers*, ancien professeur à la Faculté des lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie de Caen.

* *Vasseur* (Charles), membre de l'Association normande, à Lisieux.

VAUTIER (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Thury-Harcourt.

VENGEON (l'abbé), curé de Luc.

* *Villers* (Georges de), adjoint au maire de Bayeux.

VINCENT (l'abbé), doyen de Morteaux-Coulibœuf.

YVORY, sculpteur, à Bayeux.

Manche.

Inspecteur : Mgr Bravard, évêque de Coutances.

Aigneaux (le marquis Paul d'), à l'Isle-Marie.

* Annoville (Michel d'), maire, à Auderville.

Beaufort (le vicomte de), au château de Plain-Marais, à Picauville.

Bonvouloir (le comte de), près Mortain.

* *Bravard* (Mgr), évêque de Coutances et d'Avranches.

* *Deligand*, chanoine, à Coutances.

Deschamps, D.-M.-P., à Torigny.

* Du Poerier de Portbail, à Valognes.

Gilbert (l'abbé), vicaire-général, à Coutances.

* Lainé, président de la Société archéologique, à Avranches.

Le Cardonnel (l'abbé), archiviste du diocèse, à Coutances.

Le Creps, propriétaire, à St-Lo.

Le Goupils (l'abbé), curé de Brix.

* Le Loup, juge, à Coutances.

Le Mesle (l'abbé, curé de Savigny, près St-Hilaire-du-Harcouet.

Moulin, inspecteur de l'Association normande, à Mortain.

Noel, ancien maire, membre de l'Institut des provinces, à Cherbourg.

* Pontgibaud (le comte César de), au château de Fontenay, près Montebourg.

* Quenault, sous-préfet, à Coutances.

Rouge (le comte de), au château de St-Symphorien.

Sesmaisons (le comte Yves de), au chateau de Flamanville, canton des Pieux.

Tocqueville (le comte de), au château de Nacqueville.

Orne.

Inspecteur : * M. Léon de La Sicotière, membre du Conseil général, à Alençon.

* Barberay (de), au chateau de Matignon, à Essay.

Barbier de La Serre, garde-général des forêts, à Alençon.

* *Blanchetière*, conducteur des ponts-et-chaussées, de l'Institut des provinces, à Domfront.

* *Caix* (de), à son château de Bernay-sur-Orne, près d'Écouché.

* Falandre (le marquis de), à Moulins-la-Marche.

Fay (le vicomte du), au château de la Guimandière.

* La Ferrière (le comte de), au château de Ronfeugeray.

La Garenne (de), secrétaire-général de la Préfecture, à Alençon.

* La Sicotière (Léon de), avocat, à Alençon.

Lautour-Mezeray, ancien maire d'Argentan, membre du Conseil général de l'Orne, à Argentan.

Le Cointre (Eugène), à Alençon.

Le Vavasseur (Gustave), à la Lande-de-Lougé.

* Pasquier-d'Audiffret (le duc), au château de Sacy, près Argentan.

Patu de Saint-Vincent, au château du Pin-la-Garenne.

Eure.

Inspecteur : * M. Raymond Bordeaux, docteur en Droit, à Évreux.

Bardet, docteur-médecin, à Bernay.

Barrey (le comte de), maire de Verneuil.

* Blosseville (le marquis de), député, au château d'Amfréville-la-Campagne.

* Bordeaux (Raymond), docteur en Droit, membre de l'Institut des provinces, à Évreux.

Bourdon (l'abbé), curé de Drucourt.

Broglie (le prince Albert de), membre de l'Académie française, au château de Broglie.

Caresme (l'abbé), curé de Pinterville.

Chennevières fils, à Louviers.

* Curnier (L.), receveur-général, à Évreux.

Dauger (le comte), au château de Menneval.

* *Devoucoux* (Mgr), évêque d'Évreux.

* Dibon (Paul), propriétaire, à Louviers.

Goujon fils, au Vaudreuil, près Louviers.

Guillard (Émile), avoué, à Louviers.

Lair (Casimir), à St-Léger-de-Rostes.

Lalun, architecte, à Évreux.

La Roncière Le Noury (le baron Clément de), contre-amiral, au château de Cracouville.

Le Blond, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.

* Le Métayer Masselin, membre de plusieurs Académies, à Bernay.

Le Reffait, conseiller général, à Pont-Audemer.

* Loisel, maître de poste, à La Rivière-Thibouville.

* Malbranche, greffier du Tribunal de commerce, à Bernay.

Marette, peintre-verrier, à Évreux.

Méry (Paul), à Évreux.

Montreuil (le baron de), ancien député, au château de Tierceville, près Gisors.

Petit (Guillaume), député à Louviers.

Petit (Savinien), artiste peintre, au château de Broglie.

* Prétavoine, maire de Louviers.

Rostolan (de), à Évreux.

Seine-Inférieure

Inspecteur : M. Leonce de Glanville, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

Argentré (le vicomte d'), à Rouen.

* *Barthélemy* père, architecte, id.

Barthélemy, fils, architecte, id.

Baudicourt (Théodule de), id.

Bazile (Marcel), négociant, id.

Berthe (le docteur), membre de l'Association normande, rue Étoupée, id.

Beuzeville, rédacteur en chef du *Journal de Rouen*, id.

* Bonet, sculpteur, Rampe-Bouvreuil, id.

* Bonnechose (Mgr de), cardinal-archevêque de Rouen, id.

Boucher, architecte, id.

* Boufflé (le comte de), à son château, près Neufchatel.

* Brianchon, à Gruchet-le-Valasse.

Carlier, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Fécamp.

Caze (de), membre de l'Académie, à Rouen.

Chadoux, entrepreneur, id.

Chaventré (Isidore), id.

* *Cherreaux*, au château de Boscmesnil, près St-Saëns.

Clogenson, conseiller honoraire à la Cour impériale, vice-président de l'Académie des Sciences, à Rouen.

* Colas (l'abbé), chanoine titulaire, à Rouen.

Courtonne, architecte, id.

Cusson, secrétaire-général de la Mairie, id.

* Decorde (l'abbé), curé de Bures (canton de Londinières).

Delamare-Deboutteville, filateur, à Rouen.

Delaunay, professeur de peinture, à Rouen.

Dergny, propriétaire, à Grancourt.

Desmarest (L.), architecte en chef du département, id.

Desvé, propriétaire, id.

Deville (Ch.-S.-C.), membre de l'Académie des Sciences, conservateur de la section géologique au collége de France, id.

Dieusy jeune, négociant, id.

* Duranville (Léon de), propriétaire, id.

* Ernemont (le vicomte d'), membre du Conseil général, à Ernemont, près Gournay.

Estaintot père (le comte d'), inspecteur de l'Association normande, aux Autels, près Doudeville.

* Estaintot fils (le vicomte Robert d'), avocat, à Rouen.

Fauquet (Octave), filateur, id.

Fleury (Charles), architecte, id.

Gaignœux (R.), directeur d'assurances, id.

Gallet (Napoléon), apprêteur, président du Conseil des Prud'hommes, id.

Gaucourt (Emmanuel de), juge de paix, à St-Saëns.

Gilles (P.), manufacturier, à Rouen.

Girancourt (de), à Varimpré, près Neufchâtel.

* Glanville (de), inspecteur de la Société, à Rouen.

* Grandin (Gustave-Victor), président de la Société archéologique, à Elbeuf.

Grimaux, entrepreneur, à Rouen.

Guerout, ancien notaire, id.

Hommais, avocat, id.

* Homberg, conseiller à la Cour impériale, id.

La Londe (Arthur de), rue La Rochefoucauld, id.

* La Londe (de), ancien officier de cavalerie, id.

Lanchon (l'abbé), curé de St-Godard, id.

Le Ber (Arsène), ancien notaire, id.

Le Blanc, greffier de la Maison centrale de Gaillon.

Le Comte (l'abbé), vicaire de St-François, au Havre.

Lefort, avocat, à Rouen.

Legendre, propriétaire, id.

Lemire, avocat, id.

Loth (l'abbé), vicaire de St-Romain, rue du Champ-des-Oiseaux, id.

* Le Pel-Cointet, à Jumièges.

Leprince, au château de Lamberville, par Yvetot.

Leprovost, agréé, à Rouen.

Leseigneur, filateur, id.

Lizot, substitut du procureur impérial, id.

Mabire, maire de Neufchâtel.

Mathon, conservateur de la Bibliothèque de Neufchâtel.

Mauduit, avocat, à Neufchâtel.

Méraux (Amédée), artiste compositeur, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

* Montault (le comte de), au château de Nointot, près Bolbec.
Mottet, filateur, à Rouen.
Osmont, architecte, id.
Palier, ancien manufacturier, id.
* Petiteville (de), propriétaire, id.
Pouyer-Quertier, député, id.
Provost (l'abbé), curé de Jumiéges.
Quenouille (Léopold), au Mesnil-Bénard, près St-Saëns.
Quesnel (Henri), propriétaire, à Rouen.
Quinet (Édouard), propriétaire, à Rouen.
Revel, avocat, id.
Rowcliffe-Barker, fondeur, id.
Saint-Laurent (le comte Henri de), id.
Sauvage (l'abbé Eug.), professeur au petit séminaire du Mont-aux-Malades, près Rouen.
* Simon, architecte, boulevard Beauvoisine, à Rouen.
Simon (Léopold), propriétaire, à Bures.
Touroude-Danguy, constructeur, à Rouen.

5e *DIVISION.*—SEINE, SEINE-ET-OISE, YONNE, LOIRET, AUBE ET EURE-ET-LOIR.

Inspecteur divisionnaire : * M. le vicomte DE CUSSY, rue Caumartin, 26, à Paris.

Seine.

Inspecteur : * M. Darcel, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de la Chaussée-d'Antin, 27 bis, à Paris.

Aramon (le comte d'), rue de Poitiers, 52, à Paris.
Arribault, ingénieur des ponts-et-chaussées, id.
* Arthus-Bertrand (Mme veuve), rue Hautefeuille, id.
* Aubert (le chevalier), rue d'Anjou-St-Honoré, 9, id.
Barbier, employé au Ministère de la guerre, à Paris.
Barthélemy (Anatole de), ancien sous-préfet, id.
* Barthélemy (Édouard de), maître des requêtes au Conseil d'État, rue Casimir-Périer, 3, id.

* Beaufort (le comte Ch. de), rue de la Ville-l'Évêque, 29, à Paris.
* Beaulny (Camille de), rue d'Aguesseau, 9, id.
* Belbeuf (le marquis de), sénateur, rue de Lille, 79, id.
* Blacas (le comte Stanislas de), rue de Varennes, 52, id.
Blanche, ancien secrétaire-général du Ministère d'État, id.
* Bochin, rue de Provence, 58, id.
Boisrenaud (le comte de), rue St-Guillaume, 3, id.
* Bonvouloir (Auguste de), rue de l'Université, 15, id.
* Bottée de Toulmon, rue des Saints-Pères, 7 bis, id.
Bouvenne (Aglans), rue Jacob, 10, id.
* Boyer de Sainte-Suzanne (le baron de), sous-préfet, à Sceaux.
Bruyère, curé de St-Martin, id.
Bucaille (Gustave), boulevard du Temple, 51, id.
Capelli, boulevard Pigalle, 38, à Montmartre.
Cattois (le docteur), rue Cassette, 20, id.
* Cavrois, avocat à la Cour impériale de Paris, rue d'Enfer, 83, id.
* Challes, rue de Londres, 52, id.
Charvet (Jules), antiquaire, id.
* Chateau (Léon), directeur à l'Institution professionnelle d'Ivry.
* Chaubry de Troncenord (le baron de), rue Neuve-de-l'Université, à Paris.
Clauzel (le comte du), boulevard Magenta, 179, à Paris.
Coinde (J.-P.), membre de plusieurs Academies, id.
* Courtavel (le marquis de), rue St-Guillaume, 34, id.
* Cussy (le vicomte de), rue Caumartin, 26, id.
Damiens, statuaire, rue du Cherche-Midi, 55, id.
* Darcel, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de la Chaussée-d'Antin, 27 bis, id.
Dardenne de La Grangerie (Albert), chef du bureau de la presse au Ministère de l'intérieur, avenue des Champs-Élysées, 84, id.
David, ancien ministre plénipotentiaire, rue de Ponthieu, 20, id.
De Bouis, docteur-médecin, rue du Faubourg-St-Honoré, 168, id.
Dequeux de Saint-Hilaire (le marquis), rue Soufflot, 1, id.
* Des Cars (le duc), rue de Grenelle-St-Germain, 79, id.
* *Didron*, ancien secrétaire du Comité des arts, directeur des *Annales archéologiques*, rue St-Dominique, 23, id.
Dietrich, graveur, id.
* Doré père, membre de l'Institut des provinces, cité Doré, boulevard de la Gare, 108, id.
Dramard (E.), boulevard de Sébastopol, 81, id.

* Dufour (l'abbé Valentin), vicaire de St-Paul-St-Louis, à Paris.

Duras, propriétaire, rue d'Austerlitz, 4, id.

Dureau (A.), rue de la Tour-d'Auvergne, 10, id.

* Erceville (le comte Gabriel d'), rue de Grenelle-St-Germain, 13, id.

* Estampes (le comte Théodore d'), cité Clary, 7, rue Neuve-des-Mathurins, id.

Farcy (Louis de), rue de Vaugirard, 20, id.

Fontaine de Resbecq (le vicomte Eugène de), rue du Regard, 12, id.

* Foucher de Careil (le comte), rue François Ier, 11, id.

Geffroy (Auguste), orfévre-émailleur, rue du Bouloy, 10, id.

Godefroy-Mesnilglaise (le marquis de), ancien sous-préfet, rue de Grenelle-St-Germain, 93, id.

Hubert-Ménage, fabricant d'ornements d'église, rue de Vaugirard, 17, id.

Husson, propriétaire, rue Meslay, 18, id.

* Jessé-Charleval (le marquis de), rue de Menars, 16, id.

Joly de Villiers, contrôleur des contributions, rue Neuve-des-Petits-Champs, 97, id.

* Jouanne, rue de Vaugirard, 20, id.

Keller (Émile), ancien député, rue de Las-Cases, 7, id.

Kergorlay (de), de l'Institut des provinces, rue de Las-Cases, 24, à Paris.

* Labarthe (Jules), membre de l'Institut des provinces, rue Drouot, 2, id.

Labille (Aimable), architecte, boulevard Poissonnière, 24, id.

* Lallier (Justin), employé au Ministère des Finances, rue de Verneuil, 9, id.

Lambert (Arthur-Join), avocat à la Cour impériale, rue Jacob, 13, id.

La Panouze (le comte de), rue du Faubourg-St-Honoré, 29, id.

La Serre (G. de), Quai Voltaire, 7, id.

Laurière (de), id.

Le Bleu, docteur en médecine, id.

Le Clerc (Jules), rue du Regard, 10, id.

* Le Cordier, ingénieur civil, rue du Petit-Parc, 67, id.

* Le Danois (Edmond), ancien référendaire au sceau, rue de Rivoli, 3, id.

Légier de Mesteime (Henri), avocat à la Cour impériale, id.

* Le Harivel-Durocher, de l'Institut des provinces, rue du Regard, 6, à Paris.

Le Normand, rue de Madame, 34, id.

Lepeltier, substitut du Procureur impérial, id.

* Le Royer, directeur de l'École professionnelle, membre de

l'Institut des provinces, à Vincennes.

* Liesville (de), aux Batignolles, rue du Garde, 24, à Paris.

Liger, architecte, rue Blanche, 60, id.

Longueil (de), graveur, rue Royale-St-Honoré, 8, id.

* Lusson, peintre-verrier, id.

* *Luynes* (le duc de), rue St-Dominique, 33, id.

* *Marion*, inspecteur de la Côte-d'Or, place de la Madeleine, 17, id.

Martin (L.), rue de Rivoli, id.

Maubert, sculpteur, rue du Faubourg-Poissonnière, 185, id.

* Maureno, rue de Tivoly, 9, id.

Mentrel, ingénieur, rue Bonaparte, 50, id.

Mesnil du Buisson (le comte du), rue de la Tourelle, à Boulogne, près Paris.

Migne (l'abbé), au Petit-Mont-Rouge, barrière d'Enfer, à Paris.

Minoret (E.), avocat à la Cour impériale, boulevard de Strasbourg, 6, à Paris, et à Cannes (Alpes-Maritimes).

* Mirepoix (le duc de), rue St-Dominique-St-Germain, 102, id.

Moll, architecte, id.

* *Montalembert* (le comte de), ancien pair de France, membre de l'Académie française, rue du Bac, 40, id.

Montant (Henri de), directeur du *Journal illustré*, rue Neuve, 5, avenue de l'Impératrice, à Paris.

* Montlaur (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, rue de Grenelle-St-Germain, 75, id.

Montluisant (de), capitaine d'artillerie, rue St-Dominique-St-Germain, 2, à Paris.

Mosselman, rue de Milan, 15, id.

Nugent (le comte de), rue du Regard, 5, id.

* Oilliamson (le vicomte d'), rue de la Ville-l'Évêque, 29, id.

Oudinot de La Faverie, rue de l'Ouest, 56, id.

Palustre de Montifault (Léon), rue Bonaparte, 18, id.

Paris (Louis), ancien bibliothécaire de la ville de Reims, rue Rambuteau, 2, id.

Paris (Paulin), membre de l'Institut de France, place Royale, id.

Pasquier (Lucien), étudiant, id.

Pinieux (le chevalier de), rue Caumartin, id.

* Pommereu (le vicomte Armand de), rue de Lille, 67, id.

* Pontois de Pontcarré (le marquis de), rue d'Anjou-St-Honoré, 42, id.

Ponton d'Amecourt (le vicomte de), rue d'Enfer, 43, id.

Popelin (Clodius), peintre-émailleur, avenue de Plaisance, 3, id.

Potier (Raymond), employé au

Ministère des Finances, rue Neuve-des-Martyrs, 9, à Paris.

Poussielgue-Rusand (Placide), orfévre, rue Cassette, 15, id.

* Rhôné (Arthur), rue des Pyramides, 2, id.

Riancey (Henri de), directeur de l'*Union*, membre de l'Institut des provinces, id.

Robert, de l'Institut, chef de division au Ministère de la Guerre, id.

* Rotschild (le baron de), rue Laffitte, 25, id.

Roys (le vicomte Ernest de), auditeur au Conseil d'État, 6, place Vendôme, id.

* Ruillé (le comte de), rue d'Anjou-St-Honoré, 80, id., et à Vassy (Haute-Marne).

* Sagot, membre de plusieurs Académies, rue et hôtel Laffitte, à Paris.

* Saint-Paul (P.-L. de), avocat, rue d'Aguesseau, 1, id.

Salvandy (le comte Paul de), rue Cassette, 30, id.

* Sarty (de), ancien préfet, rue Rumfort, 14, à Paris.

Terray de Mont-Vinde (le vicomte), conseiller à la Cour impériale, id.

* Thiac, membre de l'Institut des provinces, rue St-Lazare, 24, id.

* Thioller, passage Ste-Marie, 8, id.

Thorigny, rue de Bréa, 17, id.

Trémouille (le duc de La), id.

Vaudaboulg, architecte, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 32, id.

Vautier-Galle, sculpteur, rue de la Chaise, 10, id.

* *Villefosse* (Héron de), archiviste-paléographe, rue de Buffon, 25, id.

* Villegille (de La), secrétaire des Comités historiques, id.

Vincent, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, id.

* Vogüé (le comte Melchior de), rue de Lille, 90, id.

* Wint (Paul de), id.

Seine-et-Oise.

Inspecteur : M. de Dion, à Montfort-l'Amaury.

* Dion (Henri de), ingénieur, à Montfort-l'Amaury.

Dion (Adolphe de), id.

Mesnil-Durand (le baron de), rue St-Honoré, 10, à Versailles.

* Pécoul, archiviste-paléographe, au château de Villiers, à Draveil.

Yonne.

Inspecteur : Mgr JOLLY, archevêque de Sens.

* *Challe*, sous-directeur de l'Institut des provinces, membre du Conseil général de l'Yonne, maire, à Auxerre.

CLERMONT-TONNERRE (le marquis de), au château d'Ancy-le-Franc.

COTTEAU, juge, à Auxerre.

DORMOIS (Camille), économe de l'hospice, à Tonnerre.

DROIT (l'abbé), curé d'Island.

*JOLLY (Mgr), archevêque de Sens.

* HAVELT (le baron du), au château des Barres, à Saintpuits, par Entrains-sur-Nohain.

Lallier, président du Tribunal civil, membre du Conseil général, à Sens.

LAURENT (l'abbé), directeur du séminaire, à Auxerre.

* *Petit* (Victor), membre de l'Institut des provinces, à Sens.

Quentin, archiviste du département, id.

RAVIN, notaire, à Villiers-St-Benoît.

ROGUIER (l'abbé), aumônier de l'École normale d'Auxerre.

* TEXTORIS, au château de Chenay, par Tonnerre.

* TONNELIER, greffier en chef du Tribunal civil, à Sens.

Loiret.

Inspecteur : M. l'abbé DESNOYERS, chanoine, vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

AUTECOURT (d'), ancien officier, à Orléans.

* BIZEMONT (comte de), au château de Huisseau-sur-Mauves, par l'Ay.

* BOUCHER DE MOLANDON, à Orléans et à Reuilly, par Pont-aux-Moines.

BRÉAN, ingénieur, à Gien.

BUZONNIÈRE (de), membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

DE FAYES DE CHAULNES (le vicomte), rue des Feuchers, à Orléans.

* DESNOYERS (l'abbé), chanoine, vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, id.

* DUPANLOUP (Mgr), évêque d'Orléans.

GUIGNEBERT, ancien maire, à Montargis.

GUILLAUME, juge, id.

Jacob, imprimeur-libraire, à Orléans.

Le Roy, avoué, à Montargis.

Marchand, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, près Briare.

Martellier (Paul), juge au Tribunal civil, à Gien.

Nitot, membre du Conseil général, à Ay.

Petit, membre du Conseil général, à Trignères.

Poullain, conducteur des ponts-et-chaussées, à Orléans.

Rocher (l'abbé), chanoine honoraire, membre de la Société archéologique, id.

Aube.

Inspecteur : * M. l'abbé Tridon, chanoine honoraire, membre de l'Institut des provinces, à Troyes.

Adnot, notaire, à Chappes, canton de Bar-sur-Seine.

Antessanty (l'abbé d'), aumônier de l'hospice St-Nicolas, à Troyes.

Babeau-Rémond, propriétaire, aux Riceys.

Batier, conducteur des ponts-et-chaussées, à Bar-sur-Seine.

Bonnemain (l'abbé), chanoine honoraire, vicaire de Ste-Madeleine, à Troyes.

* Camusat de Vaugourdon, vice-président de la Société académique de l'Aube, id.

Coffinet (l'abbé), chanoine, ancien vicaire-général du diocèse, id.

* Fléchey-Cousin, architecte, id.

* *Gayot* (Amédée), ancien député, membre de l'Institut des provinces, id.

Gréau (Jules), manufacturier, id.

Hervey, docteur-médecin, id.

Huot (Charles), manufacturier, à Troyes.

La Huproye (Truchy de), propriétaire, id.

* Le Brun d'Albane, membre de l'Institut des provinces, id.

* *Lapérouse* (Gustave), président de la Société académique de l'Aube, id.

Marcillac (le comte de), à Bar-sur-Aube.

Roizard (l'abbé), chanoine-archiprêtre de la cathédrale, vicaire-général, à Troyes.

Royer (J.), architecte, aux Riceys.

Tridon (l'abbé), chanoine honoraire, membre de l'Institut des provinces, à Troyes.

* Vendeuvre (le comte Gabriel de), ancien représentant, à Vendeuvre-sur-Barse.

Vernier (Alphonse), propriétaire, à Troyes.

Eure-et-Loir.

Inspecteur : * M. Charles D'ALVIMARE, à Dreux.

* ALVIMARE (Ch. d'), à Dreux.
* *Durand* (Paul), à Chartres.
* LEFFROY, propriétaire, à Dreux.
* MERLET, secrétaire de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Morissure (de), secrétaire du Comice agricole, à Nogent-le-Rotrou.

PROU, président du Tribunal civil, à Chateaudun.

* TELLOT (Henri), propriétaire, à Dreux.

6e *DIVISION.*—SARTHE, MAINE-ET-LOIRE ET MAYENNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MAILLY, ancien pair de France, au château de la Roche-de-Vaux, près le Mans.

Sarthe.

Inspecteur : * M. HUCHER, de l'Institut des provinces.

* ALBIN (l'abbé), chanoine honoraire, au Mans.

ANJUBAULT, bibliothécaire, id.

BAGLION (de), au château de Boscé.

BAUCHET (Paul), architecte, au Mans.

* BLAVETTE (Edmond de), au château de Goupillères.

BLOTTIÈRE, sculpteur, au Mans.

BOUVET (l'abbé), curé de Neuvy.

BRINISHOLTZ (Louis), au Mans.

CHARDON, ancien élève de l'École des Chartes, au Mans.

Charles (Léopold), antiquaire, à la Ferté-Bernard.

* CHEVREAU (l'abbé), vicaire-général du Mans.

CLERMONT-GALLERANDE (le vicomte de), au Mans.

* CUMONT (le vicomte Charles de), à Sillé-le-Guillaume.

DAVID (A.-G.), architecte, au Mans.

DELARUE, architecte du département, id.

DESLAIS (l'abbé), curé de la Couture, id.

* *Espaulart* Adolphe d', membre de l'Institut des provinces, adjoint au maire, au Mans.

Étoc de Mazy, médecin de l'Asile des aliénés, id.

Gaullier, sculpteur-statuaire, id.

Gombert, architecte, id.

* *Hucher*, membre de l'Institut des provinces, id.

Jaffart, peintre-ornemaniste, id.

Jousset des Berries, juge d'Instruction, id.

La Belle-Dagoneau, rue Garnier, id.

Le Pelletier, docteur-médecin, id.

L'Hermite, membre du Conseil général, à St-Calais.

Livet (l'abbé), chanoine honoraire, curé du Pré, au Mans.

* Loyac (le marquis de), à Vendeuvre.

* Mailly (le comte de), ancien pair de France, au château de la Roche-de-Vaux, près le Mans.

Ménard de La Groie (Mme Hippolyte), au Mans.

* Paillard-Ducléré, membre du Conseil général, id.

Persignan (l'abbé), chanoine titulaire, id.

Rousseau, professeur de dessin, id.

* Saint-Paterne (le comte de), à St-Paterne.

* Singher, directeur-général de la Compagnie d'assurance mutuelle mobilière, commandeur de l'Ordre de Charles III, chevalier de la Légion-d'Honneur, au Mans.

Vallée (Gustave), juge suppléant, id.

Verdier, professeur de mathématiques en retraite, membre de l'Institut des provinces, id.

Vasin (l'abbé), de l'Institut des provinces, id.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : * M. Godard-Faultrier, à Angers.

Baillou de La Brosse, propriétaire, à La Breille.

Barbier de Montault (l'abbé), membre de l'Institut des provinces, à Angers et à Rome.

Bouton-Lévêque, maire des Ponts-de-Cé.

Briffault (l'abbé), ancien curé, à Saumur.

Chedeau, adjoint au maire, id.

Chevalier (l'abbé), aumônier de l'hôpital, à Candé.

Courtiller, conservateur du musée, à Saumur.

Épinay (d'), juge au Tribunal civil, membre de l'Institut des provinces, id.

Fos (F. de), propriétaire, id.

* Godard-Faultrier, à Angers.
* *Joly-le-Terme*, architecte, à Saumur.
* Joubert (l'abbé), chanoine honoraire, à Angers.
Lambert aîné, à Saumur.
La Selle (le comte de), membre du Conseil général, au château de La Tremblaye.
Lestoile (de), à la Lande-Chasle, près Angers.
Louvet, député au Corps législatif, maire de Saumur.
Malifaud, lieutenant au 86e régiment de ligne, à Fontevrault.
Marest (de), maire de Bagneux, près Saumur.
Mayaud (Albert), membre du Conseil général des Deux-Sèvres, à St-Hilaire-St-Florent.
Mayaud (Paul), propriétaire, à Saumur.
O'Neil, sous-préfet de Saumur.
Parrot (A.), de l'Institut historique, à Angers.
* Prévost, capitaine-commandant du génie, id.
Piette, architecte, à Saumur.
Quatrebarbes (le comte Théodore de), à Angers.
Roffoy, architecte, à Saumur.
Tardif (l'abbé), chanoine-secrétaire de l'évêché, à Angers.

Mayenne.

Inspecteur : M. Le Fiselier, à Laval.

* Barbe (Henri), à Jublains.
Bretonnière (Louis), rue de l'Évêché, à Laval.
* Champagney (Mme la marquise de), au château de Craon.
Chedeau, avoué, à Mayenne.
Couanier de Launay (Stéphan), à Laval.
Descars (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'Institut ecclésiastique de Château-Gontier.
* Destouches, propriétaire, à Laval.
La Broise (de), place de Hercé, à Laval.
* Le Fiselier, secrétaire de la Société de l'Industrie, id.
Pointeau (l'abbé), vicaire de Fougerois.
Prudhomme (l'abbé), curé de Louverné.
* Sarcus (le baron de), à Mayenne.
Sauvage, juge de paix, à Couptrain.
Sebaux (l'abbé), supérieur du grand-séminaire, à Laval.

7e *DIVISION.*—LOIR-ET-CHER, CHER, INDRE-ET-LOIRE, INDRE ET NIÈVRE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE LA SAUSSAYE, membre de l'Institut.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : * M. le marquis DE VIBRAYE, membre de l'Institut des provinces, à Court-Cheverny.

* BODARD DE LA JACOPIÈRE (Anatole de), au château de St-Ouen.
GAUDARD D'ALLAINES (de), à Suèvres.
* LACROIX DE ROCHAMBEAU (le comte), au château de Rochambeau, près Vendôme, et à Paris, rue de Hanovre, 4.
LAUNAY, professeur au collége de Vendôme.
* VIBRAYE (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, à Court-Cheverny.

Cher.

Inspecteur : * M. BOURDALOUE, membre de l'Institut des provinces.

BEAUREPAIRE (de), substitut du procureur-général, membre de l'Institut des provinces, à Bourges.
* BOURDALOUE, membre de l'Institut des provinces, id.
DU MOUTET, membre de plusieurs Sociétés archéologiques, id.
LE NOIR (l'abbé), curé de Charly, chanoine honoraire, membre de plusieurs Sociétés archéologiques.
MARÉCHAL, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Charly.

Indre-et-Loire.

Inspecteur : * M. le comte DE GALEMBERT, propriétaire, à Tours.

BAGOT DE ROMANS (Jules), à Tours.
BOISLÈVE-DESNOYERS, maire à Langeais.
* *Bourassé* (l'abbé), chanoine titulaire, à Tours.
CALLOIS, architecte, à Chinon.
CHASTEIGNER (Alfred de), à Beaulieu.
* *Cougny* (G. de), au château de la Grille, près Chinon.

* Galembert (le comte de), propriétaire, à Tours.
* *Guérin* fils, architecte, id.
Jacquemin, architecte, id.
* Nobilleau, propriétaire, id.
* Pécard, conservateur du musée archéologique, à Tours.
Rose-Cartier, propriétaire, id.
* Saint-George (le comte de), au château de la Brèche, près l'Ile-Bouchard.
* Salmon de Maisonrouge, id.
* Sarcé (de), au château de Hodberd-St-Christophe.
* Sonnay (de), à Cravant.

Indre.

Inspecteur : * M. Maureno, rue de Tivoli, 9, à Paris.

* Charon (l'abbé), curé de St-Marcel, canton d'Argenton.
* Voisin (l'abbé), curé de Douadic (canton du Blanc).

Nièvre.

Inspecteur * Mgr Crosnier, protonotaire apostolique, vicaire-général de Nevers, membre de l'Institut des provinces.

* Crosnier (Mgr), protonotaire apostolique, vicaire-général de Nevers, membre de l'Institut des provinces.
* Forcade (Mgr), évêque de Nevers.
Millet (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de St-Amand-en-Puisaye.
Violette (l'abbé), archiprêtre de Cosne.

8e *DIVISION.*—PUY-DE-DOME, HAUTE-LOIRE, LOIRE ET LOZÈRE.

Inspecteur divisionnaire : * M. J.-B. BOUILLET, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur : * M. Thibault, peintre-verrier, à Clermont.

* Bouillet (J.-B.), membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.
* Chardon du Ranquet, id.
* Lafaye l'Hôpital (de), à Clermont-Ferrand.
Largé, inspecteur de l'Académie.
* Thiébault, peintre-verrier, à Clermont-Ferrand.

Haute-Loire.

Inspecteur : M. Le Blanc, à Brioude.

Bertrand de Doue, ancien président de la Société académique, au Puy.

* Calemard de La Fayette, président de la Société d'agriculture, sciences, arts, industrie et commerce du Puy.

Chanaleilles (le marquis de), au château de Chanaleilles.

Chaulnes (Gabriel de), avocat, au Puy.

Le Blanc, conservateur de la bibliothèque de Brioude.

Loire.

Inspecteur : * M. le vicomte de Meaux, à Montrison.

Albigny de Villeneuve (d'), à St-Étienne.

* Buhet (Eugène), notaire, id.

Chaverondier (Auguste), docteur en Droit, archiviste du département, id.

* Coste (Alphonse), négociant, à Roanne.

Durand (Vincent), à Ailleux, par Boën.

* Gerard, agent-voyer en chef, à St-Étienne.

* *Gonnard*, employé à la Recette générale, à St-Étienne.

Le Roux, ingénieur civil, rue Ste-Catherine, id.

* Meaux (le vicomte de), au château d'Écelay.

* Noelas, docteur-médecin, à St-Haon-le-Châtel.

Robichon, propriétaire, id.

Vier (Louis), adjoint au maire, id.

Lozère.

Inspecteur : M.

* *Chapelain de Saint-Sauveur* (le baron de), à Mende.

Feydessi, avocat, à Mende.

Foulquier (Mgr), évêque de Mende.

Le Franc, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Mende.

Polge (l'abbé), chanoine, secrétaire-général de l'évêché de Mende.

* Roussel, président de la Société d'agriculture, à Mende.

9e *DIVISION.* — ILLE-ET-VILAINE, CÔTES-DU-NORD, FINISTÈRE, MORBIHAN ET LOIRE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : * M. AUDREN DE KERDREL, ancien député, membre de l'Institut des provinces, à Rennes.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur : M. Langlois, architecte, à Rennes.

André, conseiller à la Cour impériale, à Rennes,

* Audren de Kerdrel, ancien député, rue St-Sauveur, 3, id.

Aussant, docteur-médecin, id.

* Bordrie (de La), membre de l'Institut des provinces, à Vitré.

* Breil de Landal (le comte de), au château de Landal.

Brune (l'abbé), chanoine, à Rennes.

Danjou de La Garenne, à Fougères.

De La Bigne-Villeneuve, à Rennes.

Fruglaye (le comte de La), au Grand-Fougeray, commune de Port-de-Roche.

* *Genouillac* (le vicomte de), au château de la Chapelle-Chaussée, près et par Bécherel.

* *Langle* le vicomte de, à Vitré.

* Langlois, architecte, à Rennes.

Montessuy (le comte de), délégué de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, id.

Toulmouche, membre de plusieurs Académies, id.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : M. Geslin de Bourgogne, à St-Brieuc.

Gautier-du-Mottay, à Plérin, près St-Brieuc.

Geslin de Bourgogne, à St-Brieuc.

* Hernot, sculpteur, à Lannion.

* Keranflech (le comte de), au château de Quelenec, par Mur-de-Bretagne.

Le Foll (l'abbé), curé de Plésidy.

Finistère.

Inspecteur : * M. du Marhallah, à Quimper.

* *Blois* (A. de), ancien député, membre de l'Institut des provinces, à Quimper
* Du Chatellier, membre de l'Institut des provinces, au château de Kernuz, près Pont-l'Abbé.
* Halléguen, docteur-médecin, à Châteaulin.

Marhallah (du), à Quimper.

Morbihan.

Inspecteur : * M. de Kéridec, à Hennebont.

Lallemand (Alfred), juge de paix, à Vannes.

* Kéridec (de), à Hennebont.

Loire-inférieure.

Inspecteur : M. Stéphan de La Nicolière, à Nantes.

Blanchet, docteur-médecin, place Royale, 15, à Nantes.

Cailliaud (Frédéric), membre de l'Institut des provinces, rue des Arts, 29, id.

* Chesneau, rue des Cadeniers, id.
* La Nicolière (Stéphan de), id.
* La Tour-du-Pin-Chambly (le baron Gabriel de), boulevard Delorme, 26, id.

Lehoux, docteur-médecin, rue de la Chalotais, 1, id.

Le Maxon (l'abbé), chanoine, rue Royale, 10, id.

* *Marionneau*, rue du Calvaire, 1, id.

Martel, directeur du grand-séminaire, à Nantes.

Orieux, agent-voyer d'arrondissement, id.

Phelippes-Beaulieux, avocat, rue des Arts, 29, id.

Phelippes-Beaulieux (Emmanuel), avocat, id.

* Prevel, architecte, quai Flesselles, id.
* Raimond (Charles de), id., id.

Richard (l'abbé), vicaire-général, à l'évêché, id.

Tilly (le marquis Henri de), rue Tournefort, id.

* *Van-Iseghem* (Henri), architecte, rue Félix, 1, id.

10e *DIVISION.*—VIENNE ET DEUX-SÈVRES.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Vienne.

Inspecteur : M. Le Cointre-Dupont.

* Auber (l'abbé), chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.
* Benye (le Père), id.
* Cardin, ancien magistrat, id.

Delaveau (Achille), propriétaire, à Loudun.

La Brosse (le comte de), propriétaire, à Poitiers.

Le Cointre-Dupont, propriétaire, id.

Longuemar (de), président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Redet, archiviste du département membre de l'Institut des provinces, id.

* Souvigny (Charles de), propriétaire, id.

Tourette (Gilles de La), propriétaire, à Loudun.

Tourette (Léon de La), docteur-médecin, id.

Deux-Sèvres.

Inspecteur : M. Ledain, avocat, à Parthenay.

Arnault (Charles), correspondant du Ministère d'État, à Niort.

Barbaud, juge suppléant, à Bressuire.

David, député au Corps législatif, id.

Giraud (Alfred), procureur impérial, à Parthenay.

Lafosse (Henri), à Niort.

* Ledain, avocat de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Parthenay.
* Ravan, trésorier de la Société de statistique, id.

Rondier, juge honoraire, à Melle.

* Roulière (Victorin de La), à Niort.

11e *DIVISION*. — CHARENTE-INFÉRIEURE ET VENDÉE.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé LACURIE, chanoine honoraire, ancien aumônier du collége de Saintes.

Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. Brisson, secrétaire en chef de la Mairie de La Rochelle.

Avril de La Vergnée (Ernest), avocat, à la Rochelle.

Beauchamp (Charles de), à Pons.

Bourgeois (Justin), à Saintes.

Brisson, secrétaire en chef de la mairie de La Rochelle.

Clervaux (Jules de), à Saintes.

Dumorisson, juge de paix du canton de Pons.

Doublet (l'abbé), curé de Réaux.

Eschasseriaux (le baron), député au Corps législatif, à Saintes.

* Gastineau (l'abbé), curé de Jazennes.

* Lacurie (l'abbé), chanoine honoraire, ancien aumônier du collége de Saintes.

Landriot (Mgr), évêque de La Rochelle.

Menut, employé des Douanes, à La Rochelle.

Mraile (A.), agent-voyer supérieur, à Jonsac.

Person (l'abbé), aumônier du collége de Rochefort.

* Phelippot, propriétaire, au Bois (Ile-de-Ré).

* Rocquet (Georges), à St-Jean-d'Angely.

Romieux (Gaston), secrétaire de l'Académie, à La Rochelle.

Taillasson, pharmacien, à Saintes.

Taunay, juge d'Instruction, à Rochefort.

Vendée.

Inspecteur : M. Léon Aude, ancien secrétaire-général de la Préfecture, à Napoléon-Vendée.

* Audé (Léon), ancien secrétaire-général de la préfecture, à Napoléon-Vendée.

* *Ballereau* (Léon), architecte, à Luçon.

Baron, ancien député, à Fontenay.

* Baudry (l'abbé F.), curé du Bernard.
Bitton (Alexandre), employé des contributions indirectes, à Fontenay.
Bodin, à Marigny.
Borde (Camille de La), à Fontenay.
* Bouin (l'abbé), curé de Chavagnes-en-Paillers.
Colet (Mgr), évêque de Luçon.
Delidon, notaire, à St-Gilles-sur-Vie.
Fillon (Benjamin), à Fontenay.
Fontaine (Arthur de), id.
Guérin (l'abbé), curé de Mouilleron-en-Pareds.
Mangou fils, à Fontenay.
Martin (Tristan), à Montlimard.
Rochebrune (Octave de), id.
Staub (l'abbé), curé de St-Maurice-des-Nouhes.
Tressay (l'abbé du), chanoine, à Luçon.
* Villeneuve (Hélion de), garde général des forêts, à Fontenay.

12e *DIVISION.*—HAUTE-VIENNE, CREUSE ET DORDOGNE.

Inspecteur divisionnaire : M. Jules DE VERNEILH, membre de l'Institut des provinces, à Nontron.

Haute-Vienne.

Inspecteur : * M. l'abbé Arbellot, chanoine honoraire curé-archiprêtre, à Rochechouart.

* Arbellot (l'abbé), chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.
Buisson de Mavergnier, docteur en Droit, directeur du musée, à Limoges.
Forgeron (André), à Chalus.
Fougère, directeur, médecin en chef de l'asile des aliénés de la Haute-Vienne, à Limoges.
Maublanc (de), à St-Junien.
Tandeau de Marsac (l'abbé), chanoine honoraire, à Limoges.
Tarneaud (Frédéric), avenue du Champ-de-Juillet, n° 48, id.

Creuse.

Inspecteur : M. P. DE CESSAC, membre de l'Institut des provinces.

* CESSAC (Pierre de), au château de Mouchetard.

CHAUSSAT (le docteur), à Aubusson.

* CORNUDET (le vicomte de), membre du Conseil général, à Crocq.

COUSTIN DE MASNADAUD (le marquis Henri de), au château de Sazerat.

LATOURETTE (de), député au Corps législatif.

MASBRENIER, architecte du département, à Guéret.

PÉRATHON (Cyprien), négociant, à Aubusson.

RICHARD (Alfred), archiviste du département, à Guéret.

VIGIER (Antoine), notaire et maire, à Vallière.

Dordogne.

Inspecteur : M. le vicomte Alexis DE GOURGUES, membre de l'Institut des provinces, à Lanquais.

* ABZAC DE LABOUZE (le comte Ulrich d'), à Périgueux.

* BOURDEILLES (le marquis Hélie de), au château de Bourdeilles.

FAYOLLE (le marquis de), à Fayolle.

* GALY, D.-M., à Périgueux.

GOURGUES (le vicomte Alexis de), à Lanquais.

GOYHENÈCHE (l'abbé), au château de Montréal.

LACHAUD, préposé en chef de l'Octroi, à Périgueux.

LAFAYE DE SAINT-PRIVAT (de), à St-Privat.

* *Roumejoux* (Anatole de), à Périgueux.

* VERNEILH (Jules de), propriétaire, à Puyrazeau.

43e *DIVISION.*—GIRONDE, LANDES, CHARENTE ET LOT-ET-GARONNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. CHARLES DES MOULINS, sous-directeur de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Gironde.

Inspecteur : * M. LÉO DROUYN, à Bordeaux.

* AUZAC DE LA MARTINIE (d'), propriétaire, à Pujols.

* BANNES-GARDONNE (E. de), au château de Beauséjour, à Fargues.

BLATAIROU (l'abbé), doyen hono-

raire de la Faculté de Théologie, à Bordeaux.

* *Castelnau d'Essenault* (le marquis Guillaume de), au château de Paillet.

* *Chasteigner* (le comte Alexis de), rue Montbazon, 23, à Bordeaux.

Chasteigner (Paul de), rue du Palais-Galien, id.

* Cirot de La Ville (l'abbé), chanoine honoraire, professeur d'Écriture sainte à la Faculté de Théologie, membre de l'Institut des provinces, id.

Corbin (l'abbé), curé de Roaillan.

Delfortrie, juge de paix, à Monségur.

* Des Moulins (Charles), sous-directeur de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Despax (l'abbé P.), curé de Verteuil.

* Drouyn (Léo), rue de Gasc, 143, à Bordeaux.

Durand (Charles), architecte, rue Michel, 16, id.

Gillard (l'abbé), curé de Queyrac.

* Jabouin, sculpteur, place Dauphine, à Bordeaux.

Kercado (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Judaïque, 159, id.

Labet (J.-A.), conservateur du Musée d'armes, id.

Lalanne (Émile), rue Doidy, 22, à Bordeaux.

La Montaigne (Octave de), à Castelmoron-d'Albret.

* Lapouyade, président du Tribunal civil, à La Réole.

Laroque, conservateur du cloître de Moissac, à Bordeaux.

* Le Roy (Octave), juge au Tribunal civil, rue Huguerie, 8, id.

* Marquessac (le baron Henri de), rue de Cheverus, 36, id.

Ménard (J.), rue d'Enghien, id.

* Menou (l'abbé), rue des Ayres, 20, id.

Meredieu (de), avoué, rue Castillon, 9, id.

Paquerée, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Castillon-sur-Dordogne.

Pichard père (de), cours d'Albret, 46, à Bordeaux.

Rambaud (l'abbé), curé de Listrac.

* Sabatier (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de la Faculté de Théologie de Bordeaux, rue Saubat, 116.

* Trapaud de Colombe (G.), à Florac.

*Villers (de), receveur-général, à Bordeaux.

* Villiet (Joseph), peintre, route d'Espagne, 61, id.

Virac, rue Pellegrin, 81, id.

Landes.

Inspecteur : M. Auguste du Peyrat, directeur de la Ferme-École des Landes, à Beyrie, près Mugron.

Épivent (Mgr), évêque d'Aire.
Guilloutet (de), membre du Conseil général des Landes, au château de la Case, commune de Parlebosq.
Laurence, principal du Collége, à Mont-de-Marsan.
* Peyrat (Auguste du), directeur de la Ferme-École des Landes, à Beyrie, près Mugron.
Tollouset (le baron de), à St-Sever.

Charente.

Inspecteur : * M. de Laurière, à Angoulême.

Cousseau (Mgr), évêque d'Angoulême.
* Laurière (de), à Angoulême.
* Rochebrune (Alphonse de), id.
Roffignac (Octave de), au château de la Feuillade.
Vallier (Joseph), chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Pontouvre.
Vallier d'Aussac (Médéric), à Aussac.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur : M. A. Calvet, substitut, à Agen.

* Béchade, ancien percepteur, à St-Barthélemy.
Bourrousse de Laffore (de), à Agen.
Bruker, peintre, id.
Calvet (Arthur), substitut, id.
Combes (Ludomir), à Fumel.
* Drouilhet de Segalas (le baron Amédée), à Marmande.
La Borie-Saint-Sulpice (de), à Villeneuve-sur-Lot.
Magen (Adolphe), secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, à Agen.
Paillard (Alphonse), préfet, id.

14e *DIVISION.* — TARN-ET-GARONNE, TARN, LOT, AVEYRON ET GERS.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE TOULOUSE-LAUTREC, à Rabastens.

Tarn-et-Garonne.

Inspecteur : M. l'abbé POTTIER, à Montauban.

ARNOUS DE BRASSARD (d'), à la Croze, près St-Porquier.

BECQUET (Victor), à Montauban.

BRUN (Victor), directeur du Muséum, id.

BUISSON-D'AUSSONNE, chanoine, id.

BUSCON (Louis), juge de paix, id.

CAMBON (Armand), peintre d'histoire, conservateur du Musée, id.

CONSTANT (Paul), rue de la Mairie, id.

* COUSTOU (Jean-Gabriel), rue Lagarrigue, id.

* DES SORBIERS DE LA TOURASSE, à Valence-d'Agen.

DEVALS aîné, archiviste, à Montauban.

DUFAUR (Prosper), à Larrazet.

FAURE DE LA FERRIÈRE (Amédée), à Verfeils.

FORESTIÉ-NEVEU, imprimeur, à Montauban.

FOURMENT (l'abbé Pierre-Antoine), curé de St-Sauveur, à Castel-Sarrazin.

* FROMENT (l'abbé), vicaire de St-Antonin.

JORDANET (Julien), à Montauban.

JOUGLAS, notaire, à Bouillac.

LAYROLLES (le vicomte Edmond de), au château de Chambord, à Montauban.

LEGAIN (l'abbé), vicaire-général, id.

LEVEILLÉ, avocat, id.

LIMAIRAC (Alfred de), au château d'Ardus.

MALFRE, maire d'Orgueil.

MONORGUE (l'abbé), curé de Bruniquel.

MOULENQ (François), ancien maire, à Valence-d'Agen.

PAGAN (Ferdinand), ancien magistrat, à Montpezat.

PAGÈS (Émile), notaire, à St-Antonin.

* POTTIER (l'abbé), rue de l'Ancien-Collége, 7, à Montauban.

PRADEL (Émile), à St-Antonin.

REY-LESCURE (Antonin), rue du Moustier, à Montauban.

SAINT-PAUL DE CARDILLAC (Amédée de), à Moissac.

SOUMAIN, préfet de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

TRUTAT (Eugène), au château de Cornusson.

VAISSIÈRE (l'abbé Félix), curé de Villenouvelle.

Tarn.

Inspecteur : * M. Rossignol, à Montans, près Gaillac.

Albert, pharmacien, à Roquecourbe.

Aragon (le marquis Charles d'), au château de Saliès, à Albi.

Barreau de Muratel (de), président de la Société littéraire de Castres, à Castres.

* Barraza (L.), percepteur, à Puy-Laurens.

* Bermont, maire d'Albi.

Boyer (l'abbé Casimir), supérieur du petit séminaire de Castres.

Canet (Victor), professeur au collége de Castres, secrétaire de la Société scientifique et littéraire, membre de l'Institut des provinces, à Castres.

* Caraven (Alfred), membre de plusieurs Sociétés savantes, id.

Carré, maître-adjoint de première classe à l'École normale d'Albi, officier d'Académie, à Albi.

Cassan, docteur en médecine, id.

Cazals, curé de Florentin.

* Comettes du Luc (Louis de), à Rabastens.

* Comettes La Bourelie (de), à Breuil, par Gaillac.

Cousin-Lavallière (le vicomte Gabriel de), à St-Sulpice-la-Pointe.

Daly (César), architecte diocésain, à Albi.

Decazes (le baron), membre du Conseil général du Tarn, au château de St-Hippolyte, à Monestier.

Deyres, président du Tribunal civil, à Albi.

Dussap (Félix), propriétaire, à St-Florentin.

Falguières (Albert de), à Rabastens.

Gorsse (de) fils, à Albi.

Goultes-Lagrave (le baron de), au château de Lagrave, près Gaillac.

Goultes-Lagrave (Ludovic de), à Albi.

Grellet-Balguerie, juge d'instruction, à Lavaur.

Laffon (Léon), pharmacien, à Vabre.

*Maire, ingénieur civil, à Lacaune.

Martrin-Drouos (le vicomte de), au château de Bruyères.

* Mazas (Étienne), à Lavaur.

Micheau (l'abbé), curé de la Madeleine, à Albi.

Montcabrié (le vicomte Gustave de), à Réalmont.

Moulis (l'abbé), curé de Grazac.

O'Byrne (Edward), au château de St-Géry, à Rabastens.

O'Byrne (Henri), id.

* Pradel (Charles), propriétaire, à Puylaurens.

* *Rivières* (le baron Edmond de), au château de Rivières, près Gaillac.

* Rossignol (Élie-Antoine), à Montans, près Gaillac.
Saint-Félix-Cajare (le comte de), au château de Cajare.
Saint-Lieux (le marquis de), au château de St-Lieux.
Saint-Salvy (Lud. de), à Lavaur.
Saint-Sauveur (Constant de), à Gaillac.
* Solages (le marquis de), au château de la Verrerie de Blaye.
* Tonnac-Villeneuve (Henri de), à Gaillac.
* Toulouse-Lautrec (le comte Raymond de), à Rabastens.
Tourangin, préfet du Tarn.
Veyriac (Auguste), maire, à Carmaux.
Viviès (Timoléon de), au château de Viviès, à Castres.
* Voisins (le marquis de), ancien officier de cavalerie, au château de Lestard, Cordes.
Voisins Lavernière (Joseph de), à St-Georges, Lavaur.
Yversen (le baron Jean d'), à Gaillac.

Lot.

Inspecteur : M. du Roumejoux.

Burguet (G. du), maire d'Allemans.
Calmels (Alexandre), avocat, à Cahors.
Chevalz (l'abbé), à Rocamadour.
Deloncle (Charles), littérateur, à Puy-l'Évêque.
Heliot (Louis d'), à Cahors.
Maury (l'abbé Philippe), curé-archiprêtre de la cathédrale, id.
Murel (Joseph de), à Martel.
Piales (l'abbé Philippe), curé de Ste-Ursine, à Cahors.

Aveyron.

Inspecteur : M. l'abbé Azémar, curé de Lassouts.

* *Advielle* (Victor), chef de division à la Préfecture, à Rodez.
Alibert (l'abbé), vicaire de la cathédrale, id.
Armagnac-Castanet (le vicomte Bernard d'), à St-Côme.
* Azémar (l'abbé), curé de Lassouts.
Barbeyrac-Saint-Maurice (le vicomte Joseph de), à Nant.
* Bion-Marlavagne (L.), propriétaire, à Milhau.
*Cérès (l'abbé), aumônier, à Rodez.
Comignan (le général), commandant le département, à Rodez.
* Delalle (Mgr), évêque de Rodez.
* Gissac (J. de), maire, à Creissels.

Pegueirolles (le comte Ludovic de), au château de Loscure, près la Cavalerie.

* Sambucy-Luzençon (le comte Félix de), à St-Georges, par Milhau.

Valadier, propriétaire, à Rodez.

Villefort (le comte Anatole de), au château de Roquebelle, par Milhau.

Gers.

Inspecteur : M. Noulens, directeur de la *Revue d'Aquitaine.*

Delamarre (Mgr), archevêque d'Auch.

* Noulens, directeur de la *Revue d'Aquitaine*, à Condom.

* Rivière (de), membre du Conseil général, à Vic-Fezensac.

Solon, juge au Tribunal civil, à Auch.

15e *DIVISION.*—HAUTE-GARONNE, HAUTES-PYRÉNÉES, BASSES-PYRÉNÉES, AUDE, PYRÉNÉES-ORIENTALES ET ARIÈGE.

Inspecteur divisionnaire : M. le vicomte DE JUILLAC, à Toulouse.

Haute-Garonne.

Inspecteur : * M. de Saint-Simon, rue Tolosane, à Toulouse.

* Bernard (Bertrand), peintre décorateur à Bagnères-de-Luchon.

Duzan, directeur de la *Revue archéologique*, à Toulouse.

* Juillac (le vicomte de), secrétaire-archiviste de la Société archéologique du Midi, rue Mage, à Toulouse.

* Loupot, architecte, à Bagnères-de-Luchon.

* Morel, avocat, à St-Gaudens.

Puybusquer (Albert de), à Toulouse.

* Saint-Paul (Anth.), id.

* Virebent (Gaston), 4, rue Fourbastard, id.

Hautes-Pyrénées.

Inspecteur : * M. Loupot, architecte, à Bagnères-de-Luchon. (Haute-Garonne).

* Agos (le baron d'), à Tibiran, canton de Nestiers.

* Devillu (Louis), avocat, à Tarbes.

Basses-Pyrénées

Inspecteur : * M. H. Durand, architecte du département, à Bayonne.

Aude.

Inspecteur : * M. Mahul, ancien préfet à Carcassonne, rue de Las-Cases 16, à Paris.

* Tournal, conservateur du Musée, à Narbonne.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : * M. de Bonnefoy, à Perpignan.

* Alard, archiviste du département, à Perpignan.
* Tolra de Bordas (l'abbé), professeur de rhétorique et d'histoire au petit séminaire, à Prades.
* Vilar (Edmond de), à Thuir.

Ariège.

Vidal (l'abbé), curé de Notre-Dame-de-Camou, à Camou, par Mirepoix.

16e *DIVISION.* — BOUCHES-DU-RHONE, HÉRAULT, GARD ET VAUCLUSE.

Inspecteur divisionnaire : M. SECOND-CRESP, avocat, à Marseille.

Berbiat, sculpteur, à Aix.
Clot-Bey, docteur-médecin, à Marseille.
Deleuil, rue St-Michel, 5, à Aix.
Dol, avocat, cours du Chapitre, 2, à Marseille.

Mortreuil, juge de paix, à Marseille.

Peloux, greffier du Conseil de guerre, id.

* Sabatier, fondeur, rue des Orfévres, 8, à Aix.

Second-Cresp, avocat, bibliothécaire de la Société de Statistique, à Marseille.

Seymard (A.), conseiller à la Cour impériale d'Aix.

Hérault.

Inspecteur : M. l'abbé Vinas, curé de Jonquières.

Besiné (Henri), architecte, rue Petit-St-Jean, à Montpellier.

Bonnet, conservateur du Musée, à Béziers.

Corone (l'abbé), curé de Sérignan.

Fabre aîné (l'abbé), à Poussan.

* Fabre jeune (l'abbé), id.

Fabrège (Frédéric), élève de l'École des Chartes, à Montpellier.

Ginouvès (l'abbé), curé-doyen de Montagnac.

Hot (l'abbé), curé de Cabian, par Roujan.

Martel (Paulin), à Lodève.

Méjan (l'abbé), curé de Lavalette, par Lodève.

Pailhes (l'abbé), curé à Abeilhan, par Béziers.

Paulinier (l'abbé), curé de St-Roch, à Montpellier.

Revilloit, professeur de littérature française à la Faculté des lettres, à Montpellier.

Ricard, secrétaire de la Société archéologique, id.

Sémat (Joseph), imprimeur-libraire, à St-Pons.

* Vinas (l'abbé), membre de l'Institut des provinces, curé de Jonquières.

Gard.

Inspecteur : M. le vicomte de Matharel, receveur-général des finances, à Nîmes.

Alègre (Léon), bibliothécaire, à Bagnols.

Daigremont Saint-Manvieu, fils, substitut du procureur impérial, à Uzès.

* Gareiso (l'abbé), supérieur du

grand-séminaire de Nîmes.

La Chadenède (de), président du Comice agricole, à Alais.

* Matharel (le vicomte de), receveur-général des finances, à Nîmes.

Vaucluse.

Inspecteur : * M. Valère-Martin (Joseph-Elz.), membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon,

Andréoli (Em.), professeur d'histoire, à Carpentras.

Boudin (Augustin), rue Boucane, 20, à Avignon.

Collignon, pharmacien, à Apt.

* Deloye (Augustin), conservateur de la Bibliothèque et du Musée Calvet, à Avignon.

Lambert, conservateur de la Bibliothèque de Carpentras.

Le Courtois (l'abbé), curé à Montfavé-lès-Avignon.

Lyonnet (Mgr), archevêque d'Avignon.

Pontbriand (le comte de), sous-préfet, à Apt.

Pougnet (l'abbé Joseph), rue Corderie, 6, à Avignon.

Senilhes (de), receveur particulier des finances, à Apt.

* Valère-Martin (Joseph-Elz.), membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

17e *DIVISION.* — VAR, HAUTES-ALPES, BASSES-ALPES ET ALPES-MARITIMES.

Inspecteur divisionnaire : * M. DE BERLUC-PÉRUSSIS.

Var.

Inspecteur : * M. Rostan, membre de l'Institut des provinces, à St-Maximin.

* Audiffret (le comte d'), receveur-général, à Toulon.

Giraud (l'abbé Magloire), chanoine honoraire, officier d'Académie, curé de St-Cyr.

Maurin (le docteur), ex-chirurgien de la Marine, médecin du Chemin de fer, au Lud.

* Mesure, ingénieur civil, à Brignolles.
Poulle (Raymond), avocat, à Draguignan.
Batheau, capitaine-chef du génie, à Yères.
* Rostan, membre de l'Institut des provinces, à St-Maximin.
Sigaud-Bresc (de), avocat et maire, à Aups.

Hautes-Alpes.

Inspecteur : M. l'abbé Saurel, chanoine honoraire, curé, à Remollon.

Templier (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de l'École normale, à Gap.

Basses-Alpes.

Inspecteur : M.

Allègre, inspecteur primaire, à Sisteron.
Berlug-Pérussis (Léon de), au Plan-de-Porchères.
Carbonnel (l'abbé), à Niozelles.
Hodoul (l'abbé), curé du Revest-des-Brousses.
Hugues (Henri), avocat, à Digne.
Marius-Terrasson (l'abbé), curé de Forcalquier.
Monjalard, propr., à Sminc.
Rambaux (l'abbé), à St-Maime, par Forcalquier.
Richaud (Léopold), aux Mées.

Alpes-Maritimes.

Inspecteur : M. Félix Clappier, substitut, à Toulon.

Tisserand (l'abbé), chef d'institution, à Nice.

18e *DIVISION.* — RHONE, ARDÈCHE, AIN, DROME, ISÈRE ET SAVOIE.

Inspecteur divisionnaire : * M. YEMENIZ, de l'Institut des provinces.

Rhône.

Inspecteur : * M. le comte Georges de Soultrait.

* Benoist, architecte, à Lyon.
* *Bonald* (Mgr de), cardinal, archevêque de Lyon.
Brix (de), conseiller à la Cour

impériale, à Lyon.

Brouchoud, avocat à la Cour impériale, id.

* *Canat de Chizy* (Paul), rue Jarente, id.

* Carraud, propriétaire, id.

Dard (l'abbé), curé de St-Laurent-d'Aguy.

* *Desjardins*, architecte, à Lyon.

* *Dupasquier* (Louis), id., id.

Humbert fils, architecte, id.

* La Saussaye (de), recteur de l'Académie, à Lyon.

* Martin-Daussigny, conservateur du Musée, id.

* Savoye (Amédée), architecte, id.

Savy (C. Vays), rue de Cuire, 19, à la Croix-Rousse.

Smith (Valentin), conseiller à la Cour impériale, à Paris.

* Soultrait (le comte Georges de), percepteur des finances, id.

* Yemeniz, id.

Ardèche.

Inspecteur : M. Seguin, architecte, à Annonay.

Beaux (Furcy), à St-Péray.

La Tourrette (le marquis de), député, maire de Tournon.

* *Montravel* (le vicomte Louis de), à Joyeuse.

Rouchier, chanoine honoraire, aumônier du Sacré-Cœur, à Annonay.

* Seguin (J.), architecte, id,

Treillot (l'abbé), à St-Péray.

Ain.

Inspecteur : * M. Dupasquier, architecte, à Lyon (Rhône).

* Baux, archiviste du département, à Bourg-en-Bresse.

Guigne, inspecteur des poids et mesures, à Trévoux.

Jolibois (l'abbé), curé de Trévoux.

Martin (l'abbé), curé de Foissiat.

* Veuillot, contrôleur des Contributions directes, à Pont-de-Vaux.

Drôme.

Inspecteur : M. l'abbé Gustave Jouve, chanoine titulaire de la cathédrale, membre de l'Institut des provinces, à Valence.

Chanabas, curé de Léoncel.

Chapouton, membre du Conseil

général, juge de paix, à Grignan.

Coursellles (de), sous-préfet, à Die.

* Jouve (l'abbé Gustave), chanoine titulaire de la cathédrale, à Valence.

Lyon (l'abbé), curé d'Étoile.

Nugues (Alphonse), à Romans.

Pelosier (l'abbé), professeur de mathématiques au petit-séminaire, à Valence.

Portroux (du), à Romans.

Vallentin (Ludovic), juge d'instruction, à Montélimart.

Isère.

Inspecteur : * M. Le Blanc, professeur et bibliothécaire, à Vienne.

* Bizot (Ernest), architecte, à Vienne.

* Dardelet, graveur, à Grenoble.

David (Auguste), docteur médecin, à Morestel.

Dubois-Mammès, ancien juge au Tribunal de commerce de Lyon, à Sermerieu.

Du Boys (Albert, ancien magistrat, à Grenoble.

Faure (Amédée), à St-Pierre-de-Bressieux, par St-Étienne de St-Geoirs.

* Garriel, conservateur de la Bibliothèque publique de Grenoble.

Jaillet (l'abbé), curé de Salaize.

* Labé, juge de paix, à Valentier, par Heyrieux.

* Le Blanc, professeur au collége de Vienne.

Le Couturier, architecte, à Vienne.

Mège (l'abbé), archiprêtre du canton de Tullins.

Pichot (l'abbé), curé de Sermerieu, canton de Morestel.

Quérangal (Mme de), à Vienne.

Saint-Andéol (de), propriétaire, à Moirans.

* Vallier (Gustave), propriétaire, place St-André, à Grenoble.

Savoie.

Inspecteur : M. l'abbé Ducis, à Annecy.

* Costa de Beauregard (le marquis de), à Chambéry.

Ducis, membre de la Société florsalpine, à Annecy.

Fivel (Th.), architecte, à Annecy.
Guillermin, président de la Société d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.
Mossière (François), secrétaire de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.
Trépier (l'abbé), id.

19e *DIVISION.* — COTE-D'OR, SAONE-ET-LOIRE, ALLIER ET HAUTE-MARNE.

Inspecteur divisionnaire : M. le comte Charles DE MONTALEMBERT, ancien pair de France, à Paris.

Côte-d'Or.

Inspecteur : * M. Marion (Jules), rue Godot-de-Mauroy, 39, à Paris.

Arbaumont (Jules d'), de l'Institut des provinces, aux Argentières, près Dijon.
* Aubertin (Charles), conservateur du Musée historique de la ville de Beaune.
* *Baudot* (Henri), président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.
Berthoumieu (l'abbé Victor), vicaire de Varennes-sur-Allier.
Bretenière (Edmond de), à Dijon.
Brunot, propriétaire, id.
Changarnier-Moissenet, négociant, à Beaune.
Chevrot, propriétaire, à Dijon.
Cissey (le comte Louis de), au château de Cissey.
Détourbet, président du Comice agricole, membre de l'Institut des provinces, à Dijon.
Du Parc (le comte de), rue Vannerie, 35, id.
* Dupont, à Mersault, près de Beaune.
Guillemot, président du Tribunal civil de Beaune.
Ligier-Belair (le comte de), à Dijon.
Menne (le général), rue Montigny, id.
Protat (Hippolyte), propriétaire, à Brazey-en-Plaine.
* *Saint-Seine* (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, à Dijon.
Suisse, architecte du département, id.
Vesvrotte (le comte de), id.

21e *DIVISION.* — MEUSE, MOSELLE, MEURTHE, VOSGES, BAS-RHIN ET HAUT-RHIN.

Inspecteur divisionnaire : * M. le baron P.-G. DE DUMAST, de l'Institut de France, à Nancy.

Meuse.

Inspecteur : * M. LIÉNARD, secrétaire de la Société philomatique, à Verdun.

BUVIGNIER (Amand), membre de l'Institut des provinces, à Verdun.

CARTIER, officier supérieur en retraite, id.

DEGOUTIN (Alphonse), président du Tribunal de première instance, à Verdun.

JEANTIN, président du Tribunal de première instance, à Montmédy.

* LIÉNARD, secrétaire de la Société philomatique, à Verdun.

Moselle.

Inspecteur : * M. Auguste PROST, à Metz.

BOUTEILLER (Ernest de), ancien capitaine d'artillerie, membre de l'Académie impériale, à Metz.

CHABERT, propriétaire, id.

DEROBE, architecte du département, id.

DURAND (Louis), propriétaire, id.

HALLEZ-D'ARROZ, ancien conseiller de préfecture, à Metz.

MAGUIN, avocat à la Cour impériale, id.

* PROST (Auguste), id.

Van der Straten (le comte de), membre de l'Institut des provinces, id.

Meurthe.

Inspecteur : * M. Camille DE MÉNARDIÈRE, professeur à la Faculté de Droit, à Nancy.

* DUMAST (P.-G. de), membre de l'Institut de France, à Nancy.

HUMBERT, architecte, id.

MÉNARDIÈRE (Camille-Arnaud), professeur à la Faculté de Droit, à Nancy.

Montureux (le comte de), à Arracourt.

* Santerre des Boves, officier au 5e dragons, à Pont-à-Mousson.

Vosges.

Inspecteur : M. Duhamel, archiviste du département.

Bardy, pharmacien, à St-Dié.

* Duhamel, archiviste du département, à Épinal.

Bas-Rhin.

Inspecteur : * M. l'abbé Straub, professeur au petit-séminaire de Strasbourg.

Berget-Levrault, imprimeur-libraire, à Strasbourg.

Dacheux (l'abbé), professeur au petit-séminaire, id.

Eissen, médecin cantonal, id.

Faviers (le baron Mathieu de), à Kintzheim.

Goldenberg (Alfred), à Saverne.

Greiner, pharmacien, à Schiltigheim.

Guerber (l'abbé V.), curé de St-Georges, à Haguenau.

Klotz, architecte de l'Œuvre-Notre-Dame, à Strasbourg.

Lang (l'abbé), curé de Bischheim.

* Morlet (de), colonel du génie, en retraite, à Saverne.

Munch (l'abbé), curé de Sand.

Mury (l'abbé Pantaléon), professeur au petit-séminaire de Strasbourg.

Petit-Gérard, peintre-verrier, à Strasbourg.

Petiti, architecte, id.

Rapp (l'abbé), vicaire-général du diocèse, id.

Saum, conservateur de la Bibliothèque, id.

* Schunembourg (le baron de), ancien pair de France, id.

Siffer (l'abbé), curé de Weyersheim.

Spach (Louis), archiviste en chef du département, à Strasbourg.

* Straub (l'abbé), professeur au petit-séminaire de Strasbourg.

Ulrich (l'abbé), curé de Hœrdt.

Wolf (Gustave), avoué, à Strasbourg.

Zimmer, notaire, id.

Haut-Rhin.

Inspecteur : * M. Poisat, architecte de la ville, à Belfort.

Frey (Henri), à Guebwiller.
Froment (l'abbé), aumônier de l'hôpital militaire, à Belfort.
Juster (Louis), id.
* Poisat, architecte de la ville, id.
Riehl (l'abbé Léon), curé de Bretten.
* Sarrette, lieutenant-colonel, au 86e régiment de ligne, à Belfort.
Schecle, à Mulhouse.
Sester (l'abbé), vicaire, id.

22e *DIVISION.* — ALGÉRIE.

Inspecteur divisionnaire : * M. BERBRUGGER, de l'Institut, inspecteur-général des Musées, à Alger.

Aucapitaine (le baron Henri), sous-lieutenant au 36e de ligne, Bureau arabe de Fort-Napoléon, à Médéa.

Province d'Oran.

Inspecteur : * M. Hugues (Henri), substitut, à Tlemcen.

Province de Constantine.

Inspecteur : M. Cherbonneau, professeur d'arabe, à Alger.

* Roger, conservateur du Musée, à Philippeville.

ADDITIONS.

Roger de La Lande (Ferdinand Maistre de), boulevard St-Michel, 27, à Paris.

MEMBRES ÉTRANGERS.

* S. M. LE ROI DE SAXE, à Dresde.
* S. M. LE ROI DES BELGES, à Bruxelles.

A.

Ainsworth (le général), à Monnet (Yorkshire).
Alford (le Rév.), doyen de Cantorbéry (Angleterre).
Alvin, directeur de l'Instruction publique, à Bruxelles.

Andries (l'abbé J.-O.), chanoine, à Bruges.

Aueswold, président de la Régence, à Trèves.

* Autesesses (le baron de), directr de la Société du Musée germanique, à Nuremberg.

B.

Baehr, conseiller aulique, professeur à l'Université de Heidelberg.

* Baruffi (G.-I.), professeur émérite à l'Université de Turin.

Bayer (de), conservateur du Musée, à Carlsruhe.

Bayley (W.-H.), à Londres.

Bedfort (Sa Grâce le Duc de), Brighton-Square, id.

Bell, docteur en philosophie, id.

Bethune (l'abbé), chanoine de la cathédrale, professeur d'archéologie au grand séminaire de Bruges.

Bingham (le colonel), membre de la Société archéologique du comté de Kent, juge de paix de ce comté, à Rochester (Angleterre).

Bingham (Mme), id.

Bold (Éd.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

Brinckeu (de), conseiller d'État, à Brunswick.

Brown (le docteur William-Henry), à Londres.

Burges, architecte, id.

Burke (Peter), membre de l'Institut des architectes, à Londres.

Busscher (Edmond de), membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand.

C.

Capitaine (Ulysse), secrétaire de l'Institut archéologique liégeois, à Liége (Belgique).

Clément (George-Edward), à Londres.

Cononuau (de), conservateur des Archives, à Zurich.

Coppietters (le docteur), à Ipres.

Cox, vice-président de la Société d'histoire naturelle du comté de Kent, à Fordwich, près Cantorbéry.

Cox (Mme), id.

* Czoerning (le baron de), président de la Commission impériale d'Autriche pour la conservation des monuments, à Vienne.

D.

Decharme, ingénieur en chef, à Bologne (Italie).

Dectorff (le comte), à Gothingen.

Devey (esqr), architecte, à Londres.

Diegerich, professeur à l'Athénée d'Anvers (Belgique).

Dognée de Villers (père), à Liége.

* Dognée de Villers, avocat et archéologue, id.

* Donalston, secrét. de l'Institut des architectes, à Londres.

Drury (John Henry), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Norwich, comté de Norfolk (Angleterre).

Duby, pasteur protestant, à Genève.

Dumortier, membre de la Chambre des représentants, à Tournay.

F.

Fabry-Rossius, docteur ès lettres, à Liége.

Fazy, conservateur du Musée d'antiquités, à Genève.

Firmenich (Jean-Mathieu), homme de lettres, à Berlin.

Florencourt (de), membre de plusieurs Académies, administrateur du musée d'antiquités, à Trèves.

Forster, membre de plusieurs Académies, à Munich.

Forster, professeur d'architecture à l'Académie des Beaux-Arts, à Vienne.

Fry (Miss Katherine), Plashet near Stratford (Angleterre).

* Furstemberg Stanheim (le comte de), chambellan du roi de Prusse, à Apollinarisberg, près Cologne.

G.

Gelvet (le comte de), à Eslon, près Maestrech.

Gergens, secrétaire de la Société archéologique de Mayence.

Gildenhuis, négociant, à Rotterdam.

Goffint-Delrue, avocat, à Mons.

Gonella, à Turin.

Gosse fils, à Genève (Suisse).

Grandgagnage, premier président de la Cour d'appel, à Liége.

* Grant (Mgr), évêque de Soutwarth, à St-George, à Londres.

* Griolet (Ernest), numismatiste, à Genève.

Guerlache (le baron de), premier président de la Cour de cassation, à Bruxelles.

Guillery, professeur, membre de l'Académie, id.

H.

Hadji Cheik Moshin Kau (le général), aide-de-camp de S. M. J. shah de Perse et conseiller d'ambassade.

Hagmans, bibliothécaire de l'Institut archéologique liégeois, à Liége (Belgique).

Hamman (Th.), négociant, à Ostende.

Hartshome (Rév. C. H.), archéologue, à Londres.

Haulleville (de), littérateur, à Bruxelles.

Huguet (l'abbé), à Ath (Belgique).

Hulsh, membre du Conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

Humbert fils, arch. des Missions étrangères, à Canton (Chine).

J.

James (sir Walter), baronnet, membre de la Societé archéologique du comté de Kent, à Sandwich (Angleterre.

Just (Théodore), conservateur du musée d'antiquités, membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.

K.

Keller, (le docteur), secrétaire de la Société archéologique de Zurich.

Kervyn de Lettenhove, à Bruges.

Kestelood, propriétaire, à Gand.

Kheuser, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cologne.

Krieg de Hocfelden, aide-de-camp de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Baden-Bade.

Kugler (Franc), professeur à l'Académie de Berlin.

Kull, id.

Kuocker (Édouard), esq., ancien maire de Douvres, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Castle-Hill (Angleterre).

L.

Lancia di Brolo (le duc Frederico), secrétaire de l'Académie des sciences, à Palerme.

Larking, secrétaire de la Société archéologique du comté de Kent, à Ryarsh (Angleterre).

Laubent (Mgr) évêque de Luxembourg.

Le Grand de Reulandt, secrétaire de l'Académie archéologique, à Anvers.

Le Maistre d'Anstaing, président de la Commission archéologique, à Tournay (Belgique).

* Landerschmit, conservateur du Musée de Mayence.

Lenhart (Franz), sculpteur, à Cologne.

* Le Roi, professeur d'archéologie à l'Université de Liége.

Leutsch (Charles-Chrétien de), à Wetzlar (Prusse).

Lichtlé (l'abbé), curé catholique de Christiania (Norwége).

* Lopez (le commandeur), conservateur du Musée d'antiquités de Parme.

M.

Cercle archéologique (le) de la ville de Mons.

Margus (Gustave), libraire, à Bonn.

Mayenfisch (le baron de), chambellan de S. M. le roi de Prusse et de S. A. le prince de Hohenzollern-Sigmaringen, à Sigmaringen (Prusse).

Mayer (Joseph), à Liverpool.

Mayer (F.), à Francfort-sur-Mein.

Milligam (le Rév. H. M. M. A.), membre de la Société archéolo-

gique du comte de Kent, à Sutton, Valence (Angleterre).

Minervini (Giuliano), conservateur du Musée de Naples.

Mohamed-Hassand-Kan (le colonel), secrétaire d'ambassade de S. M. J. le shah de Perse.

Mone, directeur des archives générales du grand-duché de Bade, à Carlsruhe.

Morlot (A.), à Lausanne (Suisse).

Mosler (Charles), professeur, à l'Académie royale de Dusseldorf.

* Muller (Mgr), évêque de Munster.

Muller (le docteur Charles), à Stuttgart.

N.

Nahuys (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Utrecht (Pays-Bas).

Nazaro Aga, drogman de S. M. J. le shah de Perse et secrétaire d'ambassade.

Neyen (Auguste), propriétaire, à Luxembourg.

Nichols (John-Gough), membre de la Société des Antiquaires de Londres.

Nilson (S.), ancien professeur d'histoire à Stockholm (Suède).

O.

* Olfers (d'), directeur-général des Musées, à Berlin.

Ogilvy (G.), esq., Museum-Street, 11, à Londres (Angleterre).

* Otlet de Bouvette (d'), président de l'Institut liégeois, à Liége (Belgique).

Oudard, négociant, à Gênes (Italie).

P.

Panizzi (Antonio), l'un des conservateurs de la Bibliothèque de Londres.

Page, ancien maire de Douvres (Angleterre).

* *Parker*, membre de la Société architecturale d'Angleterre, de l'Institut des provinces de France, à Oxford.

Peeters-Wilbaux, membre de la Société historique et littéraire, à Tournay (Belgique).

Petit de Rosen, à Tongres.

* *Piper*, professeur à l'Université et directeur du Musée d'archéologie chrétienne, à Berlin.

Q.

* *Quast* (le baron), conservateur général des monuments historiques de Prusse, membre étranger de l'Institut des provinces de France, à Berlin.

R.

Rambou, conservateur du Musée de Cologne.

Reichensperger, conseiller à la Cour de cassation, vice-président de la Chambre des députés de Berlin, à Berlin.

* Reichensperger, conseiller à la Cour de cassation, à Berlin.

Reider, professeur à l'École polytechnique de Bamberg.

Respileux (l'abbé), chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

* Reusens, docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université, à Louvain (Belgique).

Riddel (sir W.-B.), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Londres.

Riggembach, architecte, à Bale

Ripalda (le comte de), délégué de l'Académie espagnole d'archéologie, à Madrid, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

* Roach-Smith, membre de la Société des Antiquaires, à Londres.

* Robiano (le comte Maurice de), sénateur, membre de plusiurs Sociétés savantes, rue Léopold, à Bruxelles.

Robson (Edward), architecte, à Durham (Angleterre).

* *Roisin* (le baron Ferdinand de), chevalier de Malte, à Bruxelles.

Ronse (Edmond), archiviste, à Furnes (Belgique).

* Rossi (le chevalier de), à Rome.

Roulez, professeur à l'Université de Gand, membre étranger de l'Institut des provinces.

Russel (lord Ch.), à Londres.

Russel (Hasting), id.

S.

Sausail-Souhaine (le baron de), à Francfort.

Scheman, professeur au collége royal de Trèves.

Schenase (Charles), conseiller à la Cour de cassation de Berlin,

Schrieber, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.

Schulte (l'abbé), doyen de Freckendorf, diocèse de Munster.

Segrestain, chef de bataillon du génie, à Rome.

Sharpes (Edmund), architecte anglais, à Genève.

Sheffielt-Grace, à Know-House, comté de Kent.

Smolveren, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

Stampe (de), président du Tribunal de Munster.

Stielfried (le baron de), grand-maître des cérémonies du palais, à Berlin.

Stirling (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Tunbridge-Wels (Angleterre).

Stone (Rév.-Can.), membre de la

Société archéologique du comté de Kent, à Cantorbéry (Angleterre).

STUART-MENTEATH (Ch.), à Entry-Hill-House-Bath (Angleterre).

STUART-MENTEATH fils, id.

T.

TEMPEST, membre de la Société des Antiquaires de Londres.

U.

URLICHS, professeur, directeur du Musée d'antiquités, à Bonn.

V.

VANDAHME-BERNIER, trésorier de la Société royale des Beaux-Arts et conseiller provincial, à Gand.

VANDEN-BEEREBOOM, membre de la Chambre des représentants de Belgique et bourgmestre de la ville d'Ypres.

VAN DER HAIGHE, rue de Courtrai, 8, à Gand (Belgique).

VAN DE RUTTE, chanoine, curé-doyen, à Poperinghe (Belgique).

VAN LIMPOEL, de Niemunster, membre de la Chambre des représentants et ancien sénateur, à Bruxelles.

VAN DE VELDE, président de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

VOISIN (l'abbé), vicaire-général, à Tournay.

Y.

* YATES, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.

W.

WAGENER, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Harengspec, 21, à Gand (Belgique).

* WALLERSTEIN (le prince de), ancien ministre, à Munich.

WARNKOENIG, membre de l'Institut et professeur à Tubingen, membre étranger de l'Institut des provinces.

* WEALE (James), à Bruges (Belgique).

WETTER, membre de plusieurs Académies, à Mayence.

WIESENFELD, professeur d'architecture, à Prague (Bohême).

WILLEM, directeur de la Société archéologique de Sinsheim.

WILLIS, membre de plusieurs Académies, professeur à Cambridge.

WIKEHAM-MARTIN (Charles), ancien membre du Parlement, vice-président de la Société archéologique du comté de Kent, au château de Leeds, près de Maidstone (Angleterre).

WITMANN, directeur de la Société archéologique de Mayence.

La Société française d'archéologie renouvelle à ses associés la recommandation, qu'elle leur a faite antérieurement, de faire tous leurs efforts *pour augmenter le nombre des membres de la Compagnie :* il n'est pas de membre qui ne puisse, dans sa circonscription, trouver chaque année deux ou trois nouveaux associés. Quand on songe qu'en Angleterre certaines associations comptent dix mille membres et plus, nous devons croire qu'avec un peu de zèle nous pourrions quadrupler le nombre des membres de la *Société française d'archéologie.*

COMPTE

RENDU PAR LE TRÉSORIER

DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ANNÉE 1865.

RECETTES.

Excédant du compte de 1864.	27,890	04
Cotisations recouvrées sur l'année 1863. . . .	50	»
Id. id. 1864. . . .	3,610	»
Recettes de 1865.	8,873	»
Cotisations reçues par avance sur 1866.	390	»
TOTAL.	40,813	04

DÉPENSES.

RECOUVREMENT DES COTISATIONS.

Frais de recouvrement.	572	42
Frais de retour des billets non payés.	114	25

LOCATION ET CONCIERGES.

Deux années de location d'appartements pour le dépôt des livres de la Société.	300	»
Traitement du concierge du Pavillon et fournitures.	73	50
Id. id. du Musée plastique à Caen.	20	»

IMPRESSIONS.

Impressions et gravures	6,114	75
Vignettes pour le compte-rendu des séances. . .	175	»

AFFRANCHISSEMENTS ET PORTS DE LETTRES.

Affranchissement et expédition par la poste du compte-rendu des séances.	828	47
A reporter.	8,198	39

Report.	8,198	39
Ports de lettres, paquets, affranchissement de circulaires, envoi de médailles et menues dépenses.	195	55

SÉANCES GÉNÉRALES.

Frais relatifs aux Congrès de Montauban et de Cahors, et aux séances générales de Paris et de Guéret, etc.	594	25

MÉDAILLES.

Achat et gravures de médailles.	338	20

CONGRÈS SCIENTIFIQUE.

Deux délégations au Congrès scientifique de Troyes.	20	»

DESSINS ET PLANS.

Dessins et plans faits pour le compte de la Société.	458	»

LIVRES D'ARCHÉOLOGIE.

Distribution de livres d'archéologie.	145	»

ALLOCATIONS.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.			
M. Cousin.	Fouilles dans le département du Nord.	50	»
M. Ch. Vasseur.	Restauration d'une fenêtre de l'église de St-Julien-sur-Calonne.	100	»
M. l'abbé Pottier.	Réparations à l'église de Sceaux	100	»
MM. Devals et Pottier.	Fouilles dans le cimetière romain de Leaujac. . .	100	»
Id.	id. A valoir sur les fouilles d'un tumulus	15	»
	A reporter.	10,314	39

	Report.	10,314	39
M. Calvet.	Souscription au monument de Jasmin	50	»
MM. de Cougny et de Sonnay.	Réparations aux couvertures de l'église de Cravant. .	200	»
M. de Smyttere.	Monument commémoratif de la bataille de Cassel. . .	100	»
	Souscription pour la reconstruction de l'église d'Autreville.	10	»
M. l'abbé Vinas.	Réparation de l'une des tours de l'enceinte de la Cavalerie.	40	»
M. de La Nicolière.	Supplément de fouilles à Rezé.	25	»
M. Ed. de Rivières.	Réparation des statues de Monestiès	110	»
M. Hucher.	Moulage des sculptures de la maison d'Adam et d'Ève, au Mans.	100	»
Id.	Encouragement à des ouvriers sculpteurs et peintres sur verre.	50	»
M. l'abbé Tourneur.	Réparation à l'église de Lametz.	25	»
M. Cheveraux.	Restauration d'une verrière de l'église de Boscmesnil. . .	200	»
M. Du Chatellier.	Fouilles à Lestriou . . .	63	75
M. Des Moulins.	Souscription au buste de M. Félix de Verneilh. . .	200	»
M. l'abbé Azémar.	Relevé des inscriptions mérovingiennes à l'église de Cambon.	60	»
M. l'abbé Cabaniols.	Fouilles à Carentomac. . .	100	»
	Total.	11,648	14

BALANCE.

Recettes, y compris l'excédant du compte de 1864.	40,813,04
Dépenses.	11,648,14
Excédant.	29,164,90

ALLOCATIONS NON ENCORE ACQUITTÉES.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.			
M. l'abbé Le Petit.	Réparations à l'église de Mouen	200	»
MM. de Caumont, Gaugain, G. Villers.	Souscription pour la consolidation de la tour centrale de la cathédrale de Bayeux.	1,000	»
M. de Verneilh.	Rétablissement d'une inscription tumulaire dans l'église St-Léonard (Hte-Vienne). .	100	»
id.	Plaque commémorative du Combat de trois chevaliers français contre un nombre égal de chevaliers anglais.	50	»
M. de Marguerit.	Consolidation du clocher de Vierville.	100	»
MM. Bouet et Ch. Vasseur.	Réparation des statues de l'église de St-Germain-de-Livet.	100	»
	A reporter.	1,550	»

	Report.	1,550	»
M. le Cte de Galembert.	Moulage des statues de Fontevrault (Maine-et-Loire) . .	400	»
M. Joly-Le-Terme.	Réparations à l'église de St-Martin-de-Sanzay (Id.). . .	100	»
MM. Ricard et l'abbé Vinas	Achat et réparation du clocher de St-Guilhem-du-Désert (Hérault).	100	»
M. Rossignol.	Fouilles d'un tumulus à St-Salvi (Tarn).	50	»
Id.	Pour lever le plan de la ville de Giroussens (Id.) . . .	100	»
M. de Toulouse-Lautrec.	Conservation d'une pierre tombale dans l'église de St-Pierre de Rabastens (Id). .	25	»
M. de Rivières.	Réparations à l'église St-Michel de Lescure (Id.). . .	100	»
Id.	Réparation du portail de l'ancienne église de Cadaleu (Id.)	50	»
M. de Toulouse-Lautrec.	Pour enchasser la plaque du tabernacle de St-Sulpice-la-Pointe	50	»
M. l'abbé Pichot.	Fouilles à Sermerieu. . . .	100	»
M. Fillon (Vendée).	Moulages à Fontenay. . .	200	»
Id.	Réparations à l'église de Maillezais.	200	»
Id.	Réparations à l'église de Vouvent.	300	»
Id.	Fouilles dans la Vendée. . .	100	»
Id.	Crypte de N.-D. de Fontenay.	100	»
M. l'abbé Laurie.	Fouilles dans le cimetière de Neuvy.	100	»
	A reporter.	3,625	»

	Report.	3,625	»
M. l'abbé POTTIER.	Somme à la disposition de M. l'inspecteur de Tarn-et-Garonne	200	»
M. Jules DE VERNEILH.	Somme à la disposition de M. l'inspecteur divisionnaire de la Dordogne	200	»
M. FILLON.	Souscription pour l'achat de la tour de Brionne. . .	200	»
M. le docteur NOELAS.	Fouilles à St-Haon-le-Châtel.	100	»
M. PÉCOUL.	Souscription pour l'établissement d'un musée, à Cluny.	50	»
M. DE BONNEFOY.	Somme à la disposition de M. l'inspecteur des Pyrénées-Orientales.	100	»
MM. DEVALS et POTTIER.	Complément de fouilles d'un tumulus.	85	»
M. l'abbé VINAS.	Église de St-Vincent, près Poussan.	50	»
M. DE LAURIÈRE.	Réparation à la lanterne des morts de Celfroin. . . .	100	»
M. le comte DAUGER.	Id. à l'église de Vienne.	100	»
M. DE CAUMONT.	Id. à l'église de Maizières.	100	»
M. DE ROUMEJOUX.	Somme à la disposition de M. l'inspecteur du Lot. . .	150	»
	Somme à la disposition de la Commission archéologique de Guéret, pour fouilles dans le département de la Creuse.	150	»
M. l'abbé MAGNE.	Déblaiement des arènes de Senlis.	100	»
M. l'abbé COCHET.	Déblaiement du théâtre romain de Cailly.	100	»
	A reporter.	5,410	»

	Report	5,410 »
M. l'abbé LEMESLE.	Déblai et consolidation des bases de la porte du réfectoire de l'abbaye de Savigny	100 »
	TOTAL.	5,510 »

RÉSULTAT DÉFINITIF.

Excédant.	29,164 90
Allocations à solder.	5,510 »
Fonds libres.	23,654 90

Caen, le 4 juin 1866.

Le Trésorier,

L. GAUGAIN.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE.

XXXIIe SESSION

TENUE

A MONTAUBAN, A CAHORS ET A GUÉRET,

LE 7 JUIN 1865 ET JOURS SUIVANTS.

Lorsque la Société française d'archéologie tenait ses séances générales à Rodez et à Alby en 1863, il fut décidé, sur la demande de M. l'abbé Pottier, inspecteur des monuments du Tarn-et-Garonne, appuyée par M. Devals, archiviste de ce département, qu'en 1865 le Congrès archéologique pourrait avoir lieu à Montauban. Le maire de cette ville, M. Prax-Paris, avait, à leur départ pour Rodez, chargé ces Messieurs d'exprimer son désir à ce sujet. De son côté, M. le Maire de Cahors avait transmis le même vœu, partagé par plusieurs habitants du Lot. Ce dernier département, offrait un grand intérêt : il fut convenu que les deux villes seraient réunies dans la même session. Confirmé au Congrès de Fontenay, en 1864, ce projet a trouvé sa réalisation au mois de juin de l'année suivante.

Par les découvertes de Bruniquel, Montauban avait acquis une importance archéologique que M. l'abbé Pottier avait semblé prévoir, dans une communication faite sur ce sujet,

au Congrès de Rodez (1); par suite de la facilité des transports, trois lignes de chemin de fer amenant à cette ville, le Congrès s'y est réuni d'abord.

Arrivé à l'improviste à Montauban, M. de Caumont a reçu M. le Maire et une délégation du Conseil municipal, ainsi que les membres de la Société française d'archéologie, qui comptaient aller à la gare.

Tout était disposé pour conserver au Congrès l'éclat qu'il avait eu dans certaines villes, lors des sessions précédentes. M. le Préfet, Mgr l'Évêque et toutes les autorités montraient la plus grande sympathie.

M. l'abbé Pottier, secrétaire-général, aidé par MM. Devals et de Rivières, connus par leur dévouement à la science et les nombreux services qu'ils lui ont rendus, avaient organisé une commission, composée des membres de la Société française résidant à Montauban ; M. le Maire y avait joint une délégation municipale, après avoir voté généreusement tous les fonds nécessaires pour une hospitalité digne des hôtes et digne de la cité.

De bienveillantes combinaisons avaient réservé l'exposition d'horticulture pour la durée de la session, dans le beau jardin d'acclimatation ouvert aux membres du Congrès. Les courses départementales avaient été fixées au dimanche, à une heure laissée libre par les travaux de la session.

De son côté, la Société des sciences, inscriptions et belles-lettres, dont la plupart des membres étaient inscrits sur la liste du Congrès, se préparaient à donner, le vendredi soir, une séance publique dont elle devait faire les honneurs aux membres de la Société française d'archéologie.

L'Hôtel-de-Ville avait, pour la tenue de la session, été mis à la disposition de la commission organisatrice. C'est l'ancien

(1) *Compte-rendu du Congrès archéologique de* 1863, page 140.

palais épiscopal construit par Pierre de Bertier, en 1662, sur les ruines du château des comtes de Toulouse. Sa position au-dessus du Tarn est magnifique et il a longtemps passé pour un des *plus beaux bâtiments du Languedoc* (Le Bret). Le rez-de-chaussée du corps principal était tout entier consacré aux séances. M. l'abbé Pottier, avait eu la bonne pensée d'orner la grande salle d'une litre héraldique, renfermant les armes des villes du département, celles des communautés civiles et religieuses, chapitres, abbayes; les blasons des anciennes corporations de la ville avaient aussi leur place, et un tableau contenait ceux de tous les évêques.

Ces armoiries, exécutées avec un soin scrupuleux, fruit de longues recherches, étaient d'un effet aussi heureux qu'intéressant; les portraits et les bustes des illustrations du pays, des évêques et des anciens magistrats ou officiers municipaux, garnissaient les murs, et d'anciennes tentures complétaient une ornementation vraiment historique.

Une vaste estrade destinée au bureau avait aussi reçu son mobilier archéologique, des siéges, des tables Henri III et Louis XIII, *une chaire ou stalle du XVe siècle* avec son baldaquin, destinée au président. Tous ces objets avaient été confiés à la Commission par différentes familles.

Deux grandes pièces sont en communication avec cette salle, dont l'une, ancien salon à manger des évêques avec ornements Louis XV, contenait les anciens plans, les cartes, les dessins, les photographies des monuments du pays; l'autre, placée derrière l'estrade, était destinée aux réunions du bureau et aux commissions.

Le premier étage de l'Hôtel-de-Ville, à part la Bibliothèque qui est l'ancienne chapelle, est occupé par le musée de peinture, riche des dons et des œuvres de M. Ingres. Deux nouvelles salles y avaient été ajoutées et contenaient les objets exposés à l'occasion du congrès: la précieuse collec-

tion gallo-romaine de M. Devals, celle de la Société des sciences et notamment les belles tapisseries de Montpezat. Les salles voûtées des Archives avaient aussi les éléments d'un musée lapidaire.

C'est dans ce milieu tout archéologique, que s'est ouverte la session du Congrès de 1865; on verra, par la suite des procès-verbaux, que les travaux ont dignement correspondu à cette mise en scène.

A Cahors, le Congrès devait trouver une exposition artistique très-remarquable, organisée lors du Concours régional et prolongée pour que le Congrès pût l'examiner. Dans cette ville, c'est dans une belle salle du grand séminaire que les séances se sont tenues. M. de Roumejoux, secrétaire adjoint du Congrès, avait plus particulièrement préparé cette partie de la session.

SÉANCE D'OUVERTURE.

Présidence de M. Levainville, préfet de Tarn-et-Garonne.

La séance est ouverte à une heure de l'après-midi. Siégent au bureau : Mgr l'Évêque ; M. le Général commandant le département ; M. le Maire ; MM. *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie ; l'Inspecteur d'Académie ; *Legain* et *Guyard*, vicaires-généraux ; *Cartault*, président de la Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne ; *de Félice*, vice-président de ladite Société ; *A. Debia*, secrétaire perpétuel de ladite Société ; *Célières*, secrétaire-général de la Préfecture ; *Goybet*, conseiller de préfecture ; l'abbé *Pottier*, secrétaire-général du Congrès ; *de Rivières*, *de Roumejoux* et *Devals* aîné, secrétaires du Congrès ; *Gaugain*, trésorier de la Société française d'archéologie ; *Bouet*, inspecteur de la même Société.

M. le baron *de Rivières* remplit les fonctions de secrétaire.

La plupart des membres du Congrès sont présents: la vaste salle de l'Hôtel-de-Ville contient à peine une foule d'élite ; le clergé s'y trouve en grand nombre, les notabilités de la ville et des célébrités étrangères au pays occupent des places réservées. Des fauteuils avaient été aussi destinés aux dames, ils se trouvent insuffisants.

Cette réunion offre un brillant aspect : les armoiries, les tableaux, les bustes, les tentures qui décorent la salle en font un véritable musée.

Dans une brillante et chaleureuse improvisation, M. le Préfet ne se dissimule pas que si l'honneur de présider le Congrès est grand, la tâche est difficile. S'inspirant de la haute protection accordée par l'Empereur aux études archéologiques, et manifestée par les travaux dus à l'initiative de Sa Majesté, M. Levainville souhaite la bienvenue à la Société française d'archéologie, qu'il remercie d'avoir voulu tenir ses assises à Montauban. Le Tarn-et-Garonne méritait d'être le siége d'une session du Congrès, par ses habitations troglodytiques et par les merveilleux résultats des fouilles de Bruniquel. Les générations qui nous ont précédés fournissent ainsi un élément à l'activité intellectuelle de l'homme, et lui inspirent un sentiment de reconnaissance envers le Créateur, par le spectacle de l'état sauvage où vivaient les peuples de l'âge anté-historique comparé à la civilisation actuelle.

M. le Préfet termine en remerciant personnellement l'illustre directeur de la Société française d'archéologie, et exprime le désir de faire partie de la Société française.

De vifs applaudissements accueillent ces paroles.

M. de Caumont répond en quelques mots à M. le Préfet, et le félicite hautement de la bienveillance qu'il accorde aux études historiques dans le département. Sous ses

auspices, et grâce au généreux patronage de l'édilité montalbanaise et aux efforts persévérants de quelques hommes zélés, la session du Congrès sera des plus brillantes ; le Congrès n'avait nulle part trouvé un accueil plus sympathique. Si la Société française d'archéologie pose des jalons dans les lieux qu'elle visite : c'est aux sociétés locales, c'est à ses membres à continuer l'œuvre. Enfin, c'est au concours éclairé de Mgr l'Évêque, et au zèle de MM. les membres du clergé, que M. de Caumont adresse également ses félicitations.

A cette occasion, il recommande la rédaction des chroniques paroissiales dont il a été longuement parlé au Congrès de Fontenay, et il entre, à leur sujet, dans quelques explications écoutées avec le plus vif intérêt. Il est heureux de retrouver au Congrès de Montauban Mgr Donet qu'il a vu déjà participer à deux autres sessions ; et il ajoute que la Société française d'archéologie sera très-honorée de compter M. le Préfet parmi ses membres.

M. l'abbé Pottier, secrétaire-général, rend compte de la correspondance et mentionne des lettres d'excuse de Mgr l'Évêque de Rodez, de Mgr l'Évêque d'Agen, de M. le baron de Bonstetten, de M. l'abbé Caneto, de M. Damour, de l'Institut ; de M. Lartet, de M. Peeters-Wilbaux, de Tournay ; de M. Morlot, de Lausanne ; de M. F. Keller, de Zurich ; de M. Troyon, etc. ; tous regrettent de ne pouvoir assister à la session.

Il lit une lettre qu'il a reçue de M. le comte de Montalembert, et dont le passage suivant est vivement applaudi :

..... « Il y a longtemps que je désire assister encore une fois au Congrès archéologique, afin surtout de donner une nouvelle marque publique de sympathie, comme je l'ai fait à Troyes en 1853, à l'homme courageux et persévérant qui a fondé cette excellente institution en France. J'aurais été heureux de réaliser ce projet à la session que le Congrès va

tenir à Moutauban, et de répondre ainsi à l'invitation si cordiale que vous voulez bien m'adresser. Malheureusement tout mon été est déjà pris par...., etc. »

M. l'abbé Pottier ajoute ces mots :

« Parmi les personnes dont l'absence est à déplorer, je dois nommer M. Christy, de Londres. Il nous avait promis d'assister à notre session archéologique. Montauban, par ses découvertes anté-historiques, l'intéressait vivement, il comptait s'y rendre à son retour de Suisse. Vous savez que la mort vient de l'y surprendre et de l'enlever à la science et à ses amis. Il est de notre devoir de donner ici un témoignage public de nos regrets à la mémoire de M. Christy; nous savons, de source certaine, qu'il comptait laisser à Montauban et à Toulouse une partie de ses magnifiques collections. »

Il donne ensuite la liste des ouvrages offerts au Congrès. Ce sont :

Congrès scientifique de France, session de Chambéry (1863);

Annuaire de l'Institut des provinces, pour 1865;

Rapport verbal fait à la Société française d'archéologie dans les séances tenues à Bordeaux et à Caen (1861-62), par M. de Caumont.

Pfahlbauten, fün fierbericht, von Dr Ferdinand Keller ;

Monographie du Mas-Grenier, par M. Jouglars, de plusieurs Sociétés savantes ;

Monographies communales du Tarn, par M. Rossignol, inspecteur de la Société française d'archéologie, etc. ;

L'abbaye de Notre-Dame-de-Lone et ses succursales de l'ordre de Cluny, par M. Dhetel, de la Société française d'archéologie, etc. ;

Culte et iconographie de saint Jean-Baptiste dans le diocèse d'Amiens, par J. Corblet, chanoine, historiographe du diocèse, directeur de la *Revue de l'art chrétien*, etc. ;

Rapport sur les fouilles de Beuvroigne, par le même ;

Les dessins de Natalis, par le même ;

Uxellodunum, par M. l'abbé Adolphe Guilhou, ancien professeur de belles-lettres;

Le château de Mercués, par le même;

Les évêques de Cahors, par le même;

Enquête sur la Banque de France, par M. Gosset;

Banque et finance, par le même ;

Du mouvement des études littéraires en province, par M. du Châtellier;

Histoire des Congrès, par le même ;

Rapport sur le concours de 1865 (Société des antiquaires de Picardie), par M. l'abbé J. Corblet.

M. Louis Taupiac, avocat, de Castel-Sarrazin, lit, au milieu d'une sympathique attention, un éloge de M. le baron Chaudruc de Crazannes, ancien inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie :

ÉLOGE DE M. CHAUDRUC DE CRAZANNES,

Membre de l'Institut, inspecteur-divisionnaire de la Société française d'archéologie,

PAR M. LOUIS TAUPIAC.

Les antiquaires ont un devoir filial à remplir envers un savant qui fut un des représentants de la science archéologique et un des hommes les plus honnêtes et les plus distingués de notre Midi.

Dans cette réunion imposante, cet homme de bien, ce grand érudit a le privilége encore d'attirer la pensée de la plupart d'entre nous.

Je vais, malgré mon insuffisance, essayer d'animer par mes paroles, pour quelques instants du moins, cette place vide où nos regrets vont chercher celui qui eût été si heureux d'être ici près de l'illustre président de ces fêtes, au milieu de tant

d'amis et de collaborateurs dignes et respectables, et si empressé de nous communiquer son zèle ardent pour l'étude, et cette chaleur généreuse et franche qui lui avait procuré de si honorables sympathies.

Je ne voudrais vous parler que de l'antiquaire et du savant; mais votre cœur attend aussi sans doute quelques détails intimes sur sa longue carrière et sa vie si bien remplie.

Jean-Marie-Alexandre Chaudruc de Crazannes, l'un des fondateurs de ces Congrès archéologiques qui vous réunissent depuis trente ans, naquit au château de Crazannes, en Saintonge, le 20 juillet 1782, de Jacques Chaudruc, seigneur de Crazannes, issu lui-même d'une des plus anciennes et des plus honorables familles de l'Aunis.

Son père était mort lorsque le jeune de Crazannes entra à l'école de Sorèze, à l'âge de 15 ans. Il s'y distingua par des succès qui lui valurent l'amitié du savant Ferlus, directeur de cette école.

C'est en l'an IX que l'élève affectionné de Ferlus quitta Sorèze, ayant d'après les expressions du maître « plus de « talent qu'on n'en a communément à son âge, et joignant à « la faculté de parler et d'écrire facilement la connaissance « des langues anciennes (1). » Il fut presque immédiatement, malgré son jeune âge, choisi comme secrétaire particulier par le baron de Balguerie, son oncle, un des nouveaux préfets de l'administration départementale que venait d'organiser le Premier-Consul.

Propre à tout par l'universalité de ses aptitudes et de ses connaissances, les lettres et les sciences historiques devaient cependant réclamer M. de Crazannes comme un disciple favori et fidèle depuis sa jeunesse jusqu'à sa mort. Il n'ambitionna réellement jamais que la réputation d'un parfait érudit.

(1) Lettre de Ferlus à Mme de Crazannes. 1798.

M. de Balguerie avait été nommé préfet du Gers ; à peine son jeune secrétaire fut-il installé à Auch, qu'il sollicita sa nomination d'inspecteur-conservateur des monuments et des arts dans ce département. Il fut chargé de faire alors transporter dans un local spécial, assigné au chef-lieu, les différents objets d'art épars en tous lieux et la plupart dans un état d'abandon déplorable. C'est ainsi qu'il put fonder le musée d'Auch, dont il donna plus tard une description détaillée. Il se trouva, à la même époque, investi des fonctions de secrétaire de l'Athénée du Gers et au milieu de ses occupations administratives, il trouva le temps nécessaire pour professer un cours de belles-lettres à l'école centrale du même département.

C'est aussi vers ce temps que M. de Crazannes publia diverses pièces de vers qui lui valurent les éloges de Fontanes, de Picard, d'Audrieux, etc. Ce culte poétique, loin de les altérer, favorisa au contraire ses penchants vers l'érudition.

La brise des vieux jours est pleine d'harmonie,

a dit Lamartine sur Walter Scott, notre grand antiquaire.

M. de Crazannes malgré les succès de ses premiers débuts littéraires, abandonna les vers de bonne heure et ne se glorifia jamais de ses titres de poète. Ils étaient cependant l'explication du style brillant et coloré qui distingua sa prose jusqu'à son extrême vieillesse

M. de Crazannes resta neuf ans à Auch. Il eut occasion d'y connaître le célèbre Millin, qu'il aida dans le relevé des inscriptions antiques et des traditions qui pouvaient servir à l'histoire du pays. Il reçut alors de ce savant l'honneur d'être cité dans la publication de son beau travail. Millin, ajoutant une marque particulière d'estime, écrivait le 29 aout 1809 à notre jeune érudit :

« Je dois à votre bonté la statistique du département du

« Gers, la description de l'église Ste-Marie, et celle du « tombeau antique ; je vous serais obligé si vous pouviez me « procurer l'*Annuaire* de l'an XI. Je vous demanderai la « permission de vous adresser la 1re épreuve du 4e volume « de mon *Voyage*, sur laquelle vous voudrez bien me « donner vos avis et vos corrections. »

Tels étaient les principaux titres de M. de Crazannes à l'estime des antiquaires de notre Midi, lorsque, le 25 juillet 1809, il fut nommé secrétaire-général de la préfecture du Loiret. Il resta à Orléans jusqu'aux événements de 1814, avec le préfet baron Pieyre qui, vingt ans après, lui temoignait encore son estime en ces termes flatteurs :

« J'ai dit à M. Guizot que je suis votre ami depuis près de « trente ans, et je vous ai fait connaître à lui tel que je vous « connais, homme de beaucoup d'esprit, d'un caractère con- « ciliant et doux, instruit, probe, tenant à ses devoirs et « qui était fort aimé à Orléans. » Mais revenons un peu sur nos pas.

En juillet 1814, M. de Crazannes, déjà auditeur en service extraordinaire, fut nommé maître des requêtes en service ordinaire au Conseil d'État. Le 31 décembre suivant, il reçut le brevet de chevalier de la Légion-d'Honneur.

A la seconde Restauration, il reprenait le service extraordinaire comme maître des requêtes. Mais, en 1819, Louis XVIII, qui avait lu quelques poésies de M. de Crazannes, se souvint de son nom et l'inscrivit de sa propre main sur la liste des maîtres des requêtes en service ordinaire. Honneur qui ne laissait point présager la disgrâce qui, quelques années plus tard, devait attendre ce trop honnête fonctionnaire.

Il faut ne pas trop se plaindre de cette injustice commise par la politique à l'encontre de notre érudit ; car M. de Crazannes accueillit lui-même cet événement avec la résignation des hommes forts, et c'est à cette retraite que nous devons les

plus importants peut-être de ses travaux archéologiques.

Fixé à Saintes, sa patrie, il y employa son temps et son crédit à faire des fouilles qui donnèrent des résultats heureux pour la science et pour l'histoire de la Saintonge.

Son ouvrage sur les antiquités de Saintes et de la Charente-Inférieure, qui parut en 1820, lui mérita en 1822 une grande médaille d'or que lui décerna l'Institut, et, depuis cette époque jusqu'au moment presque de sa mort, il ne s'est pas écoulé d'année où il n'ait été cité avec éloge, dans les rapports faits à l'Académie des inscriptions et belles-lettres par la Commission des antiquités nationales.

Sollicité cependant de rentrer dans la vie publique, M. de Crazannes accepta en 1825 les fonctions de sous-préfet de l'arrondissement de Figeac. C'est à l'initiative de son administration que fut due l'érection, dans ce chef-lieu, d'un monument commémoratif à la gloire de Champollion-le-Jeune. Il était encore là lorsque éclata la révolution de 1830.

Malgré ses opinions libérales, le sous-préfet de Figeac crut devoir donner immédiatement sa démission.

Par cet acte de scrupule il brisa sa carrière. Mais, pour se consoler, l'homme politique s'adressa au savant et alla retrouver ses chères et vieilles antiquités, consolé surabondamment par des joies de famille qu'il venait de se créer et qui depuis ne lui ont jamais fait défaut.

En 1827, M. de Crazannes avait épousé Mlle Antoinette de Loupiac, jeune personne aussi distinguée par sa beauté que par sa naissance et ses bonnes et brillantes qualités.

M. de Crazannes avait, on l'a vu, à plusieurs reprises mérité l'attention de l'Institut.

Candidat à l'Académie des sciences morales et politiques où il se présentait sous les auspices du comte de Cessac, son compatriote et son ami, il n'échoua qu'à une faible minorité.

Enfin, au mois de juin 1837, il fut nommé correspondant

de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Sur 29 voix il en réunit 25. « Rarement on voit une aussi belle majo-« rité ; jamais on n'en vit de si bien méritée, » lui écrivait à ce sujet le savant M. Haze.

L'année précédente, M. de Crazannes était venu se fixer à Montauban où résidait une partie de sa famille et dont son cousin, Mg^r Chaudruc de Trélissac, occupait le siége épiscopal.

C'est depuis cette époque que notre antiquaire appartint plus particulièrement au Tarn-et-Garonne.

En 1840, il fut nommé sous-préfet de Lodève; mais, sur sa demande, il fut appelé le 10 juin 1841 à la sous-préfecture de Castel-Sarrazin. Il a occupé ce poste jusqu'en 1848.

Pendant son administration, il sut se créer dans ce chef-lieu de si agréables relations, se faire de si véritables amis, que la ville de Castel-Sarrazin devint pour lui sa patrie adoptive et qu'il y fixa définitivement sa résidence.

C'est là que nous l'avons personnellement connu et que nous avons eu le bonheur d'apprécier ses qualités d'administrateur, de savant et d'homme du monde.

M. de Crazannes administrait avec tant de bienveillance que son administration ne rencontra pour ainsi dire jamais de difficultés. Son expérience consommée et son esprit droit et conciliateur prévenaient tous les embarras. Aussi, dans ses tournées administratives, l'archéologie avait toujours une large part. Après avoir écouté ses administrés avec bonté, il s'enquérait avec curiosité des ruines, des tumulus, des routes antiques, etc. On peut dire que chacune de ses courses dans l'arrondissement équivalait pour lui à une moisson de notes et de documents archéologiques. Ici, il provoquait le classement de nos églises au nombre des monuments historiques de l'État; ailleurs, il sollicitait des honneurs à rendre à nos célébrités méconnues; partout il défendait les vieux débris

témoins de notre passé contre les fantaisies des alignements et les badigeons de nos édiles, assez communément peu soucieux de nos gloires artistiqnes.

Comme à Auch, comme à Orléans, il eut parmi nous pour amis tous ceux que le goût des lettres, le culte du passé et l'amour de l'art enflamment à divers degrés : amis qu'il préféra toujours, et nous serions de son goût, aux amis diplomatiques de la politique qui l'avaient si souvent trahi.

M. de Crazannes nous livrait ainsi tout son cœur et toute son érudition, par excès de bienveillance ou de modestie ; car il jouissait dans le monde savant d'une réputation justement méritée et bien au-dessus de l'agrément de ses relations locales. Membre de presque toutes les sociétés savantes de la France et de l'étranger, il a entretenu toute sa vie une correspondance des plus actives et des plus curieuses avec les hommes les plus distingués de son époque. Cuvier, Fontanes, Boissy d'Anglas, les comtes Beugnot et de Cessac, le général Dessoles, le chancelier d'Ambray ; MM. de Martignac, de Pastoret, de Remusat et bien d'autres l'honorèrent de leur amitié. De nos jours, il était en relations suivies avec un grand nombre de savants. Il était surtout sensible à l'estime et aux témoignages d'amitie qu'il recevait du doyen de l'archéologie française, du maître éminent qui préside ce Congrès.

En 1852, M. de Crazannes avait été nommé correspondant du ministère de l'instruction publique, puis membre non résidant du Comité de la langue, des arts et de l'histoire de France. Il était aussi officier de l'Université.

En 1855, sa longue et laborieuse carrière fut récompensée par la croix d'officier de la Légion-d'Honneur.

Entouré des soins et du respect de sa famille, aimé et considéré de la population entière, dans une heureuse et calme existence, sans aucun regret des ambitions humaines, M. de

Crazannes s'éteignit chrétiennement au milieu de ses livres, le 15 août 1862.

La veille presque de sa mort, il écrivait à son fils : « Je ne « me plains pas de la fortune : malgré mes mécomptes, j'ai « obtenu les seules choses que j'ai véritablement ambi- « tionnées : le titre de membre de l'Institut et la croix « d'officier de la Légion-d'Honneur. » Belle protestation du sage et du savant contre le matérialisme du temps !

On ne peut s'attendre à ce que nous appréciions en détail les nombreux travaux de notre célébrité archéologique. La nomenclature de ses ouvrages a été donnée dans sa Biographie, imprimée par Forestier-Neveu. Montauban, 1862. Nous nous bornerons à mentionner ses publications sur le département de Tarn-et-Garonne.

En 1838, M. de Crazannes fit paraître, dans l'*Annuaire* de Tarn-et-Garonne, le tableau chronologique des monuments historiques de ce département.

En même temps s'imprimaient ses Essais archéologiques et historiques sur l'ancien Quercy.

En 1840, il publia une notice sur l'ancienne cathédrale de Montauban.

En 1842, on eut de lui une notice sur la voie antique de *Tolosa* à *Aguinnum*, décrite dans les itinéraires romains.

Le *Bulletin monumental* donna, en 1852, sa lettre à M. de Caumont sur une inscription commémorative de la dédicace de l'église des Bénédictins de Moissac.

En 1857 parut sa notice sur l'église de St-Sauveur de Castel-Sarrazin.

En 1859, une notice aussi sur la fondation de la chapelle de Notre-Dame-d'Alem, entre Castel-Sarrazin et Moissac, et, vers la même époque, des considérations sur les vieilles tours et portes de Castel-Sarrazin.

Postérieurement, dans la *Revue d'Aquitaine*, dont notre antiquaire octogénaire était devenu un des collaborateurs assidus, on put lire de lui divers articles intéressants, sur les neuf peuples et les douze cités de la Novempopulanie, sur la numismatique du moyen-âge, sur les sceaux conservés à la mairie de Castel-Sarrazin.

La *Revue de Toulouse* le compta aussi parmi ses collaborateurs.

L'ardeur inépuisable de M. de Crazannes le portait de préférence vers les jeunes littérateurs, vers les publications nouvelles où la chaleur généreuse de son esprit trouvait plus de satisfaction.

Mais ce qui distingua par-dessus tout cet archéologue éminent, c'est une excessive loyauté et une bonne foi à toute épreuve dans ses critiques. Jamais il ne s'entêtait dans une opinion préconçue : s'il venait à être désabusé et si sa grande expérience et sa loyauté se trouvaient quelquefois en défaut, il avouait toujours avec esprit ses méprises involontaires. C'est que cet homme éminent comprenait que l'archéologie ne doit jamais dégénérer en vaine curiosité ou en jeux d'esprit. Sentant toute la portée philosophique et expérimentale des traditions du passé, il a toujours pris au sérieux la mission de l'histoire.

Laissons, en effet, au roman le tort de travestir nos annales, et que l'archéologie soit reconnaissante envers les érudits sincères et loyaux, comme notre regrettable concitoyen, qui a véritablement indiqué sa valeur en préférant à tout son titre de membre de l'Institut, et qui a tant aimé son pays d'adoption, son histoire et ses monuments !

De vifs applaudissements accueillent ce discours.

M. le Préfet donne ensuite lecture de la première question du programme, ainsi conçue :

« *De l'âge anté-historique. — A-t-il laissé des traces*

« *dans la région? Les découvertes de Bruniquel doivent-*
« *elles s'y rattacher? A quel type peut-on rapporter les*
« *habitants de cette station? Cette race était-elle contem-*
« *poraine d'un grand lac, qui aurait occupé le bassin de*
« *l'Aveyron? Peut-on la comparer à celle des Pyrénées.* »

En réponse à cette question, M. Brun, directeur du Muséum d'histoire naturelle de Montauban, lit un mémoire sur ses découvertes de l'âge anté-historique faites à Bruniquel. Ce mémoire, résumé de longues et patientes recherches, est écouté avec un grand intérêt.

MÉMOIRE DE M. VICTOR BRUN.

MESSIEURS,

L'étude des sciences naturelles a pris, de nos jours, un grand développement et a eu pour résultat la création d'un grand nombre de collections. Ayant toujours suivi mon penchant pour ces études, j'avais déjà réuni chez moi des collections variées, bien connues à Montauban, lorsqu'en 1853, la municipalité fonda un musée d'histoire naturelle. Un peu plus tard, j'ai été appelé à la direction de ce musée. Dès lors, tous mes soins, toute ma sollicitude ont été employés à rassembler dans cet établissement le plus de matériaux possible. C'est dans ce but que j'ai entrepris les fouilles de Bruniquel, et ce sont elles qui m'appellent, aujourd'hui, à prendre la parole devant une assemblée de savants d'élite, dont l'extrême bienveillance peut seule m'encourager à aborder la question importante de l'âge de pierre. Je m'attacherai, principalement, à faire connaître les lieux et les découvertes qu'ont amenées mes travaux.

D'ailleurs, l'examen des collections qui sont exposées au Musée d'histoire naturelle et la visite sur les lieux de ces couches anté-historiques, dont l'exploitation est encore en

pleine activité, vous démontreront bien mieux que je ne pourrais le faire l'importance de ces recherches.

La Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne, désirant donner plus d'extension à ses travaux, institua une commission spéciale d'explorations scientifiques. Cette commission, dont je fais partie, visita, le 9 décembre 1863, la caverne à ossements de Bruniquel, située au roc de Courbet, vis-à-vis les forges. Elle rapporta quelques échantillons ; mais le propriétaire de la caverne s'en étant réservé exclusivement l'exploitation, la Société dut renoncer à toute nouvelle recherche.

Le jour de cette visite, j'appris que Bruniquel possédait d'autres gisements ossifères. Alors, je conçus l'espoir d'enrichir le musée de Montauban d'une collection d'objets antéhistoriques. Quelques jours après, je visitai ces gisements et, aidé de la bienveillante protection de M. le curé de Bruniquel (1), qui possède une belle et intéressante collection paléontologique, je fus assez heureux pour m'assurer l'exploitation de deux dépôts ossifères, situés sous le château.

Sur la rive gauche de l'Aveyron, qui coule du sud-est au nord-ouest, s'élève une montagne taillée à pic, sur laquelle sont bâtis Bruniquel et le château. En parcourant l'étroit sentier que la rivière et le chemin de fer laissent entre eux et la montagne, on trouve, à environ 300 mètres en aval du château, une excavation du rocher qui, en s'élevant de terre, forme une demi-voûte et couvre le terrain sur une largeur de 4 à 5 mètres et une longueur de 12 à 15 mètres. C'est là que se trouve, à la surface du sol, un gisement ossifère. Il est situé à environ 13 mètres au-dessus du niveau moyen des eaux de l'Aveyron. Pour profiter de cette toiture naturelle, l'homme des temps modernes avait construit trois murs qui,

(1) M. l'abbé Nonargue, membre de la Société française d'archéologie.

en s'élevant jusqu'à la voûte, formaient une cabane spacieuse et abritée qui a favorisé les travaux exécutés à son intérieur. Le dépôt, en allant de la montagne vers l'Aveyron, s'étend à une distance de 7 à 8 mètres, et dépasse ainsi de 2 ou 3 mètres l'avancement du rocher. Il s'étendait sans doute bien plus loin avant l'établissement du chemin de fer qui a coupé ce terrain. On voit encore, sur les talus des remblais, des ossements et des silex taillés provenant de cette couche ossifère.

Au-delà de cette voûte naturelle, la montagne est subitement coupée et découvre un glacis de menus débris calcaires. A 80 mètres plus loin, la montagne reparaît avec la coupe perpendiculaire et l'excavation à sa base. Ici reparaît aussi la couche à ossements. Elle a été bouleversée pour l'établissement du chemin de fer, qui l'a recouverte d'une quantité de déblais. Un peu au-delà de ce lieu, la voie ferrée touche à la montagne et ne laisse plus de terrain à découvert. Néanmoins, en la parcourant, j'ai reconnu des traces évidentes de ce gisement, sur une longueur de près de 100 mètres. Un suintement stalagmitique a retenu contre la roche des fragments d'ossements et des silex taillés.

Les rochers qui protégent ces gisements n'ayant pas de nom particulier connu dans le pays, je les désignerai, pour mettre plus de clarté dans le récit, par le nom de leur propriétaire. Ainsi, le second gisement prendra le nom de Lafaye, et le premier, qui est plus voisin de Bruniquel, celui de Plantade.

Je commencerai, Messieurs, par vous entretenir de l'exploitation du second gisement, celui de Lafaye, parce qu'il a été le premier terminé et que c'est là que j'ai rencontré les ossements humains.

La partie de terrain que recouvre l'excavation de la montagne n'a, dans sa plus grande largeur, que 4 mètres 50 centimètres et environ 20 à 25 mètres de longueur. Il paraît

qu'autrefois la roche s'avançait davantage, mais qu'elle s'est bien rétrécie par la décomposition du calcaire dont elle est formée. Dans la partie orientale de cet abri, on voit un bloc énorme, récemment éboulé, qui couvre plusieurs mètres carrés du gisement. J'ai commencé l'exploitation à 7 ou 8 mètres à l'est de ce bloc : j'y ai rencontré une couche noirâtre ossifère, qui malheureusement avait été remuée. Cependant quelques mètres plus loin, en arrivant vers le roc éboulé, j'ai reconnu qu'elle était intacte, qu'elle avait une épaisseur de 40 à 60 centimètres, qu'elle s'enfonçait sensiblement à mesure qu'on avançait vers l'ouest. Elle est assez compacte, très-noire à quelques endroits, composée d'un grand nombre de fragments de roches et de cailloux brisés, mêlés à un peu de limon. Elle renferme beaucoup d'ossements cassés en long et brisés très-menu ; beaucoup de débris de silex taillés, des poinçons en bois de cerf, des mâchoires de rennes, etc., etc. Elle est surmontée d'une couche de limon dont je n'ai pu reconnaître l'épaisseur, sa surface ayant été remuée. En avançant vers l'ouest, on trouve que l'épaisseur de la couche ossifère augmente en continuant de s'incliner; sa surface, derrière le roc éboulé, se trouve à 60 centimètres au-dessous du chemin vicinal. La surface du limon qui la surmonte conservant son horizontalité, son épaisseur augmente proportionnellement. C'est dans cette partie que la couche noire a la plus grande largeur ; je l'ai exploitée à la distance de 9 mètres de la montagne. Dans cette mesure sont compris 3 mètres que j'ai pris sur le chemin vicinal. Je ne suis pas arrivé à sa limite ; mais, son épaisseur et ses produits ayant considérablement diminué, je pense qu'elle ne s'étend guère plus loin. Je n'ai pu m'en assurer, étant arrêté par le chemin de fer. Ici, comme à l'abri du roc de Plantade, il y avait dans la partie ouest, qui est la plus basse de la voûte, une petite construction qui m'a para fort ancienne et

BRUNIQUET T et G^m (Fouilles de M BRUN)

que j'ai fait démolir. On avait jugé le terrain assez solide pour construire presque sans fondements, et l'on a dû se servir du terrain ossifère pour la construction ; car nous avons trouvé dans les intervalles des moellons de ce mur des silex taillés et des ossements, entre autres les débris d'une corne d'auroch. Cette circonstance indique qu'il a dû y avoir à la surface de ce terrain une couche ossifère noire, qui aura été anciennement détruite : peut-être à l'époque de cette construction.

C'est en piochant sur l'emplacement de ce mur, qui avait 1 mètre d'épaisseur, qu'on a découvert, à 45 centimètres de profondeur, dans le limon non remué, une tête humaine qui fut immédiatement levée. Un autre coup de pioche donné à côté amena une mâchoire d'enfant. Le terrain fut examiné avec les plus grandes précautions, et nous reconnûmes que le crâne était accompagné du reste du squelette. Les côtes, les os du bassin et les fémurs étaient parfaitement en place ; les jambes étaient ramenées vers la tête ; dans cette position disloquée, les pieds se trouvaient à côté de la tête ; la face était tournée vers le ciel en inclinant un peu à gauche ; la tête était au nord-ouest et le tronc au sud-est ; le corps suivait ainsi la direction de la base de la montagne ; je résolus de le faire lever par gros blocs, afin de laisser autant que possible les ossements dans leur gangue. A cet effet, je fis déblayer le côté gauche du squelette ; quelques coups de pioche donnés en-dessous, il fut soulevé ; mais le bloc ayant été pris trop grand se brisa et porta quelque préjudice à l'entière conservation du squelette. La mâchoire de l'enfant avait été levée à environ 20 centimètres à droite de la première tête ; l'examen du terrain me fit découvrir le crâne, qui était d'une fragilité extrême et se brisait au moindre attouchement ; cependant, une partie a pu être conservée sur sa gangue. Un petit bloc de terrain me montra quelques

côtes ; mais le reste du squelette n'a pu être reconnu. Le limon qui environnait ces ossements fut examiné avec soin et passé au crible. Tout ce qu'il renfermait fut mis de côté. J'ai remarqué d'abord un bloc d'un calcaire gris, d'une forme cubique très-irrégulière, qui se trouvait placé au-dessous de la tête, à 10 ou 15 centimètres plus bas qu'elle. La base d'un petit bois de renne était à côté du crâne. Parmi ces ossements humains, nous avons trouvé une partie de la mâchoire supérieure d'un jeune bouquetin, plusieurs fragments de mâchoire de renne, une dent de cheval, quelques ossements brisés en long, des rognons et des débris de silex bruts et quelques silex taillés. Le crible a fait découvrir deux incisives humaines trouvées dans la même pelletée de limon. Elles paraissent appartenir à un individu adulte et ne sont pas usées comme celle du squelette. Le crible a procuré aussi un petit poinçon et un fragment de corne travaillée.

J'ai relevé avec exactitude la coupe du terrain où étaient les ossements humains. J'ai été frappé de trouver dans le milieu des 45 centimètres de limon qui les recouvre, une couche très-noire renfermant des cendres et du charbon, ayant 4 centimètres d'épaisseur et une grande étendue. La partie du limon qui surmonte cette couche renferme aussi quelques petites veines charbonneuses. Ces lieux ont donc été habités postérieurement à l'enfouissement du squelette.

Le limon, entre le squelette et la couche noire ossifère, présente encore une épaisseur de 90 centimètres et se divise en quatre couches bien distinctes, qui sont également entrecoupées de veines charbonneuses ; ce qui établit l'identité de constitution avec le limon supérieur. Enfin, la couche ossifère présente à cette place une épaisseur de 30 à 40 centimètres et est entrecoupée elle-même de veines charbonneuses.

L'exploitation de ce gisement s'est continuée en avançant

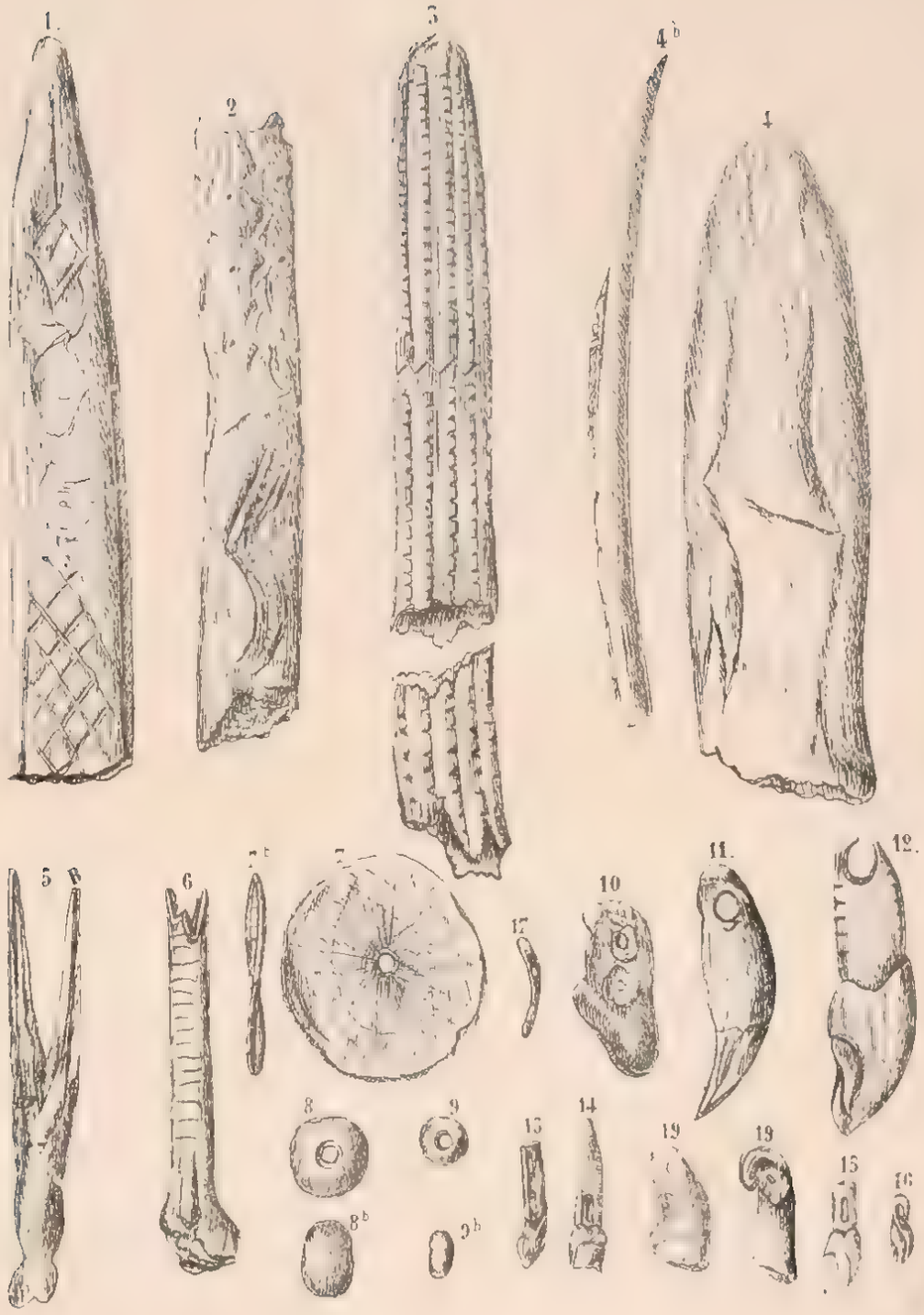

[illegible] BRUNIQUET [illegible] M. BRUN

toujours vers le nord-ouest; le limon et la couche noire étaient devenus peu productifs; les ouvriers avaient négligé d'examiner une lisière de limon qu'un suintement calcaire avait retenue contre le roc. Désirant ne rien laisser à examiner, j'ordonnai qu'on abattît cette stalagmite. Au premier coup de pioche, une tête humaine fut découverte et recueillie parfaitement intacte; elle touchait à la montagne et occupait une petite excavation de la roche. La face était tournée vers le ciel et inclinait un peu en avant. Dans les débris écroulés autour de la tête a été trouvé un fragment de poterie, d'environ 10 centimètres sur 8, légèrement concave, d'une terre grossière noirâtre. Cette circonstance est d'autant plus remarquable, que c'est le seul fragment de poterie d'une ancienneté authentique que j'aie rencontré dans le cours de mon exploitation. Dans les mêmes débris, il a été recueilli quelques ossements d'animaux, quelques silex et un poinçon grossièrement taillés. Le crible n'a fait découvrir, dans cette partie de la stalagmite, rien d'important. Le crâne est dépourvu de sa mâchoire inférieure, et la mâchoire supérieure n'a pas toutes ses dents. C'est une tête de vieillard, qui en avait déjà perdu plusieurs de son vivant. Le reste du crâne est d'une conservation parfaite. Je me suis assuré que le premier squelette et cette tête étaient à peu près au même niveau.

Ce gisement renferme, avec une grande abondance, deux genres de produits d'industrie; ce sont les silex taillés et les poinçons en bois de renne. Les silex sont généralement petits et irréguliers, mais il y en a qui sont très-remarquables par leur taille en forme de scie. Ce type est rare partout ailleurs: sa rencontre m'a paru circonscrite vers le milieu de l'abri, sur un espace de 4 ou 5^m de long sur 3 ou 4^m de large. Les silex taillés sont bien connus à Bruniquel, sous le nom de couteaux. Leurs débris, les éclats et les *nucleus* d'où on les

a détachés, sont en quantité considérable et m'ont donné l'idée d'une fabrique spéciale de ces instruments.

Les poinçons en bois de renne ou de cerf consistent en baguettes ordinairement ovales, aplaties, quelquefois cylindriques ou se rapprochant de la forme carrée. Leur longueur est très-variable, mais le plus grand nombre se maintiennent entre 6 et 15c ; un seul mesure 28c. Ordinairement un bout est coupé carrément et l'autre est taillé en biseau, en pointe arrondie ou en pointe effilée. Assez souvent un bout est en biseau et l'autre en pointe. On rencontre quelques exemplaires amincis en forme de couteau à papier.

D'autres instruments, plus grands et plus forts que les poinçons, se font remarquer par un trou dont ils sont percés à leur extrémité la plus forte.

Malheureusement ces instruments, à l'exception d'un seul, sont tous cassés sur le trou. Cette circonstance paraît indiquer que, dans leur usage, le trou devait subir de grands efforts. Un de ces instruments représente, grossièrement gravé, un animal qui peut être rapporté au genre Chien. Sur une des faces, on voit du côté du trou la tête assez bien dessinée ; le dos est fortement accusé, sur la côte supérieure de l'instrument, le ventre suit la côte inférieure ; trois rainures obliques indiquent les côtes de l'animal, et sur la face opposée se dessinent quatre pattes digitées. Les dessins dont la plupart de ces instruments sont ornés font présumer qu'ils servaient à quelque emploi distingué.

Un autre produit d'art est un fragment de roche schisteuse dure, sur lequel on voit des lignes gravées, simulant deux têtes humaines, avec le buste. Ces lignes sont très-fines, mais un examen à la loupe ne laisse aucun doute sur leur origine industrielle.

Le produit le plus intéressant est, sans contredit, celui des aiguilles à coudre, en os ou en bois de renne: elles sont d'une

parfaite conservation, offrant leur pointe effilée et leur tête admirablement percée de son chas. Quelques-unes sont très-petites et n'arrivent qu'à 25 millimètres ; la plus grande mesure 95 millim. Leur tige est ordinairement plus ou moins aplatie, quelquefois parfaitement ronde. Les unes sont droites, d'autres légèrement courbes.

Les dents percées constituent un autre produit remarquable : ce sont des incisives de petits ruminants dont la racine est percée transversalement près de l'émail. La moitié de la racine est ordinairement supprimée ; quelquefois elle est entière. Quelques-unes de ces dents sont percées de deux trous. C'étaient inévitablement des objets de toilette. J'ai rencontré, mais très-rarement, des grains taillés, en pierre verte (serpentine), percés d'un trou, qui paraissent avoir eu la même destination que les dents. On remarque encore des phalanges du pied de ruminants, percées d'un trou pour servir de sifflet. Enfin, un grand nombre de bases de cornes de renne ou de cerf, ainsi que de longs fragments de leurs bois, présentent l'empreinte des coups de scie qui les ont divisés.

La faune de ces lieux ne peut s'établir que sur des dents isolées et un très-petit nombre de mâchoires, ainsi que sur des fragments de corne et de bois de renne ou de cerf. Les autres ossements sont brisés très-menu et tout-à-fait indéterminables. Le renne forme la majeure partie de cette faune, et les 5/6es des dents recueillies lui appartiennent. On y rencontre aussi quelques dents de cerf. Celles de bœuf et de cheval y sont assez nombreuses. Il y en a de bouquetin et de chamois. Les dents de carnassiers y sont rares ; j'en ai remarqué qui peuvent se rapporter aux genres Chat, Renard, Genette, Chien. J'ai rencontré une petite mâchoire d'ours ayant quatre molaires. Les cornes donnent aussi quelques indications précises ; les bois de renne y sont dans une aussi grande proportion que les dents. J'ai recueilli un bel exem-

plaire de corne de bouquetin, ainsi qu'une partie d'un crâne surmonté de ses deux cornes, plusieurs cornes de saïga et plusieurs de chamois.

En passant les terreaux au crible, on a recueilli un bon nombre de petits ossements parmi lesquels on en remarque de petits oiseaux; les grands oiseaux sont très-rares. Il y a des mâchoires de rat et de souris; les vertèbres et les arêtes de petits poissons y sont assez abondantes.

Voilà, Messieurs, ce que le gisement du roc de Lafaye m'a fait connaître de plus important. Je vais maintenant vous entretenir de l'exploitation du gisement du roc de Plantade, qui, quoique n'ayant pas encore fourni d'ossements humains, n'en présente pas moins des circonstances d'un grand intérêt.

Ainsi que je l'ai déjà dit, la couche ossifère se trouve à la surface du sol. A l'extérieur de la cabane, l'herbe pousse ses racines parmi les ossements brisés, les dents de renne et les silex taillés. Les siècles ont passé dessus sans que l'homme ait pensé à consulter les documents historiques qu'il avait sous ses pieds. Cette couche ossifère repose sur une couche de limon d'une grande épaisseur.

A l'intérieur de la cabane on remarque, contre le roc, une stalagmite qui prend naissance à 60 centimètres au-dessus du sol. Elle a retenu des fragments d'os et des silex taillés: ce qui prouve qu'autrefois le dépôt a dû s'élever à cette hauteur, et que depuis il a subi des modifications qui l'ont abaissé au niveau d'aujourd'hui. La stalagmite s'étend au-dessous de la couche et n'a pas plus de 20 à 40 centimètres d'épaisseur. Elle forme contre le roc une brèche dure, renfermant des roches fragmentaires, des cailloux, des silex taillés, des dents, des poinçons, des débris de flèches, etc., etc.

Le gisement ossifère présente plusieurs couches parallèles

qui paraissent avoir été remuées dans quelques parties; mais aux extrémités elles sont bien apparentes. On en compte huit, qui se distinguent plus par la nuance des limons qui les composent que par la nature des objets qu'elles renferment; elles forment ensemble une épaisseur de 80 à 90 centimètres.

J'ai essayé d'abord d'exploiter ces couches une à une, pour classer à part les objets qui seraient propres à chacune d'elles; mais j'ai été arrêté dès les premiers pas, parce que les éléments qu'elles contiennent y sont dispersés sans aucun ordre de position. Les pierres ou les ossements d'une couche pénètrent au hasard dans la couche supérieure ou inférieure : j'ai donc renoncé à ce mode d'exploitation. J'ai fait ouvrir au milieu de la cabane une tranchée transversale qui prenait toute l'épaisseur de la couche, et l'on s'est avancé vers les extrémités. J'ai remarqué à plusieurs endroits quelques grosses pierres rassemblées, noircies et entourées de cendres et de charbon. Vers le milieu de la cabane, un bloc calcaire reposant sur le limon présentait, du côté de l'Orient, une face de 40 centimètres de large et 40 centimètres de haut; de chaque côté, des pierres négligemment superposées formaient un petit mur. L'intérieur de cette espèce de cheminée était entièrement noirci et calciné.

Cette couche renferme une grande quantité de fragments de roches calcaires, de roches primitives et de cailloux brisés. Elle est assez friable et humide, quoique élevée. Les ossements et les objets d'industrie y sont un peu moins fragiles qu'au gisement Lafaye, mais l'abondance des pierres rend leur extraction intacte très-difficile. Les débris d'ossements cassés en long sont moins menus qu'au roc de Lafaye. Les débris de silex y sont moins nombreux, et les silex taillés sont un peu plus grands et mieux confectionnés; il ne s'est rencontré que trois ou quatre exemplaires de ceux taillés en scie. Les poinçons y sont bien moins nombreux et ont, en

général, une forme plus effilée. Les aiguilles sont à peu près semblables. Un produit remarquable, que je n'ai rencontré qu'ici, consiste dans des flèches barbelées en bois de renne. Malheureusement je n'ai trouvé dans cette couche noire que des flèches brisées ou mutilées; cependant quelques-unes sont remarquables par leur ornementation. Toutes les flèches, à l'exception d'une seule, fournies par la couche noire sont barbelées des deux côtés. Une heureuse rencontre m'a mis en possession de très-belles flèches barbelées d'un seul côté. A la sortie orientale de l'abri, la couche noire avait presque disparu et laissait le limon à découvert. Cette partie du limon renfermait encore quelques éléments ossifères; on en exploitait une épaisseur d'environ un demi-mètre. On rencontra une veine charbonneuse; quelques coups de pioche de plus, et l'on découvrit un foyer qui avait pour dalle une pierre roulée, aplatie, mesurant 33 centimètres sur 27. Après l'avoir soulevée, on fouilla avec précaution un limon rougeâtre, et l'on en retira sept flèches barbelées d'un seul côté et parfaitement conservées; une huitième flèche était un peu en dehors de la pierre de recouvrement. L'exploitation, aux environs de ce magasin, fit découvrir quatre ou cinq fragments de ce même genre d'instrument. L'extrémité ouest du gisement a aussi fourni son contingent de flèches; mais, ici, on les a trouvées dans la couche noire. Une d'entre elles, barbelée d'un seul côté, est remarquable par la ténuité de sa tige et la finesse de ses pointes et de ses crochets.

Cette couche n'a pas fourni de dents percées; deux sifflets seulement et autant de ces grands instruments percés d'un grand trou à l'une de leurs extrémités. Un de ceux-ci, malheureusement mutilé, est remarquable par le fini de son travail; à l'extrémité opposée au trou, on voit sculptées les quatre pattes d'un cerf, ou autre ruminant qui embrasse le bout de l'instrument. Le corps de l'animal qui le terminait n'existe plus.

Dès le début de l'exploitation, un sondage pratiqué en dehors de la cabane, à l'extrémité ouest, m'avait fait découvrir, après avoir traversé environ 2^m 50^c du limon sur lequel repose la première couche, une autre couche ossifère noire de 40^c d'épaisseur. Un autre sondage à 6 ou 8^m plus à l'est m'a fait rencontrer encore cette couche, présentant ici une épaisseur d'un mètre et promettant une grande richesse. Dès lors, pour mettre à découvert ce second dépôt ossifère, j'ai résolu d'exploiter l'énorme couche de limon qui la surmonte. J'ai entrepris ce travail avec d'autant plus de confiance, que ce limon a déjà fourni quelques gros ossements et qu'il correspond, par son niveau et sa nature, à la couche qui, au roc de Lafaye, renfermait les squelettes humains. Cette seconde couche noire ossifère correspond aussi à celle exploitée au roc de Lafaye. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer les objets d'industrie de ces deux gisements. Ici, même abondance et mêmes formes de poinçons; abondance relative de silex taillés en scie; gros instruments percés d'un trou à une extrémité; aiguilles grossières, nombreuses, et surtout absence complète de flèches; même constitution en limons, débris de roches primitives, veines charbonneuses, etc., etc. Sa hauteur au-dessus de l'Aveyron est à peu près la même, c'est-à-dire de 9 à 10^m. Je puis donc admettre qu'elles sont de formation contemporaine.

Je dirai maintenant quelques mots de la caverne des Battuts, exploitée par la Société des sciences, arts et belles-lettres de Tarn-et-Garonne. Cette caverne est située sur la rive droite de l'Aveyron, en face de la gare de Bruniquel, et se trouve néanmoins dans la commune de Penne, département du Tarn; elle est située dans des rochers escarpés et à une élévation d'environ 90^m au-dessus de l'Aveyron. Cette hauteur me paraît un argument contre la théorie du remplissage des cavernes par les inondations; car rien ne me porte à

croire que les eaux de l'Aveyron se soient jamais élevées jusque-là.

L'entrée de la caverne était obstruée et presque entièrement fermée par des éboulements de la roche. Un enfant, s'y étant introduit en rampant, me rapporta quelques ossements cassés et un silex taillé. Au-dessus de l'entrée, je remarquai un sentier tracé dans le roc, qui, partant de l'ouverture, montait sur la montagne en contournant le roc. Les deux abris, sous le château, présentent un sentier semblable, aujourd'hui impraticable et presque effacé par suite des éboulements de la roche. Cette similitude était un indice à peu près certain d'anciennes stations. En effet, l'ouverture étant déblayée, un sondage à l'intérieur me montra une couche noire ossifère. La caverne a une forme ovale irrégulière ; elle mesure un peu plus de 5 mètres de profondeur en face de l'entrée, et 8 mètres 50 dans le sens opposé; une stalagmite recouvre la roche calcaire dans laquelle elle est ouverte, et de nombreuses colonnettes pendent au plafond, dont une partie est anciennement écroulée. Autour de la caverne, la stalagmite recouvre les décombres, ce qui constate l'ancienneté de son remplissage.

On a d'abord enlevé 70 centimètres de débris du plafond écroulé, parmi lesquels on n'a pas trouvé d'ossements anciens ni de silex taillés. On a ensuite exploité une couche de 45 centimètres de terre jaunâtre, renfermant de grandes et petites dalles calcaires, quelques cailloux et roches primitives, des silex taillés, de gros ossements brisés et quelques rares poinçons. Enfin, au-dessous de celle-ci est la couche noire ossifère, dont l'épaisseur est variable entre 20 et 40 centimètres, selon les irrégularités du sol de la caverne. Cette couche noire est assez friable dans certaines parties, et dans d'autres, elle est compacte et liée par un suintement stalagmitique; comparativement aux couches des

abris de Bruniquel, elle contient moins de pierres. Elle est extrêmement abondante en gros ossements brisés ; on y trouve des mâchoires entières de cerf et de renne ; leurs bois y sont plus rares. Les dents et les ossements de cheval et de bœuf y sont nombreux. Le renard, le chat et autres petits carnassiers n'y sont pas rares ; j'y ai rencontré le bouquetin et l'ours. Enfin , les vertèbres et les arêtes de poissons s'y montrent quelquefois.

Les objets d'industrie humaine en os ou en bois de renne , n'y sont pas abondants , mais présentent un caractère particulier à cette caverne : c'est d'être marqués de séries de petites encoches. Un autre produit d'industrie est particulier aux Battuts : ce sont de belles dents canines de carnassiers , percées à leur base d'un trou de suspension. Les poinçons sont peu nombreux , et s'écartent des types ordinaires par leur courbure et leurs séries de petites encoches. Quelques fragments de côtes et de cornes travaillées sont entièrement consacrés à des séries d'encoches. On a aussi rencontré plusieurs sifflets d'une bonne conservation.

Un autre produit d'industrie a attiré mon attention. C'est une boule en pierre, de la grosseur d'une orange (66 millimètres de diamètre), trouvée vers le milieu de la caverne, dans la partie inférieure de la couche noire ossifère. Cette boule est un sphéroïde à peu près exact. Sa surface est rugueuse , sa texture grenue, sa couleur gris-verdâtre et sa pesanteur spécifique de 2,64. Elle est inattaquable par l'acide muriatique et elle agit sur l'aiguille aimantée.

Les silex taillés sont nombreux dans la couche noire : leur conservation est excellente , la fabrication en est mieux soignée qu'aux deux autres dépôts.

A la caverne des Battuts , comme aux deux gisements de Bruniquel, les cailloux et les roches primitives roulés y sont brisés avec une certaine régularité. Les plans des cassures

se coupent sous un angle qui se rapproche presque toujours de l'angle droit. Les arêtes de ces angles ont toute leur intégrité, ce qui prouve que les cassures ont été opérées sur les lieux mêmes par la main de l'homme.

La Société des sciences de Tarn-et-Garonne, s'efforçant toujours de mériter la sollicitude du Gouvernement, a offert à Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique une collection des objets les plus importants de la caverne des Battuts. Son Excellence, en remerciant la Société, a daigné l'informer qu'une partie de ces objets serait réservée pour le musée impérial de St-Germain.

Vous demandez, Messieurs, à quel type on peut rapporter les habitants de la station de Bruniquel : je laisserai à des anthropologistes compétents le soin de répondre à cette question. Je vous dirai seulement que les deux crânes adultes que j'ai recueillis ont une forme surbaissée et, par ce caractère, peuvent appartenir au type de Brachycéphale. Les mâchoires du premier squelette découvert présentent un caractère remarquable : c'est d'être considérablement usées, quoique appartenant à un individu qui a été reconnu n'avoir que 20 ou 25 ans. Cette mâchoire est parfaitement conservée et remarquable par la belle disposition des dents. Les incisives supérieures ont une grande épaisseur. L'usure a nivelé les dents de cette mâchoire : leur couronne présente une surface plane, dans laquelle les incisives et les canines ont la même forme que les molaires. Quelques personnes expliquent cette usure par l'habitude, qu'aurait eue ce sujet, de mêler du limon à la viande crue dont il se nourrissait. J'observerai que le nombre de foyers dont sont parsemées ces couches ossifères, et la quantité d'ossements calcinés qu'on y rencontre, indiquent que si les anciens habitants de ces lieux se nourrissaient habituellement de viandes crues, du moins ils la faisaient cuire quelquefois. J'observerai aussi

BRUNIQUET T & G.m (Fouilles de M. BRUN)

BRUNIQUET T. & G^m (Fouilles de M. BRUN)

que la troisième molaire de la mâchoire, dite dent de sagesse, ne participe pas à cette usure. Les dents de la mâchoire d'enfant, ainsi que les deux incisives isolées, trouvées parmi ces ossements, ne présentent aucune trace d'usure. Le peu de dents qui restent à la mâchoire du crâne de vieillard ne paraissent pas usées aussi profondément. Ce caractère pourrait donc bien n'être pas général aux aborigènes de Bruniquel. Je ne doute pas qu'une inspection attentive du reste du squelette n'y fasse découvrir d'autres caractères essentiellement différents de la race actuelle.

Il serait très-intéressant de connaître la durée de l'époque dite l'âge de la pierre. Sans prétendre résoudre cette question importante, je puiserai dans les fouilles de Bruniquel quelques indications intéressantes. En géologie, l'épaisseur des couches n'est pas toujours en rapport avec le laps de temps qu'il a fallu pour les former. L'épaisseur de celles qui renferment les dépôts ossifères de Bruniquel ne peut donc nous apprendre rien de bien positif à cet égard. On peut arriver avec plus de sûreté à une appréciation, en consultant la progression de l'industrie humaine de cette époque reculée. Les gisements du roc de Plantade nous en offrent un exemple frappant.

Il me paraît incontestable que les couches ossifères se sont successivement formées pendant que l'homme habitait ces lieux. Lorsque l'inondation arrivait, l'homme se réfugiait, sur la montagne et il regagnait son habitation sitôt que les eaux s'étaient retirées en laissant sur ses foyers une couche de limon. C'est ainsi qu'ont dû se former ces nombreuses couches parallèles qu'on observe dans ces dépôts ossifères. En comparant les produits d'industrie des couches supérieures avec ceux des inférieures, on peut suivre leur progression.

Au roc de Plantade, la couche noire ossifère supérieure

est séparée de l'inférieure par un dépôt de limon d'environ 2 mètres 50 centimètres, qui est divisé lui-même par sept ou huit couches bien distinctes. Donc, un laps de temps assez considérable a dû séparer la formation de ces deux couches ossifères. Si nous comparons leurs produits d'industrie, nous trouvons dans l'inférieure des poinçons nombreux de forme généralement aplatie, d'un travail assez grossier ; des aiguilles nombreuses, en général grosses et peu soignées ; des incisives de petits ruminants, percées d'un trou de suspension ; des silex taillés, ordinairement petits et mal faits, mais offrant un assez grand nombre d'échantillons taillés en forme de scie, quelquefois d'une confection remarquable. Dans la couche supérieure, nous trouvons des poinçons plus effilés, des formes plus variées, des aiguilles mieux polies, et surtout de grandes et belles flèches. Les silex taillés y sont plus grands et mieux fabriqués. On n'y rencontre presque pas de dents percées, ni de silex taillés en scie. Ces différences, et surtout la fabrication des flèches, n'indiquent-elles pas un perfectionnement dans l'industrie ? Les flèches servant à la chasse sont ordinairement barbelées des deux côtés, et je me demande si ces longues baguettes ayant dix à douze dentelures d'un seul côté, celles ayant de gros crochets en quart de cercle s'élevant perpendiculairement à la tige, et celles d'une ténuité extrême sont bien réellement des flèches, ou si ce ne seraient pas plutôt des instruments destinés à un autre usage : par exemple, des harpons pour la pêche ou bien des outils propres à faire des tissus ou des filets. Quoi qu'il en soit, leur fabrication demande une adresse particulière. D'après ces données, je considère la couche ossifère supérieure du roc de Plantade comme beaucoup plus récente que la couche inférieure, qui est semblable à celle du roc Lafaye, et par conséquent de la même époque. Ni l'une ni l'autre ne renferment aucun vestige de flèches.

OBJETS en SILEX de BRUNIQUET T & G

Dès lors la présence des flèches peut servir à désigner une des dernières époques de l'âge de la pierre, et la présence des silex taillés en scie une des périodes primitives. Ces données sont loin de préciser la durée du temps qui s'est écoulé d'une période à l'autre ; mais je crois qu'on peut admettre, sans crainte d'exagération, un intervalle d'un ou plusieurs siècles.

Il faut reconnaître que les aborigènes de cette contrée devaient posséder une grande habileté pour pouvoir, à l'aide d'outils aussi imparfaits que ceux de pierre, confectionner des flèches et des aiguilles. Le soin qu'ils mettaient à refaire les pointes de leurs flèches et de leurs poinçons cassés, à refaire le trou des aiguilles qui avaient perdu leur tête, témoignent assez de la difficulté que leur donnait cette fabrication. On ne peut donc pas supposer que tous les instruments entiers que nous avons rencontrés dans ces dépôts aient été perdus ou jetés par leurs propriétaires. D'ailleurs, une circonstance à peu près sans exception indique des dépôts volontaires. Presque toutes les fois que nous avons rencontré une dalle ou une grande pierre posée horizontalement, elle recouvrait et protégeait quelque objet, tel qu'un instrument ou ses débris, une mâchoire, une corne, plusieurs silex, etc., etc. Il n'a pas été rare de trouver réunis à la même place une dixaine et même jusqu'à trente silex taillés. N'est-il pas permis de voir là le résultat de la volonté directe de l'homme qui aurait formé ces dépôts partiels, soit par une sorte de consécration à ses dieux pénates, soit que l'enfouissement de ces objets fût nécessaire à leur conservation, soit enfin pour les cacher ?

Il est difficile d'expliquer l'usage d'instruments aussi divers et aussi bizarres ; mais il est impossible de ne pas y reconnaître une civilisation déterminée.

L'homme de cette époque vivait en société sous des abris

naturels. Les traces qu'il a laissées de son industrie témoignent de l'usage d'autres objets qui n'ont pu se transmettre jusqu'à nos jours. Sans doute ces aiguilles en bois de renne, si fines et si fragiles, n'étaient pas destinées à coudre uniquement des peaux d'animaux. Ces dents, percées pour être portées en collier ou en boucles d'oreilles, indiquent de la recherche dans la toilette. Les instruments soignés sont ornés de dessins gravés; le luxe avait donc fait déjà son apparition. L'homme de cette époque avait aussi des moyens de communication assez importants. Le silex meulière et le silex pyromaque, dont il a fabriqué une si grande quantité d'instruments, n'existe qu'à 20 ou 25 kilomètres de Bruniquel. La présence, dans ces couches, de quelques débris humatiles de coquilles marines (peigne, pétoncle, porcelaine, etc.) témoignent de ses rapports avec la mer.

Espérons que la persistance dans les recherches paléontologiques amènera de nouvelles découvertes, et que l'étude comparée des produits d'un grand nombre de dépôts de l'âge de la pierre portera dans la science assez de lumière pour faire connaître les mœurs et l'époque de l'existence des premiers habitants de notre contrée.

P.-S. — Depuis que ce qui précède a été écrit, l'exploitation des couches à l'abri du roc de Plantade s'est continuée et elle est aujourd'hui terminée. Elle a amené la découverte d'une tête d'auroch presque entière. Elle offrait, en une seule pièce qui s'est malheureusement brisée, l'occiput, le crâne surmonté de ses deux cornes, l'orbite des yeux et la partie nasale. J'espère qu'elle pourra être reconstituée. Elle a été trouvée dans la partie occidentale du gisement, vers le milieu de l'épaisseur de la couche de limon. A cette hauteur, j'avais déjà recueilli plusieurs ossements qui appartiennent vraisemblablement au squelette de cet animal; entre

autres cinq vertèbres du cou réunies dans leur position naturelle, plusieurs os du pied, une omoplate, etc., etc. Cette tête a de grandes dimensions et doit présenter, par ce caractère exceptionnel et par son ensemble, un grand intérêt.

En réponse au paragraphe : « Cette race était-elle contemporaine, etc. ? » M. Devals lit un travail sur cette question et dépose deux cartes du lac du bassin de l'Aveyron.

MÉMOIRE DE M. DEVALS.

Quand on parcourt la vallée de l'Aveyron, depuis Montricoux jusqu'à Villemade, on est frappé du caractère particulier que présentent surtout les collines qui bordent la rive gauche. Sur quelques points fort rares, ce sont des escarpements assez raides qui affectent jusqu'à un certain degré les allures d'une falaise ; mais presque partout deux larges gradins s'étagent, à une hauteur à peu près égale, sur la pente de la colline et semblent signaler d'anciennes lignes de niveau que les flots auraient jadis tracées dans l'intérieur des terres (1). On comprend, en regardant ces plages ainsi échelonnées, que leur formation ne peut être due à un mouvement égal, et que des intervalles de repos relatif se sont écoulés entre chacune des étapes fournies par la retraite des eaux. Seraient-ce là des traces du second déluge européen causé, au début de la période quaternaire, par le soulèvement des Alpes, déluge qui a laissé une empreinte analogue dans presque toutes les vallées du bassin de la Garonne, et notamment dans celle de ce fleuve au-dessus de Muret ; ou

(1) La rive droite de l'Aveyron offre bien ces derniers caractères, mais seulement dans la commune de Bioule et dans une faible partie de la commune de Réalville.

bien, un lac formé par le développement de l'Aveyron aurait-il existé à une époque inconnue, mais nécessairement très-reculée, dans cette partie de la vallée? Ces questions intéressantes sont évidemment du domaine de la géologie, qui seule peut les résoudre par l'étude des couches sédimentaires: aussi n'ai-je d'autre prétention, en les traitant à un autre point de vue, que de fournir à la science quelques indications capables de la guider dans ses recherches.

Admettons, jusqu'à preuve du contraire, l'hypothèse de l'existence d'un ancien lac.

La *Carte géologique de France*, due aux travaux de MM. Élie de Beaumont et Dufrenoy, classe parmi les *terrains tertiaires* la vallée de l'Aveyron depuis l'embouchure de cette rivière dans le Tarn jusqu'à Montricoux, tandis que, de Montricoux à Villefranche, la vallée est attribuée au *terrain jurassique*, de formation bien antérieure. Les ouvrages les plus élémentaires de géologie sont tous d'accord pour affirmer que l'époque tertiaire, où les mers reculèrent devant les atterrissements incessants des rivières et des fleuves, vit se former en grand nombre des dépôts plus ou moins considérables d'eau douce. C'est à cette période que remonterait, suivant toutes les probabilités, le lac du bassin inférieur de l'Aveyron. Ce lac a dû être ensuite comblé par les depôts successifs fournis par l'Aveyron lui-même et par les affluents qu'il reçoit dans cette partie de son cours; ou bien, comme beaucoup d'autres, il s'est vidé par une large brèche ouverte plus bas dans la vallée du Tarn, non loin sans doute de Ste-Livrade, dont les escarpements à pic, ici largement déchirés par d'anciens éboulements, là profondément corrodés à une grande hauteur, trahissent l'action violente des eaux. Les anciens documents empruntés aux archives locales, et les noms de lieux encore en usage dans la contrée, serviront à retrouver les relais du lac et à déterminer ainsi d'une ma-

nière précise son étendue et sa configuration ; tandis que, de leur côté, les diverses altitudes du sol permettront de décider si l'antique race d'hommes dont les ossements, les armes et les ustensiles ont été récemment découverts à Bruniquel, a pu être contemporaine de cette immense nappe d'eau.

L'article 13 de la charte communale de Montricoux, qui date du 6 janvier 1277, défend de pêcher dans les *étangs* de la maison des Templiers (1). Les étangs dont il est ici question, et dont il n'est pas resté la moindre trace, pas plus dans les noms de lieux que sur le sol, ne pouvaient exister que dans cet espace assez restreint qui s'étend sur la rive droite de l'Aveyron entre Montricoux et le ruisseau de Rieumet, et entre la rivière et la première assise de la colline. En effet, l'altitude de cette plaine étroite témoigne que cette langue de terre avait dû être recouverte par les eaux, lorsque le niveau du lac atteignait son maximum de hauteur. Il est donc bien constaté que, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, le territoire de Montricoux offrait encore plusieurs étangs poissonneux dans le voisinage de l'Aveyron.

Pas plus que celui de Montricoux, le territoire de la petite ville de Bioule n'a conservé ni les traces ni même le souvenir des marais qui autrefois en couvraient une partie. Mais nous savons, par les articles 14 et 42 de la charte communale de Bioule, en date du 21 juin 1273, que ces marais, déjà desséchés à cette époque reculée, avaient néanmoins laissé leur nom roman de *Nauza* (2), aujourd'hui oublié, à une prairie voisine de l'Aveyron, ainsi qu'aux terres contiguës à la voie antique de Montauriol à Aurillac, vers le point où la voie gra-

(1) E que no pusco pescar en los *estangs*..... de la Maio (Charte de Montricoux, art. 13, 6 janvier 1277).

(2) *Nausa*, *Nauda*. — Locus pascuus, sed uliginosus et aquis irriguus (Glossaire de Du Cange).

vissait le premier gradin de la colline, c'est-à-dire auprès des hameaux des Croses, des Mercadiers et des Borrels (1).

Si nous passons sur la rive gauche de l'Aveyron, nous trouverons au-dessous de l'escarpement couronné par le hameau des Brunis le grand étang de Lavergne, seul reste des lacs plus ou moins étendus et des étangs qui, au XIIIe siècle, émaillaient la partie basse du territoire de Négrepelisse. La charte communale octroyée à cette ville au mois de février 1286, nous apprend, en effet, par l'article 10, que les possesseurs de *lacs* et d'*étangs* obtinrent le droit d'y laver, ou de les convertir en prairies ou pâturages, sans avoir à payer la moindre redevance, et l'article 42 permet à chacun de pêcher par tout le territoire de Négrepelisse, excepté dans les *étangs* et viviers dépendant de propriétés particulières (2).

Nous n'avons, pour la commune d'Albias, aucun texte ancien qui nous permette de constater officiellement l'existence, au moyen-âge, des relais du grand lac qui fait l'objet de ces études. Mais cette absence de documents est heureusement compensée par les noms significatifs de

(1) Art. 14. — Item, lo dig senhor donec et autrejec als digs habitans que el a sa messio lor aia forns en los quals tug li habitans del dig castel de Biole, o del tenement, que is son os is seran dins las *Nauzas*, aissi co sen poja la via en amont..... sio tengutz de cozer als digs forns.

Art. 42. — Item, devo li dig homes aderdre lofe del prat apelat *Nauza-Landen*.

(Charte de Bioule, 12 juin 1273.)

(2) Art. 10. — Item, volumus et concedimus quòd illi qui habebunt supradictas terras, sive res, et qui habent rivos, *lacus* sive *paludes*, *stagna*..., possint in illis lavare, facere prata, pascua...

Art. 42. — Item, volumus et concedimus quòd unusquisque possit piscari in tota jurisdictione dicte ville, preter in *stagnis*, vivariis sive piscariis privatis.

(Charte de Négrepelisse, février 1286.)

ruisseau de la *Nauze* (1) et de ruisseau de la *Laque* (2) que portent deux petits affluents des ruisseaux de la Tauge et de la Brive. Le premier arrose la plaine où s'élevait jadis Hispalia, un des quartiers de l'antique ville de Cos; le second coule du hameau de la Favette à celui de Larivalière haute, au fond d'une dépression de terrain assez étendue, dont la seule inspection révèle à l'instant l'existence d'un ancien et vaste réservoir.

A peine entré sur le territoire de Montauban, on trouve au-dessous du manoir de Dariat, sur la rive gauche de la Tauge, une longue pièce d'eau qu'on ne soupçonnerait certes pas d'avoir autrefois eu assez d'importance pour mériter le nom de *lac*. C'est là pourtant, c'est-à-dire dans toute la largeur du vallon de la Tauge et sur une longueur considérable, que s'étendait encore, au XVe siècle, ombragé par la forêt de Tulmon ou du Ramier, le lac du Rauzel. Non loin de là, à côté du chemin qui relie le village de Fontneuve à celui de Léojac, existait aussi, à la même époque, un étang assez vaste, ainsi que le constate une enquête sur les limites du Ramier faite, le 6 mai 1476, par Pierre d'André, lieutenant du sénéchal de Quercy (3).

Si de ce point on franchit, en passant par Fontneuve, le massif de collines qui sépare la Tauge de l'Aveyron, et qu'on descende ensuite la voie romaine de Toulouse à Cahors par

(1) Voir la note 2, p. 39.

(2) Le mot roman *Laca*, qu'on s'est ici borné à franciser, signifie un *petit lac* ou un grand étang.

(3) Et viran se a ma drecha et vas Fonnova, tot lo lonc d'un autre valat que va a hun *lac* apelat *del Rauzel*, demoran lo dich *lac* dins lo Ramier. Et seguen la orieyra del dich *lac de Rauzel*, et prenen hun valat que part del dich *lac*..... Et viran vas lo solelh colquan e seguen hun valat dreich al camy que va de Fonnova a Leujac. Et seguen lo dich cami, en que ha huna *laca* pres de la borda de Galhart Rodoles.

(Titre du 6 mai 1476, Arch. de Montauban, Livre armé, f° 179.)

Cos, jusqu'au lieu des Bordes, on arrive à la source d'un ruisseau qui, après avoir décrit dans la plaine un demi-cercle de 4 kilomètres seulement, se jette dans l'Aveyron au-dessous de la route départementale n° 4. Ce petit cours d'eau porte le nom de ruisseau des *Nauzes* (1), et ce nom seul suffit pour attester que jadis la plaine était, sur ce point, émaillée d'un certain nombre d'étangs ou marais. Du reste, lors de la construction de la route départementale, le peu de consistance de ce sol marécageux exigea l'établissement d'un petit viaduc d'environ 200 mètres, à l'endroit qu'on nomme le Pont-Long.

En continuant sa route à travers champs dans la direction de l'est, on rencontre le ruisseau d'Agran, qui, après avoir un instant servi de limite aux communes de Montauban et de Villemade, sépare ensuite cette dernière de la commune de Piquecos. Le nom d'Aygue-Morte, que ce ruisseau portait au moyen-âge, indique suffisamment l'état de cette partie de la vallée. Si cette assertion avait besoin d'être confirmée, je pourrais invoquer le témoignage d'une transaction conclue, le 23 août 1301, entre les consuls de Montauban et Izarn d'Auty, seigneur de Piquecos, au sujet des limites de leurs territoires. Il résulte de ce document officiel qu'Izarn d'Auty fut maintenu en possession de la *Nauze* ou étang nommé *Aygue-Morte*, mais que les habitants de la commune de Montauban obtinrent le droit d'y abreuver leurs bestiaux sans être assujettis à la moindre redevance (2). C'est juste-

(1) Voir la note 2, p. 39.

(2) Consules Montis-Albani et Yzarnus de Autino tractaverunt in hunc modum, videlicet : Quod dechi et gardagium ville Montis-Albani se extendant..... de camino traversserio qui provenit *del gal* de capite insule que est in flumine Avayronis juxta pratum Petri Molinerii, et prout dictum iter transit usque ad *nauzam* vocatam *Aqua-Mortua* usque ad flumen Aveyronis. Et tota dicta *nauza* remaneat dicto Yzarno et in ejus gardiagio, salvo tamen quòd fuit ordinatum inter dictas

ment sous le nom de la *Nauze* que sont encore désignées les terres situées sur la rive droite de l'ancien ruisseau d'Ayguë-Morte et sur les limites des communes de Montauban et de Piquecos.

Si, en partant de la Nauze, on suit la ligne qui divise les territoires de Montauban et de Villemade, on ne tarde pas à franchir le premier gradin de la colline, et après avoir débouché sur la plate-forme qui s'étend, sur une largeur de 1,500 mètres, jusqu'au ruisseau de Grand-Mortarieu, on arrive au domaine de Lestang. C'était là, jadis, l'extrémité nord d'un *étang* qui, à la suite d'une contestation entre les consuls de Villemade et de Montauban, au sujet des limites de leurs juridictions, fut attribué, le 26 mars 1323, par Bernard Gervais, juge-mage, au territoire de Montauban (1). L'extrémité sud de cet étang est indiquée par le nom de *Lestang*, que porte aussi un autre domaine situé à 450 mètres

partes quòd homines qui ibunt versus illas partes cum suis animalibus possint abeurare et dare ad bibendum suis animalibus in dicta *nauza* absque omni solutione decorum.

(Titre d'août 1301. Arch. de Montauban, série AA, livre Rouge, f° 82.)

(1) Dominus Bernardus Gervasii, judex major, virtute compromissi facti per consules Montis-Albani, ex parte una ; et consules de Insula-Madida ex altera ; super limitationibus locorum predictorum, accessit personaliter juxta locum vocatum Daldeffes (aujourd'hui Lescure). Et exindè accessit juxtà seu propè quoddam *stagnum* parvum..... Et dictum suum protulit in hunc modum, videlicet :

Quòd dictum mansum vocatum Daldeffes sit et remaneat à parte Montis-Albani usque ad quamdam viam que est ante dictum mansum et rectè ante boriam de La Pozaca, que est ultra flumen Tarni, prout protenditur per dictam viam de dicto flumine Tarni usque ad dictum *stagnum* parvum, et prout de capite dicti *stagni* recta via protenditur versus quamdam motam que est ultra flumen Avayronis prope Picacossium, usque ad rivum vocatum d'*Ayga-Morta*.

(Titre du 26 mai 1323. Arch. de Montauban, série AA, Livre des Serments, f° 100 v°, Livre armé, f° 124.)

plus loin, au pied du talus par lequel on monte au plateau de St-Hilaire. C'est, en effet, entre ces deux points extrêmes que l'étang figure encore sur une carte de la commune de Montauban, dressée vers le milieu du XVIIe siècle et conservée dans les archives municipales. Un autre étang, aux dimensions plus modestes, et dont pour ce motif le nom de *Lestanet*, encore attaché à une propriété voisine, n'est qu'un diminutif, s'étendait non loin du premier, plus près encore de la base du second gradin. Le grand étang était traversé par le ruisseau de Grand-Mortarieu, descendu des hauteurs de St-Martial, et dont le nom en usage dès le Xe siècle, indique parfaitement l'état de stagnation de ses eaux (1).

Reprenons la ligne que nous venons de suivre, et rétrogradons jusqu'aux Places. Nous trouverons là un chemin qui vient du hameau de Labarthe et se dirige sur Villemade. Après un parcours de 500 mètres sur le territoire de cette commune, ce chemin traverse un quartier appelé *Nauze-Longue*, et la dépression du terrain sur ce point confirme admirablement l'existence, révélée par ce nom, d'un ancien étang situé à l'est de Villemade et se prolongeant presque jusqu'à ses murailles, pendant que, du côté des vallées du Tarn et de l'Aveyron, la base du mamelon sur lequel a été construit ce village baignait dans les marais où se perdait alors le ruisseau de Grand-Mortarieu. De là, sans doute, le

1. Et habet ipsa terra fines : de fronte subteriori, per fluvio Tescone ; et de fronte superiori, usque in *Morto-Rivo*.

(Titre de février 926. Arch. de Montauban, série GG, Cartul. D de St-Théodard, f° 95 v°.)

Vendimus nos tibi illa versana que visus sum habere in aro de Solacrupo. Et tenet : de uno fronte, per medio Tascone usque in *Morte-Rivo*.

(Titre de novembre 976. Arch. de Montauban, série GG, Cartul. D de St-Théodard, f° 86 v°.)

nom de l'*Ile* que portait, avant la fondation de Villemade, ce mamelon ainsi entouré d'eau (1) et celui d'*Ile-Aimée*, donné en 1144, par Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, à la petite ville dont il était le fondateur (2) ; nom qui, avant la fin du XIIIe siècle, avait été métamorphosé dans les documents latins seulement en celui d'Ile-Humide (3), et dont enfin on a fait depuis Villemade, tandis que le village situé en face sur la rive gauche du Tarn et qu'on croit être le faubourg d'une ancienne ville construite sur la rive droite et rasée par les Vandales, a conservé le nom primitif de Barri-d'Islemade, en roman *Barri d'Isla-Amada*, et par contraction d'*Ilamada.*

Repassons maintenant sur la rive droite de l'Aveyron en suivant l'ancien chemin Moissaguais, devenu aujourd'hui route impériale n° 127, de Montauban à Bordeaux. Aussitôt qu'on a dépassé le petit village du Saula, jadis nommé Port-

(1) Et in alio loco, in aro de *Isla*, similiter dono Sancti Audardi quantùm ibi visus sum habere vel possidere.

(Titre d'août 969, Arch. de Montauban, série GG, Cartul. D de St-Théodard, f° 72.)

Et dono Domino Deo et Sancto Theodardo illo alode de *Hisla* cum ipsa ecclesia que est fundata in honore sancti Ypoliti..., cum aquis aquarum.....

(Titre du 1er mai 1020. Arch. de Montauban, série GG, Cartul. D de St-Théodard, f° 40.)

(2) Ildefonsus, comes Tholose..., reddo et dono Sancto Theodardo omnem medietatem *Insule-Amate* in dominio et in rendis.

(Titre de 1147. Arch. de Montauban, série GG, Cartul, D de St-Théodard.)

(3) Dominus Guilhelmus et alius dominus Guilhelmus, quondam episcopi Cadurcenses, quasdam ecclesias contulerunt monasterio Sancti Theodardi..... videlicet ecclesiam sancti Hypoliti prope *Insulam-Madidam* et flumen Tarni sitam.

(Titre du 23 juin 1281. Arch. de Montauban, série GG, Cartul. P de St-Théodard, f° 288 v°.)

Noguier, on trouve, au pied de la colline de Lafrançaise, de vastes prairies connues sous le nom de la *Nauze* et arrosées par le ruisseau de ce nom, qui descend des hauteurs de St-Maurice et va se jeter dans le Tarn, au-dessous du château des Mothes. La légende s'est emparée depuis des siècles de cette nauze, et en a fait le séjour d'un horrible dragon auquel les habitants des villages voisins payaient un tribut annuel de sept jeunes filles; ce qui dura jusqu'à ce que le monstre fût vaincu par saint Georges. De là le nom de *Nauze infernale* (1) que l'ancien marais situé en ce lieu portait au moyen-âge. Un tableau exposé dans l'église de Lafrançaise représente la victoire de saint Georges sur le dragon.

Le plateau de Villemade, où jadis se trouvaient le marais de Nauze-Longue et les deux petits étangs dont le plus grand était traversé par le ruisseau de Mortarieu, a une hauteur moyenne de 85 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il est naturel de penser que, lorsqu'il était couvert par les eaux du lac qui, pour avoir laissé ces relais, avaient dû atteindre sur ce point une altitude d'au moins 88 mètres, la vallée qui s'étend sur la rive gauche du Tarn, séparée de ce plateau par la seule largeur de la rivière, et dont la hauteur en face de Villemade ne dépasse pas le chiffre moyen de 76 mètres, devait nécessairement être inondée et que le lac refluait ainsi dans la vallée du Tarn jusqu'au point où ses eaux, de niveau avec celles qui couvraient le plateau de Villemade, rencontraient une altitude supérieure. C'est, d'un côté, au pied du coteau

(1) Item, une *Nauze* vulgairement appellée la *Nauze infernal*, cituée à la revyère du Port-Noguier, en ladite jurisdiction et au dessoubz ladicte ville de La Francoyse, confrontée avec le grand chemin public que allant de ladicte ville vers ledict Port-Noguier, aultrement du Saular.

Titre de 1536. Arch. départementales, série C, Livre terrier des feodalles recognoyssences de la ville de La Francoyse, f° 2.)

de Parages et, de l'autre, au pied des collines de Corbarieu, où la vallée s'élève insensiblement jusqu'à 90 mètres, que s'arrêtait le lac du bassin inférieur de l'Aveyron. Les eaux, en se retirant, avaient laissé trois vastes nauzes près de Corbarieu (1) et, au-dessous du domaine de Pompigne, un grand étang traversé par le ruisseau de Payrol, et ces étangs existaient encore vers le milieu du XVIIe siècle (2). Ce ne sont point là les seules traces du lac : on en trouve encore sur les collines qui longent la rive gauche du Tarn et dont l'altitude moyenne, depuis Ventillac jusqu'à la Bastide-du-Temple, varie de 80 à 84 mètres. Ainsi, les terres situées à 1 kilomètre sud-sud-ouest et à 1,500 mètres à l'ouest de Meauzac, portent encore les noms significatifs de la *Laque* et de *Lestang*.

(1) Estat des biens de la communauté de Corbarieu. — En l'année 1639, ladite communauté possédoit une *Nauze* ou *vacquant marescajeux* pour recepvoir les eaux pluviaux, située au terroir appelé d'Espinet, de contenance de huit arpens ou environ (alias 5 cestérées, 5 razées), qui confronte..... du couchant avec le grand chemin tendant du présent lieu de Corbarieu à Reyniès. — Plus, autre *nauze* ou *vacquant* aussi *marescajeux*, où s'écoulent les eaux pluviaux et presque toujours rempli d'eau, apellé de *Ribonnel*, de la contenance de quatre arpens ou environ (alias 1 cestérée, 3 razées). Confronte du levant le chemin tendant de la susdite nauze d'Espinet à Carou. — Plus, autre *nauze*, ou *vacquant* aussi toujours *rempli d'eau* et *marescajeux*, apellé *del Gouch*, contenant trois arpens ou environ (alias 5 razées), qui confronte..... du couchant, le chemin allant de St-Sernin à Las Bouygues.

(Original en papier. Arch. comm. de Corbarieu, série DD.)

(2) Item, que totas las possessios que son del pon del Teole en la, venen tro al pon de Gasseras et seguen tot lo camy de Monbeto entro a la crotz que part lo camy per anar al *estanc*, dissenden tro al rio que passa jost lo pon de las Donas Menoretas entro la riba de Tarn.

(Titre du 18 février 1432. Arch. de Mont. série AA, livre armé, f° 202 v°.)

Le chemin qui va de *Gastaud* se relier, au-dessous de Pompigne, à la voie antique de Castres à Moissac, porte dans les anciens cadastres le nom de *Chemin de la Laque*.

Une fois en possession de toutes ces données, il a été facile de dresser les cartes du lac, à ses deux périodes. J'ai été puissamment aidé, dans ce travail, par l'indication des diverses altitudes que m'a fournie l'excellente carte de l'état-major. Grâce à ces indications, j'ai pu, en effet, déterminer exactement le périmètre du lac avec toutes les échancrures de ses rives, lorsque ses eaux atteignaient leur niveau le plus élevé, et lorsqu'elles avaient baissé, par suite d'une première évacuation, un peu au-dessous du gradin inférieur qui forme la première assise des collines de la rive gauche de l'Aveyron. C'est à ces deux cartes que je renvoie ceux qui tiendront à connaître l'étendue et la configuration du lac.

Il resterait maintenant à examiner si la race primitive qui a laissé à Bruniquel de si curieux vestiges de son existence était contemporaine de ce lac. Cette question soulève tout naturellement des problèmes que l'état actuel de la science ne saurait guère permettre de résoudre d'une manière satisfaisante. Il faudrait, en effet, pouvoir préciser l'époque à laquelle le lac s'est définitivement écoulé, et celle de l'apparition de l'homme dans cette partie de la vallée de l'Aveyron qui appartient à la formation jurassique. Peut-être pourrait-on, à la rigueur, en sachant que dans le voisinage de Cos on trouve, loin de la rivière, des coquillages fluviatiles ou lacustres, je ne saurais dire lesquels, à une profondeur d'environ 2 mètres, et que le sol romain de l'antique ville de Cosa, détruite par les Vandales au commencement du Vᵉ siècle, est généralement à 0ᵐ, 50 au-dessous de la surface actuelle : peut-être, dis-je, pourrait-on avancer que l'évacuation du lac remonte à près de 6000 ans ; mais il serait absolument impossible d'assigner une date quelconque à l'apparition de la race humaine sur les bords de l'Aveyron. Quoi qu'il en soit, rien n'empêche de reconnaître que les stations humaines de Bruniquel, situées à une altitude d'environ 110

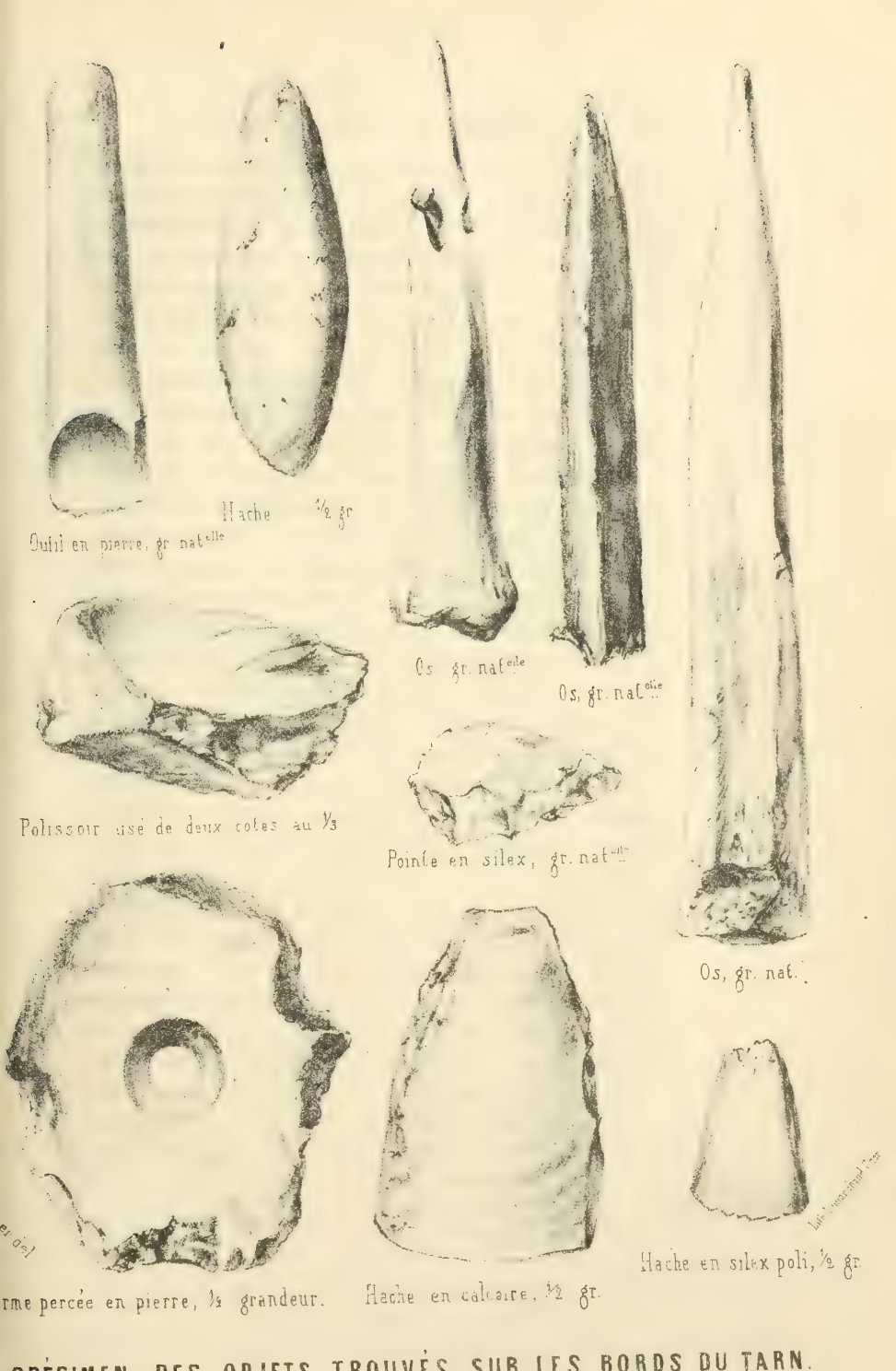

SPÉCIMEN DES OBJETS TROUVÉS SUR LES BORDS DU TARN.

mètres, ont pu parfaitement exister à l'époque où le lac couvrait la vallée inférieure de l'Aveyron, puisque le niveau maximum de cette vaste nappe d'eau atteignait tout au plus à 89 mètres, et qu'ainsi le lac ne pouvait guère s'étendre en amont de Montricoux, où la vallée a déjà une altitude de 88 mètres, tandis que la plage de l'Aveyron en a 99 à Bruniquel.

M. le docteur Rattier prend ensuite la parole et donne un résumé de quelques observations sur l'homme des cavernes. Aidé, dans ce travail, par les points de comparaison que lui fournissaient de nombreux voyages dans les diverses contrées de l'Europe, notamment en Suède et en Norwége, M. Rattier a étudié les cavernes de Bruniquel, en compagnie de MM. Lartet et Falconner. Il a remarqué que les instruments en os étaient toujours faits avec les parties les plus dures; les parties d'ossements les moins consistantes s'y trouvaient à l'état de simples débris. M. Rattier combat l'opinion de M. Falconner, qui croyait que les os que l'on trouve fendus l'avaient été pour en extraire la moëlle et fournir ainsi un aliment; la cassure de ces os serait bien différente. L'opinion récemment émise, que nos gisements anté-historiques seraient de simples gisements de pierres à fusil, n'est pas soutenable. A Bruniquel, tout le silex a été transporté par l'homme; on ne l'y trouve point à l'état natif.

M. le docteur Rattier parle aussi de l'industrie des haches en pierre, dont de très-beaux spécimens sont découverts journellement sur les bords du Tarn, surtout au Verdier, non loin de Montauban, sur la gauche de la rivière. Ces haches sont faites en cailloux roulés. Il cite, comme offrant de très-beaux spécimens de cette époque, la collection de M. l'abbé Pottier exposée au musée. Le savant docteur explique le soin avec lequel les peuples qui se servaient de ces armes choisissaient la matière verte de préférence à toute

autre, comme présentant plus de consistance. Ils ébauchaient d'abord les haches, en les éclatant de façon à leur donner à peu près le contour qu'ils voulaient obtenir, et les terminaient en les polissant sur des pierres plus grandes et très-dures. Cette communication est écoutée avec le plus vif intérêt.

M. l'abbé Pottier dépose sur le bureau diverses haches de pierre trouvées sur les bords du Tarn. Il ajoute qu'une seule de ces stations, explorée par son frère, M. Raymond Pottier, et par lui, a fourni plus de cent haches. Avec celles-ci il a trouvé dans le *læs* des instruments en corne de cerf et autres ossements : ce sont des poinçons, des spatules, etc. ; puis de nombreux fragments de poterie, de vases : les uns offrent les caractères d'une haute antiquité ; d'autres, au contraire, paraissent gallo-romains. La forme des haches est très-variée : elle est souvent donnée par la mesure des cailloux eux-mêmes. Un instrument de granit, en forme de disque aplati, a été percé au centre d'un trou par un outil de pierre ; c'est l'objet le plus remarquable de ces fouilles : M. Christy l'a regardé comme fort rare ; ce pourrait être une sorte de casse-tête. Des polissoirs en grès ont été trouvés dans la même station.

M. l'abbé Pottier donne aussi lecture d'un manuscrit envoyé par l'auteur, M. Morlot (de Lausanne). C'est l'*Introduction* à un volume en œuvre sur l'*archéologie dans le Mecklembourg, d'après les travaux du docteur Lisch.* Selon le désir de l'éminent archéologue de Lausanne, il demande l'avis de M. de Caumont sur les conclusions suivantes : L'auteur constate que dans le Mecklembourg on a surtout fouillé les sépultures de luxe, celles des riches et des puissants de l'époque ; d'où il résulte que l'on devra user de réserve en comparant leurs produits avec les fouilles de la Suisse, dans des établissements fournissant des pièces de rebut et des objets d'un usage vulgaire. Ceux-ci ne manquent pas d'in-

térêt ; les recherches sur les Kjookkenmoedding du Danemarck, sur les habitations lacustres de la Suisse et sur les terremare de l'Italie l'ont bien prouvé. Mais c'est ici une autre face de la même question, et l'on se trouve à peu près dans la position d'un homme comparant les ruines de quelque riche palais avec les balayures de la ville dont ce palais ferait l'ornement. On pourrait ainsi en venir à vouloir reconnaître deux époques dans les débris céramiques contemporains : celle de la porcelaine dorée et celle de la poterie vernie à la litharge ; la distinction qu'on cherche à faire entre un âge de la pierre polie et un autre de la pierre ébauchée ne serait-elle pas de même genre ?

M. de Caumont adopte l'opinion de M. Morlot, à savoir que les objets en silex les plus perfectionnés ont pu appartenir à des chefs. Ainsi, ajoute M. le directeur de la Société française d'archéologie, il faut adopter avec une très-grande réserve la distinction *absolue* entre l'âge de pierre et l'âge de bronze.

M. l'abbé Pottier fait la remarque qu'à Bruniquel on n'a point trouvé de haches polies, mais seulement trois petites pendeloques de forme oblongue, percées d'un trou, à une extrémité ; elles sont en serpentine et paraissent polies. Sur les bords du Tarn, point de couteaux en silex, seulement des pointes d'un travail différent et surtout la pierre polie. La faune de cette dernière station pourrait être, d'après M. Lartet, une grande race de Bœuf, un *Sus* aux canines très-développées, le grand Cerf, etc.

Le secrétaire-général cite aussi le passage suivant d'une lettre de M. F. Troyon, de Suisse, le savant explorateur des habitations lacustres : « Vos belles découvertes de Bruniquel excitent vivement ma curiosité. Vous avez-là une mine d'une grande richesse, plus facile à explorer que les débris de nos constructions lacustres, recouvertes d'une

quantité d'eau plus ou moins considérable. Nos découvertes réciproques présentent de nombreuses analogies, mais il est cependant des traits distinctifs d'une assez grande portée. Au point de vue de l'industrie, malgré l'absence du métal, il y a déjà des différences assez sensibles; la confection est plus variée, plus achevée, chez nos lacustres; en revanche, l'art du dessin est fort inférieur: il consiste uniquement en disques, en lignes géométriques, tandis que vous avez des sculptures assez parfaites pour reconnaître les animaux représentés. Je crois qu'il y a là la révélation d'un fait d'une assez grande portée et que l'absence, chez nos lacustres, de la représentation de tout être animé tient à des idées religieuses spéciales. Or, dans ce temps-là, qui dit une autre religion dit un autre peuple.

« L'espace me manque pour développer cette manière de voir qui, résumée en quelques mots, peut paraître un peu absolue. Quoi qu'il en soit, il serait d'un haut intérêt de retrouver les sépultures de ceux auxquels remontent les restes de Bruniquel. Si, dans les derniers temps païens, la diversité des modes funéraires apparaît comme une confusion inextricable, il n'en est pas de même à l'origine, où les différentes manières d'envisager la vie à venir influait sur les cérémonies funèbres. »

« A cette dernière question, ajoute M. l'abbé Pottier, je répondrai, en appelant l'attention du Congrès sur la position du squelette trouvé par M. Brun.

Elle a été décrite par cet explorateur zélé dans le mémoire que vous venez d'applaudir. Les membres étaient repliés sur eux-mêmes et la tête, posée sur une large pierre, regardait le ciel : tout rappelait ainsi la position accroupie, observée par MM. Fréraud et Christy, sous les tumulus et les galgals d'Afrique, et antérieurement en Suède et en Norwège, par MM. Worsaë et Thomsen, dans des sépultures

incontestables. Ce mode d'inhumation, qui rend à la terre les corps dans la position qu'ils occupaient dans le sein de leur mère, est fréquent dans l'antiquité : on le retrouve même encore chez les peuplades primitives du Nouveau-Monde ; je l'ai remarqué sur des momies péruviennes, d'ancienne race, rapportées d'Aymara, lors de l'expédition de M. de Castelnau, et conservées au *Muséum*. Au Mexique, on ensevelissait les morts accroupis et les jambes repliées. Diodore de Sicile nous apprend que les Troglodytes prenaient les cadavres, leur passaient la tête entre les jambes et les attachaient ainsi avec des branches d'aubépine, les couvrant ensuite de pierres.

M. de Rochambeau écrivait, dans un récent article du *Bulletin monumental*, que, d'après le capitaine Bossu, les Allibomans, habitants vers la Mobile au-delà de la Nouvelle-Orléans, enterrent leurs morts assis, afin qu'ainsi ils puissent regarder le ciel où va leur âme (1).

Ces rapprochements et bien d'autres, qu'une étude sérieuse pourrait amener, semblent confirmer la pensée d'une sépulture sous le roc de Bruniquel. Des cendres recouvraient l'endroit où reposaient ces ossements : ou bien elles indiquent un bûcher avec la possibilité d'un sacrifice après les funérailles, ou bien un foyer, trace d'une habitation postérieure, évidente d'ailleurs. Cette dernière hypothèse n'a rien d'impossible : nous lisons dans Jean de Léry, auteur d'un *Voyage au Brésil en* 1611 (2), que les indigènes de ce pays faisaient des inhumations soit dans le jardin, soit dans la case même où le défunt avait vécu. Ce que faisait un peuple sauvage il y a deux siècles, nos aborigènes pouvaient le faire à leur époque anté-historique. »

(1) *Bulletin monumental*, XXXe volume, p. 798.

(2) Cité par M. de Rochambeau, *loc. cit.*

M. le docteur Rattier, revenant sur l'industrie des haches en pierre, affirme en avoir vu aux environs de Léojac, placées, par la superstition des paysans, au milieu des toitures pour les garantir de la foudre. Il a vu aussi des fragments de corne de cerf déposés dans les étables et destinés à préserver les bêtes à laine de la clavelée.

M. Rattier fait remarquer l'usure des dents des squelettes trouvés à Bruniquel. D'après M. Falconner, la cause en serait due à l'emploi de la terre dans l'alimentation de ces individus. Cependant, M. le docteur Rattier a trouvé à Léojac, pays de plaine, des squelettes avec les dents usées comme ceux de Bruniquel.

M. Devals donne lecture d'un important mémoire sur la 2e question, appelée par M. le Président.

Par quelles tribus gauloises étaient occupés le Lot et le Tarn-et-Garonne? Existe-t-il dans la contrée des monuments celtiques : dolmens, pierres-levées, tombelles, tumulus, chromlechs? La religion et les superstitions druidiques ont-elles laissé des traces dans les populations des campagnes?

MÉMOIRE DE M. DEVALS.

Le département de Tarn-et-Garonne, traversé en entier par un fleuve et coupé dans tous les sens par deux grandes rivières et d'autres cours d'eau d'une moindre importance qui aboutissent tous aux trois artères principales, offre, peut-être plus que beaucoup d'autres, des frontières toutes naturelles et se prête admirablement à l'établissement de nombreuses divisions territoriales. Aussi ne faut-il pas s'étonner si les limites des divers peuples venaient jadis se rencontrer dans ce département. Ces peuples étaient les *Tasconi*, les *Tolosani*, les *Lactorates*, les *Nitiobriges*, les *Cadurci* et les *Rutheni*.

Les *Tasconi*, dont l'ancien Montauban ou *Mons-Aureolus*, plus anciennement *Tascodunum*, était l'*oppidum* ou le chef-lieu, occupaient la région comprise entre le Tarn depuis l'embouchure de l'Agoût jusqu'à Bressols, et le Tescounet et le Tescou jusqu'au ruisseau de Régis. Ils possédaient, en outre, tout le territoire des communes d'Albefeuille et de Montauban, à l'exception de la partie située sur la rive droite du ruisseau de Frézals, qui séparait alors les juridictions de *Tascodunum* et de *Cosa*. Plusieurs siècles après la destruction de cette dernière ville, ce lambeau de son vaste territoire forma la commune de Fontneuve, annexée depuis à celle de Montauban.

Le territoire des *Tolosani* était borné, dans le département de Tarn-et-Garonne, par le Tarn depuis Nohic jusqu'à Bressols, puis par les communes de Montauban et d'Albefeuille jusqu'à Lagarde, où le Tarn lui servait de nouveau de limite jusqu'à sa jonction avec la Garonne. De là, ce fleuve, jusqu'à son entrée dans le département, séparait les *Tolosani* des *Lactorates;* mais les premiers ayant dans la suite envahi, au détriment des seconds, toute la région comprise entre la Garonne et la Sère, le *pagus* Toulousain eut dès lors pour frontière, de ce côté, la crête des collines qui, dans la commune de Maubec, s'étendent entre les ruisseaux du Brounan et du Sarranpion, la limite même du département depuis la Gimone jusqu'à la Sère, et, de ce point, tout le cours de cette petite rivière jusqu'à son embouchure dans la Garonne.

La Garonne, depuis l'embouchure de la Save, commune d'Aucamville, jusqu'à celle du ruisseau de Néguevieille, commune de La Magistère, formait primitivement la limite du territoire des *Lactorates*, mais les *Tolosani* et les *Nitiobriges* finirent par étendre leurs possessions sur la rive gauche du fleuve, et la frontière des *Lactorates* se trouva dès lors bornée, du côté des *Tolosani*, par la petite rivière de la Sère;

du côté des *Cadurci*, par la Garonne, depuis l'embouchure de la Sère jusqu'à celle de l'Auroux ; et du côté des *Nitiobriges*, par le ruisseau de l'Auroux jusqu'à sa jonction avec celui de Camezon, par ce dernier ruisseau jusqu'au hameau des Granettes, de là par la ligne divisive des communes de Bardigues et de Mansonville, et enfin par la ligne qui sépare le canton d'Auvillars du département du Gers, entre les rivières de Larrax et de Lauroue. Le pays des *Nitiobriges* comprenait, dans le Tarn-et-Garonne, la commune de Bardigues, le canton d'Auvillars, moins les communes de St-Michel, de Merles et du Pin, qui dépendaient des *Lactorates* ; les communes d'Espalais, Pommevic, Goudourville, Golfech, La Magistère et Valence, moins la section de Castels qui appartenait aux *Cadurci*, et le canton entier de Montaigu moins la partie de la commune de Lacourt qui s'étend à la gauche des ruisseaux d'Aurignac et de la Petite-Seune.

Mieux partagés que les autres peuples, les *Cadurci* occupaient la majeure partie des arrondissements de Moissac et de Montauban, et leur territoire, limité par ceux des *Nitiobriges*, des *Lactorates*, des *Tolosani* et des *Tasconi*, tels que je viens de les décrire, avait pour bornes, du côté des *Albigenses*, fraction des *Rutheni provinciales*, les limites mêmes du département de Tarn-et-Garonne, depuis le confluent des ruisseaux de Tescounet et de Lizert jusqu'au point où l'Aveyron quitte la commune de Cazals pour entrer dans celle de Penne, et du côté des autres *Rutheni*, la ligne qui sépare les cantons de Négrepelisse, Caussade et Caylus du canton de St-Antonin, en comprenant dans ce dernier la commune d'Espinas, puis la limite même du département jusqu'à celle du département du Lot.

Enfin, les *Rutheni* possédaient tout le canton de St-Antonin augmenté de la commune d'Espinas, et lorsque les Romains eurent annexé une partie de leur territoire à la

Narbonnaise, ils se trouvèrent séparés, entre Cazals et Laguépie, des *Albigenses*, leurs anciens associés, par les limites actuelles du département de Tarn-et-Garonne et du Tarn.

Voici quels sont, dans le département, les monuments que nous ont laissés ces diverses tribus :

1° Trois *oppida :* un à Montbartier, un à Gandalou et un au Paillas, commune de Puygaillard.

L'*oppidum* de Montbartier se compose d'une terrasse artificielle, de forme irrégulière, qui domine tout le plateau de Montbartier et qui mesure en longueur 140 mètres sur 100 mètres dans sa plus grande largeur et 50 mètres dans sa plus petite. Cette enceinte, au milieu de laquelle s'élevait autrefois l'église du village et qui ne renferme plus aujourd'hui que le cimetière, l'habitation et le jardin du curé, est actuellement entourée d'un chemin creux qui a dû jadis lui servir de fossé, et ses talus, qui sont très-escarpés, ont encore de 3 à 6 mètres de hauteur.

L'*oppidum* de Paillas, situé sur une colline élevée, consiste en une plate-forme à peu près circulaire d'environ 100 mètres de diamètre, dont les talus ont près de 10 mètres de hauteur. Il est remarquable par sa belle conservation. Une ceinture de silos règne autour de cet oppidum, à la base du talus.

Je décrirai plus loin l'*oppidum* de Gandalou.

2° Onze dolmens, un à Espinas, un à Fenayrols, un à la Trivale, commune de Loze ; un à Puylaroque, un à Aliguières, 3 à Septfonds, 2 à St-Cirq, et un à St-Projet. Celui de la Trivale semble offrir des traces de sculptures.

3° Un petit menhir, nommé la *Pierre sourde*, près de Lauzerte.

4° Un nombre assez considérable de *jayantières*, sarcophages rectangulaires formés de quatre dalles de pierre brute, posées de champ, et d'une autre dalle servant de couvercle, qui ont reçu le nom de *tumuli-dolmens*, parce

qu'ils sont recouverts d'un monticule en terre mêlé à des fragments de roche, à Garel, au Cap-del-Frau, etc., commune de Cazals; au Coumbarel-Fourcut, au Jays-Vielh, au Pech-de-Bretou, au Pech-d'Enrouan, et au Tombeau-du-Géant, commune de Montricoux; à Tabarly-de-Poulan, à Laveyrie, à Girbelle, à Raynal-Haut, à Malrigon, à Pech-Dax, etc., commune de St-Antonin; et à la Verrouille, commune de Bruniquel. Les *tumuli-dolmens* de la Verrouille, au nombre de quinze, mais dont trois seulement sont assez bien conservés, sont disposés en cercle, et le diamètre de ce cercle est d'environ 300 mètres. Les fouilles opérées dans ces sarcophages ont permis de constater : 1° que les cadavres formaient deux couches superposées, séparées entre elles par de minces dalles de pierre; 2° qu'ils étaient disposés sur deux rangs dans le sens de la largeur, et sur trois dans celui de la longueur; 3° qu'ils avaient été inhumés accroupis et qu'on avait placé à côté de chacun d'eux un vase en terre sans anses et à panse très-renflée, dont la pâte, extrêmement grossière, est granuleuse et micacée; 4° qu'on avait aussi renfermé dans le sarcophage des lièvres et des chiens; 5° qu'à l'exception d'un tombeau de la Verrouille où l'on trouva plusieurs petits disques en bronze et des haches en pierre, on n'a découvert nulle part la moindre trace de métal, et que toutes les découvertes faites jusqu'ici dans ces sarcophages se bornent à des colliers formés de petites rondelles taillées dans des coquillages et percées d'un trou au centre, et aux vases dont il vient d'être question; 6° qu'enfin tous ces tumuli-dolmens sont orientés suivant la saison à laquelle ils ont été construits, et qu'ainsi leur orientation varie du nord-est au sud-est.

5° Plusieurs tombeaux galliques en forme de puits dans la forêt de Montech et dans la commune de Puylagarde, un à Gasseras, commune de Montauban; et un à Villebourgon,

commune de Lauzerte. Celui de Gasseras, découvert en 1847, renfermait une vingtaine de haches en pierre, beaucoup de poteries communes et une grande fibule en bronze. Quant à celui de Villebourgon, qui fut fouillé en 1843, il contenait trois couches superposées de squelettes que séparaient de minces dalles de pierre. On recueillit dans la couche inférieure, des couteaux, des lances, des haches et des pointes de flèches en silex, mêlées à des cornes de cerf et à des dents de sanglier, et dans les deux autres couches, des poignards, des lances et des pointes de flèches en bronze. Ce tombeau offre ainsi la transition de l'âge de pierre à l'âge de bronze. Les divers objets recueillis à Gasseras et à Villebourgon font aujourd'hui partie du musée archéologique de Montauban.

6° Cinq tumuli, un à Puylaroque, un à Piquecos, un dans la forêt de Montech, un à Escatalens et un à Montricoux.

7° Quatre pierres branlantes : une dite *Manjo car* à St-Antonin; une nommée *lou Roc tremoulayre* vis-à-vis du château de Cas, commune d'Espinas; deux autres portant l'empreinte d'un pied humain de 0^m 40 c. de long et connues sous le nom de *Piado de Rouland*, à Sept-Albres, commune de Belvèze, et à St-Amans-de-Montaigu. A 2 kilomètres au nord-est de Sept-Albres, il existe un bloc de rocher adhérent au sol, qui porte la même empreinte et le même nom. La pierre tremblante de St-Antonin se trouve aujourd'hui enfouie sous les remblais du chemin de fer; celle de Cas ne se meut plus, suivant une tradition locale, qu'à midi, au son de l'angelus; et celles de Sept-Albres et de St-Amans ont été, il y a près de quatre ans, renversées de leurs bases.

8° A St-Maurice, commune de Lafrançaise, une de ces pierres offrant sur leur face supérieure une cavité circulaire, et que les archéologues s'accordent à reconnaître comme ayant dû, dans les religions primitives, recevoir le sang des victimes humaines.

Cette pierre porte le nom de Pierre de saint Jean.

9° Plusieurs excavations circulaires, ayant, pendant la période gauloise, servi d'habitations à Gariès, canton de Beaumont, et à Nayroles, commune du Mas-Grenier.

10° Soixante-onze habitations souterraines bien antérieures aux précédentes et composées de chambres reliées entre elles par des galeries en zigzag, et offrant, pour la plupart, des silos et des citernes.

Cette question, qui est la 11e du programme, sera traitée ailleurs d'une manière spéciale.

Recherchons maintenant les traces que la religion et les superstitions druidiques ont pu laisser parmi les populations des campagnes.

Je ne parlerai pas des feux de la St-Jean qui s'allument sur tous les points du département, le 23 et le 24 juin, après le coucher du soleil, non-seulement dans les campagnes, mais encore dans les plus grandes villes : cette fête, qui n'est autre que celle du feu en l'honneur du dieu Bel, est commune à toute la France. Je m'occuperai seulement des vestiges nombreux et remarquables, existant encore dans ce département, du culte que les Gaulois rendaient aux fontaines sacrées, culte que le christianisme, impuissant à le déraciner, finit par s'approprier en transformant le symbole païen.

Plusieurs sources, placées pour la plupart sous l'invocation de saint Jean, ont, d'après de vieilles traditions locales, la propriété de guérir diverses maladies. Deux, celles de St-Jean à St-Quintin, commune de Cazes-Mondenard, et celle de St-Mathurin à Lauzerte, où les croyants se rendent en pèlerinage pendant le mois de mai, jouissent d'une grande réputation dans le pays, auprès des perclus et des paralytiques. Celle de Loze, donne, dit-on, de la vigueur aux enfants qui tardent à marcher. Les pèlerins y affluent le jour de la fête du Saint. Celle de sainte Rufine,

nommée par corruption sainte Rafine, dans la commune de Belvèze, canton de Lauzerte, est visitée tous les ans, le 19 juillet, par une foule de mères qui vont chercher dans ses eaux un remède aux croûtes laiteuses dont la figure de leurs enfants est couverte, et qui sont connues dans nos contrées sous le nom roman de *Rafa*. Deux autres, celle du Bourg-de-Visa, qui est l'objet d'une procession annuelle, le 5 mai, et celle de Notre-Dame-de-Livron, commune de Caylus, guérissent les maux d'yeux. Enfin, il en existe quatre auxquelles on attribue la guérison des fièvres : ce sont celles de St-Quintin, commune de Cayrac; de St-Benech, commune de Mirabel; de St-Jean, commune de Mas-Grenier, et de St-Gervais, commune de Sérignac.

Il est à remarquer que la majeure partie de ces sources est située auprès d'une église ou d'une simple chapelle.

Celle de Notre-Dame-de-Livron sort de terre, en abondance, à côté d'une belle église, qui depuis longtemps est le but d'un pélerinage continuel. Mais les pélerins y affluent principalement pendant la Semaine-Sainte et les fêtes de la Pentecôte. On arrive à l'église de Notre-Dame-de-Livron par un chemin extrêmement abrupt et raboteux, le long duquel s'élèvent 14 piliers en pierre, où sont sculptées les stations du Chemin de la Croix. Il est d'usage que les pélerins gravissent à genoux ce chemin difficile pendant la nuit du Jeudi-Saint au Vendredi-Saint. Le lundi de la Pentecôte, toutes les paroisses du canton de Caylus et plusieurs autres des départements du Lot et de l'Aveyron se rendent processionnellement à l'église de Notre-Dame-de-Livron.

La réputation de la source de St-Jean, à St-Quintin, n'est guère moins étendue. Il est vrai que les propriétés de cette fontaine méritent cette renommée, puisque, d'après la tradition, son eau guérit radicalement toutes sortes de

maladies et spécialement les infirmités corporelles. On ne s'est pas contenté de mettre la source païenne sous la protection de saint Jean-Baptiste, on lui a aussi donné asile dans l'église même de St-Quintin. C'est, en effet, dans une crypte située au-dessous de l'abside, que la précieuse source, à sec tout le long de l'année, coule, dit-on, le jour St-Jean, depuis minuit jusqu'au lever du soleil, et remplit un petit bassin creusé pour recueillir ses eaux, après avoir préalablement reçu la bénédiction de M. le curé de la paroisse. Une grand'messe est célébrée, le matin, avec le concours des prêtres du voisinage, et elle est suivie d'une procession solennelle dans le cimetière. Ces pieuses cérémonies une fois terminées, l'eau merveilleuse est distribuée aux malades venus de plus de six lieues à la ronde, et quand elle est censée avoir produit son effet, la reconnaissance des fidèles couvre d'*ex-voto* les murs et les voûtes de l'église.

Auprès de l'ancienne abbaye du Mas-Grenier, coule un petit ruisseau nommé le ruisseau de saint Jean. Ses eaux possèdent, d'après le vulgaire, la propriété de guérir les fièvres, mais seulement pendant le jour de la fête de saint Jean-Baptiste, entre le lever et le coucher du soleil. Jadis s'élevait sur ses bords une petite chapelle dédiée à saint Jean, où, d'après un document du XIIIe siècle, affluaient d'*innombrables* pélerins. Comme alors, les fiévreux de la contrée se rendent ce jour-là au bord d'un bassin naturel alimenté par le ruisseau, et boivent à longs traits l'eau bienfaisante ou en remplissent des bouteilles qu'ils emportent. Il était autrefois d'usage, comme du temps des Gaulois, de jeter des pièces de monnaie dans le bassin; mais aujourd'hui les offrandes sont déposées dans un tronc placé, à cet effet, sur la rive, et ces offrandes servent à faire dire des messes dans l'église paroissiale.

Une autre source, connue sous le nom de *Fontaine de St-Quintin*, et située sur la rive droite de l'Aveyron, près des ruines de l'antique monastère de Cayrac, possède les mêmes vertus curatives que le ruisseau dont je viens de parler. Les gens du pays sont persuadés que cette source ne coule que le jour de St-Jean-Baptiste seulement, depuis minuit jusqu'au lever du soleil, et qu'elle est constamment à sec tout le reste de l'année. Il n'y aurait à cela rien d'extraordinaire ; car j'ai appris que, dans une de ces dernières années de sécheresse, le propriétaire s'étant aperçu qu'elle avait négligé de couler au moment indiqué par la tradition locale, en fit de grand matin remplir le réservoir avec de l'eau puisée dans l'Aveyron. Les fiévreux qui ont assez de chance pour boire de cette eau privilégiée, sont immédiatement guéris. Il n'y a pas encore longtemps que les gens de la campagne jetaient des pièces de monnaie dans le bassin de cette fontaine.

Il en était de même pour la source de St-Benech, près de Mirabel ; mais cet usage s'est perdu depuis quelques années.

Trois autres fontaines étaient encore naguère l'objet d'un actif pélerinage. C'étaient celles de St-Symphorien, commune de Puylaroque; de Montgaudon et de Belle-Cassagne, commune de St-Nazaire. Le pélerinage à la source de Montgaudon, nommé le *Vœu de St-Pierre*, avait lieu le 29 juin, et celui de Belle-Cassagne, qu'on appelait le *Vœu de la Nativité*, le 8 septembre. Les jeunes épouses se rendaient à ce dernier pour appeler la bénédiction du Ciel sur leur mariage.

Les fontaines n'ont pas seules conservé les traces des superstitions druidiques : il est encore des monuments, parmi ceux que nous a légués l'antiquité, que les populations des campagnes vénèrent à l'égal des sources sacrées. Ainsi la pierre de saint Jean, à St-Maurice, entourée comme jadis d'une auréole que les siècles n'ont pu ternir, a conservé par-

faitement intact son antique prestige. En effet, la légende raconte que des paysans voisins l'ayant enlevée pour l'utiliser dans des constructions, la maison où elle avait été employée était devenue inhabitable à cause du vacarme effroyable qui y avait lieu toutes les nuits, et qu'on n'avait recouvré la tranquillité qu'en rapportant la pierre à sa place.

Ailleurs, la pierre sacrée s'était dégagée d'elle-même du massif de maçonnerie qui la recouvrait et était allée toute seule reprendre son poste séculaire.

D'autres fois, s'obstinant dans son immobilité, elle avait soutenu sans broncher l'effort de plusieurs paires de bœufs. En temps de sécheresse, il est, suivant la légende, un moyen infaillible d'obtenir immédiatement de la pluie : c'est de faire remplir d'eau, par un enfant de trois à sept ans, la cavité que la pierre présente à sa surface.

Il n'est pas rare d'y trouver assis des enfants, entourés de leurs parents. Ce sont de jeunes malades qu'on apporte à la pierre de saint Jean, dans l'espoir que son contact leur rendra la santé.

Tels sont les monuments et les traditions qui restent dans ce département, de la période gauloise. Il est maintenant permis d'affirmer que non-seulement le Tarn-et-Garonne est assez riche à cet égard pour n'avoir rien à envier aux autres départements, mais que, sous plusieurs rapports, il aurait même le droit de revendiquer une incontestable supériorité.

M. Jouglar se lève pour dire que M. Devals a oublié de mentionner les Garites parmi les peuples qui ont occupé le pays formant aujourd'hui le Tarn-et-Garonne.

M. Devals répond que ce n'est point par oubli qu'il n'a pas mentionné les Garites, mais que l'existence de ce peuple sur le point que lui assigne M. Jouglar ne lui a pas paru suffisamment démontrée, et qu'il s'en tient, jusqu'à preuve

du contraire, au témoignage de Danville, qui place les Garites dans le comté de Gaure.

Sur l'invitation de M. le Président, de formuler son opinion sur l'origine des feux de la St-Jean, le R. P. Pujol, professeur d'Écriture sainte et d'Histoire ecclésiastique au grand séminaire de Montauban, s'est levé.

Après avoir dit combien il était loin de s'attendre à l'honneur d'être interpellé dans cette réunion de savants, qu'il est heureux d'entendre, « je répondrai en deux mots, a-t-il ajouté, à la question que M. le Président veut bien m'adresser. L'origine des *feux de joie* de la St-Jean est dans ces paroles de l'Évangile : *Et multi in nativitate ejus gaudebunt* (Luc, 1, 14). Le peuple chrétien a de tout temps spécialement honoré la mémoire du Précurseur. Quand sévissait la persécution, il n'a pu assurément donner à sa foi religieuse et à ses religieux souvenirs une éclatante manifestation. Mais dès que la paix fut accordée à l'Église, lorsque surtout la majorité des populations fut devenue chrétienne, il est incontestable que les manifestations extérieures du culte nouveau et de la religion triomphante se produisirent de toutes parts dans le plus grand éclat. Comment douter que le peuple chrétien n'ait pas tenu à témoigner de sa joie, et à produire au dehors la vive expression de son bonheur ? Or, pour lui, la St-Jean était une fête : c'était l'annonce prophétique du règne de J.-C. dans le monde. N'entendait-il pas d'ailleurs lire, tous les ans, les paroles évangéliques que je citais tout à l'heure : *Et multi in nativitate ejus gaudebunt* ? On s'explique dès lors, sans beaucoup de peine, comment il a pu, dès la plus haute antiquité, donner à sa manière une expression populaire à son allégresse religieuse. De là les *feux de joie* de la St-Jean.

« J'ajouterai une observation importante : l'usage de ces manifestations n'est pas circonscrit à quelques rares

contrées : il est, il a du moins été, avant le Protestantisme, à peu près universel en Europe. On le retrouve aujourd'hui encore en Irlande; or, l'Irlande aime à rattacher toutes ses pratiques religieuses à l'apostolat de saint Patrice : cet illustre Saint n'aurait-il pas introduit, dans la verte Érin, un usage qu'il avait vu établi en Italie et dans les Gaules ? Cela nous amènerait aux commencements du Ve siècle, et ainsi se confirmerait l'opinion que j'émettais, en rattachant la pratique des *feux de joie* de la St-Jean aux premiers temps de la paix rendue à l'Église. Du reste, je regrette d'être pris à l'improviste sur cette question : une étude préalable m'eût sans doute permis d'être plus précis et plus catégorique ; mais je suis environné d'hommes érudits qui incontestablement mettront la question hors de doute et l'éclaireront de toutes les lumières d'une science exacte et sûre.

« Puisque sur votre invitation, Monsieur le Président, me voilà maintenant en train de parler, veuillez me permettre une ou deux observations relativement aux savantes dissertations que nous venons d'entendre.

« Dans l'une il est question d'un lac formé par le bassin de l'Aveyron. Ce lac aurait mis, pense-t-on, six mille ans à s'écouler ! J'ai attendu la démonstration de cette hypothèse, je l'attends encore. Pourquoi six mille ans pour vider un bassin ? Puisqu'il a commencé à se vider un jour, il a donc trouvé une issue. Quelle issue ? En a-t-on mesuré l'ouverture ? A-t-elle été si étroite, et les eaux du lac si abondantes, qu'il n'ait pas fallu moins de six mille ans pour voir enfin la petite rivière de l'Aveyron en l'état où nous la trouvons aujourd'hui ? Mais la géologie et l'histoire ne donnent pas plus de six mille ans à l'univers organisé. Il faudrait donc, si je ne me trompe, joindre l'histoire de ce lac à l'histoire même du monde et le confondre avec ces eaux universelles d'où enfin émergea notre terre : *et appareat*

arida, et factum est ita (Genèse 1, 9). Au fait, le simple aspect de la contrée exclut et interdit toute supposition d'un lac de ce genre : les rives ou frontières qu'on a voulu lui assigner sont chimériques. Où sont les collines entre lesquelles il eût été contenu, ou les traces d'un affaissement de son enceinte ? Je vois de tous côtés, notamment vers l'embouchure de la rivière, une large et belle plaine s'inclinant doucement vers les rives du Tarn. Comment, sur ces pentes et dans cette inclinaison partout égale, le lac aurait-il trouvé une demeure ? L'imagination, il est vrai, peut suppléer à la réalité : elle peut placer un profond abîme, là où nous ne voyons qu'une plaine unie. Mais nous ne sommes pas ici dans un congrès de poètes, nous étudions les réalités.

« On a essayé, il est vrai, d'une preuve : elle m'a semblé faible. On met en avant des étangs, des mares d'eau, des flaques, des *nauses*, comme on dit dans notre Midi : on les trouve dans les limites assignées au lac, et l'on remarque que ces amas d'eau étaient anciennement beaucoup plus considérables. Mais, en vérité, qu'est-ce que cela prouve ? Est-ce que le moindre barrage et les obstructions de la rivière, à des époques d'inondation, quand les campagnes environnantes étaient couvertes de bois, presque désertes, sans culture, sans endiguement, n'ont pas pu et n'ont pas dû produire, dans la contrée adjacente au cours de la rivière, ces marais, ces flaques et ces *nauses ?* Est-il nécessaire, pour les expliquer, de recourir à un lac impossible ?

« Dans une seconde dissertation, on a rattaché au culte druidique certaines pratiques religieuses de nos campagnards. Je n'entends pas me constituer le garant de la crédulité populaire ; mais j'ai vu avec peine traiter de superstitieuses toutes les croyances naïves de nos braves habitants de la campagne. Pourquoi serait-il interdit, au nom de la science, d'admettre que le Tout-Puissant a voulu quelquefois récom-

penser par un bienfait la foi du peuple ; ou bien, que le peuple, reconnaissant d'un bienfait reçu de Dieu, a voulu en perpétuer le souvenir par des pratiques religieuses ? Quoi qu'il en soit du reste de ces coutumes populaires, je me bornerai à une simple remarque. Comment prouve-t-on que ces pratiques viennent en ligne directe des Druides, qu'elles étaient en usage à l'époque druidique ? Connaît-on, d'ailleurs, les pratiques populaires de la superstition druidique ? Où sont les historiens et les chroniqueurs du temps des Druides ? Quels monuments certains de ces époques reculées possède-t-on aujourd'hui, à l'aide desquels on puisse conclure ?

« L'archéologie est une belle science assurément : mais, pour conserver ses droits et pour être utile, elle doit par-dessus tout se maintenir, comme l'histoire, sa sœur aînée, dans les étroites limites de la réalité et du vrai. Elle laissera l'imagination aux peintres et aux poètes ; elle craindra, comme un danger de mort, les riantes fantaisies : elle restera ce qu'elle doit être, l'expression historique de la vérité. »

En réponse au P. Pujol, M. Devals dit qu'il serait impossible d'assigner une date quelconque à l'évacuation définitive du lac, et que, s'il a parlé de 6000 ans, c'est seulement par approximation et en tenant compte, jusqu'à un certain point, de la profondeur de la couche de coquilles, profondeur qui est d'environ 2 mètres : ce qui, en sachant que la couche formée depuis la destruction de la ville de Cos, qui date de près de 1500 ans, est de 0 m 50 c., permettrait par induction d'avancer qu'il a fallu quatre fois plus de temps pour former une couche de 2 mètres. L'existence du bassin est prouvée par le simple aspect des lieux.

M. Jouglar demande que la question qui vient d'être soulevée soit réservée.

M. l'abbé Corblet, historiographe du diocèse d'Amiens, a

envoyé au Congrès une notice *sur le culte et l'iconographie de saint Jean-Baptiste*; elle contient les lignes suivantes sur les feux de la St-Jean, dont un des secrétaires donne lecture :

« Ces feux de joie, sur lesquels M. A. Breuil a publié un remarquable travail, paraissent remonter au Ve siècle. On a interprété de diverses façons l'universalité de cet usage. Les uns l'ont expliqué par la coïncidence de la date litnrgique avec le solstice d'été et y ont vu un souvenir des fêtes solaires que les païens célébraient à cette époque; les autres y ont cru reconnaître une application un peu profane de la parole de l'ange : *Multi in nativitate ejus gaudebunt.* Les os des animaux qu'on brûlait alors, surtout en Picardie, porteraient à croire qu'on voulait originairement rappeler que les reliques de saint Jean, mêlées avec des ossements d'animaux, avaient été condamnées aux flammes par les païens de Sébaste. »

M. l'abbé Gleye, vicaire à Montauban, ajoute quelques renseignements liturgiques sur la fête de la St-Jean. Autrefois, ce jour-là, on chantait trois messes. A l'église de St-Maur-des-Fossés, ancien monastère de St-Benoît à deux heures de Paris, l'usage se conserva de dire une grand'messe à minuit. La même chose se pratiquait anciennement en la paroisse de St-Jean-en-Grève, et dans quelques églises de France. Saint Bernard remarque, dans un de ses sermons, que cette grande joie n'est pas particulière aux chrétiens, mais que les Turcs et les Sarrazins y prennent aussi leur part, afin de vérifier l'oracle de l'ange à Zacharie, annonçant que plusieurs se réjouiraient à sa naissance. La France peut se glorifier de l'avoir spécialement pour protecteur. Elle a toujours célébré sa naissance avec une grande solennité : il n'y a rien de surprenant que les *feux de joie* y aient eu leur part (1).

(1) *Vie des Saints*, par le P. Giry (24 juin).

M. Calvet dit qu'il y a lieu de distinguer entre la pratique des cérémonies empreintes de superstition et la pensée qui les guide. La superstition n'a que peu d'influence sur les habitants des campagnes, mais ils conservent encore des coutumes superstitieuses, par la seule raison que leurs pères les leur ont transmises.

M. l'abbé Vinas réclame contre la liste des dolmens publiée par M. Bertrand, liste très-incomplète et inexacte en ce qui touche le département de l'Hérault.

M. Devals constate de semblables inexactitudes dans le Tarn-et-Garonne.

M. Rey-Lescure demande quelle est l'idée philosophique du Druidisme. A cela M. l'abbé Tarieu répond que cette question est très-vague et sort du programme. On passe à l'ordre du jour.

La troisième question est ainsi conçue :

Occupation de la contrée par les Romains. Limites de la province au temps de Jules César; histoire de la Conquête, monuments qui peuvent la rappeler (camps retranchés, points fortifiés, position d'Uxellodunum). Invasion des barbares.

M. Devals lit un mémoire en réponse à cette question.

MÉMOIRE DE M. DEVALS.

C'est aux intrigues massaliotes que la Gaule fut redevable de l'invasion romaine. Depuis longtemps alliée de Rome, la ville de Marseille réclama, vers l'année 126 avant Jésus-Christ, la protection de la puissante République contre de prétendues agressions de ses voisins les Salyes, dont elle convoitait le territoire. Le consul M. Fulvius, envoyé par le Sénat à la tête d'une armée considérable (an 125), n'eut pas de peine à repousser les ennemis de la colonie phocéenne,

et son successeur, C. Sextius Calvinus, continua son œuvre en soumettant les Ligures et les Voconces (an 123). Il devint bientôt évident que les Romains mettraient à profit toutes les occasions pour étendre leur influence et leur domination. En effet, ils conclurent d'abord un traité d'alliance avec la nation gauloise des Édues; puis ils réclamèrent avec arrogance le roi des Salyes, Teutomal, qui avait réussi à se réfugier chez les Allobroges. Ce dernier peuple et les Arvernes comprirent alors qu'il était temps de chasser de la Gaule un envahisseur dont le voisinage leur donnait de vives inquiétudes, et se liguèrent pour rétablir dans ses États le prince fugitif. Les forces réunies des deux peuples paraissaient devoir assurer le triomphe de leur cause; mais deux revers successifs suffirent pour abattre le courage des Gaulois, et Rome reçut successivement la soumission des tribus établies entre le Rhône, la Garonne et les Pyrénées (années 121-118). Les Arvernes et les Ruthènes avaient obtenu la paix avec la liberté de vivre selon leurs lois; mais le reste de la *Gallia braccata* fut réduit en province romaine et, après la fondation de la colonie de Narbonne, prit le nom de *Gaule narbonnaise.*

Cette province avait pour frontières, dans le département de Tarn-et-Garonne, le Tescounet, puis le Tescou jusqu'à l'embouchure du ruisseau de Régis; de ce point jusqu'au ruisseau de Frézals, la ligne qui sépare actuellement le territoire de Montauban de ceux de St-Nauphray et de Léojac; le ruisseau de Frézals jusqu'à l'Aveyron, puis cette rivière jusqu'à la rencontre de la partie du territoire de Piquecos qui s'étend sur la rive gauche; la limite actuelle de la commune de Montauban, du côté des communes de Piquecos et de Villemade (1), jusqu'au

(1) Le village actuel de Villemade a succédé, en 1144, à une ville

Tarn (1); enfin le Tarn jusqu'à son embouchure dans la Garonne, et de là le cours supérieur de ce fleuve (2). Telles étaient, du temps de César, les limites qui séparaient la province romaine de l'Aquitaine, encore habitée par des tribus indépendantes.

On connaît les motifs qui poussèrent César à la conquête du reste de la Gaule. Sept années avaient suffi pour abattre toutes les résistances, et lorsque l'ambitieux conquérant partit pour l'Italie où l'appelaient des événements de la plus haute importance (an 52), il put croire avoir étouffé pour toujours l'esprit d'indépendance des Gaulois. Il n'en fut pas ainsi : à la voix de Vercingétorix, la vieille nationalité gauloise se réveilla plus vivace que jamais, et la Gaule tout entière courut aux armes. Le Cadurque Luctérius reçut de Vercingétorix l'ordre d'attaquer la province narbonnaise, et manœuvra sur-le-champ dans le sens indiqué par le généralissime de la ligue gauloise. J'ai recueilli, le 10 mai 1845,

assez importante située sur les deux rives du Tarn. Le nom de cette ville, détruite en 407 par les Vandales, est resté inconnu ; des ruines romaines et le nom de Ville-Vielle sous lequel on la désigne encore, attestent seulement l'existence de cette antique cité.

(1) Oppida latina..... Aquitaniæ contermini, *Tasconi*. (Pline-l'Ancien, *Histoire naturelle*, livre III, ch. IV.)

Sacrosancte Dei ecclesie, in loco ubi vocabulum est *Montem-Aureolum*, ubi sanctus Audardus quiescit corpore humatus, qui est situs in *pago Taschonense*, super alveum Taschonis, seu prope fluvium Tarnis.

(Titres du 7 mai 988, de 990, de septembre et décembre 997, d'août et septembre 1000, du 1er mai 1013, de 1020 et de 1050. — Arch. de Montauban, série GG, 2e section, 1er Cartulaire de l'abbaye de St-Théodard, fos 44, 46, 63 vo, 82, 78 vo, 57 vo, 42, 40 et 74.)

(2) Gallos ab Aquitanis Garumna flumen..... dividit.

(César, *De bello gallico*, I.)

à 8 kilomètres de Montauban, dans les ruines de l'ancienne Cosa, comme un indice de la présence de l'armée cadurque dans le voisinage de notre ville, un petit-bronze de Luctérius, dont la légende est mélangée de caractères grecs et romains (1). A la nouvelle de cette levée de boucliers, César repassa en toute hâte dans la Gaule, vint rassurer par sa présence la province romaine effrayée, se porta à la frontière de la Narbonnaise, où il établit des postes militaires sur tous les points voisins de l'ennemi, surtout chez les Tolosates (2). L'oppidum des Tascons, dont le territoire touchait au pays des Cadurques, dut évidemment, en cette circonstance, recevoir une forte garnison romaine : avec d'autant plus de raison que la frontière, parfaitement protégée chez les Tolosates par une grande rivière, le Tarn, était entièrement ouverte chez les Tascons et n'avait, de ce côté, d'autre défense contre les entreprises des Cadurques que le ruisseau de Frézals et les petites rivières du Tescou et du Tescounet.

Il existe encore, en effet, sur l'emplacement de l'antique abbaye de St-Théodard, quelques vestiges d'une de ces grandes buttes factices qui ont servi de base à des *præsidia* (3). J'y ai moi-même recueilli, à diverses reprises, bon nombre de tuiles à rebords et de poteries romaines. Cette motte, élevée en face de *Mons-Aureolus*, de manière à commander à la fois la voie de Toulouse à Cahors et celle de Montauriol à Aurillac, était encore au XVe siècle entourée d'un fossé (4).

(1) LVXTIPIOS. Tête nue de Luctérius regardant à droite. — ℞. Cheval libre allant au pas de gauche à droite. — Trois globules dans le champ. Cordon à grenetis.

(2) César, *De Bello gallico*, VII, 7.

(3) Præsidium est dictum, quia extra castra præsidebant in loco quo tutior regio esset.

(Varron, *De lingua latina*, lib. IV.)

(4) Pline-l'Ancien, *Histoire naturelle*, livre III, ch. IV.

Il est à présumer que sa construction et celle du fort qui la dominait, durent se rattacher aux combinaisons stratégiques du conquérant qui, du reste, ne se contenta point de bâtir des forteresses et organisa rapidement les milices de la province. Nos aïeux, les Tascons, chez qui l'instinct militaire n'était sans doute pas moins développé que chez leurs descendants, rendirent probablement, en cette occasion, à César des services assez signalés pour mériter, quelques années après, de figurer sur la liste des dix-sept peuples de la Narbonnaise à qui l'empereur Auguste accorda le privilége du droit latin (an 23). Il est certain que l'attitude des milices provinciales, non moins que l'approche des deux légions de Caninius, détermina Luctérius à battre en retraite dans l'intérieur du pays des Cadurques. C'est alors qu'il se jeta dans *Uxellodunum*, où, malgré une défense héroïque, expira sans retour la nationalité gauloise.

On peut encore considérer comme un reste des travaux de défense exécutés par ordre de César dans la vallée du Tescou, cette butte factice qui, au confluent même du Tescou et du Tescounet, couronne le promontoire formé par le massif de collines qui s'étend entre ces deux petites rivières (1). Il y avait là, en effet, une admirable position stratégique, commandant à la fois les deux vallées et se reliant au fort construit à Montauriol; et César n'était pas homme à négliger un pareil moyen de défense, en présence surtout de l'extrême faiblesse de la frontière dans la vallée du Tescou. L'existence de la *Motte de Trotoco* témoigne hautement de l'habileté du général romain.

(1) Petrus Geral recognovit quamdam vineam sitam in territorio dicto de *La Peyrieva*, confrontatam a parte superiori cum mota dominorum monachorum Montis-Albani, vocata de *Geranas*, et ab alia parte, cum *vallato de la Mota*.

Titre du 11 juin 1412. — Arch. de Montauban, série II, 1re section; Livre terrier B, f°s 53 et 81; Livre terrier K, f° 29.

Passons maintenant à la recherche des postes militaires que, d'après les *Commentaires*, Jules César établit chez les Tolosates. Le territoire de ce peuple était alors séparé de l'Aquitaine par le Tarn, depuis la frontière des Tascons, et par la Garonne ; mais le Tarn seul le séparait de cette partie de l'Aquitaine qui était occupée par les Cadurques. C'est donc seulement dans la région qui s'étend entre la Garonne et le Tarn, et qui est bornée au nord par cette rivière, qu'il convient de porter nos investigations. Trois voies antiques de premier ordre se déroulent dans cette langue de terre, parallèlement au cours de la rivière et à celui du fleuve ; ce sont :

1° La voie de Montauriol à Moissac par la rive gauche du Tarn, qu'un document de l'an 1050 nomme *strata publica*, que d'autres plus récents désignent par le nom de *Cami-Moyssagues*, et qui, partant du port d'Escorsac, sur le Tarn, passe à Pouty, Gasseras, Nivelle, Monbel, La Paillole, Albefeuille, Ferrières, Ventilhac, Meauzac, Boutounelle, La Bastide-du-Temple, La Mouline, devant les châteaux de Leyriguet et de Labroue, et à St-Benoît, où elle s'embranche avec la voie *Tolzane* pour franchir ensuite le Tarn et entrer à Moissac ;

2° La voie de Castres à Moissac, nommée dans un titre de l'an 1000 *stradda publica*, et dans quelques autres, postérieurs à ce dernier, *iter de l'Estrada* et *Cami-Peyrat* (chemin pavé), qui touche à Nohic, Fénelon, Orgueil, Laborie, La Bastide-St-Pierre, Bressols, La Colombière, Barraude, L'Abeille, Rébéquet, Lacour-St-Pierre, Pérouge, Bounots, La Ville-Dieu, Belle-Plaine, La Claou, Cambe-de-Bois, aux Cloutiers, à Sauzet, aux Barthes, où elle traverse le Tarn, à Ste-Livrade, aux Roudils, et va enfin, en face de La Mégère, se souder à la grande voie de Cahors à Moissac, connue sous le nom de *Cami romio*.

La voie de Toulouse à Moissac, qui porte le nom de *voie Tolzane* et qui, tantôt à droite, tantôt à gauche de la route

impériale n° 123, passe à Pompignan, Grisolles, Dieupentale, Bessens, Montbéguy, Finhan, St-Cry, La Vitarelle, Saysses, Escatalens, St-Porquier, St-Martin-de-Bel-Casse, Castel-Sarrazin, Notre-Dame-d'Alem, La Bourgade et St-Benoît.

Avant d'entrer au village des Barthes, la voie Castraise passe au pied d'une butte factice, nommée la *Motte des Artigals*, qui, suivant toutes les apparences, a été élevée dans le but de servir de poste avancé à un camp situé à un peu plus de 9 kilomètres en arrière et dont il sera bientôt question. Le fort construit sur cette butte ne pouvait avoir d'autre destination que celle de commander le passage du Tarn sur une longueur considérable : c'est ce qui explique sa position à l'entrée de la presqu'île formée par une sinuosité du Tarn, et non au bord même de la rivière. Ces précautions n'avaient évidemment de raison d'être que lorsque la rive opposée était en pays ennemi : ce qui, en effet, était vrai du temps de César et ne l'a plus été depuis la conquête définitive de l'Aquitaine. Du reste, la découverte de 325 monnaies exclusivement consulaires, en argent, parmi lesquelles plusieurs appartenaient à la famille Julia, faite le 2 mars 1863, auprès de la Motte des Artigals, semble indiquer l'époque à laquelle remonterait la construction de cette forteresse, et autorise, jusqu'à un certain point, à avancer qu'elle faisait partie du système de défense adopté par Jules César contre l'invasion projetée des Cadurques.

On peut en dire autant de la motte gigantesque de Toulvieu (*unam motam valdè excelsam* qui se dresse près du lieu où la voie de Montauriol à Moissac gravit la colline, entre cette voie et l'ancien chemin de Montauriol à Auvillars, que les documents du moyen-âge nomment *iter antiquum*, *iter regium* et *Cami de Puech-Auriol*. Cette butte servait jadis de base à un château-fort d'origine évidemment romaine, puisque les tuiles à rebords abondent sur son emplacement.

Le château de Toulvieu (1), échappé on ne sait comment à la destruction, ou bien reconstruit après les invasions des barbares, fut, en 961, légué à l'abbaye de St-Théodard par Raymond Ier, comte de Rouergue. L'abbaye l'inféoda, le 13 octobre 1231, à Raymond VII, comte de Toulouse, qui s'en était emparé, et le vendit, vers 1420, à Raymond de Salvagnac, sénéchal de Quercy. Le château, longtemps occupé par les Anglais et ruiné par eux, était alors inhabitable, et il n'en restait que quelques pans de mur et une grosse tour carrée entourée d'un double fossé. Il fut revendu, le 4 février 1430, à Arnaud de Saint-Étienne, seigneur de Montbéton, qui fit immédiatement raser la tour et en employa les matériaux à la réparation de son propre château ; la butte seule survécut et on ne la désigna plus, dans la contrée, que par le nom de : « la mote où souloit estre le chastel de Toulviou (2). » Le *præsidium* de Toulvieu, parfaitement situé pour protéger le *pagus* toulousain contre une attaque venue de cette partie du territoire des Cadurques qui s'étendait entre le Tarn et la rive gauche de l'Aveyron, au confluent des deux rivières, formait, avec celui des *Artigals*, la base d'un grand triangle dont le camp romain de St-Porquier était le sommet.

C'est dans une admirable position stratégique et parfaitement identique à celle que les Romains recherchaient de préférence, c'est-à-dire à peu près au milieu du large plateau qui sépare les vallées de la Garonne et du Tarn, sur la lisière d'une forêt, entre le ruisseau Sanguinenc et celui de

(1) In dicto loco de Tolvione antiquitus erat constructum unum castrum forte et inexpugnabile.

(Titre du 17 mars 1466. — Arch. de Montauban, série AA, 2e section, livre armé, f° 184.)

(2) Titre du 31 août 1477. (Arch. de Montauban, série AA, 2e section, Livre armé, f° 184.)

Laronne, et à cheval sur la voie Castraise et la voie Tolzane, qu'est établi le camp de St-Porquier. L'*agger*, fait évidemment de main d'homme et avec les terres retirées du large fossé qu'on remarque encore à la base, bien qu'il soit en grande partie comblé, décrit un trapèze dont les côtés nord-ouest et sud-est sont parallèles et mesurent, le premier 67 mètres, et le second 80. Les côtés nord-est et sud-ouest, qui obliquent légèrement en sens contraire, ont chacun 80 mètres de développement. Ainsi l'enceinte, actuellement plantée de chênes et obstruée par des broussailles, contient 5,880 mètres carrés, ou 58 ares 80 centiares. La largeur du fossé est d'environ 10 mètres. Assez accessible au sud-est et au sud-ouest, où il n'a guère plus de 1 mètre 50 centimètres de hauteur, l'*agger* offre, au nord-ouest et au nord-est, sur une hauteur d'environ 3 mètres, une pente de 45 degrés.

Le terre-plein, épais de 9 mètres à la base et de 2 seulement en moyenne au sommet, n'a pas gardé la moindre trace de son parapet et descend dans l'enceinte par une pente très-adoucie.

Deux portes s'ouvrent encore au centre des faces nord-est et nord-ouest. Cette dernière, qui regardait l'ennemi, est celle qu'on appelait *porte prétorienne;* l'autre portait le nom de *porte principale droite.* En regard de celle-ci, la face sud-ouest du camp devait offrir une troisième ouverture : la *porte principale gauche* ; mais les traces en ont disparu par suite du défrichement qui, de ce côté, a nivelé la moitié du rempart. Quant à la *porte décumane*, qui était opposée à la porte prétorienne, il n'en existe pas le moindre vestige. Dans l'intérieur de l'enceinte, sur le trajet de la *rue principale*, mais presque au pied du rempart sud-ouest, s'élève une motte factice dont le diamètre, à la base, atteint environ 12 mètres et la hauteur un peu plus de 5. C'est là que, sans

doute, se dressait le *prætorium*, et que le général se plaçait pour haranguer ses soldats.

Ce camp n'a eu, suivant toutes les apparences, qu'une destination temporaire, et il rentrerait par conséquent dans la catégorie des *castra æstiva* ou *munitiones æstivalium*. L'exiguité de son enceinte, qui pouvait tout au plus contenir trois cohortes, c'est-à-dire un millier de combattants en attribuant à chaque centurie l'effectif ordinaire de 60 hommes, ne permet pas de le classer au nombre des camps consulaires. Un simple corps d'observation a donc pu s'y retrancher.

Si l'on tient compte du passage des *Commentaires* où il est dit que César établit des postes militaires chez les Tolosates (præsidia in..... Tolosatibus..... constituit), des diverses considérations qui présidaient à l'ordonnance des camps chez les Romains, et auxquelles ceux qui ont construit le camp de St-Porquier ont incontestablement obéi ; si l'on tient compte encore du caractère particulier de ce camp et de la situation, par rapport à lui, des postes avancés des Artigals et de Toulvieu, ainsi que des objets d'antiquité recueillis dans leur voisinage, on reconnaîtra sans peine que les travaux de défense si bien combinés, qu'on remarque à l'extrémité du plateau situé entre la Garonne et le Tarn, n'ont eu pour but que de protéger le pays contre une invasion partie de la rive droite du Tarn, alors au pouvoir de l'ennemi, et que, pareille conjoncture s'étant produite seulement pendant la guerre de l'Indépendance, lorsque les Aquitains, sous le commandement de Luctérius, menaçaient les frontières de la Narbonnaise, ces divers retranchements ne peuvent être attribués qu'à Jules César.

Ce ne sont point là les seules traces du passage du grand capitaine dans la région qui forme aujourd'hui le département de Tarn-et-Garonne. On sait qu'après la prise d'Uxellodunum, César parcourut l'Aquitaine à la tête de deux légions

pour y recevoir les soumissions des peuples, et que toutes les villes aquitaniques députèrent vers lui et lui envoyèrent des otages (1). On sait aussi que toute la partie de notre département qui s'étend à la gauche de la Garonne jusqu'à l'embouchure du Tarn ; et à la droite du Tarn, du Tescou et du Tescounet, faisait alors partie de l'Aquitaine. Eh bien ! il existe encore, dans le canton de Montaigu, une voie antique, nommée le *Chemin de César*, qui semble venir de Cahors, et, après avoir passé près de Tirondel, à Montaigu, à Prouzet-Bas, à St-Julien et à 1,500 mètres au nord-ouest de Roquecor, tourne à gauche, circule entre Molinier et St-Martin et va descendre dans la vallée de la Seune au-dessous d'un camp romain situé à Espermons, et encore parfaitement conservé, pour se diriger de là sur Agen. Une autre voie antique, venue de Penne-d'Agenais, coupe la première à moins d'un kilomètre du camp d'Espermons, et se rend à Moissac par Le Bourg-de-Visa, Brassac, Montgaudon, St-Martin-d'Esme et St-Avit.

Deux autres camps romains, datant probablement de la même époque et d'un excellent état de conservation, existent aussi, l'un dans la commune de St-Vincent-Lespinasse, au lieu de Rouch, sur une ancienne voie qui relie Malause à Perville en passant à Bretounel et à Gasques, et l'autre dans la commune de Castéra-Bouzet, canton de Lavit de-Lomagne, au lieu nommé Lamothe, sur le bord de la voie antique d'Auch à Moissac par Gaudonville, Casteron, Lavit, Asques, Fignan et St-Nicolas-de-la-Grave.

Tels sont les monuments qui, dans le département de Tarn-et-Garonne, rappellent la conquête de la Gaule par Jules César.

(1) César, *De bello gallico*, VIII, 46.

INVASION DES BARBARES.

La domination romaine avait régénéré la Gaule, mais la décadence avait, à son tour, pris insensiblement le dessus, et l'épouvantable cataclysme qui devait engloutir le monde romain grondait depuis longtemps à l'horizon, lorsqu'enfin il éclata avec furie dans les premières années du Ve siècle. L'ouragan se déchaîna sur la Gaule, au milieu de la stupeur des populations, et le désert se fit partout où il avait passé. C'étaient les hordes sauvages des Vandales, des Alains, des Suèves et des Quades, qui se ruaient ainsi sur le sol gaulois que ne défendaient plus les légions romaines, rappelées en Italie par Stilicon. Le flot de l'invasion parcourut la Gaule du nord-est au sud-ouest et, après avoir bouleversé la Belgique première et la première Lyonnaise, il vint déborder sur l'Aquitaine. On était alors dans les premiers mois de l'année 407.

On chercherait en vain, chez les écrivains du temps, des détails suivis et précis sur la marche et les ravages de cette avalanche de barbares. Aussi n'est-ce que par des inductions, heureusement assises sur une donnée certaine, qu'il sera possible de décrire le passage du torrent à travers nos contrées.

A l'extrémité du plateau élevé qui se dresse entre les vallées du Tarn et de la Garonne, la colline forme une sorte de promontoire flanqué de deux ruisseaux, celui de Millole et le ruisseau Tort. Une vaste enceinte fortifiée, de forme irrégulière, couvre en partie ce promontoire.

Cette enceinte, qui a tous les caractères d'un *oppidum* gaulois, et dont la configuration offre une certaine ressemblance avec un D romain, se compose d'une terrasse artificielle, dont les talus ont de 4 à 8 mètres d'élévation. On n'aperçoit aucun vestige de constructions militaires, mais il

est probable que, dans l'origine, le rempart devait être couronné d'une ou de plusieurs lignes de palissades. Bien que réduit considérablement dans sa largeur, le fossé existe encore au pied du talus, dans la partie sud-est de l'enceinte, sur une longueur d'environ 160 mètres. Trois grandes brèches pratiquées dans le rempart, mais de manière que celui-ci déborde d'un côté et forme ainsi une sorte d'ouvrage avancé, s'ouvrent : au nord-est, dans la direction du village des Barthes ; au nord-ouest, en regard de Moissac, et au sud, du côté de Castel-Sarrazin. Ce sont là les anciennes portes de l'*oppidum*. Dans une échancrure de l'angle sud-ouest du retranchement, s'élève une butte fatice, dont la base mesure 44 mètres de diamètre et dont le sommet, qui domine toute l'étendue de l'enceinte, n'a pas moins de 12 mètres de hauteur.

Ce monticule est séparé de l'enceinte par un fossé encore apparent, large d'une dixaine de mètres. Enfin, la surface de l'*oppidum*, dont la longueur est de 300 à 320 mètres, la largeur moyenne de 186, et le périmètre de 950, contient 6 hectares 25 ares.

Des médailles consulaires en argent ont été recueillies, à diverses époques, dans l'enceinte de Gandalou. J'en ai vu deux, il y a vingt-cinq ans, entre les mains de M. Garrigues, de Castel-Sarrazin.

Dans l'intérieur même de l'enceinte s'élèvent quelques maisons et une modeste église du XIVe siècle ; ce sont là le hameau et l'église de Gandalou, commune de Castel-Sarrazin.

Personne n'ignore, dans la contrée, qu'avant la Révolution l'église de Gandalou dépendait de l'abbaye de Moissac. Ouvrons donc les anciens cartulaires de l'abbaye, déposés aujourd'hui aux Archives départementales, et voyons si rien ne viendra confirmer l'opinion que ce nom de *Gandalou* a fait naître dans notre esprit.

Nous trouvons d'abord qu'en 1126 Raynald de *Gandalor* se remit au pouvoir d'Arnaud Guillaume, ouvrier de l'abbaye de Moissac, et donna à l'abbaye deux jardins et une vigne situés dans le *pourtour* de *Gandalor* (1).

Vingt-deux ans auparavant, en 1104, ce même Arnaud, ouvrier de l'abbaye de Moissac, avait échangé un cheval contre cinq jardins situés hors de la ville de *Wandalor*, au-dedans du *camp*, entre les *remparts* (2).

En 1063, Bernard-Raymond, du *Camp des Vandales* (de Wandalorum castro), souscrivit l'acte d'union de l'abbaye de Moissac à celle de Cluny (3).

Enfin, en 961, Raymond Ier, comte de Rouergue, légua, par son testament à ses fils Raymond et Hugues, le *castellum* nommé *Wandalors*, avec réversibilité après leur mort sur l'abbaye de Moissac (4).

On vient d'assister à la transformation du nom primitif

(1) Notum sit omnibus..... quòd Rainaldus de *Gandalor*..... misit semetipsum in potestate domini Arnaldi Willelmi, operarii, et donavit Deo et Sancto Petro Moysiaci..... infra *tornum* de Gandalor duos casales et unam vineam.

(Arch. départementales, série 44, *Cartulaire* de l'abbaye de Moissac.)

(2) Hec est carta descriptionis de pignoribus que acquisivit Arnaldus, monachus de opere, in *Villa Wandalor*. In primis vendidit unum equum Raymundo Bernardo in precio LX solidorum, et accepit ab eo quinque casales ad alodium *intus inter vallos*, et foris super ortum qui fuit comitis unum campum de terra..... Dedit absolutionem de omnibus quibus adquirere potuerit *inter ipsos vallos* absque *castro* ut abeat alodium.

(Archives départementales, *ibid.* — *Hist. ann de Languedoc*, t. III, p. 622.)

(3) Archives départementales, *ibid.* — *Hist. ann. de Languedoc*, t. III, p. 535.

(4) Ipso *castello* quod vocant *Wandalors* Raymundo, filio meo, et Hugoni, filio meo, remaneat; post illorum discessum Sancti Petri Musciaco remaneat.

(*Hist. ann. de Languedoc*, t. III, p. 440.)

que remplace aujourd'hui le nom de *Gandalou*, et les documents que je viens de citer permettent non-seulement d'affirmer que *Gandalou*, visiblement dérivé de *Gandalor*, qu'on prononçait *Gandalour*, n'est qu'une très-légère altération de *Wandalor* ou *Wandalors*, comme on disait en langue romane au commencement du XIIe siècle et dans la seconde moitié du Xe; mais encore, pour qu'il ne reste pas l'ombre d'un doute, ils donnent de ce nom une traduction latine qui établit parfaitement la filiation entre le nom *Wandalor* et le génitif *Wandalorum*, dont le premier est une simple abréviation. Il n'y a plus à hésiter : ce sont bien, en effet, les *Vandales* qui sont venus camper dans l'antique *oppidum* de Gandalou et qui lui ont laissé leur nom. On ne saurait douter, en effet, que l'*oppidum* gaulois ne soit devenu un camp de Vandales en présence du *tornum* de *Gandalor* de l'acte de 1126, des *vallos* et du *castro* de *Wandalor* de celui de 1103, du *Wandalorum castro* du titre de 1063, et du *castellum Wandalors* du testament de 961.

D'où étaient venues ces hordes de Vandales et quelle route avaient-elles suivie pour arriver ainsi à Gandalou ? Si l'histoire est muette à cet égard, le langage des ruines, hélas ! trop éloquent, nous permettra de les suivre pour ainsi dire pas à pas.

Nous avons déjà vu que ces peuplades barbares, se dirigeant du nord-est au sud-ouest, avaient paru en Aquitaine après avoir traversé la Belgique première et la première Lyonnaise.

Une voie antique, qui descend du plateau dans la plaine du Tarn, à un kilomètre au-dessous du Camp des Vandales, se dirige d'un côté vers Moissac et de l'autre vers Cos, après avoir été coupée, entre les ruisseaux de Laronne et de la Rabajole, par la voie Castraise. Remontons cette voie dans la direction de l'est, puisque c'est à peu près en suivant la direction opposée que l'invasion eut lieu.

La voie en question, que les anciens documents nomment *strata publica* et *Cami-Moyssagues*, longeant l'extrémité du plateau, dont en partant de Moissac elle a gravi le talus au confluent des ruisseaux de Laronne et de La Rabajole, va passer à la Bastide-du-Temple et Meauzac, au-delà duquel elle laisse à droite son prolongement vers Bressols et Montauriol, pour descendre dans la vallée traverser le Tarn, en face de Villemade, et se rendre directement à Cos en remontant la rive gauche de l'Aveyron. Les premières ruines importantes qu'on rencontre sur ce trajet se trouvent sur les deux rives du Tarn, mais surtout sur la rive droite. C'est là que s'étendait jadis, entre le Tarn et le ruisseau de Mortarieu, sur environ 1,300 mètres de longueur et une largeur moyenne de 500, une ville romaine au nom inconnu, mais que, de nos jours encore, comme au moyen-âge, on désigne sous celui de *Ville-Vieille*. Ses fossés, aujourd'hui comblés, existaient encore au XIVe siècle (1). Partout sur ce point la pioche heurte des fondements antiques, et la charrue ramène fréquemment à la surface, avec des monnaies romaines, des tuiles à rebords, des fragments de poteries rouges et noires, et de marbres de toutes couleurs. La tradition prétend que cette ancienne ville communiquait avec un de ses faubourgs, situé sur la rive gauche du Tarn, par un pont de bois jeté sur la rivière.

A 2 kilomètres et demi, au sud-est, sur la voie antique de Moissac à Montauriol par la rive droite du Tarn, existait, sous la domination romaine, un gros bourg remplacé depuis par le modeste hameau de St-Hilaire. Des fouilles opérées

(1) Item, una pessa de terra..... que es al terrador d'Hamada, tenent de una part ab lo *valat* de la *Vila Velha*....., et de autra part ab lo rio de Mortario.

(Titre du 16 novembre 1330, Arch. de Montauban, série GG, 2e section. Cartulaire P de St-Théodard, f° 671.)

sur ce point, au mois de mars 1848, amenèrent la découverte de plusieurs rues, larges de 1 mètre 50 centimètres, se croisant dans toutes les directions et formées de deux couches de gros cailloux noyés dans du ciment. Le sous-sol était partout jonché de débris d'amphores, de poteries noires et rouges, de charbons et de briques calcinées et comme vitrifiées par l'action du feu. On recueillit, au milieu de ces ruines, une fibule en bronze et une boucle d'oreille en or ayant la forme d'un croissant.

A peu de distance, on rencontra les fondements d'un grand édifice romain, probablement de l'église du lieu, dont l'enceinte était pour ainsi dire comblée de pierres de grand et petit appareil, de massifs de béton, de tuiles à rebords et de fragments de lambris de marbre vert, veiné de blanc. A côté de ce monument, on exhuma dix cercueils de grès en forme d'auge, dont les couvercles avaient été enlevés et la plupart brisés.

Dans le voisinage de ce cimetière, dont il sera parlé avec plus de détails lorsqu'on traitera la question n° 9, les fouilles firent découvrir les traces d'un horrible massacre. Plus de cinq cents cadavres, de tout âge et de tout sexe, gisaient à une profondeur d'environ 40 centimètres. Ils étaient tombés pêle-mêle, le plus grand nombre la face contre terre, quelques-uns sur le côté. Un d'entre eux, dont le crâne avait été fendu d'un coup de hache, était étendu sur le dos, la bouche horriblement béante et les mains en avant, comme pour se garantir d'un second coup.

Enfin, un grand nombre de têtes séparées du tronc avaient été entassées sur un même point, par groupes de quatre à six.

Il était de la dernière évidence que le bourg avait été incendié, et que sa population avait péri victime d'une extermination générale.

Mêmes traces de dévastations et de massacres tout le long

de la rive gauche de l'Aveyron jusques à Cos, ainsi que sur la rive droite, notamment à St-Maurice et à Piquecos, où des substructions considérables, mêlées à une foule d'objets antiques, tels que monnaies romaines, poteries fines et communes, ustensiles, bijoux et statuettes de Narcisse, Mercure, Jupiter et Minerve, etc., ont permis de constater aussi l'existence de grands villages.

Sur l'emplacement actuel des hameaux de Ste-Rufine et de Cos, s'élevait jadis une grande et belle ville nommée Cosa, que la Table Théodosienne, ou de Peutinger, désigne comme une des étapes de la voie antique de Toulouse à Cahors. Je ne décrirai point ici tout ce que ses ruines, qui occupent sur les deux rives de l'Aveyron une superficie d'environ 200 hectares, renferment d'antiquités gallo-romaines : tout ce que je puis dire, c'est qu'il ne s'y donne pas un coup de pioche sans heurter des fondements d'habitations ou de grands monuments, et sans ramener à la surface des monnaies ibériennes, gauloises et romaines, des vases de toute sorte, des figurines, des armes, des ustensiles et des objets de toilette. D'après la tradition locale, le quartier situé entre la Tauge et l'Aveyron portait le nom ibérien d'*Hispalia*, et communiquait avec le vieux Cos de la rive droite, au moyen d'un pont dont, aux eaux basses, on aperçoit encore quelques traces au-dessous du port actuel.

Ici, comme aux lieux que nous venons de parcourir, les vestiges de l'incendie et de l'extermination sont visibles à chaque pas. Il paraîtrait néanmois que les habitants essayèrent de faire quelque résistance, car on trouva, près de la porte qui s'ouvrait à l'est du quartier d'*Hispalia*, dix-sept cadavres étendus sur une même ligne et ayant encore à côté d'eux des débris d'épées et de lances.

C'est encore l'incendie et l'extermination que nous retrouvons dans les ruines de plusieurs villages gallo-romains, aux

Garrigues, commune de Mirabel, sur la rive droite de l'Aveyron ; à St-Marcel, où quelques habitants furent jetés la tête en bas, dans une fosse creusée au pied d'un mur en *opus spicatum* et comblée aussitôt après ; à St-Pierre-de-Millhac et en remontant le vallon de Candé.

Tels sont les jalons qui signalent le passage des Vandales !

On peut donc conclure, avec quelque certitude, que la bande qui campa à Gandalou, entra dans la région qui forme aujourd'hui le département de Tarn-et-Garonne, par la voie antique, venue de Belmont (Lot), et connue sous le nom de *Chemin Moissaguais*, qui, du reste, sert ici à désigner la plupart de nos anciennes voies, et qu'elle suivit cette même route dans son trajet par Puylaroque, Lapenche, St-Jean-de-Fustin, St-Pierre-de-Millhac et Caussade, où elle prit l'*iter galticum* venant de Montauriol pour descendre la vallée de la Lère jusqu'au point, situé au-dessous de Réalville, où cette ancienne voie se croise avec un autre *Chemin Moissaguais*, qui relie Cos à Montricoux et aboutit à Cos en passant à St-Marcel, Sadoul et les Garrigues. C'est par cette dernière route, qui offrait deux riches villages à piller, que les Vandales entrèrent à Cosa.

Après la destruction de cette grande ville, ils durent se diviser en deux bandes, dont l'une alla saccager les villages situés sur la rive droite de l'Aveyron, tandis que l'autre prenant le *Chemin Moissaguais* qui longe la rive gauche, détruisit sur son passage les nombreuses *villas* qui embellissaient la vallée, et ruina de fond en comble le gros bourg, sur l'emplacement duquel s'éleva depuis le hameau de St-Hilaire. Les deux bandes se rejoignirent sous les murs de la ville inconnue, située au-dessous de Villemade, et bientôt il ne resta de cette florissante cité que des décombres fumants.

Deux villes assez considérables s'élevaient à une faible distance du point où les Vandales venaient d'accomplir leur

œuvre de destruction : c'étaient d'un côté Montauriol, l'antique *oppidum* des Tascons ; de l'autre, Moissac, dont l'importance est constatée par le grand nombre d'anciennes voies qui portent encore son nom. Il eût été peut-être imprudent de se diviser pour courir simultanément à ces deux proies. Les barbares donnèrent la préférence à Moissac, qui sans doute leur parut ou plus riche, ou plus facile à emporter. Traversant le Tarn sur le pont de la *Ville-Vieille*, ils continuèrent de suivre le *Chemin Moissaguais* qui reliait Cos à Moissac, saccagèrent en passant les villages de Ventilhac *(Ventiliacum)*, et Meauzac *(Melsacum)*, et laissant la voie à gauche, après avoir traversé le ruisseau de Laronne, ils allèrent occuper l'*oppidum* gaulois, abandonné depuis des siècles, qui s'élevait sur la colline entre le ruisseau Tort et celui de Millole, à peu près en face de Moissac, dont les tours et les édifices étaient parfaitement en vue du haut des retranchements.

Les Vandales entrèrent-ils ensuite à Moissac, ou bien, détournés de leur but par quelque circonstance imprévue, changèrent-ils de route pour se diriger vers Toulouse ? L'histoire est absolument muette là-dessus, et il serait bien difficile de suppléer à son silence. Nous n'avons plus ici, en effet, comme à Cos et ailleurs, le témoignage des ruines, et s'il était vrai que Moissac eût succombé, plus heureuse que tant d'autres villes qui sont restées couchées sous la poussière, elle se serait relevée assez vite pour que les traces de son désastre fussent complètement effacées dans le siècle suivant. Peut-être cette ville put-elle se racheter, moyennant une forte rançon. Quoi qu'il en soit, les Vandales prirent la voie *Tolzane* et marchèrent sur Toulouse.

Il semblerait que les populations, lasses de se laisser égorger, aient enfin recouvré quelque énergie et essayé d'organiser la résistance. Peut-être le vieux camp de César, caché dans la forêt de St-Porquier, abrita-t-il, à cette occa-

sion, les milices du pays, ou bien celles que la ville de Toulouse aurait envoyées au-devant des hordes barbares. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à peu près à cette date, une lutte acharnée a eu lieu aux abords de la voie *Tolzane*, à 2 kilomètres sud du camp romain.

Une tradition locale, confirmée par les restes antiques récemment observés auprès d'Escatalens, atteste que deux armées ennemies se sont jadis rencontrées dans cet espace compris entre la voie romaine et le bois de Fromissard, et entre le ruisseau *Sanguinenc* et celui de Ruffié. Le sol y est en effet couvert de sépultures amoncelées et offre des traces encore visibles de tranchées, de redoutes et de retranchements, au milieu desquels on recueille fréquemment, avec des monnaies romaines du Bas-Empire, des débris d'armes et de casques. Un monticule, fouillé il y a quelques années, a fourni une immense quantité d'ossements humains entassés. D'un autre côté, un des ruisseaux qui encadrent ce champ de bataille, et que la tradition assure avoir été, pendant la lutte, grossi de flots de sang, au point de déborder, porte encore le nom significatif de *Sanguinenc* (sanglant ou couleur de sang).

Plusieurs auteurs, trompés par le nom d'*Escatalens*, ont fait de ces champs le théâtre de la grande bataille livrée, en 451, dans les champs catalauniques (Châlons), au terrible Attila par Aëtius, Théodoric et Mérovée, tandis que d'autres se hasardaient à y placer la rencontre des armées d'Aëtius et de Théodoric, roi des Wisigoths, dont parle la Chronique d'Idace, à la date de 438, et dont on ignore le théâtre. En présence d'une erreur manifeste et de suppositions que rien ne justifie, ne serait-on pas plus fondé à avancer que cette bataille inconnue, dont les découvertes faites dans les champs d'Escatalens ont ravivé le souvenir traditionnel, a eu pour mobile une réaction bien naturelle contre la férocité des Vandales, et que nos populations, assurées d'avance de tomber sous le

fer de ces barbares, ont mieux aimé mourir les armes à la main que de succomber lâchement sans se défendre? Cette opinion aurait, du moins, pour elle la certitude que les Vandales, après avoir levé leur camp, sont passés sur ce champ de bataille pour aller attaquer la ville de Toulouse, que l'intervention de son évêque Exupère réussit à préserver de leur fureur. Les généreux efforts de nos milices n'eurent point sans doute le succès qu'elles avaient espéré, puisque ces hordes sauvages purent continuer leur marche sur Toulouse; mais les ossements épars dans les retranchements d'Escatalens sont là pour attester qu'elles firent noblement leur devoir.

De nouvelles invasions vinrent encore ensanglanter le sol désolé de la Gaule, et ce qui avait échappé à la rage des premiers envahisseurs tomba cette fois sous les coups des bandes franques. Des fouilles opérées au commencement de 1860, dans la plaine de Tarn, à 3 kilomètres sud de Montauban, firent découvrir, avec les ruines d'un grand village gallo-romain, les traces du massacre de ses habitants. Un jeune homme avait été frappé sur le seuil d'une maison, et son cadavre fut retrouvé couché en travers de la porte. Plus de cent squelettes, dont les attitudes attestaient une mort violente, furent recueillis à l'entrée du village. Au milieu d'un groupe séparé, un cadavre avait encore conservé une des pièces de son armure. C'était une grande agrafe de ceinturon, en bronze argenté, dont la forme et les ornements révèlent une origine mérovingienne. Pareille agrafe, mais celle-ci en bronze doré, fut aussi trouvée sur un cadavre, à Coymes, commune de St-Sardos, au milieu de ruines gallo-romaines. Il y a quelques mois à peine que vingt-deux cadavres furent exhumés au Grezas, commune de Mansonville. Ils avaient tous à côté d'eux leurs lances, leurs couteaux et leurs épées, d'origine évidemment franque, et sur eux de ces ardillons, de ces boucles de ceinturon et de ces agrafes en

bronze argenté et damasquiné qui caractérisent la période mérovingienne. Une autre agrafe du même genre a été aussi recueillie depuis peu de temps à Bruniquel.

Ne seraient-ce pas là autant de jalons du passage des hordes franques commandées par le fils aîné de Clovis, Thierry, qui, après la bataille de Vouglé (an 507), vint ravager le Quercy, l'Albigeois et le Rouergue, et qui aurait ainsi traversé notre département de l'est à l'ouest ; marche qui coïncide parfaitement avec celle que lui prêtent les historiens du temps ?

Si notre sol a gardé à peu près intacts les monuments de la conquête romaine, il a pu aussi conserver, à Gandalou, un monument militaire doublement sacré aux yeux de l'historien, d'abord en ce qu'il a servi à la défense des populations lors des premières invasions historiques, et puis parce qu'il est, pour ainsi dire, le seul jalon incontestable qui permette de suivre pas à pas la marche des peuplades sauvages de la Germanie à travers nos belles contrées, et qu'ainsi, grâce à lui, la lumière a pu se faire au sein de ces ténèbres épaisses qui voilaient encore à nos regards cette lugubre période de notre histoire.

M. de Caumont émet des doutes sur l'origine de certains retranchements (mottes) attribués par M. Devals à l'époque de la conquête romaine : il est porté à les croire du moyen-âge. Il ne faut pas oublier, dit-il, que les bonnes positions militaires ont été utiles à toutes les époques et qu'elles ont pu être occupées par différents peuples.

M. Taupiac, reprenant la donnée de M. Jouglar, combat l'opinion de M. Devals. Il affirme qu'il est un pays, celui des confins des Tolosates et des Aquitains, qui n'a pas été bien défini. M. Taupiac demande à M. Devals si, de tout temps, les Tolosates ont étendu leur influence jusqu'aux bords de la Sère. Quel est le peuple qui, soit à l'époque gauloise, soit

à l'époque de la conquête par Jules César, occupait, entre les Tolosates et les Aquitains, le pays formant aujourd'hui le Tarn-et-Garonne? Selon M. Jouglar, ce peuple serait les Garites, ayant Gariès pour capitale. M. Devals répond par un passage de son mémoire. M. Taupiac demande si les Tolosates ont toujours été la limite des *Garumni*. M. Devals maintient son opinion et place les Garites dans le pays de Gaure; les documents font défaut, ajoute-t-il : on peut affirmer la chose, mais sans preuves certaines. M. Jouglar affirme que Walckenaer a traité cette question à fond. M. Devals préfère le témoignage de Danville, qu'il a déjà cité.

M. Devals dépose sur le bureau le plan de l'*oppidum* de Gandalou. La question est réservée.

La séance est levée à 4 heures 1/2, et le Congrès va immédiatement visiter les galeries du Muséum d'histoire naturelle et la remarquable collection des objets trouvés à Bruniquel par M. Victor Brun.

Le Secrétaire,
Baron DE RIVIÈRES.

SÉANCE DU 7 JUIN, A 8 HEURES DU SOIR.

Présidence de M. DE BONNEFOY, inspecteur des Pyrénées-Orientales.

CONFÉRENCE ARCHÉOLOGIQUE, PAR M. DE CAUMONT.

Siégent au bureau : MM. le vicomte *de Juillac*, inspecteur-divisionnaire de la Société française d'archéologie; *de Broca*, président du Tribunal civil; *de Félice*, vice-président de l'Académie de Montauban; *Debia*, secrétaire-perpétuel de la même Académie; l'abbé *Legain*, vicaire-général; l'abbé *Guyard*, id.; le commandant *Ratheau*, d'Amélie-

les-Bains ; *Gaugain*, trésorier-général de la Société française d'archéologie ; l'abbé *Pottier*, secrétaire-général du Congrès ; *Devals*, *de Roumejoux*, baron *de Rivières*, secrétaires-adjoints.

M. *Calvet*, inspecteur des monuments de Lot-et-Garonne, remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Préfet, M. le Maire et plusieurs autres notabilités assistent à la séance.

La salle du Congrès, brillamment éclairée, est remplie ; on y comptait plus de trois cents personnes, parmi lesquelles un grand nombre de dames.

L'honorable Directeur de la Société française d'archéologie doit ouvrir la série des conférences qui auront lieu durant la session.

M. de Caumont prend la parole.

Il rappelle, d'abord, le but et l'origine de la Société française d'archéologie. Vers 1830, le baptistère St-Jean de Poitiers était menacé par un plan d'alignement. M. de Caumont fait appel à quelques hommes éclairés, parmi lesquels il faut citer, en première ligne, M. de La Fontenelle de Vaudoré et M. le baron de Crazannes, que Montauban réclame comme une de ses gloires. Une commission se forme et lutte ; le succès couronne ses efforts. — Mais l'œuvre ne doit pas rester isolée. Dans toute la France, il y avait d'autres monuments à protéger. La pensée d'une association scientifique se propage partout, et bientôt un ministre illustre (1) approuve les statuts de la Société française d'archéologie, qui lui sont présentés par M. de Caumont.

Le but de la Société n'était pas seulement d'assurer la conservation des monuments. Elle avait aussi une mission d'enseignement à remplir : *instruire afin de conserver*. Des

(1) M. Guizot.

cours ont été faits à son instigation, dans plusieurs départements, dès l'année 1833.

Aujourd'hui, l'archéologie est devenue une affaire de mode. Elle est connue, acceptée de tous, même des femmes, juges excellents en matière d'art et de goût. Il faut répandre les connaissances historiques et archéologiques sur toute la surface du pays. C'est l'application de ce principe que la Société poursuit par ses congrès et par ses conférences. En transportant ses délibérations et son administration sur divers points de l'Empire, la Compagnie espère répartir également le mouvement archéologique et jeter partout des semences utiles au progrès des études.

Après ces premières paroles, M. de Caumont dit que les conférences faites par plusieurs membres dans diverses sessions du Congrès ont eu pour but l'*archéologie appliquée*, c'est-à-dire l'application des principes de classification à la région où siégeait la Compagnie. Aujourd'hui, M. de Caumont se propose de résumer l'histoire de l'art, en se bornant aux points les plus saillants.

Ce sera, si l'on peut parler ainsi, l'histoire de l'art considérée *à vol d'oiseau;* il tracera, dans un rapide tableau, l'histoire monumentale des divers âges, et signalera des questions importantes qui appellent encore des études et des éclaircissements.

§ Ier.

L'époque anté-historique est, depuis quelque temps, l'objet de travaux approfondis.

On a exploré avec soin les monuments divers de l'âge druidique, notamment les dolmens. Parmi les faits à signaler à cet égard, on a observé que les dolmens sont très-rares dans l'est de la France; qu'ils appartiennent presque exclu-

sivement aux régions de l'Ouest; d'après M. le capitaine Bertrand, on n'en trouve que très-exceptionnellement au-delà d'une ligne qui de Bruxelles se dirigerait sur Marseille. Ils sont généralement placés sur les plateaux avoisinant les grands cours d'eau.

Dans les grands dolmens en pierre et dans les *tumuli* à cavité centrale, de l'Ouest et du Sud-Ouest, on ne rencontre guère que des instruments en pierre, en silex et en os; le bronze y est fort rare; le fer ne s'y trouve pas. — Dans l'Est, on rencontre plus fréquemment le bronze et le fer. — On a conclu de ces observations que deux peuples différents avaient habité ces deux parties de la France; on a recherché quel était le plus ancien. On a dit que celui qui se servait de la pierre et de l'os avait précédé celui qui, dans un état social plus avancé, faisait usage des métaux. — Cette proposition est logique; mais la distinction de plusieurs couches de civilisations caractérisées par le bronze et la pierre est encore hypothétique, et il importe de décrire et de comparer soigneusement les sépultures qui renfermaient des objets en métal et des instruments en pierre. — Dans le département du Lot, Delpon a fouillé un nombre considérable de dolmens : rarement il y a trouvé le bronze, toujours la pierre et l'os; jamais le fer. — Des observations nouvelles faites depuis ont appris quelques faits nouveaux.

Quant à la délimitation précise de l'âge de pierre, c'est encore là un point obscur et qui appelle de longues investigations. Les antiquaires actuels sont disposés à faire remonter les monuments de l'âge de pierre plus loin qu'on ne l'avait fait jusqu'ici.

§ 2.

L'époque romaine est bien mieux connue: elle a été étudiée avec talent depuis près de trois siècles ; les monuments qu'elle nous a laissés sont encore nombreux.

Il y a, d'abord, les voies romaines encore incomplètement décrites et qu'on détruit partout. Il faudrait en tracer avec soin le parcours sur des cartes à grand point; pour bien déterminer ce parcours, il faut aller à pied, faire une *enquête* sur les lieux pour rétablir les portions dont il n'y a plus de traces visibles. Il est grand temps de dresser ces cartes aussi exactement que possible.

Les grands monuments romains sont décrits partout, il suffit de renvoyer aux ouvrages qui en traitent; mais combien de monuments moins importants ne l'ont pas encore été !

On s'est fait souvent une idée fausse de l'art architectural des Romains: ce n'est point une pâle copie de l'art grec; il a son mérite propre et original.

Il n'y a, chez les Romains, ni *toscan*, ni *corinthien*, ni *grec* pur. En observant les chapiteaux romains, on remarque un style libre pour tous ces ordres.

Il faut conserver ces chapiteaux comme des types précieux. Des musées lapidaires, tels que celui de Périgueux et celui de Narbonne, devraient être formés dans chaque ville ancienne. Montauban et Moissac ont déjà commencé des collections de ce genre; il sera bon de les continuer.

Il importe aussi de conserver et de déchiffrer soigneusement les inscriptions lapidaires. On peut y trouver des faits précieux pour l'histoire locale.

Qui ne connaît les travaux de M. Renier, ceux de M. de Boissieu et de M. Martin-Daussigny, sur les inscriptions du musée de Lyon; ceux de M. Berbrugger, sur les inscriptions de l'Algérie ? M. Egger indiquait dernièrement, dans un savant discours, combien de lumières jaillissent de l'étude de ces inscriptions, qui seront longtemps encore une source de découvertes précieuses. M. de Caumont recommande la transcription de toutes les inscriptions antiques existant dans chaque circonscription.

§ 3.

Les ruines romaines sont les sources de l'art mérovingien, qui n'est que le style gallo-romain des bas-temps. A ce style se rattachent le temple St-Jean de Poitiers, la petite église de St-Laurent de Grenoble et une trentaine d'autres églises.

Dans le Midi, une source inépuisable d'études pour connaître l'art mérovingien est celle des sarcophages chrétiens. Presque tous sont en marbre, assez bien conservés; le marbre a mieux gardé ses formes que la pierre ordinaire. On trouve un grand nombre de sarcophages mérovingiens à Bordeaux, à Nîmes, à Narbonne, à Rodez; il en existe à Moissac, à Cahors. Ils appartiennent, la plupart, au IVe siècle et au Ve.

L'un des caractères généraux de cette période est d'offrir un peu moins de relief dans les moulures que dans les siècles précédents. Elles sont moins fouillées, mais variées et toujours d'un certain caractère. — Le style du VIIIe siècle n'est déjà plus le même, et celui du IXe prend d'autres formes (1); à celui-ci se rapporte la crypte de l'église de Lémank, à Chambéry. A partir de la fin du IXe siècle, l'astragale fait partie assez ordinairement du chapiteau, tandis qu'auparavant il était tourné avec le fût dont il formait le bourrelet final.

La barbarie du Xe siècle vient établir des différences de plus en plus sensibles.

En l'an 1000, le monde devait finir; on ne bâtissait guère, on songeait à se préparer à la mort.

Mais, dès le XIe siècle, l'architecture religieuse tend à de-

(1) L'étude des monuments, ou des fragments de monuments, appartenant aux époques mérovingienne et carlovingienne, appelle encore toute la sollicitude des savants investigateurs, afin d'obtenir une classification qui permette de les classer chronologiquement.

venir plus solide et plus durable : les colonnes remplacent les piliers massifs ; et, dès le XIIe, la colonne s'élève jusqu'à la voûte, l'édifice devient plus hardi.

Les voûtes étaient rares dans les grandes nefs, on les faisait seulement dans les absides et les nefs étroites ; les charpentes demeuraient apparentes dans les nefs un peu larges. Toutefois, il y eut vraisemblablement de rares exceptions, et déjà avaient apparu des églises à coupoles.

Il est à remarquer qu'en France ce système de coupoles ne se manifeste que dans une région comprise entre la Loire et la Garonne : on n'en trouve pas au-delà. Quelle est la cause de cette divergence de style à cette époque ? La situation géographique de ces édifices indiquerait qu'ils étaient construits par des architectes opposés aux goûts du nord. Les plus remarquables églises à coupoles dans la région sont St-Front de Périgueux et St-Étienne de Cahors. La cathédrale de St-Front paraît la plus ancienne, le modèle de toutes les autres ; c'est une imitation de St-Marc de Venise. Pour bien connaître les caractères de ce style, il faut recourir aux savantes recherches de M. Félix de Verneilh sur l'église St-Front et sur l'architecture byzantine.

A ce système de voûtes à coupoles succèdent les voûtes dites *Plantagenet*, auxquelles une partie du Midi fut fidèle jusqu'à la Renaissance, et qui ont été si bien étudiées par M. de Verneilh.

A quelle époque le style ogival a-t-il été adopté dans le Midi ? La question de l'introduction de l'ogive dans le XIIe siècle est encore obscure. — Les deux types ont-ils été longtemps contemporains ? les a-t-on longtemps employés simultanément ? On ne peut en douter. Il faut étudier avec soin cette époque de transition et décrire le style particulier du midi de la France.

L'architecture ogivale imprimant à la voûte une légèreté que n'avait pas le plein-cintre et l'élevant à des hauteurs considérables, les contreforts deviennent nécessaires pour soutenir les murs, qui n'ont plus la même épaisseur. Ces contreforts sont l'un des éléments caractéristiques de ce système ; mais dans le Midi on les construit souvent à l'intérieur, au lieu de les élever à l'extérieur, et la forme des églises ogivales est rarement identique avec celle des églises contemporaines du nord de la France.

M. de Caumont a rapidement caractérisé le style ogival du Midi aux XIIIe et XIVe siècles, et indiqué ce qui le différencie du style contemporain du nord de la France; puis il a passé au XVe et au XVIe siècle.

Les monuments du XVIe siècle sont nombreux, il n'y a qu'à les conserver. Notre Renaissance française est gracieuse et originale ; elle sera toujours préférée pour nos maisons modernes.

M. de Caumont parle ensuite des écoles régionales : pour les bien connaître et les analyser, il faudrait en réunir les types à l'aide de la photographie. On pourrait créer ainsi un musée dans chaque ville ; avoir, pour les détails et les sculptures, un album monumental de chaque contrée, de chaque province. Par la comparaison, les styles et leurs variétés montrent le génie des artistes dans toute son étendue : ce grand poème de l'architecture et ses harmonies se révèlent et se comprennent mieux. On peut apprécier les richesses incomparables de la France et toutes ses œuvres magistrales qui offrent la variété dans l'unité.

Les peintures murales doivent être soigneusement conservées : il faudrait en prendre des copies ou des dessins fidèles. C'est un des sujets d'étude les plus intéressants; on doit aussi les protéger soigneusement contre le badigeon. Le goût de la peinture monumentale se répand beaucoup aujourd'hui ; elle

doit être dirigée avec prudence. On peint trop sans tenir compte du style, de l'harmonie générale de l'édifice : il faudrait surtout ne pas masquer les détails qu'offre la pierre, dont la nudité est parfois si belle, et ne pas cacher la sculpture sous la peinture.

ARCHITECTURE MILITAIRE.

Moins bien connue que l'architecture religieuse, l'architecture militaire fournit aussi un sujet de recherches intéressantes. Depuis quelques années, on a détruit en grand nombre les châteaux féodaux ; il faut les étudier avant leur disparition complète : leur histoire se lie intimement à celle de la province qu'ils dominèrent ; il est du plus haut intérêt d'assurer leur conservation : ils sont l'ornement du pays. Les communes devraient arrêter leur destruction par des allocations de fonds. On pourrait restaurer ou au moins conserver quelques-uns de ces vieux donjons, dont souvent les propriétaires vendent les matériaux à vil prix. Au point de vue stratégique, il serait curieux de connaître les règles suivies et leurs dispositions. Un point caractéristique que l'on peut noter dans les châteaux du Midi, c'est la présence fréquente de deux donjons placés chacun à l'une des extrémités de la forteresse. Pourquoi cette disposition ? M. de Caumont renvoie à la conférence spéciale qu'il a faite à Saumur sur l'architecture militaire.

Les châteaux les plus remarquables dans la contrée sont ceux de Turenne (Corrèze), de St-Laurent (Lot), de Najac, de Castelnau-de-Bretenoux ; ils ont une importance considérable. La domination de leurs possesseurs s'étendait au loin dans le pays.

ARCHITECTURE CIVILE.

L'étude de l'architecture civile du moyen-âge doit, à bon

droit, préoccuper les archéologues sérieux : elle nous révèle mieux que toute autre : d'une part, les mœurs intimes des populations et leur vie de famille ; de l'autre, par les édifices publics, elle nous initie à leur vie publique ; elle nous met sur la trace des industries qui ont motivé ces grandes salles destinées au travail dans certaines abbayes.

Les halles nous montrent l'importance des transactions commerciales dans certains bourgs, et les magnifiques granges dîmières ont leur importance pour l'étude de la statistique agricole aux XIIIe, XIVe et XVe siècles. M. de Caumont recommande d'étudier, de décrire et de dessiner tous ces édifices, qu'il a désignés dans son *Cours* sous la dénomination générale de civils, et parmi lesquels il range les vastes bâtiments des abbayes (cloîtres, dortoirs, réfectoires, magasins, cuisines, salles capitulaires) qui pour lui ne sont pas des constructions religieuses, puisqu'ils sont destinés à la vie commune et non au culte. On ne peut assez étudier ces ruines, dit-il ; on doit leur donner la priorité sur les églises. Les églises subsisteront encore longtemps, et il y en a par centaines ; mais les monuments civils du moyen-âge disparaissent chaque jour, et ceux qui restent seront tôt ou tard complètement défigurés par ceux qui les ont convertis à leur usage.

M. de Caumont termine en insistant sur l'utilité de comparer les monuments les uns aux autres dans les diverses régions de la France. Ces rapprochements révèlent des aperçus nouveaux. Le concours des hommes éclairés du midi de la France réunis à Montauban promet des communications importantes, auxquelles les antiquaires du nord seront heureux d'ajouter leur tribut d'observations. Ces études communes accroîtront le goût des recherches historiques. Il y aura mutuel échange de sympathies, et de cette union découleront de nouveaux progrès, que la Société française d'archéologie sera fière d'avoir provoqués.

L'Assemblée a été captivée par la parole spirituelle de M. de Caumont; nous regrettons de ne pouvoir donner qu'une analyse sommaire des paroles du maître; elles ont été accueillies par une attention soutenue et par de vifs applaudissements.

L'autorité municipale avait bien voulu ajouter à l'attrait de la séance par son excellente musique, qui a joué plusieurs morceaux avec un goût et un ensemble parfaits.

M. l'abbé Pottier, secrétaire-général, a rappelé l'ordre des travaux du lendemain et a annoncé que la conférence prochaine serait faite par M. de Galembert, qui entretiendra le Congrès de la *peinture monumentale.*

La séance a été levée à 10 heures.

Le Secrétaire,
Arthur CALVET,
Inspecteur de Lot-et-Garonne.

1re SÉANCE DU 8 JUIN.

Présidence de M. DE FÉLICE, vice-président de la Société des sciences de Montauban.

La séance est ouverte à huit heures du matin.

Prennent place au bureau : MM. *Debia*, secrétaire perpétuel de la Société des sciences de Montauban ; *de Molières*, le vicomte *de Juillac*, *Jouglar*, l'abbé *Vinas*, curé de Jonquières (Hérault) ; *de Caumont*, *de Roumejoux*, le vicomte *de Layrolles*, de la Société française d'archéologie ; *Pottier*, *Devals*, *de Rivières.*

M. *de Saint-Paul*, de Paris, membre du Conseil administratif de la Société française d'archéologie, remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Félice ouvre la séance par un éloquent discours, accueilli par l'assemblée avec les plus chaleureuses marques d'approbation.

Rendre compte de cette brillante allocution n'a pas été une tâche aisée pour le rapporteur qui, s'il est certain de ne pas avoir travesti la pensée de l'orateur, n'est pas aussi sûr de ne pas en avoir altéré les formes élégantes et pures.

M. le Président s'est exprimé ainsi :

« Averti dans la soirée d'hier que j'aurais l'honneur de présider aujourd'hui la séance du Congrès archéologique, je n'ai pas eu le loisir de préparer un discours ; mais lorsque j'ai entendu votre honorable président proclamer que, dans vos intéressants travaux, c'était bien moins à la forme qu'au fond qu'il faut s'attacher, j'ai repris confiance. Que puis-je faire de mieux, en effet, que de suivre votre exemple ?

« J'aurais désiré que l'Académie des sciences de Montauban fût représentée près de vous par un homme plus compétent que moi dans la science archéologique. Il ne manque pas, parmi nous, d'hommes distingués qui ont fait de vos travaux l'objet de leurs études, mais je ne suis pas de leur nombre.

« Quoi qu'il en soit, dans la science que vous cultivez, il y a des caractères généraux, de grands aspects qui frappent les yeux les moins initiés à l'archéologie, se voient de loin et peuvent être saisis par toutes les intelligences : c'est là-dessus que je me propose de vous adresser quelques mots.

« Ce que je crois tout d'abord devoir apprécier et louer en vous, c'est cette constante fermeté, ce dévouement avec lesquels vous poursuivez, sans relâche, le noble but que vous vous êtes proposé ; car ce qui manque le plus aux générations présentes, c'est cette persévérance qui, dans les entreprises utiles, ne se laisse jamais détourner de son but, y marche droit en se livrant à un travail incessant. Souvent on pré-

sume trop de ses forces : on les éparpille et l'on abandonne, le lendemain, l'entreprise commencée la veille.

« Il y a plus de trente ans que vous avez commencé le cours de vos études archéologiques, et rien ne vous a découragés : ni les longs voyages, ni les sacrifices, ni surtout l'indifférence publique, n'ont pu vous arrêter, et cependant votre mission n'est pas une de ces entreprises qui attirent les faveurs de la multitude. Vous avez persisté : honneur à vous, Messieurs ; j'aurais dû dire, si je ne craignais de blesser sa modestie : honneur à votre président, honneur au fondateur, à l'initiateur, au continuateur intelligent et actif de ces études archéologiques ; et si on lui demandait où a abouti son œuvre, il pourrait répondre, comme Newton : J'ai réussi, en y pensant toujours, en y travaillant toujours. Puisse-t-il longtemps encore lui donner sa vive et intelligente impulsion !

« Il y a un autre caractère qui me frappe : c'est qu'en demandant que les anciens monuments soient conservés et respectés, vous relèverez le sentiment du respect, si nécessaire dans la famille comme dans la société : un peuple qui désapprendrait à respecter ce qui est noble et grand, perdrait bientôt les caractères de sa noblesse et de sa grandeur.

« Sans doute, la main du temps efface sans cesse ; les générations nouvelles effacent à leur tour, et, comme l'a dit Joseph de Maistre, il faut effacer pour écrire ; mais il y a des monuments qui peuvent et doivent être respectés : il faut conserver les églises, les antiques manoirs, les hôtels-de-ville, les halles, tout ce qui a été vénéré par nos pères : ces pierres prennent un langage, ce sont les témoins du passé qui portent l'empreinte de nos aïeux, et jamais on ne rompt impunément avec son passé.

« Il me reste un dernier trait à signaler, une phase à peine entrevue dans vos études : à votre origine, les découvertes d'objets provenant des temps anté-historiques commençaient

à peine ; aujourd'hui, combien ce champ ne s'est-il pas agrandi ! Les découvertes faites dans les cavernes de notre département ont eu le privilége d'occuper le premier rang dans ces études nouvelles, et des voix plus autorisées que la mienne en ont signalé toute l'importance. Ce fut comme une nouvelle renaissance.

« En Italie, au XIVe et au XVe siècle, c'était la renaissance des lettres, et en parcourant les bibliothèques, quand les savants de cette époque avaient trouvé quelque texte perdu de Cicéron ou de Pindare, quel triomphe, quelle joie pour les admirateurs de l'antiquité !

« Aujourd'hui, les bibliothèques sont explorées : de ce côté, toutes les découvertes sont faites ; mais qui pourrait nier l'importance de celles qu'a faites l'archéologie et l'anthropologie, qui font reparaître à nos yeux les races éteintes !

« Vous poursuivrez ces nouvelles études avec zèle, et la grandeur du sujet égalera la grandeur de vos efforts et de vos forces. Faites-nous connaître ces Troglodytes, ces Celtes, ces Gaulois, nos ancêtres, qui n'ont pu être domptés, après de longues années d'une résistance obstinée, que par le plus grand capitaine de l'antiquité, qui, après dix-neuf siècles, a eu la bonne fortune d'avoir pour historien un Empereur.

« Continuons cette œuvre, et ne craignons pas que ces études du passé viennent affaiblir nos croyances : un peu de science, a-t-on dit, éloigne de la religion, beaucoup de science y ramène ; la lumière des hommes n'obscurcit pas la lumière éternelle qui a fait luire dans nos âmes le soleil de l'Évangile.

« Je termine en vous invitant, au nom de notre Société, à assister à la séance publique qui aura lieu demain soir ; nous serons heureux et fiers de vous y rencontrer, et si nous ne pouvons vous offrir l'attrait de quelque travail archéolo-

gique, nous vous présenterons quelques vers de notre concours de poésie, cette source pure où viennent se retremper les sentiments de l'humanité. »

Après ce discours, accueilli avec de chaleureuses acclamations, M. l'abbé Pottier, secrétaire-général du Congrès, donne communication de plusieurs lettres de membres distingués de la Société qui s'excusent de ne pouvoir assister aux séances; ce sont : MM. le duc de Luynes, le colonel Mathieu, l'abbé Alibert, de Rodez ; M. d'Aldéguier, président de la Société archéologique du midi de la France, retenu à Toulouse; il espère assister aux dernières séances du Congrès. La Société archéologique du Midi est officiellement représentée par plusieurs de ses membres.

M. de Caumont annonce que M. le président de la Société d'agriculture veut bien inviter tous les membres du Congrès à visiter le Jardin d'acclimatation et l'Exposition d'horticulture ; il peut déjà témoigner de l'intérêt que l'on y trouvera, l'ayant visité lui-même.

MM. les présidents des cercles ont aussi la gracieuseté d'offrir les salons de leurs Sociétés comme point de réunion entre les séances.

Le Congrès vote des remercîments à ces Messieurs.

M. de Caumont rappelle que la Société avait voté des fonds pour les explorations de Neuvic ; un mémoire à ce sujet a été rédigé par le conducteur des ponts-et-chaussées de la localité, sous la direction de M. l'abbé Lacurie ; ce travail est fait avec soin et reçoit l'approbation du Congrès.

M. de Caumont annonce qu'il a reçu du Conseil municipal d'Amiens communication de ses délibérations concernant le Congrès scientifique de 1866. Ce Conseil demande que la ville d'Amiens soit choisie pour cette réunion générale ; M. de Caumont désirerait que la ville de Montauban fût con-

sultée pour savoir s'il y a quelque chance de la voir représentée à Amiens ; M. le Président répond qu'il y a fort à craindre que ce vœu ne soit pas satisfait.

On passe à l'examen de la 4e question du programme :

Agriculture et industrie à l'époque gallo-romaine ; établissements céramiques.

M. Rey-Lescure lit, sur ce sujet, un mémoire intéressant, écouté par l'assemblée avec une sympathique attention. Il observe d'abord que presque tous les mots techniques employés par les agronomes latins, Caton, Varron et Columelle, se retrouvent dans le patois de ce pays, dérivent de la langue romane, et que cette circonstance offre un nouveau moyen d'investigations historiques.

Il s'occupe d'abord des assolements et adhère pleinement à la maxime de Morel-Vindé : « Les circonstances agricoles et économiques font les assolements. » Les Gaulois, à demi-nomades, furent longtemps à vaincre leur répugnance pour la culture du sol.

Le feu leur vint en aide et l'écobuage leur permit de recueillir consécutivement, sur les mêmes terres, trois ou quatre récoltes de seigle, d'avoine et d'orge.

La culture du blé fut postérieure : elle nécessita des labours mieux faits et entraîna le système des jachères.

Cette simplicité d'assolements fut conservée par les Romains : il était peu dispendieux, et seul praticable au début, par la culture pauvre.

MÉMOIRE DE M. REY-LESCURE.

M. Léonce de Lavergne a écrit les lignes suivantes dans son *Essai sur l'économie rurale de l'Angleterre :*

« La civilisation ancienne va toujours du sud au nord ; — « il eût pu ajouter et de l'est à l'ouest. — L'agriculture, comme « tous les arts, a fleuri d'abord en Italie. La Provence et le Lan- « guedoc furent de bonne heure les parties de la France les « mieux cultivées, comme les plus rapprochées du foyer « lumineux. »

Cette assertion pleine de justesse est confirmée, preuves en main et sur les lieux, pour ainsi dire, par l'éminent viticulteur de l'Hérault, M. Marès, qui dit à son tour : « Aujour- « d'hui même on retrouve la tradition latine encore suivie « dans nos campagnes, et ses instruments aux mains de nos « paysans. »

S'il est permis à ma faible voix de se faire entendre après ces voix autorisées, j'ajouterai que presque tous les mots techniques employés par les agronomes latins, Caton, Varron et Columelle, se retrouvent par leurs radicaux, avec quelques changements de voyelles ou de désinences, dans notre idiome-patois, dérivé, comme on sait, de la langue romane. Ce fait philologique nous offre un nouveau moyen d'investigation historique là où, à vrai dire, il y a toujours place à des généralisations un peu conjecturales.

Il se trouverait, j'en suis sûr, dans notre pays des agronomes qui, pour être érudits, n'en sauraient pas moins poétiser le réalisme de Caton dans la langue de Jasmin, et refaire ainsi devant vous le merveilleux tableau de l'agriculture gallo-romaine. Je pourrais vous citer, par exemple, un petit poème didactique sur la viticulture, par M. Laforgue. — Quant à moi, je veux tout simplement vous en parler en prose.

Le sujet serait trop vaste si je voulais embrasser l'ensemble de l'agriculture gallo-romaine. Je le restreindrai, ne m'occupant, à titre d'exemple, que d'un seul point, le plus important à mon avis : je veux parler de l'assolement.

Nous n'aurons garde d'oublier, dans ce travail, la maxime

si vraie de Morel-Vindé : « Les circonstances agricoles et « économiques font les assolements. » Cette maxime, qui sert en quelque sorte d'épigraphe au remarquable livre de M. Heuzé sur les assolements, doit être la première règle de toute appréciation sérieuse, comme elle est la base solide de toute agriculture intelligente.

Tant que les Gaulois furent à demi nomades, les divers produits de leurs troupeaux transhumans, joints aux fruits plus ou moins sauvages, suffirent à leurs besoins. Plus tard, l'accroissement de la population, des épizooties, peut-être, et à coup sûr un sentiment de prévoyance et le désir inné du mieux-être, durent vaincre peu à peu leur répugnance pour la culture du sol.

Le feu leur vint en aide, et l'écobuage leur permit de recueillir consécutivement sur les terres trois ou quatre récoltes de seigle, d'avoine et d'orge. Après épuisement, la lande reprenait son œuvre lentement réparatrice, et le Gall recommençait ailleurs.

Le blé, plus exigeant et plus généreux, amena la vie sédentaire et développa le bien-être. Il nécessita des labours mieux faits, des engrais plus abondants, des retours moins rapprochés, et partant le repos alternatif, appelé *jachère nue* ou *jachère improductive*, pendant laquelle l'action du soleil, de l'air et de la pluie, facilitée par le travail, rendait au sol épuisé la même somme de fertilité.

A la faveur de ce système naturellement extensif, surtout dès le début, la production alimentaire devint très-abondante dans le sud-est de la Gaule. César en rend témoignage.

Cet assolement n'était, il est vrai, que stationnaire et conservateur, mais il suffisait aux besoins locaux et restreints de l'époque. D'ailleurs, il était peu dispendieux et le seul praticable, au début, par la grande culture ou la culture pauvre.

Il fut conservé par les Romains.

Les cent mille exploitants qui, partis de l'Italie, vinrent s'abattre sur la Gaule reconnurent bientôt qu'il ne fallait guère, sous ce climat, toucher à l'assolement des terres maigres, *macras, macros*, si ce n'est pour les améliorer un peu, suivant le conseil de Caton, par des fumures vertes, par des *lupins*.

Assainir ces terres argilo-siliceuses, qui sont de la boue en hiver, de la pierre en été, les labourer en temps opportun ; promener sur les chaumes depuis l'été jusqu'au printemps quelques chétifs moutons ; engraisser les porcs avec les glands des chênes, y planter la vigne : tel fut leur premier soin.

Cet assolement reposa, quant à la nourriture des bestiaux, sur des prés, *prata, prats ;* des fourragères, *ferraxia*, *ferraxals ;* la dépaissance, *pascere, païssé*, et peut-être aussi un peu trop sur la paille, *palea*, *paillo* qui, suivant un dicton local, n'engraisse ni bœuf ni terre.

Vous retrouverez ce système agricole encore en vigueur aujourd'hui dans les alluvions dites *boulbènes* ou terres froides des plateaux de Lavilledieu, Montbéton et Fontneuve, autour de Montauban. La compacité et la pauvreté des terres, en général, y rendent les améliorations souvent peu lucratives si ce n'est par la vigne : *sic fata voluere*, telle est la loi du sol et du climat. Imprudent qui la viole.

Mais là où le sol leur parut meilleur, où sa bonté fut reconnue par leur sagacité et leur expérience culturale, les Romains, songeant au bétail stabulant, *in stabulo*, *dins l'étable*, introduisirent la culture des vesces, du foin rouge : ce fut là un premier et très-grand progrès ; la jachère devint fourragère : l'exploitation y gagna.

Ailleurs, dans les plaines basses, sur le bord des rivières, dans les terres fortes ou meubles et surtout plus fertiles des alluvions récentes, les Romains utilisèrent les travaux préparatoires du froment d'hiver, en ajoutant aux fourrages alternes,

la culture, alterne également, toujours d'après Varron et Columelle, des navets, *rapas*, *ravos ;* des fèves, *fabas*, *fabos ;* et du petit millet, ancien *milium*, *mil*, dont les produits leur permirent d'engraisser des bœufs et surtout des porcs, qui donnaient déjà lieu, à cette époque, à un commerce important de charcuterie avec Rome.

Cet assolement biennal du Midi, gaulois d'origine, romain de perfectionnement, est encore en usage dans notre pays. L'introduction et l'extension du maïs, de la pomme de terre, de la betterave, du colza, de la luzerne, grâce à de meilleurs labours, l'ont amélioré progressivement, mais sans le le détrôner. Mal compris par une critique souvent superficielle, il n'a pas besoin de se réhabiliter ; car nos métayers, qui sont intelligents, quoi qu'on en dise, déduction faite de 10 p. °/₀ ou plus, je vous l'accorde, d'insouciance et d'imprévoyance, savent tous les jours en tirer un meilleur parti en apprenant à l'équilibrer.

L'équilibre, voilà la grande affaire. C'est l'avenir de l'agronome. N'est-ce pas celui de la France ?

Cet assolement biennal romain, sauf la durée et la proportion climatérique des fourrages et des racines, c'est la base de tout assolement rationnel et rémunérateur en germe, de l'assolement de Norfolk, comme de tout autre ; c'est l'agriculture intensive, alterne, introduite par les Romains, prudemment améliorée partout, suivant les temps, les lieux, le sol et les climats ; c'est notre vieille foi aux lois providentielles de la culture, à laquelle on substituerait, toujours à nos dépens, des engouements de vingt-quatre heures ou des théories qui enfantent des désastres.

Supprimez donc sous cet heureux climat, et cependant climat sans fixité, qui n'humecte pas, qui détrempe, qui ne sèche pas, qui durcit le sol, qui semble fait pour tourmenter à tout propos le baromètre, la girouette et le thermomètre,

et lasser autant le courage du laboureur que le bon vouloir de son raisonnable associé, le bœuf; supprimez, dis-je, avec le blé, la paille et l'engrais de ferme pour des produits plus casuels, obtenus avec des poudres plus ou moins azotées, phosphatées ou frelatées, et vous verrez le produit net. Rompez, sans transition, avec les conditions agricoles; dites au Russe : fais-nous du blé ; à l'Arabe : fais-nous du bœuf et du mouton ; au Marseillais : fais du commerce ; vous le pouvez à plus bas prix que nous ; nous vous ferons du Château-Margaux, l'Elbeuf, des rouenneries et des soieries à bon marché, tout en chantant notre joyeux refrain :

Partons pour la ville...

et vous entendrez bientôt, mais hélas! trop tard, *au grand chagrin de notre peuple*, un homme de cœur et de sens, peut-être Olivier de Serres, redisant à ces Français irréfléchis : « Le jugement en soit aux doctes mesnagers. »

Nous ne sommes plus au temps de Henri IV, me direz-vous.—Il est vrai : Olivier de Serres est mort, et Sully n'est plus ; mais nous avons encore des hommes de cœur et de sens : écoutez-les. L'un vous dira : « Votre douce illusion aura passé bien vite. » Il s'appelle M. Léonce de Lavergne. L'autre, j'oserai l'invoquer ici pour les besoins de notre cause, parce qu'il est à la fois jurisconsulte, publiciste, homme d'État ; parce que, parti de nos contrées qu'il connaît très-bien, il peut du Luxembourg ou du Palais, où sa voix domine, faire entendre ces avertissements suprêmes, *responsa prudentum*, qui décident de l'avenir des peuples. Relisez cette admirable préface de l'échange et du louage, écoutez cet écho du passé qui rétentit dans l'avenir :

« Aux champs, de faux dehors ne cachent pas de pro-
« fondes misères. L'agriculture et la liberté s'y donnent la
« main pour fournir, dans un milieu salubre au moral

« comme au physique, à la production ses plus robustes « travailleurs, à la défense ses plus vaillants soldats... Lais- « sons-les-y... Gardons-nous, pour copier l'Angleterre, de « créer une nouvelle Irlande ! Gardons-nous de livrer cette « belle terre de France, *magna parens frugum*, et l'exis- « tence de ses nombreux enfants aux caprices des vents et « des flots, qu'ils viennent de l'Afrique ou qu'ils soufflent « du Pont-Euxin ; car alors nous verrions s'enfuir à la fois « des campagnes et les capitaux, et l'amour du travail, et « la confiance dans l'avenir. Il y a 1500 ans, tandis que « Rome affichait les derniers restes d'un luxe insolent, on « fut obligé d'exempter de tout tribut 300 mille acres « de terres incultes et désertes composant un huitième de « la Campanie, cette contrée si délicieuse et si fertile en « d'autres temps ! La terre ne pouvait pas trouver de maî- « tres !!! Les provinces périssaient dans le marasse, et les « campagnes se couvraient de jachères par l'extinction pro- « gressive, incurable des classes agricoles. »

Regardons plus près de nous ; que se passe-t-il dans les Cévennes, aujourd'hui que la soie fait défaut? Vous le savez tous ! L'Empereur le sait aussi et s'en préoccupe.

L'agriculture a donc eu de tout temps ses crises à Rome, comme dans la Gaule, comme à présent. Cette comparaison, poussée plus loin, aurait bien son utilité ; mais pour rentrer dans mon sujet, dont votre attention fatiguée pourrait me reprocher de m'être écarté trop longtemps, je n'ajouterai que quelques mots.

Vers les derniers temps de l'Empire, la politique de Rome vivait d'expédients et de subsides extraordinaires, dont elle exemptait les citoyens de Rome et surchargeait les provinciaux, sous prétexte de les combler d'honneurs et de priviléges. C'est ainsi que cette politique accordait à la Gaule les onéreuses prérogatives de la curie, cette admirable éponge

qui devait s'imbiber doucement du tribut des peuples pour le rendre aux procurateurs. Il s'agissait alors de plumer la poule sans la faire crier. Le moyen fut bon, mais il dura peu.

La Gaule, arrosée en dix ans du sang de trois millions d'hommes et livrée à cent mille exploitants avides, produisit en trop grande abondance et en trop peu de temps la matière incrustante, j'allais dire imposable du réseau romain. Aussi, quand les barbares l'attaquèrent, l'impôt du sang et le tribut tarirent à vue d'œil, et la vis d'Archimède bientôt ne fonctionna plus.

Apprenons de là, tous, partout et toujours, chacun dans notre sphère, quels que soient nos principes, à jeter comme Tacite, comme nos économistes modernes, enfin, comme Vauban devant Louis XIV, M. de Parieu, M. Leplay nous en donnent l'exemple : apprenons, dis-je, à jeter à propos sur la situation économique de notre patrie les regards vigilants d'un citoyen vertueux et éclairé.

Aussi, je ne doute pas que le plus savant des Romains, Varron, ne soit entendu dans l'enquête qui se poursuit en ce moment au sujet des souffrances de l'agriculture. Sa réponse est prête depuis deux mille ans, la voici :

« Les agriculteurs se préoccupent d'abord de savoir si la « récolte donnera l'équivalent des avances et de la peine ; « car nul homme sensé ne peut vouloir se mettre à découvert des frais de culture. »

Le Bret, notre historien montalbanais, mérite aussi d'être entendu.

« Montauban doit être, comme il le serait en effet, dit- « il, le meilleur pays de l'Europe s'il y croissait de l'ar- « gent ; car ce défaut le rend très-désagréable à ses habitants, « dont toute l'industrie ne va qu'à en trouver pour payer « la taille. Comme tout le reste des peuples de la Guienne, « il est aujourd'hui grandement désargenté. »

Je n'ai voulu qu'effleurer le sujet de l'agriculture gallo-romaine. Elle est riche de faits, riche d'enseignements, comme toute cette civilisation qui vient à travers les siècles reproduire sa splendide réalité, comme au foyer d'un télescope, dans les magnifiques ouvrages des Guizot, des Thierry et de celui, notre maître à tous, que je n'aurais pas nommé, car il est dans cette enceinte, si vos cœurs n'avaient pas avant moi désigné avec respect et reconnaissance M. de Caumont, le directeur de la Société française d'archéologie.

En réponse à la même question du programme, M. Devals donne lecture du mémoire suivant :

MÉMOIRE DE M. DEVALS.

M. Rey-Lescure a traité avec une incontestable supériorité la question relative à l'état de l'agriculture, à l'époque romaine, dans le département de Tarn-et-Garonne, question à coup sûr des plus intéressantes, mais d'autant plus ardue que les éléments d'investigation semblaient faire absolument défaut.

L'étude de la seconde partie de la question, celle qui a trait à l'état de l'industrie locale sous la domination romaine, rencontre heureusement beaucoup moins d'obstacles. Ici, nous possédons des passages assez nombreux d'auteurs anciens qui témoignent de l'importance que, sous la domination romaine, l'industrie linière avait alors atteinte dans nos contrées.

« On fabrique des toiles de lin chez les Cadurques, » dit Strabon (1), et Pline ajoute : « Les Cadurques, que dis-je, les Gaules toutes entières tissent des voiles (2). » Les com-

1) Παρὰ δὲ τοῖς Καδουρκοῖς λινουργία.

(Strabon, *Géographie*, Livre IV).

(2) Cadurci..... immò verò Galliæ universæ vela texunt.

(Pline-l'Ancien, *Hist. nat.*, livre XIX, II, 4.)

mentateurs ont pensé que, par le mot *vela*, Pline avait voulu désigner les rideaux d'un lit : s'il en était ainsi, les toiles cadurques auraient été employées pour les ameublements dans l'Empire romain. Elles servaient aussi à la confection de certains vêtements, ainsi que l'attestent le passage suivant de Juvénal : « Pauvre Palémon, tel que le fripier qui crie ses casaques d'hiver et son blanc tissu cadurque, il te faut souffrir cet injuste rabais (1), » et ce vers de Sulpitia : « Afin de ne pas me priver des bandages de toile cadurque (attachés autour de la poitrine) (2). » Ce soin d'indiquer la provenance, en donnant à ces tissus le nom même du pays qui les avait produits : *Cadurcum*, indique suffisamment combien nos toiles étaient alors estimées à Rome.

Le lin des Cadurques, sans doute convenablement broyé et peigné, était encore en usage dans l'Empire romain pour rembourrer les matelas, qui étaient d'invention gauloise, et ils jouissaient, sous ce rapport, d'une grande réputation. « L'Italie, dit Pline, estime aussi le lin des Péligniens ; mais il n'est employé que par les foulons ; aucun n'est plus blanc ni plus semblable à la laine. Celui des Cadurques est principalement recherché pour les matelas (3).

Cette réputation valut aussi au nom de notre province l'honneur de désigner la couche d'un lit, ainsi que l'indique ce passage de Juvénal qui a, jusqu'à présent, mis à la torture je ne sais combien de Saumaises, et dont l'explication

(1) . . . . . Cede, Palæmon,
Et patere indè aliquid decrescere, non aliter quàm
Institor hibernæ tegetis, niveique *Cadurci*.
(Juvénal, satire VII.)

(2) Ne me *Cadurcis* destituam fasciis.
(*Sulpitia*. Iambes, dans les *Scholiastes* de Juvénal.)

(3) Italia et Pelignis etiamnum linis honorem habet, sed fullonum tantùm in usu : nullum est candidius, lanæve similius, sicut in culcitis præcipuam gloriam Cadurci obtinent.
(Pline, *Hist. nat.*, liv. XIX, II, 5.)

est pourtant si simple quand on a soin de le rapprocher du passage de Pline : « Il intercède pour l'épouse toutes les fois que, aux jours d'abstinence et de fêtes solennelles, elle n'a point résisté aux désirs de son époux ; car la violation de sa couche *(cadurcum)* mérite, à l'entendre, un grand châtiment (1). »

Quels étaient, dans le pays des Cadurques, les principaux centres de fabrication de ces toiles et de ces lins cardés? Dominici, qui écrivait au milieu du XVIIe siècle, et Cathala-Coture constatent, dans leur *Histoire de Quercy*, que l'industrie linière n'existait, de leur temps, qu'aux environs de Montauban et de Figeac S'était-elle éteinte, ou même avait-elle jamais existé dans les autres régions du Quercy? C'est là une question dont le second terme peut être résolu négativement par la simple connaissance des localités. C'est uniquement, en effet, dans les vallées de la Bave et du Célé, et surtout dans celle de l'Aveyron, que le lin a pu jadis, comme il l'est encore de nos jours, être l'objet d'une culture étendue. Vers le milieu du XVIIe siècle, la vente des toiles, à Montauban, dépassait le chiffre de 100,000 livres. Dans le siècle suivant, la vallée de l'Aveyron fournissait tous les ans près de 9,000 pièces de toile fabriquées à Montauban, Négrepelisse, et notamment à Montricoux, et estimées au total à plus de 300,000 livres. Le contingent de la vallée du Célé s'élevait à 900 pièces tissées à Figeac et valant au moins 30,000 livres, tandis que celui du vallon de la Bave dépassait le chiffre de 8,000 pièces fabriquées à St-Céré et représentant une valeur d'environ 270,000 livres (2). Le Quercy produisait

(1) Ille petit veniam, quotiès non abstinet uxor
Concubitu, sacris observandisque diebus,
Magnaque debetur violato pœna *cadurco*.

(Juvénal, satire VI.)

(2) Mémoire sur les manufactures et le commerce des étoffes des principaux lieux de la généralité de Montauban. 1764.

donc annuellement, vers le milieu du siècle dernier, 18,000 pièces de toiles fines, ordinaires et de ménage, estimées en moyenne 600,000 livres. Cette industrie, loin d'avoir dégénéré, a reçu de nos jours une extension plus considérable, puisque la ville seule de Montauban, qui est le centre du commerce des toiles pour la vallée de l'Aveyron et qui a dû consacrer à cette branche de l'industrie locale un marché spécial, débite, tous les ans, environ 20,000 pièces valant plus de 600,000 francs, sans compter celles qui sont portées directement à domicile et chez les marchands. Je ne sais si nos toiles mériteraient aujourd'hui la faveur qu'elles obtinrent jadis dans l'Empire romain, mais je puis affirmer que si la qualité a perdu de sa finesse, elle possède encore sa solidité primitive, et que, sous ce rapport, il est peu de toiles qui puissent entrer en comparaison.

En présence des considérations que je viens de développer, il n'y a plus à s'étonner si les ruines de l'antique ville de Cosa offrent à chaque pas tant de ces poids en terre cuite dont la destination, longtemps douteuse, est aujourd'hui parfaitement établie par ce passage de Sénèque : « Posidonius..... après avoir décrit comment on étire le fil, comment on le retord, comment la toile se tient en état par le moyen des poids qu'on y attache..... (1). »

Ce sont bien là, en effet, ces mêmes poids que les tisserands gallo-romains attachaient à un métier vertical, à une des extrémités de la chaîne (*stamen*), afin de les maintenir en place et de donner à la chaîne un degré suffisant de tension, tandis que le peigne (*pecten*), poussé par le battant (*spatha*), pressait les fils de la trame (*subtemen*).

(1) Ecce Posidonius..... dum vult describere primùm quemadmodum alia torqueantur fila, alia ex molli solutoque ducantur ; deindè, quemadmodum tela suspensis ponderibus recta tamen extendat.

(Sénèque, *Epistola* 90.)

Dans les métiers modernes, les poids sont, dans le même but, attachés à la barre du métier par une corde qui passe sous l'ensouple (1).

Les poids en terre cuite, dont les ruines de Cosa fourmillent, ont ordinairement une dixaine de centimètres de hauteur. Leur forme est celle d'une pyramide tronquée au sommet, dont la base serait un parallélogramme rectangulaire. Le petit trou rond qu'ils offrent dans la partie supérieure servait à passer les cordes auxquelles ces poids étaient suspendus. Quelques-uns de ces poids étaient sigillés : un de ceux que j'ai recueillis pour ma collection est marqué des sigles C. R., qui sont probablement les initiales du fabricant.

A en juger par l'énorme quantité de poids que la charrue et la bêche ramènent incessamment à la surface sur l'emplacement de Cosa, on peut affirmer hardiment que les tisserands formaient une partie notable de la population de cette ville, qui aurait ainsi été, chez les Cadurques, un des principaux centres de fabrication, sinon le principal, de ces toiles si estimées à Rome au témoignage des auteurs anciens.

ÉTABLISSEMENTS CÉRAMIQUES.

Les toiles n'étaient pas le seul produit de nos contrées qui fût recherché à Rome sous les premiers empereurs. Les Cadurques fabriquaient aussi des vases en terre cuite pour élever l'eau dans les puits à roue, et ces vases avaient emprunté le nom de *cadurcum*, sous lequel ils étaient connus alors, à celui du pays d'où ils provenaient (2). Il en était de même des vases et surtout des creusets en terre cuite pour la fonte de l'or, fabriqués dans l'ancien Montauban. La terre qui servait à leur fabrication avait reçu le nom de *Tasco-*

(1) Antony Rich., *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques*, v° Pondus.

(2) Calepin, *Dictionnaire latin*, v° Cadurcum.

nium, du nom de notre antique tribu : *Tasconi*. « C'était, dit Pline, une terre blanche semblable à l'argile, et la seule capable de supporter l'action du soufflet, du feu et de l'ébullition des matières (1). » On sait que la principale propriété de la poterie fabriquée dans notre ville est justement celle de résister à un feu très-vif.

Les terrains de la vallée du Tescou appartiennent à la classification géologique des *terrains tertiaires*, et les collines qui encadrent cette vallée renferment des dépôts considérables de marne argileuse, dont la couleur est généralement blanchâtre et la pâte fine et compacte. C'est là le *Tasconium* des anciens. Ces couches ont été autrefois très-exploitées pour la poterie. On appelle encore *Côte de la Faïence* cette croupe marneuse que gravit la route impériale d'Aix par Alby, à 5 kilomètres de Montauban. Notre ville possédait, en effet, avant la Révolution, plusieurs faïenceries, dont les produits jouissaient d'une réputation légitime et sont encore très-recherchés par les amateurs de la céramique. La vallée de l'Aveyron offrait aussi, près du village d'Ardus, des établissements céramiques qui étaient peut-être une réminiscence de ceux qu'avait jadis possédés l'antique ville de Cosa, située dans le voisinage. Il ne reste aujourd'hui, comme souvenirs de ces anciens établissements, que des fragments de vases en terre cuite, recueillis à Montauban et surtout dans les ruines de Cosa, et portant encore les noms des potiers qui les ont fabriqués. Voici la liste de ces noms, les uns au nominatif, les autres au génitif, dont un est précédé de l'abréviation OFIC. pour *officina*, et un autre suivi du sigle F, qui signifie *fecit*.

(1) Catini fiunt ex *Tasconio*. Hæc est terra alba similis argillæ. Neque enim alia afflatum, ignemque et ardentem materiam tolerat.
(Pline, *Hist. nat.*, livre XXX, ch. IV, aliàs 21.)

Marques sur des vases en terre rouge, dite de Samos.

ALBAN	DONICATI	ON
AVE	ESVATERI	OTMI
CANIS	FLAVINI	SALVE . N
CICR.	IETTA	SVRI
CLEMES	IVCVNDI	TAVR
COSIVS VRA.	MASCLVS	TERTIVS . F
DONI.	NO	VIWIV
DONIC.	NOMI	VLAT . I

OFIC . BILIC.

Marques sur des lampes.

COPPI . RES MVNTREPT

Marque sur une anse d'amphore.

SFIO.

J'ai recueilli, en outre, quatre estampilles de potier, en bronze, dont l'une, trouvée à Montauban, porte les sigles L. N. P., et les trois autres, découvertes à Cos, offrent : 1° les sigles L. V. S. A.; 2° les sigles L. G. P.; et 3° l'inscription C. ACATA F gravée en creux sur une semelle de soulier. J'ajouterai en terminant que, suivant toutes les probabilités, tous ces noms n'appartiennent pas à des potiers de Cos et de Montauban, et que plusieurs d'entre eux sont complètement étrangers à la contrée. On a trouvé en effet, à Narbonne, la marque COSIVS VRA sur un vase, et celle de COPPI . RES sur une lampe (1) ; les marques ALBANI, DONICATI, IVCVNDI, NOMI, SALVE . M, et OF . VLATI sur des poteries de Montans ; celles de COPPI. RES et de MVNTREPT sur des lampes de la même provenance (2) ; celle de OFIC . BILICATI, qui est

(1) Tournal, Catalogue du musée de Narbonne.

(2) *Des antiquités, et principalement de la poterie romaine, trouvées à Montans, près Gaillac*, par M. E. Rossignol.

la même que notre OFIC. BILIC., à Vienne, en Dauphiné (1); enfin, celle de C. IVLI SVRI, qui me semble bien proche parente de notre SVRI, à Dijon (2).

Seraient-ce nos produits qui ont ainsi voyagé, ou bien des produits étrangers qui ont été importés dans ce pays ? La découverte récente de l'établissement céramique de Montans, où ont été recueillis plusieurs moules et poteries offrant huit des noms inscrits sur mon catalogue, doit évidemment faire pencher la balance en faveur du second terme de la question.

On donne ensuite lecture de la 5e question :

Quelles étaient les voies romaines qui reliaient entr'elles les diverses contrées du Quercy et du Languedoc ? En présenter le tableau et les rattacher aux voies mentionnées dans les itinéraires anciens.

M. Devals met sous les yeux du Congrès la carte qu'il a dressée des voies antiques du département de Tarn-et-Garonne.

M. Jouglar lit un long et important mémoire sur les voies romaines, qu'il doit publier dans les *Annales* de la Société archéologique du midi de la France. M. Devals s'appuie sur un texte formel de 1232 pour combattre une des assertions de M. Jouglar. M. Jouglar regrette que M. Devals n'ait pas apporté son titre ; le point s'éclaircira.

M. Devals fait une seconde observation au sujet du camp de Gandalou, que M. Jouglar attribue aux Romains. Une partie des membres du Congrès devant visiter la localité dans la journée même, la question, il faut l'espérer, sera élucidée.

Une nouvelle discussion s'engage entre MM. Devals et Jouglar, au sujet de la direction d'une voie romaine qui passe près de Maubec. M. Devals s'appuie, pour corroborer son opinion,

(1) Millin, *Voyage dans le midi de la France.*

(2) Id., *Ibid.*

sur un titre du 2 mai 1288. M. Dufaur, de Larrazet, prend part au débat pour venir en aide à M. Jouglar.

M. Devals regrette que, dans la nomenclature des voies qui sillonnaient la contrée située à la gauche de la Garonne, M. Jouglar ait oublié une des principales, celle qui reliait Agen à Toulouse, en passant par la forêt de Grandselve, au-dessous même du village de Bouillac qu'habite M. Jouglar. Cette voie porte le nom de *strata publica* dans une donation faite, au commencement du XIe siècle, par Guillaume Forton à l'abbaye du Mas-Grenier.

Un des secrétaires communique des notes archéologiques sur les environs de Puy-Gaillard, fournies par M. l'abbé d'Arassus.

NOTES DE M. L'ABBÉ D'ARASSUS.

La commune de Puy-Gaillard de Quercy, dont le site pittoresque est fait pour attirer le touriste, peut aussi offrir à l'archéologue un intérêt réel. Je l'ai longtemps habitée et n'ai eu la mentionnant d'autre prétention que celle d'attirer l'attention sur elle et de poser peut-être quelques jalons.

Si l'on faisait une étude sérieuse de ce territoire, je ne doute pas que l'on ne découvrît des choses plus intéressantes que celles que j'ai pu remarquer moi-même et qui, peut-être, pourraient amener à des conclusions utiles à la science et à l'histoire de ce pays.

J'ai été frappé, dans cette commune, par la grande quantité de silos qui y existent : on ne peut faire un pas sans en rencontrer quelqu'un, il y en a partout. Un fait curieux aussi, c'est le grand nombre de grottes creusées de main d'homme dans une espèce de grès blanc qui règne dans tout le pays, à une petite profondeur. On peut en visiter une, remarquable par sa grandeur, au lieu dit Mézad, chez la veuve Gaillard. Elle fut découverte quand on bâtissait la

maison et disposée de façon à servir d'écurie ou de cave.

Il en existe deux ou trois autres au lieu de Mazières, chez Montet ; il est bon de signaler que l'une d'elles contient un puits dont l'eau est très-abondante. Enfin, à la briqueterie de M. le maire, pour extraire le sable ou la terre, on a découvert une série de grottes peu profondes à la suite les unes des autres, et dans l'une desquelles se trouvait un squelette avec une armure. Il portait sur lui des pièces de monnaie du temps de Charles VI. J'ignore ce que l'on a fait de ces ossements et de cette armure qui était complète. Si j'ai bonne souvenance, c'est en 1855 qu'a eu lieu cette découverte ; cependant, je ne garantis pas cette date.

Pour en finir, les grottes et les silos sont si nombreux sur la colline qui va de Puy-Gaillard à Vayssac, que les paysans eux-mêmes l'appellent, dans leur patois : *Pech des cruzels*, ou en français : colline des silos. Il faut remarquer cependant que le mot patois *cruzel*, ou *cruzoul*, désigne aussi bien les grottes dont je parle que les silos.

A propos de silos, il en existe un sur le pic du Puy-Gaillard, dans la propriété de M. Mallet. Les paysans racontent des choses merveilleuses de son étonnante profondeur et sa haute antiquité. Son extérieur ne présente rien d'extraordinaire : on dirait simplement un petit trou fort commun ; quant à sa profondeur et son antiquité, je ne les ai pas étudiées.

Je ne dirai rien sur le pic du Puy-Gaillard lui-même : il est sûr qu'au moyen-âge il y existait un château ; mais il a été détruit depuis bien longtemps, et aujourd'hui l'on ne saurait plus retrouver les matériaux, à moins qu'ils ne soient ensevelis dans la terre. La seule chose qui reste, c'est le fossé circulaire qui entourait le château ; il est très-bien marqué, mais il tend à disparaître tous les jours davantage par suite de la culture.

Les archives de la commune ne font rien connaître sur

cela. On m'a dit qu'un antiquaire de Toulouse les avait pillées en même temps que celles de Bruniquel, il y a peu d'années ; je ne sais pas si cela est vrai.

Je viens maintenant à un autre objet, plus curieux peut-être : c'est une motte fort antique. Elle est au lieu dit Paillas. Presque ronde, un peu ovale, sa hauteur est de 4 mètres, son diamètre peut en avoir de 15 à 20 ; la surface est entièrement plane et ne présente point la moindre irrégularité. On cultive cette surface. Les mesures que j'indique sont approximatives, car il y a fort longtemps que je ne l'ai visitée (1).

Tout autour et à des distances variées, mais peu éloignées, on a trouvé une quantité prodigieuse de silos. Malheureusement, quand le fermier du lieu les trouve, il les comble, pour qu'ils ne gênent pas la culture du terrain. Était-ce un camp romain, un *oppidum* gaulois ? Je ne saurais le décider, mais cela ne me paraît pas improbable. Des fouilles, en cet endroit, ne manqueraient pas d'amener à un résultat.

Je vais plus loin. Le chemin dit *du Cours*, qui passait près de cette motte et qui, dans une grande partie de son parcours, sépare Bruniquel de Puy-Gaillard, n'est-il pas une ancienne voie romaine ? Voici ce qui me porterait à l'affirmer. Cette route est très-étroite, comme les voies romaines ; elle se dirige à travers la forêt de Grésigne dans l'Albigeois. Si l'on se souvient que Cos était une ville romaine, on verra que, partant de ce point pour arriver dans l'Albigeois, le chemin que j'indique est le plus direct, le plus droit, le plus uni, le plus court et le plus praticable que

(1) Cette motte, qui n'est autre chose qu'un de ces *oppida* où les populations gauloises se réfugiaient à l'approche de l'ennemi, et dont la plate-forme était protégée par une ou deux enceintes de palissades, a été mesurée récemment. Sa plate-forme, parfaitement ovale, est longue de 45m 10c dans son grand axe, et de 33m 55c dans son petit. La hauteur de ses talus, dont le périmètre est de 158m, varie de 3m 85 à 6m 20c. (*Note de M. Devals aîné.*)

l'on puisse trouver. En plusieurs endroits, j'ai remarqué qu'il était formé d'un composé de cailloux qui ressemble beaucoup au béton. Dans le principe, je croyais que cette matière était une espèce de granit naturel que l'on rencontre quelquefois dans le pays; mais, plus tard, des gens du métier m'ont affirmé que ces cailloux étaient liés entre eux par un véritable ciment. Si la chose est réelle, il n'y aurait plus de doute. En présence de cette voie, je me suis demandé si la motte, placée ainsi sur le bord du chemin, n'indiquerait pas une station pour protéger la route.

La séance est levée à 10 heures.

A midi, les membres du Congrès doivent être réunis à la gare pour la course de Moissac.

Le secrétaire,

P.-L. DE SAINT-PAUL.

EXCURSION A MOISSAC, LE 8 JUIN 1865.

Présidence de M. DE CAUMONT, directeur de la Société française d'archéologie.

En conséquence de son ajournement de la veille, le Congrès archéologique s'est transporté, le 8 juin 1865, à Moissac, pour visiter les restes de l'ancienne abbaye et quelques antiquités de cette ville.

Cette première excursion du Congrès siégeant à Montauban offrait un puissant intérêt. Assez pauvre aujourd'hui en monuments historiques, le département de Tarn-et-Garonne est fier, à juste titre, de posséder le cloître de l'abbaye et le portail de l'église de Moissac.

Mais si nous sommes tous heureux d'avoir ces richesses archéologiques, on peut deviner de quelle affection particulière

et de quels soins elles sont l'objet sur les lieux mêmes, de la part d'une population éclairée et jalouse de conserver ces dépôts.

C'est que, en effet, la ville et l'abbaye de Moissac ont été de temps immémorial liées par le même sort, ont eu même fortune, bonne ou mauvaise. Aymeric de Peyrac, abbé de Moissac, chroniqueur, leur prête la même origine. Clovis Ier aurait fondé l'une et l'autre, et une inscription en vers léonins, gravée sur le marbre par les soins d'Asquilin, vingtième abbé de Moissac, dont nous aurons occasion de reparler (car c'est lui qui fit bâtir et le portail et le cloître), en fait foi encore aujourd'hui.

Hanc tibi, Christe Deus, rex instituit Clodoveus.
Auxit munificus post hunc donis Ludovicus.

Ludovicus est Louis-le-Débonnaire (f° 103, v° Chronique de Peyrac).

Dom Mabillon donne pour fondateur à l'abbaye Clotaire II, entre les années 584 et 628.

D'autres attribuent cet honneur à Clovis II, de 638 à 656.

D'autres encore confondant, dit-on, son établissement avec sa reconstruction, ne font remonter son origine qu'au règne de Pépin-le-Bref.

D'après Dom Vaissette et les historiens les plus accrédités, saint Amand, au VIIe siècle, aurait été le fondateur et le premier abbé de ce monastère.

Quant à l'étymologie de Moissac, dont l'origine, perdue dans la nuit des temps, serait bien antérieure à la fondation de l'abbaye, son nom, d'après Pierre de Vaulx-Cernay, viendrait du mot *moys* qui, en hébreu, veut dire *eau*. Moissac et son abbaye ont possédé des sources abondantes et précieuses.

Ces vénérables souvenirs assuraient au Congrès un bon accueil. Aussi a-t-il été reçu par la ville de Moissac avec un empressement et une cordialité en tout dignes de ses hôtes,

accourus, dans un but scientifique, des points les plus divers et les plus éloignés. M. le maire de Moissac, M. Massip, premier adjoint, suivis de nombreux archéologues de cette ville, parmi lesquels nous devons citer M. Laroque, l'estimable conservateur du cloître, et M. Lagrèze-Fossat, membre correspondant de l'Institut, ont salué à la gare M. de Caumont et les membres du Congrès qui l'accompagnaient, au nombre d'environ soixante.

Le Congrès s'est constitué à l'instant sous la présidence de M. de Caumont, M. Louis Taupiac étant désigné pour secrétaire, et, sous la conduite de MM. Laroque et Lagrèze, il a immédiatement commencé ses explorations.

La première attention du Congrès s'est portée sur la petite église de Saint-Martin, contiguë à la gare et menacée d'une destruction prochaine par les exigences de la voie ferrée établie au pied de ses murs.

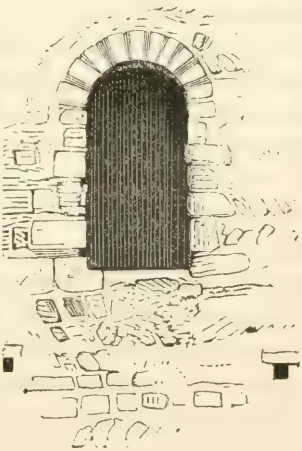
FENÊTRE AVEC CLAVEAUX DE BRIQUES, A L'ÉGLISE SAINT-MARTIN

Cette église, autrefois sous le vocable de saint Ansbert, un des premiers abbés de Moissac, ruinée à diverses époques, ne conserve plus que quelques rares débris dignes d'intérêt. Ses murs des côtés nord et ouest remontent à une époque très-reculée. Celui de l'ouest, construit en petit appareil de pierre, appartient évidemment à l'époque mérovingienne; celui du nord, un peu moins ancien, paraît être antérieur au Xe siècle. Sans offrir un caractère plus signalé, les constructions de ces diverses époques étant assez rares, le Congrès a émis le vœu de leur conservation. L'in-

térieur de l'église montre des réparations nombreuses, mais maladroites. La chapelle de Notre-Dame possède cependant une voûte du XVe siècle, qui n'est pas dépourvue d'élégance. La clef de voûte principale représente le Sauveur, et les quatre nœuds latéraux les quatre évangélistes. Une partie des murs de la chapelle est encore couverte des restes d'une peinture dont un badigeon malencontreux superposé empêchait d'apprécier la valeur et la date. M. de Galembert en a immédiatement mis une partie à découvert.

A côté de l'église de St-Martin ou de St-Ansbert était autrefois une maladrerie, appelée la maladrerie des moines, dont il reste encore quelques pans de mur pouvant remonter au XIIIe siècle.

Le Congrès, pressé par son désir de visiter le cloître, objet principal de son excursion, n'a pu qu'en passant signaler une fenêtre en brique et pierre, conservée dans l'ancien collége des Doctrinaires.

Le Congrès s'est bientôt trouvé devant l'église St-Pierre. L'église actuelle, dans son ensemble, peut être attribuée à la seconde moitié du XVe siècle, ce que confirment les chroniques locales; mais il reste de la belle église primitive, élevée par Durand de Bredon, évêque de Toulouse et abbé de Moissac, et consacrée avec une pompe extraordinaire en 1063, le narthex avec la tour qui le surmonte. Quant au portail et au cloître, ils furent l'œuvre d'Asquilinius, qui succéda à Durand dans l'abbatiat : « Qui dictus Asquilinius fecit claus-
« trum magnum subtili artificio operatum dicti monasterii...
« Dictusque Asquilinius inter signa operis fecit fieri portale
« pulcherrimum et subtili opere constructum ecclesiæ dicti
« monasterii. »

(Aymeric de Peyrac, *Chronique*, f° 160 v°.)

On nous pardonnera cette digression préliminaire, parce qu'elle permet de préciser la date des monuments intéressants

que le Congrès a eus à examiner. Ainsi l'abbatiat d'Asquilinius étant de 1085 à 1107, c'est entre ces deux dates que furent édifiés le portail et le cloître de Moissac. Le narthex et la tour, étant de son prédécesseur, sont un peu plus âgés.

La tour carrée, reste de l'église primitive de l'abbé Durand, s'élève à l'extrémité ouest de l'église actuelle. Vue de l'extérieur, cette tour semble plutôt appartenir à un château-fort qu'à une église. Sur la façade servant d'entrée on aperçoit d'abord, sur la droite et au-dessus du portail, la statue de Roger, successeur d'Asquilin (1108), qui acheva les travaux interrompus par la mort de son prédécesseur. Roger dota l'abbaye des reliques de saint Cyprien, encore aujourd'hui vénérées à Moissac. On lit à côté ces mots : *Rogerius abbas.* A gauche et à la même hauteur, est la statue de saint Benoît, fondateur de l'ordre.

Le Congrès ayant désiré réserver pour plus tard l'examen attentif du portail, est entré tout d'abord dans le narthex ou vestibule intérieur qui occupe le bas de la tour. C'est ici qu'ont commencé les bons offices de M. Laroque, conservateur du cloître, qui a bien voulu mettre à la disposition de tous son expérience et son érudition.

Les murs pleins du narthex n'ont d'autre ornement qu'un cordon courant à la naissance de la voûte. Huit piliers engagés servent de support à cette voûte à nervures carrées. Ils sont surmontés eux-mêmes par des chapiteaux figurant, dans le style de l'époque, des scènes de violence ou de force. Ici, ce sont des oies ou grues dévorées par un loup; là, ce sont des louves immolant des agneaux ; ailleurs, un guerrier terrassant un monstre (1). La base de l'un de ces piliers est en-

(1) M. de Caumont y voit la figure de Samson (V. la page suivante).

tourée d'un énorme serpent dont la gueule hideuse mord sa

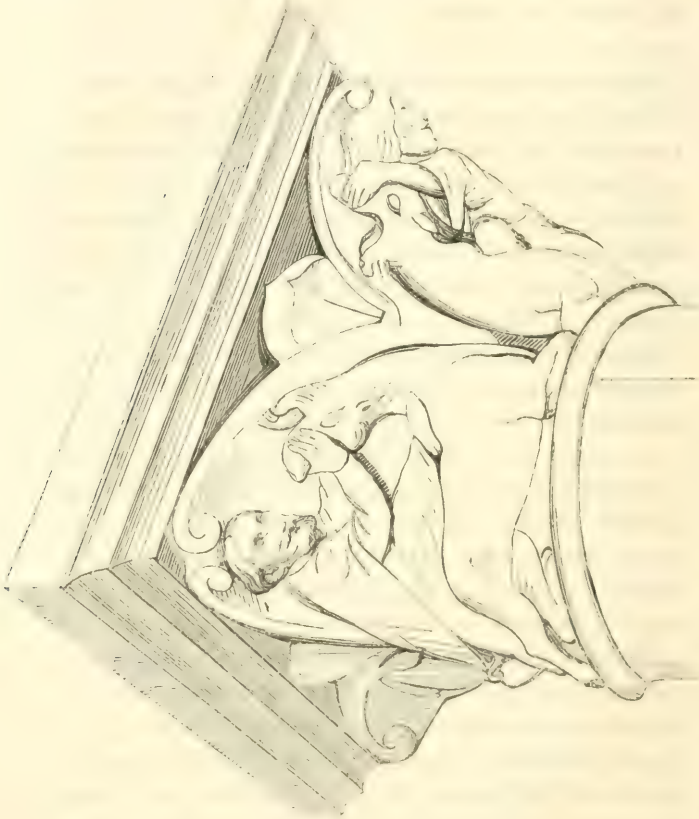

UN DES CHAPITEAUX DU NARTHEX DE L'ÉGLISE DE MOISSAC.

queue repliée, ou bien deux membres d'un être impossible à caractériser.

Sur les murailles du narthex s'élève la tour carrée, à deux étages couronnés par une pyramide en charpente qui sert de clocher.

Le premier étage, en pierre comme le narthex, présente sur chaque face trois arcades cintrées, aujourd'hui murées. Cet étage, en forme de coupole, paraît un peu moins ancien que le narthex. D'après M. de Caumont, sa forme, ainsi que les chapiteaux qui soutiennent sa coupole, rappellent la tour de Fleury-sur-Loire et celle de St-Benoît-le-Dorat (Haute-Vienne). Les cintres du nord et de l'ouest sont sans ornement. Ceux des autres aspects sont surmontés d'une élégante archivolte dans le style de l'époque.

L'étage supérieur est en briques, et les fenêtres qui l'éclairent sont en ogive, ce qui établit une date bien postérieure au reste de l'édifice.

Les étages supérieurs de la tour paraissent entièrement séparés de l'église actuelle, dont la partie extérieure de la voûte se termine, à cet aspect, par un arc-doubleau couvert de peintures à demi effacées.

A l'extérieur, une corniche peu saillante, supportée à l'ouest et au sud par des modillons grimaçants, et au nord par des corbeaux enroulés, est surmontée par une galerie crénelée qui paraît avoir été ajoutée après coup, et qui masque une partie des arcades cintrées de la tour.

On entre dans l'église par une porte ouverte dans le narthex.

Quelques portions des murs de l'église actuelle, les plus voisines de la tour, paraissent avoir appartenu à l'église primitive : mais, dans son ensemble, ce monument du XVe siècle offre un moindre intérêt aux archéologues. L'église moderne fut bâtie sous l'abbatiat de Félix Carman, abbé, vers 1450. Elle avait autrefois, d'après M. Laroque, quatre tourelles extérieures où étaient quatre autels dédiés aux saints Anges gardiens, comme c'était l'usage dans beaucoup d'autres abbatiales.

Cette église renferme cependant quelques antiquités qui ont paru dignes de l'attention du Congrès.

En entrant, sur la droite, on aperçoit d'abord dans une chapelle un groupe en pierre représentant Notre-Dame-de-Pitié. La Vierge, éplorée, soutient sur ses genoux le corps inanimé de Jésus. A droite on aperçoit Madeleine ; à gauche est saint Jean. Au-dessous et sur les côtés du socle, ou support du groupe principal, sont les figures des deux donateurs de cette sculpture. Ils paraissent en raccourci, gantés et chaperonnés suivant le costume de l'époque. On lit à côté leurs noms : Goussen de La Garriga et Guilhem de La Garriga, et puis sur le groupe cette date avec ces mots : « *L'an MCCCCLXXVI me firent faire les dessus-dits.* » Sur la portion de manteau qui couvre les épaules de Nicodême, on lit ces quatre mots : Ecce quomodo sepultus est.

Du même côté droit de la nef, en avançant vers l'abside, on entre dans une chapelle contre un des murs de laquelle s'appuie un groupe de sculpture remarquable. C'est l'Ensevelissement du Christ. Les personnages, de grandeur naturelle et vêtus de costumes de couleur, ont une expression accentuée qui n'est pas sans mérite. Joseph d'Arimathie, Madeleine et saint Jean sont exactement reproduits avec l'empreinte de la douleur la plus poignante. Sur le tombeau qui va contenir le Christ, on a incrusté ou plutôt cloué trois écussons sur l'un desquels, celui du milieu, se trouvent les armoiries de l'abbé Carman : ce qui fait croire qu'il en fut le donateur et que ce groupe est contemporain de la construction de l'église. Les autres écussons portent les armoiries de l'abbaye.

Le respectable curé actuel de St-Pierre raconte que ces sculptures ne purent être sauvées pendant la Révolution que grâce à la vénération des habitants de Moissac, qui les prirent sous leur protection et qui, pour faire à l'époque les concessions indispensables, les masquèrent des trois couleurs nationales. C'est M. Vignier, lui-même, curé actuel, qui a rétabli le groupe dans son état primitif ; ce groupe est en

bois de chêne. Sur le socle, qui porte la statue agenouillée de Madeleine, on lit ces deux vers léonins :

Ne desperetis vos qui peccare soletis,
Exemploque meo vos reparate Deo.

Un pareil groupe, avec la même inscription, se voit encore à Limoges. (Voir *Dictionnaire d'épigraphie.*)

Au bas de l'un des piliers qui séparent les chapelles latérales de droite, on distingue un reste de mosaïque heureusement conservée et qui, probablement, provient du sanctuaire de l'église contemporaine de la fondation de l'abbaye, c'est-à-dire du VIe ou VIIe siècle.

Derrière le maître-autel, au fond de l'abside, on aperçoit un sarcophage en marbre, du VIe ou VIIe siècle. Ce sarcophage, dont l'origine est inconnue, a renfermé plus tard et jusqu'en 1789 les reliques de saint Raymond, abbé.

En contournant l'abside et dans le mur du côté gauche de la nef, on trouve la célèbre inscription commémorative de la dédicace de l'église bâtie par Durand. Cette dédicace est de 1063 ; elle eut lieu en présence de l'archevêque d'Auch et des évêques de Lectoure, de Comminges, d'Agen, de Bigorre, d'Oleron, d'Aire et de Toulouse, qui était l'abbé de Moissac lui-même. L'inscription paraît contemporaine de la dédicace.

Il nous reste à signaler, dans l'église, un Christ qui est peut-être la figure la plus remarquable des sculptures renfermées dans cet édifice. La croix sur laquelle est le Christ est enroulée de branches de vigne ; les pieds du Christ sont encloués séparément et la tunique ou pagne tombe des reins aux genoux. Avec ces caractères, ce Christ a paru au Congrès digne d'être reproduit par le dessin.

C'est après avoir ainsi visité l'église que le Congrès, revenant sur ses pas, a examiné le portail célèbre dont les ornements sculpturaux sont connus de tous les archéologues.

La notoriété justement méritée de ce portail nous permettra de ne pas entrer, à son sujet, dans des considérations trop détaillées.

Grâce à quelques restaurations habilement faites, ce portail est aujourd'hui dans un état de conservation bien suffisant. Nous avons dit qu'il remontait soit à la fin du XIe siècle, soit au commencement du XIIe, c'est-à-dire à l'abbatiat d'Asquilin, et à cet égard, les données archéologiques confirment pleinement les assertions du chroniqueur de l'abbaye.

Il se compose d'un porche profond, dont les parties antérieures viennent se rattacher aux murs de la tour. Son ouverture presque cintrée indique à peine la coupure qui constitue l'ogive. Les quatre colonnes qui supportent l'ouverture ont des chapiteaux délicatement fouillés et ornés de griffons. Ces griffons étaient, peut-être, une allusion à une vision surnaturelle qui aurait déterminé Clovis à poser la première pierre de l'abbaye.

Les parois latérales du porche offrent des sculptures formant deux ordonnances superposées.

Du côté droit, sous les arcatures de l'ordonnance inférieure, sont placées quatre statues réunies en deux groupes et représentant l'Annonciation et la Visitation de Marie.

Les sujets de l'ordonnance supérieure, dans la zone la moins élevée, sont divisés en deux et empruntés à la vie de Jésus-Christ. C'est d'abord l'Adoration des Mages. On voit, dans un premier compartiment, la Sainte-Famille réunie dans l'étable : la Vierge tenant l'Enfant-Jésus sur ses genoux ; saint Joseph un peu en arrière ; l'âne et le bœuf traditionnels dans le fond attachés à la crèche. L'autre compartiment renferme

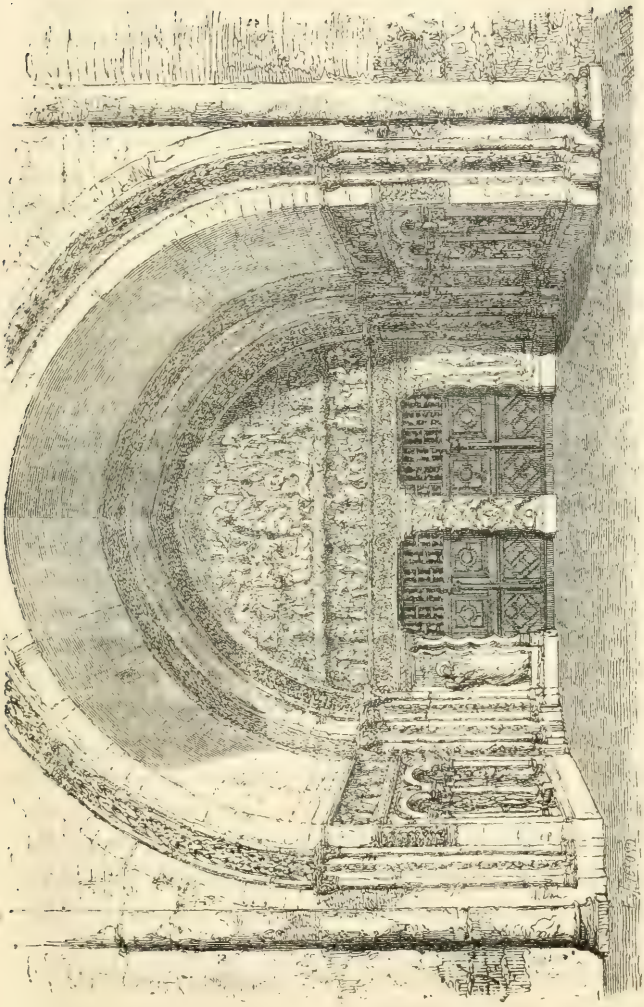

PORTAIL ET PORCHE DE L'ÉGLISE ABBATIALE DE MOISSAC.

les trois rois tournés du côté de l'Enfant-Jésus, auquel ils offrent, debout, de riches présents de leurs mains voilées.

Dans la zone supérieure, on voit la Présentation de Jésus au temple et la Purification de la Sainte-Vierge. Saint Simon tient l'Enfant-Jésus élevé dans ses bras, ayant à côté la prophétesse Anne. Sur le devant, la Vierge porte les deux colombes symboliques. Viennent ensuite, sur le même plan, plusieurs scènes représentant la Fuite en Égypte. La première scène nous peint saint Joseph à demi couché, recevant d'un ange debout l'ordre de s'enfuir. Plus loin, la Sainte-Famille est en marche : saint Joseph conduit par la bride l'âne sur lequel est montée la Vierge tenant l'Enfant-Jésus sur ses genoux. La troisième scène nous montre l'émigration arrivée à la porte de la ville d'Héliopolis, d'après les légendes, ville flanquée de tours à toits aigus. Au-dessus de la porte, dont la herse est levée, on distingue deux personnages monstrueux, couronnés, qui semblent se précipiter du haut des murailles.

On a cru retrouver là l'image des idoles égyptiennes s'évanouissant devant la Divinité.

Le côté gauche du porche, non moins intéressant, offre les deux péchés capitaux le plus souvent personnifiés dans le moyen-âge : l'avarice et la luxure ; ce côté a aussi deux ordonnances superposées.

L'avarice est d'abord représentée par un personnage à barbe, coiffé d'une toque et portant suspendu au cou une grande bourse pleine qu'il serre sur son cœur. Le plus affreux des démons, à cheval sur ses épaules, lui enfonce ses griffes dans le crâne. A côté, un second démon, portant des ailes et une queue et à cheval sur un autre personnage, offre une variété au premier sujet.

La luxure est représentée par une femme impudique entièrement nue, les cheveux épars, les mains crispées, dont les traits expriment le désespoir. Deux serpents enroulés autour

des jambes et de la taille lui mordent les seins, et un énorme crapaud s'accroche à ses parties sexuelles comme pour les dévorer. A côté de la femme, un démon horrible, à la tête et aux mains humaines, aux cornes de taureau, au tronc velu et difforme, terminé par des pieds de bouc, une queue de lion et des nageoires, semble avoir épuisé l'imagination de l'artiste qui, pour rendre encore plus expressif le rôle du monstre, lui fait saisir sa victime par le bras, tandis qu'un crapaud, qui lui sort de la bouche, semble s'élancer au visage de la femme.

Dans l'ordonnance supérieure, on aperçoit des sujets analogues, divisés en trois bas-reliefs. C'est d'abord, au-dessus de l'avarice, la mort de l'avare. Il est couché dans un lit, au pied duquel est une femme; quatre démons l'entourent: l'un emporte la bourse; les trois autres tendent les bras pour saisir l'âme, qui va s'échapper du mourant. Le deuxième bas-relief représente la parabole du mauvais riche. Assis à une table chargée de mets, il a à ses côtés une femme dont la gorge est nue, indice de ses mœurs. Lazare est couché sur un grabat au pied de la table: deux chiens lèchent ses plaies. Le troisième bas-relief représente la damnation des pécheurs. Des démons tirent fortement une corde qui entraîne des damnés. D'autres démons poussent des damnés au milieu des flammes. La mort est figurée par un personnage monté sur un animal fantastique; sa tête est ornée de serpents. D'autres voient dans ces sculptures les sept péchés capitaux.

Le fond du porche s'ouvre dans une arcade presque entièrement cintrée, que supportent des piliers en marbre; ils sont festonnés et présentent sur leur face extérieure à gauche la statue de saint Pierre, à droite celle d'Isaïe. Deux chapiteaux, aussi en marbre, terminent ces piliers. Dans l'un, on voit des griffons becquetant des grappes; dans l'autre, se trouvent des oiseaux perchés sur des lions. Dans les profondeurs de l'arcade, sont disposées des voussures couvertes

d'arabesques sur trois rangées. Trois files de rats et de poissons qui alternent les séparent en forme de cordon.

Les vantaux de la porte sont séparés par un large trumeau de marbre, carré et enrichi de belles sculptures. Trois couples superposés de lions et lionnes, dressés sur leurs pattes et prêts à se mesurer, sont sculptés sur la partie antérieure. Deux statues de prophètes occupent les côtés du trumeau. Le linteau en marbre, au-dessus du trumeau, est orné de larges rosaces à huit branches. Au-dessous, on voit une sorte de frise qui paraît être d'un style antérieur au reste du portail et comme rapportée de débris plus anciens. Au-dessus est le tympan, dont le sujet principal se trouve reproduit dans une infinité de sculptures contemporaines. C'est le Sauveur dans sa gloire, entouré des symboles des quatre évangélistes et de deux anges. Sur deux plans superposés et entourant le Christ, les 24 vieillards de l'Apocalypse tiennent d'une main un instrument, de l'autre main une coupe.

Les sculptures du tympan sont loin d'avoir l'expression des sculptures des côtés du porche, et généralement on leur reconnaît un caractère plus ancien. On pense qu'Asquilin aurait pu recueillir ce morceau dans les débris d'édifices antérieurs et l'utiliser de cette façon.

Cloître. — Le cloître de Moissac a reçu ensuite la visite du Congrès. On y est entré par une porte communiquant avec l'église. M. Laroque a repris ses savantes explications des sujets sculptés.

Le cloître est adossé au mur du nord de l'église. Il est formé par quatre galeries, couvertes aujourd'hui en charpente et disposées en carré autour du préau intérieur. Selon l'usage, ce préau renfermait, du côté du réfectoire, le *lavatorium* des moines: on voit encore des arrachements des arcs qui le fermaient. Il contenait une fontaine miraculeuse qui guérissait les lépreux. Les chroniques indiquent une chapelle St-Julien dans le préau ; on pense qu'elle était là.

Les arcades du cloître sont en forme ogivale beaucoup plus accusée que les ogives du portail et des autres constructions. Des colonnettes en marbre, alternativement simples ou géminées, supportent ces arcades. Rien n'est merveilleux comme les sculptures des chapiteaux qui supportent ces arcades; c'est un véritable musée de sculpture, un trésor d'iconographie. Chaque chapiteau forme un sujet distinct, et c'est à tort que M. Jules Marion, et d'autres après lui, ont prétendu que chaque sujet se trouvait deux fois reproduit, et que la série complète des chapiteaux différents occupait deux galeries seulement, tandis que la reproduction de ces mêmes chapiteaux occuperait les deux galeries restantes. Cela est complètement inexact. Le Congrès a pu se convaincre qu'un seul chapiteau fait exception: c'est celui de Daniel, reproduit, du reste, avec des détails d'exécution absolument différents. Encore le chapiteau qu'on voit dans la galerie du couchant est-il incontestablement plus ancien que celui de la galerie du levant. N'occuperait-il point la place d'un autre chapiteau qui aurait disparu ?

Aux angles et dans le milieu des galeries se trouvent des piliers carrés pleins, revêtus de plaques de marbre sculptées.

Les divers sujets sur les chapiteaux sont empruntés à l'Ancien ou au Nouveau-Testament, et à l'histoire ecclésiastique.

Ces scènes alternent avec la faune la plus capricieuse, et les souvenirs de la flore antique tapissant et formant crochet sur les corbeilles. Les tailloirs sont d'un fini et d'une richesse remarquables.

D'abord, en face de la porte d'entrée, sur les marbres du premier pilier plein, on trouve l'image de saint Pierre sur une face, et sur une autre celle de saint Paul, les deux patrons de l'Église. Saint Pierre est tonsuré: *Petrus clericos*

tonderi instituit (Gregor. Turon.) (c'est lui, dit-on, qui prescrivit la tonsure aux clercs); il est sans barbe. Saint Paul présente cette particularité qu'il ne tient point l'épée, suivant l'usage, et qu'il a la main levée pour bénir.

Sur le chapiteau qui suit, on voit encore saint Pierre crucifié hors la ville, *in pomerio civitatis*, par les ordres et en présence de Néron. Sur une autre face est la Décollation de saint Paul. Une dame romaine, Plautilla, couvre sa tête précieuse d'un de ces voiles qu'on désigne sous le nom de maphorte.

On remarque avec intérêt, sur un côté du chapiteau, un trou renfermant autrefois les reliques de ces saints.

Un peu plus loin, Adam et Ève représentent la Création. On voit leur innocence, puis leur faute, puis leur expulsion du Paradis.

Ensuite vient le *mandatum* : Jésus lave les pieds à saint Pierre : sujet d'une admirable naïveté!

Le pilier plein du milieu de cette galerie, en face la salle capitulaire (où ont été pendant longtemps renfermées les sculptures de Notre-Dame-de-Pitié), représente l'image de Durand de Bredon, le célèbre abbé de Moissac, revêtu des vêtements pontificaux. On lit sur la plaque : *Sanctus Durandus, episcopus Tolosanus et abbas Moysiaco.*

Durand fut le dernier abbé-évêque, jusqu'à l'époque où s'établirent les abbés commendataires. Il s'intitulait, indifféremment, abbé-évêque ou évêque-abbé (Aymeric de Peyrac, f° 158 r°).

Sur un chapiteau voisin on voit les Noces de Cana et le miracle de l'eau changée en vin;

Ailleurs, l'Adoration des Rois-Mages et le Massacre des Innocents;

Le martyre de saint Saturnin, un des apôtres du Midi;

Plus loin, les martyrs espagnols Fructueux, Augure, Euloge;

Saint Jacques avec sa barbe et saint Jean imberbe.

Puis viennent les miracles de saint Benoît ;

Saint Pierre guérissant un boiteux ; sur ce chapiteau se trouve le monogramme du Christ, attribué à tort à des monuments postérieurs.

A côté de la Pêche miraculeuse, qui est figurée sur un chapiteau, le sculpteur, sous l'impression du sujet qu'il venait de traiter, a rempli les côtés du pilier plein par des écailles et des ondes.

Après le chapiteau de Daniel dans la fosse aux lions, viennent, sur le chapiteau suivant, des scènes des Croisades. On sait que le pape Urbain II s'arrêta à Moissac, lorsqu'il vint prêcher la croisade en France.

A la suite des quatre Évangélistes et des emblèmes de la Sainte-Trinité, un chapiteau, sur ses diverses faces, représente la vie de saint Martin.

L'histoire de la Samaritaine précède le pilier plein sur lequel est sculpté saint André portant la croix grecque et non la croix en X qui lui fut attribuée plus tard. Ce pilier était attenant à la fontaine.

Des chapiteaux représentent ensuite des griffons encapuchonnés, et plus loin des griffons doubles à une seule tête ; fantaisie d'artiste inexplicable.

C'est à côté de ces griffons que Daniel, dans la fosse aux lions, est représenté pour la seconde fois. Cette fois, Daniel est coiffé d'un bonnet persan appelé *cidaris*. De *cidaris* est venu, croit-on, la tiare.

Un chapiteau voisin représente des démons aux prises avec des pécheurs, avec un arc bandé.

Vient ensuite le pilier plein où est l'inscription renfermant la date de la construction du cloître.

ANNO AB INCARNATIONE ÆTERNI PRINCIPIS MILLESIMO

CENTESIMO FACTUM EST CLAUSTRUM ISTUD TEMPORE DOMNI ANSQUITILII ABBATIS. AMEN.

Au-dessous est l'inscription abréviative : V. V. V. — M. D. M. R. R. R. F. F. F. ainsi traduite par M. Laroque : *Vivant monachi Domino militantes, religiose, feliciter.*

Un membre du Congrès préfère lire, lui : *Vivite morte destructi mala, requiescite, felices.* Ne pourrait-on pas lire encore : *Ter Virgini Mariæ Dei Matri, reverendissimi Fratres?*

Un peu plus loin est figuré le meurtre d'Abel, et presque à côté se trouve un chapiteau orné avec grâce d'oiseaux mêlés à des entrelacs.

Nous ne dirons plus qu'un mot du chapiteau représentant le martyre de saint Étienne. C'est sur ce chapiteau que M. Jules Marion retrouve à tort le martyre de saint Cyprien. M. Marion savait très-bien que les reliques de saint Cyprien ne furent transportées à Moissac qu'après l'année 1122 ; mais il préfère en conclure que cette catégorie de chapiteaux a été sculptée postérieurement.

L'examen attentif des chapiteaux du cloître de Moissac eût pu absorber toute la session du Congrès. Notre aride nomenclature ne peut donner qu'une idée bien imparfaite de l'intérêt qu'offre aux archéologues une pareille collection de sculptures romanes, véritable musée-école, où les inscriptions éclairent et où les dates certaines achèvent d'amener la conviction dans l'esprit de l'antiquaire qui étudie ces précieuses galeries.

Le Congrès s'était forcément imposé des limites. Il a pu remarquer à peine les intéressants débris de sculptures, chapiteaux, tronçons et colonnes, etc., exposés dans une galerie du cloître. Les cartulaires de l'abbaye, des plans et plusieurs titres précieux avaient été déposés sur le bureau, par les soins de M. Lagrèze-Fossat.

Il est encore juste de dire que, sans le concours dévoué du conservateur du cloître, qui dans cette longue exploration des galeries n'a jamais reculé devant les explications et les détails, la mission du Congrès eût été bien plus difficile. M. le curé a été pour ses hôtes temporaires d'une courtoisie et d'une complaisance bien appréciées. Dans le cloître, on a pu également profiter de la sûreté de jugement et de l'érudition dont a fait preuve M. l'abbé Marty, vicaire de St-Pierre.

SÉANCE PUBLIQUE

TENUE DANS LE CLOITRE DE MOISSAC.

Présidence de M. le Maire de Moissac.

L'ordre du jour annonçait une séance pour quatre heures.

Une estrade, préparée à l'avance par les soins de M. Lagrèze-Fossat, a reçu le bureau du Congrès (1). Pendant l'examen des sculptures du cloître, les rangs des membres s'étaient grossis d'une partie de la population éclairée de la ville de Moissac, de ses principaux fonctionnaires et d'un assez grand nombre de dames, dont le Congrès a volontiers accepté les sympathies archéologiques.

Un très-grand nombre d'ecclésiastiques des environs s'étaient rendus aussi à cette solennité scientifique.

M. le maire de Moissac occupait le fauteuil de la présidence, ayant à sa droite M. de Caumont, directeur de la Société, et M. le président du tribunal, et à sa gauche M. le curé de

(1) Tout auprès étaient rassemblés des débris intéressants de sculptures, des chapiteaux, dont l'un mérovingien, avec colombe buvant dans un canthare; des fragments de mosaïque; sur les tables, des manuscrits, des cartulaires, des plans anciens. M. Lagrèze-Fossat faisait obligeamment les honneurs.

St-Pierre de Moissac, M. le procureur impérial et M. Laroque. Les secrétaires étaient au bureau.

M. le président ayant ouvert la séance, M. de Caumont a remercié M. le maire de Moissac et MM. les archéologues de cette ville d'avoir, avec une extrême bienveillance, facilité les opérations du Congrès; de lui avoir donné les moyens de siéger dans ce merveilleux cloître, palais bien en harmonie avec ses aspirations, le but et les études de ceux qui se pressent sous ses galeries; « cloître que la ville de Moissac, a-t-il ajouté, a su sauver et conserver avec dévouement et intelligence. » Puis, annonçant qu'il avait un acte de justice à accomplir, il a remercié M. Laroque de son utile concours et de ses précieuses indications, et annoncé au digne, savant et modeste conservateur du cloître que le Congrès, d'accord en cela avec le Conseil d'administration de la Société française d'archéologie, lui a décerné une médaille de vermeil, qui est la plus belle récompense qui puisse être accordée en pareil cas.

M. de Caumont est vivement applaudi.

M. le secrétaire-général, après avoir indiqué l'ordre du jour pour le lendemain, invite M. Lagrèze-Fossat à lire le travail annoncé par lui.

M. Lagrèze-Fossat commence la lecture d'un mémoire sur l'administration de la justice dans la ville de Moissac. Il traite d'abord de la justice sous les consuls.

L'Assemblée écoute avec le plus vif intérêt un travail où se retrouve l'érudition si connue de l'auteur.

M. Lagrèze ayant demandé un instant de repos, M. le secrétaire-général du Congrès provoque quelques renseignements sur les cérémonies et quelques usages locaux,

Dans cet intervalle, M. le sous-préfet de Moissac, ayant paru dans la réunion, est invité à prendre place au bureau et à présider l'Assemblée.

Ce magistrat s'excuse de n'avoir pu, par une absence forcée, se joindre plus tôt au Congrès.

Répondant à une des questions du programme, M. le curé de Moissac rend compte des pratiques de la ville pour la fête de l'Assomption, une des fêtes patronales (1).

Il donne aussi quelques explications sur la cérémonie des bâtons, *benedictio virgarum*, le jour des Rogations. Ces bâtons blancs bénits sont précieusement conservés dans les familles, et regardés comme préservatif pour les récoltes et les fruits de la terre.

M. Lagrèze, après avoir repris la lecture de son travail, continue d'intéresser ses auditeurs; il termine par quelques considérations pleines d'à-propos. Le mémoire étant destiné par l'auteur à être imprimé, nous croyons ne pas devoir en donner une analyse plus complète.

Diverses questions sont ensuite agitées sur les arcades cintrées de la tour du clocher. Ont-elles été toujours fermées? Cette question n'est point résolue d'une manière positive.

M. l'abbé Pottier demande si le cloître n'aurait jamais eu de peintures murales. Il paraît que l'on n'en a pas retrouvé de traces. Mais plusieurs parties des restes de l'abbaye en offrent d'intéressantes qui ont été remarquées; sur le côté *est* du réfectoire (au nord du cloître) est une vieille fresque représentant la Cène; celles de l'église, rafraîchies seulement, ont attiré l'attention. M. A. Saint-Paul trouve à ces dernières une analogie très-grande avec celle des Jacobins de Toulouse. Dans une salle du petit-séminaire servant de cave, on trouve une litre armoriée.

Un membre émet le vœu que le sarcophage ayant contenu

(1) Le 15 août, on montait, comme à la cathédrale de Montauban, une statue de la Sainte-Vierge à la voûte. Cette Madone est conservée encore et porte le nom de Notre-Dame de *Montoment*.

les reliques de saint Raymond soit placé dans le cloître et devienne une de ses curiosités. Quelques membres réclament, au contraire, pour qu'il reste dans l'église. L'opinion générale se prononce dans ce sens.

On demande aussi si le cloître n'avait pas anciennement un carrelage émaillé. M. Laroque conserve quelques-uns des anciens carreaux émaillés.

M. Brécy, architecte, membre du Congrès, croit avoir vu, il y a environ trente ans, une partie du cloître ayant des mosaïques. Le reste était en carrelage émaillé. Plusieurs personnes en ont le souvenir.

M. de Caumont prend la parole pour exprimer son opinion à ce sujet : il se demande si cette question a été posée en vue d'opérer un changement dans le carrelage actuel. Ce dernier lui paraît le seul possible et le seul convenable pour le moment. Le carrelage émaillé est plus beau, sans doute, quand il est neuf ; mais il ne tarde pas à s'user et à s'altérer, et alors il perd tout son éclat. Beaucoup mieux vaut, pour la solidité et la durée, le petit carrelage actuel. S'il s'agissait de mosaïques, la cause serait différente. Mais un pavé en mosaïques sérieuses serait aujourd'hui hors de prix, et il n'y faut pas penser. Il n'y a donc qu'à conserver ce qu'on a.

M. l'abbé Carrière demande si l'on n'a pas trouvé dans le cloître d'inscriptions tumulaires. Il est répondu négativement ; mais dans l'église on en a rencontré un très-grand nombre usées ou fragmentées : elles ont presque toutes disparu.

M. le directeur provoque des explications sur une découverte récemment faite dans le cimetière de St-Paul-d'Espis.

M. le curé de Montjoie a connaissance de cette découverte. Il s'agit d'une inscription fort ancienne avec ces mots : *Diis Manibus.* Cette inscription remarquable serait dans un abandon complet.

M. de Clausade, membre du Congrès, émet le vœu que

cette pierre tumulaire soit transportée et recueillie dans le cloître de Moissac. L'administration se charge de ce soin ; un estampage est demandé par le Congrès.

M. le curé de Montjoie parle ensuite d'une habitation troglodytique découverte dans son canton. Il dit, en outre, avoir trouvé dans sa paroisse, traversée par une voie romaine, des instruments de pierre et des vases en poteries gallo-romaines qu'il décrit avec détail.

D'après la description qu'il donne de ces poteries, M. de Clausade croit reconnaître la forme de certains vases particuliers à une fabrique de poteries romaines établie dans les environs de Montauban, et qui ne se trouverait que dans ces régions.

M. Devals croit qu'on ne rencontre ces vases que dans les cimetières gallo-romains de la contrée. Ils ont un bec muni, intérieurement, d'une traverse qui empêchait le liquide de s'échapper avec trop d'abondance ; l'anse est du côté opposé; en voici le dessin. On remarque généralement sur la panse

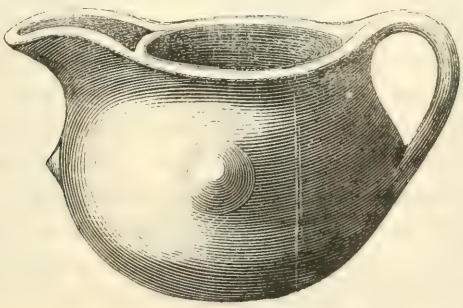

trois protubérances ; il nomme ces vases *prafericulum*, et croit qu'ils servaient pour les libations funéraires. Le musée de Montauban en possède plusieurs.

M. le curé de Saint-Pierre soumet un chrémier en métal remontant, d'après M. Laroque, au temps des Croisades et d'origine orientale.

M. de Caumont clôt la discussion en émettant le vœu que les objets d'antiquité pouvant intéresser l'archéologie, dans l'arrondissement, soient transportés dans le cloître de Moissac. M. le Sous-Préfet déclare s'associer à ce vœu et promet son concours.

M. le Sous-Préfet remercie le Congrès d'avoir bien voulu se transporter à Moissac, dans le but noble et élevé qui l'a amené, et il félicite les habitants de posséder des richesses capables de lui valoir un tel honneur.

Avant de terminer ses opérations de la journée, le Congrès a désiré se transporter sur un terrain de démolition dépendant de l'ancienne abbaye, et où des découvertes intéressantes avaient été signalées.

Le Congrès, s'étant rendu sur les lieux, a constaté la découverte de colonnettes géminées en marbre, surmontées d'arcades en briques, le tout engagé dans des constructions postérieures. Ces arcades, dirigées à angle droit, paraissent être une partie des galeries d'un cloître. Elles peuvent être contemporaines du grand cloître et semblent avoir appartenu au petit cloître, c'est-à-dire à celui qui était extérieur et dépendait des bâtiments consacrés aux étrangers. V. la page suiv.

Cette découverte, du plus grand intérêt, promet d'être suivie par d'autres, et le Congrès a émis le vœu que des fouilles intelligentes soient faites de manière à donner satisfaction à l'attente des archéologues. Le terrain en démolition appartenant au séminaire de Moissac, le Congrès a tout à espérer des lumières et de la bonne volonté des personnes qui président à ces démolitions.

Il serait à désirer qu'une charmante fenêtre géminée, placée dans un pignon, fût conservée pour la chapelle projetée.

Un dîner a ensuite réuni les membres du Congrès, au nombre de près de soixante; un toast a été porté à M. de Caumont, directeur du Congrès.

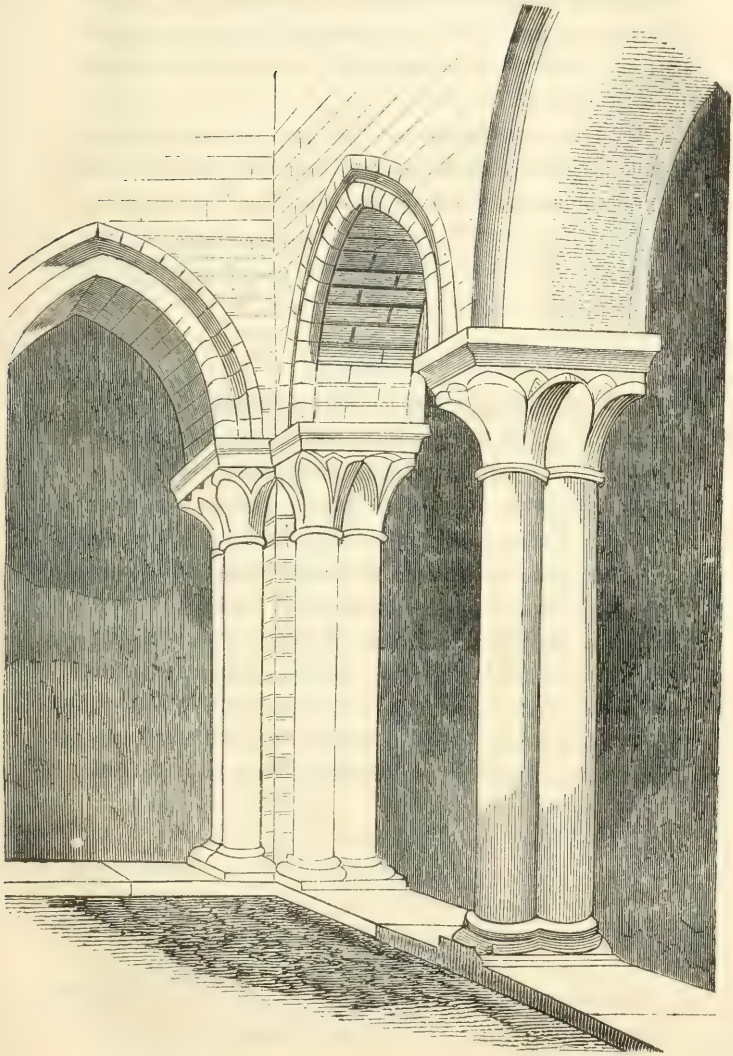

G. Bouet del.

RESTES D'UN CLOÎTRE NOUVELLEMENT DÉCOUVERT A MOISSAC.

M. de Caumont a remercié et en a porté un à son tour aux habitants de Moissac, à leur bonne hospitalité. Une pièce de vers, satire spirituelle du sort qu'ont subi nos églises au siècle dernier, est récitée par l'auteur, M. de Barbeyrac, et trouvée de très-bon goût.

On est parti sans se séparer, mais avec le regret de quitter la ville hospitalière de Moissac, et sous l'impression des souvenirs évoqués par la vue de ses richesses archéologiques.

Le Secrétaire,

L. TAUPIAC.

Le vendredi matin, 9 juin, entre 5 et 6 heures, les membres les plus intrépides du Congrès se réunissaient dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, où des voitures mises obligeamment à leur disposition par M. le docteur Lacaze, membre du Conseil municipal et du Congrès, devaient les conduire à l'habitation troglodytique de Bellegarde. M. Devals dirigeait l'excursion; une Commission avait été formée, dont M. l'abbé Carrière, l'habile et dévoué secrétaire de la Société archéologique du Midi, était le rapporteur. On lira plus loin son appréciation. A 9 heures, ces explorateurs zélés avaient fait disparaître les traces un peu boueuses de leur incursion souterraine et venaient participer à la séance dont on va lire le procès-verbal.

1re SÉANCE DU 9 JUIN.

Présidence de M. PRAX-PARIS, maire de Montauban.

Ont pris place au bureau : MM. *de Caumont*; l'abbé *Vinas*, de Montpellier; le comte de *Toulouse-Lautrec*; l'abbé

Guyard et l'abbé *Legain*, vicaires-généraux de Montauban; *Jouglar; Devals;* le comte *de Galembert;* le vicomte *de Juillac;* le baron *de Rivières; de Saint-Paul;* l'abbé *Pottier; de Roumejoux; Trutat*, conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Toulouse; l'abbé *Carrière*, secrétaire de la séance.

A neuf heures du matin, M. le maire de Montauban ouvre la séance.

Dans quelques paroles pleines de sagesse et d'à-propos, ce magistrat se félicite et félicite en même temps la ville de Montauban de ce que le Congrès a bien voulu se réunir dans ses murs.

M. le Maire exprime, dans un langage élevé, de belles pensées: l'archéologie, dit-il, descend des hauteurs de la spéculation dans la pratique des faits; elle éclaire et elle vivifie. Elle éclaire l'histoire dont elle est la sœur, et ses lumières percent la matière à laquelle elle s'adresse, mais seulement pour en pénétrer l'esprit.

Il n'est peut-être pas au monde une science qui passionne davantage l'esprit et le cœur de l'homme: si nous la suivons à travers les ruines de ces cités célèbres couchées depuis des siècles dans l'oubli et la poussière des volcans, au pied des magnifiques cathédrales et des grands monuments féodaux, nous la verrons partout éveiller au cœur de l'homme les sentiments les plus nobles qui puissent l'animer.

L'archéologie est de plus une science utile: elle donne des leçons sévères peut-être, mais sûres; elle nous met sur la véritable trace du bien et du beau; elle nous donne l'unique formule du vrai progrès. En développant en nous le respect du passé, elle nous montre la religion comme la source où les générations vont puiser l'action civilisatrice; et en nous disant: voilà ce qu'ont fait vos pères, elle nous enseigne ce que nous avons à faire nous-mêmes pour nous montrer dignes d'eux.

M. le Maire termine en remerciant le Conseil administratif du bienveillant concours qu'il lui a prêté dans cette circonstance.

M. de Caumont remercie, dans les termes les mieux sentis, M. le Maire et la Commission organisatrice du Congrès de Montauban, au nom de la Société française d'archéologie.

Flatté et reconnaissant de tout ce qui a été fait, tout autant que de ce bienveillant et sympathique accueil, il prie l'honorable magistrat d'être son interprète auprès de cette Commission qui a bien voulu, de concert avec lui, mettre à la disposition du Congrès, dans ce bel hôtel-de-ville, un lieu de réunion vraiment *historique*, orné de portraits d'hommes illustres et d'une série précieuse d'armoiries communales.

Après ces préliminaires, le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. de Saint-Paul, secrétaire de cette séance. Ce procès-verbal, écrit par une main exercée, est adopté.

M. le Secrétaire-général communique à l'assemblée plusieurs lettres d'excuse. Ces lettres sont de M. Vasseur, secrétaire-adjoint de la Société française d'archéologie ; de M. Bernond, maire d'Alby, et de M. Doat, qui expriment le regret de ne pouvoir assister aux séances de la session.

M. de Rivières a la parole pour continuer le dépouillement de la correspondance :

DÉPOUILLEMENT DE LA CORRESPONDANCE.

Voici, Messieurs, le dépouillement des lettres adressées, ces jours derniers, à M. le directeur de la Société française d'archéologie :

1° Lettre de M. le comte de Toulouse-Lautrec, inspecteur-divisionnaire, relative aux Assises scientifiques de Montauban :

2° Lettre de M. A. Nickles de Boufeld, accompagnant une

brochure sur l'ancienne ville gallo-romaine d'Helactus dont Boufeld occupe l'emplacement ;

3° Lettre de M. Jules de Verneilh, s'excusant de ne pouvoir venir à Montauban ;

4° Lettre de M. d'Héricourt, qui vient de découvrir à Souchez un *columbarium ;*

5° Lettre de M. Virenque, de Rodez, accompagnée d'une demande d'explication sur divers objets trouvés dans deux dolmens de l'Aveyron ;

6° Lettre de M. Delfortrie adressée à M. Ch. Des Moulins, accompagnée d'une note sur des cimetières mérovingiens et divers objets découverts à Duras et à la Fouganière (Lot-et-Garonne) ;

7° Lettre de M. l'abbé Briffault, de Saumur, accompagnant deux pièces inédites sur l'ancienneté de l'académie d'équitation de cette ville ;

8° Lettre de M. le docteur Noëlas, accompagnée d'un travail sur des fouilles commencées à Ambierle, près Roanne (Loire), fouilles qui ont mis à découvert des objets des époques celtique et gallo-romaine ;

9° Lettre en latin de M. Piper (de Berlin) relative à l'envoi à lui fait d'un dessin de sarcophage chrétien exécuté par M. V. Petit;

10° Lettre de M. l'abbé Lacurie, de Saintes, de l'Institut des provinces, annonçant la découverte de tombeaux renfermant de nombreux squelettes, quelques-uns ayant au bras gauche des anneaux de fer, près de l'amphithéâtre de Saintes, et de tombeaux gallo-romains le long de la voie qui partait de cet édifice. A St-Jean-d'Angély, on a aussi découvert de nombreux vestiges gallo-romains, et à Bernay on a trouvé une belle mosaïque aujourd'hui déposée au musée de Saintes ;

11° Lettre de M. l'abbé J. Corblet, d'Amiens, accompagnant diverses brochures offertes au Congrès de Montauban ;

12° Lettre de M. Malifaud, lieutenant au 86e de ligne, à

Fontevrault, demandant à faire partie de la Société française d'archéologie;

13° Lettre de M. Tournal, de Narbonne, s'excusant de ne pouvoir venir au Congrès. Cette lettre est accompagnée d'un exemplaire du Catalogue du musée de Narbonne, du calque d'une inscription chrétienne obituaire du VIe siècle et de notes relatives à l'histoire de Narbonne.

Les ouvrages suivants ont été offerts au Congrès :

1° *Monographie du prieuré de Notre-Dame-de-Bois-Garaud*, par M. Phelippes-Beaulieux;

2° *Oraison funèbre de Champollion jeune ;*

3° *Discours* de M. Calvet, conseiller à la Cour impériale, président de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen;

4° *Exposé commémoratif de la vie, des funérailles et des bienfaits* de Mme Pailhoux, née Élisa Hamant ;

5° *Notice sur la cloche de Labastide-Montfort* [*Tarn*], par M. le baron Edmond de Rivières;

6° *Castel-Sarrazin*, étude historique et monographique, par l'abbé M.-B. Carrière ;

7° *Un cimetière à ustion* à Auterive, près la Madeleine, par l'abbé Carrière ;

8° *Un cimetière à ustion*, et restes d'une cité gallo-romaine, près Auterive, par l'abbé Carrière ;

9° *Les Jacobins de Toulouse*, par l'abbé Carrière ;

10° *Intorno ad alcuni avanzi di opere idrauliche antiche rinvenuti nella città di Alatri*, memoria del P. Angelo Secchi.

M. le comte de Sambucy-Luzençon communique ses intéressantes découvertes du Larzac, qui tendent à établir que les habitants des cavernes étaient contemporains des dolmens.

Ce travail est vivement applaudi.

M. le comte de Toulouse présente deux fragments de roches trouvés à 2 mètres de profondeur dans un terrain

d'alluvion. Il les croit contemporains des objets travaillés recueillis dans les grottes et dans les dolmens par M. de Sambucy. D'après M. Trutat, conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Toulouse, ce seraient des cailloux roulés composés de deux roches de dureté inégale. La partie centrale, étant la moins dure, a subi une plus grande altération par le roulis que les extrémités.

M. l'abbé Pottier lit un travail important de M. l'abbé Cérès, de la Société française d'archéologie, à Rodez, sur diverses découvertes. L'auteur avait espéré pouvoir se rendre lui-même au Congrès.

MÉMOIRE DE M. L'ABBÉ CÉRÈS.

Le département de l'Aveyron, si curieux à étudier au point de vue archéologique, vient d'enrichir la science de nouvelles conquêtes. En effet, nous avons eu l'heureuse chance de découvrir il y a peu de temps : 1° les restes d'un temple et d'un théâtre renfermés dans la double enceinte d'un stationnement de l'armée romaine situé non loin de Cadayrac, dans les vastes propriétés de M. le comte de La Panouze; 2° d'un autre stationnement militaire des mêmes armées dans le beau domaine de Lasalle, près de Souyli. Faisons remarquer, en passant, que ces deux campements sont inclus dans la commune de Salles-la-Source et environ à 4 kilomètres l'un de l'autre. Nous allons dire un mot de chacun ; nous terminerons par quelques détails sur les récentes découvertes qui ont eu lieu à Rodez en creusant les fondations de la chapelle du couvent de la Providence.

Découvertes et fouilles dans les pâturages de Lagarde, propriété de M. le comte de La Panouze.

Pour ne rien omettre du fait de ces découvertes, nous

sommes obligé de mettre en scène deux hommes qui, quoiqu'à des titres différents, nous sont également chers. L'un est M. le chevalier A. du Mége, qu'une mort, hélas! toujours prématurée pour les hommes de ce mérite, a ravi à la science en brisant de savants travaux. L'autre est M. Burel, curé de Cadayrac, qui voudra bien nous pardonner de lever ici un coin de ce voile dont il cache si modestement son esprit profondément observateur et son goût fortement prononcé pour la science des antiquités.

Dans une rencontre que j'eus avec le premier à l'époque où il travaillait à son ouvrage *L'Archéologie pyrénéenne*, je fus chargé par lui d'obtenir, aussi exact que possible, le nombre des monuments, attribués aux Celtes et aux Gaulois, renfermés dans les plaines calcaires de la commune de Salles; de recueillir, en même temps, les noms des localités qui contenaient quelques-uns de ces monuments. Le savant archéologue voulait tirer du fait de leur nombre une preuve constatant que ces anciens peuples n'avaient pas été aussi cruels que l'ont prétendu certains contemporains qui, pour donner de la couleur à leurs écrits, ont cru devoir faire de tous les monuments de nos pères des autels à victimes humaines.

J'avais accompli déjà quelques courses dont j'étais satisfait lorsque, autant pour les abréger que pour augmenter le volume de mes notes, il me vint en pensée de m'adresser à M. le curé de Cadayrac. Ma pensée fut une bonne pensée: nul mieux que l'excellent M. Burel ne pouvait être propre à me donner les renseignements que je cherchais. Après les avoir précieusement recueillis, nous partons pour de nouvelles recherches. Au sortir du village, quelques briques à rebords attirent mon attention. M. le curé me fit observer que ce genre de briques se trouvait fréquemment sur sa paroisse et que, du reste, nous allions bientôt traverser une plaine qui en offrait une grande quantité.

Effectivement nous arrivâmes, après un quart-d'heure de marche, dans le vaste domaine de Lagarde, sur un pâturage du nom des Carayrettes. Au milieu d'une petite plaine légèrement ondulée et couverte d'un frais gazon, s'élevait un tertre jonché de briques. C'étaient celles que les Romains nommaient *tegulæ* (briques à rebords), et celles qu'ils désignaient sous le nom d'*imbrices* (couvre-joints). Nous pûmes dès lors constater que les débris que nous avions sous les yeux devaient couvrir autrefois un édifice. Mais, quel genre d'édifice? Rien encore ne l'indiquait. Une vieille route romaine qui passait près de là nous aurait fait presque croire à un *diversorium* ou bien à une de ces *mansiones* que les Romains plaçaient de distance en distance sur leurs routes impériales. Nos observations durent s'arrêter là, en attendant que des fouilles intelligentes vinssent jeter leur clarté sur cette énigme de poussière et de pierre.

Dans le cours de notre premenade scientifique, M. Burel m'avait entretenu d'un camp romain qui n'était qu'à une très-petite distance de ces premières ruines. Il me conduisit d'abord à ce qu'il appelait la Redoute; mais un simple coup-d'œil ne nous permit pas d'admettre cette dénomination. Nous eussions conclu, dès le premier abord, que cet édifice était un théâtre, si le désert, la solitude profonde dans lesquels il se trouvait ne fussent venus, dans notre décision, nous conseiller une sage réserve. Je demandai ce qu'en disait la tradition locale. Il me fut répondu que les vieillards tenaient de leurs vieux pères qu'il y avait en cet endroit une église du temps des Anglais. La tradition, comme nous le verrons plus tard, ne se trompait que sur la date et sur une distance de quelques mètres. Des fouilles subséquentes nous ont, en effet, révélé dans les premières ruines que nous avions rencontrées, non une église de l'époque anglaise, mais un temple du paganisme.

Pour ne pas revenir dans le présent Rapport à ces secondes ruines, beaucoup plus importantes que les premières par leur étendue, et en attendant qu'il soit permis d'y pratiquer quelques fouilles sérieuses, nous allons exposer ce qu'en passant seulement nous y avons remarqué.

D'après sa forme d'abord, et puis plus tard quelques coups de pioche nous en ayant manifesté les gradins, il ne fut plus douteux pour nous que ce monument ne fût un théâtre. Pour économiser sans doute leurs sueurs et leur temps, les Romains avaient mis à profit un de ces enfoncements de terrain si fréquents dans nos plaines calcaires et auxquels, si je ne me trompe, on donne vulgairement le nom de bétoires. C'est ainsi encore que, profitant d'une excavation profonde formée par l'extraction de blocs de grès pour les colonnes de leurs édifices, ces mêmes Romains durent construire en peu de temps, et à peu de frais, leur amphithéâtre de Rodez.

La configuration du théâtre de Lagarde offre un segment dépassant de quelques mètres l'étendue de la demi-circonférence. Il est formé de deux fortes murailles concentriques, à parements réguliers et solidement bâtis au mortier. Le pourtour des murs extérieurs est d'une étendue de 120 mètres; la corde de cet arc en a 60, le rayon du cercle en donne 40 environ. Nous avons pu compter dans la *cavea* onze gradins (il peut y en avoir un plus grand nombre). Ces gradins se composent d'une suite de pierres plates, posées de champ, d'environ 25 centimètres de hauteur. Les pierres qui devaient leur être superposées horizontalement et former le siége, ont complètement disparu, du moins dans le très-petit espace que nous avons découvert. Des blocs de grès, dont la présence étonne en ce lieu, parce qu'ils ont dû être transportés de fort loin, se rencontrent çà et là, surtout vers les extrémités des murs dont ils devaient former les arêtes. Ces blocs sont mêlés avec une grande quantité de briques et de moel-

lons attachés aux murailles. On n'aperçoit aucun vestige des murs qui devaient composer la scène : très-probablement ils ont dû disparaître sous les terres constamment amenées dans cet enfoncement par les pluies de tant de siècles. Nous ne devons pas omettre que l'édifice, tourné vers le midi, se trouve magnifiquement situé. Il pouvait, au besoin, être transformé en un vaste amphithéâtre.

Laissant le théâtre à notre gauche, nous nous dirigeons vers l'enceinte du camp ; quarante pas à peine nous en séparaient. Le chemin de fer établi pour le transport du minerai, de Cadayrac à la station de Salles, l'avait coupé en cet endroit : ce qui nous permit de constater la présence du mortier dans cet ouvrage. Cette enceinte consiste en deux fortes murailles parallèles, figurant un plan elliptique dont l'axe principal, tourné vers le sud, donne à ce plan 1 kilomètre de longueur ; sa largeur est de 600 mètres environ. Ces deux clôtures s'accompagnent, dans tout leur pourtour, à une distance à peu près régulière de 16 mètres ; chacune d'elles se compose de deux murs, séparés seulement l'un de l'autre dè quelques centimètres. Ne pourrait-on pas supposer que cet intervalle avait été ménagé à dessein pour recevoir les pieux d'une palissade? Nous avons remarqué des briques sur presque toutes les hauteurs environnantes : ne seraient-ce pas les débris de guérites, si je puis m'exprimer ainsi, qui abritaient, pendant la nuit et le mauvais temps, les sentinelles chargées de veiller à la sûreté du camp ? Cela nous semble probable.

En suivant les ruines aplaties, et même presque effacées en certains endroits de cette double enceinte, nous fîmes, vers la partie sud du camp, la rencontre de trois bétoires. Elles étaient toutes reliées par un talus qui semblait leur servir de trait-d'union. Nous sommes porté à croire que ces trois bétoires ont joué quelque rôle dans le cours du stationnement. Quelques fouilles pourraient en révéler l'usage. En

avançant vers le milieu du camp, on rencontre sept énormes blocs calcaires de forme cubique et grossièrement taillés. Ils sont percés d'une ouverture au milieu, comme devant servir à recevoir des pièces de bois d'une certaine dimension. Quatre de ces dés occupent encore la place que leur avait assignée le constructeur romain ; ils affectent par leur disposition une forme semi-circulaire. Cette disposition et surtout la présence de ces pierres au milieu du camp ne porteraient-elles pas à croire qu'ils sont les restes du *prætorium* ou tente du général? Le sol est jonché, à une grande distance, de débris de briques et de poteries.

A deux cents pas de là se trouve une construction assez importante, que nous avons fouillée l'an dernier. A en juger par l'immense quantité de cendres renfermées dans ces divers compartiments, un incendie aurait été la première cause de sa destruction. Plusieurs pièces de monnaie, une fibule en bronze argenté, trois anses également en bronze et de dimensions différentes ; l'une d'elles présente la tête d'un lévrier ; des fragments de lampes en terre cuite, des débris d'amphores et autres poteries, une amulete en émail, etc., etc. : tels sont les principaux objets qui ont été trouvés dans les trois pièces qui composent ce bâtiment. Sa forme est un parallélogramme de 18 m. de longueur sur 14 m. 50 c. de largeur. L'épaisseur des murs extérieurs est de 80 c. ; les murs de refend n'en ont que 50. La muraille extérieure du sud-ouest manque presque en entier. Des débris de grosses colonnes en grès sembleraient indiquer l'entrée sur ce point. Nous ne devons pas omettre que, parmi de rares valves d'huître, une profusion d'ossements de bœuf, de mouton de chèvre et de sanglier furent trouvés dans l'intérieur de l'édifice et dans ses environs. Ces vestiges nombreux de cuisine ne permettent pas de douter que ce ne fût là ce que nous appellerions, de nos jours, la cantine du camp.

Connaître l'emplacement de 2 camps Romains
et à CADAYRAC, près Rodez. (Aveyron)

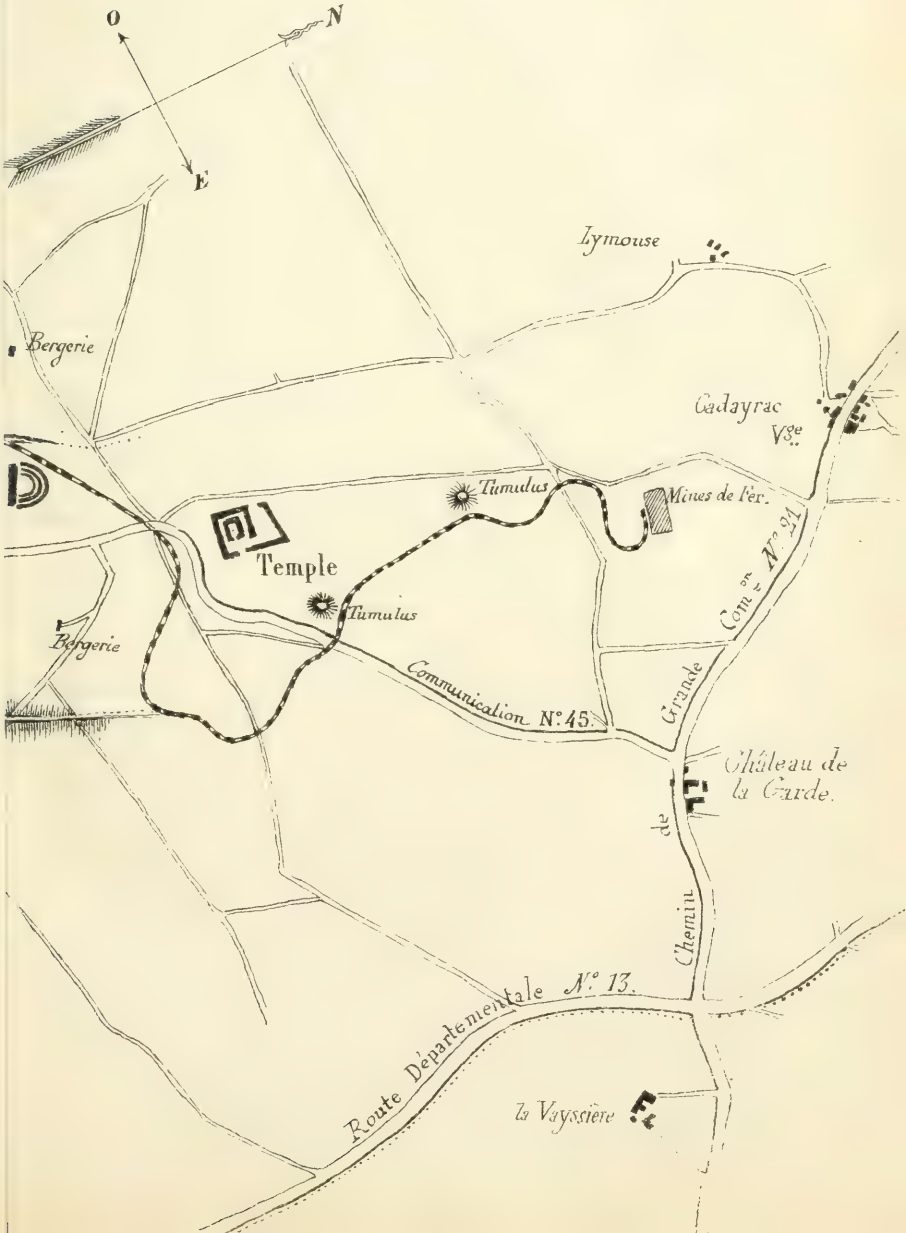

PLAN faisant connaitre l'emplacement de 2 camps Romains
à SOUYRI et à CADAYRAC, près Rodez (Aveyron)
Souyri Vge
Chemin de Moyenne Comn
la Sale
la Salette
Castrum temporarium
developpé à la planche 2
Route Départementale
Chemin de Fer
Station de Salles la Source
Tumulus
Dolmen
Chemin de Moyenne
Vennac
le Cres
Ricardie
les Visinies
Petit Chemin de Fer de Cadayrac
Bergerie
Enceinte du Camp
Théatre
Temple
Betoire
Communication N° 45
Lymouse
Cadayrac Vge
Mines de Fer
Chemin de Grande Comn
Route Départementale N° 13
Commune de Coucoures
Metres

En parlant de ces fouilles, nous avons anticipé sur celles du temple : nous allons en donner ici les détails.

Il s'était déjà passé quelque temps depuis les premières découvertes, et nous attendions avec une vive impatience que les loisirs et les circonstances nous en permissent les fouilles, lorsque nous arriva la bonne nouvelle d'un prochain congrès archéologique devant se tenir à Rodez. Il fallait s'y préparer. Quelques fonds nous furent alloués par notre Société des lettres pour un essai de fouilles, et, le surlendemain de ce jour, nous avions la satisfaction d'annoncer la découverte d'une mosaïque, d'un tronçon de colonne et d'une énorme table de grès ornée de nombreuses moulures. Ce furent ces objets qui firent naître dans notre esprit la première idée d'un temple caché dans ces ruines. Mais le temps et les ouvriers nous faisant défaut, nous fûmes obligés de suspendre ces premiers travaux.

Craignant, et à bon droit, le vandalisme des curieux chez qui la nouvelle de notre découverte s'était déjà répandue, nous fîmes lever avec soin le plan des fouilles et les dessins apparents de la mosaïque. Ce fut M. Arribot, agent-voyer d'arrondissement, que nous aimons à mentionner ici et dont la Société aveyronnaise connaît depuis si longtemps le dévouement, comme aussi l'exactitude et la délicatesse du crayon : ce fut, disons-nous, M. Arribot qui voulut bien nous lever ce premier plan en attendant les dessins plus complets que nous avons aujourd'hui sous les yeux. Disons, en passant, qu'avant de quitter le champ des fouilles et d'abandonner dans ces solitudes notre chère mosaïque aux déprédations des vandales, nous la recouvrîmes soigneusement et nous la confiâmes à la surveillance d'un garde. Nous désirions tant la montrer intacte à la savante Assemblée ! Mais peine inutile : en l'absence du garde qui avait, sans doute, d'autres soins et d'autres sollicitudes, la terre

et le gazon, que nous avions amoncelés pour la protéger, furent enlevés par les bergers, et chacun des visiteurs rustiques et autres, voulant emporter un fragment du précieux pavé, complétèrent la destruction que les siècles et les frimas n'avaient que trop cruellement commencée.

Les fouilles ne furent reprises qu'aux vacances suivantes. Le Congrès avait eu lieu au mois de juin, et une somme de 250 fr. nous avait été généreusement accordée pour fouilles archéologiques par le très-honorable M. de Caumont, président de notre Société française d'archéologie. Cette somme, ajoutée à celle de près de 300 fr. que nous accorda à son tour M. le préfet de l'Aveyron, nous permit d'entreprendre nos fouilles en grand. Naturellement, nous dûmes établir d'abord notre chantier dans le temple. Il nous tardait de voir la suite de cette belle mosaïque dont nous n'avions encore aperçu qu'une partie de l'encadrement. Le sujet du milieu allait peut-être nous dévoiler des mystères en nous montrant quelqu'un des attributs de la divinité adorée dans le temple! peut-être la divinité elle-même! Hélas! il ne devait pas en être ainsi. De divinité, d'attribut pas de trace; quant au sujet de la mosaïque, un chêne colossal, coupé peut-être depuis deux siècles, avait étalé ses robustes racines sur ce trop délicat ouvrage. Les radicelles multiples de l'arbre, s'insinuant sous les cubes pour y chercher la vie, avaient produit un irréparable désordre dans la combinaison des dessins. Nos efforts et notre patience ne purent venir à bout d'en rétablir la disposition primitive : force nous fut donc de nous contenter de lever, dans la partie de l'encadrement restée intacte, cet échantillon que possède aujourd'hui le musée de Rodez.

La *cella* ne nous a pas donné d'objet digne de remarque si ce n'est quelques fragments de poteries peu ornées et une poignée en étain que je croirais être celle d'un *simpulum*. Nul vestige d'inscription, nul vestige d'autel, à moins que ce

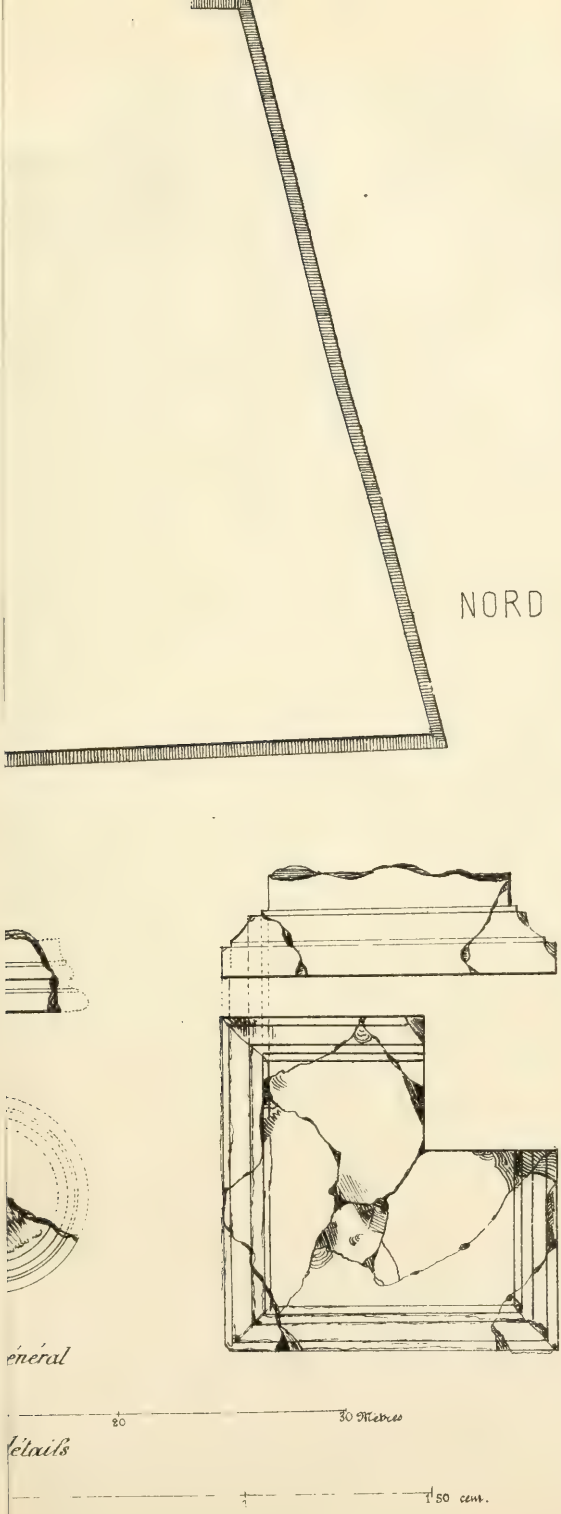
NORD
énéral
20
30 Mètres
étails
1
1 50 cent.

TEMPLE GALLO ROMAIN

découvert dans le domaine de
LAGARDE (Aveyron)
propriété de Mr le Comte
de la PANOUSE

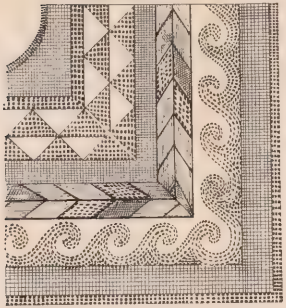

Detail de la Mosaique à l'échelle de 0,05 p 1 metre

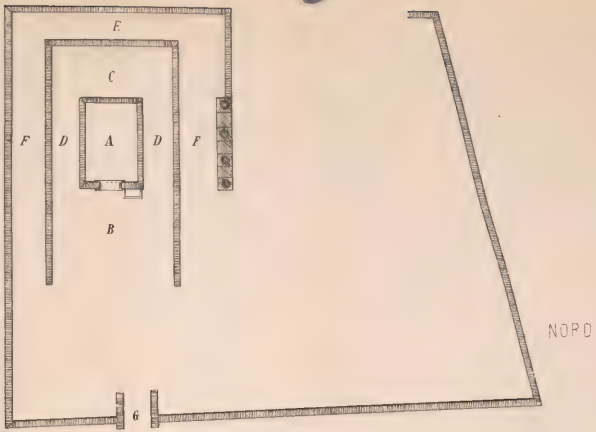

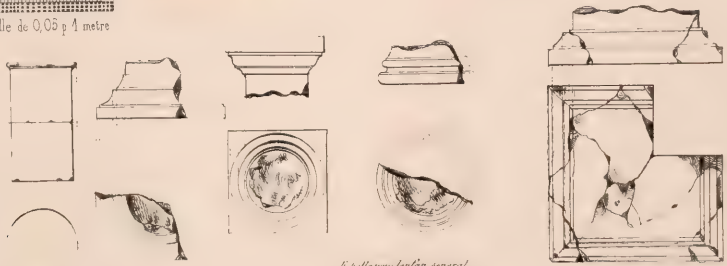

EST

soit cette grande table de grès à moulures nombreuses que nous avions trouvée en premier lieu sur un des côtés de la porte dans le *pronaos*. Nous l'avons laissée à cette même place dans le plan que nous donnons du temple. On pourrait dire que cette pierre a pu servir de base à un fort pilastre pour la décoration de la porte ; cependant elle reposait sans fondation sur un simple béton; de plus, nous n'avons pas trouvé sa correspondante au côté opposé.

La *cella* est de petite dimension. Elle a dans œuvre 6 mètres 70 cent. de longueur ; sa largeur est de 4 mètres 60. La porte a 1 mètre 80 cent. d'ouverture ; on voit sur son magnifique seuil, qui semble posé d'hier, la place de diverses ferrures et notamment celles des crapaudines sur lesquelles devaient pivoter les deux valves. Ce qui reste des murailles de la *cella* est d'environ 80 centimètres de hauteur. On voyait encore, sur quelques points, des peintures sur stuc qui avaient conservé toute leur fraîcheur : elles formaient des dessins consistant en plusieurs bandes parallèles dont la largeur variait entre 4 et 10 centimètres. Ces couleurs étaient le jaune, le violet, le rouge et le bleu.

Dès le début des fouilles, nous avions trouvé un tronçon de colonne et nous étions en droit, par conséquent, d'en attendre d'autres. Nos recherches dans le vestibule ne nous donnèrent pas satisfaction sur ce point, mais elles nous manifestèrent deux murailles écartées de 2 mètres 60 cent. des côtés de la *cella*, et formant une galerie autour d'elle. Ces murailles se prolongeaient en avant de la porte à une longueur de 5 mètres 70 cent., ce qui nous donna, en longueur et en largeur, toute l'étendue du *pronaos*. Entre les deux extrémités de ces murs que nous trouvâmes dépourvue d'antes, régnait une robuste fondation qui avait dû porter un large escalier de trois à quatre marches. Un genre de mosaïque beaucoup plus modeste que la première faisait suite aux degrés et couvrait toute la sur-

face des ailes et du *pronaos*; elle consistait, dans ce dernier, en cubes blancs, disposés en gracieux losanges sur un fond rouge uni. Cette teinte rougeâtre, ainsi que les dessins, changeaient pour les galeries. Dans la première moitié, c'est un fond jaune semé de fleurons bleus avec un point blanc au milieu ; dans la deuxième, ce sont des cubes blancs rangés en quinconce sur même fond. Toute la partie du *porticum*, qui était environ d'un tiers moindre que le vestibule, était couverte d'un simple béton que les racines des arbres et l'humidité avaient dégradé.

Nous pensions toucher le terme de nos fouilles, lorsque l'idée nous vint de jeter encore quelques coups de pioche sur un reste de talus à 2 mètres de l'aile nord. Quelle ne fut pas notre surprise de trouver en cet endroit les bases, les fûts et les chapiteaux des colonnes que nous avions espéré trouver avec plus de raison à l'entrée du *pronaos*! Pouvions-nous penser qu'on eût établi une colonnade sur le flanc d'un temple, lorsque des règles à peu près invariables les placent constamment à son entrée? Mais il paraît que les architectes romains n'étaient pas tellement esclaves de leurs règles qu'ils ne trouvassent quelquefois bon de s'en débarrasser: toutes les fois, par exemple, que la solidité, l'élégance de l'édifice et le bon goût n'en avaient rien à souffrir. Citons encore, en passant, une autre anomalie qui nous donne une seconde preuve de cette licence. Sur un soubassement continu de 8 mètres de longueur et dont nous n'avons pu mesurer la hauteur, l'architecte romain avait établi sur quatre bases ioniques quatre colonnes dont les chapiteaux appartiennent au dorique romain. Nous laissons aux savants l'appréciation de ces faits.

Nous n'avons pas retrouvé de trace de frise ni d'aucune partie de l'entablement et du fronton, qui devaient nécessairement surmonter ces colonnes.

4

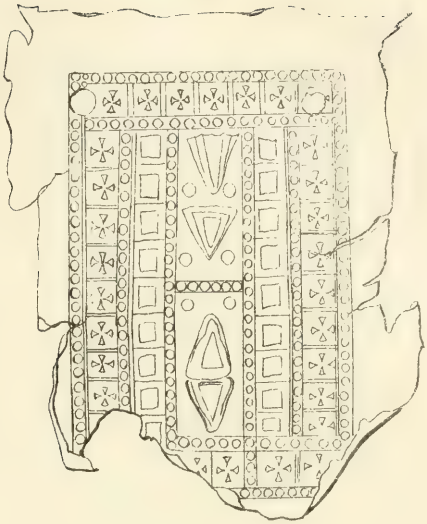

Plaque en argent avec dessin au [illegible]

8

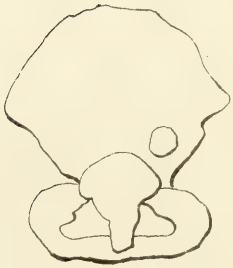

10

UMULI DU CASTRUM DE SOUYRI, *(AVEYRON)*

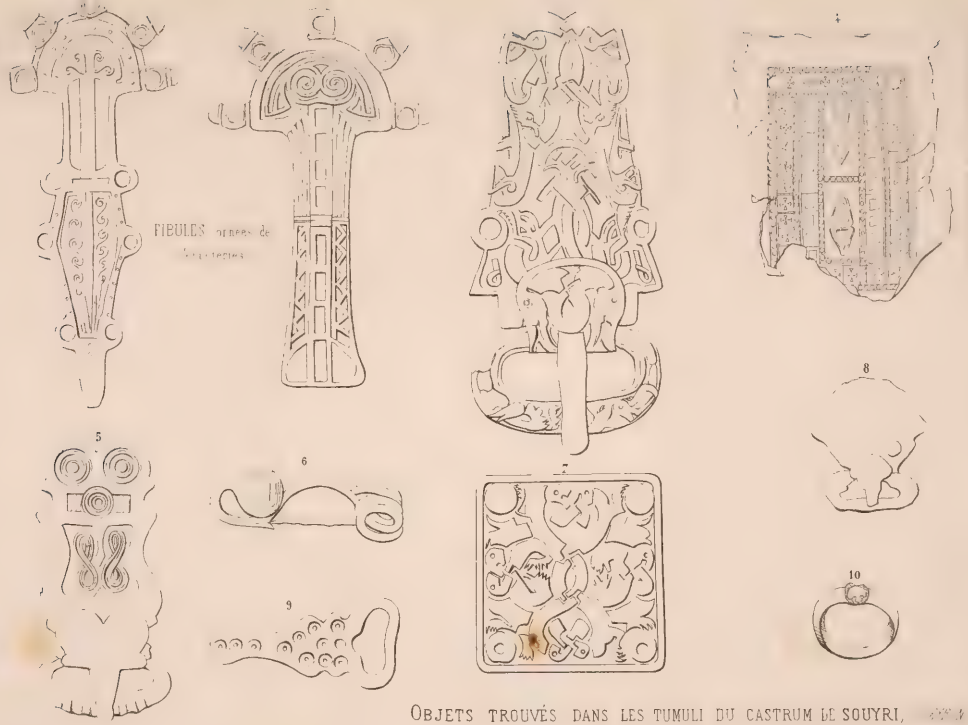

OBJETS TROUVÉS DANS LES TUMULI DU CASTRUM DE SOUYRI,

Les colonnes ainsi que les soubassements, parfaitement travaillés, sont en pierre calcaire blanche; ce dernier a juste la longueur de la *cella* et constitue, à son côté nord, une seconde galerie qui longe la première; à la suite vient un mur de 50 cent. d'épaisseur qui continue cette seconde galerie à l'ouest et au sud; puis, quittant le temple à son extrémité sud-est, il va former, en se prolongeant tout autour, un vaste carré irrégulier qu'on supposerait volontiers être le péribole du temple. Cette enceinte est percée d'une large baie à l'est, presque en face de la porte de la *cella*.

Les galeries ou ailes de la *cella* nous ont fourni les objets suivants :

Celle du sud nous a donné quantité de fragments d'amphores; des débris de diverses poteries; parmi les *tegulæ*, une portait cette inscription dans un petit carré : CRES; deux autres avaient reçu l'empreinte du pied léger d'un renard; les débris d'une fiole et des morceaux de verre; une petite manivelle en fer; des antéfixes brisés; un *secespitum* ou couteau de sacrificateur, assez bien conservé, mais dont il ne reste du manche que le bouton en bronze qui le terminait. Nous avons trouvé, dans le *pronaos*, les restes de plusieurs petites cuves en grès et une certaine quantité de pierres d'un noir d'ébène, ayant servi de piédestal.

L'aile du nord nous a donné une vingtaine de médailles de tous les modules; quatre ou cinq sont parfaitement conservées. L'une d'elles, revêtue de la plus riche patine, représente Faustine la mère, avec la légende : *Diva Faustina.* Au revers, un personnage qui paraît être une femme verse une libation sur un autel embrasé; il porte à son bras gauche un épi renversé. Cette médaille, grand-bronze, est, sans aucun doute ce qu'on peut trouver de mieux en fait de conservation. Une autre, moyen-bronze, représente Faustine la

fille ; on voit, à son revers, une femme portant un enfant sur chacun de ses bras. Nous pensons, avec d'autres, que c'est une allusion à la double naissance de Commode et de son frère jumeau, Antonin, ingénieusement représentés sur d'autres médailles sous l'emblème de Castor et Pollux. La légende de ce revers, presque fruste, paraît cependant être celle-ci : *Felicitas sæculi.* Les autres médailles sont d'Auguste, de Tibère, de Néron, de Gordien III, de la colonie de Nîmes, etc., etc. Je ne dois pas en omettre deux qui portent des traces évidentes du Bas-Empire. Au revers de l'une, on voit figurer un guerrier portant de sa droite une Victoire ailée, tandis que de la gauche il tient une haste, au bout de laquelle flotte un *vexillum.* La figure de l'avers est imberbe et se fait remarquer surtout par une chevelure trivialement symétrisée. Nous n'avons pu déterminer la seconde ; malgré les traces de décadence que porte la gravure, il n'est pas permis de la faire descendre plus bas que la fin du IVe siècle. Sur son revers on peut distinguer un guerrier acharné contre son ennemi : il le tient sous ses pieds en le menaçant de son épée. Nous avons cru devoir mentionner ces médailles, comme pouvant servir de témoins à la détermination de la date du monument.

Nous sommes obligé, pour n'être pas trop long, de couper court aux réflexions historiques que pourraient faire naître ces découvertes. Nous passons, sans préambule, au stationnement militaire de Souyri.

Découvertes et fouilles sur le plateau de Souyri, stationnement militaire.

Le plateau sur lequel est situé le stationnement de Souyri se trouve à 8 kilomètres (est) de Rodez et, nous l'avons déjà dit, à 4 kilomètres (nord) du campement de Lagarde. Il do-

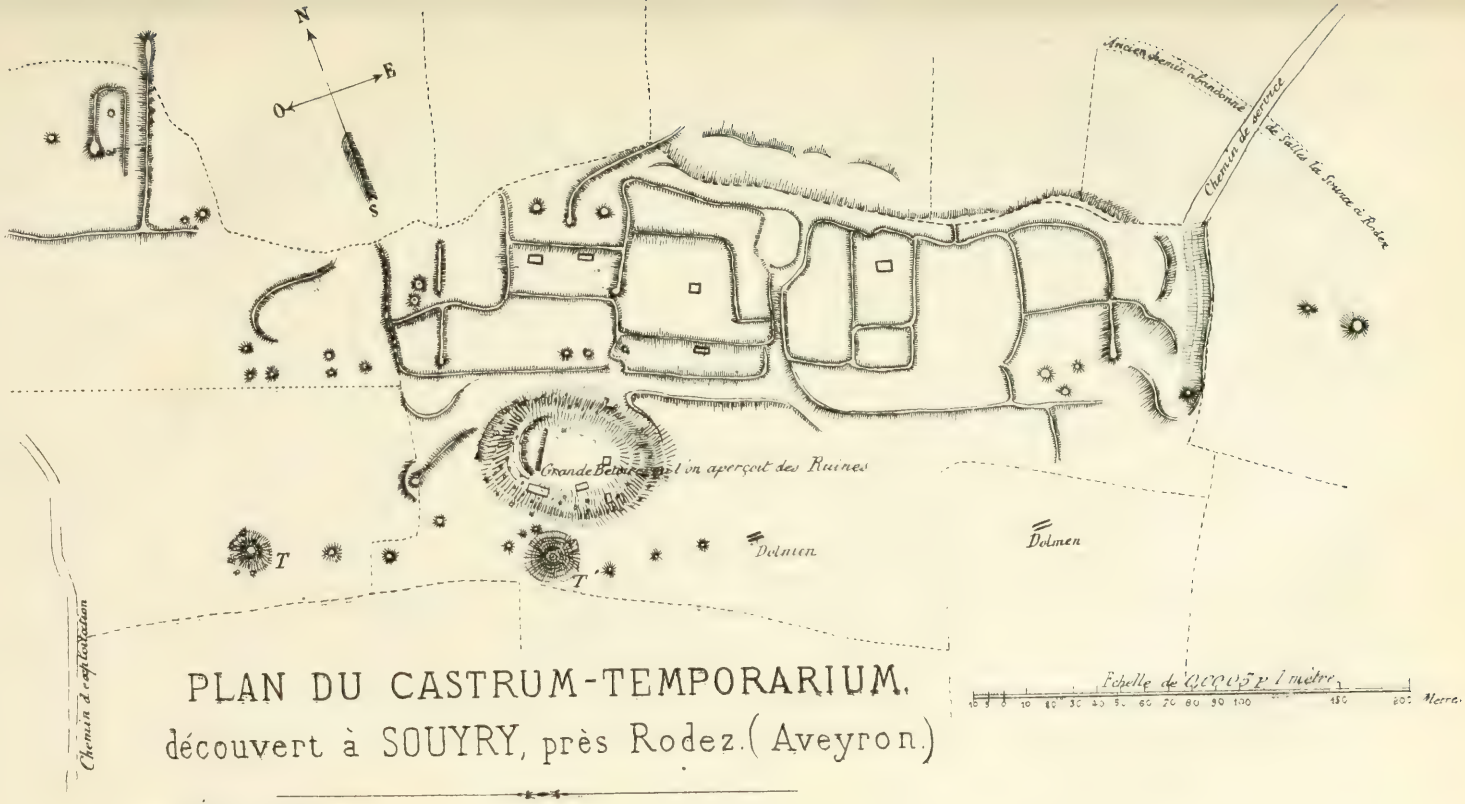

PLAN DU CASTRUM-TEMPORARIUM.

découvert à SOUYRY, près Rodez. (Aveyron.)

LÉGENDE

Division de propriété

Divisions du Castrum temporarium

Tumulus au nombre de 28.
Le Tumulus T' n'a pas été fouillé, il mesure 25 mètres de diamètre

Le Tumulus T a été fouillé ; on y a découvert les objets figurés sur la planche III

Dolmens au nombre de 2

Habitations en ruines — amas de pierres indiquant une construction

Largeur du Castrum 600 m
Largeur moyenne 100 m
Surface 60000 m
En supposant qu'il faille 10 mètres carrés par homme, le Castrum aurait contenu 6000 hommes.

mine une vaste étendue de prairies où des sources nombreuses donnent naissance au ruisseau de Crénau grossi, à 2 kilomètres plus bas, par les sources merveilleusement fécondes de Salles. Ce plateau est encore de la plus heureuse situation, comme campement. Ni d'un point, ni de l'autre, l'armée ne pouvait être surprise, environnée qu'elle était de gorges profondes faciles à garder. On ne peut voir en cet endroit celle de Salles, sur laquelle la Compagnie d'Orléans a jeté un de ses plus hardis viaducs, sans songer au célèbre défilé des Thermopyles. Son aspect méridional serait le plus accessible.

Il ne faut pas chercher sur la butte de Souyri les traces tellement visibles d'un campement, qu'on puisse au premier coup-d'œil se prononcer sur son existence. Il a fallu qu'il se rencontrât à la fois dans l'esprit de l'aimable propriétaire de cette localité, et le goût de l'amateur de la science et le zèle de l'agronome distingué. C'est, en effet, dans les sages et persévérantes améliorations de son magnifique domaine, qu'il a été amené à l'intéressante découverte dont nous parlons. Il avait d'abord été frappé de l'immense quantité de pierres disposées avec une certaine symétrie sur ce vaste plateau : formant ici de longs talus, là des plates-formes carrées ou semi-circulaires; plus loin, des compartiments offrant l'aspect de ruelles, de larges avenues, etc. etc. Quelques rares fragments de briques à rebord, d'amphores, de meules de moulin à bras avaient été remarqués çà et là.

Nous fûmes un jour gracieusement invité pour l'étude de cette intéressante localité. Après l'avoir parcourue, nous dûmes nous ranger à l'avis de notre hôte. Quelques coups de pioche nous suffirent ensuite pour faire sortir de sous un épais gazon, des débris de toute espèce de poteries. Nous avons trouvé de ces mêmes débris, mêlés avec des clous, dans l'enceinte d'une petite construction en hémicycle au sud-ouest du camp, et dans le camp même, les ouvriers

ont découvert, au mois de février, un glaive à deux tranchants de 85 cent. de longeur. Ils avaient auparavant recueilli, non loin de là, la douille cylindrique d'une arme brisée ; deux gros clous devaient la fixer à sa hampe.

A trois cents pas environ du camp, vers le sud-ouest, s'élèvent plusieurs tumulus d'une dimension extraordinaire. Nous en fouillâmes un des moins élevés qui nous offrit un squelette de 1 mètre 80 et deux anneaux en bronze paraissant avoir servi de bracelet. Nous trouvâmes encore ce même jour, dans un dolmen plus qu'à moitié détruit par la culture et parmi des ossements réduits à l'état de poussière, un grain cylindrique de collier d'une matière blanche approchant de l'albâtre. Ce grain était d'une longueur de 28 millimètres sur 14 d'épaisseur. Précédemment, à 200 mètres de ce dolmen, dans des fosses de 3 à 4 mètres de profondeur, il avait été trouvé des débris d'une espèce de poterie extrêmement grossière ; elle était semblable, et par ses formes et par sa pâte noirâtre semée de points blancs, à celles qu'on trouve ordinairement dans les dolmens. On recueillit encore là des dents énormes de bœuf et une corne de chevreuil. Évidemment, ces objets datent d'une époque antérieure à l'arrivée des Romains dans les Gaules. Des dents de bêtes à cornes et autres, trouvées dans les fouilles de Lagarde, avaient conservé tout leur émail; ici des dents d'une bien plus grande dimension résistaient à peine à la pression des doigts.

Mais nous avons à rendre compte surtout des fouilles importantes qui viennent d'avoir lieu cette année, au mois d'avril, dans les grands tumulus situés au sud-ouest du stationnement. Ces fouilles ont mis au jour 67 tombeaux, dont 40 sous une même motte de 45 mètres de diamètre. Les 27 autres avaient été trouvés près de là, également sous des tas de pierre et de terre moins considérables. Ils étaient réunis au nombre de deux, de trois jusqu'à quatre sous le

même tumulus. Sur les 67 tombeaux, une trentaine avaient été creusés en partie dans le roc vif au moyen d'instruments. Cinq étaient couverts, dans toute leur longueur, de dalles monolithes. Ils étaient tous tournés vers l'Orient, excepté dans le cas où plusieurs rayonnaient autour d'un centre. La plupart ne contenaient qu'un squelette ; un certain nombre en contenaient deux, un seul en renfermait trois. Dans ce dernier deux têtes se trouvaient à l'Occident, et la troisième à l'Orient. Les tombeaux qui renfermaient deux squelettes les offraient tantôt couchés à côté l'un de l'autre sur un même plan, tantôt superposés l'un à l'autre et séparés par quelques pierres plates. Enfin souvent la tombe était divisée par une pierre posée obliquement dans le milieu, ce qui formait deux compartiments égaux occupés chacun par un squelette accroupi.

Plusieurs boucles de ceinturon, des fibules ornées de verroteries et d'un travail digne du siècle d'Auguste ont été trouvées dans ces tombeaux. Nous donnons quelques dessins des principaux objets : il est peut-être bon de faire remarquer qu'ils ont été trouvés dans celles des tombes qui nous ont paru les moins soignées. Nous avons encore recueilli, parmi les ossements, deux bagues, des petites plaques en argent ornées de dessins au repoussé : l'une d'elles est munie d'un chaton ovale en bronze doré et garni d'un grenat de 10 millimètres de diamètre ; une petite plaque de bronze, à peu près ronde et percée en trois endroits vers ses bords, était collée à une omoplate. Dans celle des tombes qui contenait l'ossature de trois individus, nous avons trouvé l'extrémité d'une tête de fémur de cheval percé au milieu. Cet objet devait, très-probablement, faire partie d'un habillement et remplir peut-être la fonction d'agrafe ou de bouton.

Notre peu de science sur l'art de la castramétation et de la tactique militaire des Romains, ne nous permet pas d'émettre

des réflexions qui ne manqueraient pas d'intérêt pour ceux qui sont à même de juger de l'art de la guerre chez les anciens. Les dessins exacts que nous espérons donner des stationnements de Lagarde et de Souyri, et les détails que nous venons de donner suppléeront, nous osons le penser, à notre silence forcé.

Fouilles et découvertes sous la chapelle du couvent de la Providence.

Nous passons à des découvertes non moins intéressantes, quoique d'un autre genre ; ce sont celles que nous ont fourni les fouilles effectuées il y a deux ans au couvent de la Providence, en creusant les fondations de sa petite chapelle romane. Ces fouilles viennent d'être reprises ces jours-ci, au moyen d'une petite allocation de 50 fr. que vient de nous accorder notre Société littéraire des sciences et arts de l'Aveyron.

La chapelle du couvent de la Providence est située au nord-ouest de la ville et sur une de ses principales avenues. Le plan de cette construction nécessite un abaissement du sol de 35 mètres de longueur sur 18 de largeur : c'est dans cet espace qu'ont eu lieu les fouilles dont nous allons parler. L'enlèvement de 2 mètres de terre nous avait placé sur le sol romain ; les briques, les poteries et quelques pièces de monnaie nous en avaient averti, lorsque les preuves suivantes vinrent s'ajouter aux premières. Ce furent, d'abord, trois aqueducs de 33 cent. de hauteur sur 22 de largeur, se dirigeant tous les trois du sud-est au nord-ouest, c'est-à-dire vers l'amphithéâtre qui se trouve à 250 mètres de là. Ce furent ensuite quatre espèces de puits, creusés en entonnoir dans un schiste extrêmement tendre et disséminés à des distances inégales. Ils contenaient, selon leurs dimensions : deux,

les débris de cinq amphores chacun ; un autre plus grand en renfermait trente-deux ; un quatrième puits avait été fait pour un seul de ces vases, mais d'une dimension beaucoup plus grande que les amphores ordinaires. De grosses pierres trouvées dans ces creux semblaient témoigner qu'elles n'avaient pas toujours été les actrices immobiles des ruines qui régnaient autour d'elles. Aux parois de la plupart de ces amphores était collé un résidu jaunâtre se réduisant en poussière à la moindre pression. Jetée sur des charbons ardents, cette poussière se liquéfiait et brillait ensuite d'une flamme très-vive en dégageant une forte odeur de bitume ou de poix.

Deux des amphores portaient cette inscription sur les bords du goulot : SEX DOMITI ; une autre portait sous le bord entre les deux anses, écrit avec une encre rouge : SER · AP · COS. Ces amphores seraient-elles sorties de quelque fabrique impériale ? Au lieu d'inscription, on voit en relief sur la panse de l'une d'elles un glaive dans sa gaîne avec les courroies pendantes qui devaient servir à l'attacher. Enfin, pour ne rien omettre de ce qui pourrait mettre sur la voie d'une date, nous devons ajouter que, parmi un grand nombre de débris de ces pots à vin que les Romains désignaient sous le nom de *capis*, il s'en est trouvé un sur la couverte duquel est écrit avec la pointe d'un instrument : IMP ADRI. Une *tegula* portait ce monogramme : VR.

Quatre tombes ont été trouvées enfouies à 2 mètres 50 de profondeur. Les ossements qu'elles renfermaient étaient sous des débris d'amphores et autres pots brisés. Deux petits vases d'un galbe gracieux, mais sans autre ornementation que quelques filets, ont été trouvés vers la région du crâne. Ces vases étaient remplis de terre mêlée de charbon. En creusant les fondations de la chapelle vers le transept, nous avons découvert un bassin de forme irrégulière ayant dans œuvre 5 mètres 30 cent. de longueur et d'une largeur de 4 mètres

70. Un des aqueducs dont nous avons parlé prenait le trop plein de ses eaux du côté du nord-ouest ; un autre les emmenait du côté du sud. Quatre lourdes colonnes en grès, dont deux carrées aux extrémités et deux rondes au milieu, divisaient sa longueur. Vers la partie sud du bassin, à 3 mètres 25 cent. au-dessus du fond, existait un béton fort uni de 6 mètres 20 cent. de longueur sur 4 mètres 20 de largeur. A la suite régnait un étroit pavé de briques à rebords, ceux-ci tournés vers le sol.

Nous nous bornerons à mentionner les objets trouvés dans ce bassin ; quoiqu'ils ne soient pour la plupart que des fragments, ils me semblent dignes d'un haut intérêt. Ces objets ont été trouvés dans des débris de solives, de planches, de briques faîtières et autres qui annonçaient les ruines d'un toit. Parmi ces restes de démolitions nous avons trouvé des blocs de muraille recouverts de stuc et peints de diverses couleurs. Sur ce stuc nous avons encore trouvé quelques lettres écrites avec un poinçon ; il y avait sur un des morceaux : ISCUS ; le commencement manquait. Après la couche provenant des démolitions en venait une autre, de couleur noirâtre et semblable à du fumier. C'est là qu'ont été trouvés des objets qu'on n'oserait espérer trouver ailleurs, comme des tresses de panier en osier, des noisettes, des cupules de gland, des brins d'herbe, divers bois avec leur écorce, des brodequins couverts de clous à tête ronde dans toute l'étendue de la semelle. Une chaussure de femme n'a pu supporter le grand air : elle s'est racornie de manière à être méconnaissable à cause de la délicatesse de sa forme et de son cuir. Le brodequin d'homme n'a pu conserver que sa semelle, consciencieusement cloutée. Ce serait la *caliga* ou brodequin fermé du soldat romain, d'après le *Dictionnaire* de Rich. Il s'est encore trouvé là des cornes de bœuf, de chèvre, de cerf ; des poteries en profusion dont quelques-unes ornées

de peintures symétriques, de bas-reliefs ; un morceau de bois sculpté ayant la forme d'un joug, recouvert, à la partie supérieure du milieu, d'une lame de plomb ; deux stylets, dont un en argent ; un fragment de bracelet en or ; des tuyaux de bois, de brique, de plomb, avec quantité de bondes en bois qui devaient les boucher. Les tuyaux en plomb consistaient en une forte lame repliée sur elle-même dans le sens de sa longueur et soudée au marteau. Un *speculum*, un fragment d'aiguille en ivoire, des débris de vases de verre d'une exquise élégance et à filets dépolis, deux objets en or travaillé paraissant être des sifflets, deux clefs, du marbre poli, etc., etc. Je ne dois pas oublier cependant un masque de gladiateur, trouvé dans ce même bassin lors des premières fouilles. Ce masque est en cuivre repoussé représentant sur son côté droit une Minerve casquée avec un bouclier devant elle ; au côté gauche, c'est un Hercule avec une massue. L'artiste a-t-il voulu dire par là que la force devait marcher de concert avec la prudence dans les combats ? Une tête de génie est représentée sur l'ouverture des yeux et de la bouche, à la place du menton ; deux serpents semblent sortir, en sens opposé, de sous cette figure. Ne serait-ce pas un emblème de la vigilance si nécessaire dans la lutte ?

Cette dernière découverte et celle des deux camps de Lagarde et de Souyri porteraient à bien des réflexions intéressantes ; mais, outre que nous comprenons que notre triple narration a dépassé de justes bornes, de graves occupations et surtout notre inexpérience nous obligent de nous abstenir. Nous avons d'ailleurs pensé que la savante assemblée qui vient de nous écouter avec tant de bienveillance, saurait mieux que nous en déduire, pour la science, de plus justes et de plus utiles conclusions.

Après cette lecture, qui reçoit des marques d'assentiment,

un des secrétaires communique des notes archéologiques qui répondent à diverses questions du programme et sont fournies par M. l'abbé Arnichaud. Elles renferment d'intéressants détails, comme l'on va en juger, sous la forme d'une lettre.

NOTES DE M. L'ABBÉ MARIE ARNICHAUD.

Curé de St-Nazaire

Rejetées loin des lieux où se sont agités les grands intérêts de la nation, longtemps déshéritées de ces belles voies qui rapprochent toutes les distances, perdues pour ainsi dire dans le dédale de leurs anciennes forêts, nos contrées ont vu leur histoire oubliée, et c'est à peine si quelques vieilles ruines du passé s'élèvent encore, obscurs témoins de grandeurs inconnues. Appelleront-elles toujours en vain les regards? J'aime à croire que non, et que dans ces temps de résurrection historique, elles serviront comme de jalons providentiels pour reconstituer les souvenirs du pays et le relier à cet édifice que la science archéologique relève avec tant de bonheur. Mon but, à moi, ne peut être que de fournir quelques notes sur les lieux que j'habite depuis douze ans. Je laisse à de plus habiles le soin de les approfondir et de les coordonner.

St-Nazaire-de-Valentane, au canton du bourg de Visa, sur la limite du vieux Quercy, sera le centre de cette petite excursion. Une voie romaine traverse la commune, du levant au couchant; elle conserve encore, dans le pays, le nom de *Chemin Chamontois*, et rattache toujours, dit-on, sur les hauteurs, Clermont d'Auvergne avec Agen. Je crois que, par sa position même sur la crête des coteaux qui descendent vers la Barquelonne au midi, et vers la Seune au nord, détrempée par les eaux, balayée par les vents, cette voie a dû s'abaisser insensiblement. Aussi n'y retrouve-t-on plus de

témoins enfouis, de pavés en cône renversé. Le roc dénudé s'y montre presque partout aujourd'hui, et c'est dans les noms des lieux qu'elle traverse qu'il faut sans doute aller chercher ses secrets oubliés. — Après avoir quitté le territoire de Castelsagrat (que j'ai vu désigné, je ne sais plus où, par *Castellum execratum*), elle entré dans la commune par Montgaudon. Quelques personnes veulent voir dans ce nom *Mons gaudii;* ce n'est pas mon opinion. Il y a dans nos localités des hameaux du nom de Galdou. Une ancienne famille du pays porte aussi ce nom. Montgaudon, vrai poste d'observation sur la Barquelonne: ne pourrait-il pas être *Mons Galdonis,* le camp de quelque Galdo, tribun ou officier de Labienus? J'en dirai autant de St-Nazaire-de-Valentane. Ce nom de Valentane, on voudrait lui faire signifier le pays de Valence. Mais alors pourquoi ne pas suivre l'usage consacré dans notre langue, et ne pas dire St-Nazaire-du-Valençais ou de Valentinois. D'ailleurs, St-Nazaire n'avait autrefois aucune relation avec Valence. La localité dépendait de la sénéchaussée de Lauzerte et de la généralité de Montauban, toujours dans le Quercy et étrangère, par conséquent, à Valence dans l'Aquitaine. De plus, Valentane, que nous ne saurions retrouver aujourd'hui, a été quelque chose de distinct de St-Nazaire, puisque en 1783 encore, j'en ai les preuves sur les vieux registres, les curés de St-Nazaire, dans les actes importants, signaient ainsi : *prieur de St-Nazaire, seigneur de Valentane;* et cette moitié de fleur de lis placée dans les armoiries semble donner quelque lustre à cette seigneurie. Serait-il donc étrange de retrouver quelque officier, du nom de Valentinus, ayant laissé son nom à la station importante de la voie romaine où se fait le croisement des vieilles routes de Moissac, appelées encore ici, quoiqu'il en reste à peine des traces, le *Chemin neuf* ou le *Chemin ferré ?*

Sans un vain orgueil pour une contrée où nous ne sommes qu'oiseaux de passage, je crois que St-Nazaire a dû jouir, dans le temps, d'une importance bien marquée. J'ai sous les yeux une ordonnance du marquis de Crillon, maréchal de camp des armées du roi, du 20 avril 1693, ordonnant aux consuls de St-Nazaire de faire faire l'exercice aux gens d'armes pour les préparer à la revue qu'il viendra passer. Une autre pièce du même Crillon ordonne au *consul Biron* de préparer la subsistance pour un corps de troupes qui doit stationner à St-Nazaire. Cette famille Biron existe encore : elle est une des plus riches du pays, mais elle a *patoisé* son nom qui est aujourd'hui *Birou.*

L'église de St-Nazaire, comme la plupart de celles de nos contrées, n'a pas de caractère général ; toutefois, ses différentes parties ne sont pas sans intérêt. Le sanctuaire surtout, me paraît avoir été du romano-byzantin primordial. De bien regrettables réparations l'ont bien défiguré, tout en compromettant gravement une solidité ébranlée déjà par les siècles ! Les modillons extérieurs autour de l'abside, le genre de matériaux de la voûte, autrefois sans toiture et revêtue en pierres, la large et massive tour carrée qui s'élève sur la seconde travée, le plein-cintre sévère des arceaux, dont les pieds-droits s'avançant des deux côtés du sanctuaire en augmentent le religieux mystère ; la coupole, qui paraîtrait avoir recouvert cette seconde travée : tout porte un cachet d'antiquité que de malheureux plâtrages, des démolitions téméraires et de nouvelles croisées percées à la place des ouvertures presque linéaires du chœur n'ont pu détruire. Mais quelques années encore et, grâce à l'incurie de nos administrations de campagne, il n'en restera plus rien : le temps ce grand démolisseur semble irrité que cette relique du passé ait bravé ses fureurs, et comme on ne fait rien pour la protéger, je m'attends à la voir crouler chaque jour. Dieu veuille que ce

ne soit pas pendant le temps des offices ! Je ne dis rien des autres parties de l'église, de la chapelle des seigneurs de Cabaroque, ogive pure de la première époque, et devenue aujourd'hui la sacristie ; d'un bas-côté ogival aussi aux ouvertures fleuronnées et qui paraît être du XVe siècle : ce sont de ces choses que l'on rencontre assez ordinairement.

Mais, puisque je parle de l'église, je ne puis m'empêcher de signaler celle de Brassac, style ogival qui malheureusement manque d'unité ; celle de Montjoye, plus régulière et qu'un curé intelligent n'a pas gâtée par les réparations qu'il y a fait faire ; le chœur de celle du bourg de Visa, malheureusement obstrué de lambris pour lesquels on a brisé les piliers des colonnes romanes, et qui me paraît aussi d'une grande antiquité ; le sanctuaire d'Angayrac, mieux conservé que celui de St-Nazaire, et peut-être de la même époque; les voûtes de l'église de Touffaille, malgré leurs enluminures, et enfin l'église romane de Notre-Dame de Lacourt, *Nostra Domina curta*, qui, malgré la pureté de son style, n'est peut-être pas d'une haute antiquité. La vieille église, aussi romane, de St-Martin-de-Roquecoc, et qui menace de s'affaisser bientôt sur elle-même, est encore un précieux témoin du passé.

Dans un autre ordre de choses je signalerai, au midi de la voie romaine, en face de la station de Mont-Gaudon, un tumulus très-prononcé dans la commune de Montesquieu, sur le territoire d'Ermes. Ermes est appelé par les habitants, dans leur langage patois : *Hermos*. Ne serait-ce pas Hermès, et ce tumulus aurait-il été couronné par un autel dédié à Mercure ? — Au nord de la même voie, sur la rive gauche de la Seune, au milieu d'une prairie, s'élevait encore il y a cinq ou six années un autre tumulus. Aujourd'hui le sol est nivelé et malheureusement on n'a pas fait de fouilles. — On en avait fait, il y a une vingtaine d'années, et on les a renouvelées

ces jours derniers sur la rive droite de la Seune, dans la commune de Fauroux et à peu de distance de l'église de St-Romain. Là, à une profondeur de 0,80 c. environ, se cache une superbe mosaïque qui semble occuper tout le sous-sol d'un champ. Il serait bien à désirer que l'on fît exploiter cette précieuse mine archéologique. — D'autres fouilles antérieures, sur la même rive de la Seune, mais plus bas et sous le château des comtes de Brassac, firent découvrir, dit-on, des ruines d'une villa romaine. C'est un souvenir à peu près oublié, mais que la science pourrait réveiller encore pour l'examiner plus attentivement.

Et puisque nous parlons de fouilles je mentionnerai le souterrain de la Bruguède, à 1 kil. environ au sud de la voie romaine : il a son entrée dans la commune de St-Nazaire ; on a ouvert cette année, pendant l'hiver, la bouche d'une vaste excavation creusée à plein-cintre dans le tuf. Les eaux qui la remplissent n'ont pas permis de l'explorer. Il y a une vingtaine d'années, l'existence de ce souterrain attestée par d'obscures traditions avait été confirmée par la découverte de constructions voûtées, solidement maçonnées, mises à nu au milieu des travaux agricoles et bientôt recouvertes par la superstition. Il serait bien à désirer qu'on pût poursuivre aujourd'hui cette découverte. Un vieux château presque en ruine, s'élevant à peu de distance de ces lieux, pourrait bien se rattacher au mystère inconnu de ces voies souterraines. — On parle aussi de souterrains maçonnés sur le plateau de Miramont ; mais je n'ai pu recueillir rien de bien positif.

Dans la commune de Touffailles se dressent, comme deux squelettes géants, les ruines de deux vieilles tours jumelles, au milieu de nombreux décombres. La tradition raconte qu'elles n'étaient pas seules et que sept autres sœurs s'élevaient orgueilleusement autour d'elles. Un seigneur

redouté les avait fait construire et se flattait de pouvoir braver son souverain au milieu de son *jeu de quilles;* mais le souverain, prenant le jeu au sérieux, y lança la boule de son canon qui ne laissa debout que les tristes débris qui s'élèvent encore à une hauteur de 22 mètres 80 cent. au-dessus du sol.

Et si, maintenant, vous vouliez me suivre dans l'obscurité d'une époque plus reculée, j'oserais presque trouver dans nos contrées de vrais souvenirs druidiques, dans l'ombre religieuse des vieilles forêts. Vers 1846 ou 1847, autant que je puis fixer l'époque, entre la voie romaine et le ruisseau de la Seune, non loin de la route actuelle de Lauzerte à Montaigut et de la petite église de Carces (paroisse de Cadamas), on a relevé une pierre brute et plate, d'environ 3 mètres de long sur une largeur de 75 cent. à 1 mètre et une épaisseur de 40 à 50 cent.; elle était déprimée dans son milieu par un travail de main d'homme et reposait, environ à 50 cent. de chaque extrémité sur deux autres pierres également enfouies comme la première; cette pierre fut cassée, soit pour ferrer la voie publique, soit pour tout autre motif. — Il y a vingt ans, j'étais trop jeune alors pour oser manifester des convictions archéologiques, et trop peu sûr peut-être aussi de moi-même. Aujourd'hui que j'ai pu mûrir davantage mes idées, j'aurais crié: C'est un autel druidique, et je n'aurais reculé devant aucune démarche pour déterminer l'Administration à prévenir un vandalisme. Oui, Monsieur l'abbé, nos forêts ont leurs dolmens et leurs menhirs.

A 1 kilomètre nord de la même voie romaine, entre Miramont et St-Nazaire, se trouve une chapelle de pélerinage que la tradition fait remonter au XIIe siècle. A cette époque, au bord d'une fontaine, auprès de *larges pierres dressées*, dans la profondeur d'un bois, un petit pâtre découvrit miraculeusement l'image de la Madone, à laquelle on éleva, sur les lieux mêmes, le sanctuaire que j'ai relevé il y a sept ans.

Malheureusement cette Madone a disparu, mais ces *pierres dressées*, cette fontaine, cette belle forêt de chênes (Belle-Cassagne), le nom de Guy-Rol que porte le hameau voisin, tout cela ne semblerait-il pas indiquer une *Isis druidique*, une *Virgo paritura* de leurs mystères religieux ? — De plus, j'ai trouvé là, dans le sous-sol, des carrelages en briques antiques, des massifs de béton rouge que la pioche a pu entamer à peine (on a mis deux jours pour y creuser un trou de 1 mètre cube). Avant mon arrivée dans le pays, on avait retiré des environs de la chapelle de prétendues *auges* de pierre qui ont été brisées depuis et que j'aurais appelées des tombeaux et non des auges. Permettez-moi d'ajouter encore un détail de mœurs qui, dans mes idées, n'est pas sans portée : vous savez combien est rare le véritable gui de chêne ; il n'en est pas de même du gui de pommier, de prunier et autres arbres à écorce moins dure que celle du chêne. Eh bien ! si les oies sont malades dans une ferme, on court à la recherche de ce gui plus commun : — il va sans dire qu'on ne prend pas la robe blanche et la serpe d'or du grand-prêtre, — on prend autant de feuilles de gui qu'il y a de têtes dans le troupeau ailé et après certaines formules baroques répétées sur ces feuilles, on les jette *dans la fontaine* voisine de l'habitation. Autant il en descend au fond, autant il faut faire dire de messes pour sauver les oies malades.... Si la fontaine est trop éloignée, on y substitue un baquet plein d'eau. Cette immersion du gui dans la fontaine, n'est-ce pas un souvenir druidique ?

M. l'abbé Pome-Bagen, curé de Lavit, a bien voulu fournir au Congrès des notes du même genre que celles que l'on vient de lire sur son canton ; un des secrétaires en lit ce qui concerne les premières questions. Le reste est réservé.

Après avoir appelé l'attention des archéologues sur les

paroisses de Marsac, Poupas, Montgaillard, il signale l'enceinte de Castera, à Asques, ayant 36 mètres de longueur sur 33 de large; les traces des fossés sont très-visibles et au centre de l'enceinte existe une élévation ou motte qui paraît du moyen-âge. Les entrées existent encore sur chaque face.

A Montgaillard s'élève un tumulus parfaitement conservé. Bardiguet possède une motte de terre qui tend à disparaître du sol et d'où l'on présume que le château tire son nom de château de La Motte.

Répondant à la 6e question, M. Devals dépose sur le bureau une carte du département où sont indiquées les positions qu'occupent les monuments celtiques et romains de la contrée, et il donne des explications orales à ce sujet. Ce travail est important.

Existe-t-il, dans la région, des constructions massives analogues à la pile St-Mars?

M. de Caumont, traitant la question relative aux piles analogues à la pile St-Mars, entre dans quelques explications sur leur destination. Sorte de tours pleines, le plus souvent carrées, dit-il, ces monuments étaient élevés sur le bord des routes; on les a quelquefois regardés comme des tombeaux, mais la plupart paraissent avoir eu une autre destination; peut-être étaient-ils consacrées à Mercure, dieu protecteur des routes, des arts et du commerce. L'honorable directeur possède le dessin, sans texte, d'une de ces piles fourni par M. le baron de Crazannes. Il montre aussi le dessin de la pile d'Ebéon signalée depuis plus d'un siecle en Saintonge par Bourignon, et qui vient d'être dessinée par M. Rocquet, membre de la Société française d'archéologie à St-Jean-d'Angély. M. de Caumont décrit sommairement d'autres piles et celle de Labarthe, dessinée par

VUE DE LA PILE D'EBÉON (CHARENTE-INFÉRIEURE).

M. A. Saint-Paul. Les membres du Congrès n'en connaissent pas dans le département : cependant, M. Rey-Lescure croit en

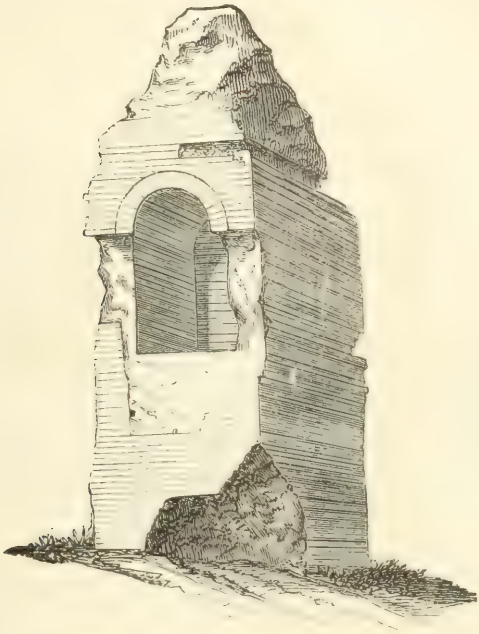

MONUMENT ROMAIN APPELÉ TOUR DE LABARTHE.

avoir vu une près de Molières. MM. de Gaujac et Devals en citent une autre près de Martres-de-Rivières (Haute-Garonne) (1).

(1) Cette pile est située sur le bord de la voie antique de Dax à Toulouse, près d'un établissement thermal romain. Je l'ai visitée et dessinée depuis le Congrès; elle a environ 8 mètres d'élévation et 3^m 50 à la base; mais à quelques centimètres du sol se trouve un retrait de 18 cent., ce qui donne à chaque face 3^m 14. Maçonnée en blocage, elle est revêtue d'un petit appareil régulier (17 cent. sur 10) qui a disparu sur les deux côtés plus exposés à l'ouest. A moitié hauteur se trouve un chaînage de trois briques superposées, dont il reste

On passe à la huitième question :

Quels sont les monuments épigraphiques de l'époque romaine dans le pays ?

M. Devals répond à cette question.

NOTE DE M. DEVALS.

Les monuments épigraphiques de l'époque romaine sont d'une excessive rareté dans ce département. On avait quelque raison d'espérer que les ruines de la ville de Cosa, qui renfermait de grands monuments, fourniraient des inscriptions municipales ou tout au moins funéraires ; cette attente a été déçue jusqu'à présent, et les fouilles n'ont encore ramené à la lumière que de petits fragments de marbre où se lisent à peine deux ou trois lettres auxquelles il serait bien difficile d'attacher un sens quelconque. Et pourtant la ville de Cosa possédait, sur la rive gauche de la Tauge, un temple pseudo-périptère dont le pavé en mosaïque est encore en place, et une des colonnes au musée archéologique de Montauban. Un monument hexagone s'élevait aussi entre la Tauge et l'Aveyron. Un grand chapiteau ionique en grès, un masque scénique en pierre, déposés aujourd'hui dans notre musée

assez peu de traces ; immédiatement au-dessous on remarque un nouveau retrait. A ce niveau s'ouvre une large niche dont l'arc a 26 claveaux allongés et qui, d'après la tradition locale, renfermait une statue de Mercure. Le haut de cette pile se termine en pyramide dont le revêtement n'existe plus. A la naissance de ce faîte, des trous semblent indiquer la place d'une ornementation disparue, d'une corniche peut-être ? On en retrouve d'autres traces plus bas traversant la maçonnerie ; ils paraissent là avoir été ménagés pour faciliter la construction. M. Anthyme Saint-Paul a parlé de cette pile dans le *Bulletin monumental* (21e vol., p. 147). L'ancien pays des *Convenæ* (de Comminges) renferme plusieurs monuments de ce genre. F. POTTIER.

archéologique, et quatre *tesseræ theatrales*, en terre cuite, en ivoire et en pierre, que possède ma collection; le tout recueilli au même endroit, sur la rive droite de l'Aveyron, établissent surabondamment l'existence d'un théâtre sur ce point. De grandes statues votives en marbre décoraient aussi les places de Cosa. Notre musée archéologique possède le torse d'un personnage vêtu de la toge, et ma collection une main. Il ne faut pas toutefois désespérer, et peut-être le jour n'est-il pas loin où quelque inscription, échappée à la rage des Vandales, viendra nous révéler ce que fut cette grande ville dont nous ne connaîtrions pas même le nom sans la *Table Théodosienne*.

Les seules inscriptions romaines que puisse jusqu'ici offrir le département de Tarn-et-Garonne proviennent: l'une de l'église Ste-Anne-de-la-Boulvène, commune de Labastide-de-Penne; l'autre du cimetière gallo-romain de St-Paul-d'Espis.

La première, qui forme encore une des dalles de l'église, a été publiée par Cathala-Coture (*Histoire du Quercy*) et par M. le baron Chaudruc de Crazannes, mais d'une manière inexacte. Elle a pour cadre, sauf dans le haut, des moulures d'un très-bon goût. En voici le dessin authentique (V. la page suivante).

Cette inscription est visiblement tronquée dans sa partie supérieure, et l'on peut avancer hardiment que, outre les sigles D. M (*Diis Manibus*), elle devait encore contenir le nom du mari pleuré par Postuminula, et celui de l'empereur dont il était sans doute l'affranchi, ainsi que semble l'indiquer la présence du titre d'*Auguste* (AVG) placé actuellement en tête de l'inscription. La régularité des caractères et l'archaïsme qu'on remarque à la quatrième ligne de l'épitaphe (OPTVMO pour OPTIMO), archaïsme qui cessa d'être usité au commencement de l'ère impériale, permettent de donner une date à peu près certaine à ce monument fu-

néraire et de le classer dans les premiers temps de l'Empire romain. Les sigles de la dernière ligne, qui mentionent la concession du terrain faite par les décurions (*Locus Datus*

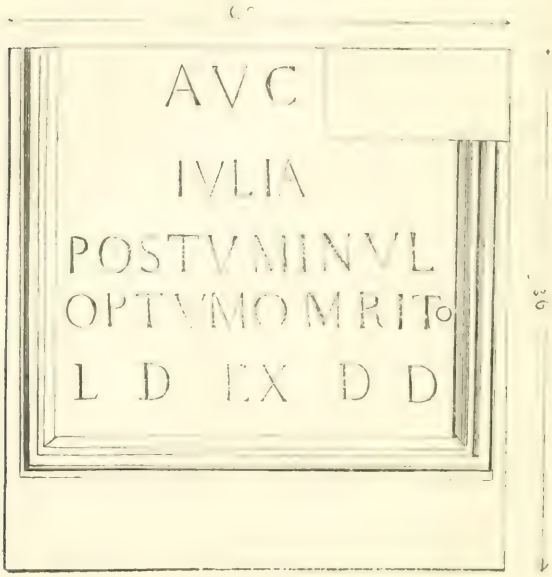

EX Decreto Decurionum) viendraient, en outre, si du moins l'origine de notre monument épigraphique n'était pas étrangère à la localité, confirmer ce que nous savons de la haute antiquité de la ville voisine de Puylaroque, au territoire de laquelle la paroisse de Ste-Anne-de-la-Boulvène appartenait avant la Révolution ; antiquité attestée par un grand tumulus, par un dolmen et par les monnaies romaines qu'on recueille dans les environs. La petite ville de Puylaroque aurait donc eu, sous la domination romaine, assez d'importance pour mériter le titre de municipe. Quant au cippe antique, sa présence à Ste-Anne-de-la-Boulvène n'a rien qui doive nous surprendre. Ne sait-on pas, en effet,

que les Romains élevaient de préférence leurs tombeaux le long des voies publiques ? Eh bien ! le chemin qui passe au-dessous de l'église de Ste-Anne et qui, venu de Lalbenque (Lot), côtoie le ruisseau du Candé et va, à Caussade, se souder à l'*Iter gallicum*, est justement une des voies antiques de notre département.

La seconde inscription a été trouvée, en décembre 1863, dans le cimetière gallo-romain de St-Paul-d'Espis. Elle est tronquée dans la partie inférieure, mais ce qui en reste suffit pour la rétablir dans son entier. En voici la reproduction exacte :

Le nom de FIRMIVS est encore très-lisible, malgré l'altération des deux premières lettres. Quant aux deux mots suivants, leur position au-dessous de celui qui précède et le sens de l'inscription permettent de leur rendre aisément leur état

primitif en ajoutant d'abord PIIS à SIMVS (PIISSIMVS), puis MA au devant de RIT et VS à la suite (MARITVS : ce qui donne à l'ensemble de l'inscription la signification suivante : D(*iis*) M(*anibus*) FIRMIAE MAGNAE FIRMIVS PIISSIMVS MARITVS (aux mânes de Firmia Magna, Firmius, son très-affectionné mari).

M. de Rivières communique au Congrès l'estampage, reproduit ici, d'une inscription funéraire chrétienne envoyée par M. Tournal, secrétaire de la Commission archéologique de Narbonne.

Ce savant archéologue n'ayant pu se rendre à la session, au regret de tous, a transmis l'interprétation suivante accompagnée d'importantes recherches sur les archives de l'ancien archevêché de Narbonne :

Première partie.

. . . . . .

VIX DVM TRANSCVRSIS ELYSIVM INGREDERIS
TER ROSA VIX FVERAT TER SPICAE ET PAMPINVS EX QVO
TRADITA GREGORIO FESTA IACES TVMVLO
ANNI VOTA SIMVL HEHEV QVAM PARVA FVERVNT
HEV QVAM VITA BREVIS QVAM BREVE CONIVGIVM
AETAS SOLA MINOR NAM CETERA MAXIMA FESTAE
ADFECTVS PIETAS FORMA PVDICITIA

. . . . . .

A peine étaient-ils écoulés, que le ciel s'ouvre pour toi que tu entres dans l'Elysée). Trois fois à peine, ô Festa, la rose a vécu, à peine trois fois ont passé les épis et le pampre, du jour où Grégoire te recevait dans ses bras (où tu étais livrée à Grégoire) jusqu'à celui où tu as été couchée dans la tombe. Combien, hélas! a été petit le nombre de tes années, et que ton hymen a peu duré! Hélas! quelle vie si courte, quelle union si tôt détruite! Mais si le nombre de

tes jours est petit, tout le reste, dans Festa, a été très-grand : la tendresse, la piété, la beauté, la pudeur.

Deuxième partie.

. . . . . .
ANGELICAE LEGIS . . . . .
HIC.....OC SVPERI . . . . .
SIT MODO SANCTA . . . . .
FESTA DECVS NOSTRVM . . .
SI MIHI VITA PROBA . . . .
AT TV SANCTARVM M . . . .
FAC RATA QVAECVM . . . .

. . . . . .
De la loi angélique . . . . . .
Ici ?.... Les habitants des cieux. . .
Pourvu qu'elle soit sainte . . . . .
Festa, notre honneur . . . . . .
Si ma vie est pure . . . . . .
Mais toi des saintes . . . . . .
Obtiens-nous tout ce que . . . . .

Quelle était cette femme, l'honneur de la cité, que l'on invoque comme une sainte, et à laquelle on avait élevé un aussi beau monument ? Je l'ignore : l'histoire est encore muette à ce sujet.

On passe à la 9e question, ainsi conçue:

Quels sont les tombeaux ou cimetières romains ou mérovingens trouvés dans la contrée ?

M. l'abbé Carrière parle de la récente découverte d'un cimetière mérovingien faite au Grezas, canton d'Auvillars. Plusieurs objets très-remarquables trouvés dans les fouilles sont déposés sur le bureau.

MÉMOIRE DE M. L'ABBÉ CARRIÈRE.

En réponse à cette question du programme, j'ai l'honneur de signaler au Congrès la découverte que j'ai faite, pendant le mois d'avril 1864, d'un cimetière mérovingien au Grezas, canton d'Auvillars.

Modeste dans ses dimensions et dans le nombre des squelettes qu'il renfermait, ce cimetière n'a guère d'autre intérêt que celui de son existence même. J'ai l'honneur de mettre sous les yeux du Congrès les principaux objets fournis par les fouilles.

Ce sont : 1° des fragments de lames de couteau ; 2° deux grands couteaux entiers, qui rappellent les *culter validus*, *culter ferreus*, *scramasaxis* de nos vieux historiens (1) ; 3° des boucles et des plaques de ceinturon.

Les couteaux étaient connus parmi nos pères ; tout le monde en portait : aussi en trouve-t-on partout. Ils avaient ordinairement un manche en bois ; ils ne fermaient pas, mais la lame était enfermée dans un étui de cuir ou de peau. Ils s'attachaient au ceinturon au moyen d'une courroie.

On le retrouve sur tous les sujets : hommes, femmes, riches et pauvres.

Nos anciens Francs attachaient une si grande importance à cette arme ou à cet instrument, que la loi salique a cru devoir lui consacrer un article spécial : « Si quis cultellum « furaverit, sexcentis denariis qui faciunt solidos quindecim, « culpabilis judicetur. »

L'usage du couteau à la ceinture dura pendant tout le moyen-âge. Il devint même plus tard, surtout chez les

(1) Roricon, apud du Cange, *Glossaire*. — Gregor. Tur., *Hist. Franc.*, — *Gesta Franc.*, passim.

femmes, un objet de luxe et de coquetterie. On connaît la défense qu'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, fit le 9 mai 1265, aux religieuses de Montivilliers, de porter des ceintures de cuir, des couteaux ouvragés et précieux, à manches sculptés et argentés : « Inhibuimus ne corrigiis « ferratis et cultellis nimis curiosis et preciosis, cum ma- « nubriis sculptis et argentatis uterentur (1). »

Ceux que j'ai trouvés au Grezas étaient bien évidemment des armes de guerre. Un fragment de petite lame, épaissie vers le dos par un brusque ressaut, rappelle ces terribles couteaux empoisonnés dont parle Grégoire de Tours : « Cum « cultris validis quos vulgo scramasaxos vocant, infectis ve- « neno, utraque latera ei feriunt (2). »

Au Grezas, les armes et autres objets de fer étaient en petit nombre et en très-mauvais état. La rouille les avait presque entièrement dévorés.

Le bronze a mieux résisté aux agents destructeurs. Aussi avons-nous pu recueillir quelques intéressants échantillons de boucles et de plaques de ceinturon.

Ces boucles et ces plaques sont à peu près semblables à celles qui ont été trouvées partout ailleurs : au cœur de la France, par M. Moutié (Auffargis, Seine-et-Oise) ; à Charnay, chez les Burgondes, par M. Baudot ; au pied du Jura, par M. Troyon ; chez les *Allemani* du bord du Rhin, par MM. Linderschmit ; en Normandie, par M. l'abbé Cochet.

La forme générale est la même ; la matière ne paraît pas différente. Il n'y a de différence que dans les dessins en creux dont ces objets sont ornés. Encore même cette différence n'est-elle pas toujours très-grande. Nos plaques du Grezas ressemblent beaucoup, même dans les détails, à plu-

(1) L'abbé Cochet, *La Normandie souterraine*, p. 276.

(2) Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. IV, c. XLVI.

sieurs de celles que M. Baudot a reproduites par d'admirables chromolithographies.

Parmi toutes celles que nous avons pu recueillir au Grezas, la plus intéressante à tous les points de vue, c'est la plus grande. Elle est dans un état de conservation aussi parfait que possible : aussi peut-on y voir jusqu'aux moindres détails de l'ornementation et la manière dont les pièces superposées étaient réunies l'une à l'autre. Et vraiment, Messieurs, il faut bien en convenir, l'art dont nous retrouvons de si gracieux spécimens n'était pas déjà si barbare.

La plaque dont j'ai l'honneur de vous entretenir est ornée, au centre, d'un dauphin gravé en creux. Tout autour règne une espèce d'encadrement à filet rapporté et fixé à la plaque par trois gros clous à tête ronde très-saillante, posés deux en chef, un en pointe.

Cette plaque est la seule qui se soit conservée entière. Sur les autres, on retrouve encore tantôt les clous, tantôt les trous destinés à les recevoir ; mais l'encadrement a partout disparu. Les ardillons portent presque tous la trace plus ou moins prononcée de l'usure produite par le frottement du cuir.

Ces objets se trouvaient toujours vers le bassin du squelette, quelquefois sur l'un de ses flancs, mais jamais au-dessus de la ceinture. Nous étions averti de leur présence par la rencontre d'une sorte de détritus très-noir, très-léger, n'ayant guère que l'épaisseur d'une feuille de papier et qui se mettait en poudre au moindre contact. C'étaient, évidemment, des restes de cuir ayant appartenu aux ceinturons ou aux étuis des couteaux. Cet indice était précieux : nous étions toujours sûr, en fouillant avec précaution, de recueillir quelque chose d'intéressant.

C'est qu'en effet, nous trouvions là comme la genèse de ces hommes dont nous troublions le sommeil quatorze fois

séculaire, la date du cimetière et l'origine des morts qui l'habitaient.

« La ceinture et la boucle qui en dépend, dit M. Ri-
« gollot, à la fois objet de luxe et d'utilité, offrent en archéo-
« logie quelque chose de nouveau et de spécial aux races
« teutoniques. Rien de ce qui les concerne n'est imité des arts
« romains, comme on a pu le faire pour quelques broches
« ou fibules dont l'usage était alors commun aux diverses
« nations civilisées ou barbares. Tout, dans les boucles de
« ceinturon, la matière et la forme, le style et la nature des
« ornements, nous reporte vers un monde différent de celui
« de l'antiquité classique, et, à ce titre, doit attirer notre
« attention (1). »

Disons maintenant un mot de la position topographique de notre petite nécropole.

Le cimetière mérovingien du Grezas se trouve sur une petite élévation qui domine la vallée de Larax. Il regarde le nord et il est couvert, au midi, par une chaîne de coteaux aux pentes adoucies et fertiles. Le ruisseau de Larax coule de l'ouest à l'est, dans le fond de la vallée, et va se jeter dans la Garonne, non loin d'Auvillars.

Du reste, aux environs, nulle trace de fortifications ni de construction qui annonce l'existence d'une ville ancienne ou d'un bourg.

Les squelettes que nous avons retrouvés, au nombre de trente à peu près, étaient tous orientés à la façon des Francs : ils regardaient l'Orient. Leur gisement était à une profondeur moyenne de 44 à 45 centimètres. Tous reposaient sur la roche nue et n'avaient nullement été dérangés depuis leur inhumation. Les bras étaient allongés le long du corps et les mains, rapprochées l'une de l'autre, reposaient sur le bassin.

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. X.

Une seule tête était détachée du tronc et gisait à côté.

Pas la plus petite trace de cercueils, point de monnaies, point de signes religieux. Un seul squelette, plus petit que les autres, paraissait appartenir à un sujet de 14 ou 15 ans.

Comment ces restes humains se trouvaient-ils là? Je ne crois pas qu'ils aient jamais fait partie d'aucun centre de population indigène. C'était, peut-être, un détachement de ces guerriers francs nomades dont on retrouve partout en France quelques débris.

Ceux-ci se seront peut-être retranchés sur cette petite hauteur, où ils seront morts en se défendant. Leurs frères, vainqueurs ou vaincus, les auront ensevelis à la hâte, selon les rites de leur pays, et après avoir confié à la terre ces restes sacrés, ils seront allés ailleurs chercher de nouveaux combats.

Messieurs, je ne dois pas abandonner ces contrées sans appeler votre attention sur l'existence présumée d'une villa gallo-romaine qu'il ne m'a pas été possible d'explorer. Si les renseignements qui m'ont été fournis sont exacts, elle se trouverait entre le Grezas et Mansonville, à peu près à égale distance de ces deux points, sur la propriété de M. Olivier, de Toulouse. Ses fondations, dont on peut apercevoir l'immense périmètre lorsque le blé est près de mûrir, à cause du peu de hauteur qu'il acquiert sur ces murs souterrains, n'occupent guère moins de 2 hectares.

Un des carriers du pays, qui a pénétré dans deux chambres de cette ville enfouie sous 2 ou 3 mètres de terre, m'a parlé d'un beau pavé en mosaïque qu'il serait facile de retrouver. J'ai vu chez lui un gros bloc de ciment, vraiment romain, qu'il avait extrait du fond d'une de ces chambres.

Quelques fouilles entreprises sur ce point amèneraient, peut-être, d'intéressantes découvertes. En exprimant ici le

vœu de les voir bientôt commencer, je suis sûr d'être l'interprète de vos désirs les plus chers et de vos vœux les plus ardents.

Je suis certain aussi, Messieurs, que, grâce au zèle des savants distingués de cette cité, dont les utiles travaux sont partout appréciés et goûtés, nos désirs seront réalisés et nos vœux exaucés.

M. l'abbé Pottier, qui a postérieurement fait des recherches dans ce cimetière, a remarqué un léger sillon creusé dans la roche tendre pour recevoir les corps. Cet usage lui paraît assez général dans les cimetières de cette époque. Il signale des sépultures mérovingiennes dans les environs de Bruniquel. M. le curé de cette ville, dont le nom revient souvent quand il s'agit de découvertes et de laborieuses recherches dans sa contrée, a recueilli une plaque de ceinturon de cette période.

M. Devals parle d'un cimetière romain à ustion, à Montauriol, *Mons Aureolus* (l'ancien Montauban). On y voit encore des restes de l'endroit où s'élevait le bûcher, *ustrinum*. Des fragments de ce terrain calciné, déposés sur le bureau, sont examinés avec soin. Au cimetière de Léojac, *Leviacum*, on retrouve les squelettes entiers. M. le docteur Rattier ajoute quelques explications, en particulier sur les vases à libations qui se trouvent à côté de la tête. Ce sont les vases à forme particulière (*præfericulum*) propre au pays, sur lesquels M. de Clausade a judicieusement la veille attiré l'attention. Plusieurs sont présentés au Congrès.

MÉMOIRE DE M. DEVALS.

Le territoire de la ville de Montauban possède, à lui seul, trois cimetières gallo-romains. Il est probable que le dé-

partement en compte un nombre assez considérable ; mais, comme cinq de ces derniers seulement ont été explorés, je me bornerai à décrire ceux qu'il m'a été permis d'étudier et qui, du reste, ne doivent guère différer de ceux qu'on pourrait découvrir ailleurs.

Le premier, dans l'ordre hiérarchique et aussi par son importance, est, sans contredit, celui de l'ancien Montauban ou Montauriol. Situé au-dessous du somptueux château qu'on élève, en ce moment, à l'extrémité du faubourg du Moustier et à la place du pavillon qui décorait le *Jardin de l'Évêque*, jadis abbaye de St-Théodard, ce cimetière était mis en communication avec le vieil *oppidum* des Tascons, par une voie bordée de mausolées, ainsi que l'atteste le nom de *Voie des Tombeaux* (*Cami de las molas*) qu'elle portait encore au moyen-âge (1). Cette voie n'est autre que le chemin de Beau-Soleil (2), sur une longueur d'environ 300 mètres, à compter de son point de départ. Les tombeaux se prolongeaient également sur la voie antique de Toulouse à Cahors, aujourd'hui route impériale n° 99, de Montauban à Aix. Sept lampes sépulcrales, deux vases en terre cuite et une fiole dite *lacrymatoire*, ont été recueillis, en effet, le long de la *Côte-de-l'Héritage*, et, d'un autre

(1) Titres des 22 mai 1432, 22 février 1444, 19 avril 1488, 26 août 1506 et 17 juillet 1513. Archives de Montauban, série GG, 2e section, *Livre Bloti*, H.I., f° 19 ; *Livre Ortal*, FF, f° 2 ; *Livre Blava*, L, f° 269 ; *Livre Carmendi*, f° v° 19 et f° v° 22.

Qu'el sieu vas estes ses escrich,
Et en aquel de sa filhola,
Mesesson lo nom sus la *mola*.

(*Vie de sainte Enimie*, f° 47).

Que son tombeau demeurat sans inscription
Et en celui de sa filleule
Qu'ils missent le nom sur la *pierre tumulaire*.

(Raynouard, *Lexiq. rom.*, t. IV, p. 244.)

(2) Chemin vicinal communal, n° 12, de Montauban aux Lebrats.

côté, le nom de *Feretrum*, que portait au XIIe siècle un enclos contigu à la même voie, dans la traversée du faubourg actuel du Moustier, ainsi que le petit ruisseau en partie transformé en égout qui se jette dans le Tescou (1), rappelle l'existence, sur ce point, d'un ancien mausolée. En bêchant le terrain situé au-dessous de l'ancien *Pavillon de l'Évêque*, pour y planter une vigne, on découvrit, en 1838, à 0^m 80^c de profondeur, une grande quantité d'urnes cinéraires, en terre grisâtre, et de *præfericula*, ou vases à libations funéraires, en terre rouge, à panse très-renflée, munis d'une anse et d'un bec avec traverse intérieure pour régler l'épanchement du liquide, et ornés sur la panse, de trois protubérances, une au-dessous du bec et les deux autres, de chaque côté, entre le bec et l'anse. Cette découverte vient d'être complétée, il y a trois mois à peine, par celle de plusieurs espaces que l'action du feu a marqués d'une vigoureuse empreinte. Le sol avait été, pour ainsi dire, calciné sur divers points, tous contigus à des débris incontestablement romains; mais c'était surtout dans une étendue de 10 mètres carrés, près du *Champ des Urnes*, que cette calcination du sol avait atteint les plus grandes proportions. La couche noircie par le feu, recouverte par une couche de terre de formation plus récente, avait en effet une épaisseur d'environ 50 centimètres et témoignait ainsi que l'action du feu avait dû être longue et violente. Si nous consultons maintenant les auteurs anciens, ils nous répondront :

1° Que la coutume de brûler les morts, qui datait des temps les plus florissants de la République romaine, sub-

(1) A termino qui vocatur *Feretrum*, sicut torrens rivuli *Feretri* in Tasconis flumen decidit. (Titre du 14 mai 1140, Archives de Montauban, série GG, 2e section, 1er cartulaire D de St-Théodard, f° 111).

sista jusqu'au temps des derniers Antonins (ann. 211 à 222), bien que l'usage de les enterrer eût commencé de reprendre faveur au moins sous le règne d'Adrien (ann. 117 à 138), puisque ce prince rendit un décret qui frappait d'une amende de 40 *aurei*, au profit du fisc, ceux qui enterreraient des corps morts dans l'intérieur des villes et le magistrat qui le souffrirait. De plus, le corps devait être exhumé, et le terrain où il avait été enseveli vendu à l'encan (1);

2° Que, depuis la publication de la loi des Douze-Tables, les inhumations et la crémation des corps durent toujours avoir lieu hors des villes (*hominem mortuum in urbe ne sepelito, neve urito*); prescription qui fut renouvelée par les empereurs Dioclétien et Maximien, pour éviter, dit le décret, la souillure que les cérémonies funèbres pouvaient, à chaque instant, apporter aux sacrifices de la ville (*ne sanctum municipiorum jus polluatur*);

3° Que le lieu où l'on brûlait les corps morts portait le nom d'*Ustrina* ou d'*Ustrinum : Is locus ab urendo* Ustrina *vocatur*, dit Festus;

4° Que les familles riches possédaient toutes, auprès de leur tombeau, un *ustrinum* particulier, mais qu'il existait toujours hors des murs un *ustrinum* public pour brûler les corps des personnes de condition inférieure.

Tout s'explique maintenant sans difficulté, la position du *Champ des Urnes*, qui était en effet hors de la vieille ville, et l'existence, sur le même terrain, de divers *ustrina*, l'un, le plus grand et celui qui a laissé dans la terre les traces les plus profondes, parce qu'il servait plus souvent, affecté à la crémation des pauvres; les autres, réservés à la crémation des riches. C'est donc un cimetière à ustion que nous avons ainsi

(1) Digeste, XLVII, tit. XII, loi 3, § 5.

sous les yeux. Sauf la découverte toute récente, faite à peu près sur le même point, de sépultures appartenant évidemment à l'ère celtique, ce cimetière n'offre pas le moindre vestige d'inhumations. On pourrait, dès lors, admettre qu'il a dû être abandonné à l'époque où l'on renonça définitivement à l'usage de brûler les corps, c'est-à-dire dans la première moitié du IIIe siècle, et qu'il fut alors remplacé par le cimetière dont les anciens documents, confirmés par plusieurs fouilles, établissent la position sous les murs de la vieille ville, dans l'enclos des Pères du Calvaire, dont une partie appartenait autrefois au Prieur-Mage du Chapitre cathédral (1).

On a mis à découvert, en divers temps, près de l'église de Léojac, jadis *Leviacum*, des fondements considérables parmi lesquels ont été recueillis des fragments de lambris en marbres variés, des cubes de mosaïques en verre, des poteries antiques, un chapiteau en marbre, d'un travail assez grossier, et des monnaies romaines. C'étaient là les restes d'un village gallo-romain construit sur la rive gauche du ruisseau de Langle. Des fouilles opérées dans le voisinage ont, tout récemment, amené la découverte d'un cimetière remontant à l'époque où l'on avait repris la coutume d'inhumer les corps. Les cadavres retrouvés jusqu'ici avaient été déposés sur un lit de chaux; leurs mains étaient tantôt croisées sur la poitrine, tantôt sur le ventre; quelques-uns avaient les bras étendus

(1) Lo sementery de la vila vielha. — La molher de Johan Verlet deu, a Martro, III deniers caorcenx per I ort pres del sementeri... O te mossen Priu-Mage.

Al sementery de la vila vielha. — Johan de Puech-Andrer deu, a Martro, VII sols VI deniers per I ort sarra, de paret pres del sementeri, a la vila vielha... Mossen Priu-Mage o te.

(Titres de 1373 et du 25 avril 1391, Archives de Montauban, série GG, 2me section, Livre des comptes de la Pitancerie de saint Théodard, f° 33).

le long du corps, d'autres un bras replié sous la tête; mais ils avaient tous, sans exception, les pieds tournés vers l'Orient et la plupart, à côté de la tête, un *præfericulum* en terre cuite. Ce *præfericulum*, semblable à ceux du cimetière à ustion de l'ancien Montauban, était, sans doute, celui qui avait servi, pendant les funérailles, à faire les libations ordinaires qu'on nommait *libatio in funere*, et pour lesquelles on répandait sur la terre du vin, du lait et du sang. J'ai cherché vainement, autour des cadavres, quelques débris de cercueil : il n'en existait pas la moindre trace, bien que d'assez gros clous aient été recueillis auprès de chaque cadavre. Peut-être les pauvres étaient-ils simplement déposés dans la fosse sans caisse sépulcrale.

Le cimetière gallo-romain de St-Hilaire est à peu près contemporain de celui de Léojac, et il n'en diffère que par une particularité assez remarquable. Comme à Léojac, les cadavres paraissaient avoir été ensevelis sans cercueil et avaient les pieds dirigés vers l'Orient. Ils avaient tous aussi, à gauche de la tête, un *præfericulum* exactement semblable à ceux de Léojac. Mais la présence de deux gros cailloux, entre lesquels toutes les têtes étaient resserrées, témoignait qu'à St-Hilaire, mieux qu'à Léojac, on avait conservé la tradition celtique (1). Le cimetière de St-Hilaire renfermait, en outre, plusieurs cercueils de grès, en forme d'auge, munis d'un couvercle angulaire, dans le genre d'un toit à deux pentes, et parfaitement analogues, sauf l'ornementation qui était nulle ici, aux caisses sépulcrales de Clovis, de Clotilde et de leurs enfants, découvertes dans l'antique abbaye de Ste-Geneviève. Tous ceux qui furent retrouvés, au nombre de dix, contenaient chacun un squelette dont la tête reposait également entre deux cailloux, ainsi qu'un

(1) Ducarel, *Antiquités anglo-normandes.*

præfericulum. Un de ces squelettes mesurait 1^m 80 et avait à ses pieds les ossements d'un enfant.

La commune de St-Paul-d'Espis (canton de Moissac) n'avait, depuis un temps immémorial, pour ses inhumations, qu'un espace assez restreint, situé à côté de l'église, au centre même du village. Un nouveau cimetière fut, il n'y a pas encore deux ans, construit loin des habitations, et des fouilles profondes furent exécutées dans l'ancien, afin d'en extraire tous les ossements et de les transférer dans le terrain récemment consacré. Ces fouilles amenèrent la découverte de vingt-cinq cercueils en grès, semblables à ceux de St-Hilaire, tous orientés vers le Levant, et dans un desquels on trouva une *ampulla* en verre blanc à panse très-renflée. On découvrit, en outre, entre deux contreforts de l'église, un grand tombeau, de forme trapézoïde, parfaitement intact. Il était construit en briques et recouvert d'une épaisse dalle en grès. Il était surmonté, du côté de la tête, d'un petit cippe en marbre blanc, offrant l'inscription qui a été décrite dans la 8e question : D. M. FIRMIAE, etc. Ce tombeau renfermait deux squelettes, sans doute ceux de Firmius et de sa femme Firmia Magna. Ses dimensions, dans œuvre, étaient 2 mètres de longueur sur 0^m 85 de large, du côté de la tête, et 0^m 45 du côté des pieds. Ainsi, le cimetière chrétien s'était, à St-Paul-d'Espis, superposé à un cimetière païen, et ce n'est qu'après plus de dix-sept siècles que le hasard a révélé cette circonstance, qui assigne à ce modeste village une haute antiquité, en même temps qu'une importance bien supérieure à celle qu'il a aujourd'hui.

Un autre cimetière gallo-romain, assez identique à ceux de Léojac et de St-Hilaire, vient de m'être signalé dans le voisinage du précédent, à *La Croux del Rouch*, commune de St-Vincent-Lespinasse.

Le village de Malauze, où les ruines romaines abondent et qui a fourni, depuis 1826, des objets d'antiquité remarquables, entre autres des chapiteaux corinthiens, quatre mosaïques, une table en marbre et une statue de Mercure, en bronze, possède également un cimetière antique, très-riche surtout en caisses sépulcrales identiques à celles de St-Hilaire et de St-Paul-d'Espis. D'autres sépultures y sont creusées dans le tuf.

Neuf cercueils en grès, pareils à ceux que j'ai décrits, furent aussi découverts à Caussade, au milieu d'un dépot considérable d'ossements humains, lors de la construction de la Halle, sur l'emplacement de cet édifice.

Enfin, il existait naguère dans le quartier de Paris, commune de Verdun, des sépultures formées de dalles de pierre brute posées de champ et recouvertes d'une autre dalle. Auprès de ces débris, remontant à l'ère celtique, on découvrit des sarcophages en grès appartenant aux derniers temps de l'Empire romain. C'était là, peut-être, le cimetière primitif de l'antique ville de Verdun : l'âge gaulois et l'âge romain y avaient successivement laissé leur empreinte.

Je ne dois point passer sous silence quelques découvertes faites dans les ruines de *Cosa*, et qui trouvent tout naturellement leur place dans un travail relatif aux sépultures romaines.

Deux urnes cinéraires, en terre grisâtre, sans anses et à panses renflées, furent, il y a quelques années, recueillies hors de l'enceinte de Cos, vers le quartier des Ferrats, au milieu d'un grand nombre d'autres urnes du même genre que la pioche avait brisées, et me furent apportées intactes pour ma collection. La plus grande contenait de petits fragments d'ossements humains mêlés à des cendres, et une de ces fioles en verre, dites *lacrymatoires*, presque toute

noircie de fumée. Quant à la seconde, elle renfermait les cendres et quelques ossements d'un enfant de 3 ou 4 ans, une fibule en bronze toute roussie par l'action du feu, et le denier d'argent qu'on avait placé sous la langue du mort pour payer le passage de l'Achéron. Cette pièce de monnaie est à l'effigie d'Auguste, et son revers offre un capricorne au-dessus duquel semble planer une femme vêtue d'une draperie qu'enfle le vent. On lit au-dessous l'épigraphe : AVGVSTVS. Ce qu'il y a de singulier, c'est que ce denier appartient à la catégorie des monnaies fourrées et, qu'il est, par conséquent, l'œuvre d'un faux monnayeur de l'époque. Le flan de cuivre est parfaitement visible à travers une lacune de la feuille d'argent qui la recouvrait. Aurait-on, par hasard, voulu duper le vieux Caron ?

Une autre urne cinéraire, mais celle-ci en verre, fut trouvée aussi à Cos, sur la propriété de Mme veuve Aunac. Comme les précédentes, elle contenait quelques débris d'ossements humains mêlés à des cendres et, au lieu d'un denier d'argent, un moyen-bronze de Claude Ier. De grandes précautions avaient été, en raison sans doute de sa fragilité, prises pour sa conservation. Ainsi, on l'avait posée sur un épais carreau de vitre, qui fait aujourd'hui partie de ma collection, et coiffée d'un grand vase en terre cuite tourné sens dessus dessous. C'est dans cet état qu'elle fut retrouvée, il y a quelques années, et grâce aux mesures adoptées, elle a pu arriver intacte jusqu'à nous.

Il importe aussi, pour que la question posée dans le programme puisse être traitée à fond, de mentionner une découverte qui s'y rattache étroitement. Il s'agit ici de l'*ascia sepulcralis*, qu'on ne connaît encore que par des figures plus ou moins exactes tracées sur des marbres funéraires, et par un seul spécimen original trouvé à Pompéi et publié dans le *Dictionnaire des antiquités romaines*, etc., d'Antony

Rich. Disons, en passant, que cet original ressemble assez peu aux dessins figurés sur les tombeaux antiques, et qu'il paraît plus probable que c'est tout simplement un outil de construction. J'ai eu la bonne fortune de recueillir dans les ruines de *Cosa* une véritable *ascia sepulcralis*, en fer, parfaitement identique, pour la forme, à celles qu'on voit sur les monuments funèbres, et peut-être la vue de cet instrument, dont les dessins ne donnent point les dimensions, servira-t-elle à la solution du problème relatif à son usage dans les sépultures. Cet outil se compose d'un marteau et d'une lame tranchante formant un angle obtus avec le marteau et séparée de celui-ci par une douille propre à recevoir un manche en bois. Le marteau est long de 0^{m} 07; le diamètre intérieur de la douille est de 0^{m} $033^{mill.}$, et la lame, longue de 0^{m} 14 et large de 0^{m} 06 au tranchant, qui est droit, va en se rétrécissant et en s'épaississant, dans la direction de la douille, au point qu'elle n'a plus, dans le haut, que 0^{m} 03 de largeur et que son épaisseur est de 0^{m} 02.

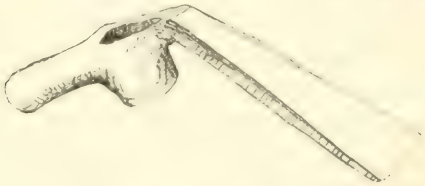

Plus on considère cet instrument et plus on est porté à reconnaître, avec Marocchius (1), qu'il n'était guère propre, dans les cérémonies religieuses des funérailles, qu'à donner le premier coup de pioche et à inaugurer ainsi l'ouverture des tombeaux. De là, sans doute, ces nombreuses dédicaces *sub ascia* qu'on voit sur les marbres funéraires.

(1) *De dedicatione sub ascia*, p. 118

D'après une note de M. Péries-Labarthe, communiquée par le Secrétaire-général, l'attention est attirée sur des tombeaux formés de briques. En 1864, il en a été trouvé un à Savenés, près Verdun, construit avec des tuiles à rebords posées de champ, les extrémités fermées par les mêmes *tegulæ* qui le couvraient aussi. Il était orienté. Les os tombaient en poussière. M. Péries a également recueilli, près du Mas-Grenier, une hache celtique et des débris gallo-romains.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire,

L'abbé B. CARRIÈRE.

2e SÉANCE DU 9 JUIN.

Présidence de M. PRAX-PARIS, maire de Montauban.

La séance est ouverte à 2 heures.

Ont pris place au bureau : MM. *de Caumont*, *de Toulouse-Lautrec*, les comtes *de Sambucy-Luzençon* et *de Galembert*, *de Julliac*, le curé de Bruniquel; l'abbé *Pottier*, *Devals* et *de Rivières*, secrétaires-généraux ; *G. Garrisson*, de la Société des sciences de Tarn-et-Garonne, secrétaire de la séance.

M. Léon Pagès, maire de St-Antonin, s'excuse de ne pouvoir assister aux séances. Il espère recevoir le Congrès à St-Antonin et lui faire les honneurs de l'Hôtel-de-Ville, un des plus précieux édifices du milieu du XIIe siècle. M. de Caumont et un des membres du bureau s'y sont arrêtés, en se rendant à Montauban. Le désir du Congrès est de répondre à l'invitation de M. Pagès et de faire à St-Antonin une excursion en même temps qu'à Bruniquel, pourvu que le temps trop rapide le permette.

M. l'abbé Cochet, de l'Institut, transmet ses regrets de ne pouvoir assister au Congrès.

L'ordre du jour appelle le rapport de la Commission chargée de visiter le camp de Gandalou.

M. le capitaine Rateau expose, avec une clarté parfaite, les motifs qui l'empêchent d'adopter l'opinion primitivement émise par M. Devals, et d'après laquelle Gandalou serait certainement un camp des Vandales, comme son nom semble l'indiquer, établi pour observer la ville de Moissac et le camp romain de St-Porquier. M. Rateau reconnaît que le camp de Gandalou n'est pas romain, par deux raisons tout-à-fait concluantes : la première, c'est qu'il n'a pas de parapet ; la seconde, c'est que la motte de terre qui semblerait représenter le *prætorium* est séparée du camp par un fossé, ce qui exclut tout-à-fait la destination qu'on pouvait lui attribuer : le *prætorium* était invariablement situé dans le camp ; cette motte est ce qu'on appelle, en terme d'art militaire, le réduit d'une place. Maintenant ce camp a nécessité des travaux trop considérables pour n'être qu'une fortification passagère, élevée en vue d'observer une position ennemie ; d'un autre côté, il est trop primitif de construction pour supposer dans ceux qui l'ont édifié une civilisation avancée ; le plus probable, d'après M. Rateau, c'est que ce camp fut un de ces *oppidum* gaulois qu'on défendait par une rangée de palissades, et que les Vandales, comme le nom l'indique, ont pu momentanément s'y établir plus tard.

M. Devals se rallie à l'opinion de M. le capitaine du génie Rateau, juge si compétent en ces matières.

M. l'abbé Pottier signale l'existence, dans la vallée de Ginals, de grandes divisions en pierres sèches, formant des enceintes rectangulaires. Malgré la dénomination populaire, il ne croit pas que cela ait été un camp.

M. de Caumont explique qu'il ne faut pas voir partout des

camps, et que probablement ces divisions, qu'on retrouve en Touraine, à Sinay, etc., étaient des divisions territoriales, ou des clôtures d'héritages, ou des enceintes pour faire paître les troupeaux. Les enceintes de pierre de Sinay, remarquables par leur étendue, leur dimension, leur alignement régulier, occupent un vaste plateau d'où l'on pouvait dominer de loin les mouvements de l'ennemi.

Quant au camp de Gandalou, ajoute M. de Caumont,

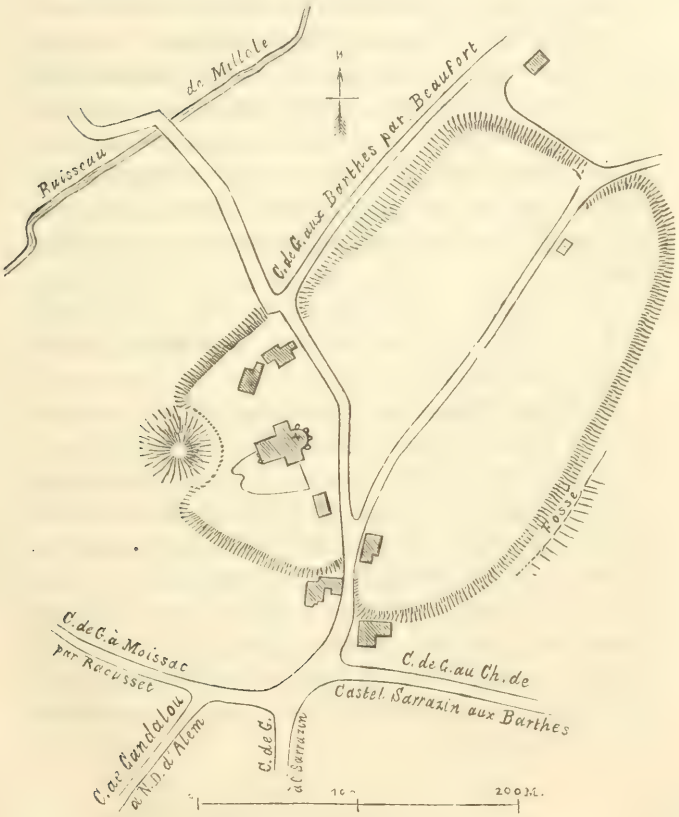

PLAN DE L'ENCEINTE DE GANDALOU, PRÈS CASTEL-SARRAZIN.

je n'ai pu, à mon grand regret, accompagner la Commission qui l'a visité; mais, d'après le plan qu'elle a produit de cette enceinte, elle est carrée-longue, arrondie sur les angles. Un de ces derniers est occupé par une motte avec enceinte particulière, comme nous les trouvons dans nos châteaux du XIe siècle. Il serait intéressant de faire des recherches et de savoir si cette motte n'a pas été établie, au moyen-âge, dans une enceinte qui existait auparavant. Ce ne serait pas la première fois qu'une enceinte de camp aurait été utilisée plus tard pour y établir un château.

En tout cas, je crains que l'étymologie proposée, de *Vandalou* pour *Gandalou*, n'ait fait attribuer un peu légèrement aux Vandales des travaux de défense qui pourraient n'avoir rien de commun avec eux. Des recherches ultérieures pourront, peut-être, jeter un nouveau jour sur les origines de ce qu'on appelle aujourd'hui le camp des Vandales.

M. le Président donne lecture de la question du programme ainsi conçue :

Quelle est l'origine des terminaisons en ac *et en* ens, *que l'on trouve en grand nombre dans le pays* ?

M. de Juillac a la parole pour lire un mémoire sur l'origine des terminaisons en *ac*. L'orateur attribue à cette terminaison, si fréquente dans nos contrées méridionales, une origine romaine : il y voit la contraction soit du mot *ager*, soit du mot *aqua* avec un radical indiquant le nom de la famille romaine établie sur la colonie militaire ou dans la *villa*. Il cite à l'appui de son opinion des autorités considérables, et rappelle, dans une discussion claire et concise, les usages invariables du peuple-roi.

MÉMOIRE DE M. DE JUILLAC.

La science des étymologistes serait très-conjecturale si elle n'était éclairée par une saine critique. A l'analyse des mots par les racines, on opposera toujours avec succès la spontanéité de l'expression, comme de la pensée, dans divers temps et divers pays.

En fait de noms de lieux surtout, quel sphinx devinera le secret de l'*onomatopée* (1) ? Les accidents de la nature peuvent avoir si fort altéré le terrain que, s'il était à nommer aujourd'hui, ce ne serait plus sous la même inspiration que surgirait l'épithète.

Dans la topographie celtique, nous fierions-nous aux Romains qui, prenant pour un barbare croassement le fier langage de nos pères, en adoucissaient les accents d'après les modulations de la flûte latine ? Moins encore, nous en rapporterions-nous à des personnes plus éminemment attachées à l'euphonie (2).

Quoique réduit presque à nos seules lumières quant aux Gaules, nous dirons que si l'on sait par quel peuple fut habitée une contrée, un essai de la classification des appellatifs locaux, au moyen de leur physionomie, n'est pas impossible. Nous serions bien surpris (dit Eusèbe Salvert) de trouver en Mœsie une place nommée *Dunum* et un *Noviodunum* en Scythie, si nous ne savions que les légions gauloises furent les plus fermes remparts de ces frontières romaines.

L'idiôme latin, type de nos langues méridionales, se trahit plus facilement qu'aucun autre en ses nomenclatures topographiques ; et peut-on le méconnaître dans les suivantes,

(1) Formation d'un mot dont le sens est imitatif.

(2) Son agréable d'une voix et d'un instrument.

que nous empruntons à des villages Roussillonnais appelés : *Cornella*, *Pesilla*, *Claira*, *Pia*, *Pontella*, et qui furent jadis : *Cornelianum*, *Pedilianum*, *Clarianum*, *Appianum*, *Pontilianum*, provenant de *Cornelianus*, *Petilianus*, *Clarianus*, *Appianus*, *Pontilianus* ?

Qui ne soutiendrait que les Romains ont dénommé ainsi ces localités, lorsqu'elles foisonnent, pour la plupart, de débris contemporains de la domination même ?

Y a-t-il moyen d'expliquer ces dénominations ? Pour y parvenir, il faut, ce me semble, établir le fait des prétentures ou lignes de troupes stationnées qui dégénérèrent en colonies militaires, où les préfets, les tribuns, les centurions et les soldats, partageant le terrain selon leurs grades, transportèrent leurs pénates, leurs femmes, leurs enfants et dont ils firent leur seconde patrie. Il faudrait encore reconnaître, avec l'histoire et le Code Théodosien, la distribution des vacances du fisc en faveur des vétérans légionnaires ; admettre aussi l'existence des villas, comprenant l'habitation somptueuse du maître, autour de laquelle se groupaient les loges des colons, les granges et les officines des esclaves de tout état ; enfin, convenir de la faculté accordée à chacun, au déclin de l'Empire, de se fortifier dans ses terres et propriétés.

Pourquoi notre partie de la Gaule n'aurait-elle pas renfermé tous ces genres d'établissements ? Dom Vaissette a cru, avec raison, que plusieurs villages des environs de Nîmes, retenaient encore le nom des anciennes familles romaines qui vivaient dans leurs maisons de plaisance ; tels seraient : Aymargues, Cayssargues, Domessargues, Fabiargues, qui dérivent d'*Emilii*, *Casii*, *Domitii Fabii-ager*. Il dit aussi que la terminaison latine de ces lieux, appelés dans les plus anciens monuments *Armanssaniæ*, *Cassaniæ*, *Domessaniæ*, convient mieux avec le pluriel *aquæ* (t. Ier, p. 99).

Mais Taillefer (dans les *Antiquités de Vésone*, t. Ier,

p. 268) concilie les deux opinions, lorsqu'il dit qu'après la conquête des Gaules, nombre de lieux prirent la désinence de leurs noms en *acum*, tels qu'*Antoniacum*, *Bassiacum*, *Juliacum*. Les uns la prennent de *ager*, les autres de *aquæ*. Lui-même avance sur Issiac l'étymologie de *Issidis-ager*, et ce dernier mot, selon Eusèbe Salverte, s'est travesti en *argue* et en *ergue* dans plusieurs localités du Midi, ainsi : *Issargue*, *Issergue*.

D'après M. de Mourcin, la syllabe *acum* ne serait qu'un prolongement du nom propre, qui aurait une valeur adjective au moyen du mot *mayamentum* ou de tout autre semblable renfermé dans cette extension : alors, *Antoniacum*, par exemple, serait *mayamentum Antoniacum*, c'est-à-dire *Antonii habitatio*. C'est ainsi, ajoute-t-il, que nous disons la *Rolandie*, la *Richardie*, la *Girardie*, pour désigner les anciennes demeures de *Roland*, de *Richard*, de *Girard*, sans que personne ait essayé d'analyser la dernière syllabe pour y trouver une valeur réelle. Il observe enfin que, quoi qu'il en soit de son opinion, toutes les terminaisons en *acum* sont adoptées en *ac* dans la Gascogne, la Guienne, le Périgord et toutes les provinces méridionales ; en *y* dans le Parisis, en *ers* dans d'autres provinces.

Mais, ne serait-il pas tout aussi simple de penser que *Julii ager*, par exemple, est devenu *Juliac* ou *Juilliac ; Juilly*, *Juliers :* dans *Juillac*, par la contraction de l'initiale du substantif avec son régime ; dans *Juilly*, par la seule persistance du régime dont le double *i* aurait été changé en *y* (le sujet sous-entendu, parce qu'il coule de source) ; et dans *Juliers* par la syncope des syllabes extrêmes des deux mots. Les finales *ac*, *y* et *ers* ont par analogie la voyelle *a* en Roussillon, *an* en Provence, et au-delà des Alpes *ano*, mais en appelant à leur secours *mayamentum* ou *prædium ;* et comme exemple de ces diverses finales, vous aurez *Juillacum*

prædium : contractez l'idée ou les mots, livrez le résultat à l'euphonie particulière de chaque dialecte, et vous aurez *Juillac*, *Juilly*, *Juliers*, *Julia*, *Julian*, *Juliano.*

Ce n'est pas, cette fois, la même opération analytique qu'a fait l'esprit des peuples, mais quelque chose d'analogue. Si donc vous choisissez, d'après l'indication du sol, entre *ager* et *aquæ* pour mot élaboré et résumant la dénomination primitive, vous adopterez rigoureusement *aquæ* dans Nérac, reconnu de nos jours *Nere aquæ*, ainsi que l'affirme M. du Mége, appelé aussi *Neracum* et *Nereides* par Malte-Brun, et *Nereidum aquæ* par Girault de Saint-Fargeau. Mais, rejetterons-nous l'*ager* pour les lieux où il n'y a pas de sources ? L'*ager* fut cependant le terrain assigné ou acquis sur lequel le soldat ou le citoyen romain fit son établissement rural et qui, devenant son *fundus*, son *prædium*, prit tout naturellement le nom de son maître ou de sa position, d'après une combinaison quelconque du langage.

Dans le moyen-âge, combien de fois les possesseurs d'un fonds n'ont-ils pas formé le nom de leur propriété en ajoutant à leur propre nom ou prénom les mots *val*, *champ*, *pré*, *mont*, *roche*, *ville*, etc., etc. ? Ou bien ils se contentaient de leur donner leur simple nom patronymique qui, dans l'ouest de la France, prenait bientôt un appellatif particulier quand il pouvait être terminé en *ière* ou en *erie :* ainsi, la propriété de *Robin* était appelée la *Robinière ;* celle de *Mousset* la *Mousseterie*, quelquefois même de ces dénominations naquirent des surnoms individuels comme *Guillet de La Guilleterie.*

Les Romains n'ont-ils pas procédé les premiers à la désignation de leurs propriétés ? Si l'on en doute, il est facile de se rendre compte de la nomenclature topographique de la catégorie latine, et même des homonymies dont elle abonde partout où s'étendit la domination du Capitole.

Les noms patronymiques roulaient tout d'abord, à Rome, sur un cercle plus ou moins étendu d'appellatifs qui se multiplièrent à l'infini. Des magistrats factieux donnèrent le leur à des partisans jusqu'alors ignorés ; les simples citoyens le transmirent à leurs affranchis, et l'adoption civique les fit passer à d'autres. Fut-il un Gaulois de la nombreuse clientèle de *César* qui ne voulût être un *Jules?*

Si donc le champ du soldat romain *Petilius* devint *Petilii ager, Petilianus ager, Petilianum prædium,* est-il surprenant que le moyen-âge, empruntant ces mêmes noms pour diverses parties du midi de la France, l'ait rendu par le mot de *Petilia* en Roussillon, *Petilian* en Provence, *Petiliacum* en Gascogne, Guienne, Périgord (d'où est provenu, par abréviation *Petiliac*), et en Italie *Petiliano?* De même pour Polynia: *Polignan, Poligny, Poligné, Polignac ;* — Merinya: *Marigny, Marigné, Marignan, Marignac ;* — Martigny: *Martignan, Martignac.* Il serait facile d'en citer tant d'autres ; nous nous bornerons à ceux-ci, qui prirent peut-être leur origine d'un *marais,* comme *Marengo.* Observons, d'autre part, que des terrains censiers pouvaient avoir amené de semblables dénominations que les localités précédentes ; car *Vinça*, par exemple, paraît tout aussi bien *Vincii censa* que *Vincii ager :* il y a, en effet, dans le Cambresis *Vinciac* ou la *Cense de Vinci*, célèbre par un fait d'armes sous la première race (Voir l'*Art de vérifier les dates*, tome V, page 421).

Comment les lieux précités se peuplèrent-ils? Les manoirs romains restèrent, avec leurs dépendances rurales, aux mains du possesseur en chef qui y vécut allodialement ; ou bien ils furent le butin de la Conquête de fait et non de droit. Vacants, ils profitèrent au fisc qui les distribua en bénéfices : et, en effet, Chateaubriand nous dit que les maisons fortes d'Austrasie n'étaient que les établissements des anciens vé-

térans Ripuaires, et que plusieurs monastères succédèrent à des *prædia* romains ; — il ajoute : « Figurons-nous la de-
« meure d'un riche patricien, avec les diverses classes d'es-
« claves et d'ouvriers attachés à son service ; les villes et
« villages de sa dépendance ; une maison en architecture la-
« tine, le portique et le cloître au milieu, aboutissant à de
« petites chambres situées au pourtour ; les murs d'enceinte
« crénelés comme ceux des habitations tant soit peu consi-
« dérables, et ce, en vertu de l'ordre ou du droit de les for-
« tifier ; les religieux, vêtus selon l'usage, c'est-à-dire drapés
« sous la longue robe persane, et leurs braies gauloises, de-
« puis l'abandon du costume romain et l'interdiction du
« gothique ; voilà l'image de nos premières abbayes.

« On donnait (dit Moreau, t. VI, p. 402) des terres in-
« cultes à des moines qui n'ambitionnaient que la jouissance
« et auxquels les immunités royales rendaient la servitude
« plus douce que la liberté dans le ressort d'un comte violent
« et avide. Toutes les victimes de l'arbitraire se réfugièrent
« sur les terres de l'Église. Là, les moindres métairies de-
« vinrent des hameaux et bientôt des villages, qui offraient
« un hospice ouvert aux voyageurs. Un amas de cabanes,
« abri du serf rustique et du pâtre, se changea parfois
« en ville, et les monastères eurent, sur leurs fonds, le
« nombre d'habitants qu'ils voulurent, parce qu'ils les trai-
« taient bien.

« De cette condition dépendit la prospérité des alleux, des
« bénéfices et des fiefs. Le titulaire de ces propriétés les oc-
« cupait avec ses colons et ses serfs, comme jadis dans les
« villas romaines avec ses esclaves. Des manses censitaires
« et des accensements augmentèrent successivement l'agglo-
« mération, et la localité garda même la désignation ro-
« maine que n'avait pu effacer l'inondation des barbares.
« Combien d'autres conservent encore un débris de la de-

« meure sénatoriale, dont la dénomination survit aujourd'hui « pour le nom du tirage. »

Nous terminerons ce sujet en rappelant que, si les propriétaires d'un grand domaine ou seigneurie leur donnèrent leurs noms patronymiques pour les distinguer des domaines voisins, et les firent ensuite ériger en duchés, marquisats, comtés, vicomtés ou baronnies, le plus grand nombre des feudataires prirent le nom de leur fief pour le joindre à leur premier nom, et bientôt l'adoptèrent comme le principal. De là provient la ressemblance d'une foule de noms de famille avec celui d'autant de localités dont elles étaient seigneuresses. Mais, depuis cinquante ans environ, combien en est-il qui ont voulu régler leurs noms d'après leur fantaisie, et qui, ne trouvant celui légué par leurs pères ni assez élégant, ni assez distingué, l'ont répudié sans vergogne pour lui substituer, en attendant l'application du décret de 1859, le nom d'une simple métairie, devant lequel est la particule qui doit lui donner l'apparence d'un ancien fief! N'est-ce pas à ceux-là qu'il faudrait demander l'étymologie de leur nom et à quelle époque ils en font remonter, pour eux, l'origine ?

Si, dans ce qui précède, nous avons donné la définition de la première partie de la question, qui a rapport aux noms terminés en *ac*, parce que tel est le nôtre, et qu'il abonde dans toute la région méridionale de la France; nous laissons à d'autres le soin de donner l'étymologie des noms terminés en *ens*, que nous n'avons su trouver, dans Malte-Brun, qu'au nombre de quarante-sept pour les appellatifs des localités de cette même région. C'est donc parce que cette terminaison est peu usitée que nous ne pouvons comprendre pourquoi on en a fait le sujet d'une question (1).

(1) Les vingt-cinq départements méridionaux placés dans le fer-à-

M. l'abbé Jolibois, curé de Trévoux, a envoyé la note suivante, en réponse à la même question.

NOTE DE M. L'ABBÉ JOLIBOIS.

La terminaison en *ac*, si commune pour les noms de lieux dans le Midi, est évidemment d'origine latine. C'est la corruption de la terminaison *acum*, usitée pour les noms de lieux des Romains. Mais que signifie cette terminaison *acum*?

Quelques-uns prétendent qu'elle vient d'*aqua*, dont elle est l'abréviation. Mais je ne saurais admettre ce sens; car un grand nombre de lieux, possédant cette terminaison de *ac* ou une terminaison semblable, n'ont point d'eaux auprès d'eux ou, du moins, point de cours d'eau assez importants pour leur donner leur nom. Je croirais plutôt qu'*acum* veut dire propriété, maison, demeure. C'est l'opinion, je pense, des linguistes anciens et modernes. Nous trouvons *acum* terminant non-seulement les noms de villes anciennes, mais encore celui des moindres lieux, des métairies, des villas: ainsi, l'*Avitacum*, le *Taionacum* de Sidoine Apollinaire et autres. Cette terminaison *acum* s'est conservée plus pure dans les provinces du midi de la France: la Guienne, le Languedoc, où les peuples barbares du Nord ne se sont pas établis en aussi grand nombre et où la langue latine s'est conservée plus longtemps intacte. Ainsi, elle a formé la terminaison *ac*. Mais dans les autres pays, tels que le nôtre, elle a dégénéré en *at*: Fayat, Viriat, Méziriat, Foissiat,

cheval formé par les deux mers, les Pyrénées, les Alpes et la ligne droite de Bordeaux à Gap, contiennent, d'après Malte-Brun, quarante-sept localités dont l'appellatif est terminé en *ens*. Ce chiffre, qu'il serait facile d'augmenter par une simple énumération, paraît suffisant pour fixer l'attention.

Leymiat, et cent autres qui, il y a quelques siècles, se nommaient Jayac, Viriac, Méziriac, Foissiac, Leymiac, et les titres latins les nomment *Jaiacum, Viriacum, Foissiacum, Meziriacum, Limiacum.*

Mais, dans nos provinces, la terminaison *acum* a bien subi une autre transformation : elle s'est changée en *eux*, terminaison de beaucoup de noms lieux et de villages dans l'est de la France. Comment cela s'est-il opéré ? Par la suppression de la lettre *c ;* car, dans la transformation du langage, les lettres dures, gutturales, dentales se suppriment les premières, ainsi que les lettres sourdes, telles que l'*m*. L'*acum* est donc devenu *aum*. L'*m* final s'élidant dans la prononciation, même chez les anciens Latins, il est resté *au* qui peu à peu s'est changé en *eu*. Ainsi, j'ai dans mon canton, Mizerieu, Toussieu, Massieu (1) qui, dans les anciens titres latins, sont nommés *Mizeriacum*, *Toxiacum*, *Maxiacum ;* et dans les cantons voisins, Sarigneu, Ambérieu, Monthieu, Bouligneu, Maximieu, Belignieu, Cordieu, Rillieu qui, dans les anciens titres, se nommaient *Salviniacum* (2), *Amberiacum* (3), *Bulioriacum*, *Montiacum*, *Beliniacum*, *Cordiacum*, *Religiacum*, *Maximiacum*. Presque tous ces lieux ont dû leur origine à des villas, à des métairies possédées par d'anciens Romains. La plupart ont conservé le nom des anciens propriétaires. Ambérieu, seul, rappelle le nom des Atbarres qui occupaient notre territoire et dont il était probablement le *Mediolanum* ou capitale.

(1) Ce n'est que dernièrement que l'usage a ajouté à ces noms un *a* final.

(2) Ainsi nommé dans le récit d'une conférence tenue, en 499, en présence du roi de Bourgogne, Gondebaud, qui y avait une maison de plaisance ; conférence tenue entre les Catholiques et les Ariens.

(3) Autre résidence de Gondebaud, qui y rédigea, en 501 ou 517, la loi dite Gombette : *in castro Amberiaco.*

Dans quelques-uns de nos villages, l'*acum* s'est terminé en *ay*, comme Genay, Montanay, Mionnay, *Jannaium*, *Montanacum*, *Medionacum*. Quelquefois même, il s'est supprimé entièrement, comme Messimy, *Maximiacum*, Coray, *Coriacum*.

Les autres provinces de l'est et du sud de la France me fourniraient encore de nombreux exemples confirmant mon opinion ; mais notre pays m'offre assez de preuves pour que je ne porte pas mes investigations plus loin.

Cependant, remarquons qu'en Italie beaucoup de noms se terminent en *aco* et en *ago*, qui rappelle l'*acum* des Latins.

La terminaison *ins* a, à mon avis, une origine toute différente : elle est germanique ; elle a été importée dans la Gaule par les nations du Nord, qui l'ont envahie à plusieurs reprises et s'y sont établies. Elle vient d'*ing*, syllabe si commune dans les langues germaniques et qui commence ou termine un grand nombre de leurs noms de villes et de lieux. Cette syllabe signifie *champ*. Il serait trop long d'énumérer les noms de lieux qui, en Allemagne, commencent et se terminent par *ing*. Ceux qui connaissent la langue et la géographie de l'Allemagne savent qu'ils sont en très-grand nombre. En Angleterre, en Hollande, en Belgique, pays peuplés par les Saxons, plusieurs noms se terminent et commencent ainsi. En Angleterre, un assez grand nombre de noms de lieux prennent cette terminaison : Hastings, Barking, Barling, Bleukling, Brading, etc. Près de trente noms de villes et de paroisses commencent par cette syllabe : Ingham, Ingatestone et le reste. *Ing* se trouve au milieu du nom de quelques autres : Bantingford, Cardington, etc. En Hollande, nous trouvons la ville de Flessingue ; en Belgique, Ingham, Ingelmunster commencent leurs noms, et Turcoing, Warcocing, Houding, Pepinghem, Beerringhem, etc., se terminent par cette syllabe.

Dans nos contrées, nous avons cette terminaison pour quelques-uns de nos noms de lieux, mais adoucie et modifiée en *inge*, tels que Retissinge, Ascinge, Sévelinge, Maringe, Molinge. Dans la Franche-Comté et dans la Lorraine, cette syllabe germanique est changée en *ange*, tels que Moshange, Audelange, Vendrange, un grand nombre de noms de cette dernière province et Louvetange, Auxange, Malange et plusieurs autres en Franche-Comté.

Mais la terminaison *ens* ou *ans* se trouve aussi dans nos pays, comme dans les contrées du sud-ouest et avec la même signification. Nous avons dans nos environs : Mognesseins (champ des moines), Champteins, Chaleins, Chaneins, Vandeins, Francheleins, Baneins et le reste; Dortans, Arnans, Arbant, et en Franche-Comté, Sampans, Champvans, Neublans, Blandans et d'autres encore.

Enfin, même l'Italie, la Lombardie surtout, a cette terminaison germanique, reste du passage et des invasions des Teutons et des Francs, comme Martinengo, champ de Martin, et Marengo, si célèbre dans nos fastes guerrières, champ de Marius ou plutôt de Marie.

Une discussion s'engage à la suite de ces intéressantes communications : M. Buscon se demande si on peut expliquer par les étymologies romaines tous les noms en *ac*, et il cite Moissac, Meauzac, Brassac, où il ne paraît pas facile de découvrir un radical latin. Il faudrait alors chercher une origine celtique à ces noms.

M. Duzan fait observer qu'on trouve beaucoup de noms avec la terminaison celtique *mac*, qui signifiait ville.

M. Rey-Lescure croit que le mot *ac* indiquait le pluriel, et par suite, le rassemblement, la tribu; les Ibères auraient porté cette terminaison dans leurs différentes migrations, tantôt dans les Gaules, tantôt en Afrique, on en retrouve les traces jusque dans les montagnes de la Kabylie.

M. Rattier cite, à l'appui de l'opinion de M. de Juillac, une conversation qu'il a eue avec le cardinal Mezzofanti.

M. Devals lit un mémoire sur la question ainsi conçue:

Existe-t-il des mottes artificielles qui, observées isolément, ont été quelquefois improprement appelées tumuli ? *Peut-on assigner un but à l'ensemble qu'elles présentent, soit sur les bords des rivières ou des voies antiques, soit sur le point culminant des coteaux ? A-t-on quelques données sur l'époque où ces travaux ont été exécutés ?*

MÉMOIRE DE M. DEVALS.

Le département de Tarn-et-Garonne renferme un assez grand nombre de monticules artificiels disposés en cônes tronqués par le haut, qu'on a pris généralement jusqu'ici pour des *tumuli*. Ces prétendues tombelles funèbres, dont les dimensions varient considérablement, portent presque partout le nom de *motte* et s'élèvent le long des voies antiques et sur le point culminant des coteaux. S'il était permis d'étendre à l'ensemble de ces buttes ce que nos archives nous apprennent sur le compte de quelques-unes, on devrait considérer les unes comme des monuments militaires remontant à l'époque de l'indépendance gauloise, les autres comme les bases de *præsidia*, forts ou châteaux, dont la construction se rattacherait à des combinaisons stratégiques ayant probablement pour but, dans les premiers temps de la conquête romaine, ou même à des époques postérieures, d'assurer les communications et de commander le pays. Je classerai volontiers parmi les premières les mottes de Castelmayran, Gimal,

Glatens, Montastruc, Montalzat (1), Montbartier (2) et Montcalvignac.

Et, parmi les secondes, celles de :

Toulvieu, sur la voie antique de Montauriol à Moissac ;

Courondes, sur la voie de Montauriol à Puycelsi, par Génebrières ;

Trotoco, sur les voies de Montauriol à Monclar et de Montauriol à Alby ;

Corbarieu et Lamothe-Saliens, sur la voie de Montauriol à Villemer ;

Gexanas (Montauriol), Cos et Ardus, sur la voie de Toulouse à Cahors ;

Dieupentale et Bessens, sur la voie de Toulouse à Moissac ;

Cordes-Tolozanes et St-Loup, sur la voie de Toulouse à Auvillars ;

Les Brunis, sur la voie de Cos à Bruniquel ;

Labarthe, sur la voie de Moissac à Cahors ;

Notre-Dame-des-Misères, sur la voie de Moissac à Caussade ;

Lesparre, sur la voie de Moissac à St-Paul (Lot) ;

Le Pin, sur la voie d'Auch à Moissac ;

Les Artigals, sur la voie de Castres à Moissac ;

Puygaillard, sur la voie de Monclar à Montricoux ;

Poupas et Bardigues, sur la voie d'Auch à Auvillars.

J'ajouterai qu'il résulte d'anciens documents et de plusieurs fouilles, que des tours ou des châteaux s'élevaient autrefois sur les mottes de Toulvieu, Courondes, Corbarieu, Lamothe-

(1) Les mottes de Montalzat, au nombre de deux, sont entourées, à leur base, d'un gradin élevé et assez large qui paraît constituer une première défense.

(2) Les mottes de Montbartier sont au nombre de trois et sont disposées en triangle. Une d'elles, celle qui est au nord, offre encore autour de sa base les traces fort apparentes d'un large fossé, ce qui lui donne tous les caractères d'un monument militaire.

Saliens, Gexanas, Cos, Ardus, Dieupentale, Notre-Dame-des-Misères et Lespare, et que la plupart de ces mottes renferment des débris romains.

M. de Caumont croit que toutes les mottes citées par M. Devals pourraient bien être des vestiges de châteaux du moyen-âge, et il doute qu'aucune d'elles puisse remonter jusqu'à l'époque de la domination romaine; il demande si le fait annoncé par M. Devals, que ces mottes renferment souvent des débris romains, est bien constaté. Il conserve des doutes à ce sujet; il serait extrêmement important, dit-il, de vérifier cette assertion, et d'en établir des preuves irrécusables.

M. Devals répond que ces mottes sont situées invariablement sur des voies antiques; que celle qui domine la ville romaine de Cos porte les traces d'un mur de construction romaine : c'était la base du *præsidium* qui commandait le pays. M. l'abbé Pottier y a récemment trouvé une hache en pierre; il signale le tumulus de Beaumont, appelé dans le pays *tapole d'Engagrin*. Il est situé sur un coteau et de forme ovale.

Suivant M. de Caumont, ces assertions ne peuvent rien prouver absolument, car les mêmes positions stratégiques ont été adoptées successivement par différents peuples, et des mottes féodales ont été établies quelquefois sur des points où précédemment il y avait eu des établissements gallo-romains. Il dit que la Société française d'archéologie pourra consacrer quelques fonds à l'exploration complète de quelques-uns de ces monuments.

M. de Galembert est porté à adopter les idées de M. de Caumont : il trouve les mottes en terre des monuments bien grossiers et bien pauvres pour appartenir à l'époque romaine.

On passe à la 11e question :

Existe-t-il des souterrains creusés de main d'homme, composés de chambres reliées entr'elles par des corridors? Y aurait-il quelques relations entre ces excavations et les habitations anté-historiques?

MÉMOIRE DE M. DEVALS.

Le mémoire sur les habitations troglodytiques, dont j'eus l'honneur de donner communication au Congrès archéologique de la Société française réuni à Rodez en 1863, et qui depuis a été publié dans le Compte-rendu des travaux de ce Congrès et en une brochure accompagnée de plans, me dispense de faire une nouvelle description de ces demeures souterraines. Je me bornerai seulement à répéter qu'il est impossible d'hésiter un instant sur la destination de ces grottes artificielles et que l'on doit admettre, conformément aux traditions locales et aux assertions des auteurs anciens, qu'elles ont été creusées dans le but de servir d'habitation ou de refuge. Je dirai encore que ces monuments, qui correspondent partout à un état social identique, à un même degré de civilisation, témoignent, par leur mode de construction ou par les débris de l'industrie humaine qu'on y recueille, qu'ils appartiennent à la plus haute antiquité, et que leur origine, contemporaine de l'âge de pierre, du moins dans nos contrées, remonte aux époques reculées où les peuples primitifs, « poussés uniquement par les be-
« soins de la vie matérielle et obéissant à la même loi qui
« enseigne au lion à chercher un refuge dans la profondeur
« des cavernes, songeaient surtout à se mettre à l'abri des
« intempéries des saisons et des attaques des bêtes féroces,

« et dans ce but, se creusaient des grottes dans le flanc « des montagnes (1). »

Les conclusions que j'avais formulées dans mon mémoire sur l'origine et la destination de ces curieux monuments des âges primitifs, sont admirablement confirmées par plusieurs textes anciens que j'ai découverts depuis la publication de mon travail.

Le premier est emprunté au poète Eschyle, qui écrivait il y a un peu plus de 2300 ans. Voici le langage qu'il met dans la bouche de son Prométhée enchaîné :

« Les hommes, qui d'abord ne connaissaient point les « maisons de briques exposées au soleil, ni l'art de tra- « vailler le bois, mais *habitaient sous terre*, comme les « fourmis agiles, *dans les réduits ténébreux des ca-* « *vernes* (2). »

« Anciennement, dit Vitruve dans son *Traité de l'ar-* « *chitecture*, les hommes naissaient, comme les bêtes, dans « les forêts, *dans les cavernes*, et dans les bois (3). »

Voilà pour l'humanité prise dans son ensemble. Passons maintenant aux peuples qui, du temps des écrivains grecs et romains, avaient conservé des habitudes de la vie sauvage, celle de vivre dans des demeures souterraines.

(1) Batissier, *Histoire de l'art monumental chez les anciens*, p. 35 et 36.

(2) οἳ πρῶτα...

...κοὔτε πλινθυφεῖς
δόμους προσείλους ἦσαν οὐ ξυλουργίαν
κατώρυχες δ' ἐναιον ωστ' ἀησυροι
μύρμηκες ἄντρων ἐν μυχοῖς ἀνηλίοις.

(Eschyle, Προμηθευς δεσμωτης, vers 447-453.)

(3) « Homines veteri more, ut feræ, in silvis et speluncis et nemoribus nascebantur. »

(Vitruve, livre II, ch. I.)

« Les Scythes, dit Virgile, jouissent *sous terre* du « repos et de la sécurité dans les cavernes qu'ils se sont « creusées (1). »

La *Géographie* de Strabon offre, au sujet des Dardaniens, ce passage, dont on remarquera la parfaite analogie avec celui que Tacite a consacré au mode d'habitation des Germains :

« En effet, les Dardaniens, quoiqu'ils fussent entièrement « sauvages, au point d'*habiter des cavernes creusées sous « terre* et recouvertes de fumier..... (2). »

Voici encore un texte, non moins explicite, emprunté à Pomponius-Méla :

« Les Satarches,... à cause des rigueurs d'un hiver per- « pétuel, *habitent dans des cavernes* ou dans des trous « *qu'ils se creusent sous la terre* (3). »

Enfin, on trouve dans Quinte-Curce ces deux lignes qui jettent une vive lumière sur un des usages auxquels, dans l'antiquité, on destinait les grottes artificielles :

« Les Mardes... *creusent*, dans les montagnes, *des ca- « vernes où ils se cachent* avec leurs femmes et leurs « enfants (4). »

(1) Ipsi in defossis specubus secura sub altâ
Otia agunt terrâ. . . . . .
(Virgile, *Géorgiques*, livre III, vers 376, 377.)

(2) Ἄγριοι δ' ὄντες οἱ Δαρδάνιοι τελέως, ὥσθ' ὑπὸ κοπριαις ὀρύξαντες σπηλαια ἐνταῦθα διαιτας ποιεῖσθαι.
(STRABON, *Géogr.*, liv. VII, ch. VI-VII.)

(3) « Satarchæ... ob sæva hyemis admodum assiduæ, demersis in humum sedibus, specus aut suffossa habitant. »
(Pomponius-Méla, *Géogr.*, livre II, ch. I.)

(4) « Mardi... specus in montibus fodiunt, in quos seque ac conjuges et liberos condunt. »
(Quinte-Curce, *Vie d'Alexandre*, livre V, ch. VI.)

Les nombreuses cavernes factices qu'offrent les départements de Tarn-et-Garonne et du Lot, compris autrefois dans l'Aquitaine, furent, au dire de Florus, utilisées comme lieu de refuge par les populations qui fuyaient devant les légions de César, comme elles le furent depuis, lors des guerres anglaises et de religion, ainsi que j'ai pu m'en assurer, notamment à Puygaillard et à St-Maurice.

« Les Aquitains, race astucieuse, se réfugiaient dans des « *cavernes* : César les y fit enfermer (1). »

Il me semble que s'il pouvait encore exister quelques doutes sur la destination et la haute antiquité des souterrains artificiels si communs en Europe, en Afrique et en Asie, et dont le département de Tarn-et-Garonne possède de nombreux et remarquables spécimens, ces doutes devraient s'évanouir devant les textes clairs et précis que je viens de citer, surtout si on les rapproche des passages connus de Strabon, sur les cavernes creusées de main d'homme, près de Nauplie (2), et de Tacite, sur les habitations souterraines des Germains. Ce dernier mérite d'être reproduit ici à cause de son importance.

« Il est assez connu, dit le grand historien, que les « peuples de la Germanie n'habitent point de villes et qu'ils « ne souffrent pas de demeures contiguës : ils vivent séparés « et dispersés selon qu'une fontaine, un champ, un bois « leur a plu..... Ils ont aussi coutume de *se creuser des* « *cavernes souterraines* sur lesquelles ils entassent du « fumier : c'est un refuge contre l'hiver et un lieu de « dépôt pour les grains. La disposition de ces lieux adoucit

(1) « Aquitani, callidum genus, in speluncas se recipiebant : jussit includi. »

(Florus, livre III, ch. XI.)

(2) *Géographie*, livre VIII.

« l'âpreté du froid : et si l'ennemi vient, il ne trouve à « ravager que les choses qui sont à la surface ; mais pour « celles qui sont cachées et enfouies, ou il ne les découvre « pas, ou elles le déroutent par la nécessité de les « chercher (1). »

Les recherches commencées avant la publication de mon mémoire ont été continuées sans interruption, et ont révélé l'existence de nouvelles grottes artificielles. Voici quel est, en ce moment, le contingent de Tarn-et-Garonne :

Souterrains de l'arrondissement de Montauban.

Les Cabosses, commune de Bioule ;

St-Maffre, commune de Bruniquel ;

Le Soulié et St-Sernin-de-Montébouls, commune de Caussade ;

St-Pierre-de-Livron, commune de Caylus ;

Dardé, commune de Corbarieu ;

Las Borios, La Clote et Langle, commune de Génébrières ;

St-Maurice et Le Pech-del-Vent, commune de Lafrançaise ;

Goudou, Marsal et Biscardel, commune de Lamothe-Capdeville ;

Les Canons, communes de Léojac et Bellegarde ;

Pelouze et Les Garrigues, commune de L'Honor-de-Cos ;

St-Barthélemy, Caton et Les Garrigues, commune de Mirabel ;

St-Victor, Lapérugnie, Rans, Maresc et Le Haut-de-la-Ville, commune de Molières ;

Villeneuve, Lesparre, La Goutière, Lavelle et Couybe, commune de Montfermier. Celui de Villeneuve offre quatorze chambres ;

(1) *De moribus Germanorum*, XVI.

Renoy, commune de Montpezat ;

Piquecos. Les souterrains de cette commune sont au nombre de cinq ;

Puygaillard, Mazières, Verdun, Toupé et Pigasson, commune de Puygaillard ;

Allard et Grezel, commune de Réalville ;

Le Martinet, commune de St-Antonin ;

Pénardières, commune de St-Étienne-de-Toulmon ;

St-Sernin-d'Ordarilles, commune de St-Nauphary ;

Simon et le Rauzas, commune de St-Vincent-de-Réalville ;

Vaissac. Les souterrains de cette commune sont au nombre de quatre.

Le Tap, Combes et Ronges, commune de Veilhac-Tescon.

Souterrains de l'arrondissement de Moissac.

Brouillol, commune de Fauroux ;

Joliet, Payrandieu, Costas et La Ticquette, commune de Gasques ;

Raynaud, commune de Lauzerte ;

Le Cruzel, commune de Malauze. Il y a deux souterrains ;

Miramont ;

Carmés et Les Pignés, commune de St-Amans-de-Montaigu ;

Bosc-Grand, commune de St-Bauzel ;

Labruguède, commune de St Nazaire-de-Valentane.

Souterrains de l'arrondissement de Castel-Sarrazin.

Croquelardit, commune de Cordes-Tolosanes ;

Grisolles ;

Le Cruzel, commune de Montbartier.

Il existe, au sujet de l'habitation souterraine de La Clote,

commune de Génebrières, une légende naïve et touchante, que je vous demande, Messieurs, la permission de raconter, parce qu'elle témoigne que la tradition et l'histoire sont parfaitement d'accord sur la haute antiquité et la destination des monuments troglodytiques :

Il y a, dit-on, plus de 1000 ans (c'est là le *nec plus ultrà* de l'antiquité pour les habitants de nos campagnes), que le souterrain de La Clote était habité par un sauvage et sa femme. Des étrangers, venus de pays lointains, s'établirent un beau jour dans le pays. De superbes maisons s'élevèrent comme par enchantement, et des jardins potagers et d'agrément ne tardèrent pas à remplacer les ronces qui couvraient la campagne. Les jardins potagers renfermaient surtout de nombreux carrés de choux cultivés avec soin ; mais, à la grande stupéfaction des étrangers, les choux, à peine mûrs, disparaissaient les uns après les autres, sans qu'on pût s'expliquer cette disparition. Une surveillance active de jour et de nuit fut organisée, et on reconnut bientôt que nos deux sauvages, jusqu'alors inconnus, étaient les seuls auteurs de ces razzias. Surpris plus d'une fois, ils furent toujours vivement poursuivis, mais plus agiles que leurs ennemis, ils réussirent toujours à se réfugier dans leur souterrain, où nul n'osait s'aventurer. Un soir, deux paires de sabots furent déposées à l'entrée de la caverne, et une embuscade fut dressée dans le voisinage. Quand la nuit fut venue, les sauvages sortirent de leur demeure pour aller fourrager les légumes auxquels ils avaient pris goût. Les sabots attirèrent leur attention ; mais le mari, flairant un piége, passa outre. Il n'en fut pas de même de sa femme : curieuse comme une vraie fille d'Ève, elle tourne et retourne les sabots, et devinant enfin leur usage, elle finit par les mettre à ses pieds. C'était là ce qu'attendaient les gens embusqués : ils fondent aussitôt sur la malheureuse créature, qui tombe

aux premiers pas qu'elle fait pour s'enfuir. Saisie par ses ennemis, elle est brutalement frappée. A ses cris, le mari revient sur ses pas; mais, voyant que seul il ne pouvait rien contre tant d'adversaires, il s'arrête et s'écrie : Courage, femme, et surtout ne leur révèle pas le secret de la feuille de l'ormeau ! Sois tranquille, répond l'infortunée, ils ne sauront rien. Le sauvage disparaît alors dans la profondeur des bois. Sa compagne, pressée de questions, mais toujours muette, est livrée à des tortures atroces. On lui arrache les ongles, puis les yeux, et l'on déchire, enfin, ses chairs. Au moment d'expirer, la victime se tourne vers ses bourreaux et leur dit : Ecoutez, hommes cruels, et retenez bien ceci : Les supplices que vous m'avez infligés méritent une expiation : aussi, je vous le prédis, tant que le monde durera, ceux qui habiteront auprès de mon souterrain, auront, aux jambes, des plaies héréditaires et inguérissables !

En effet, ajoutent les conteurs de cette légende, il est une famille de métayers, établie depuis plus de 200 ans, dans le voisinage de la caverne de La Clote : et tous les membres de cette famille, de père en fils, ont été constamment et sont encore affligés de plaies aux jambes !

Souterrain à St-Sernin-d'Ordarilles. — M. l'abbé Carrière, rapporteur de la Commission chargée de visiter le souterrain de St-Sernin-d'Ordarilles, explique que les explorations de la Commission n'ont pu être complètes, les eaux ayant envahi le corridor inférieur de la chambre principale. Il semble au rapporteur que le travail de creusement de ce souterrain, et principalement l'existence d'une colonne qui fait partie intégrante de la chambre principale, et qui est complète avec sa base, son fût, son astragale, son chapiteau, annonce un degré de civilisation relativement assez avancé. Les traces laissées par l'outil dans le roc friable

sont merveilleusement conservées, et il est difficile d'y voir l'action de la grossière hache de silex. Le travail semble plutôt fait avec une sorte de pic.

Une discussion s'ouvre à ce sujet. M. Trutat croit que le travail de creusement de la caverne s'applique mieux aux instruments de l'âge de bronze qu'aux instruments de l'âge de pierre.

M. Rattier indique avec une grande clarté les différentes manières d'emmancher les haches de pierre et de s'en servir. Il montre clairement qu'on a dû procéder différemment dans la grande salle, où l'on frappait à bras étendu, et dans les étroits couloirs, où l'ouvrier tenait en main son instrument tranchant. Il fait remarquer combien il est étonnant que, dans ces retraites si profondément creusées au-dessous du sol, on ait pu établir une triangulation si parfaite, des coupes si nettement tranchées, des soupiraux si réguliers et qui ont été certainement creusés de bas en haut. Il y a là, d'après M. Rattier, des indices qui n'ont pas été assez attentivement étudiés, et qui dénotent un état de civilisation déjà avancé.

Une discussion s'ouvre ensuite sur la colonne qui, d'après les uns, serait romane, peut-être même de la Renaissance; qui, d'après les autres, serait contemporaine du reste de l'édifice, puisque le travail des murs de la voûte autour d'elle et au-dessus d'elle est absolument identique, et qu'il faudrait admettre qu'en agrandissant la salle après une période de tant de siècles, on eût retrouvé pour ainsi dire les mêmes outils et la même main pour les diriger. Reste à savoir si la caverne elle-même n'est pas du moyen-âge, ce qui mettrait tout le monde d'accord.

M. Trutat demande qu'il soit fait un moulage de la trace des instruments, pour bien en étudier le travail.

M. Devals fait observer qu'il ne serait pas impossible qu'un

bloc informe, destiné à un usage inconnu, eût été laissé dans un des angles de la grande salle de l'habitation de St-Sernin-d'Ordarilles, et que ce bloc eût été taillé en colonne-pilier postérieurement. Il affirme, du reste, que ce souterrain est le seul du département qui offre des traces d'ornementation, et que partout l'action de la hache est visible et incontestable.

M. de Caumont annonce qu'il vient de recevoir le volume publié par la Société française d'archéologie, qui renferme le compte-rendu du Congrès tenu à Fontenay (Vendée) en 1864. Il en sera fait une distribution, à la fin de la séance, par les soins de M. Gaugain, archiviste de la Société.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

Le Secrétaire,

G. GARRISSON.

SECONDE CONFÉRENCE.

La seconde conférence a été faite, dans la grande salle splendidement éclairée, par M. Cattois, membre de l'Institut des provinces, le savant collaborateur de M. Verdier, architecte du Gouvernement, le voyageur infatigable revenu tout récemment de Ravenne et de la Haute-Italie. M. Cattois a pris pour sujet de son intéressante conférence : *De la basilique chrétienne et des églises de Ravenne.*

Nous regrettons de ne pouvoir donner qu'une analyse très-sommaire de cette improvisation ; mais nous espérons que bientôt M. Cattois fera de ses curieuses observations l'objet d'une publication spéciale, et nous désirons que ce projet reçoive son exécution le plus tôt possible.

IMPROVISATION DE M. CATTOIS.

M. Cattois, dans sa remarquable improvisation, explique que Ravenne, point de jonction entre les deux civilisations romaine et orientale, est, au point de vue de l'art, une des villes les plus intéressantes de l'Italie : pour le voyageur ou l'artiste qui veut étudier l'art chrétien, Ravenne doit être placée non après Rome, MAIS AVANT ROME.

A Rome, les antiquités classiques, les débris de l'art grec ou romain n'ont subi d'outrages que ceux du temps : ils ont été respectés par la main des hommes. Il n'en est pas de même des monuments primitifs de l'art chrétien que, depuis le XVIIIe siècle surtout, on a complètement défigurés par d'inintelligentes restaurations ; à Ravenne, au contraire, les ravages des hommes ont épargné ces vénérables monuments de la foi des premiers âges. C'est à Ravenne qu'on retrouve presque intacts les modèles de ces admirables basiliques qui furent, d'après M. Cattois, la forme la plus belle et la plus pure de l'art chrétien.

Les basiliques romaines furent d'abord empruntées par les premiers chrétiens, qui avaient besoin de vastes enceintes, tandis que les temples païens étaient généralement très-petits. Ces basiliques avaient une grande nef centrale, deux petites nefs bordées de colonnes, et, de plus, à l'extrémité, une sorte d'estrade ordinairement séparée par une grille du reste de l'édifice, et sous laquelle étaient quelquefois creusées des prisons. Deux galeries supérieures régnaient tout autour de l'édifice. On le voit, ce fut là le type de l'église chrétienne. Constantin qui, le premier, donna au Christianisme le caractère officiel, modifia heureusement la basilique païenne, en supprimant l'estrade et en établissant l'égalité complète de niveau. Dès lors, l'édifice devint plus majestueux et prit un caractère admirable de grandeur et de simplicité.

Eh bien ! Ravenne, si triste, si désolée aujourd'hui, présente plusieurs de ces basiliques constantiniennes dans un état remarquable de conservation ; heureusement que, jusqu'à nos jours, on n'y a rien restauré, du moins à l'intérieur. Il est vrai qu'aujourd'hui le gouvernement italien s'inquiète un peu trop tôt peut-être des belles mosaïques qui décorent les églises de Ravenne, et qu'il est à craindre qu'il ne s'avise de les faire restaurer ; mais rien encore n'a été altéré, et l'on peut étudier sur place l'art chrétien dans sa forme la plus pure et la plus parfaite. En effet, la basilique répond mieux que toute autre forme à la première destination de l'église, qui est de rassembler les fidèles. Ces vastes enceintes où toutes les proportions de largeur et de hauteur s'équilibrent dans une harmonie parfaite, peuvent contenir des foules immenses. Le vaisseau de St-Pierre de Rome contient aisément plus de 50,000 auditeurs, et toutes les basiliques de Rome en contiennent plus de 20,000, tandis que le modèle le plus parfait de l'église gothique, Notre-Dame de Paris, peut renfermer à peine 7,000 fidèles. C'est qu'on s'est de plus en plus éloigné du plan primitif, dont Ravenne nous donne de si admirables spécimens avec ses deux basiliques de St-Apollinaire *in urbe* et *in classe*. Cette dernière est construite en dehors des murs, sur l'emplacement de l'ancien port, où stationnait la flotte romaine (*classis*). Là, tout est pur, simple, d'un seul jet ; il est vrai que St-Apollinaire *in classe* a une estrade, mais M. Cattois la croit moderne.

Trait-d'union entre l'Italie et l'Orient, Ravenne eut deux civilisations, mais un art unique. C'est qu'en effet les Romains ont toujours accepté l'art grec et ont appelé et encouragé les artistes grecs, se faisant gloire de ne pas travailler eux-mêmes pour ne pas déroger à leur dignité de peuple-roi. C'est donc l'art grec qu'on retrouve au fond de la

basilique, avec son caractère inimitable de simplicité et de grandeur.

Ici l'orateur signale le grand avantage des conceptions simples pour produire les grands effets. On éprouve, dit-il, dans ces basiliques, une impression religieuse que ne produisent pas toujours les églises élevées dans les six derniers siècles. En France, un seul monument gothique revêt ce caractère de grandeur majestueuse : c'est St-Ouen de Rouen, parce qu'il n'y a là aucun ressaut, pas d'estrade, rien qui attire l'attention, mais un effet *magique d'immensité.*

En France on s'est trop éloigné de cette voie, on a trop insisté sur le côté brillant, décoratif, dirai-je sur les fioritures de l'art ; on a exagéré l'élévation des nefs et des flèches et l'on n'a cherché, sans le trouver, le sentiment de la grandeur que dans la hauteur souvent démesurée des voûtes ou des flèches. Les églises sont devenues étroites, ne contiennent qu'un nombre assez restreint d'auditeurs, et ne répondent plus à leur véritable destination.

M. Cattois indique encore, comme une tradition trop oubliée, cette pensée invariable des anciens architectes, d'élever sur le sanctuaire une coupole, un baldaquin, un *ciborium*, une tour d'abord intérieure, puis extérieure, qu'il appelle avec un grand bonheur d'expression le DAIS DE LA MAJESTÉ DIVINE. Ces conceptions si hautes, mais si simples, ont été négligées et méconnues dans les derniers siècles.

M. Cattois, en finissant, fait l'application de ces grands principes de l'art à la cathédrale de Montauban. Cet édifice, dit-il, qui paraît porter la signature des Mansard (et, en effet, il fut bâti par Lucas, leur élève), cet édifice présente la forme d'une croix grecque à bras égaux, deux à deux. L'autel devait être élevé au milieu du transept, au centre des deux branches : c'est là sa place hiératique, aussi bien qu'artistique ;

on l'a, au contraire, reculée dans le fond du chœur. L'orgue, conformément aux règles de l'art et aux décrets de l'Église, ne devrait pas se trouver placé au-dessus de la porte d'entrée où il détourne l'attention des fidèles, qui doit se porter tout entière vers le sanctuaire. A Montauban, les dispositions primitives étaient justes, on les a complètement dénaturées : une coupole devait s'élever au-dessus de l'autel. L'orateur signale aussi l'arrangement disgracieux des six chandeliers qui semblent monter à l'assaut les uns des autres. Autrefois, jusqu'en 1660, il n'y en avait que deux et qu'on posait, non pas sur le rétable, mais par terre ou sur la table de l'autel.

Revenons, dit en terminant l'orateur, aux règles du bon sens et du bon goût qui nous sont clairement indiquées par les anciens monuments de l'art chrétien, tels que les admirables basiliques de Ravenne.

Des applaudissements prolongés témoignent à M. Cattois le plaisir que l'Assemblée a eu à l'entendre ; et si tous n'adoptent pas sa manière de juger les églises gothiques, tous rendent justice à ses judicieux aperçus, à ses profondes connaissances liturgiques. La troisième conférence sera faite le 10, à 9 heures du soir, par M. le comte de Galembert, membre de l'Institut des provinces.

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, AGRICULTURE ET BELLES-LETTRES DE MONTAUBAN, A 8 HEURES DU SOIR.

Le vendredi soir 9 juin il n'y a pas eu de conférence. La Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne tenait sa séance publique annuelle dans la

salle même du Congrès. Elle avait bien voulu choisir la durée de la session pour faire, à la Société française d'archéologie les honneurs de ses travaux. M. de Caumont était assis à la droite du président; le secrétaire-général et les principaux membres du Congrès occupaient des places réservées. Cette réunion, où se trouvait une foule d'élite, a été des mieux remplies. Éloquence, science, poésie, agriculture ont tour à tour trouvé des interprètes habiles. Des prix de concours ont été décernés; et, après la parole déjà appréciée par le Congrès de M. le Président de Félice, on a vivement goûté le rapport de M. Solleville.

Il n'y pas lieu d'analyser ici cette séance académique, mais bien de constater une fois de plus le niveau intellectuel où savent monter et se maintenir nos Sociétés provinciales, et applaudir aux travaux de celle de Tarn-et-Garonne.

1re SÉANCE DU SAMEDI 10 JUIN.

Présidence de M. le vicomte DE JUILLAC, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, *de Galembert*, *Brécy*, architecte; *de Toulouse-Lautrec*, *de Bonnefoy*, l'abbé *du Buisson*, *Gaugain* et *Bouet*.

Au bureau des secrétaires sont : MM. l'abbé *Pottier*, *Devals*, *de Roumejoux* et *de Rivières*, secrétaires-généraux du Congrès, et M. *Ratteau*, secrétaire de la séance.

Un membre, M. Goulard, dépose sur le bureau une hache de pierre provenant des Sauvages de l'Océanie, et indiquant

la manière dont les haches de pierre de nos ancêtres devaient être montées ou emmanchées.

Un des secrétaires lit une lettre du savant M. Parker, d'Oxford, adressée à M. Bouet et relative aux études du Congrès. Nous la publierons *in extenso* et dans sa forme anglaise :

« Il m'est impossible d'aller au Congrès archéologique de France à Montauban et à Cahors. J'ai été si longtemps absent d'Angleterre que je trouve une foule de choses à faire ici; je le regrette beaucoup, parce que je connais bien ce pays où le Congrès est en séance, et il est des plus intéressants. C'est dans ce pays que l'on peut trouver l'origine de la sculpture telle qu'elle existait au XIIe siècle dans le sud de la France, la Normandie et l'Angleterre; mais il faut distinguer avec soin entre les constructions de bâtiments souvent du XIe siècle et la décoration de ces mêmes édifices qui, avec sculpture, est presque toujours du XIIe. — L'origine de cette sculpture est orientale, et notre cher ami toujours regretté, le vrai savant Félix de Verneilh, et moi, nous avons très-souvent discuté cette question et nous avons fini par être d'accord. — A Moissac, les piliers carrés avec la sculpture plate sont de 1108 à peu près; les colonnettes et les chapiteaux à sculptures fouillées sont de 1208 à peu près. — Dans la cathédrale de Carcassonne et les monuments de sculpture un peu fouillée, dans ce pays, les chapiteaux imitent les palmiers, preuve d'une origine orientale. A St-Sernin de Toulouse, dans les bas-côtés de l'abside, on peut distinguer les deux pensées de construction et d'ornementation. St-Remy, à Reims, est un autre exemple de la même chose. Avec cette clef pour vous guider, vous trouverez, sans doute, beaucoup d'autres exemples que nous n'avons pas remarqués la première fois que nous les

avons vus ensemble. On a besoin de l'expérience pour voir clairement de telles choses. »

M. de Martrin-Donos, retenu chez lui par une grave maladie, s'excuse de ne pouvoir assister au Congrès.

M. l'abbé Pottier donne ensuite la liste de divers ouvrages offerts au Congrès.

Le Congrès écoute la lecture d'un mémoire de M. d'Arnoux-Brossard. Ce mémoire fait connaître des vestiges de constructions gallo-romaines.

MÉMOIRE DE M. D'ARNOUX-BROSSARD.

I.

Suivant une tradition populaire, qui va journellement s'effaçant de la mémoire de nos populations, on croyait que jadis un couvent avait été bâti dans cette partie du bassin de la Garonne qui se trouve au bas du coteau de la Croze ; nous avions nous-même été imbu de cette idée pendant notre enfance, en recueillant au temps des vacances, avec nos jeunes camarades, des cubes de mosaïques en verre colorié, que l'action de la charrue ramenait graduellement sur la surface du sol.

Plus tard, lorsque des recherches sérieuses nous conduisirent sur ces lieux, nous pûmes constater de grandes quantités de poteries de plusieurs genres et des briques à rebords.

Nous y recueillîmes aussi des médailles de bronze (1) et

(1) Ce sont les mêmes médailles qui furent présentées à la Société archéologique de Toulouse, en mai 1860, par un de ses membres qui

une en argent, et nous y aperçûmes de nombreuses écailles d'huîtres qui paraissaient venir du littoral de la Méditerranée, ce qui nous prouve que la recherche gastronomique et les soins culinaires n'étaient point négligés dans les établissements qui durent fleurir autrefois en ces lieux.

Dès lors, notre conviction fut complètement formée sur l'existence d'anciens monuments romains dans notre voisinage.

Les parcelles qui furent, par nous, les premières explorées portent les n°s 204, 205 et 197 de la section C du plan cadastral de notre commune. Il y a déjà quelques années que le propriétaire des n°s 204 et 205, qui ne font qu'une même pièce, y fit faire un défoncement; que des tuyaux en brique en furent extraits; que de vieilles fondations y furent retrouvées et démolies. Mais, pour lors, ces précieuses découvertes passèrent inaperçues.

Les autres parcelles se trouvaient en courant vers le nord, à environ 120 mètres de distance, et étaient classées sous les n°s 192, 202 et 203 de la même section. On y trouvait aussi des cubes de mosaïques en verre colorié, mais d'une qualité bien inférieure à ceux des champs voisins, et qui devaient évidemment appartenir à une autre époque. On y rencontrait également quelques fragments de briques à rebords, des tuiles creuses, quelques débris de poteries antiques; mais on n'y découvrait point de médailles, ni de détritus d'huîtres: seulement une pierre en cornaline, gravée en creux, représentant les amours d'un paon et d'un cygne ayant en face une corne d'abondance, y fut trouvée; sur

me les demanda et qui, peut-être, les offrit comme le produit de ses recherches, ainsi qu'une notice qui les accompagnait. L'intaille dont il est parlé plus bas fit aussi partie de cet envoi.

ce point, les traces d'anciennes constructions ne paraissaient point aussi importantes qu'ailleurs.

Tous ces champs avaient été si souvent et si diversement parcourus, des cubes de mosaïques y avaient été si souvent recueillis, ils étaient devenus si rares que notre attention ne s'y portait presque plus, lorsque dans le mois de janvier dernier elle y fut encore une fois tout particulièrement rappelée.

Le propriétaire de la parcelle n° 197 y faisait un défoncement à la bêche, qui fit acquérir au sol arable une plus grande profondeur ; ces travaux amenèrent à la surface du champ de nombreux fragments des tuiles et briques déjà trouvées, et révélèrent la présence de tuyaux verticalement placés dans le sol et dont la tête n'était qu'à 15 centimètres du plan extérieur du champ.

Placés à 40 centimètres de distance l'un de l'autre en tous sens et formant la figure que nous allons tâcher de reproduire ici $\frac{000}{000}$ (1), deux de ces tuyaux étaient dans un parfait état de conservation : ils mesuraient, en longueur, 60 centimètres ; en largeur, 21 centimètres ; ils étaient perforés vers le milieu de leur épaisseur, et dans toute leur longueur, d'un conduit ayant 9 centimètres de diamètre servant à chauffer la salle des bains, en y conduisant le calorique qui leur était communiqué par le fourneau de l'hypocauste.

Les cinq autres tuyaux étaient brisés à leur partie supérieure, et les intervalles étaient garnis, vers le fond, d'une épaisse couche d'un ciment rouge pâle, d'une épaisseur de 9 centimètres, qui semblait là être convenablement disposée

(1) Un des tuyaux trouvés entiers fut envoyé à Toulouse, à M. du Mége; un autre, avec quelques autres objets venant aussi de ces fouilles, fut envoyé au musée de Montauban.

pour luter ces tuyaux; on trouva ensuite, vers l'est et au bout de la tranchée qui venait d'être pratiquée, une sorte de construction en maçonnerie, faisant comme la base d'un mur à compartiments reposant dans le sol, à 1 mètre de profondeur et sur une couche du même ciment que nous avons déjà décrit, qui, à son tour, portait sur une assise de gros cailloux fixée à la base par une assise de mortier de chaux. Les fouilles ne furent pas poussées plus avant.

Mais tous ces indices nous paraissent suffisants pour nous porter à croire qu'un établissement thermal avait jadis existé sur ces lieux; que, placé au bas du coteau qui règne à l'est le long du bassin de la Garonne, il était là admirablement situé pour utiliser les abondantes eaux qui jaillissent du coteau.

Les Sociétés archéologiques de Montauban et de Toulouse, instruites de la présence de ces ruines antiques, envoyèrent quelques-uns de leurs membres pour en constater l'origine, et pour nous prier d'engager le possesseur du champ à y laisser pratiquer des fouilles. Il y consentit d'abord bien volontiers; mais ensuite, influencé par des esprits chagrins et sur les motifs les plus frivoles, il retira sa promesse.

Si nous inclinons à reconnaître dans ces restes ceux d'anciens bains et non ceux d'une villa, ce n'est pas, ce nous semble, sans raison.

Les villas, en effet, n'étaient guère construites par des particuliers dans des lieux bas qui, tels que ceux que nous explorons, pussent être sujets à de fortes inondations, qui auraient demandé l'établissement de grands travaux de défense pour les en préserver, et qui se seraient encore trouvés privés d'air et de jour.

Et puis, si l'on parcourt à quelque distance la contrée voisine, on y rencontre partout les mêmes débris.

Il paraît même que le plateau sur lequel repose aujourd'hui l'habitation de la Croze a été aussi occupé par des constructions antiques, qui ont dû être particulièrement l'objet d'une des plus grandes et des plus complètes destructions; car les cours, les jardins sont couverts à leur surface et même jusqu'à 2 mètres de profondeur de fragments réduits aux proportions les plus minimes (1).

Nous pourrions étendre nos preuves pour établir, par les faits, que nous sommes sur l'emplacement d'une station romaine ou d'un grand centre de population auquel les bains qui nous occupent étaient affectés; ce seront là des sujets de nouvelles études et d'un nouveau travail.

Malgré l'autorité incertaine que quelques savants prêtent aux étymologies, nous dirons, pour ne rien oublier de ce qui a trait aux lieux qui nous occupent, que nous allons faire usage d'une étymologie toute locale: le cours d'eau qui coule au bas du champ où reposent ces ruines, porte le nom de ruisseau de *la Mazerole* (2), ainsi que les terres qu'il baigne à l'ouest; que l'appellation Maserole, mot évidemment corrompu de mas-eole, peut bien se traduire par ville du vent; que, d'ailleurs, la configuration physique des lieux voisins et des contrées plus éloignées prête toute probabilité et tout appui à cette interprétation, car les vents d'ouest qui règnent assez habituellement dans nos parages, après avoir été longtemps pressés et contenus dans la vallée de la Gimone, débouchent avec impétuosité pour venir

(1) On y trouve de nombreux silos, qui prouvent que les habitants du pays avaient pris ces précautions pour mettre leurs récoltes ou leurs effets à l'abri du pillage des bandes barbares qui, dans les premiers siècles, ravageaient la contrée.

(2) En basse-latinité, *mas* veut dire ville. Eole se traduit par vent. *Mas*, en celtique, a la même signification.

battre souvent avec la fureur d'une violente tempête les terres de notre vallée, les lieux que nous avons décrits et le lieu correspondant du coteau qui les domine.

Si les nombreux monuments qui purent jadis couvrir et embellir notre riante contrée, sous la domination gallo-romaine, durent inévitablement tomber sous les coups des peuples barbares qui accomplirent les destinées du peuple-roi, il serait assez difficile d'en préciser l'époque; mais, en revenant ici une fois encore sur une de nos vieilles traditions populaires, nous dirons avec elle aussi qu'une grande bataille a eu lieu dans nos champs vers le Ve siècle.

Nous ajouterons qu'on y retrouve, de nos jours et dans le voisinage, des ruines romaines dont nous traitons, les traces d'un ancien camp de barbares et de vieux retranchements qui ont été indiqués par Catel dans ses *Mémoires du Languedoc*, et rappelés de nos jours par M. du Mége, dans les savantes notes dont il a enrichi l'*Histoire du Languedoc* par les Bénédictins.

Ce camp, ces retranchements, ainsi que de pareils travaux militaires qui se retrouvent aux Catalens sur le plateau de St-Julien, pourraient être de la même époque que le *castrum Vandalorum* ou enceinte fortifiée de Gandalou, appartenir au même siècle, aux mêmes faits, aux mêmes événements et au même peuple barbare; sa présence, les grands combats qu'il y eut à soutenir, sa défaite et sa fuite auraient bien pu amener la dévastation et la ruine des monuments riches et pompeux qu'y avaient élevés les voluptueux enfants de Rome.

II.

Si, en quittant les lieux ou existait jadis l'hypocauste dont nous venons de parler, on monte sur le coteau qui le

domine à l'est, sur lequel repose aujourd'hui l'habitation de la Croze, d'où l'on embrasse du regard les points variés d'un horizon très-étendu; et si de là on se dirige vers le nord-ouest et nord-est, on rencontrera dans les champs des fragments de briques et de vases antiques; on y reconnaîtra les traces de voies romaines et l'emplacement d'une enceinte bien conservée que nous avons signalée à l'attention du savant antiquaire M. Devals.

Mais si nous revenons à notre point de départ, si nous portons nos pas vers le midi, notre attention aura encore à se fixer sur de bien plus nombreux sujets d'étude: déjà, dans l'enclos du Bieu de la Croze, on a trouvé de nombreux fragments d'amphores, de briques et de vases antiques. On y trouva aussi, il y a quelque temps, une médaille d'Aurélien. Les champs voisins sont remplis des mêmes débris; mais, dans un vaste champ appartenant à M. Domingon, ces vestiges deviennent encore plus visibles, ce qui les fit considérer par M. Aubry, en dressant la carte du canton, comme les restes d'une villa. Dans un défoncement de terrain qui eut lieu à la Butte, il y a quelques années, on ramena à la surface du sol des scories; plusieurs objets qui étaient inconnus aux ouvriers furent par eux impitoyablement brisés; on y trouva aussi un ancien poids en terre cuite, pareil à ceux que l'on croit avoir servi aux tisserands pour maintenir la chaîne et lui donner un certain degré de tension.

Au bas du coteau, les habitations semblaient n'être plus agglomérées et se trouvaient éparses comme au nord-ouest et au nord-est. On y trouva une médaille petit module portant, d'un côté, la tête du prince et de l'autre la louve et les jumeaux Remus et Romulus; en légende le mot *Roma*. En 1864, on y découvrit encore une autre médaille.

Dans ce même lieu, le possesseur d'un petit champ y rencontra une sorte de caveau qu'il ne soumit à l'appréciation

de personne, qui fut détruit et passa ainsi inaperçu.

Les jardins et les enclos qui entourent la ville des Catalens produisent les mêmes objets : il est évident qu'ils reposent sur de pareils gisements. En face du village, le plateau est coupé par une légère vallée formée par le ruisseau de *Vergnagne*. Sur le plateau opposé, fut assis jadis un camp qui devait nécessairement se relier, par des postes avancés, avec celui que nous avons trouvé à St-Porquier. Plus tard, on y construisit le hameau de St-Julien, on y édifia une église en l'honneur du saint patron ; une fontaine qui coule au bas du versant occidental avait nécessairement sa naïade, car les souvenirs en restent de nos jours encore. Le peuple attribue à ses eaux la vertu de guérir des fièvres : ceux qui y ont recours s'en retournent jetant, à reculons, une pièce e monnaie dans la fontaine ; c'est bien là un souvenir de la mythologie.

Lorsque l'église fut bâtie et placée sous le vocable de saint Julien, la fontaine fut aussi placée sous la protection du même patron. L'église fut, après avoir longtemps vu les fidèles sous ses voûtes, démolie à la suite de la Révolution de 1790. Le sol qui la portait et le modeste cimetière qui l'entourait furent vendus, et il ne reste plus maintenant que la vieille fontaine.

En continuant le cours de nos investigations et nous dirigeant vers le midi, nous arrivons au quartier dit de la Clotte (1), lieu où l'on a souvent recueilli et où l'on retrouve

(1) C'est au terroir de la Clotte, où le sieur Julien Castan possède un champ, qu'il trouva, il y a quelques années, un vase ayant, dit-il, la forme d'une soupière, couvert de lettres qu'il ne put lire. C'était nécessairement une urne cinéraire, puisqu'elle contenait des cendres. Il y trouva aussi un amas de petites médailles réunies ensemble par l'oxyde, elles formaient comme un gros peloton de fil : ce qui semble établir qu'elles avaient été déposées dans un vase de forme ronde qui avait été

même souvent encore, mais bien plus rarement, des médailles, des fragments nombreux de poteries antiques, des restes de constructions et des tubes en terre cuite, destinés à la conduite des eaux.

De là on arrive au lieu dit du *Palais* (1). Là, plus qu'en tout autre lieu, les ruines, les traces de vieux établissements deviennent saillants; une voie romaine, dont on peut voir encore la direction, les traversait. En courant du midi au nord, on y a découvert quatre rues; au bas du plateau et dans la vallée de la Garonne, les constructions semblaient se prolonger sur un point qui a conservé le nom de *Masilier*; un ouvrier, en bêchant, y trouva deux amphores, dont l'une assez bien conservée; un autre y découvrit une petite plaque découpée, dorée d'un côté et nous paraissant avoir appartenu à quelque ornement militaire.

En nous dirigeant toujours vers le midi, nous arrivons au lieu dit des *Saysses*, où nous rencontrons toujours les mêmes indices. Au-delà et à quelque distance, nous retrouvons le Bieu de Pantagnac, où jadis était peut-être un temple du dieu Pan, le dieu des bergers, des campagnes et des troupeaux.

La voie romaine qui traversait les décombres que nous parcourons partait de Toulouse, arrivait à St-Rustice, où elle devait se partager en deux branches, l'une gagnant toujours la cime des montagnes, passant par Carrals, et Mont-Barthier;

brisé. L'inventeur crut n'en devoir tenir aucun compte: il les sépara et elles se dispersèrent et se perdirent.

(1) Si ce nom dérive, comme tout porterait à le croire, d'un ancien palais qui aurait existé en ces lieux, il devait y avoir une ville, résidence d'un gouverneur, une société, un *forum*, des troupes, une cohorte romaine. Ce qui semble confirmer cette opinion, c'est qu'il existe une vieille tradition qui dit que jadis la ville était aux Saysses et non où elle est aujourd'hui. Ce lieu est près du Palais.

l'autre, descendant vers Grisolles, venait courir sur les coteaux inférieurs qui bordent le bassin de la Garonne; puis passait en bas des lieux de Pantale, bassin Mont-Béqui, etc., etc. Enfin, en quittant le coteau, elle courait dans le parc du domaine de Joie, dans celui du Mesnil, et en suivant toujours le plateau, se dirigeait vers les lieux dont nous avons parlé. On en reconnaît les traces au sortir de ces champs antiques jadis habités : elle passait à travers toutes les cavités du village des Catalens, là où l'on a ensuite tracé la route impériale n° 123. Mais, au sortir du village, la voie inclinait à droite, passant au-dessus du lieu où fut bâtie la ville de St-Porquier, et là encore elle se divise en deux bras : l'un continuant toujours sa direction vers le nord, passait vers Moissac, où il franchissait le Tarn sur un pont de briques dont les restes des piles ont subsisté jusqu'à l'établissement du pont actuel (1) ; l'autre bras, qui se détachait de la première ligne, un peu avant St-Porquier, tendait vers le nord-est en passant sous le château de Bernoye, montant vers les Cases, sur une parcelle de terrain qui touche, à gauche, à la route départementale n° 10; il tend de Montauban à Auch ; on avait élevé une motte qui, placée dans un lieu aride, donna ensuite au quartier le nom de motte *Sequier*. Ainsi placée sur la voie publique, cette élévation de terrain, cette motte, avait le caractère d'un point fortifié pour éclairer la route. La proximité du camp romain qu'on trouve encore à l'est, dans la forêt, à un peu moins de deux kilomètres de distance, vient donner un plus grand poids à cette opinion.

Après ce poste militaire, la voie, poursuivant toujours

(1) On retrouve même aujourd'hui des tronçons de cette voie aux Catalens, à St-Porquier, à St-Martin, en dessus et en dessous de Castel-Sarrazin jusqu'à Moissac.

son cours, traversait le quartier dit aujourd'hui des Parcs, les terres au-dessus du lieu où fut bâti ensuite le village des Courtinals et arrivait au chemin dit aujourd'hui chemin Peyrat : partie de la voie qui était encore, il y a peu de temps, bien conservée, arrivait à l'ouest de la Bastide-du-Temple, traversait la vallée du Tarn, franchissait la rivière, sans doute à l'aide d'un pont; puis, arrivée en Quercy, se dirigeait vers *Divona*, aujourd'hui Cahors.

Un tronçon de voie reliait les bains de la Croze avec les deux lignes principales.

Dans les champs de la Conti, au bas du coteau dit Julien, on trouve des traces de voie romaine qui, nécessairement, devaient aboutir au point où depuis on a bâti la ville de Cordes. Ce point était trop culminant pour qu'il échappât à l'œil stratégique des Romains : il commandait le fleuve, il veillait sur la plaine et il offrait une position inexpugnable. On y retrouve de nombreux débris d'antiquités et souvent des médailles. Mais nous nous empresserons de repasser le fleuve, laissant à une plume savante et amie le soin de décrire les particularités qui distinguent ce pays (1).

Pour alimenter d'eau les constructions que nous avons parcourues, on avait utilisé les sources qui sourdent au bas du coteau, sur lequel fut ensuite bâtie la ville de Monteil; ce dernier contrefort des montagnes Noires vient finir au lieu dit de Bernoye, en face de St-Porquier.

La prise d'eau la plus éloignée que nous ayons trouvée avait eu lieu sur le point où est aujourd'hui le *bieu* dit de

(1) M. Ginestel, médecin à Cordes, a écrit une notice sur les antiquités qu'on y rencontre. Voir *la Glaneuse*, 1853, n°s 110, 111, 112 et 113. *La Glaneuse* est une feuille périodique des arrondissements de Castel-Sarrazin et Moissac.

Canie : de nombreux tuyaux furent levés dans les champs ; on en trouva sur les terres du domaine de Pechdone, on en trouva encore sur les points intermédiaires et aussi sur le champ des ruines ; on en trouva au bas du coteau qui va aux Saysses, ce qui prouve que les eaux étaient abondamment amenées sur plusieurs points à la fois pour satisfaire aux besoins d'une importante population.

Ceux qui ont découvert ces conduits les ont ou brisés ou employés à d'autres destinations ; nous n'en possédons que deux fragments qui nous font juger que leur longueur devait être de 50 centim. environ ; le canal qui servait à la conduite des eaux avait 12 cent. de diamètre ; afin d'éviter toute déperdition, ils s'adaptaient l'un dans l'autre comme de nos jours s'adaptent entre eux les tubes en fer qu'on dispose pour conduire les eaux. Sans doute, les anciens avaient à leur disposition d'aussi puissants moyens hydrauliques que nous pour diriger leurs eaux suivant leurs besoins ou leurs désirs.

En face des champs du Palais et en descendant la route impériale n° 128, nous trouvons, sur la droite, le domaine de Pechdone, que nous avons déjà mentionné, appartenant à M. Henri Fortier, avocat, notre excellent ami, habitant aux Catalens ; auprès de la maison d'exploitation et au nord-ouest, on trouve une légère éminence qui peut contenir une superficie de terrain d'environ deux hectares : il y a déjà quelques années qu'on y fit des fouilles, et l'on y trouva de nombreux piliers, des fragments de colonnes, de gros cailloux et des cercueils en pierre, au nombre de sept ou huit ; un cercueil d'enfant, d'un mètre de long, était encore rempli d'ossements. On y trouva des tombes en briques conservant aussi les ossements des personnes qui leur avaient été confiées ; on y trouva, de plus, des urnes cinéraires, près desquelles était placée souvent une pièce de monnaie, dé-

posée là sans doute par les parents pour servir au défunt à passer l'onde noire et à payer le nautonnier Caron; on y trouva même de grands amas de cendres qui pouvaient être le produit d'un *ustrinum.*

Il y avait, conséquemment, deux époques bien distinctes dans ces sépultures.

CONCLUSION.— Dans notre excursion, nous avons trouvé des bains, des restes d'habitations éparses, d'habitations agglomérées, des champs où les rues se dessinaient, des voies romaines, des champs qui conservaient le nom du Palais, en souvenir peut-être de l'ancien *Palatium*, qui avait servi à loger des personnages éminents. Nous y avons trouvé de vieux débris, des médailles, des temples et des fontaines sacrées; nous y avons découvert enfin un de ces lieux où, suivant la destinée tracée à l'homme dans tous les siècles par la main de Dieu, viennent tour à tour s'enfouir et disparaître les populations... Nous appellerons les méditations des savants sur ces faits, pour déterminer le caractère de ces ruines mieux que nous n'avons pu le faire : ces notes n'ont pas d'autre prétention que de donner des renseignements à ceux qui voudront explorer le pays.

MOYEN-AGE.

L'ordre du jour appelle l'examen de la question du programme ainsi conçue :

Comparer entre elles les églises les plus anciennes de la région; produire des dessins de leurs parties les plus caractéristiques.

Cette question devait être traitée par M. l'architecte diocésain. Son absence force à l'ajourner.

Toutefois, plusieurs plans et dessins se rapportant à cette question se trouvent exposés dans la salle.

Sans traiter la question à fond, M. l'abbé Pottier donne quelques renseignements sur certaines églises qui, sinon d'une manière complète, du moins partiellement, offrent des caractères anciens. Il cite St-Martin de Moissac, visité par le Congrès; St-Paul d'Espis, qui offre des dispositions et des détails de sculpture antique : pilastres cannelés, chapiteaux corinthiens, etc. Dieupentale a une curieuse abside avec un double rang d'arcatures à l'intérieur. Si l'on écoutait une tradition populaire, ce seraient là les restes d'un temple élevé au dieu Pan. La Cour-St-Pierre, citée par M. Arnichaud, est une des églises romanes les plus intéressantes : deux tours massives flanquent la façade occidentale; les chapelles de l'église d'Auvillars, le chevet de celles de St-Maffre et de Gandoulès sont encore cités : des chapiteaux historiés se retrouvent dans ces églises. Mais la plus complète, la plus ancienne dans son ensemble est l'église à plan de basilique latine de l'abbaye de Varen : il en sera parlé au sujet des monastères.

Il est essentiel de conserver ces restes des églises primitives, et de les respecter dans les dispositions que peuvent nécessiter les agrandissements et les reconstructions.

On passe à la 13e question :

Connaît-on des moulures mérovingiennes replacées dans les murs d'édifices reconstruits au XIe ou au XIIe siècle ? Les dessiner avec la plus grande exactitude.

Cette question a déjà été touchée dans la séance tenue à Moissac, à propos d'anciens chapiteaux qui pouvaient bien appartenir à cette époque; mais elle sera traitée avec plus de fruit à Cahors.

M. de Caumont insiste sur l'importance qu'ont ces débris

d'un art presque disparu et parle du soin avec lequel on doit les conserver et les décrire. Il voudrait qu'on fît faire une bonne photographie du sarcophage de Moissac, et des sarcophages chrétiens historiés qui peuvent exister dans le pays.

On donne lecture de la question suivante :

Y a-t-il des églises à coupole dans la région? Peut-on les rattacher à St-Front de Périgueux?

Cette question se rattache surtout aux monuments du Lot. C'est un des points intéressants de l'architecture en France. Les travaux de M. F. de Verneilh, de si regrettable mémoire, ont appris à en connaître toute la valeur. M. l'abbé Pottier dit que l'on est trop près de la contrée où la coupole a été mise en honneur en France, où l'art byzantin est venu s'implanter sur les constructions anciennes, pour ne pas en ressentir l'influence. Il existe, en effet, plusieurs églises dans le Tarn-et-Garonne ayant des coupoles ou du moins les voûtes qui en dérivent. L'église de la Cour-St-Pierre lui a été signalée par M. l'abbé Calvignac comme ayant une coupole. A Varen, ce n'est plus la calotte hémisphérique, mais une voûte à pans. Plus tard, ajoute-t-il, lorsque le roman disparaissait ou s'alliait à l'ogive, nos églises eurent au transept des voûtes sans pendentifs dérivant des coupoles. Beaulieu, autrefois la Garde-Dieu, St-Sauveur de Castel-Sarrazin ont, sous les tours de la croisée, des voûtes octogonales à nervures ayant au centre un trou de cloche : ces églises appartenaient, les deux premières, à des abbayes cisterciennes ; la dernière à un prieuré.

M. l'abbé de Renisson donne des renseignements sur la petite église de Saux qui a trois coupoles. M. Brecy, architecte, a visité Notre-Dame de Saux et ajoute quelques détails à ceux donnés déjà. Cette église, dans laquelle on in-

voquait autrefois Notre-Dame pour demander la cessation de la sécheresse, n'est plus paroisse, et elle est à peu près abandonnée. Elle n'est pas classée parmi les monuments historiques, et cependant sa conservation serait intéressante. La Société française d'archéologie *accorde une somme de 100 francs à employer exclusivement à la réparation de la toiture* (1).

L'ancienne commanderie du Temple de la Capelle-Livron a aussi une coupole dans sa petite église. M. le curé de la Capelle veut bien donner des renseignements sur cette église et en promet un plan.

M. l'abbé Carrière, qui a publié une description de St-Sauveur de Castel-Sarrazin, parle de cette église, signalée comme ayant une voûte à pans dérivant des coupoles.

L'aspect extérieur de l'église de St-Sauveur de Castel-Sarrazin, dit M. l'abbé Carrière, offre plus de sévérité que de grâce. Le plan géométral primitif dessine une croix latine.

Le chevet était, comme les deux transepts actuels, terminé par un mur rectiligne coupant à angle droit les deux murs latéraux. L'abside polygonale actuelle ne date que du XVe siècle. Elle est appareillée comme tout le reste de l'édifice, c'est-à-dire en briques ordinaires. — Cette similitude donne à l'ensemble du monument un semblant d'homogénéité frappante au premier coup-d'œil. Il faut une certaine attention et un peu d'habitude pour distinguer les deux époques auxquelles

(1) M. l'abbé Pottier, inspecteur de la Société française d'archéologie, a depuis visité cette église et utilisé l'allocation de la Société. Cette somme a été suffisante pour restaurer les toitures, grâce au concours dévoué de la population voisine de l'église. Ce petit édifice est des plus intéressants ; les trois coupoles sont appareillées avec soin ; les murs sont en très-bon état de conservation.

on doit rapporter la construction de l'abside et celle du reste de l'église. Cependant, au moins à l'intérieur, les caractères architectoniques sont tellement distincts qu'il est impossible d'hésiter un instant. Toute incertitude devrait d'ailleurs disparaître, en présence du Rapport des deux experts de Toulouse daté de l'année 1497, et que j'ai déjà cité.

Ce qui frappe le plus les regards, c'est la tour crénelée servant de clocher. Son aspect grandiose, élégant et sévère, semble résumer, dans ses deux étages, les caractères architectoniques qui se rencontrent dans le passage du XIIe au XIIIe siècle. Les baies des fenêtres qui ajourent la coupole sont géminées et cintrées, comme à l'époque romane; tandis que les élégantes colonnettes qui déguisent les angles de l'octogone sont élancées et couronnées des jolis chapiteaux feuillagés qu'on rencontre à la période ogivale. Un grand arc d'ogive très-surbaissé rompt la monotonie de la façade, et laisse apercevoir, dans la maçonnerie qu'il recouvre, les restes d'une autre ogive ayant appartenu à l'une des deux fenêtres qui s'ouvraient primitivement au-dessous des voûtes.

Une superbe coupole, dont la retombée des nervures carrées repose sur de charmants modillons animés ou feuillagés, s'élance hardiment au-dessous du clocher. Le centre supérieur est toujours demeuré ouvert, soit pour laisser un libre passage aux matériaux dont on aurait eu besoin pour continuer les travaux de construction, soit comme un souvenir des coupoles byzantines dont le mystique symbolisme offrait aux premiers peuples chrétiens autant d'attrait que de lumière.

Les deux piliers intérieurs qui supportent cette masse énorme sont empâtés dans une lourde maçonnerie dont on les a masqués pour les consolider. Ce travail de consolidation ne fut exécuté qu'en 1772, quoiqu'il fût réclamé depuis plus d'un siècle par tous les curés qui se succédaient à Castel-Sarrazin. La communauté s'y refusait toujours, faute

de fonds, et lorsqu'on en vint à cette malheureuse exécution, il fallut s'adresser aux États, qui allouèrent, hélas ! une somme de 3,000 livres pour cette barbarie.

La tour et la coupole sont sur le point de disparaître, dans la crainte d'un écroulement. On se demande avec anxiété si, suivant le projet des architectes, elle se reconstruira dans les mêmes proportions.

Au sujet de cette dernière coupole, un membre fait observer que l'on semble confondre la coupole proprement dite avec les voûtes surélevées qui existent souvent sous les tours, et qui n'en sont que des dérivés.

On passe à la 15e question du programme :

Y a-t-il, dans le département de Tarn-et-Garonne, des églises anciennes à dates certaines ?

M. Devals signale, dans cette catégorie, l'église de St-Jacques de Montauban. La ville actuelle fut construite en 1144, et dès 1145, il est fait mention de St-Jacques. Le clocher de Montricoux date de 1549. L'église de Caylus, dit l'abbé Pottier, date du Prince-Noir, celle de Notre-Dame de Livron de 1302. M. Jouglar a indiqué celle de Verdun comme étant de 1276, reconstruite sur la même place en 1533 ; celle d'Amanville (1527), celle d'Auvillars (1340).

Il est donné lecture de la question suivante :

Y avait-il dans les églises de la contrée des cérémonies particulières à certaines fêtes, des représentations de mystères, etc., etc. ?

M. Devals a la parole sur ce sujet. Il rappelle, d'abord, qu'il ne reviendra pas sur les cérémonies dont il a été question à Moissac ; puis, il lit un mémoire fort intéressant sur les cérémonies qui avaient lieu à Montauban, pour la fête de l'Assomption.

MÉMOIRE DE M. DEVALS.

Nos annales se taisent sur l'époque à laquelle les mystères commencèrent à être représentés à Montauban. Tout ce que nous savons à cet égard, c'est que ces représentations, en usage dans la seconde moitié du XIVe siècle, se perpétuèrent jusqu'à l'avènement de la Réforme. Il paraît, du reste, que le répertoire peu varié se bornait au seul mystère de l'Assomption que, dans le principe, les confrères de Notre-Dame de Montauriol et les confrères de Notre-Dame de Mont-Carmel représentaient, chaque année, quelquefois simultanément, le soir de la fête de l'Assomption : les premiers dans l'ancienne église abbatiale de St-Théodard, récemment élevée à la dignité de cathédrale ; les seconds dans le couvent des Carmes. Quelques jours auparavant, les confrères, déguisés en barbons, d'où leur était venu le nom roman de *barbustels*, parcouraient les rues de la ville en se livrant à diverses bouffonneries. Le jour de la fête, après une procession solennelle, l'histoire ou le mystère de l'Assomption était représenté par les confrères sur un échafaud dressé dans l'église. Les douze apôtres et d'autres personnages du Nouveau-Testament prenaient part à l'action, et la pièce finissait par le *montement* ou l'Assomption de la Vierge Marie (1).

Le bon accord qui, dans le principe, avait régné entre le Chapitre cathédral et le couvent des Carmes, sur la célébration du mystère, s'évanouit entièrement lorsque le Chapitre, qui était curé de la ville, ne voulut plus souffrir que la

(1) « Dans l'esglise cathédrale de Montauban, près de l'autiel du grand portal d'icelle esglise, et là où se faict le *montement* de la Vierge Marie. »

(Arch. de Montauban, série GG, 2e section, 1er registre des hommages rendus au Chapitre cathédral de Montauban, f° 10.)

Collégiale de St-Étienne et les ordres religieux paroissent en public avec la croix haute : ce qu'il considérait comme une atteinte portée à sa juridiction. Les Cordeliers et les chanoines de la Collégiale, qui n'avaient tenu aucun compte de sa défense, avaient reçu, en 1359 et en 1360, une leçon tellement rude qu'elle avait ôté aux autres l'envie de lutter. En effet, les premiers s'étaient vu arracher leur croix en pleine rue, et les seconds, assaillis l'épée à la main par les moines de la cathédrale, avaient laissé un des leurs étendu mort devant la porte du moustier, pendant que leur croix était jetée dans les broussailles.

Néanmoins, le Chapitre consentit plus tard à une transaction (9 novembre 1381), et moyennant l'obligation d'aller tous les ans, le jour de St-Théodard, pendant la grand'-messe, demander au prieur-mage l'autorisation de porter publiquement la croix haute, les Carmes obtinrent la faculté d'assister, leur croix en tête, à la procession que les confrères de Notre-Dame de Mont-Carmel faisaient dans la rue des Carmes, depuis le couvent jusqu'à la rue actuelle du Greffe. Le Chapitre y mit toutefois pour restriction que, si les confrères de Notre-Dame de Montauriol représentaient en même temps le mystère de l'Assomption dans la cathédrale, les Carmes ne pourraient porter leur croix à l'histoire ni à la procession des confrères de Notre-Dame de Mont-Carmel (1).

(1) « Domini Prior et Sindicus Ecclesie cathedralis..... voluerunt et consenserunt quòd dicti Prior et conventus Carmelitarum possint portare dictam crucem illi processioni seu *istorie* quæ fit, quolibet anno, in vesperis festi Assumptionis Beate Marie Virginis, per confratres dicti festi, quod celebratur in dicto conventu Carmelitarum : et hoc duntaxat per carrieram rectam, transeundo per portam vocatam de *Tescone* usque ad cadrivium ubi jungitur carriera in cruce, et per unam tendit versus sanctum Jacobum, rectâ carrierâ versus

Dans la suite, la célébration du mystère de l'Assomption cessa, sans doute à cause de la situation de la cathédrale et du couvent des Carmes hors des murs et du blocus de plus en plus rigoureux des Anglais, d'avoir lieu à l'extérieur de la ville, et se fit dans l'église de St-Jacques. La procession partit, dès lors, de cette église et s'arrêta au puits de La Faurie, c'est-à-dire au débouché de la rue actuelle du Vieux-Palais dans la rue St-Louis. Pour éviter tout conflit, il avait été convenu, entre le Chapitre et les Carmes, que leurs confrères respectifs représenteraient le mystère à tour de rôle, les uns une année, les autres l'année suivante. Mais la peste ayant envahi la ville en 1441, le Chapitre, dont c'était le tour, dut s'abstenir d'une cérémonie qui contrastait d'une manière trop sensible avec la douleur publique. L'année suivante, quand vint le tour des Carmes, les moines de la cathédrale, invoquant la force majeure qui ne leur avait pas permis d'user de leur droit, prétendirent qu'ils ne devaient pas pour cela encourir la prescription, et se disposèrent à donner le spectacle habituel malgré les préparatifs faits, de leur côté, par les Carmes. Les têtes s'échauffèrent de part et d'autre et peut-être eût-on vu, en 1442, une seconde édition des luttes regrettables de 1359 et 1360, si des esprits plus sages n'eussent eu la pensée de s'en rapporter à l'arbitrage de l'Évêque.

puteum de Fauria, et per aliam versus plateam, et per aliam versus dictum conventum,..... retento tamen per dictos dominos Priorem Majorem et Sindicum, pro eorum Capitulo, quód si dicta istoria dicti festi Assumptionis fiebat in dicta ecclesia cathedrali Montis-Albani per confratres confratrie Beate Marie dicte ecclesie quòd dicti Prior et conventus Carmelitarum *istorie* prædicte fiende per dictos confratres confratrie Beate Marie Carmelitarum, nec eorum processioni crucem aliquam portare non sint ausi, nec eam, eo casu, dicte *istorie* nec processioni aliqualiter portent. »

(Biblioth. imp., Collection Doat, titre 89, f° 90. Titre du 9 nov. 1381.)

Ce prélat prononça en faveur du Chapitre cathédral, et, par sa sentence arbitrale, régla tout ce qui pouvait, plus tard, devenir un sujet de discorde (1). Après l'expulsion définitive des Anglais, la célébration du mystère de l'Assomption fut rétablie dans le couvent des Carmes et dans l'église cathédrale. Un document, conservé dans nos Archives municipales, nous apprend que ce vieil usage était encore en vigueur en 1541, et que le *montement* ou l'Assomption de la Vierge se faisait à l'entrée de l'église, près de l'autel de la grande porte, qui s'ouvrait sur le faubourg du Moustier.

L'Assemblée remercie M. Devals de lui avoir communiqué ses curieuses recherches.

M. le Président donne lecture de la 17e question :

Bâtiments claustraux : qu'ont-ils été ? qu'en subsiste-t-il ? Iconographie du cloître de Moissac, ses inscriptions murales, son influence dans le Midi.

Cette question a été traitée à Moissac pour cette abbaye.

(1) « On vit leur evesque l'an mesme de l'anoblissement de sa maison (1442) dans les soins de vouloir accorder les religieux de la cathédralle avec les PP. Carmes sur le différend qu'ils avoient ensemble pour la représentation de l'histoire de l'Assomption de Notre-Dame : ceux-là prétendans la représenter quoyque dans l'an du tour de ceux-cy, pour en avoir esté privés la précédente année 1441 (qui leur appartenoit) à raison de la peste qui tenoit la ville : à quoy il réussit, l'affaire luy aïant esté donnée ; et ordonna, par sa sentence arbitralle en faveur des premiers, toutesfois qu'à l'advenir la coustume seroit observée, tant pour l'an du tour que pour l'observance de tout le reste ; car on souloit faire paroistre les douze apostres et autres personnages dans l'esglise de St-Jacques et puis dans le canton dit de la Faurie, la veille de l'Assomption, après avoir faict paroistre quelque temps auparavant dans la ville certains personnages qu'on nommait *barbustels*, pour y faire sans doute les bouffons. »

(Perrin de Grandpré, *Hist. ms. de la ville de Montauban*, liv. II, ch. XXIV.)

L'abbé Pottier rappelle le nombre et l'importance des constructions monastiques qui ont existé dans les limites actuelles du diocèse. Il mentionne les recherches et les publications remarquables faites par M. Jouglar et les travaux que poursuit ce savant. Les notes fournies par M. Pottier seront annexées au compte-rendu.

NOTES DE M. L'ABBÉ POTTIER.

Je ne viens pas ici, Messieurs, faire le panégyrique des ordres monastiques, ni rechercher l'action qu'ils ont pu exercer dans notre contrée. Cette question est aujourd'hui jugée, et M. Viollet-le-Duc a pu écrire récemment « que la règle de saint Benoît, au seul point de vue philosophique, est peut-être le plus grand fait historique du moyen-âge. » L'illustre auteur des *Moines d'Occident* a surabondamment prouvé tout ce que cette pensée a de vrai. Afin, d'ailleurs, de n'abuser ici ni du temps, ni de votre attention, je détacherai de mes notes ce qui regarde les monastères, surtout au point de vue de l'art; nous étudierons les ruines sans trop les interroger: elles sont riches pourtant du souvenir de bien des gloires, plus encore que des beautés artistiques.

Vous le savez, au milieu des désordres de tout genre qui suivirent la chute de l'Empire romain en Occident, les moines du Mont-Cassin vinrent jusqu'à nos pères, les groupant de nouveau, leur apprenant quelle était la richesse de leur sol, en leur donnant la force morale et les secours religieux. Les abbayes de Moissac, de St-Antonin, puis de St-Théodard et de Bonneval sont voisines de ces époques.

Plus tard, lorsque la sève fut rajeunie par saint Odon, saint Robert et saint Bernard dans la vieille tige bénédictine, il y avait de nouveaux périls : Cluny et Cîteaux vinrent à leur tour aider nos sociétés dans leur réorganisation,

fonder des villes, donner des franchises et des lois. Je nommerai ces colonies en leur place, indiquant aussi des monastères moins importants et de fondation plus récente.

Abbaye de Moissac. — La plus célèbre de nos abbayes bénédictines, par son passé et ce qui nous reste d'elle, est celle de Moissac. Je n'ai point à en parler, puisque le Congrès l'a visitée lui-même, sous la présidence de M. de Caumont, s'instruisant de la bouche de ceux qui l'ont étudiée durant leur vie entière. M. L. Taupiac, en rendant compte de cette excursion, a su, d'une manière habile, nous dire aussi quelques mots de son histoire. Qu'il me soit permis cependant de rapporter ici l'opinion de M. Félix de Verneilh à son sujet, émise au Congrès scientifique de Bordeaux. Notre regretté confrère croyait que l'église eut des coupoles dont il a retrouvé les pendentifs : elles auraient été élevées par Durand de Bredon, de 1053 à 1062, et étaient encore debout dans la seconde moitié du XIIIe siècle. C'est donc à cette église primitive que doit se rapporter la date de l'inscription constatant la consécration du monument.

Pour le cloître, M. de Verneilh était de l'opinion généralement admise, et qui est celle de M. de Caumont et de M. Viollet-le-Duc, à savoir que du premier cloître du XIe siècle il ne reste que les piliers des angles et ceux intermédiaires. Pour la série des arcades, leur forme ogivale, la sculpture des chapiteaux, les profils des bases indiquent un style plus rapproché de nous, une époque de transition. M. Viollet-le-Duc les croit du XIIe siècle. Le porche de l'église est de la même époque.

Abbaye de St-Antonin. — Le monastère St Antonin était déjà en renom sous Pépin-le-Bref. Il y vint avec son armée, et un évêque de sa suite fut guéri par l'intercession du

Saint. Notre confrère M. l'abbé Vaissière a fait de sérieuses recherches sur son origine : il la fait remonter au Ier siècle. Saint Antonin, compagnon de saint Austremoine (1), évangélisant le pays, convertit un personnage puissant, Fœstus, qui lui donna ses biens afin d'élever une église au vrai Dieu (2) : c'est celle-ci qui devint un collége de prêtres. En 825, Pépin d'Aquitaine soumit à l'abbaye de St-Antonin celle de St-Théodard. De cette ancienne abbaye il ne reste point de vestiges. La petite ville, devenue une vicomté, qui lui doit sa naissance et son nom poursuit encore ses destinées, quoique déchue de son importance, et une promenade ou un jardin remplace les constructions monastiques. Un des seuls débris est peut-être un petit bas-relief rond, probablement une clef-de-voûte. Des aigles traînent une barque qui renferme un corps. C'est la légende de saint Antonin martyrisé à Pamiers, et qui aurait ainsi suivi ou remonté le cours des fleuves jusqu'à la petite ville du Rouergue qu'il avait évangélisée. Ses saintes reliques furent brûlées et l'église détruite par les Calvinistes en 1570.

L'abbaye avait été sécularisée. Un chapitre régulier de Génovefins, composé de dix-huit chanoines et d'un prieur, lui succéda. Il se disait exempt de la juridiction de l'ordinaire, et le prieur-mage réclamait les droits épiscopaux (3). Les bâtiments construits par les chanoines subsistent aujourd'hui en majeure partie ; ils sont vastes et réguliers, mais ne réclament en aucune façon l'attention de l'archéologue. L'église qui les avoisinait, construite à la hâte au XVIIe siècle, vient heureusement de disparaître pour faire

(1) D'après une réponse du Saint-Siége, ce Saint avait été envoyé dans les Gaules par saint Pierre lui-même.

(2) Dans le lieu appelé alors Noble-Val (*nobilis vallis*).

(3) Archives de Rodez.

place à un édifice dans le style ogival, dont M. Olivier dirige les travaux avec une entente parfaite du XIIIe siècle.

Monastère de Bonneval. — Bonneval n'a droit ici qu'à une simple mention, et l'on ne doit pas s'en étonner en sachant que l'on est en désaccord pour le lieu même où il a existé. Nous savons qu'il était construit en l'honneur de Dieu, de saint Pierre, de saint Paul, de saint Avit, et qu'il dut disparaître de bonne heure.

M. Taupiac, qui s'occupe si heureusement des origines de son pays, le place victorieusement, ce semble, auprès de Castel-Ferrus, *Castrum Ferrucium*, sur la rive gauche de la Garonne, et il s'appuie pour cela sur la charte de fondation.

D'autres ont cru qu'il avait existé à Castel-Sarrazin. Cette dernière ville eut un prieuré relevant de Moissac, dont l'importance fut incontestable. D'après notre honorable confrère que je citais il y a un instant, les bâtiments primitifs étaient construits de manière à recevoir quatre-vingts religieux. Il en reste quelques pans de murs, encore adossés à l'église de St-Sauveur ; j'y ai récemment relevé des restes de peinture. M. l'abbé Carrière vous parlait tout à l'heure mieux que je ne saurais le faire de l'église, de sa vieille et belle tour lézardée et condamnée à disparaître.

Abbaye bénédictine de St-Théodard, primitivement de St-Martin. — Encore un nom plein de souvenirs pour nous et qui subsiste seul : une abbaye célèbre qui a vu, non loin de son enceinte, se grouper et grandir la cité de Jourdain et dont il ne reste que le site toujours admirable et quelques pierres dispersées. Faire l'histoire de St-Théodard, fondée vers 820 par Pépin Ier d'Aquitaine auprès de Montauriol, c'est raconter les origines de Montauban, et ce travail est réservé à notre

érudit archiviste. Il doit décrire les bâtiments abbatiaux dans une Histoire de l'abbaye qu'il prépare: aussi n'en dirai-je rien. Je mentionnerai seulement quelques beaux chapiteaux romans qui ont été trouvés dans des fouilles récentes, un modillon du XIIe siècle, des meneaux, des fragments de rosace. Jusqu'aux guerres de la Réforme, l'église, devenue cathédrale, avait conservé sa tour romane; elle était de style ogival et formait une croix latine. Elle disparut complètement, ruinée dans les siéges, lorsque Pierre de Berthier (1) transforma en un magnifique jardin les ruines du moustier. C'est à quelques mètres de ses fondations que vient de s'élever le gracieux château, œuvre de M. Bach.

Abbaye du Mas-Grenier ou de St-Pierre-de-la-Cour. — Notre savant confrère, M. Jouglar, notaire à Bouillac, vient de publier une monographie de l'abbaye de Mas-Grenier, fondée en 843 *(Mas-Garnesii)*. Il a bien voulu offrir cet ouvrage au Congrès, et il en sera rendu compte, puisqu'il répond à une question du programme. Je n'ai donc qu'à nommer ce monastère; ses restes sont aujourd'hui réduits à la mesure d'une maison de campagne; les bâtiments qui ont subsisté jusqu'à nos jours ne dataient que du XVIIe siècle, et n'étaient même pas complétés en 1790. J'en ai vu la majeure partie encore debout; de longues façades, des fenêtres avec encadrement de briques, des voûtes d'arêtes au rez-de-chaussée, le chapitre (2), les galeries du cloître rappelaient les constructions monastiques du siècle dernier souvent peu fidèles aux dispositions primitives. La porte principale existe encore, portant à sa clef les armes de l'abbaye.

(1) Évêque de Montauban.

(2) La salle du chapitre, contrairement à l'usage ancien, était du côté du cloître opposé à l'église.

Je n'ai trouvé parmi les décombres qu'un seul chapiteau de pierre, pouvant se rattacher au XIIIe siècle, de petite dimension ; sa corbeille était entourée de feuilles d'eau ; l'église ressemblait, nous dit M. Jouglar (1), à celle de la Dorade de Toulouse, qui appartenait aussi aux religieux de St-Maur. Commencée en 1692, elle fut détruite un siècle après, par la Révolution.

Abbaye bénédictine de Notre-Dame-St-Pierre de Varen.—Nos maisons bénédictines aimaient les grandes eaux : le Tarn avait sur ses rives Moissac et St-Théodard; Bonneval et le Mas, plus tard Belle-Perche, étaient au milieu des fertiles ramiers de la Garonne ; St-Antonin, sur les bords pittoresques de l'Aveyron. Quelques kilomètres plus haut, en remontant le cours de cette rivière, la vallée s'élargit, les rochers sont plus rares ; dans un cadre verdoyant se dessinent les châteaux de Milhars, de Perrodil, de Pech-Mignon, et au milieu, au-dessus de remparts baignés par les eaux, s'élèvent des machicoulis, des lucarnes aiguës et une tour romane ; c'est ce qui nous reste de l'ancienne abbaye de Varen, et qui est bien digne, comme on peut en juger par les photographies soumises au Congrès, de fixer l'attention du touriste et de l'archéologue. Varen, peu distant de la gare de Lexos, est d'un facile accès : souvent, je me suis laissé attirer par ses vieux murs, allant de là étudier l'abbaye, si intéressante encore et si chère, de Beaulieu dont je parlerai tout à l'heure.

L'opinion commune fixe au IXe siècle la fondation de l'abbaye de Varen et l'attribue à St-Géraud d'Aurillac : la piété de ce seigneur, qui appela auprès de lui les bénédictins de Vabres dans la célèbre abbaye de son nom,

(1) Monographie du Mas-Grenier.

donne parfaitement raison à cette assertion ; une des deux chapelles de Notre-Dame-St-Pierre de Varen lui est dédiée. Longtemps, la fortune de l'abbaye et celle de la petite ville furent liées l'une à l'autre; une enceinte fortifiée avec tours, portes et barbacanes, unissaient les habitations et le monastère. D'un côté l'Aveyron, et des trois autres de larges fossés isolaient les murs ; l'ensemble formait et forme encore un quadrilatère dont les bâtiments claustraux occupaient l'angle sud-ouest. Les habitants et les moines eurent à subir les mêmes luttes : lors des guerres de la Réforme, il y eut de rudes combats, dont le peuple a conservé le souvenir, et j'ai vu encore de larges fosses creusées après l'action, autour des murs de l'église et remplies d'ossements; dans l'une d'elles que recouvrait à peine une dalle rompue, j'ai trouvé des débris d'armes improvisées un jour de siége, et destinées au travail des champs plutôt qu'à la défense.

Quoi qu'il en soit de l'histoire de Varen, son église est une des plus anciennes et des mieux conservées de la contrée, nous reportant par son plan aux basiliques latines; je le présente au Congrès : il est d'une disposition peu commune, avec ses absides jumelles. La tour et quelques détails paraissent du XIIe siècle, mais je crois l'ensemble antérieur.

La façade occidentale est d'une simplicité qui s'explique facilement : placée au bord même des fossés, elle servait de rempart, et sa porte en plein-cintre, sans moulures ni archivolte, était murée et l'a été jusqu'à nos jours (1). Un mur carré, dont le haut correspond à la grande nef, est, ainsi que les murs des collatéraux, percé d'une fenêtre romane.

(1) Cette église, classée comme monument historique grâce à l'initiative de M. l'abbé Marcellin, a été récemment restaurée en partie dans une sage mesure.

Le côté du nord et le chevet sont isolés ; on voit les restes d'une belle corniche et des modillons sculptés soutenant un cordon à billettes.

En allant du couchant au levant, cette corniche s'arrête bientôt ; l'église paroissiale, dédiée à saint Serge et entièrement distincte de l'abbatiale, s'appuyait de ce côté; des piliers adhèrent encore au mur ; leurs angles, flanqués de colonnes à chapiteaux aux plus fines sculptures , indiquent le luxe de cet édifice, très-restreint d'ailleurs (de 20 à 25 mètres de long) ; un arc ouvert le mettait en communication avec le chapitre, il fut accidentellement détruit par un écroulement.

Vers le levant, une tourelle fait saillie: c'est l'escalier qui monte à la tour, puis deux absides terminent les bas-côtés avec d'étroites fenêtres à la base, donnant un peu d'air aux cryptes, et dans le haut, trois ouvertures qui éclairent les chapelles ; la grande nef se termine carrément avec la tour qui est à son chevet. C'est un des étranges caractères de cette église, et une exception au plan basilical. Au milieu est une large ouverture en plein-cintre, deux colonnes et des chapiteaux (sur l'un desquels est sculpté un dragon), supportant un tore entouré d'une archivolte à billettes. Un remaniement en a fait une fenêtre ogivale à meneau , mais je ne saurais affirmer que ce ne fût point primitivement une porte. Le haut des absidioles, abaissées aujourd'hui , pourrait aussi, comme cela s'est pratiqué souvent , surtout dans les Pyrénées, avoir été utilisé pour la défense.

Au midi, on rencontre la sacristie , postérieure à l'église (voûte ogivale), puis les bâtiments de l'abbaye. Le cloître a été détruit par un violent incendie : il paraît même que l'on craignait alors pour l'église, dont les murs portent des traces de calcination , et l'on éleva deux forts arcs-boutants qui existent encore.

La grande nef n'a point de charpente; des pierres feuilletées reposent directement sur la voûte ; la tour carrée est surmontée d'un toit à quatre pans ; elle est percée de deux rangs de fenêtres romanes, et sous le comble, de trous carrés à l'intérieur; la voûte à quatre pans qui surmonte le sanctuaire rappelle les coupoles.

Lorsqu'on pénètre dans l'église, on est saisi par sa simplicité presque sauvage, et je le dis avec regret, attristé en voyant le peu de soin avec lequel elle est tenue. Elle a 45 mètres de long sur 15 mètres de large; les seize piliers de la nef sont carrés, sans aucun ornement ; quelques-uns ont les angles arrondis. Les six qui supportent la tour sont plus forts et plus ornés ; des demi-colonnes les flanquent. Dans les bas-côtés, des arcatures, correspondantes aux arcs qui séparent les nefs, encadrent des fenêtres assez grandes et cintrées. Les voûtes sont en berceau sans arc-doubleau ; celle de la nef centrale tend vers l'ogive , mais on sent les tâtonnements de constructeurs qui veulent éviter la poussée du plein-cintre , plutôt que mettre en pratique l'art ogival.

Les collatéraux s'élèvent assez pour qu'il n'y ait pu avoir de fenêtres dans la grande nef. Plusieurs de ces dispositions rappellent St-Savin et Ste-Marie in Cosmedine, à Rome.

Le luxe a été réservé pour le sanctuaire et les absides jumelles; les piliers ont des chapiteaux historiés ou ornés d'entrelacs et d'oiseaux aux angles (une main barbare en a assez récemment mutilé plusieurs, sous prétexte de leur peu de convenance) ; des colonnettes supportent les arcatures des chapelles, auxquelles on monte par huit marches. Celles-ci recouvrent deux cryptes intéressantes. Autrefois, on descendait dans ces chapelles souterraines par des portes que j'ai retrouvées sous le mortier et qui s'ouvrent latéralement dans le chœur. Au milieu même de l'escalier, on a de nos jours

pratiqué une ouverture qui permet de descendre dans celle de St-Géraud. Quand on n'est point effrayé par la poussière et les débris de tout genre (pierres, boiseries sculptées ou fragments de chaises qui y sont accumulés), on passe d'une première travée à la partie voûtée en cul-de-four. Un autel du XIIe siècle (1) est encore debout, avec des traces de peinture; et sur les murs, j'ai mis à découvert, il y a peu de mois, des peintures murales que cachait un épais mortier. Des saints et des anges apparaissent, au milieu de décorations qui sentent le XIIIe siècle avec des retouches postérieures.

L'autre crypte était murée; je n'ai pu résister au désir de la visiter. Un jour, j'ai démoli moi-même le mur qui en fermait la véritable entrée : j'ai pu y pénétrer, je dirai même y rouler, les marches n'existant plus. Sauf les décombres, et à la place, quelques ossements épars, l'autel et les dispositions étaient les mêmes que dans celle visitée déjà.

J'ai remarqué dans l'embrasure de la fenêtre du chevet, qui est de niveau avec le sanctuaire, d'anciennes piscines et aussi dans le mur du midi, du côté du cloître, une niche ou custode avec les restes d'une porte en bois sculpté semblant indiquer un tabernacle ou tout au moins une armoire pour les saintes huiles.

Un des objets les plus curieux que renferme cette église est ce qui sert aujourd'hui de bénitier. C'est un cube de marbre, de 60 cent. de large sur 70 de hauteur sur chaque face; au-dessus d'une base, deux pilastres encadrent une niche ou arcature; un rinceau très-simple forme bordure. Cette cuve est aujourd'hui renversée; la partie qui devait

(1) Le tombeau isolé a 1^m,10 de large; la table offre une saillie en tailloir de 22 c., elle a une largeur de 87. L'autel a 1 mètre de hauteur; un trou carré est pratiqué par derrière, sans doute pour des reliques.

adhérer au sol est évidée en cuvette: je me propose de la faire rétablir sur sa base réelle. Avant d'avoir examiné la partie primitivement creusée, je n'oserais affirmer que ce soient des fonts baptismaux. Ce qui n'est pas invraisemblable, si cela a toujours été un bénitier, cet objet acquérerait de la valeur par la rareté des bénitiers fixes du XIe ou du XIIe siècle. J'ai entendu formuler l'opinion que ce serait peut-être un autel antique utilisé: je vous la communique sans l'adopter. Je signalerai encore d'anciens cercueils de pierre avec la forme de la tête marquée à l'intérieur, et placés aujourd'hui dans l'église.

Des stalles Renaissance à haut dossier garnissent le chœur, celui-ci était séparé de la nef par une clôture de bois sculpté contre laquelle étaient appuyés deux autels, détruits il y a quelques années (l'autel paroissial et celui de St-Roch).

J'éviterai, pour les bâtiments réguliers, les lenteurs d'une description: ils ont d'ailleurs été détruits en partie et modifiés. La sécularisation et l'érection en chapitre collégial, qui eut lieu en 1561, fut la cause principale de ces changements. Dès lors, ce qu'on nomme encore aujourd'hui *le Château* ne fut plus l'hôtellerie ou le palais abbatial, mais la demeure du doyen: charmante demeure, du reste, avec ses balcons de pierre, ses tourelles aux angles, ses machicoulis, ses hautes lucarnes. Le premier et le second étage, auquel on arrive par un escalier de pierre enfermé dans une tour ronde, est divisé en un petit nombre de pièces dont deux ont de vastes cheminées; dans le bas, sont deux étages voûtés: une cave et un grenier pour les dîmes. Ces constructions ne me paraissent pas remonter au-delà du XVIe siècle, du moins elles ont dû être remaniées alors. Les bâtiments qui se relient à l'église sont beaucoup plus anciens; un tuyau de cheminée cylindrique couvert en mître, et évidemment du XIIe siècle, les surmonte. Il est à souhaiter qu'il soit con-

servé. Çà et là quelques écussons, quelques fenêtres intéressantes. Toutes ces constructions sont de pierre.

L'église, comme monument historique, est à l'abri de la ruine. Mais il n'en est pas de même du château dont je viens de vous parler et qui est possédé par plusieurs propriétaires. La commune ne pourrait-elle en faire le presbytère ou y établir ses écoles, afin d'en assurer la conservation ?

Abbaye cistercienne de Grand-Selve. — Nous entrons, avec Grand-Selve, dans une période de rénovation monastique, et nous atteignons une époque où l'influence de l'illustre saint Bernard s'est vivement fait sentir dans notre région. Avec lui Cîteaux et Clairvaux nous envoyèrent leurs colonies, et les moines blancs imprimèrent à notre société comme à notre sol la puissance de leur fécond génie. Grand-Selve, la plus importante de nos abbayes cisterciennes, fonda deux villes ou bastides (Beaumont et Grenade), les dotant de monuments, les peuplant et leur donnant des lois. Elle établit à Toulouse le collége St-Bernard (1), donna la vie à plusieurs abbayes (Fontfroide, Candeil, Calers, Vallaure en Espagne). Ses abbés ont fourni des légats, des archevêques et jusqu'à des généraux d'armée (Arnaud Amaury).

M. Jouglar, que je citais pour le Mas, consacre plus que ses loisirs à des recherches sur nos abbayes : son zèle est infatigable. Il a publié une monographie de Grand-Selve (présentée à la Société archéologique du Midi) et se dispose à compléter ce travail. Ma tâche est donc allégée au sujet de cette abbaye. Vous avez pu lire ce qui en a été écrit et vous avez déploré la disparition absolue d'un monastère aussi illustre et aussi beau. Il avait eu la rare bonne fortune d'échapper aux dévastations des siècles passés pour être honteusement démoli par la Révolution.

(1) Le collége Ste-Marie occupe aujourd'hui le même emplacement.

Rien ne manquait à son ensemble : enceinte fortifiée avec un fort contemporain de sa fondation, église de transition à trois nefs somptueusement ornées et longue de 101^m 64^c dans œuvre (1) ; un cloître aux galeries de marbre, aux riches peintures (2) ; le chapitre, les sacristies, le réfectoire, les cuisines, le palais abbatial, et en avant, détaché du monastère, l'hôtel des étrangers construit en 1727 avec le plus grand luxe. Les archives, la bibliothèque, le trésor étaient des plus riches ; les châsses si précieuses, conservées à Bouillac, n'étaient pas les seules qu'il renfermât : les inventaires en indiquent d'autres.

L'abbaye de Grand-Selve dépendait du diocèse de Toulouse ; elle fut fondée en 1114 par Gérard de Salles, abbé de Fontevrault. Affiliée d'abord à l'abbaye de Cadouin, elle adopta, dès l'année 1117 (3), l'observance de Cîteaux. Au dire des chroniques, elle comptait, dans le cours du XIIe siècle, plus de huit cents moines. Son église principale, construite de 1249 à 1282, était sous le vocable de la Sainte-Vierge et de sainte Marie-Magdelaine. Le mobilier a été dispersé : Grenade a des tableaux ; Bouillac un saint Bruno de Lesueur, des statues et des autels ; Beaumont de belles stalles du XVIIe siècle.

Abbaye cistercienne de Notre-Dame de Belle-Perche. — La fondation de Belle-Perche est due, vers 1100, aux seigneurs de Castelmeyran, de la maison d'Argombat. D'abord sous la règle de saint Benoît, elle fut unie à Cîteaux, en 1147, pendant le séjour de saint Bernard à Toulouse, et le 24 mai 1166, l'abbé Alquier, considérant que le monastère

(1) *Monographie de Grand-Selve,* par Jouglar, p. 212 et suiv.

(2) Exécutées au XVe siècle, ainsi que celles de l'église, sous l'abbatiat de Louis de Narbonne.

(3) Suivant Dom Vaissette, en 1146.

était placé dans un lieu malsain, le transporta sur les bords de la Garonne. Plus que toute autre, peut-être, cette abbaye, située dans une riche plaine souvent dévastée, eut à subir le sort des guerres : aussi les ruines se sont amoncelées autour d'elle. Il nous reste cependant des constructions importantes : nous allons les examiner rapidement, sans chercher dans le passé.

Un pont suspendu a été récemment jeté tout auprès de l'abbaye. Lorsqu'on le traverse, on est frappé de l'étendue des bâtiments qui s'élèvent, sur une très-grande longueur, à la hauteur de plusieurs étages, près des eaux mêmes de la Garonne (1). A gauche de la route, le pont franchi, ce qui attire d'abord les regards, ce sont les ruines de l'ancien réfectoire que l'on désigne à tort comme ayant été une chapelle : il fut détruit, en même temps que le cloître, le dortoir et une partie de l'église, par les Protestants lors des premières guerres. Ce beau réfectoire, placé suivant l'usage du côté opposé à l'église, s'avançait vers le fleuve. Quoique ses murs soient formés d'assises régulières de briques et de pierres, il était ogival et me paraît de la fin du XIIIe siècle ; des colonnettes, recevant les retombées des nervures, s'appuient sur des consoles énergiquement sculptées ; de longues fenêtres ogivales l'éclairaient ; une porte à voussures le mettait en communication avec le cloître.

A son extrémité, dit-on, s'élevait sur le fleuve une tour qui, la nuit, servait de phare pour guider sur les eaux comme les aiguilles de Figeac guidaient dans les bois ; la base semble exister au milieu des décombres. A l'ouest est l'ancienne cuisine, voûtée en berceau, ayant une vaste cheminée dont le tuyau existe encore ; elle était en communication avec les bâtiments de service. Il faut tourner ces constructions sans caractère pour parvenir sur l'emplacement de l'ancienne

(1) Ce bâtiment a vingt-deux fenêtres de front à chaque étage.

église. Ce qui est rare dans nos abbayes, mais qui s'explique par la position de la Garonne, l'église était au midi. Le mur sur lequel s'appuyait le cloître conserve encore quelque colonnes romanes ; leur disposition et leur peu de hauteur accusent trois nefs (1). Le cloître, reconstruit il y a moins de deux siècles, est complet ; ses voûtes sont à arêtes, appuyées sur des piliers de briques.

Au levant, la salle capitulaire, restée intacte, vient d'être démolie par le propriétaire actuel. Les formerets des voûtes intérieures se dessinant sous le cloître et encadrant deux fenêtres géminées surmontées d'un quatre-feuilles à lobe arrondi ; la porte au milieu, riche de colonnettes et de voussures, voilà ses seuls restes, et un peu plus loin, amoncelés dans une cour, les nervures, les chapiteaux en belle pierre blanche couverte de feuillage d'une vérité remarquable. Ne comprenant pas l'amour de la destruction, je ne saurais vous dire pourquoi ces ruines inutiles et barbares ont été consommées (2).

A côté, deux salles ogivales dont l'une intacte encore, sans doute : la sacristie et l'*auditorium*.

Ce que je viens de décrire constituait l'ancien monastère ; les bâtiments modernes se sont prolongés vers le levant, formant un vaste corps de logis avec fronton au milieu et deux ailes. Dans la partie principale, le bas est occupé par de vastes salles voûtées avec piliers en quinconce (les anciens greniers), et en revenant vers le couchant, par un salon aux grandes proportions, et le réfectoire moderne, orné de plâtre dans le goût Louis XV, ayant encore ses boiseries et ses bancs en place, puis les cuisines.

(1) M. Devals l'a relevée en 1840, avant sa complète destruction. Elle avait dans la nef six travées de $5^m,45$, les piliers $1^m,50$; en tout, $43^m,20$. Les transepts avaient 7^m de longueur et 17^m de largeur.

(2) Avec une ornementation plus riche et de plus d'étendue, ses dispositions étaient celles de la salle capitulaire de la Garde-Dieu.

Au premier étage, règne un corridor de 7m 70 de large sur 7m 10 d'élévation ; il est terminé par des verrières plombées, dans les mêmes proportions, donnant sur la rivière et sur la campagne. Cette disposition est du plus bel effet dans cette magnifique végétation ; il donne accès aux appartements épiscopaux et aux cellules des religieux toutes intactes.

Je ne fais que citer pour la décrire plus tard la pierre tombale de l'évêque de Basas, ancien abbé de Belle-Perche, mort en 1293, trouvée dans les décombres de l'église, dit le *Gallia christiana*, lors de la reconstruction, et très-intacte encore.

Les admirables autels Renaissance ayant appartenu à Belle-Perche sont aujourd'hui à St-Sauveur de Castel-Sarrazin ; en marbre précieux, ils sont du plus beau travail. On retrouve un peu partout encore des débris de l'ancienne splendeur de notre abbaye : il est peu de maisons du pays qui n'ait eu sa part. Je signalerai plus tard de beaux carrelages émaillés.

A la mairie de Castel-Sarrazin on conserve avec soin le sceau de Belle-Perche, du XIIe siècle.

Abbaye cistercienne de St-Marcel. — En suivant l'ordre chronologique, plutôt que les rives de la Garonne, où nous venons de laisser Belle-Perche, je suis amené à vous parler de St-Marcel, situé dans la gracieuse vallée de la Lère (*vallis amœna*, disent les chroniques), près de Réalville, ancien diocèse de Cahors.

Armand de Montpezat et ses frères donnèrent à des religieux établis depuis peu à Septfonts (à peu de distance de Caussade), le lieu de St-Marcel, ou plutôt le donnèrent à Dieu et à la Sainte-Vierge, entre les mains de Pierre, premier abbé de Septfonts (1). Celui-ci y établit un prieuré dans

(1) *Gallia christiana*. D'après M. Devals, *Histoire de Négrepelisse*, Adhémar IV de Bruniquel en serait le second fondateur. Il l'avait enrichi de ses dons.

lequel, en 1130 selon les uns, en 1163 selon les autres, se réunirent tous les religieux abandonnant Septfonts. Affiliés d'abord à Cadouin, ils adoptèrent bientôt la réforme de Cîteaux (1219). Cette maison, assez peu importante, comptait en 1313, outre l'abbé, 17 religieux.

Les anciennes constructions ont toutes disparu ; ce qui subsiste est sans caractère et date de 1615, reconstruit après les guerres par l'abbé Jean VI Rey *(Regius)*. L'église a été démolie de nos jours. Je n'ai vu qui me parût ancien qu'une croix de pierre que le propriétaire, M. de Valada, a bien voulu donner à la Garde-Dieu.

Abbaye cistercienne de Notre-Dame de la Garde-Dieu. — De St-Marcel à la Garde-Dieu, la distance est facile à franchir : on monte une assez longue côte, au haut de laquelle, puisqu'ici nous suivons un itinéraire, le touriste est dédommagé par une belle vue ; l'archéologue, par un tumulus et une vieille tour ; le pélerin, qui est quelquefois l'un et l'autre, par un sanctuaire. Le tumulus me paraît, dominant la vallée dans laquelle il s'avance, la base d'un *præsidium*, une motte plutôt qu'une sépulture. La tour qui abrite le sanctuaire est celle de Notre-Dame-des-Misères, *Nostra-Dona de las Miserias*, dit notre vieille langue ; c'est une Notre-Dame qui a le privilége d'attirer de nombreux clients. Cette chapelle, restaurée avec piété par M. le curé de Mirabel, a perdu une partie de ses voûtes ; les baies de la tour sont en plein-cintre, qui de loin joue le roman et n'est que du XVIe siècle. De là, un plateau conduit à Mirabel, dont le clocher ressemble à celui que nous avons salué. Passant auprès de l'église de Viminiés, il est bon, pour suivre les vieux usages, de prendre le *chemin des Pères*, et de descendre ainsi dans la vallée d'Embrons. C'est une vallée toute cistercienne, rendue fertile par des travaux séculaires ; l'abbaye

qui s'y cache, plus heureuse que ses sœurs, a revu de nos jours la robe blanche de Cîteaux et a pu renouer la chaîne rompue de ses traditions (1).

Son aspect n'a rien de grandiose : seul le transept de la grande église, encore debout, peut frapper les regards au dehors. Jusqu'à la Révolution une tour carrée flanquait chaque angle de l'abbaye et, au nord-est, était remplacée par le donjon et la tour de l'église.

D'abord établie dans le vallon de St-Martin-d'Egarmac, la Garde-Dieu *(Garda seu custodia Dei)* fut fondée en 1150 par saint Étienne d'Obasine (2) qui lui donna son premier abbé, Gérard Ier. Trente ans après, Raymond, comte de Toulouse, par ses dons aidait puissamment à son développement. Il dut contribuer à l'érection de l'église, où les paroisses voisines se rendaient autrefois en procession.

Sans trop chercher combien d'années elle suivit la règle de saint Benoît, pénétrons dans l'abbaye : elle est hospitalière comme elle le fut au moyen-âge, les pauvres du pays nous le diraient au besoin. Les galeries du cloître étaient primitivement de pierre ; détruites avec une grande partie de l'abbaye par les Calvinistes, elles furent, vers 1707, reconstruites en briques par Henri de Bricqueville de La Luzerne, évêque de Cahors et abbé commendataire. Rétabli seulement sur trois faces et sans voûtes, ce cloître rappelle certains cloîtres d'Italie par ses arcades superposées : celles du bas sont en plein-cintre, celles du haut surbaissées. Des mou-

(1) L'abbaye de la Garde-Dieu a été rachetée, en 1864, par les Pères Cisterciens de Sénauque, arrachée ainsi à la Bande-Noire, le marteau en main.

(2) On connaît la merveilleuse châsse de pierre que le XIIIe siècle a sculptée à ce Saint, et qui existe dans l'église d'Obasine dont il fut abbé. Elle a été publiée par le regrettable abbé Texier dans les *Annales archéologiques.*

lures de briques les encadrent et des pilastres les séparent. Cette simplicité ne manque pas de grandeur. Le long du mur du midi, une suite de niches ogivales portent encore des rainures pour tablettes indiquant une série de placards, deux à deux : sans doute, les *armatoria* où les moines enfermaient leurs livres de méditation ou de lecture, car le cloître était consacré au silence et aux promenades méditatives. Je n'en ai jamais rencontré ailleurs en aussi grand nombre.

Du même côté et près de la porte ogivale du réfectoire est encore un puits abondant, et j'ai retrouvé autour les fondements de l'édicule voûté qui recouvrait jadis le *lavatorium*. Le réfectoire actuel a une voûte en arête ; un corridor voûté le sépare du cloître et conduit à la salle commune ou chauffoir, autrefois lambrissée de vieux noyer ; puis on trouve un vaste escalier de pierre, supporté par une voûte à nervures. Dans le fond, la chapelle avec sa sacristie. Les religieux la construisirent lorsque leur nombre restreint disparaissait dans la grande église peu solide, croyaient-ils. Sa voûte, un peu écrasée, est cependant d'un aspect agréable ; des nervures de briques évidées par des scoties s'appuient sur des piliers qui servent de contreforts intérieurs. Permettez-moi, Messieurs, un souvenir récent : j'ai eu le bonheur d'y célébrer le premier la messe depuis la Révolution, et un vieillard qui avait entendu la dernière qui y fut dite, il y a plus de soixante-dix ans, y assistait ému.

En rentrant dans le cloître on trouve d'abord, vers le levant, une salle ogivale avec sirènes et poissons aux clefs de voûte. C'était le chapier, passage ouvert sur la campagne par où les religieux allaient aux champs, y déposant leur coule (1). A la

(1) La coule est le vêtement de chœur qui se porte dans les lieux réguliers.

suite, la salle capitulaire, d'une légèreté extrême, est la partie la plus intéressante ; elle a six travées dont les nervures à arêtes reposent sur des colonnes de pierre et des chapiteaux sculptés ; au centre, deux piliers, faisceau de huit colonnettes, reçoivent les nervures sous forme de palmier ; leurs chapiteaux sont remarquables ; l'un d'eux est couvert de branches de vigne et d'oiseaux becquetant des raisins. On retrouve dans les sculptures, comme au XIIIe siècle, la flore du pays : le figuier, le châtaignier, l'érable, le chêne, le cresson rendus avec vérité. Un tailloir est encore, comme au XIIe siècle, entouré d'iris, mais rendus avec plus de relief. Les clefs de voûte représentent les quatre Évangélistes, l'Agneau divin et la main bénissante. Au levant, trois fenêtres en ogive, celle du centre à meneau. Sur le cloître, suivant l'usage constant, la porte au centre et de chaque côté deux ouvertures : un bahut supporte six colonnettes sur lesquelles s'appuient deux arcs ogives à boudins terminés par des feuillages. Des restes du double banc maçonné se retrouvent tout autour. J'ai décrit cette salle comme si elle était intacte. Si on la visitait, on verrait qu'il n'en est pas ainsi. La Société française d'archéologie m'a permis de disposer de quelques fonds qui m'étaient laissés libres pour sa restauration.

S'ouvrant encore sur le cloître, est la sacristie de l'église, salle à trois travées surmontée, dans le donjon (large tour carrée), d'une salle voûtée en berceau, celle des archives. Sur le mur nord, une jolie porte du XIIIe siècle s'ouvrait dans l'église. Un coup-d'œil rapide jeté sur le transept conservé indique un plan tout cistercien : croix latine, ayant dans chaque transept deux chapelles parallèles au chevet. Les piliers romans, les voûtes ogivales montrent une période de transition. Une voûte à huit pans, élevée sur trompes à la croisée des nefs, était surmontée de la tour des cloches. On

sait que les religieux doivent, du chœur même, sonner eur office. Détruite en partie lors du sac de 1567, cette église fut réduite alors et presque abandonnée plus tard. Du dortoir, placé au-dessus de la salle capitulaire, un escalier descendait dans le transept.

Autour de l'abbaye, des bois, de belles prairies, des granges, les anciens moulins fonctionnant encore, un beau colombier féodal du XVIIe siècle, voûté et ouvert dans le bas par quatre arceaux, complètent l'ensemble des dépendances monastiques dans un lieu solitaire et recueilli. J'oubliais des figures et un écusson employé comme élément de décoration dans les chapiteaux de l'église ; cet écusson est écartelé, le 1 et 4 est chargé d'une croix, le 2 et 3 porte une cloche et un orle crénelé.

Abbaye cistercienne de Beaulieu. — Beaulieu fut fondé dans le vallon de la Seye, le 20 août 1141. Si elle ne fut pas la plus importante, elle est sans contredit la plus complète aujourd'hui de toutes nos abbayes. Le plan qui est sous vos yeux vous le prouverait au besoin. Je rappellerai ici ce que j'ai pu en dire au Congrès à Rodez, diocèse auquel elle se rattachait.

Son nom indique le charme de son site. Lorsqu'on remonte, après Verfeil, la vallée de la Seye, l'horizon diminue, borné par de verdoyants coteaux ; mais il s'élargit à un détour de chemin. Les montagnes qui ne sont que des collines forment amphithéâtre, et, au milieu des peupliers, les tours et les vieux murs de Beaulieu captivent et charment les regards.

On a beaucoup étudié les grands édifices et pas assez peut-être ceux de moindre importance : celui-ci est de ce nombre.

L'église doit surtout nous intéresser : charmant édifice du

XIIIe siècle (1), d'une pureté de style qui n'a point de rivale dans le département, sa conservation est menacée : elle réclame donc la sollicitude du Congrès. Depuis 1862, j'ai tenté de nombreux efforts pour la rendre au culte, de concert avec l'Administration diocésaine et départementale, appuyé par M. Viollet-le-Duc. Il semblait naturel de la donner comme église paroissiale à la commune de Ginals, au centre de laquelle elle est située, et qui est obligée d'en construire une ; mais, sur les lieux, le mauvais vouloir est le plus fort, et l'édifice découvert marche chaque jour à sa ruine (2). Son chevet, qui a perdu sa toiture, est couronné de verdure : on peut sur ses voûtes cueillir des fleurs et des fruits : le parfum des violettes y trahit leur présence. Mais ce n'est pas, Messieurs, par la poésie des ruines que je veux vous attirer, nous voulons au contraire dépouiller notre église du linceul qui l'enveloppe ; si la toiture a été enlevée par la main des hommes (3), les murs et les voûtes sont debout et tiennent encore.

Au couchant, la porte ogivale aux fines voussures, porte postérieure, je crois, à l'église, est surmontée d'une élégante rosace. Six ogives trilobées convergent vers le centre, se réunissant à un sexte-feuille ; deux autres rosaces de composition différente éclairent les transepts.

En *descendant* dans la nef unique à cinq travées qui avec

(1) Construit en 1259 par Vivianus, évêque de Rodez, qui y est appelé le second fondateur de Beaulieu.

(2) Il y a plus de 20 ans, on voulait transporter pierre par pierre cette église à St-Antonin.

(3) Cependant, d'après l'impulsion intelligente de M. Levainville, alors préfet, le Conseil municipal de Ginals, dans une délibération déposée à la préfecture en 1864, a voté la conservation de l'église de Beaulieu et son adoption comme paroisse. Je rends ici justice à la bonne volonté du maire de cette commune.

le chœur mesure 57 mètres de long sur 10 de large, on est saisi par ses harmonieuses proportions : rien n'attire d'abord, et tout satisfait ; les fenêtres lancéolées sont longues et étroites (60 cent. sur 8 mètres de haut) ; les nervures à tores et les arcs-doubleaux s'appuient sur des colonnettes posées elles-mêmes sur des consoles feuillagées au-dessus du sol, afin, sans doute, que les murs soient libres pour les appuis des stalles. Dans les abbatiales, en effet, le chœur des religieux occupait presque toutes les travées de la grande nef.

La croisée est couronnée, à 20 mètres du sol, par une voûte à huit pans appuyée sur quatre trompes; la lumière en descend par quatre roses, délicatement découpées sous les formerets Au-dessus est la tour, sévère à l'extérieur et peu élevée. Le chevet est éclairé par cinq fenêtres; l'autel majeur est encore en place ; à droite, la crédence et la piscine. Il en est de même dans les deux chapelles placées dans les transepts ; vis-à-vis celle de droite, une porte donne dans le cloître.

Comme disposition et d'une époque postérieure, le cloître primitif, carré-long de 29 mètres sur 37, dérivait de celui de Moissac, n'ayant pas de voûte comme lui ; j'ai retrouvé un des piliers d'angle et des chapiteaux, réunis par le tailloir, qui indiquent des colonnes jumelles. Au XVIIe siècle, on reconstruisit, sur deux faces seulement, deux galeries à voûte d'arêtes, démolies depuis peu.

Au levant, les dispositions sont les mêmes à peu près qu'à la Garde-Dieu : sacristie précédée du chapitre, salle capitulaire d'une extrême simplicité, puis une salle longue et étroite, le *colloquii locus*, lieu où les religieux, tenus aù silence dans le cloître, venaient échanger quelques paroles quand cela était nécessaire ; à la suite, un petit cellier dépendant de la cuisine, qui est à l'angle. Cela nous conduit au corps qui donne sur le jardin, refait avec

ses réfectoires et salons au XVIIe siècle ; des tourelles carrées, dont une en encorbellement, flanquaient les angles ; le toit est aigu et percé de lucarnes de pierre. Le premier étage renferme le logement des religieux ; l'ancien dortoir, qui était au levant, a conservé une charpente du XIIIe ou XIVe siècle; un escalier de pierre existant encore le mettait en communication avec le transept de l'église pour les offices de nuit.

La construction qui se détache au couchant, fermant le préau, n'a subi aucun remaniement notable et est des plus intéressantes. Dans le bas, une salle voûtée avec contreforts, de 21 mètres sur 8,25; au milieu, quatre piliers monocylindriques la divisent et reçoivent de fortes nervures carrées ; la voûte n'a pas d'arc-doubleau ; le caractère de cette salle, nommée dans le pays église St-Bernard, se ressent de la sévérité imprimée par ce Saint aux constructions de son Ordre. L'ogive est peu accusée et tout porte à attribuer cette partie comme la salle capitulaire, de construction identique, à une époque antérieure à l'église ; les consoles qui reçoivent les nervures le long des murs sont nues. Des feuilles plates sans vigueur s'allongent maigrement sur la corbeille des chapiteaux ; dans l'église, au contraire, la rigidité du ciseau a disparu, les feuillages ont de la souplesse et de la vie, ils s'enroulent et se soulèvent ; les bases sont finement profilées ; à la porte occidentale seulement, les consoles de l'archivolte ont des figures peut-être symboliques.

Quelle était la destination de cette grande salle, dont les fenêtres étroites sont opposées au cloître ? On en trouve dans d'autres abbayes cisterciennes ayant servi de grange ou de cellier, comme à Clairvaux ou à Pontigny ; mais généralement c'était, dans les abbayes secondaires, la place de l'hôtellerie : le fameux bâtiment de Vauclair, si bien décrit par

M. de Caumont (1), offre les mêmes dispositions et il a été prouvé qu'il était destiné aux hôtes. Le premier étage renfermait à Beaulieu les chambres de ceux-ci ; une galerie surmontant le côté sud du cloître leur permettait d'y descendre, pour entrer dans l'église par une porte voisine. La salle du bas a probablement servi au culte pendant la construction de l'église : de là, sans doute, son nom, souvenir peut-être aussi d'une visite de saint Bernard (2). Deux portes donnent accès du côté de l'entrée du monastère ; au-dessus d'elles, des traces de voûte et, de chaque côté, des colonnes pour les soutenir indiquent un porche, une sorte d'*atrium*. J'ajouterai pour enlever la pensée d'une grange que, sur le haut des coteaux, à Bosc-Gayral, l'abbaye possédait *sa grange*, dont je parlerai plus tard.

Un beau jardin avec des pièces d'eau, et non loin, un ancien moulin sont au sud du monastère ; près de là est aussi le colombier, sous forme de tour.

Voilà, Messieurs, la dernière des abbayes dont j'avais à vous parler. Je fais et vous faites avec moi des vœux pour sa conservation. Il me reste à vous dire quelques mots de trois prieurés.

Prieuré conventuel de Cayrac. – Situé entre Réalville et Négrepelisse, sur les bords de l'Aveyron, il ne reste du prieuré régulier de Cayrac qu'une église sans voûte, une maison sans caractère et quelques fossés de l'enceinte fortifiée. Dans le testament de Raymond Ier, comte de Rouergue (961), il est question du monastère de St-Pierre et de St-Géraud de Cayrac. Dans son *Histoire de Négrepelisse*,

(1) *Abécédaire d'archéologie*, partie civile, p. 95.

(2) Si ce Saint a visité Beaulieu, c'est peu après la fondation de ce monastère, puisqu'il vint dans la province vers 1147.

M. Devals (1) mentionne son existence en 1090, lorsque Adhémar, vicomte de Bruniquel, appela d'autres moines sur les terres voisines de Sieurac (2) et donna à ceux de Cayrac un fonds *dans une forêt inculte* et épineuse pour y fonder une église sous le vocable de saint Gilles, église unie plus tard à la mense de St-Marcel. Cayrac eut avec cette abbaye un différend en 1147. Ces religieux dépendaient de St-Pierre d'Aurillac.

Prieuré conventuel de St-Maffre. — Le nom des vicomtes de Bruniquel m'amène à vous parler du prieuré de St-Maffre, peu distant de celui de Cayrac. Armand et Adhémar, son frère, pour dédommager l'abbé de Moissac et ses religieux auxquels ils enlevaient la bastide de Sieurac (3), leur donnèrent, le 10 septembre 1083, auprès de leur château, un lieu que ceux-ci nommèrent *nouveau Sieurac,* afin d'y construire un prieuré conventuel. Des constructions qui durent s'élever alors il nous reste le chevet de l'église. On retrouve dans l'ornementation très-soignée de ses trois absides, dans les sculptures des chapiteaux en particulier, la trace évidente de l'école de Moissac, les traditions antiques avec des éléments orientaux. Je citerai un chapiteau sur lequel des lions sont réunis deux à deux par une même tête formant crochet. Leurs corps sont animés et nerveux. D'autres, historiés, représentent des scènes de l'Écriture sainte : Adam et Ève cueillant la pomme, et ailleurs l'ange les chassant du Paradis. Je ferai remarquer aussi un banc de pierre régnant à l'intérieur de l'abside médiane dont les fenêtres sont très-ornées. Il est fâcheux que cette église n'ait pas été restaurée

(1) M. Devals, *Histoire de Négrepelisse*, p. 8.

(2) Plus tard Négrepelisse.

(3) Lieu cité.

dans le style commandé par cet intéressant chevet. Dans le cimetière qui l'entoure on voit encore, à fleur de sol, des cercueils de pierre de date très-ancienne.

Prieuré conventuel de Francour. — Encore un monastère, Messieurs : c'est abuser peut-être et vous fatiguer ; mais celui-ci dépendait de Grandmont ; en l'examinant, nous pourrons trouver des caractères particuliers aux prieurés de cet ordre peu connu, dont pour ma part je n'ai étudié aucune autre maison. Vous le savez, les religieux de Grandmont (1) ont pour fondateur saint Étienne de Muret, fils du comte de Thiers. Ils obtinrent des bulles de Grégoire VII en 1073. Basé sur l'austérité et la pénitence, cet ordre s'accrut rapidement et put donner naissance à un assez grand nombre de maisons. Celles-ci, cependant, ne furent érigées en prieurés conventuels qu'en 1317, par Jean XXII, qui donna à Grandmont le titre d'abbaye.

Je n'ai trouvé nulle part l'époque de la fondation de Francour (dans la langue du pays *Francou*, du roman *Francor*). Mais quelques recherches me permettront, je crois, de l'indiquer d'une manière à peu près certaine.

En 961, dans son testament, Raymond Ier, comte de Rouergue, parle de l'alleu de Francour (Francor) (2), et dans le *Cartulaire de Moissac* il est question de la forêt de *Francor*, sur la rivière de l'Amboulas (3) ; c'est le même

(1) Les disciples de saint Étienne établis sur la montagne de Muret, diocèse de Limoges, transportèrent peu de temps après sa mort le corps de leur fondateur à Grandmont, et leur ordre prit ce nom dans la congrégation générale tenue en 1167.

(2) « Illo alode de Francor et ad unum cui ille laxaverit post mortem illorum sancti Stephani Caturcensis remaneat. »

(3) « Ecclesia Sancte Marie de Illa Petrosa (Lapeyrouse) dicta apud antiquos ad ipsam Capellam sita, in pago Caturcino in confinio sylve

lieu, ce n'est pas encore le monastère. Sa fondation doit être, je crois, rapportée à Henry II d'Angleterre, entre 1154 et 1159. Nous savons, en effet, que les rois d'Angleterre, ducs de Guienne, se sont montrés les protecteurs et les bienfaiteurs de l'ordre de Grandmont. Henry II enrichit le monastère de ce nom, et sous son gouvernement s'élevèrent en divers lieux des maisons ou prieurés (*cellæ aut prioratus*) qui se soumettaient à l'église-mère de Grandmont. D'un autre côté, le pape Adrien IV, contemporain de ce monarque et anglais de naissance (de 1154 à 1159), témoigne aux frères de Grandmont sa joie de ce que les évêques de Limoges et de Cahors, venant au Siége apostolique, lui ont rapporté des louanges sur leur piété et leur conduite (*Gallia chr.*). Un évêque de Cahors a exalté (*extulerunt*) les religieux de l'ordre de Grandmont (*multis præconiis*). N'est-il pas naturel de supposer que, les connaissant ainsi, il devait les avoir sur son diocèse? Or, je ne connais pas d'autre prieuré que celui de Francour qui y ait existé, et ces dates correspondent au bienfait de Henry II.

Une preuve, toute de tradition populaire, peut s'ajouter. Les murs sont formés de briques exceptionnelles par leur dimension et leur cuisson (10 centimètres d'épaisseur sur une largeur de 25 cent. et une longueur variable de 40 à 50 cent.). Il en existe dans quelques anciennes constructions du voisinage, et on les désigne ordinairement dans le pays sous le nom de *briques anglaises*.

Ce préambule tient plus de l'histoire que de l'archéologie, mais ces deux sciences sont sœurs : elles se complètent et se prêtent un mutuel appui. Nous en trouverons la preuve dans le style du monument, se rapportant lui aussi à la fin du

que vulgo dicitur de *Francor*, super fluvium quod nominatur Ambolas. » (*Cartulaire de Moissac*, Arch. départ. DEVALS).

XIIe siècle ou au commencement du XIIIe. J'oubliais de dire que la pièce la plus ancienne concernant Francour, dans les Archives départementales, est un bail de 1342.

Après avoir gravi la côte rapide de Lafrançaise, traversé cette bastide, non sans admirer la riche plaine du Tarn, grossie en cet endroit des eaux de l'Aveyron, on suit la route de Lauzerte, et après avoir traversé un bois de chênes, reste de l'ancienne forêt *(sylva de Francor)*, le monastère se présente à vous. Et pourtant rien ne le rappelle encore; les murs de sa façade méridionale ont offert une complaisante épaisseur à des fenêtres et à des portes toutes modernes; une large pierre sert de seuil et l'on y reconnaît, hélas! la table de l'autel avec ses croix de consécration. Cependant, si le chrétien s'attriste, que l'archéologue se rassure un peu: les guerres de religion lui ont fait du mal, les reprises de constructions, qui en étaient la suite, l'ont modifiée et plus encore, de nos jours, les dispositions d'une demeure privée; mais le propriétaire actuel, M. Fabre, est hospitalier, et il montrera complaisamment quelques beaux restes.

La règle des moines de Grandmont était particulière, mais se rapprochant toutefois plus de celle de saint Benoît que de celle de saint Augustin; aussi les dispositions générales des prieurés bénédictins et cisterciens s'y retrouvent: préau central ayant au nord l'église, à l'est la sacristie, la salle capitulaire, puis une pièce défigurée, au midi la cuisine et le réfectoire.

L'église, dont le chevet absidal a été récemment démoli, a encore 27 mètres de long. La nef unique est couverte par un berceau ogival appuyé sur un large tore formant corniche. Les murs latéraux sont unis, sans aucune ouverture, si j'en excepte une porte intérieure placée au nord, pour les étrangers, et celle des religieux. Le mur occidental est percé d'une fenêtre en plein-cintre, étroite et longue, très-

ébrasée, ornée de deux colonnettes avec chapiteaux et tores ; une archivolte l'entoure (1). On m'a assuré que trois fenêtres semblables s'ouvraient dans le sanctuaire. Ainsi, la lumière venait toute ou à peu près de l'orient (*lux oriens ex alto*) ; elle suffisait à éclairer les religieux pour leur office : les fidèles dans le bas de la nef ne venaient que prier. Un élargissement de quelques centimètres, et dans l'angle formé, une colonnette sans chapiteau qui va se confondre dans la corniche (un peu plus loin une semblable), indiquaient probablement l'entrée du chœur. Jusqu'à nos jours, l'autel primitif était resté en place : un rétable et des tableaux du XVIIe siècle le surmontaient ; ils ont été donnés aux paroisses voisines.

De petites briques carrées, dont quelques-unes divisées diagonalement par deux traits et couvertes d'un grossier émail, carrelaient la nef. Les murs ont 1^m, 70^c d'épaisseur, bâtis exclusivement avec cette belle brique *anglaise* qui fait les frais de toute l'ornementation. On ne cherchait pas alors à imiter la pierre, car la peinture que cache le badigeon représente un appareil régulier de brique avec joints.

Un trou pratiqué dans un côté de la voûte indique le passage d'une corde ; je n'ai pu m'assurer s'il y avait au-dessus trace d'un clocher. Devant l'église était une construction dont il n'est pas aisé de se rendre compte ; cependant, par l'analogie frappante qui existe entre ce prieuré et celui de St-Jean-les-Bons-Hommes (2) décrit par M. Viollet-le-Duc, là aurait pu être le logement du portier et l'entrée de l'abbaye.

Au levant, après la sacristie à berceau cintré, vient la

(1) La porte de gauche, destinée aux fidèles du dehors, offre la même ornementation ; elle est murée aujourd'hui ; celle du mur occidental est récente.

(2) Situé près d'Avallon. (V. le *Dictionnaire d'architecture*, II, p. 270.)

salle capitulaire. Sa disposition est celle déjà décrite. C'est la partie la plus complète et la plus curieuse par l'emploi absolu de la brique. Sa voûte d'arête s'appuie sur des piliers aux angles desquels des colonnettes ont été *taillées*. Ceux du centre sont carrés. Une brique a fourni le chapiteau des colonnettes et suffit pour son tailloir et sa corbeille entourée de trois feuilles d'eau. Au-dessus, une brique aux deux angles abattus fait saillie et entoure le pilier. La porte et les fenêtres (1) sont en plein-cintre avec chanfrein aux angles et archivolte à l'intérieur.

Le cloître a pu être construit en bois, comme cela s'est souvent pratiqué dans les monastères peu importants, où cet élément était commun, car il ne reste aucune trace de piliers en maçonnerie. Je ne vous ferai pas remarquer les changements opérés au XVIIe siècle : il me suffit de signaler une vaste cheminée de cuisine, et dans l'ancien dortoir transformé en cellules les fenêtres ogivales ou cintrées conservées. A l'extrémité de ce dernier, une petite salle voûtée, au-dessus de la sacristie, a pu renfermer les chartes et le trésor. Je suppose que celui-ci ne valait pas celui de la maison-mère, si riche en merveilles d'orfévrerie (2).

Couvents et communautés religieuses d'hommes. — Parler des communautés religieuses établies dans le diocèse en dehors de nos abbayes serait assurément trop long, quoique la 17e question de notre programme le réclame. Mais quelques mots rapides sur les couvents d'hommes qui ont existé à Montauban auront peut-être l'attrait de l'inconnu ; ces maisons, presque toutes aujourd'hui communautés de religieuses, étant d'un difficile accès.

(1) Il n'en existe pas dans la travée du milieu, au levant.

(2) Voir plusieurs articles des *Annales archéologiques*.

Jacobins. — La nouvelle ville bâtie, auprès de Montauriol, par Alphonse Jourdan de Toulouse existait depuis un siècle à peine, lorsque les Jacobins vinrent y établir une maison de leur ordre. Placée au faubourg St-Étienne-de-Sapiac, elle fut détruite par une inondation en 1270, et construite alors sur le ruisseau Lagarrigue. La première pierre d'une belle église dont on voit encore la base des contreforts fut posée le 27 février 1273 (1). Elle fut détruite plus tard par les Calvinistes, qui établirent une forteresse sur son emplacement. MM. les annotateurs de l'*Histoire de Montauban* ont fourni des documents intéressants sur ce couvent (II, p. 160). Ce qui fut reconstruit par les Jacobins, rentrés à la suite de Richelieu, subsiste encore, mais inachevé. Le grand cloître de 1663 ne règne que sur deux faces : ses galeries rappellent celles qui entourent la place Royale. Quelques grandes salles voûtées de la même époque, une chapelle sans caractère, de 1682, n'attirent point l'attention. Le nom de l'architecte qui dressa les plans du nouveau couvent nous est resté : c'est un Valés, de Montauban. Le seul souvenir du XIIIe siècle qui m'ait frappé en visitant cet établissement, occupé aujourd'hui par des Sœurs de la Miséricorde, est un bénitier creusé dans deux chapiteaux jumeaux.

J'ai visité aussi à Auvillar le couvent que les Jacobins y fondèrent en 1278 ; il n'a rien conservé des constructions primitives.

Cordeliers. — Une donation d'Alphonse II de Toulouse en faveur des Cordeliers nous prouve qu'ils étaient à Montauban avant 1251 ; mais, par suite de démêlés avec l'abbaye, ils ne se fixèrent d'une manière définitive qu'en 1274, vis-à-vis la porte de Campagne. Le couvent fut, paraît-il,

(1) Il ne paraît pas qu'elle eût la disposition de celles des Jacobins de Toulouse et de Paris.

un des plus beaux de la province : de puissants personnages, un vicomte de Montclar et un seigneur de Salit contribuèrent à sa magnificence. Mais un bourgeois de notre ville, homme généreux, Guillaume Amiel (1), fut son principal bienfaiteur et fit bâtir l'église, dont il ne reste rien. Nous savons que le cloître avait quatre-vingt-dix chapiteaux de marbre blanc, par l'indication de la vente qu'en firent les Réformés après sa destruction. J'ai retrouvé l'un d'eux, beau spécimen de la fin du XIIIe siècle, orné de feuillages et de figures. Dans les constructions actuelles, occupées par les Ursulines, on sent l'influence du XVIIe siècle. Le nouveau cloître offre, cependant, une particularité très-remarquable pour son époque. Il est formé d'une suite d'arcs-ogives d'un aspect assez élancé, s'appuyant sur des piliers octogones; un tailloir carré tient lieu de chapiteau et les angles sont à chanfrein : il n'a point d'ailleurs de voûtes. Ces galeries renferment, selon l'usage, un certain nombre de pierres tumulaires indiquant la dernière demeure des religieux, de leurs bienfaiteurs ou de leurs amis. Voici deux d'entre elles :

TOMBEAV PR L^e SR
IEAN BROHARYB
LAY BOVRGOIS POVR
LVY ET LES SIENS.
1698.

TOMBEAV
POVR
FRANCOIS
VICQVE
M. PAVMIE
ET LES

(1) Il laissa à d'autres des legs considérables, fonda un hospice et légua entre autres aux églises de Montauban un millier de briques pour leur construction ou leur achèvement. Les termes de son testament regardant l'église des Frères-Mineurs méritent d'être rapportés : « En comensament enlegisi ma sepultura en la gleia dels Fraïres « Menors de Montalba, al pe de l'autar de nostra dona Sancta Maria « la cal gleia ai facha far e bastir dels meus propres bes, e en la mia « propria terra » (*Liv. des Testam.* cité par MM. les annotateurs de Le Bret, l'abbé Marcellin et Ruck).

Dans un angle du cloître, une porte surmontée d'un écusson épiscopal, malheureusement gratté, conduit à un escalier qui rappelle celui de l'ancien évêché, mais construit avec beaucoup moins de luxe. On serait, du reste, en droit de supposer que l'escalier épiscopal servit, à Montauban, de type à plusieurs autres. Je signalerai comme s'en rapprochant davantage celui de la maison de M. Garrisson, grande rue Ville-Bourbon : dans des proportions infiniment moindres, il est cependant remarquable et d'un charmant aspect.

Les Cordeliers eurent plusieurs autres maisons dans diverses villes du diocèse, entre autres Beaumont et Lauzerte.

Carmes. — La fin du XIIIe siècle (1280) vit aussi les Carmes à Montauban. Leur couvent, établi au-dessus du Tescou, et occupé aujourd'hui par le Refuge, fut ravagé au XVIe siècle. Lorsque ses anciens possesseurs y revinrent en 1632, ils durent songer à tout reconstruire, et le firent d'une manière assez remarquable pour l'époque. Leur église, commencée en 1658, sert aujourd'hui de temple ; elle est voûtée en plein-cintre avec nervures, et latéralement à la nef unique s'ouvrent des chapelles. Le corps du célèbre Dadine d'Hauteserre fut déposé dans l'une d'elles.

Le cloître, commencé en 1683 et terminé en 1717, est le plus complet de ceux que nous a laissé le XVIIe siècle. Construit tout en brique, il a le cachet un peu italien imprimé à nos maisons de cette époque. L'inscription suivante se lit au-dessus de l'arceau central :

ACCEPTUS SUPERIS REGI POPULISQUE MINISTER
MENTE, OPIBUS, FORMA, FOEDERE, CLARUS AVIS
FOCALDUS, DENIS (1) AQUITANUS PRÆTOR AB ANNIS,
DIRUTA CALVINI CLAUSTRA FURORE NOVAT.

(1) Foucault, intendant de la province, fit exécuter de grands travaux à Montauban.

CARMELUS MEMORATA VOLENS PIA DONA PATRONI
PERPETUIS VOTIS PROSPERA CUNCTA ROGANS
CLAUSTRA CORONATO DICAT HÆC SUFFULTA LEONE.
IMPIE, NE VIOLES QUÆ LEO CLAUSTRA COLIT
1683

Des salles voûtées, d'une remarquable solidité, existent autour de ce cloître : ce sont les anciens réfectoires et les salles communes. Une tradition, que je ne saurais contredire, prétend que des voûtes souterraines regnent sous le préau et les galeries qui l'entourent.

A Castel-Sarrazin, les Carmes nous ont laissé un charmant clocher ogival et les restes d'une église de la même époque, convertie aujourd'hui en prison. A Lauzerte, leur ancienne église contient de remarquables sculptures en bois. A St-Antonin, on voit peu de chose de leur couvent.

Les Augustins.—Des Augustins, établis à Ville-Bourbon en 1349, il nous reste, après les vicissitudes passées, une face de cloître (1) de construction très-soignée (1686), trois grandes salles qui l'avoisinent et la chapelle devenue, comme l'église des Carmes et celle des Clarisses, l'un des trois temples protestants. Dans la partie occupée par M. Gustave Garrisson et sa famille, on remarque, au-dessus du cloître, quelques dispositions intérieures assez curieuses. La cellule du prieur est encore ornée de boiseries dans le goût Louis XV.

Les Capucins. — Les Capucins eurent plusieurs maisons dans le diocèse ; ils vinrent à Montauban en 1629 et, s'établirent sur des terrains concédés par Louis XIII en 1630. Leur

(1) Les autres n'ont jamais été terminées. Tous les cloîtres de cette époque sont surmontés d'un étage.

ancien couvent, occupé aujourd'hui par le grand séminaire, n'eut jamais rien de remarquable au point de vue de l'art. Le cloître, des plus simples, et deux travées à voûte d'arête de leur chapelle ont été utilisés dans les constructions récentes. Une belle inscription sur marbre, déposée aux archives, relate leur fondation et conserve le nom de leur bienfaiteur, le duc d'Épernon.

Les Récollets ne vinrent à Montauban que d'une façon transitoire. Ils eurent à Caussade un établissement plus durable dont les bâtiments existant encore sont d'une très-grande simplicité.

D'après une tradition du pays, les Mathurins auraient eu une maison à Lauserte. Une chapelle placée au milieu du cimetière et une fontaine vénérée dans le pays en ont conservé le nom.

Je n'ai point à m'occuper ici du collége construit par les Jésuites au XVIIe siècle et de leur église, devenue celle de la paroisse St-Joseph ; elle offre, du reste, les caractères des constructions de la Compagnie de Jésus à cette époque.

Il y eut aussi à Montauban, dans le quartier Ville-Nouvelle, une église et un couvent de St-Antoine, dont il ne nous reste plus rien.

Comme il est facile de le remarquer, les maisons d'hommes établies dans notre ville datent généralement de la fin du XIIIe siècle, époque de rénovation pour la jeune cité, qui appela et reçut avec bonheur l'élément religieux dans ses murs. De plus longs développements indiqueraient comme contemporaine la fondation de douze hospices consacrés aux malades de tout genre.

Je ne connais pas, dans le diocèse, de construction remarquable se rattachant à des couvents de femmes. Les Clarisses eurent dans notre ville plusieurs établissements successifs ; M. Devals a raconté, il y a quelques années, leurs vicissitudes

durant les guerres religieuses. La Faculte de théologie protestante, qui occupe leur plus ancienne maison (1258), n'offre rien de particulier. Les Carmélites s'établirent dans leur voisinage vers 1634.

Il serait trop long d'énumérer les couvents anciens de femmes répandus dans le diocèse. Un monastère de religieuses de Fontevrault, fondé par saint Robert d'Arbrissel, au village actuel de St-Aignan, mérite cependant une mention. Détruit au XVe siècle, les Lazaristes y établirent une de leurs maisons qui devint séminaire ; plus tard, les religieuses y revinrent et y demeurèrent jusqu'en 89. St-Aignan a conservé de cette fondation une charmante église ogivale du XVIe siècle, avec des peintures de cette époque rafraîchies d'une manière intelligente. Le clocher-arcade, dont les multiples baies ont pu recevoir de nombreuses cloches, est un des meilleurs de ce genre dans nos pays.

Je n'ai rien dit du chapitre de Montpezat et de sa belle église : outre qu'il ne doit pas son origine à un monastère, il trouvera sa place ailleurs. Il en est de même de la collégiale de St-Étienne-de-Sapiac, établie par Jean XXII dans une très-ancienne église.

Voici les armes de quelques-unes des abbayes précitées ; elles sont extraites de l'*Armorial général manuscrit* de la Bibliothèque impériale (1686) :

Moissac, l'abbaye : d'argent à un chevron de gueules ; — le chapitre de St-Pierre : de gueules à deux clefs d'argent posées en pal.

L'abbaye du Mas-Grenier : d'argent à un saint Pierre de carnation sur une terrasse de sinople ; sa robe d'or, son manteau d'azur, tenant de sa main droite deux clefs en pal : l'une d'or et l'autre d'argent, accosté en chef au côté sénestre d'un croissant, et en face d'une étoile d'azur à dextre et d'une fleur de lis à sénestre.

Le chapitre de St-Martin de Montauban, en souvenir de l'ancienne abbaye, portait avant la réunion de la collégiale de Sapiac, d'or au saint Martin de carnation, vêtu d'azur et de gueules, armé et à cheval, partageant son manteau; les armes de Montauriol étaient : de gueules au mont surmonté d'un loriot aveugle d'or.

L'abbaye de Grand-Selve portait : d'azur à une Notre-Dame d'or, et le *couvent des religieux :* d'argent à deux lévriers affrontés de sinople. (Les armes données par M. Jouglar me paraissent celles de l'un des abbés.)

L'abbaye de Belleperche : d'or à une Sainte-Vierge, les mains jointes, de carnation, vêtue d'azur sur gueules, posée les pieds sur une terrasse de sinople, d'où sont issantes deux fleurs de gueules feuillagées de sinople.

L'abbaye de Lagarde-Dieu : d'argent à la croix d'azur cantonnée de quatre croix ancrées de sinople.

L'abbaye de St-Marcel : d'argent cantonné de quatre croix de sinople.

Le prieuré de Cayrac : d'azur à la croix frettée d'or et de gueules.

Le prieuré de Francour : de sinople cantonné de quatre croix d'argent.

Le chapitre de St-Antonin : de gueules à une bande d'or chargée de deux cloches d'azur.

Le chapitre de Varen : d'azur à trois bandes d'argent, au lion d'or brochant sur le tout.

Je termine, Messieurs, cet aperçu, trop long peut-être, sur nos établissements monastiques et conventuels. Puisse-t-il, malgré ses omissions, sa forme rapide et négligée, servir de jalon pour des travaux plus complets.

M. l'abbé Gleye donne l'analyse de la monographie de

l'abbaye du Mas-Grenier, par M. Jouglar, cette publication récente répondant à une des questions du programme.

« M. Jouglar, notaire à Bouillac, a fait, dit-il, hommage au Congrès de sa Monographie de l'abbaye de Mas-Grenier ou de St-Pierre de la Cour. Il en prépare deux autres sur les abbayes de Grand-Selve et de Belleperche. C'étaient les trois grandes communautés religieuses d'hommes qui existaient encore au siècle dernier dans la partie occidentale du Toulousain. L'abbaye du Mas était la plus ancienne. Son origine, commune avec celle de Lézat, doit être reculée jusqu'au milieu du IXe siècle. Ruinée par les Normands et les Sarrazins, elle fut restaurée en 940 et dès lors elle se trouva mêlée à tous les événements dont le midi de la France fut le théâtre. Dès les premiers siècles de sa fondation, elle établit des prieurés à Aucamville et à Auvillar, sur la rive gauche de la Garonne, et sur la rive droite, grâce à son influence, le culte chrétien refleurit à Finhan, Montbéqui, Bessens et Montbartier. Avec le XIe siècle, la communauté entre avec les abbés de Moissac dans une série de démêlés qui amènent sa dissolution. Rétablie en 1160, à l'époque du mouvement des communes, l'abbaye cède une des premières à l'impulsion générale. Pendant la guerre des Albigeois, elle prend parti pour le comte de Toulouse ; toutefois, quoi qu'en aient dit certains historiens, elle n'eut rien à souffrir de la part des Croisés. Il n'en fut pas de même durant la guerre de Guienne : le monastère fut ruiné par les Grandes-Compagnies (1365). »

« Lorsque la paix fut rendue à la France, ce fut l'abbaye qui rétablit le culte religieux à Verdun, à Savenés, à Aucamville, à Finhan et dans plusieurs églises paroissiales. L'auteur place ici quelques détails rétrospectifs sur le régime intérieur de l'abbaye et sur la nomination des abbés. Arrivé à l'époque de la Réforme, il nous fait assister à la prise du Mas par Montbartier, chef des Calvinistes (1574). La vie céno-

bitique ne put y être rétablie qu'en 1656. Dans cet intervalle, la communauté vivait dispersée à Verdun, au détriment de la règle et de l'esprit religieux. Obligée, en vertu de l'ordonnance de Blois et des prescriptions du Concile de Trente, de s'affilier à une congrégation établie en France, elle consentit à recevoir la visite des Bénédictins de St-Maur. A l'époque du Jansénisme, qui fit tant de ravages dans cette congrégation, elle sut se préserver de l'erreur, et toute la communauté signa le Formulaire. La restauration du monastère n'était pas encore terminée lorsque la Révolution arriva. »

M. Jouglar fait suivre cette monographie de l'abbaye du Mas, de notices sur ses divers prieurés, de la chronologie des abbés avec l'indication des actes qui ont marqué leurs gouvernements, de chartes et de documents inédits. Son livre est, comme tant d'autres du même genre, l'histoire même du pays dans lequel le monastère était situé.

On passe à la 18e question : *De l'emploi habituel de la brique, au moyen-âge, dans les constructions religieuses, militaires et civiles du Languedoc, et du caractère qu'il a imprimé aux clochers, tours et donjons.*

M. de Rivières dit quelques mots sur le clocher de Négrepelisse, dans le genre de celui des Jacobins de Toulouse. Le premier tiers de sa hauteur est une tour carrée, du XIIIe siècle ; vient ensuite une tour octogonale, composée de trois étages. A chaque étage et sur chaque face sont deux fenêtres géminées, dont l'arc affecte la forme triangulaire. Une flèche de la fin du XIVe siècle surmonte le tout.

Le clocher de Montricoux, celui de St-Jacques de Montauban, de Caussade, de Beaumont, de Montech, de Finhan, de Villemade et plusieurs autres, de même que la tour de St-Sauveur de Castel-Sarrazin, sont dans ce style.

L'abbé Pottier signale comme une des églises les plus

complètes construites en brique, celle de Beaumont dont il parlera au sujet des bastides.

M. de Caumont demande si l'emploi de la brique dans ces constructions a toujours existé, et si l'on ne pourrait pas fixer une époque où commence l'usage de s'en servir.

M. de Galembert émet l'idée qu'on le doit peut-être à l'emploi du style ogival, qui, pour ses voûtes, nécessitait souvent de petits appareils.

M. Louis Taupiac fait observer que les fondations romanes de St-Sauveur de Castel-Sarrazin sont en brique; que, d'ailleurs, la brique forme parfaitement les voûtes ogivales, et qu'il est probable que l'emploi de la brique est dû surtout à la rareté et à la cherté de la pierre. Là où la pierre manque, où il faut la faire venir à grands frais, on la remplace par la brique.

M. Devals dit que des briques fortes et épaisses se retrouvent comme fondations de murailles très-anciennes. Et comme preuve que la brique n'est qu'une succédanée de la pierre, là où celle-ci est rare, il cite des sarcophages datant probablement des VIIe et VIIIe siècles, formés de grandes briques disposées d'une manière spéciale, et trouvées à St-Michel (Montauban).

Du reste, on retrouve dans presque toutes les villas romaines du pays, des quarts de rond et des demi-ronds en brique ayant formé des colonnes.

Il semble résulter de cette discussion, que l'emploi de la brique ne tient pas à tel ou tel système de construction, mais qu'il est le résultat de la cherté de la pierre, et que par suite on ne peut lui assigner de date.

On passe à la 19e question. Cette question se subdivise en une série de questions secondaires qui ont été traitées successivement.

Vitraux peints.—On n'en possède qu'un petit nombre dans la région, dit M. l'abbé Pottier; Caylus offre les plus remarquables : ceux du chevet de l'église, datant du XIVe siècle, renferment dans une série de médaillons des scènes de l'ancien et du nouveau Testament; d'autres, du XVe ou XVIe siècle, représentent la légende de saint Jean-Baptiste; ils sont en assez mauvais état et correspondent, les premiers à la fondation de l'église, les seconds à son agrandissement.

A Beaumont, quelques restes viennent d'être remplacés par de belles verrières sorties des ateliers de MM. Goussard; à Varen, on voit encore des débris de grisailles. Il en existe aussi un fragment, du XVIe siècle, à St-Martin de Moissac, etc.

Pierres tombales. — On en signale un certain nombre dans la région : M. l'abbé Pottier présente les estampages de deux de ces pierres, fort bien conservées, existant, l'une dans une des chapelles primitives de l'église de Beaumont : elle est de 1336 ; l'autre, provenant de Belleperche, est de 1293. Ces deux estampages sont examinés avec le plus grand intérêt par les membres du Congrès.

M. de Caumont recommande ce procédé, sur lequel des explications sont demandées et données.

M. l'abbé Pottier dit qu'il est d'une extrême simplicité et très-usité par les archéologues : l'*Almanach de l'Archéologue français* a donné une instruction à ce sujet tout récemment encore : il suffit de frotter avec une composition spéciale, le papier étendu sur la pierre. Un de ces estampages a pu être fait pour le Congrès par Mme L. Dubor, de Beaumont. Des dessins réduits seront publiés avec la description.

Voici la première de ces pierres.

Un personnage à la barbe épaisse est entouré d'une ogive

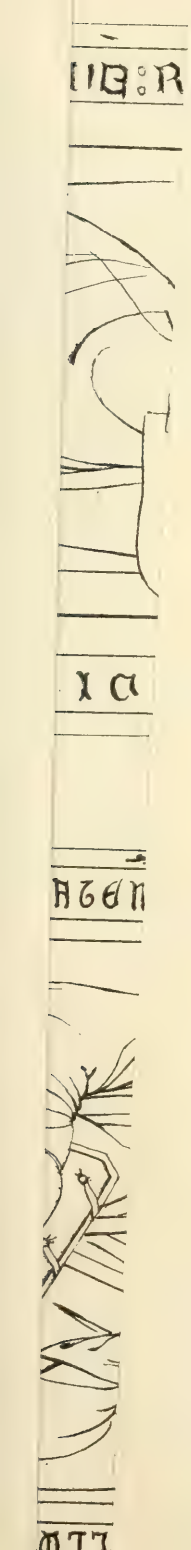

05
on
a
le
ule
sa
in-

de

UM
US

ıs,
ɔus
ɔa-
sée
ıe-
rte
re,
le.
de
ge.
aî-
de
le
ır-

lui
que
rle

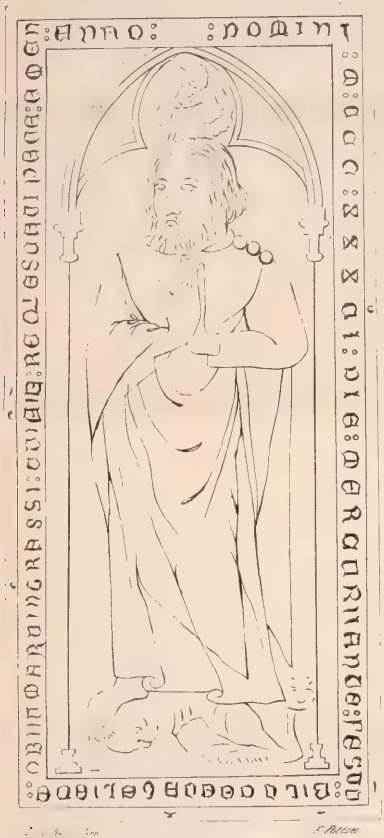

F. Pottier

PIERRE TOMBALE EGLISE DE BEAUMONT DE LOMAGNE

Réduite à 10 cent par Mètre

F. Pottier

PIERRE TOMBALE DANS LES RUINES DE L'ABBAYE DE BELLE-PERCHE

Réduite à 10 cent par Mètre

trilobée ; ses pieds reposent sur un chien. A son costume on peut supposer que c'est un bourgeois : son nom ne nous a pas été conservé par l'histoire. Vêtu d'une robe, il porte le manteau *à la royale*, retenu par trois boutons sur l'épaule gauche, et fort en usage au XIVe siècle. Au-dessus de sa tête un ange reçoit son âme, représentée par un corps informe.

On lit autour l'inscription suivante, en caractères de l'époque :

ANNO DOMINI MCCCXXXVI DIE MERCURII ANTE FESTUM BEATI LUCE EVANGELISTE OBIIT MARTINUS RASSI. CUJUS ANIMA REQUIESCAT IN PACE.

La seconde de ces pierres est celle d'un évêque de Basas, ancien abbé de Belleperche. Retrouvée au XVIe siècle, nous dit le *Gallia christiana*, dans les décombres de l'église abbatiale (*in ruderibus ecclesiæ*), elle est aujourd'hui déposée dans un corridor. Guillaume Geoffroy est revêtu des ornements pontificaux ; ses mains sont gantées ; de la droite il porte un livre à fermoir et de la gauche il tient la crosse ; sa mitre, couverte de pierreries, a la forme élégante du XIIIe siècle. L'amict laisse le cou dégagé et un pli retombe sur l'orfroi de la chasuble : celle-ci a les formes amples du moyen-âge. Dans le bas on voit la dalmatique frangée, et sur l'aube traînante on remarque une de ces pièces de broderie que le P. Martin désigne, dans ses *Mélanges d'archéologie*, sous le nom de *parura* ou *paratura* et connues dans la vieille liturgie (*Mélanges d'archéologie*, t. II, p. 250).

Deux écussons sont placés dans le haut : l'un deux, celui de droite, est effacé ; mais il semble que ce soit le même que celui de gauche, chargé d'une croix entourée d'un orle portant 14 besants.

Voici l'inscription :

ANNO DOMINI MCCLXXXXIII

ANTE CINERES, OBIIT DOMINUS GUILLELMUS GAUFRIDI, PETRAGORIENSIS DYOCESIS ET CASTRI DE GOTA, OLIM ABBAS HUJUS DOMUS, POSTMODUM DEI GRATIA FACTUS EPISCOPUS VASATENSIS, CUJUS ANIMA REQUIESCAT IN PACE. AMEN.

M. l'abbé Pottier communique également l'estampage d'une inscription tumulaire qu'il a relevée sur un des contreforts de l'intéressante église d'Auvillar. Il en résulte que Deslemos en était chapelain *(capellanus hujus ecclesie)* en 1186. A Varen seulement il a trouvé une dalle tumulaire ayant des reliefs.

M. Brécy signale et décrit une pierre tombale de femme (Helin de Carailhal), du XVIe siècle, dans l'église de Castelferrus.

M. de Rivières cite les inscriptions tumulaires de St-Jacques de Montauban et de l'église de Montricoux; il signale encore celle, aujourd'hui mutilée, rappelant la fondation de l'hospice St-Jacques de Négrepelisse, par suite des libéralités du maréchal de Turenne. Le 27 juillet, jour anniversaire de la mort du grand capitaine, un service solennel est encore célébré tous les ans pour le repos de son âme, dans l'église paroissiale de Négrepelisse, dont il fut seigneur. Plusieurs sont également signalées à Varen, à Belvès, à St-Paul-d'Espis, par divers membres du Congrès.

M. Devals fait connaître l'existence, à Montpezat, de deux très-beaux tombeaux en marbre blanc, des XIVe et XVIe siècles.

M. de Clausade cite aussi à Cazals la pierre tombale d'un seigneur de Cazals, désigné par l'inscription comme *ultimus prolis suæ*. Il ajoute que si les monuments de ce genre sont

rares dans le pays, cela tient à la friabilité, au peu de résistance de la pierre. Presque tous les anciens monuments que l'on a retrouvés sont en marbre, qui seul se conservait bien; mais le marbre était cher : toutes les fortunes ne pouvaient se passer ce luxe; on se servait donc de la pierre du pays, qui disparaissait rongée par le temps.

M. l'abbé Pottier observe, à l'appui de cette remarque, que la plupart des tombes dont il a présenté l'estampage sont en marbre.

M. l'abbé Calvinhac, chanoine, curé de Caylus, communique une inscription lapidaire de 1302, relative à la fonda-

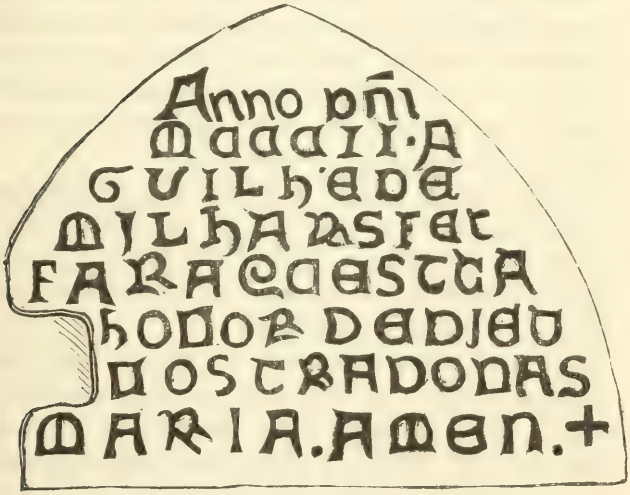

tion de la chapelle de Notre-Dame-de-Livron. Ce dessin est accompagné de notes intéressantes. Le sanctuaire, pélerinage le plus important du diocèse, possède les richesses de l'art et de la nature autant que celles de la piété et des souvenirs. C'est à M. Calvinhac qu'il doit sa *résurrection.*

Cette inscription doit se lire ainsi, en la complétant :

Anno Domini MCCCII Guillelmus de Milhars a fet far aquesta capella à l'honor de Dieu et Nostra Dona sancta Maria. Amen

Elle est placée à l'entrée de l'église, au-dessus d'un joli bénitier ogival contemporain de l'inscription elle-même et bien conservé. Elle a été récemment entourée d'un encadrement de même style.

1° L'église dont cette inscription indique la construction existe en bon état de conservation. Elle fut bâtie sur les ruines d'une église romane que détruisirent les bandes d'hérétiques albigeois, que Simon de Montfort délogea plusieurs fois de Caylus. Le style de l'église actuelle est simple et pur ; l'abside polygonale a cinq baies à meneaux qu'on a récemment ornées de vitraux peints.

2° Une curieuse légende se rapporte à ce monument et a certainement été l'origine du pèlerinage qui y attire, chaque année, de pieux visiteurs des provinces circonvoisines. Bien des grâces obtenues et des guérisons constatées justifient leur dévotion traditionnelle.

3° L'église, autrefois du diocèse de Cahors, est passée par les circonscriptions modernes dans celui de Montauban et dans le canton de Caylus. Cette dernière ville était, au moyen-âge, une des quatre grandes châtellenies royales du Quercy. On y tint les États de la province, qui se rendaient solennellement au sanctuaire de la bienheureuse Vierge.

4° L'image miraculeuse de Notre-Dame fut brûlée par les troupes protestantes du prince de Condé, qui les avait facilement entraînées dans sa révolte contre la cour. Les chroniques locales ont consigné des détails sur cette profanation et le sac de la ville de Caylus.

5° On conserve encore dans l'église un tableau votif offert par les consuls, en 1580, pour obtenir la cessation de la peste. Une croix du XIVe siècle, qu'on voit au lieu voisin nommé *Miracle*, est, d'après la tradition du pays, un témoin et un monument de reconnaissance envers la Sainte-Vierge pour la cessation instantanée d'épidémies.

6° Quarante-cinq paroisses des environs de Caylus se rendaient autrefois, chaque année, en procession à Notre-Dame. Il n'y en vient plus aujourd'hui que *vingt-deux* pendant le mois de mai. C'est un spectacle curieux que ces processions aux costumes bariolés et ces chants rustiques, dans le paysage gracieux et plein d'ombre qu'encadrent les hauts et sévères rochers de Livron.

L'église a pour vocable *Notre-Dame de Livron* (en roman, *Lieuron* ou délivrance).

Carrelages émaillés. — M. l'abbé Pottier offre quelques beaux spécimens de carreaux émaillés provenant de l'abbaye de Belleperche; on y retrouve la fleur de lis florencée, trois *perches* (poissons), la croix de Toulouse, des combinaisons de cercles et de quatre-feuilles. M. Julia, de Pérignon, en présente d'autres venant de Grand-Selve. Les membres du Congrès les examinent avec le plus grand intérêt. M. de Caumont donne quelques explications sur la manière de les confectionner. Ces carrelages n'étaient jamais d'une grande solidité, et l'on n'en trouve presque plus en place dans les églises.

Peintures murales. — M. l'abbé Pottier cite un certain nombre d'églises possédant des peintures murales, soit aujourd'hui visibles, soit encore cachées sous des couches de badigeon ou même de mortier.

Dans la crypte de l'église de Varen, il a découvert des peintures du XIIIe ou XIVe siècle retouchées au XVIe; à Beaumont, à Montpezat, à Touffailles, à Valeilles, à St-

Aignan, à St-Sauveur de Castel-Sarrazin, à la chapelle du château de Piquecos, à celle du château de Bioule, dans les salles capitulaires de Beaulieu et de la Garde-Dieu (1), sous le donjon, à Moissac, dans la sacristie et le palais-de-justice, et en maints autres endroits on signale ces peintures. Leur description dans le procès-verbal entraînerait trop loin et serait d'ailleurs peu compréhensible.

On communique des notes de M. l'abbé Cailhiat sur des peintures du château de la Barathie (les douze Sybilles).

M. de Galembert désirerait que les plus intéressantes de ces peintures fussent relevées avec soin, avant que le temps ou la main de l'homme les ait fait disparaître.

M. l'abbé Pottier promet de s'en occuper. On signale encore un certain nombre de *litres* placées sur les murs des églises de la région. Celle de Négrepelisse porte les armes du chancelier Pierre Séguier, fondateur de l'église actuelle.

M. le docteur Cattois fait observer que la peinture murale n'a pas toujours été bien comprise. Dans les églises greco-modernes des XVIIe et XVIIIe siècles, on s'est généralement abstenu de peintures murales, et c'est à tort. Ces peintures produiraient sans doute un excellent effet dans les églises de cette époque ; elles seraient préférables à ces grands tableaux dont on orne les panneaux vides et blancs. Et certes, ajoute-t-il, il vaudrait mieux couvrir ces panneaux de peintures murales que de mettre des vitraux peints à leurs fenêtres. Jamais ces fenêtres n'ont été faites pour être garnies de vitraux coloriés. Dans l'idée de l'artiste et de l'architecte, le jour, la lumière devaient entrer à profusion pour illuminer les lignes régulières de l'édifice. Tout au plus aurait-on pu se permettre, et encore avec discrétion, d'entourer la vitrerie blanche, garnie de plomb à la manière

(1) Ancien réfectoire de l'abbaye, représentation de la Cène.

ordinaire, par quelques couronnes de vitres peintes en couleurs claires et translucides.

Boiseries sculptées. — M. l'abbé Pottier cite, comme étant particulièrement remarquables, les stalles de l'église de Montpezat, qui sont du XIVe siècle. Une commission des membres du Congrès les verra en se rendant à Cahors.

Dans l'église de Beaumont sont aussi des stalles assez belles, provenant de l'abbaye de Grand-Selve.

Les stalles de Castel-Sarrazin, examinées avec intérêt par la commission chargée d'aller visiter le camp de Gandalou, sont aussi signalées par M. Carrière : elles sont probablement du XVIIe siècle.

Enfin, on cite encore la chaire de St-Jacques, à Montauban, sculptée par un Carme.

Avant de terminer la séance, M. de Caumont se lève pour donner quelques détails sur les assises scientifiques. Il fait remarquer que ces assises sont complètement distinctes de celles du Congrès archéologique. Tandis que celui-ci s'occupe surtout du passé, ou s'il touche au présent ne le fait guère que dans ses rapports avec les anciens monuments, les assises scientifiques sont principalement destinées à traiter les questions vitales actuelles, questions de morale et d'éducation, questions de statistique, questions d'économie sociale, en les rapportant aux besoins de la région dans laquelle on se trouve.

M. de Caumont, après avoir fait ressortir l'importance de ces assises, engage vivement à y assister. Elles sont dirigées par l'Institut des provinces et vont avoir lieu, à midi, sous la présidence de M. le comte de Toulouse.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

Capitaine RATHEAU,

De la Société française d'archéologie.

VISITE AUX ANCIENNES MAISONS DE MONTAUBAN.

Dans les intervalles des séances, le 9 et le 10 juin, le Congrès a étudié les maisons anciennes qui existent dans cette ville.

Il ne reste plus que de rares débris de constructions privées antérieures au XVe siècle. La rue du Sénéchal possède encore une maison avec faux machicoulis en brique et gargouilles en pierre (1), représentant des animaux datant probablement de cette époque. Cette maison possède une porte surbaissée, entourée d'une double torsade de pierre, donnant accès à un corridor voûté, à nervures ogivales, dont les retombées reposent sur des bustes d'anges tenant des instruments de musique; le tout peut remonter au commencement du XVIe siècle. La rue St-Louis (maison de M. Brun) possède également un corridor avec voûtes en partie de la fin du XVe siècle; une autre portion est antérieure; les retombées des nervures sont délicatement sculptées. On y voit successivement des enroulements de feuillages, un dragon ailé, une tête de moine, un chien, un animal dévorant des grappes de raisin, etc. Dans la même maison, qui dépendait du collége des prêtres de St-Nicolas-de-Pelegry de Cahors, existent encore deux grandes et belles cheminées de la fin du XVe siècle.

Le seul reste actuellement debout des anciennes fortifications de Montauban consiste en une énorme tour ronde, au lieu dit le Fort. Construite en brique, cette tour, en partie

(1) En 1370, elle appartenait à Ratier de Beaufort, gouverneur de Montauban. (Note de M. Devals.)

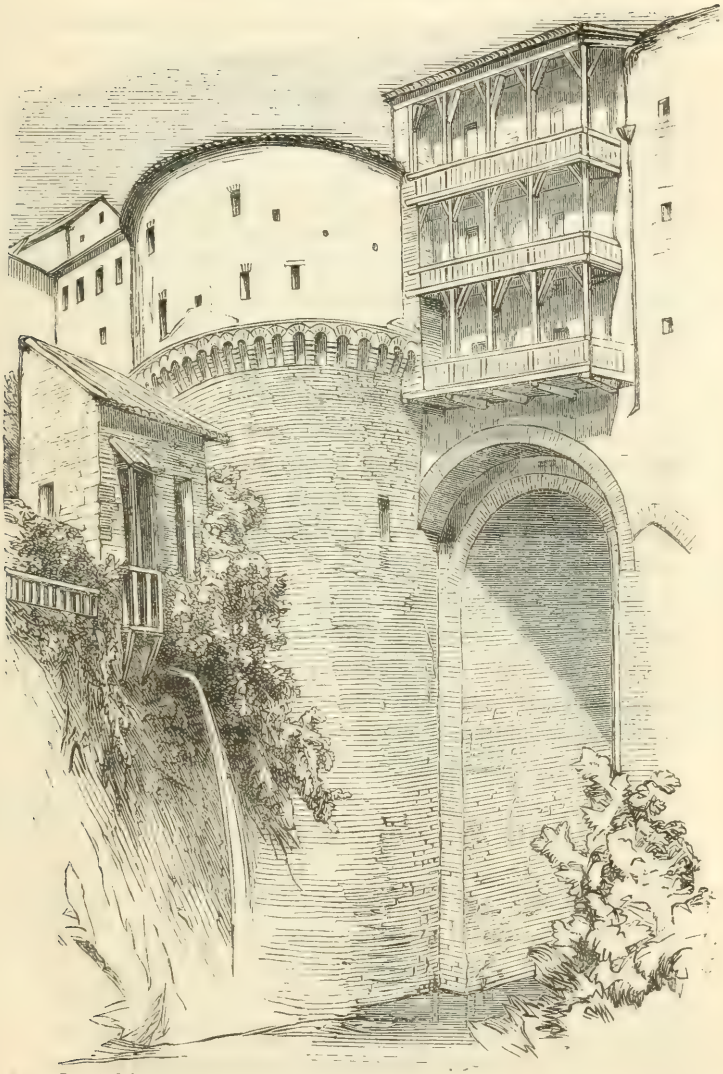

Bouet del.

TOUR DES ANCIENNES FORTIFICATIONS DE MONTAUBAN, D'APRÈS UN TABLEAU DE M. ALBRESPY.

masquée par des constructions modernes, est couronnée d'une ceinture de machicoulis. Ils sont cintrés et formés de briques épaisses, jointes entre elles par des lits de mortier d'une épaisseur de 3 à 4 centimètres. Cette tour, nous dit M. Devals, date du XIIe siècle.

Les membres du Congrès ont aussi remarqué la physionomie particulière que Montauban doit à l'emploi judicieux de la brique, d'un usage universel dans cette plaine où la pierre est rare et chère. Bon nombre de maisons du XVIIe siècle offrent une disposition très-élégante rappelant assez l'aspect des maisons italiennes. C'est une série d'arcades cintrées ou surbaissées, en brique, formant à chaque étage une galerie à jour. Le plus souvent, ces arcades donnent sur des cours intérieures et relient les divers corps de logis desservis par un escalier à vis placé à l'un des angles de la cour. On peut dire que c'est là le caractère spécial de l'architecture montalbanaise.

La place Royale présente également un aspect intéressant avec ses doubles rangées d'arcades voûtées, à nervures, d'un usage très-commode pour les marchands et les promeneurs. D'après les renseignements de M. Devals, la place était primitivement entourée de galeries en bois, situées en avant des maisons et dont le toit n'avait qu'un seul rampant.

Les galeries sud-ouest et nord-ouest furent détruites par un incendie, le 22 novembre 1614. Elles furent reconstruites l'année suivante et en 1616, mais cette fois en voûtes d'arêtes à nervures et sur deux rangs, et les façades des maisons furent avancées jusqu'au bord extérieur des nouvelles galeries.

Les galeries nord-est et sud-est, qui avaient conservé leur physionomie primitive, furent à leur tour incendiées en juin 1649. Elles furent immédiatement reconstruites sur le plan des deux précédentes.

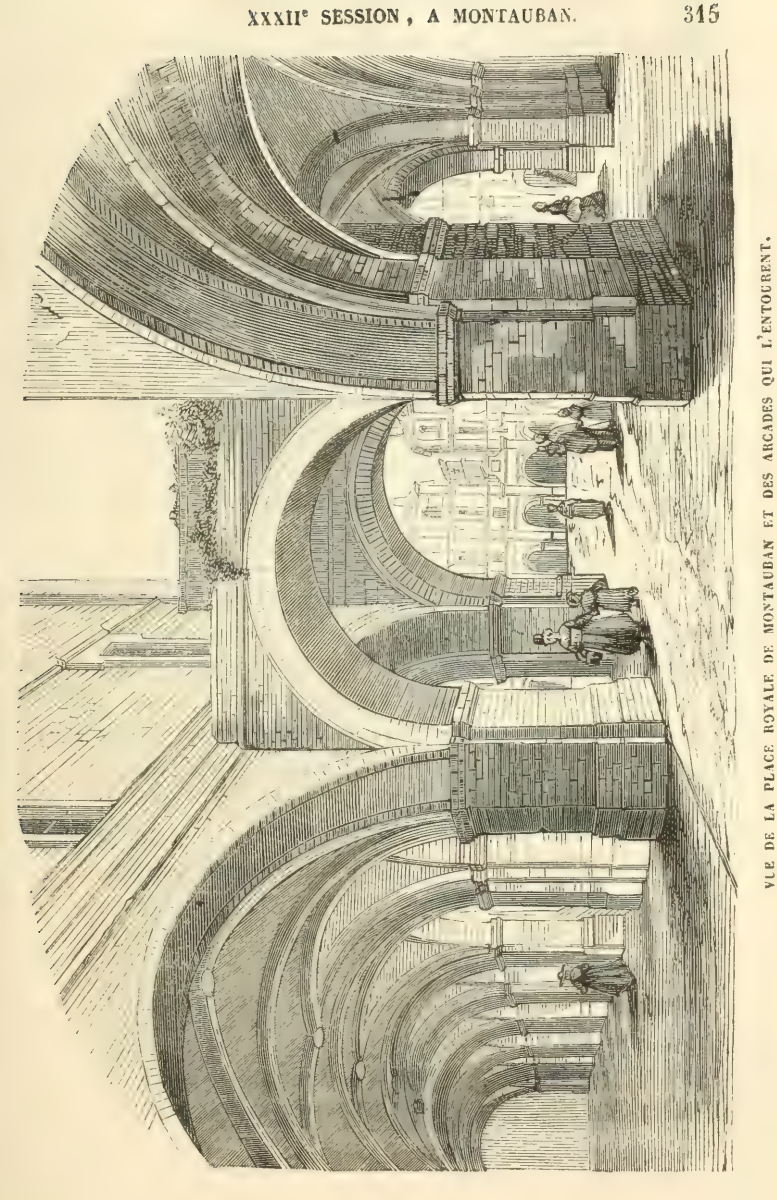

VUE DE LA PLACE ROYALE DE MONTAUBAN ET DES ARCADES QUI L'ENTOURENT.

On lit sur l'une d'elles, au côté sud-est :

IAQVES
BOSQUET
1656.

L'une des maisons de la face nord-est servait jadis d'hôtel-de-ville. On lit sur deux clefs d'arceau :

SOLO
ÆQVATA
ET FLAMIS
EREPTA
RESVRGIT
1656.

Et puis :

EX
LIGNEA
LATERITI-
AM. FECIT
A GAVLTIE
1656.

Sur une autre clef de voûte un écusson, entouré d'une couronne de laurier, porte :

BERNARD
COVSTEC
1656.

Ainsi, avant les incendies, la place du Marché, beaucoup plus spacieuse, n'offrait pas l'aspect régulier actuel. Dans toutes les maisons qui la bordent, on retrouve les murs et les portes ogivales des anciennes façades. Une cour inté-

rieure est ornée d'une jolie sculpture de la fin du XVe siècle, représentant deux anges tenant le monogramme du Christ enchâssé dans l'M (*Jesus hominum salvator in Maria*). La maison de la Viguerie de l'Évêque, au sud-est de la place, a une jolie tour et quelques croisées anciennes sur la cour.

Les maisons à pans de bois sont peu nombreuses dans l'intérieur de la ville. Il existe cependant dans la rue *Gilaque* une charmante fenêtre de bois de l'époque de la Renaissance, d'une forme crucifère; elle est ornée de sculptures d'un très-heureux effet. Non loin de là, dans la rue *Princesse*, une maison récemment démolie possédait une belle boiserie de porte d'entrée du XVIIe siècle.

On peut encore ranger parmi les constructions de brique la tour du beffroi municipal, d'nne forme carrée et massive (1). La cloche, fabriquée en 1700 par Thoulouze, fondeur, sonne le *mi;* les anses sont ornées de figures humaines.

Le Congrès a également remarqué les nombreuses balustrades de fenêtres et balcons et les impostes de portes en fer que l'on voit à quantité de maisons, à Montauban. Ce sont d'élégants spécimens de la ferronnerie au siècle dernier.

A l'entrée de l'église toute moderne de St-Étienne, au faubourg Sapiac, il y a deux bénitiers sans caractère, supportés chacun par deux colonnes jumelles en marbre à chapiteaux de feuillages du XIVe siècle. On admire aussi, dans une des chapelles de la même église, la belle figure de la bienheureuse Germaine, œuvre de la vieillesse d'Ingres, magnifique présent fait à sa paroisse natale par l'auteur de *Jésus parmi les Docteurs.*

Enfin, dans la Pharmacie de l'Hospice, le Congrès a vu

(1) C'est l'ancienne tour de la maison de Lautier, six des sept étages de voûtes qui y existaient ont été démolis ; il en est fait mention dans un titre du XIVe siècle.

avec intérêt une importante collection de vases en faïence peinte, du XVIIIe siècle, ainsi que de belles potiches en vieille porcelaine du Japon.

Le Secrétaire,

Baron DE RIVIÈRES.

1re SÉANCE DU 10 JUIN.

Présidence de M. Charles DES MOULINS, inspecteur divisionnaire.

Siégent au bureau : MM. le général *de Byans*, *de Caumont*, le comte *de Toulouse*, le vicomte *de Juillac*; *de Laurière*, inspecteur de la Société; l'abbé *Limeyrac*, *Gaugain*, *G. Garrisson*, *Brun*, *Bouet*, comte *de Sambucy-Luzençon*, *A. Debia*, l'abbé *de Buisson*, *Devals*, *de Rivières*, l'abbé *Pottier*, *de Roumejoux*.

M. le chevalier *Maistre de Royer* remplit les fonctions de secrétaire-adjoint.

M. Gustave Garrisson lit le compte-rendu de la dernière séance. M. de Caumont le félicite, au nom de la Société, de la manière remarquable avec laquelle il a fait ce rapport.

M. le docteur Cattois fait part à l'Assemblée de quelques remarques sur l'époque à laquelle peuvent remonter les clochers. Il ajoute que le clocher, comme la tour, était, dans les XIVe XVe et XVIe siècles particulièrement, la représentation de la puissance politique et hiérarchique de telle ou telle paroisse, de tel ou tel ordre religieux, de tel ou tel seigneur. La question de l'élévation, plus ou moins grande, d'un clocher ou d'une tour soulevait des luttes sans fin entre les corporations ou les citoyens d'une même cité, et plus tard entre plusieurs cités. De l'Italie, l'honorable

membre passe en France et y rencontre de même la tour, comme le donjon, étant l'expression de la puissance religieuse et politique. Il cite le château de Coucy, dont les tours furent à moitié abattues par les seigneurs rivaux des environs, à cause de leur hauteur plus considérable que de droit.

M. Cattois est invité par M. de Rivières à donner son opinion sur le système qui a présidé à la construction des clochers en brique dans les églises de Rome. Le savant docteur la donne en ces termes :

A Rome on a toujours construit en brique ; toutefois, à diverses époques, notamment à partir du XVe siècle, on a revêtu les monuments d'un placage de marbre ou de pierre : ainsi la basilique de St-Pierre et le fameux dôme de Florence. L'architecture française a toujours été plus franche, et nos monuments romans ou gothiques sont construits en pierre, tant dans l'intérieur de la maçonnerie que dans le parement extérieur.

Quant à la place qu'occupait le clocher, il était presque toujours isolé de l'église, dont on le rapprocha peu à peu. En France, on l'utilisa comme dais ou *ciborium ;* on y plaça les cloches. En Italie, le clocher ou campanille était séparé de la basilique, afin que le *ciborium* (la couronne) fût le point dominant de l'édifice. Lorsque dans une église française il se trouvait plusieurs tours, on n'avait garde de flécher les deux tours des côtés, la tour centrale devant être la plus élevée : on s'explique ainsi pourquoi les tours de Notre-Dame de Paris ne sont point surmontées d'une flèche.

Une discussion s'élève entre MM. Cattois et Brécy pour savoir si la tour de l'église St-Jacques, à Montauban, était surmontée d'une flèche.

M. Devals prend la parole, et, d'après des documents authentiques, prouve qu'elle l'était en effet ; que la flèche

était, dans le principe, construite en bois, recouvert de plomb, et, plus tard, de tuiles à crochets. M. Devals ajoute que la tour de l'ancienne cathédrale de Montauban, sise faubourg du Moustier, possédait aussi une flèche couverte en plomb.

L'ordre du jour amène la discussion de la deuxième partie de la question du programme, ainsi conçue :

Quelles églises possèdent d'anciennes étoffes, des tapisseries ?

M. l'abbé Pottier prend la parole, en disant que quelques églises possèdent encore d'anciennes étoffes, ornements ou tapisseries, mais que très-souvent ces précieux débris sont vendus à vil prix à des marchands ; il insiste sur le devoir du clergé, qui est de conserver soigneusement ces restes, et présente au bureau plusieurs sacs en étoffes anciennes appartenant à l'église de Montpezat, qui, maintenant encore, renferment des reliques.

L'un d'eux, sur lequel il appelle particulièrement l'attention, est une remarquable broderie à l'aiguille, or et soie sur toile, qui paraît remonter au commencement du XIVe siècle. Il est rare de voir des tissus de cette époque dans un aussi bel état de conservation et offrant plus d'intérêt. Sous douze arcatures ogivales trilobées, sont représentés les travaux des douze mois de l'année. Une grande analogie existe entre ces personnages, leur pose et leurs occupations, et les mêmes travaux que l'on retrouve placés en regard des zodiaques, sur les portails de Notre-Dame de Paris, de St-Denis, de Sens, de Bazas, dans le tympan d'une porte romane isolée de Bourges. M. Des Moulins trouve cette analogie frappante.

Nous ne pouvons donner que d'une manière sommaire la description de cet objet : en *janvier*, un Janus, convive à

double face est à table : il mange d'un côté, de l'autre vide une coupe ; en *février*, un homme assis sur un escabeau se chauffe devant l'âtre d'une cheminée ; sa pose est très-naturelle, une main lui sert d'écran ; en *mars*, un vigneron taille la vigne ; *avril*, comme dans le zodiaque, est représenté par une jeune fille tenant une fleur de chaque main; en *mai*, un chasseur à cheval porte le faucon au poing ; en *juin*, un colon fauche les foins; en *juillet*, un autre coupe la moisson ; au mois d'*août*, le moment est venu de la battre et la chaleur de la saison oblige à une simple chemise comme costume ; en *septembre*, le raisin est porté et pressé dans la cuve ; en *octobre*, le mouvement du semeur qui caractérise ce mois est naturel : il jette au vent la semence d'une main, et de l'autre retient une sorte de tablier qui la contient (identique à celui de Notre-Dame) ; en *novembre*, c'est la glandée : un animal de basse-cour s'engraisse des fruits du chêne, et en *décembre* il est impitoyablement massacré pour nourrir les humains. Les costumes de ces personnages peuvent fournir l'objet d'une étude intéressante.

La dernière partie de la question a de l'importance par les magnifiques tapisseries de Montpezat, que M. le curé et la fabrique de cette église ont bien voulu déplacer pour les envoyer au Congrès. M. Devals a déjà publié un travail sur ces tissus précieux dans les *Annales archéologiques*. Il ajoute, de vive voix, de nouvelles explications sur ces pages intéressantes de la vie de saint Martin de Tours. Son opinion est qu'elles ont été fabriquées pour l'église de Montpezat, au commencement du XVIe siècle, par les ordres de Jean Després, évêque de Montauban, dont les armes sont reproduites sur chacune d'elles.

Le Congrès exprime sa reconnaissance de ce qu'on a bien voulu les livrer ainsi à ses études et à son appréciation.

Les membres du Congrès examinent ensuite avec intérêt

un étendard ou guidon Louis XIV, envoyé par M. le marquis de Buisson-d'Aussone. M. l'abbé de Buisson donne à son sujet les explications suivantes :

En soie rouge, de forme carrée ; il porte d'un côté un soleil d'or surmonté de la devise célèbre : *Nec pluribus impar*, composée par Louis Douvrier, gentilhomme du Languedoc, dont la famille possède encore le château de Bruniquel.

Au revers se trouve une fronde sur laquelle est un glaive, avec cet exergue : *Gladius omnia vincit.*

Cet étendard, ajoute M. l'abbé de Buisson, nous vient de notre aïeul Jacques, premier président à la Cour des aides, conseiller d'État et gouverneur du Quercy. Pendant les troubles de la Fronde, il leva à ses frais des troupes avec lesquelles il mit le siége devant Lauzerte qu'il prit d'assaut.

On passe à la 19e question :

Exposer le système de peintures murales employé depuis quelques années dans la région ; devrait-il être modifié ?

M. Des Moulins, président de la séance, parle judicieusement sur le système employé pour la restauration des peintures murales ; il examine les progrès du luxe et la manie de la décoration envahissant les églises elles-mêmes ; il déplore les peintures n'ayant aucun rapport avec le style de l'édifice sur lequel on les applique ; d'autre part, certains styles, ajoute-t-il, tel que le néo-grec, répugnent entièrement à la peinture. Les clochers en flèche sont bien placés dans les bas-fonds et déplacés sur les hauteurs : il en est de même des peintures. La Sainte-Chapelle offre un merveilleux exemple d'une église entièrement peinte. Malheureusement, on veut appliquer partout un système général, système excellent pour les monuments du style ogival, détes-

table pour d'autres. Voulons-nous adopter le style italien, poursuit l'érudit président, négligeons alors la peinture à personnages et bornons-nous à une simple ornementation.

En résumé, le style des peintures comme celui des vitraux doit cadrer et s'harmoniser avec celui des églises : loin de mettre des vitraux peints dans les édifices néo-grecs, il conviendrait d'en placer de blancs, montés en plomb, à dessins variés ; ce qui est essentiellement important, c'est de ne pas en mettre de style plus ancien que celui du monument auquel ils sont adaptés. Éviter, par dessus tout, l'écueil des vitraux trop sombres : ils étaient bons au moyen-âge, à cette époque où les livres n'étaient point répandus et où l'on se contentait de réciter le *Pater* et l'*Ave*. A Bordeaux, un heureux exemple d'un système nouveau est la chapelle construite par M. Danjoy, et les vitraux de M. Villiet : quand l'édifice est bâti en beaux matériaux, mieux vaut laisser voir la pierre et placer de simples vitraux en grisailles avec des bordures de fleurs ou de rinceaux. On obtient ainsi de ravissants effets.

L'ordre des questions est interrompu par un incident des plus imprévus : un paysan gravit l'estrade, accompagné par le docteur Rattier qui présente ainsi au Congrès un individu dont la mâchoire se rapproche de celle du squelette découvert, à Bruniquel, par M. Brun. Cet honorable membre avait signalé à l'attention une usure de dents qui paraissait en désaccord avec l'âge du sujet.

Pour expliquer ce fait particulier, M. Brun, dans la 1re séance, avait rapporté l'avis de M. Falconner : à savoir qu'une plus ou moins grande proportion de terre étant mêlée avec les aliments de la race anté-historique pouvait avoir causé cette usure.

Le docteur Rattier a formulé des considérations spéciales sur le résultat des fouilles de Bruniquel. Mais, relative-

ment à l'usure des dents du squelette, il a cru ne pouvoir l'attribuer à une alimentation plus ou moins mélangée de matières terreuses.

Aujourd'hui, il ajoute une explication fort simple :

L'usure des dents, plus apparente que réelle, serait le résultat de l'exacte superposition des maxillaires. Les dents, d'après la mesure de l'angle facial chez le sujet, se rencontrant à angle droit pendant la mastication, offrent une surface plane horizontale relativement très-large.

A l'égard des incisives qui paraissent égaler le volume des petites molaires, le docteur Rattier dit qu'il ne s'agit pas d'un fait exceptionnel ou seulement particulier à la race anté-historique de Bruniquel. D'autres crânes, probablement contemporains ou antérieurs, ne le présentent pas; et, d'autre part, cette conformation des dents, une usure semblable, une disposition parfaitement similaire dans la régularité des arcades dentaires, se retrouvent de nos jours chez quelques individus qui paraissent avoir conservé, plus ou moins intacts, les caractères typiques de la race anté-historique de nos contrées. Dans le but d'établir la preuve de ce fait confirmatif des observations de Ruthimerer et de Hys (*crania helvetica*), M. Rattier présente donc à l'examen du Congrès un paysan, de Léojac, âgé de 40 ans environ, dont les maxillaires offrent une reproduction presque absolue des dispositions et des formes du squelette de Bruniquel. M. Brun a constaté cette ressemblance. Le docteur Rattier dit que, par cette présentation, il n'entend rien préjuger relativement à d'autres analogies inductives en ce qui a trait à la conservation jusqu'à nos jours, ou bien à l'altération des caractères primitifs de la race anté-historique.

Il est donné lecture de la 21e question, ainsi conçue :

Signaler : 1° les autels ; 2° les fonts baptismaux anciens ;

3° les cloches; 4° les objets d'orfévrerie et les autres meubles Moyen-Age ou de la Renaissance, que renferment encore les églises du pays.

1° *Les autels.* — Le Secrétaire général du Congrès prend la parole: il regarde comme étant les premiers en date, dans le département, les autels des cryptes de Varen, qui paraissent du XIIe siècle. La table de ces autels, qui n'a que 1 mètre 53 de long sur 87 cent. de large, est d'une seule pierre; elle s'appuie sur un massif de maçonnerie; l'angle inférieur abattu donne une saillie de 22 cent. Des peintures, dont on retrouve la trace, permettent de constater, dans le haut de l'un d'eux, une série d'arcatures en rouge sur fond blanc. Un trou carré, pratiqué derrière ces autels, indique la place qu'occupaient les reliques sur lesquelles devait se célébrer le saint Sacrifice. La précieuse église de Beaulieu possède encore son autel majeur (XIIIe siècle); cet autel, également en maçonnerie, dut recevoir d'abord, selon l'usage, un rétable mobile et des parements de riches étoffes. A ceux-ci succéda, au XVIIe siècle, un devant-d'autel en bois sculpté, représentant le sacrifice d'Abraham. Il est aujourd'hui conservé avec soin, ainsi que le rétable et le tabernacle assortis, dans l'église de Verfeil.

L'église de Montpezat a encore presque tous ses autels de pierre du XVIe siècle; ils ont été recouverts par des boiseries postérieurement. Il existe dans la sacristie un parement (*antipendium*) en velours vert avec rinceaux d'argent, qui a appartenu évidemment à un de ces autels primitifs. Plus tard, des cadres de bois recevaient sur des châssis mobiles des étoffes de diverses couleurs, suivant la fête du jour. L'autel d'une chapelle latérale possède encore deux de ces châssis: l'un tendu de violet sur une face, de noir sur l'autre; le second de damas vert et de cuir gaufré et doré.

Aujourd'hui, les prescriptions liturgiques ont rétabli dans le diocèse de Montauban l'usage des parements d'autels, dont la couleur doit être celle de l'office du jour.

D'une époque infiniment postérieure, deux autels de l'église de St-Sauveur (Castel-Sarrazin) méritent une mention spéciale. Tous deux proviennent de l'abbaye de Belleperche; dans des blocs de marbre blanc sont enchâssées des plaques de porphyre et de marbres précieux; la forme l'emporte encore sur la matière: par la grâce de leurs contours et l'heureuse disposition de couleurs diverses; ces autels offrent un type remarquable de l'art au commencement du siècle dernier.

2° *Les fonts baptismaux.*—M. Devals lit un travail plein d'intérêt sur deux cuves baptismales conservées dans l'église de Verlhac-Tescou; l'une d'elles était destinée au baptême par immersion et remonte au XIIe siècle; l'autre au baptême par infusion; des dessins sont joints au Rapport.

L'abbé Pottier mentionne et décrit plusieurs cuves baptismales, dont il produit les dessins. Dans l'église abbatiale de Varen, il en existe une dont il a parlé au sujet de cette abbaye.

Bourret possède des fonts baptismaux en plomb, du XIIe siècle, d'une admirable conservation. Il en présente l'estampage et s'exprime ainsi à ce sujet:

« Cette cuve est d'assez petite dimension (0^m,37 de hauteur sur 0^m,78 de large): trois zones la divisent au-dessous d'un bord saillant; celle qui est dans le haut représente, dans des cercles, des fleurs de lis de deux formes et d'autres fleurs, sorte de marguerites à cinq et à six pétales.

« La zone du milieu est consacrée au symbolisme figuré par des animaux que sépare un arbre, à la façon orientale: j'essaierai de l'interpréter. Un sagittaire, sorte de centaure

dont la coiffure rappelle celle des Romains, représente le juste; il est attaqué à la fois, d'un côté, par le démon sous la forme d'un dragon, et de l'autre par le basilic, esprit du mal, sur lequel il décoche une flèche. A la suite, un griffon et un lion (la ruse et la force) sont prêts à se mesurer. Ne peut-on pas voir là l'image des luttes du chrétien sur la terre? Il ne lui suffira pas d'être purifié par les eaux du baptême, mais il devra encore et sans cesse se défendre et se tenir en garde contre les attaques de l'ennemi du salut.

« La zone inférieure est occupée par un rinceau. »

Cette interprétation, sur laquelle M. l'abbé Pottier consulte le bureau du Congrès, est regardée comme très-rationnelle.

M. le comte de Toulouse-Lautrec a publié, dans le *Bulletin monumental*, une cuve du même genre où l'on retrouvait le même symbolisme, celle de Puycarquier.

« A Verdun-sur-Garonne, continue le secrétaire-général, j'ai trouvé une cuve du même genre, mais plus grande, et qui semble un peu postérieure; le haut et le bas sont occupés par une suite de fleurs de lis, et le milieu par une sorte de fleur d'iris qu'encadre sa tige.

« Beaumont a une cuve de semblable matière qui vient d'être indignement peinte à l'huile; elle porte dans le haut l'inscription suivante, fondue à la façon de celle des cloches, des fleurs de lis tenant lieu de points:

IHS, MA. NISI QUIS RENATUS FUERIT EX AQUA ET SPIRITU SANCTO NON POTEST INTROIRE IN REGNUM DEI. 1583.

« Il est probable que les moules appliqués autour d'elle étaient ceux employés pour les cloches; quatre anses ornées de têtes offrent par leur forme une analogie de plus.

« Dans la collégiale de Montpezat existent des fonts en

bois sculptés du XIVe siècle ; leur couvercle pyramidal, qui joue sur un pivot, a des incrustations de porphyre égyptien de vert antique et d'autres marbres précieux. »

3° *Les cloches.* — Passant à la question des cloches, le même membre en signale un assez grand nombre ; il déplore, avec le Congrès, que la cloche célèbre de Moissac, la seconde en date de celles que possédait la France, et sans contredit la plus belle, ait été fondue en 1845 ; elle a été décrite par M. Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire d'architecture ;* par M. Sauvageot, dans les *Annales archéologiques* de Didron, et signalée par M. de Caumont, dans son *Abécédaire d'archéologie.* Cet instrument portait la date de 1273, et l'inscription suivante :

SALVE REGINA MISERICORDIÆ ANNO DOMINI MILLESIMO CC°LXX TERCIO. GAVFRIDVS ME FECIT ET SOCIOS MEOS ; PAVLVS VOCOR.

M. le comte de Toulouse a examiné avec soin les cloches de St-Sauveur de Castel-Sarrazin et celles de St-Jean de la même ville. Il les décrit.

M. le baron de Rivières donne communication d'une cloche qui se trouve à l'église St-Pierre de Moissac ; elle a 0^m,68^c de hauteur (anses comprises) et 0^m,56^c de diamètre inférieur. On y voit deux inscriptions : la première, en minuscules gothiques en relief de 0^m,5^c de hauteur :

† Sit nomen domini benedictum. Ihesus Maria.

La seconde inscription porte :

AVE MARIA TE DEVM LAVDAMVS.

Ces derniers mots sont répétés trois fois. Cette inscription,

qui n'a qu'un centimètre de hauteur, est sur un cordon orné de roses.

Les deux inscriptions sont séparées par un intervalle de $0^m,8^c$; dans cet espace on voit quatre bas-reliefs carrés représentant diverses scènes de la Passion.

4° *Objets d'orfévrerie.* — M. l'abbé Pottier présente à l'Assemblée deux croix processionnelles, dont l'une, du XIVe siècle, est en vermeil, ornée de médaillons en émail translucide et de pendeloques; elle appartient à l'église de Parizot, et a été considérée par M. de Caumont comme une des plus curieuses de ce genre; la seconde, du XVe siècle, appartenant à Fajolles, est également remarquable: elle est en argent et ornée de statuettes.

Au sujet de l'époque de ces croix, M. le général de Byans fait remarquer qu'antérieurement au XVIe siècle le Christ avait une longueur de cinq têtes, et que postérieurement cette longueur a été de plus de sept. Deux reliquaires en émail de Limoges sont également présentés: l'un appartenant à la riche fabrique de Montpezat; l'autre à Mme Lagravère.

Le premier de ces reliquaires présente quatorze anges dans des médaillons accompagnés de rinceaux; il paraît dater de la fin du XIIe siècle.

Le second, qui semble être postérieur de quelques années, présente sur une de ses faces, en bas d'abord, le Massacre des Innocents; en haut, sur le toit, la Présentation de Notre-Seigneur au temple. Les côtés du reliquaire et l'autre face sont ornés de huit anges dans des médaillons. Le faire de cette autre face paraît plus archaïque que celui des sujets précités. Ces reliquaires sont aussi remarquables par leur beauté que par leur conservation.

Parmi les objets signalés encore et dessinés par M. Pottier.

se trouvent deux monstrances en argent appartenant à Castelferrus ; une petite châsse, à Gandoulès ; une croix processionnelle, à Sérignac ; un beau reliquaire du XIIe siècle, à l'église d'Ardus, et provenant sans doute de Grand-Selve.

Montpezat a encore des dyptiques d'argent renfermant des reliques ; deux anges du XIVe siècle, portant un tube de cristal, et de curieux coffrets en bois sculpté.

Les magnifiques châsses que possède l'église de Bouillac, et qui proviennent de l'abbaye de Grand-Selve, méritaient une mention spéciale ; M. Jouglar les a publiées dans sa *Monographie de Grand-Selve*. Elles comptent parmi les plus précieux spécimens de l'orfévrerie au XIIe et au XIIIe siècle que possède la France.

M. Mignot, de St-Nicolas-de-la-Grave, a envoyé d'intéressantes photographies d'une jolie croix processionnelle du XVIe siècle, et d'une monstrance appartenant à l'église de Notre-Dame-du-Montet.

L'ordre du jour amène la 22e question du programme :

Faire connaître les anciennes croix de cimetière et de carrefour.

M. Brécy décrit et soumet le dessin d'une croix de carrefour, en fer forgé, du XVe siècle ; elle existe à Notre-Dame-de-la-Croix, près Verdun. M. l'abbé Pottier en présente et décrit deux autres en pierre, dont l'une à St-Antonin, du XIVe siècle, actuellement sous la halle, et l'autre dans la vallée de St-Pierre-de-Livron ; elles paraissent du XVe siècle. Dans les cimetières, il n'a pas rencontré de croix remontant au-delà du XVIIe siècle.

On passe à la 23e question :

Nombre et importance des établissements des Templiers.

M. Devals lit un mémoire sur les établissements que les

Templiers possédaient dans le pays. M. Taupiac demande si le n° de la question traitée par M. Devals comprend aussi celle des établissements de St-Jean-de-Jérusalem. M. Devals répond à M. Taupiac, en donnant la nomenclature de ces derniers établissements, qui, en dehors des commanderies ayant appartenu aux Templiers, se réduisent à trois : *Nohic*, *Verlhac-St-Jean* et *Castel-Sarrazin*.

MÉMOIRE DE M. DEVALS.

Plusieurs localités du département de Tarn-et-Garonne prétendent avoir possédé des établissements de Templiers ; mais il n'y a réellement d'authentiques que les commanderies de Montricoux, de Lacapelle-Livron, de La Villedieu et de Golfech. On peut encore classer parmi ces établissements, mais seulement comme membres de commanderies, l'église de la Lachapelle, canton de Lavit, dépendant jadis, à ce que l'on croit, de la commanderie de Nom-Dieu, et Puylaroque appartenant à celle de Gabre.

La commanderie de Montricoux fut fondée en 1181, par suite de la donation faite, le 14 mai de cette même année, à l'Ordre du Temple, par le monastère de St-Antonin, de la terre et de la seigneurie de Montricoux. Après la destruction de l'Ordre, les biens de cette commanderie furent livrés par Géraud de Salvanhac, leur curateur, au dénonciateur des Templiers, Esquieu de Florian, qui en jouit jusqu'en 1322. Les revenus de la maison de Montricoux étaient alors évalués à 1,100 livres tournois. Esquieu de Florian ayant été dépossédé par ordre de Charles-le-Bel, les chevaliers de St-Jean-de-Jérusalem furent mis en possession de la terre de Montricoux ; mais ils l'échangèrent, le 9 février 1332, avec Pierre d'Euze, seigneur de Négrepelisse, contre les terres de Douzens et de Goyran, en Languedoc. Ils con-

servèrent néanmoins tous leurs droits sur l'église de Montricoux, dont ils firent le siége d'une commanderie, ainsi que sur le temporel qui en dépendait. Cette commanderie fut depuis transformée en prieuré, et devint alors un simple membre de la commanderie de Vaour (vers la fin du XVe siècle).

On ignore à quelle époque fut fondée la commanderie de Lacapelle-Livron. On sait seulement que « le religieux baron, frère *Raymond du Buisson*, commandeur de Lacapelle, de la chevalerie du Temple, » accorda, le 10 novembre 1268, une charte de coutumes aux consuls et aux habitants du village, et que les biens de cette commanderie furent après leur confiscation par Philippe-le-Bel, concédés à l'Ordre des Hospitaliers de St-Jean-de-Jérusalem, qui en jouit jusqu'à la Révolution. Le revenu annuel de la commanderie de Lacapelle-Livron s'élevait, au commencement du XVIIIe siècle, au chiffre de 6,000 livres, et celui du prieuré de Ginolhac, qui en dépendait, à 4,000 livres.

Adélaïde de Toulvieu est la fondatrice de la commanderie de La Villedieu. Elle avait, à sa mort, légué à l'Ordre du Temple l'église d'Albefeuille et la chapelle de son château de Toulvieu avec tous leurs droits et leurs dîmes. Les Templiers, après avoir pris possession du legs (an 1154), commencèrent immédiatement la construction de leur maison, au point de jonction des voies de Castres à Moissac et de Montauriol à Castel-Sarrazin. Mais l'abbaye de St-Théodard, de laquelle dépendait la paroisse d'Albefeuille, fit opposition à cet établissement. Elle consentit néanmoins à transiger, et par un acte conclu le 16 septembre 1154, entre Amiel, abbé de St-Théodard, et Dieudonné, Hugues, Gautier et Bernard de Caux, chevaliers du Temple, grâce à l'intervention de Hugues de Rochefort et de Bernard de Châteauneuf, fils et gendre d'Adélaïde, l'abbaye donna son

consentement, moyennant la concession faite par les Templiers du tiers de l'église d'Albefeuille et de la chapelle de Toulvieu, avec les droits et les dîmes qui en dépendaient. Un village ne tarda pas à s'élever auprès de la maison des Templiers et prit le même nom, celui de La Villedieu qu'il porte encore. Lors de la croisade contre les Albigeois, pendant que le commandeur affichait à tout instant ses sympathies pour les croisés, les habitants se prononcèrent hautement en faveur du comte de Toulouse et lui donnèrent des preuves de leur dévouement dans une circonstance où il y avait un danger réel à le faire. Raymond VII assiégeait, au commencement d'avril 1228, la ville de Castel-Sarrazin. Humbert de Beaujeu et le fougueux évêque de Toulouse accoururent, chacun de leur côté, avec des troupes au secours des assiégés. Mais le premier fut constamment harcelé par les gens de La Villedieu, et le second, campé près du village, ne pouvait obtenir d'y être admis, lorsque le commandeur Pierre de Bruciac lui en ouvrit les portes. L'évêque était à peine entré dans La Villedieu, que plusieurs jeunes gens formèrent le projet de l'enlever et de le livrer au comte de Toulouse; mais le complot fut découvert à temps et ne put aboutir.

La commanderie de La Villedieu passa, avec les autres biens de l'Ordre du Temple, entre les mains des Hospitaliers de St-Jean-de-Jérusalem, qui la possédaient encore au moment de la Révolution. Ses propriétés étaient considérables et embrassaient, indépendamment du territoire de la communauté de La Villedieu, les territoires des communautés de Ventilhac, Villeneuve et La Bastide-du-Temple. Ce dernier village devait sa fondation à l'un des commandeurs de La Villedieu, vers le commencement du XIIIe siècle.

Quant à la commanderie de Golfech, on n'en sait jusqu'à présent autre chose, sinon qu'après avoir d'abord appartenu

aux Templiers, elle fut concédée aux Hospitaliers de St-Jean-de-Jérusalem, et qu'en 1765, elle payait au grand-maître de l'Ordre de Malte une contribution annuelle de 1,492 liv. 7 sous 2 deniers. Le prieuré de Gimbrède, dont le revenu atteignait 6,000 livres, était un membre de la commanderie de Golfech.

Voilà les seuls détails qu'il m'est permis de donner sur les établissements que les Templiers possédaient dans nos contrées.

Un des secrétaires lit une note répondant à la même question et laissée par M. E. Rossignol, inspecteur de la Société, qui n'a pu rester jusqu'à la fin de la session.

NOTE DE M. ROSSIGNOL.

L'histoire que j'ai écrite sur la commanderie de Vaour au département du Tarn (*Monographies communales*, t. III, p. 215 et suiv.) répond en partie à cette question, en ce qui concerne les établissements de *Montricoux*, de *Bioule*, de *Molières* et de *Lafrançaise*, situés dans le Tarn-et-Garonne. Ces établissements étaient attachés à Vaour dès la seconde moitié du XIIe siècle, ainsi que je l'ai prouvé pour celui de Montricoux; j'ai donné sur eux de nombreux détails statistiques, et je renvoie à ce premier travail, à la suite duquel sont publiés (p. 287 et suiv.) le texte d'une donation aux Templiers par le comte de Saint-Gilles, de ses droits seigneuriaux à Castres, en 1178; et celui de la cession aux mêmes du territoire de Montricoux, en 1181, par les chanoines de *St-Antonin* (1). Les vicomtes de cette localité

(1) La note de M. Rossignol renferme quelques erreurs historiques que nous devons rectifier. Ce n'est point, comme l'affirme le savant auteur des *Monographies communales*, dès la seconde moitié du XIIe

ancienne furent aussi des bienfaiteurs de la commanderie, qui eut, dans la suite des siècles, des procès divers avec ces mêmes chanoines possesseurs de droits importants en Albigeois. *Varen* était encore un des doyennés du Quercy, qui étendait ses possessions en Albigeois, et que j'ai nommé souvent dans le récit des événements qui y ont eu lieu, tant sous le rapport civil qu'au point de vue ecclésiastique. Je termine en rappelant, au sujet des établissements religieux compris dans les limites actuelles du département de Tarn-et-Garonne, que j'ai cité également dans le même livre (p. 255), que pendant la guerre d'Henry, roi d'Angleterre, contre Raymond V, pour la possession du comté de Toulouse, l'abbé et les religieux de *Sept-Fonds* en Quercy se retirèrent, pendant

siècle que l'établissement de Montricoux était attaché à Vaour. Montricoux était alors et longtemps après le siége d'une commanderie parfaitement indépendante de celle de Vaour, et avait pour membres : Bioule, Molières et St-Simon, près Lafrançaise. La charte de coutumes donnée, le 6 janvier 1277, à la ville de Montricoux ne mentionne même pas la commanderie de Vaour, et qualifie commandeur de la maison de Montricoux, le frère Pierre de Geoffroy, présent à la concession de ces coutumes, par Rossolin de Fox, maître de la langue de Provence. Lorsque les Hospitaliers de St-Jean-de-Jérusalem furent substitués aux Templiers dans la seigneurie de Montricoux, et même après avoir cédé cette seigneurie à la famille de Caraman, l'église de Montricoux ne cessa point d'être le siége d'une commanderie, ainsi que l'atteste une sentence arbitrale rendue en 1400, au sujet du temporel que les Hospitaliers de Montricoux possédaient à Bioule, et portant textuellement que « Jehan de Castelneau, de l'ordre de St-Jehan-Hiérusalem était commandeur de Montricoux. C'est dans la suite seulement que la commanderie de Montricoux devint un simple prieuré réuni à la commanderie de Vaour, et le premier document qui fasse mention de ce fait date du 10 mars 1550. On y lit, en effet, que « fraire Ynard de Montrosier était commandeur de Vaour et prieur dudit Montricoux. »

(Note de M. Devals aîné, secrétaire.)

l'occupation par le roi de la ville de Cahors, auprès de Penne, où ils terminèrent, en décembre 1160, un différend qu'ils avaient avec Gérard Bonafos au sujet de quelque bien territorial; date importante qui aide à déterminer l'époque, encore incertaine, de la guerre en question et de sa durée.

M. Coustou lit un mémoire biographique sur les évêques qui se sont succédé à Montauban depuis l'érection de cette ville en évêché jusqu'en 1789.

M. de Clausade fait remarquer une erreur commune, dans laquelle serait tombé M. Coustou, au sujet de la naissance de Jean XXII. Un savant élève de l'École des Chartes, M. Bertrandi, a démontré de la manière la plus évidente que Jean XXII était fils de Jacques d'Euse, gentilhomme de Quercy, et que ce qui avait donné lieu à le faire naître d'un savetier, c'est la signification du mot *Euse* (chaussure).

M. Taupiac fait remarquer, à propos des armes de Jean de Lettes, qu'on n'a pas pu trouver dans les blasons des évêques peints dans la salle du Congrès, que ce sont les mêmes que celles de Després, dont il était le parent. M. Coustou ne peut terminer son mémoire à cause de l'heure avancée. M. de Toulouse-Lautrec lui adresse de vives félicitations sur son travail et sur les recherches qu'il a faites.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire,

Chr MAISTRE DE BOYER,

De la Société française d'archéologie.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 10 JUIN.

Clôture de la première partie de la session, à Montauban.

Présidence de M. Levainville, préfet du département de Tarn-et-Garonne.

Le 10 juin, à 8 heures du soir, sous la présidence de M. le Préfet du département, a eu lieu, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, la séance solennelle de clôture pour la première partie de la 32e session du Congrès archéologique de France. Une séance administrative aura lieu le lendemain, pour achever de traiter quelques questions du programme.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie ; le comte *de Toulouse-Lautrec*, inspecteur divisionnaire ; *Charles Des Moulins*, id. ; le vicomte *de Juillac*, id. ; l'abbé *de Lasalle*, secrétaire-général de l'évêché ; le R. P. *Frandin*, professeur d'archéologie au grand séminaire ; *Gaugain*, trésorier-archiviste de la Société ; *Bouet*, inspecteur de la Société ; l'abbé *Pottier*, *Devals*, baron *de Rivières* et *de Roumejoux*, secrétaires-généraux.

M. *Rey-Lescure* remplit les fonctions de secrétaire.

Les causeries archéologiques, inaugurées par M. de Caumont et par M. le docteur Cattois, ont été continuées par M. le comte de Galembert, qui a bien voulu entretenir l'Assemblée des meilleures conditions de la *peinture monumentale*.

CONFÉRENCE SUR LA PEINTURE MURALE,

Par M. le comte DE GALEMBERT.

« La peinture murale, a dit M. de Galembert, satisfait à la double exigence de l'art et de la religion. C'est au point de vue de cette double nécessité qu'elle doit être examinée.

Au point de vue de l'art, elle donne à l'intérieur de l'édifice, à son ordonnance architecturale, cette unité, cette harmonie, ce fini qui le complète, de même que les tons de la peau donnent aux contours et aux lignes du corps humain, cette heureuse et brillante couverte que l'on appelle la beauté et sous laquelle on sent palpiter la vie.

La peinture murale n'est pas née d'hier ; elle n'est pas le résultat d'une *génération spontanée* récente. On la retrouve à tous les grands âges historiques de l'art. Longtemps son ancienneté a été mise en doute, ensevelie qu'elle était sous les ruines des monuments, mais il est aujourd'hui prouvé, par les résultats des recherches et des fouilles auxquelles on s'est livré, qu'elle a été de tout temps employée comme indispensable complément de l'architecture.

L'art égyptien en a constamment et complètement fait usage ; l'art grec, qui procède à la fois de l'Égypte et de l'Orient, ne l'a pas négligée non plus. On en retrouve au Parthénon des fragments et surtout des preuves dans les inscriptions rappelant les restaurations que les peintures avaient subies à diverses époques.

Si Rome n'a pas elle-même livré le secret de ses peintures monumentales, du moins les découvertes faites et continuées depuis cinquante ans dans les ruines d'Herculanum et de Pompéï, où les maisons privées, comme les édifices, ont conservé d'admirables peintures, ces découvertes permettent

d'affirmer que l'art romain, greffé sur l'art grec, avait aussi employé la peinture d'une manière générale pour donner la vie à l'intérieur de ses édifices.

L'art roman l'avait adoptée comme un souvenir de la civilisation de l'Orient, de la Grèce et de Rome. Les peintures murales de cette époque n'ont pas entièrement disparu : elles ne sont souvent que voilées sous des couches de badigeon.

L'art ogival dut obéir à la même nécessité, mais le peu d'étendue des murailles, les grandes dimensions des fenêtres et des rosaces, les difficultés et les lenteurs de l'exécution, en exposant aux caprices du goût et de la mode la pensée première de l'architecte, ne permirent la plupart du temps que des peintures partielles et successives qui manquent d'unité. Aussi les vitraux paraissent-ils la meilleure, la plus saisissante et la plus caractéristique manifestation de la peinture ornementale à cette époque.

La peinture murale, nécessité intérieure, primordiale et contemporaine de l'édifice, n'était alors qu'une couverte à teintes plates, un simple badigeon presque toujours destiné à cacher ou à régulariser, en l'imitant, l'appareil quelquefois peu précis des matériaux employés. Plus tard on abusa des badigeons successifs, des arabesques compromettantes, et la peinture ornementale dégénéra.

Le progrès général, qui aujourd'hui embrasse tout, ne sera réel en architecture que lorsque la peinture intérieure, bien entendue et sagement exécutée suivant les lieux et le climat, viendra détrôner la sculpture, dont on abuse à l'intérieur, quand sa place est à l'extérieur où elle produit réellement son effet.

L'architecte ne doit pas être seulement un constructeur habile et spécialiste, il doit aussi posséder à fond la science des effets généraux ; il doit, comme le maître de l'œuvre du

moyen-âge, connaître l'harmonie des éléments qui doivent agir sous ses ordres, comme le chef d'orchestre le doit aussi en musique. Cette science lui manque-t-elle, la beauté, l'unité de l'édifice disparaissent, et les détails presque toujours disparates l'envahissent.

Ces membres inutiles d'architecture, pauvres d'effet, ces autels si savamment et inutilement coûteux, ces grands rétables mal placés, ces verrières inopportunes, ces boiseries multipliées, ces tableaux eux-mêmes, par leurs cadres et leurs proportions, nuisent aux grands effets d'ensemble, à l'unité du monument. La peinture murale doit trouver sa place dès le début dans l'intérieur de l'édifice ; elle doit l'avoir dans les conceptions de l'architecte, qui doit la lui réserver dans les projets et les devis. »

Passant ensuite à la seconde partie de la question, à la nécessité de la peinture murale au point de vue religieux, M. de Galembert s'exprime ainsi :

« Indépendamment de sa nécessité au point de vue de l'art, il est incontestable aujourd'hui qu'au point de vue des exigences du siècle, le grand envahisseur du jour, le luxe en a fait une loi. Le paysan veut du papier peint (belle peinture en vérité), le presbytère lui-même se tapisse coquettement, pendant que le badigeon de l'église s'écaille et se délabre. Il faut donc aujourd'hui, plus que jamais peut-être, de la couleur sur les murailles. Mais gardons-nous à tout prix de ces arabesques, de ces dorures et peintures si fort en vogue, de ces vitraux placés tardivement et successivement sans effet prévu d'avance, pour produire à contre-sens des couleurs irisées choquantes sur des murs blancs et nus.

Il est vrai que, dans une église catholique, la tradition commande la représentation de la vie et des actions des saints. Charlemagne lui-même avait dans ses Capitulaires chargé ses intendants de veiller à l'exécution de cette règle, que le

synode d'Arras, à ce que nous apprend M. Bourassé, a confirmée et développée avec soin.

Les tableaux sont indiqués ; mais encadrés, appendus aux murs, sentant trop l'atelier, et bien vite noircis par le temps, ils ne remplissent pas le but et l'effet que produirait la peinture murale qui révèle à l'artiste chargé de l'exécuter dans le temple de Dieu, et sous son regard pour ainsi dire, les dignes conceptions et les grandes inspirations qu'elle commande.

Une église sans peintures murales, sans tableaux vivants, un musicien l'a dit, c'est un concert sans voix humaine ; mais ne nous écartons jamais des règles immuables du goût pour céder aux exigences passagères de la mode. Les arabesques, par exemple, l'esprit et le goût s'en lassent. Cela vaut un peu mieux sans doute qu'un grand badigeon blanc ; mais les lignes brisées en général, fussent-elles exécutées, comme à Moissac, d'après un bon système qui paraît remonter au XVe siècle, ces lignes ne laissent guère aux souvenirs de l'esprit et du goût que des monotonies ornementales.

En résumé, la peinture murale est indispensable pour donner à l'œuvre de l'architecte sa frappante unité et sa beauté suprême. Les grandes peintures murales, les grands tableaux vivants y parlent à l'âme humaine un langage divin bien plus pénétrant, vivace et salutaire que les récentes fantaisies d'un art qui conduisent, s'il n'y prend garde, à rapetisser dans les cœurs ce que le beau fait naître et la prière vivifie. »

Après cette belle étude, où la justesse des aperçus et la parfaite connaissance des conditions de l'art ont trouvé, pour les peindre, les tons les plus vrais et les plus colorés d'une parole élégante et facile, M. le comte de Galembert a pu croire un instant qu'un regard furtif jeté sur le sablier au plus fort des applaudissements sympathiques de l'Assemblée entière, pourrait lui servir d'excuse ou de prétexte pour dérober à la curiosité de l'auditoire les procédés de

l'art dont il venait de révéler si bien les nobles ambitions et les nouvelles tendances.

Mais bientôt cédant aux vives instances des membres du Congrès, il a bien voulu continuer à peu près en ces termes :

« L'admirable secret de la peinture antique s'est perdu sous les ruines de Rome. M. le comte de Caylus a bien étudié la question de l'encaustique employé par les anciens, mais la bonne réussite du procédé est encore au rang des *desiderata* de la pratique.

Quant à la fresque, ce n'est pas toute sorte de peinture à l'eau, mais celle-là seulement que les anciens pratiquaient, que le style roman a employée, et qui consiste dans l'application journalière de la couleur sur enduit frais, avant que la combinaison chimique, la silicatisation calcaro-pouzzolanique, véritable métamorphisme dû à la dessication, se soit opérée. Dans ces conditions, la peinture s'y incorpore, s'y cristallise en quelque sorte et y acquiert une beauté et une solidité qu'elle n'aurait pas acquises par tout autre moyen. Cette peinture employée par les anciens et cultivée par les Raphaël et les Michel-Ange, exige de grandes surfaces d'application, ce qui la rend à peu près impossible sur des surfaces tourmentées comme celles des colonnes et des moulures. Aussi, les peintres romans employèrent-ils, pour ces derniers membres d'architecture, la peinture à la colle qui dure bien quatre ou cinq siècles quand elle est bien faite, comme en certaines parties de l'église de Rivières, mais qui est plus généralement sujette aux vicissitudes de l'air, de la chaleur et du travail chimique des matériaux et du temps.

Il y a près de trois siècles, la peinture à l'huile a prévalu en Italie, à tort incontestablement, car elle a fait abandonner la grande peinture murale et dégénérer ainsi l'architecture.

Les Italiens des grands siècles n'avaient jamais songé à la peinture à l'huile.

En France, où l'on veut faire vite, on crut que la peinture à l'encaustique, à la cire fondue, serait à la fois le moyen le plus prompt et le plus satisfaisant; erreur funeste, car on faisait entrer de nouveau dans la composition l'huile, conducteur indispensable et pourtant mauvais, dont la cire ne parvenait guère à couvrir les défauts. »

M. de Galembert osa peindre, nous dit-il, par ce procédé, travail heureux au début, mais qui a subi des commencements d'altération au bout de cinq ans.

Dans le Périgord, semblable essai fait à l'église de Brantôme, dans les meilleures conditions, n'a pas présenté de meilleures chances de durée.

Il fallait donc trouver autre chose. Les Allemands, qui sont nos maîtres avérés en fait de peinture monumentale, ont découvert un procédé qui paraît satisfaire à toutes les conditions. En 1825, après l'incendie du théâtre de Munich, le docteur Fuchs chercha un procédé qui offrît à la fois moins de miroitements et moins de prise à l'action dévastatrice du feu. Il découvrit et indiqua le silicate de potasse ou la silice, matière inerte, mais résistante, alliée à la potasse, qui donne les meilleurs résultats même sur les murs quelquefois humides.

M. de Galembert emploie cette méthode depuis six ans avec succès.

Ces diverses indications ont été écoutées avec la plus grande attention, et M. le comte de Galembert s'est retiré au milieu des applaudissements de l'Assemblée.

CONTINUATION DE LA SÉANCE.

M. le docteur Cattois avait entretenu le Congrès, dans une précédente séance, de Ravenne, de la basilique latine, type pour lui de l'église chrétienne par son étendue et son unité de niveau.

M. G. Garrisson, qui y était si bien appelé par ses récents voyages et ses études sur les monuments de l'Italie, a présenté à ce sujet quelques observations, afin surtout, il nous l'a dit lui-même, de provoquer du savant archéologue de nouveaux développements. La parole éloquente de M. Garrisson ne se traduit point par une analyse, essayons seulement de résumer sa pensée.

A son sens, il ne faut point chercher dans la basilique, dans son niveau absolu, l'idéal du temple chrétien. Il a admiré lui aussi, à Ravenne, St-Apollinaire *in urbe ;* mais c'est une basilique arienne, et l'Arianisme tient plus d'une philosophie que d'une religion. Théodoric, en la construisant, y enchâssa 24 colonnes grecques d'une beauté et d'une pureté idéales, elle n'a de catholique que les mosaïques de l'archevêque Agnello (1). C'est une basilique, d'ailleurs, c'est-à-dire, pour les païens qui la construisirent, un tribunal, une bourse, un centre de réunion de lecture, de conférence : si les chrétiens utilisèrent ces constructions, ils étaient nombreux déjà, et les temples petits et souillés : ce fut pour les transformer. L'enceinte réservée aux avocats devint le chœur ; la prison se creusa en crypte, et sur l'estrade du juge se dressa l'autel, consécration de l'édifice. Mais, plus

(1) L'archevêque Agnello, en 556, rendit au culte catholique cette église arienne.

tard, le Christianisme, maître du présent et de l'avenir, chercha et créa son temple : il trouva des formes nouvelles, commandées par son culte, imposées par sa foi.

Ici, dans un tableau rapide, l'auteur, avec un rare bonheur d'expression, a passé en revue les modes différents d'architecture religieuse, les styles modifiés par les climats et les siècles. Les monuments semés dans Rome, ceux de l'Italie et de la France ont tour à tour été salués, et entre tous, nos vieilles cathédrales gothiques, expression si pure et si vraie de la foi et de la prière qui s'échappe pour monter vers le ciel. Étendue merveilleuse où l'homme sent qu'il est petit, que Dieu est grand.

Ce n'est pas à dire, toutefois, que nos cœurs soient assez nobles et assez vastes pour trouver en eux-mêmes un sentiment religieux et inné.

Les temps apostoliques n'eurent pas besoin de temples splendides : les chambres hautes de Jérusalem leur suffirent ; et les Catacombes sont encore humides et rouges du sang des martyrs. En parcourant leurs galeries profondes, on sent la touchante simplicité, la divine puissance du Christianisme.

Admirons donc sincèrement l'art chrétien : il eut ses formes diverses, ses édifices privilégiés parlant à l'esprit un sublime langage ; mais, dans le cœur même de l'homme, il faut chercher ce sentiment impérissable qui soutient l'âme humaine et nous fait tous frères.

Des applaudissements réitérés ont témoigné à l'orateur la vive impression que les paroles que nous venons d'analyser ont faite sur l'assemblée.

M. le docteur Cattois prend à son tour la parole, et répond avec la science et la sagacité qui le caractérisent.

St-Apollinaire, sans doute, n'a pas été bâti par

Constantin, mais elle a été construite à l'imitation des églises constantiniennes. Quand les chrétiens prirent pour célébrer leur culte les anciennes basiliques, ils en adoptèrent la forme générale, parce qu'elle répondait mieux que les temples païens à leurs sentiments et aux besoins de leurs nombreuses assemblées; mais ils eurent bien soin d'en modifier les détails, d'y rétablir l'unité de niveau et l'harmonie des proportions. C'est par la grandeur et la simplicité, par l'unité qu'ils représentèrent l'immensité de Dieu, n'excluant pas, mais ne mettant qu'en seconde ligne les attributs symboliques. Les lois hiératiques ont bien donné naissance à des peintures admirables, des siéges, des tombeaux, des autels, des ornements divers qui captivent l'œil; mais la grandeur et la puissance de l'idée chrétienne ont adopté l'unité de niveau et l'unité architecturale, non comme un symbolisme, mais comme un type d'harmonie imposante dont il ne faut jamais s'écarter.

L'autel élevé sur l'estrade ne produit pas un grand effet architectural; bien plus, il nuit à la simplicité de l'ordonnance générale et ne doit être considéré que comme une concession à la satisfaction des yeux et à la tyrannie des habitudes. Les nécessités locales et temporaires ont été souvent telles, notamment aux XIIIe et XIVe siècles, qu'elles ont imposé à des églises chrétiennes les destinations multiples qui ne semblaient compatibles qu'avec les basiliques païennes. C'est ainsi qu'à Notre-Dame de Paris, l'école de médecine tenait ses séances dans l'un des bas-côtés, et l'école de droit sans doute dans l'autre nef latérale; que les élections des corporations et les grandes réunions populaires avaient lieu souvent dans les cathédrales; c'est ainsi encore, M. Cattois l'affirme, pour l'avoir vu dans son enfance, que l'on a cru pouvoir un jour tenir un conseil de révision dans une église rurale.

Toutes ces nécessités ne doivent jamais faire perdre de vue les véritables conditions de l'art, et c'est toujours aux types primordiaux d'unité et de simplicité qu'il faut revenir dans les restaurations des églises anciennes, comme dans la construction des édifices nouveaux. Ce n'est pas l'aspiration spiritualiste et quelque peu mélancolique de l'idée chrétienne qui l'exige, c'est avant tout la conviction générale et forte : que le premier sentiment qui doit aujourd'hui dominer les âmes est celui de la grandeur et de l'immensité de Dieu. L'art chrétien qui procéderait autrement manquerait son but et oublierait sa mission.

Quelle que soit la forme qu'il adopte, dit en finissant M. le docteur Cattois : qu'il reproduise l'antique basilique, l'église romane, le vaisseau gothique ou les styles de la Grèce et de Rome, l'architecte pourra toujours élever de beaux monuments en l'honneur de Dieu, en les mettant en harmonie avec leur véritable destination, s'il se propose invariablement pour but d'inspirer le recueillement et de donner à la foule l'idée de la grandeur et de la majesté divines.

L'assemblée a témoigné, par de chaleureux applaudissements, combien elle était heureuse d'avoir été mise à même d'exprimer de nouveau à M. le docteur Cattois le vif plaisir qu'elle a éprouvé, en lui entendant exposer ses données nouvelles sur l'art chrétien au point de vue du sentiment religieux.

M. de Caumont a fait connaître plusieurs décisions du Congrès, relatives à des allocations de fonds que la Société française d'archéologie a été heureuse de voter à Montauban ; puis il a annoncé que trois médailles de première classe avaient été décernées :

A M. l'abbé Pottier, pour les services nombreux rendus par lui à l'archéologie et aux arts ;

A M. Devals, archiviste, pour ses nombreux travaux historiques, son judicieux classement des archives;

A M. Brun, conservateur du musée d'histoire naturelle de Montauban, pour ses recherches sur les objets travaillés en silex et en os trouvés dans les cavernes de Bruniquel.

D'autres récompenses pourront être accordées à Cahors, à la fin de la 2e partie de la session.

M. le Préfet, qui a trouvé des paroles obligeantes pour chacun des trois lauréats en leur rémettant, aux applaudissements de l'Assemblée, les médailles qui leur ont été décernées, a pris ensuite la parole et remercié le Congrès d'être venu à Montauban tenir sa 32e session, et explorer une contrée riche en souvenirs et en hommes studieux.

M. de Caumont, remerciant à son tour, au nom du Congrès, Mgr l'Évêque, M. le Préfet, M. le Maire, l'Académie et toutes les personnes qui ont prêté leur concours au Congrès, déclare que nulle part le Congrès archéologique n'avait été plus sympathiquement accueilli qu'à Montauban. Cette déclaration sera consignée au procès-verbal.

Le Secrétaire,

REY-LESCURE.

VISITE DES MONUMENTS DE MONTAUBAN.

Présidence de M. DE CAUMONT.

Quoique la plupart des membres du Congrès eussent déjà visité les monuments de Montauban, dans l'intervalle des réunions, il fut décidé qu'un dernier coup-d'œil serait jeté sur eux, le dimanche 11 juin, de six heures du matin à huit

heures, avant les offices : cette visite eut lieu à l'heure indiquée.

Pont de Montauban. — Le pont de Montauban est un des plus remarquables de France et remonte au XIVe siècle. Entièrement construit en briques, il montre, comme les monuments romains le prouvent mieux encore, combien sont durables ces matériaux quand, appareillés avec soin et liés par un mortier bien confectionné, ils offrent un tout d'une dureté comparable à celle des roches les plus résistantes. C'est ce que nous présente le pont de Montauban, construit à un niveau très-élevé au-dessus du Tarn. Estève de Ferrières et Mathieu de Verdun en furent, dit-on, les architectes, de 1303 à 1316. Ils avaient été envoyés aux consuls de la ville par Philippe-le-Bel.

Ce beau pont se compose de sept grandes arches ogivales donnant passage aux eaux du fleuve, et de six petites arches de décharge placées entre les premières à une certaine hauteur au-dessus du niveau des eaux et correspondant aux piles qui reçoivent les voûtes des grandes arches. Elles traversent, comme celles-ci, toute la largeur du pont auquel elles donnent de l'élégance et de la légèreté sans en diminuer la solidité.

Le pont se lie, du côté de la ville, aux constructions de l'ancien château, aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville, dont les toits et les pavillons se dressent sur le bord du Tarn.

L'Hôtel-de-Ville avait été visité la veille dans tous ses détails, sous la direction de M. Devals, qui de là avait fait pénétrer le Congrès sur l'extrados des grandes arches du pont.

Quelques salles voûtées peuvent dater du XIVe siècle, au-dessous du rez-de-chaussée de ce palais; mais tout ce qui est apparent appartient à la période moderne.

La vue ci-jointe montre une partie du pont et la portion de l'Hôtel-de-Ville qui s'appuie sur les culées du pont.

VUE D'UNE PARTIE DU PONT ET DE L'HÔTEL-DE-VILLE DE MONTAUBAN.

L'*Hôtel-de-Ville* faisait primitivement partie du château construit en 1144 par Alphonse Jourdain, comte de Toulouse. La portion qui se reliait aux fortifications de la ville fut détruite, en 1229, par suite du traité de Paris. Il n'en reste que quelques pans de murs avec trois petites fenêtres carrées, divisées au milieu par une colonnette ; une galerie souterraine et un modillon consistant en une tête d'homme d'un travail barbare.

Le Prince-Noir fit, en 1366, élever sur ces ruines un château destiné à maintenir la ville en sujétion. Ce château ne fut pas terminé : les Anglais furent chassés de la ville en 1369, au moment où les constructions atteignaient, *du côté de la rue*, à une hauteur de 12 empans.

Il reste, du château construit par les Anglais :

1° Deux tourelles carrées renfermant chacune un escalier

en brique, dont les spirales s'élèvent encore au niveau de la terrasse de l'Hôtel-de-Ville;

2° Une grande salle, de 24^m 19^c de long sur 9^m 20^c de large, divisée en trois travées par des piliers engagés, avec voûtes d'arêtes, de forme ogivale. Dans la première travée, le croisement des nervures de la voûte est masqué par un écusson en pierre portant les armes d'Aquitaine : un lion rampant, armé, lampassé et chargé en cœur d'une étoile ; et dans la troisième travée, un écusson surmonté d'une couronne dont le cercle est semé de fleurs de lis et de croix, offre les armes d'Angleterre écartelées et semées de France ;

3° Trois petites salles souterraines, à la voûte ogivale sans nervures, dont deux offrent une cheminée au manteau ogival et à la hotte en forme de coupole. (*Notes de M. Devals.*)

L'Hôtel-de-Ville actuel a été construit sur les ruines du château d'Alphonse Jourdain et du Prince-Noir par Pierre de Bertier, évêque de Montauban, en 1666.

Le Congrès avait visité précédemment le musée Ingres, qui occupe une des salles de l'Hôtel (1), et les autres tableaux qui s'y trouvent ; il fit une station à l'église St-Jacques composée, comme beaucoup d'églises du Midi, d'une nef sans bas-côtés, dans laquelle s'ouvrent de chaque côté trois chapelles. La tour, qui est en brique et assez élevée, de forme octogone, produit un certain effet ; les fenêtres sont voûtées en accent circonflexe, comme beaucoup d'autres de la même région. M. Bouet en a fait un dessin. (Voir la page suivante.)

(1) M. Ingres, né à Montauban, a donné à sa ville natale 50 tableaux, promettant pour l'avenir la collection tout entière.

La cathédrale renferme aussi un tableau de M. Ingres, *Le vœu de Louis XIII*, qui est très-estimé.

Un autre tableau de M. Ingres se voit aussi dans l'église du faubourg de Sapiac : il représente sainte Germaine de Cibrac.

La cathédrale actuelle est moderne, parce qu'elle ne fut élevée qu'en 1739; c'est par là que le Congrès a terminé sa tournée matinale du 11 juin.

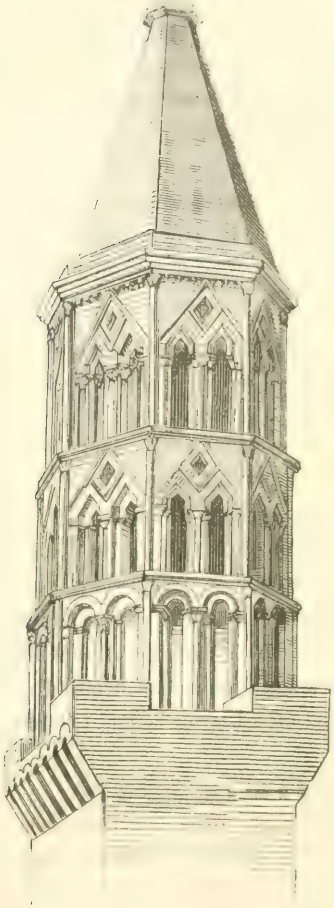

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE.

XXXIIe SESSION.

SECONDE PARTIE TENUE A CAHORS,
LE 12 JUIN 1865 ET JOURS SUIVANTS.

Les principaux membres de la réunion de Montauban partirent de cette ville en deux convois pour se rendre à Cahors: le premier convoi, dont MM. de Caumont, l'abbé Vinas et plusieurs autres membres firent partie, arriva dans cette ville à 11 heures du soir le 11 juin ; l'autre convoi, parti de grand matin le 12, et où se trouvaient M. le Secrétaire-général, M. Gaugain, M. de Galembert et une dixaine de membres, arriva le lundi matin, quelque temps avant la séance, dont l'ouverture avait été fixée à deux heures, dans la salle du grand séminaire.

Dans la matinée, M. de Caumont et les membres du Bureau firent leurs visites officielles à Mg^r Peschoud, à M. le Maire de Cahors et aux principales autorités.

Le reste du temps fut employé à visiter l'exposition artistique, très-intéressante et très-riche, qui avait été organisée à l'occasion du Concours régional d'agriculture dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, et prolongée pour que le Congrès pût en faire la visite.

1re SÉANCE DU 12 JUIN.

Présidence de M. Blaviel, vicaire-général du diocèse.

La séance s'ouvre à deux heures et demie, dans une des salles du grand séminaire, gracieusement offerte par Mgr l'évêque de Cahors et M. Delteil, supérieur, sous la présidence de M. Blaviel, vicaire-général, invité par M. de Caumont à présider la séance.

Siégent au bureau : M. l'abbé *Maury*, curé-archiprêtre de la cathédrale ; M. *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie ; M. *Bouet*, inspecteur de la Société ; et M. *de Saint-Paul*, membre du conseil de la Compagnie.

M. *de Roumejoux* remplit les fonctions de secrétaire.

120 membres environ assistent à la séance ; on y remarque quelques dames.

M. de Caumont prononce une courte allocution ; il explique pourquoi le Congrès a donné plus de temps à Montauban qu'à Cahors : cela tient, dit-il, à la difficulté des communications, à l'éloignement de cette dernière ville de tout chemin de fer. Cahors offre cependant un très-grand intérêt archéologique, et, pendant les trois jours qui lui seront consacrés, le Congrès verra les monuments, recevra les mémoires de ceux qui voudront en communiquer, et entendra la lecture des notices qui lui ont été adressées par des adhérents qui ne peuvent prendre part aux séances. Des conférences seront faites par M. le comte de Galembert sur l'art de la peinture monumentale, et par M. Cattois, médecin du ministère de l'Instruction publique, sur l'accord de la liturgie et de l'architecture religieuse.

Dans nos réunions, ajoute M. de Caumont, nous n'avons pas l'intention de trancher les questions ni de donner des solutions. Nous venons chercher la plus grande somme de

probabilités par les discussions. La Société française d'archéologie s'est formée sur le modèle des Sociétés savantes d'Allemagne et d'Angleterre; comme la plupart d'entre elles, elle est nomade, parce qu'elle a voulu étudier et comparer (ce qui est la meilleure manière d'étudier) les monuments des diverses régions de la France. Cet exemple a été suivi par la Société géologique de France et imité par les Sociétés de botanique et d'entomologie nouvellement fondées.

Nous avons pour but de nous occuper des faits qui se rattachent à la statistique générale des monuments du pays, d'encourager ceux qui l'explorent, d'honorer ceux qui ont consacré leurs veilles à étudier et à faire connaître l'histoire de l'art en France. A ce propos, nous dirons que la Société française d'archéologie a l'intention d'ériger un monument, un buste, à la mémoire du savant et regretté Félix de Verneilh-Puyrazeau, enlevé si jeune à la science, et dont les travaux ont été si justement appréciés par tous ceux qui s'occupent d'art et d'archéologie. Ce buste doit être placé à Périgueux, dans le musée d'antiquités. Le frère et le collaborateur de celui que nous avons perdu, M. Jules de Verneilh, a voulu continuer son œuvre : il a recueilli des notes sur le département du Lot. Ce travail, qui doit paraître dans le compte-rendu des séances, sera accompagné de dessins. Nous allons vous le communiquer.

M. de Caumont annonce que le Congrès tiendra ses séances à Douai en 1866, et probablement à Narbonne, Perpignan et Carcassonne en 1867.

Plusieurs membres se font inscrire pour diverses communications.

La Carte de Peutinger sera placée dans la salle des réunions, et chacun pourra y faire les recherches qu'il voudra pendant la durée de la session.

Lecture est donnée, par M. de Caumont, du mémoire suivant de M. de Verneilh sur les monuments du Quercy.

MÉMOIRE DE M. JULES DE VERNEILH.

Au moment où va s'ouvrir le Congrès archéologique à Cahors, j'ai pensé qu'il serait agréable aux membres de la réunion d'avoir quelques renseignements dessinés et écrits sur le pays, assez peu connu et très-digne de l'être, qu'ils vont parcourir. Je regrette de n'avoir à leur offrir que des croquis et des notes de voyage ; mais, tels quels, je m'estimerais heureux s'ils réveillaient la curiosité archéologique de quelques uns de nos collègues, et s'ils grossissaient le nombre de ces pélerins de la science auxquels M. de Caumont donne, chaque année, l'exemple de la persévérance et de l'infatigable dévouement.

Le chemin de fer de Brives à Montauban n'est livré que depuis peu de temps et n'est par conséquent guère connu ; mais il traverse un pays si pittoresque et montre, en quelques heures, tant de choses intéressantes échelonnées le long de son parcours, qu'il ne tardera pas à devenir célèbre. On me permettra de ne m'en occuper qu'à la sortie du tunnel de Montplaisir, c'est-à-dire à deux lieues de Brives, où il débouche dans une vallée charmante que dominent les ruines imposantes du château de Turenne.

Turenne. — Situé au sommet d'une petite montagne sur laquelle se dresse à pic une falaise calcaire en forme de vaisseau, il ne se compose plus aujourd'hui que d'un donjon carré à contreforts plats (voir la page 358), de remparts à moitié démolis et d'une tour ronde, appelée *tour de César* (voir la page 359). Le donjon, au premier aspect, paraît roman ; mais les détails de ses fenêtres en mitre, la voûte à nervures de la grande salle, qui est assurément contemporaine de la construction, lui assignent une date qui ne saurait être plus éloignée que le XIVe siècle. La tour

de César, placée à l'*avant du navire*, et dont la hauteur est doublée par celle du rocher, paraît plus ancienne et doit être du XIIIe. Voilà tout ce qui reste de ce château magnifique, où la princesse de Condé reçut une hospitalité fastueuse, lorsqu'elle protestait, par sa fuite triomphale, contre les rigueurs exercées par Mazarin envers le vainqueur de Rocroi. Lenet, dans ses *Mémoires*, qu'il serait bon de relire avant d'entreprendre ce voyage, admire fort la prodigalité du duc de Bouillon : il énumère avec complaisance le nombre et la qualité de ses hôtes, les tables ou s'asseyaient plus de deux cents convives, et les effroyables quantités de vin bues à la santé de la princesse et de son fils, avec des protestations d'amour et de respect dont l'ivresse finissait toujours par exalter encore les chevaleresques transports. Ce vin, d'ailleurs, n'était pas merveilleux : il s'en faut de beaucoup, à en juger par les produits actuels des vignes du pays ; mais les celliers de la vicomté en étaient largement approvisionnés. Turenne était, en effet, le centre d'une espèce de petit royaume, composé de plusieurs centaines de paroisses et d'un certain nombre de villes. Au son de la cloche du château, trois mille hommes armés étaient sur pied en un instant. Les seigneurs battaient monnaie, faisaient des nobles, exerçaient, en un mot, la plupart des droits régaliens : et cela jusqu'à la réunion à la Couronne de ce dernier des grands-fiefs, c'est-à-dire sous Louis XV.

La petite ville de Turenne, fort déchue de sa splendeur passée depuis qu'elle n'est plus une capitale, a du moins le mérite de n'avoir pas subi le moindre embellissement depuis plus de cent ans. Ce ne sont que pignons et tourelles, portes en ogive et fenêtres à meneaux ; les pentes de ses rues rappellent, il est vrai, celles des montagnes russes, et leur pavé est du moyen-âge le plus authentique ; mais je suis sûr que ce petit centre féodal, pris sur le fait, au sortir d'un

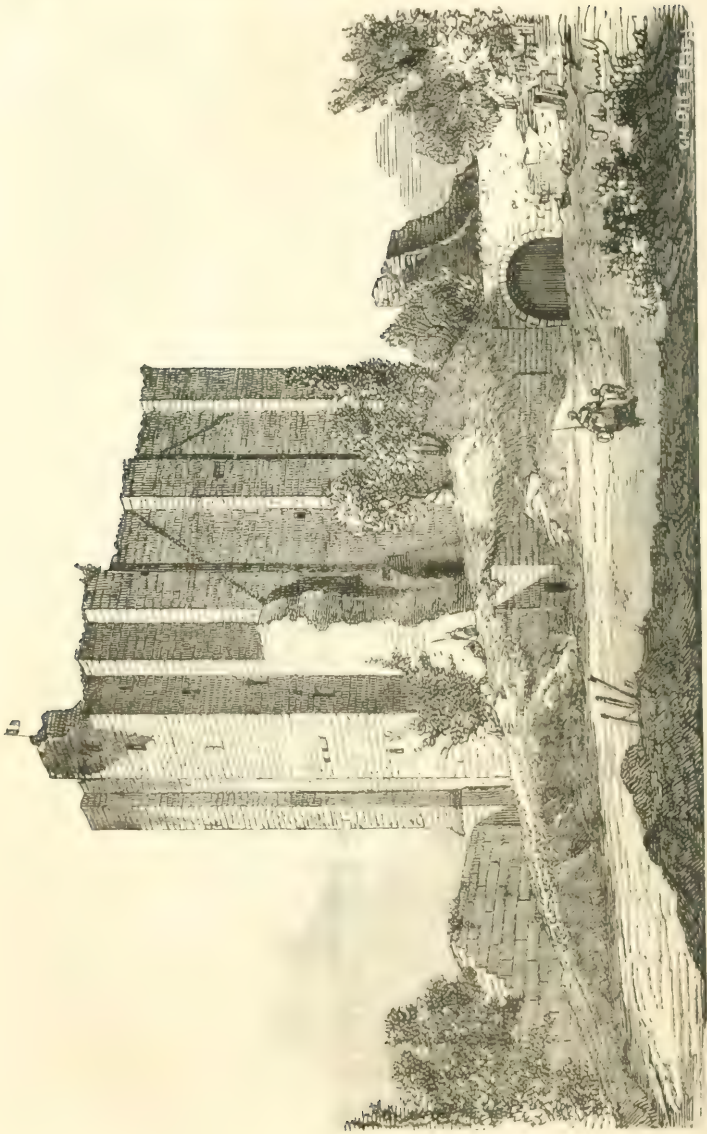

1er BONJON DU CHATEAU DE TURENNE.

J. de Verneilh.

LA TOUR DITE DE CÉSAR, AU CHATEAU DE TURENNE.

wagon, aura plus de charmes pour le visiteur que le boulevard Haussemann et sa longue perspective. D'ailleurs, il aura de fréquentes occasions, en suivant cette ligne, de constater ce contraste de la locomotive qui personnifie en quelque sorte le progrès moderne, desservant à toute vapeur une contrée primitive, où revivent intacts les souvenirs des temps les plus reculés. Martel, Rocamadour, Najac le lui offriront au moins autant que notre première station.

L'église de Turenne est sans intérêt et refaite au XVIe ou au XVIIe siècle ; elle est grande et voilà tout. Je ne dois pas oublier, avant de reprendre le train, un dessin barbare, conservé précieusement dans une des maisons du bourg, et qui représente l'état du château avant 89. On y voit que toute la falaise était couverte de constructions, mais moins anciennes, en général, que le donjon et la tour de César qui seuls ont été respectés par les démolisseurs.

De Turenne à la station de St-Denis, on remarque, sur les sommets des petites montagnes qui bordent la voie, de nombreux châteaux, anciens pour la plupart, parmi lesquels je signalerai celui de Cavaignac et sa haute tour. C'étaient les manoirs des nobles de la vicomté, des premiers vassaux de ce grand-fief, d'où s'honorent d'être extraites nombre de familles distinguées de la province.

C'est à St-Denis que se trouvent les omnibus qui conduisent à Martel, par une route à lacets digne des Pyrénées. Le trajet est l'affaire d'une demi-heure.

Martel. — On connaît ces silhouettes de ville que les peintres flamands du XVe siècle aimaient à découper sur le ciel de leurs tableaux. Martel aurait pu et pourrait encore leur servir de modèle. Des remparts à peu près intacts, interrompus par une dixaine de tours carrées ; dans ce cadre dentelé, l'église et ses clochers, l'hôtel-de-ville et

son beffroi, les pointes de quelques maisons à tourelles : tel est l'aspect de ce simple chef-lieu de canton, qui compte à peine 2,000 habitants et n'en a jamais eu beaucoup plus. Ici nous ne retrouvons plus, comme à Turenne, le donjon d'un petit souverain, mais bien une commune du moyen-âge, un centre municipal fier de ses franchises et de ses priviléges, les défendant contre les empiétements des vicomtes par son enceinte fortifiée, et les affirmant par la construction de son vaste hôtel-de-ville : on est tout étonné de voir un monument de cette importance et de cette destination dans une aussi petite ville. Composé de quatre corps de logis disposés autour d'une cour en forme de carré long, il a 37 mètres 30 de développement sur les grands côtés, et 23 mètres 50 sur les petits. Sur un côté, dix grandes arcades ogivales s'ouvrant au rez-de-chaussée, et six sur l'autre, donnaient accès à d'immenses halles couvertes. Au-dessus, des fenêtres d'un goût excellent éclai-

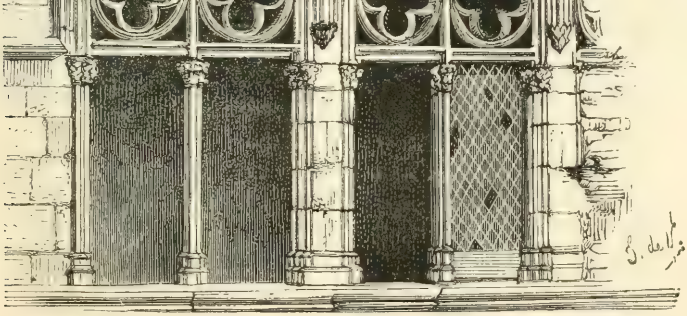

FENÊTRES DE L'HÔTEL-DE-VILLE DE MARTEL.

raient de grandes salles qui ont été en partie restaurées au

XVIIe siècle, et ornées de peintures et de cheminées en bois sculpté. Les créneaux, couverts par la toiture, sont percés dans les combles, et à chaque angle, des tourelles, suspendues sur des encorbellements sans moulures, donnent un aspect guerrier à cet édifice communal que domine fièrement le beffroi. La cour intérieure a été presque entièrement remaniée au XVIe siècle ; mais il reste encore les voûtes à nervures d'une chapelle, au premier étage du beffroi. Sur la porte d'entrée sont sculptées les armes parlantes de la ville : de gueules à 3 marteaux d'argent emmanchés d'or, posés 2 et 1.

Chose bizarre ! avec les libertés nouvelles dont nous jouissons depuis 80 ans, et qui n'ont pas été plus ménagées à Martel qu'au reste de la France, son hôtel-de-ville est devenu beaucoup trop grand : les trois quarts ont été vendus à des particuliers qui les ont appropriés aux besoins de leurs diverses industries ; les arcades ogivales du rez-de-chaussée sont devenues des boutiques ; presque partout les belles fenêtres à roses et à meneaux ont été mutilées, et les tourelles ont perdu leurs toitures aiguës ; mais, malgré cela, presque tout est du XIVe siècle, et les visiteurs les moins exercés reconstitueront sans peine le monument primitif.

L'église mérite une mention spéciale : le tympan de sa porte principale, représentant le Jugement dernier, appartient à l'art étrange et puissant du XIIe siècle et est d'une belle conservation ; il n'y a d'ailleurs que cela de très ancien : la nef, à chevet carré, a été refaite au XVe ou au XVIe siècle ; elle est très-large et voûtée sur nervures, ainsi que les petites chapelles ménagées entre les contreforts. Au chevet, une grande et belle fenêtre flamboyante est couronnée de machicoulis, qui se justifient par la situation de l'église sur le rempart même ; le chœur a été richement décoré de peintures, de marbres et de dorures au XVIIIe siècle, et la nef a été

entièrement peinte il y a peu de temps, en style gothique ou prétendu tel.

ÉGLISE DE MARTEL.

Comme à Turenne, beaucoup de vieilles maisons parmi lesquelles un assez jolie de la Renaissance, occupée par un couvent, donnent à Martel une physionomie toute particulière. Une tradition, que j'accepte pour ce qu'elle vaut, lui fait tirer son nom de Charles Martel : l'histoire rapporte qu'Henry-le-Jeune, fils d'Henry II, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, mourut dans ses murs en 1183, des suites d'une blessure qu'il

avait reçue devant Limoges, dans la guerre entreprise contre son père.

Le Puy-d'Issolu. — Il est temps de revenir à la station de St-Denis et de donner, en partant, un coup-d'œil à la montagne du Puy-d'Issolu, que les actes latins du moyen-âge appellent *Uxellodunum*. On y retrouve le promontoire entouré d'eau sur trois côtés et accessible en un seul point ; les pentes escarpées décrites par César, et la fameuse fontaine qui joue un rôle si important dans la relation de ce siége célèbre. Mais, comme cinq ou six autres localités jouissent des mêmes avantages, et que je décline toute compétence à décerner le prix à la plus méritante, je me contente de vous envoyer une vue du Puy-d'Issolu, à titre de simple renseignement ; c'est une pièce de plus au procès qui s'agite depuis si longtemps et qui n'est pas près de finir (V. la page suivante).

A partir de St-Denis, le chemin de fer, après avoir franchi la Dordogne sur un pont de tôle, s'élève insensiblement en corniche sur les rochers et arrive à la station de Montvalent, d'où la vue sur le bassin de la Dordogne est admirable ; mais de là à Rocamadour, le pays devient d'une tristesse inouïe : on parcourt un plateau rocailleux où végètent quelques arbres rabougris et où des troupeaux de moutons paissent une herbe invisible ; pas une culture, pas une maison ; rien de désolé comme cet horizon de pierres où les batiments modestes de la station de Rocamadour viennent seuls arrêter la vue. C'est là que font halte les pélerins ; montons avec eux dans la carriole en forme d'omnibus qui attend à la gare ; le chemin est raboteux, la voiture peu suspendue, mais elle marche bien et le trajet n'est pas long.

Rocamadour. — On ne peut, sans y être allé, se faire une idée exacte du site de Rocamadour et de tout ce qu'il a

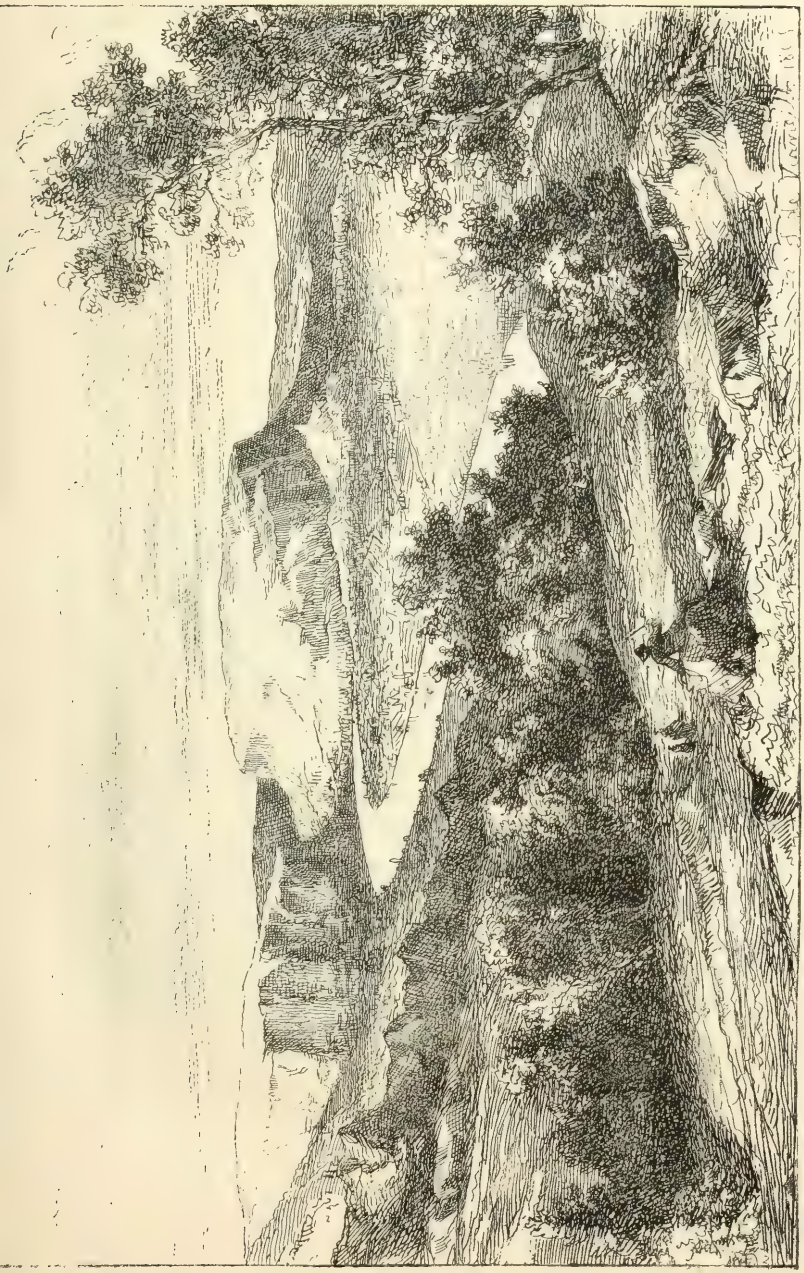

VUE DU PUY-D'ISSOLU.

d'imprévu. Au milieu de ce pays aride et plat, dont je viens de parler, on rencontre tout à coup, sans que rien l'annonce à l'avance, une vallée étroite, ou pour mieux dire un ravin de 200 mètres de profondeur creusé par le Lauzon. D'énormes rochers dominent à pic le cours de ce ruisseau qui serpente au milieu d'une lisière de prairies, et c'est au flanc de ces rochers qui s'accrochent, comme des nids d'hirondelle, l'unique rue du bourg, les portes fortifiées et les douze ou quinze chapelles qui sont groupées autour de l'église principale et en font pour ainsi dire partie. Il serait ici hors de propos de décrire les beautés pittoresques de ce lieu de pélerinage, le plus ancien et le plus illustre de la France : il nous suffira de dire que le ravin du Lauzon vaudrait à lui seul le voyage. Mais un intérêt d'un autre genre mérite l'attention des archéologues. Tout est ancien à Rocamadour : les portes fortifiées, les maisons, les églises, les logements des chanoines ; tout, jusqu'à cet escalier interminable qui monte à l'église et de là, par des marches taillées dans le roc, jusqu'au château qui domine et protégeait jadis les sanctuaires vénérés. La plus grande partie des constructions, à l'exception de la chapelle de la Sainte-Vierge rebâtie au XVe siècle, sont du XIIe ou du XIIIe siècle ; aucune n'est particulièrement belle : l'aspect général a même quelque chose d'un peu rude ; mais rarement on rencontre un pareil assemblage de monuments religieux. Les couvents du mont Athos, si bien décrits par M. Didron, donneraient seuls une idée de cette enceinte sacrée qui renfermait autrefois, sans compter l'église principale et sa crypte voûtée, douze chapelles indépendantes dédiées aux Apôtres, et cinq autres consacrées au Sauveur, à la Sainte-Vierge, à sainte Anne, à saint Michel et à saint Amadour. M. l'abbé Caillau, auteur d'une Histoire de Rocamadour que j'ai consultée avec fruit, gémissait en 1834 sur l'état d'abandon et de ruine où se trouvait alors le lieu

VUE DE ROCAMADOUR.

vénérable dont il décrivait avec amour les splendeurs passées, et il appelait de tous ses vœux une restauration. Ces vœux ont été exaucés, peut être un peu plus qu'il ne l'eût désiré lui-même, et que ne le veulent en tous cas les ennemis instinctifs des restaurations à outrance : ainsi l'église principale, composée de deux nefs séparées par une rangée de colonnes, a été entièrement peinte et dorée, de la voûte au pavé ; sa crypte, qui servait jadis de paroisse, a eu le même sort ; la chapelle de la Sainte-Vierge a été rebâtie et surmontée d'un campanille couronné par une statue colossale de la Sainte-Vierge en style essentiellement moderne. En outre de ces travaux déjà considérables, des portes ont été refaites, des perrons, des balustrades de pierre, des autels : bref, dans peu de temps, le nouveau l'emportera sur l'ancien, et les vieilles murailles disparaîtront sous l'envahissante couche d'azur et de vermillon.

Je ne dis pas que ces restaurations aient été mal faites : à Dieu ne plaise ! le savant prêtre qui les dirige y déploie, avec beaucoup de zèle, un véritable talent d'architecte et de décorateur ; mais je crains que son œuvre ne finisse par absorber l'œuvre de ses prédécesseurs, et je suis sûr que les membres du Congrès regretteront avec moi que la loterie de Rocamadour ait produit des sommes assez importantes pour favoriser à ce point une entreprise dont j'apprécie les nécessités, au point de vue du culte et des pélerinages, que j'approuve en principe, mais dont l'exécution trop radicale choque à la fois mes instincts d'antiquaire et d'artiste. Lorsque j'ai visité Rocamadour l'an dernier, il ne restait d'intact que les anciens bâtiments romans où logeaient les chanoines, et la chapelle de St-Michel, à moitié taillée dans le rocher, avec son saint Christophe colossal peint sur l'angle extérieur, et son épée de Roland plantée dans la muraille, à côté des chaînes de fer que la reconnaissance des captifs délivrés par l'intercession de

Notre-Dame, a suspendues là. Que les lecteurs me permettent de les renvoyer aux ouvrages de M. l'abbé Caillau et de M. l'abbé Cheval pour de plus amples descriptions, et d'y puiser, comme marque de l'antiquité et de l'importance du pélerinage, la liste des visiteurs illustres qui sont venus prier sur la tombe de saint Amadour.

C'est d'abord Roland, qui vint avec son oncle Charlemagne en 778, et légua à la Sainte-Vierge une somme d'argent du poids de sa fameuse épée. Cette épée elle-même, donnée à l'église après le désastre de Roncevaux et perdue plus tard, fut remplacée au moyen-âge par celle qu'on voit aujourd'hui. — Puis viennent, tour à tour : Henry II d'Angleterre en 1170, et Henry-le-Jeune, son fils, celui que les historiens font mourir à Martel ;—Simon de Montfort, en 1211 ;—saint Engelbert, archevêque de Cologne ;—saint Louis, en 1245, avec la reine Blanche et les trois frères du roi ; — en 1324, le roi Charles-le-Bel, accompagné de la reine et du roi de Bohême ; — en 1344, Jean, duc de Normandie, fils aîné de Philippe de Valois ; — Louis XI, très-dévot à sa manière, comme on sait, à la Sainte-Vierge, en 1463.

Après ces visites royales, voici quelques-unes des donations pieuses les plus remarquables. Sancie, fille de Garcias Ramirès, roi de Navarre, sœur de Sanche-le-Sage et femme de Gaston V, vicomte de Béarn, envoie à Rocamadour, en 1170, une tapisserie faite de ses mains ; — Alphonse IX, roi de Castille, consacre, en 1181, les terres de Fornellos et d'Arbanella à Rocamadour ; — Sanche VII, roi de Navarre, donne en 1202, une rente de 25 pièces d'or ; — en 1217, Erard de Brienne et Philippine sa femme, fille de Henri, comte de Troyes, donnent deux cierges qui brûleront à perpétuité; —Savaric, prince de Mauléon, seigneur de Talmond, abandonne la terre de Lisleau de 20 livres de rente en 1218 ; — en 1225, Henri, duc de Basse-Lorraine, concède un revenu

perpétuel de 10 livres ; — en 1229, Raymond, comte de Toulouse, 2 marcs d'argent à perpétuité ; — Alphonse, frère de saint Louis et comte de Toulouse, une lampe d'argent ; — le pape Clément V, en 1314, une chandelle de cire ; — en 1365, le duc d'Anjou, 20 livres de rente annuelle ; — Charles VI ordonne de payer à l'église vingt livres tournois, qu'Alphonse, comte de Poitiers, lui avait léguées. Enfin il faut ajouter à cette liste déjà longue, les fréquentes donations des vicomtes de Turenne et des principaux seigneurs du pays.

Ces pieuses largesses expliquent la quantité de constructions qu'abrite sous sa masse menaçante, la haute falaise de Rocamadour. Un coffre ancien, armé de curieuses ferrures et tout bardé de fer, que l'on voit encore aujourd'hui, servait de tronc pour les offrandes plus modestes des pélerins, et à l'entrée de la ville, une charité prévoyante avait bâti, au XIIIe siècle, des hospices accompagnés de chapelles, qui leur offraient un asile et des soins gratuits. Une prévoyance d'un autre genre avait dû élever, vers le même temps, le château dont il reste encore les fossés et l'enceinte murale, mais dont le corps principal a été remplacé par un édifice moderne, destiné aux missionnaires du diocèse de Cahors. C'est par l'ascension du château qu'il faut terminer la visite de Rocamadour ; il ne faut pas manquer, pour qu'elle soit complète, de s'avancer sur le bord du rempart, qui domine et surplombe le cours du Lauzon, à une hauteur vertigineuse.

Souillac. — Ici, nous nous éloignerons du chemin de fer pour aller à Souillac, qui doit son origine à une ancienne et célèbre abbaye de Bénédictins, située sur la Dordogne, à 4 ou 5 lieues de Rocamadour. Des bâtiments de l'abbaye, il ne reste pour ainsi dire rien d'ancien ; mais l'église est intacte et c'est un monument d'une haute importance, par sa grandeur et surtout par son style byzantin,

inspiré de St-Front de Périgueux. — Un livre dont le titre seul éveille en mon cœur de récents et bien douloureux

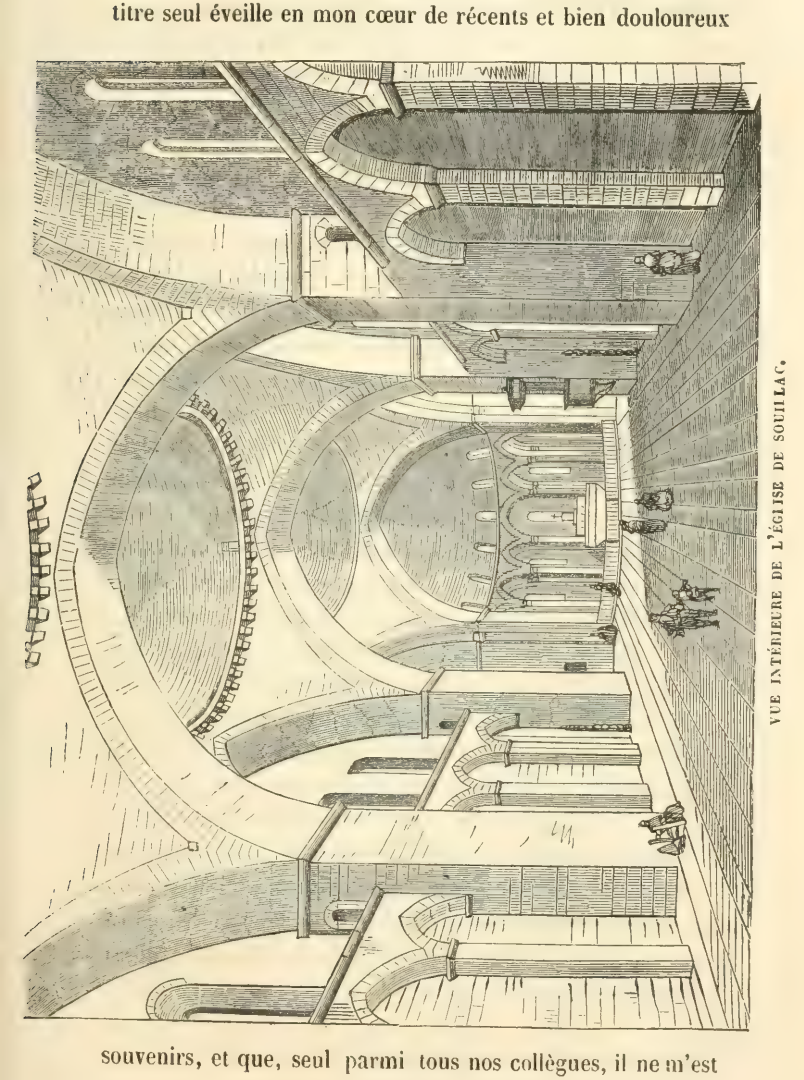

VUE INTÉRIEURE DE L'ÉGLISE DE SOUILLAC.

souvenirs, et que, seul parmi tous nos collègues, il ne m'est

pas permis de louer, l'ARCHITECTURE BYZANTINE EN FRANCE, contient une description détaillée de l'église de Souillac ; de sa nef, surmontée de trois hautes coupoles ; de son abside arrondie, de ses transepts voûtés en berceau, des grands arcs en ogive dans lesquels sont inscrites les coupoles, de la galerie qui réunit les piliers et qui est supportée par trois arcades élancées, de forme ogivale ; enfin du cordon à vigoureux modillons, qui règne à la naissance des coupoles et fait de l'étroite galerie sur laquelle elles reposent un élégant motif de décoration.

L'ornementation est rare dans cette belle église, et le peu qui s'y trouve n'a rien de byzantin : son principal mérite consiste dans ses harmonieuses proportions et dans sa conservation parfaite. On y remarque, cependant, une composition sculptée d'un grand caractère. « Elle appartient à ce style « roman du Languedoc, qui s'est développé si vite à St-Sernin « et à Moissac, et qui brille surtout par la statuaire. Ces « sculptures ornent la porte principale de l'église, mais intérieurement et vers la nef. Le Jugement dernier, conçu « d'une manière inusitée, en est le sujet. Dans le tympan, « des anges précipitent les damnés qu'entraînent des démons. « De chaque côté de l'entrée, la chute se continue sur deux « énormes piliers carrés, sorte d'obélisques sculptés jusqu'au « sol, qui montrent un terrible pêle-mêle d'hommes, de « monstres et de démons. Sur la muraille et encadrant la « scène, se dressent les figures colossales d'Isaïe et de « Jérémie, les grands prophètes ; plus haut, saint Pierre et « saint Paul président à la séparation des élus. Telle est cette « étrange composition, nous n'en avons jamais rencontré « de plus sévère et de plus saisissante dans nos églises « romanes (1). »

(1) *Architecture byzantine*, par Félix de Verneilh, page 263.

Dans une des rues fort étroites de la ville, on remarquera une grande maison percée, à chacun de ses deux étages, de cinq fenêtres ogivales subdivisées par des colonnettes et rappelant le style de l'hôtel-de-ville de Martel : peut-être ce logis, d'aspect monumental, avait-il également une destination municipale.

Je crains de me mettre en contravention, et d'y mettre le touriste lui-même, en lui proposant de sortir du Quercy pour faire une courte excursion en Périgord ; mais l'occasion est bien tentante et le programme de Cahors n'est pas, je l'espère, si sévère qu'il n'admette quelques pages sur un pays très-intéressant, rarement étudié et séparé seulement, du département du Lot, par la Dordogne. Deux jours, d'ailleurs, suffiront à montrer au visiteur cette merveilleuse vallée, qui peut soutenir la comparaison avec ce que les bords de la Loire et du Rhin offrent de plus vanté.

La lecture de ce mémoire pleine d'intérêt sera continuée dans une prochaine séance.

M. Grellet-Balguerie, juge d'instruction à La Réole, qu'une dépêche rappelle à son poste, à son grand regret, demande quand sera traitée la question d'*Uxellodunum* dont il s'est occupé, et il rappelle que M. Nadal, de Luzech, a préparé un mémoire à ce sujet. M. de Caumont est d'avis que l'on remette la discussion de ce sujet si intéressant pour le Quercy à une des séances de mercredi, pour donner le temps à M. de Cessac, à M. Bial, capitaine d'artillerie et professeur à l'école de Besançon, et à M. de Cougny, de Chinon, d'arriver pour prendre part à la discussion.

L'ordre des questions ramène à celle des monuments celtiques et romains. M. Delpon, auteur d'une remarquable et consciencieuse *Statistique du département du*

Lot, était un des fondateurs de la Société française d'archéologie, et il a indiqué plus de quatre cents monuments celtiques dans le Lot. M. de Caumont demande si cette énumération est complète et si l'on en connaît d'autres. On répond que, pour en signaler sûrement de nouveaux, il faudrait en faire un nouveau recensement avec les notes de M. Delpon, ce qui n'a pas été fait.

M. Piales, curé de St-Urcisse, revenant sur la lettre de M. J. de Verneilh, demande, à propos de l'article relatif à Rocamadour, si l'on peut se plaindre des réparations qui ont été faites à l'ancienne chapelle de Rocamadour, et s'il valait mieux laisser l'église sans peintures que de la décorer comme elle l'a été en s'inspirant des peintures du temps. Il est répondu qu'en thèse générale la peinture ne doit pas cacher l'ossature d'une église et qu'on ne doit pas détruire pour refaire. On peut laisser à M. de Verneilh la responsabilité de ses paroles, très-sages et très-modérées. Un membre ajoute, à propos de St-Front, que des démolitions regrettables et peut-être inutiles s'y sont faites; qu'un monument ainsi réparé n'est plus le monument lui-même : c'est une pièce fausse. — Les monuments ainsi refaits n'ont plus de valeur. C'est une bâtisse nouvelle; ce n'est plus une restauration.

M. Bouet ajoute que, dans ces reconstructions, les souvenirs religieux et légendaires se perdent; qu'il faut y prendre garde, et que l'on n'y pense pas assez dans notre temps, où tout ce qui se rattache aux époques passées tend à s'affaiblir et à tomber dans l'oubli.

M. l'abbé Pottier, à propos des restaurations de Rocamadour, rend hommage au dévouement de M. l'abbé Cheval; il dit que les sanctuaires de Rocamadour ont été réparés avec le plus grand soin; sans doute divers styles ont été adoptés, mais nécessités par les époques diverses des sanc-

tuaires restaurés. M. Cheval est archéologue autant qu'habile architecte.

Bains romains.—A l'occasion du monument romain connu à Cahors sous le nom de *Porte de Diane* et qui faisait partie des thermes, M. le vicomte Bernard d'Armagnac fait remarquer avec raison que ce précieux débris, miné peu à peu par la base, finira par s'écrouler; il demande qu'on prenne soin de sa conservation en réparant et en soutenant la partie menacée; il ajoute que le propriétaire voisin serait très-disposé à le conserver, à la condition qu'on lui donnerait les moyens de le faire en payant les frais que cela lui occasionnerait.

M. A. Calmels apprend au Congrès qu'un plan des anciens thermes se trouve à la bibliothèque de Cahors, dans l'ouvrage manuscrit de l'abbé de Fouillac, écrit vers 1660, et que l'on connaît l'existence d'une belle mosaïque enfouie à quelques pas du portique dont il est question; on a trouvé aussi des restes d'aqueduc et de piscines dans les substructions qui ont été mises à jour à diverses époques.

M. Grellet-Balguerie propose au Congrès d'émettre le vœu que les terrains qui supportent et qui avoisinent le monument soient achetés par la ville. Le Congrès s'associe à ce vœu. — M. le vicomte Bernard d'Armagnac et M. A. Calmels sont nommés pour s'aboucher avec le propriétaire afin de savoir s'il voudrait traiter avec la ville, et s'il laisserait le libre accès du monument aux curieux.

M. Calmels demande aussi que l'on s'inquiète de la conservation des restes du palais de Jean XXII, qui sont depuis quelque temps si singulièrement badigeonnés. La propriété de cette ruine est incertaine, nous dit M. le maire de la ville de Cahors: la ville et le département ont chacun des titres de propriété, et ni l'une ni l'autre n'ose et ne veut y toucher. C'est donc une question difficile à vider.

Voies romaines. — M. de Caumont demande si l'on connaît des voies romaines autres que celles qu'a indiquées M. Delpon. M. Duportal, ingénieur des ponts-et-chaussées, signale un tronçon de voie partant du pont Valentré et contournant la montagne d'Angély. Du reste, il n'a pu l'étudier, n'étant à Cahors que depuis peu de temps. M. Duportal ajoute qu'il est en mesure de mettre à la disposition du Congrès des plans de l'aqueduc romain qui prenait les eaux du ruisseau de Vers à 22 kilomètres de Cahors, et alimentait la ville. A l'aide de ce plan, on peut suivre partout cet aqueduc qu'un de ses prédécesseurs proposait de réparer et de remettre en état ; mais on a préféré prendre l'eau plus près, à la belle fontaine des Chartreux. Ce conduit ancien présente une particularité qu'on ne peut attribuer qu'à une dislocation des terres : c'est une pente en sens contraire, et il est constaté que le phénomène ou l'application du siphon n'a jamais pu exister. Du reste, le tracé et la construction de cet aqueduc annoncent que les Romains avaient des ingénieurs très-savants sur le nivellement et la conduite des eaux.

M. de Caumont demande si l'on a marqué sur une carte les points où on a fait des découvertes romaines. Ce travail n'a point été fait, paraît-il, et on regrette que M. Favas ne soit pas présent à la séance pour faire part des découvertes que, certainement, il a dû faire dans ses nombreux travaux.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire,

A. DE ROUMEJOUX.

VISITE DES MONUMENTS DE CAHORS.

Présidence de M. DE CAUMONT.

Le 13, à 6 heures du matin, le Congrès s'est réuni pour visiter les monuments de Cahors.

M. le vicomte d'Armagnac remplissait les fonctions de secrétaire.

Pont Valentré. — Cahors possède un monument unique en son genre par son entière et admirable conservation : le pont Valentré, pont fortifié avec trois tours et des défenses avancées.

L'idée de construire un pont sur le Lot est due à l'évêque Barthélemy de Roux (1250-1280), dans le but de favoriser le commerce de sa ville épiscopale et d'en rendre l'abord plus facile ; il en communiqua le plan au pape Alexandre IV. Le pontife l'approuva, et, pour aider cette entreprise, il donna à l'évêque deux cents marcs d'argent à prendre sur les amendes imposées aux usuriers qui exigeaient plus de 20 °/₀ d'intérêt ; d'où est venu sans doute le propos du peuple qui dit que le pont a été bâti par le diable. Cette somme ne fut pas suffisante, et le prélat fit frapper une monnaie dont l'aloi était plus bas qu'à l'ordinaire ; le peuple en murmura, si bien que les consuls prièrent l'évêque de remettre les monnaies à l'ancien taux, ce qu'il accorda facilement.

Grâce à toutes ces difficultés d'argent, les travaux ne furent pas commencés ; les successeurs immédiats de l'évêque de Roux, Raymond de Cornil (1280-1293) et Sicard de Montaigu (1294-1300), ne s'occupèrent point de ce projet, puisque ce ne fut qu'en 1308, sous l'épiscopat de Raymond Panchel, que la première pierre fut posée, le lundi avant la

fête de saint Jean-Baptiste, par Géraud-Sabanac, sénéchal du Quercy.

Ce pont se compose de six arches, séparées du côté du courant par des avant-becs très-aigus qui servent de retraite aux piétons sur la voie assez étroite qui le traverse. Ces piles ou avant-becs sont percés, à une certaine hauteur que je n'ai pu apprécier exactement (huit à dix pieds au-dessus du niveau ordinaire de l'eau), d'ouvertures en forme de portes et de la destination desquelles on ne s'est pas rendu compte : les uns croient qu'elles étaient destinées à établir des estacades pour barrer le passage, d'autres à faciliter les réparations, d'autres enfin à servir d'appui à un conduit qui aurait pris l'eau de la belle fontaine des Chartreux et l'aurait menée jusque dans la ville. Du côté de Cahors, la première tour était précédée d'un avant-poste fermé par une herse ; la herse était accompagnée d'une porte roulant sur des gonds énormes, dont plusieurs sont encore en place ; toutes les ouvertures du pont étaient ainsi solidement barricadées, et les voûtes des passages munis d'assommoirs. La première tour, la plus belle et la mieux conservée, est surmontée de hourds en pierre (V. la page suivante) ; ses quatres faces sont percées d'ouvertures géminées et de meurtrières d'un beau profil. La tour centrale n'a pas de hourds ; elle est aussi un peu moins haute que les autres. La troisième est à peu près la reproduction de la première, elle est défendue de même et suivie d'une sorte de barbacane, aujourd'hui détruite en grande partie. Cette barbacane fermait complètement l'espace compris entre la tour et le coteau sur lequel elle s'appuyait : de sorte qu'il fallait nécessairement avoir le permission des gardiens pour s'introduire dans la ville par une des deux portes, d'amont ou d'aval, qui s'ouvraient sur les côtés de cette tête de pont.

Ce monument est, en son genre, le plus curieux et le

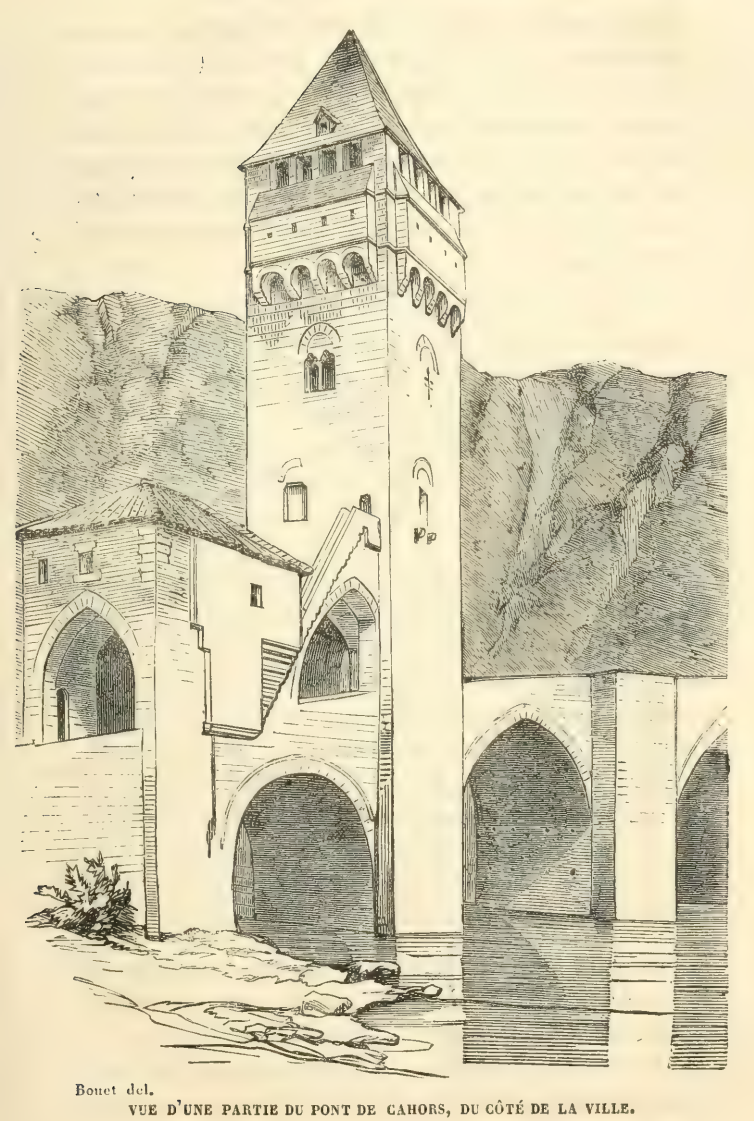

Bouet del.

VUE D'UNE PARTIE DU PONT DE CAHORS, DU CÔTÉ DE LA VILLE.

mieux conservé de France ; il offre des sujets d'étude aux archéologues et aux militaires, car c'est un spécimen complet de ce mode de défense. Espérons qu'on le conservera, et que, sous prétexte qu'il est un peu étroit, qu'il est vieux, on ne le détruira pas, comme on dit que quelques personnes ne seraient pas éloignées de le proposer. Le Congrès proteste à l'avance, avec énergie, contre une aussi inqualifiable idée.

Fontaine des Chartreux. — Après avoir admiré le pont, le Congrès s'est transporté à la fontaine des Chartreux, sur la rive gauche du Lot. Cette magnifique source, qui sort du pied de la falaise calcaire qui borde le fleuve, est d'une abondance et d'une limpidité qui ne le cèdent à aucune des nappes d'eau les plus célèbres sortant du sol, telles que la source de Vaucluse et quelques autres si connues de tous les touristes.

La belle fontaine des Chartreux avait peut-être donné son nom à la ville de Cahors *(Divona)*. L'abondance de ses eaux est due, selon toute apparence, à quelque brisure qui a déterminé sur ce point l'inclinaison de toutes les couches imperméables et réuni ainsi en un seul les courants de la nappe d'eau souterraine. Tout porte à croire, a dit M. de Caumont, que des phénomènes pareils ont produit les sources exceptionnelles par leur abondance qui sont connues dans différentes contrées de la France et ailleurs, et qui toutes se rencontrent dans les roches secondaires ou stratifiées, notamment dans la craie et la formation jurassique.

Théâtre. — De la fontaine, le Congrès s'est dirigé vers les ruines du Théâtre, en parcourant une partie de l'emplacement de la ville romaine.

Il n'y a pas plus de quatre ou cinq ans que l'on pouvait voir une très-grande partie du théâtre romain, connu sous

le nom de Cadourque ; le propriétaire a terminé, cette année (1865), cette démolition : il n'en reste presque plus rien, à peine distingue-t-on la demi-ellipse du théâtre. Personne ne s'est opposé à cette destruction d'un monument important. Heureusement feu M. le conseiller Calvet en avait publié, il y a quelques années, un plan que son fils, notre confrère, a bien voulu nous communiquer. Quand donc ces-

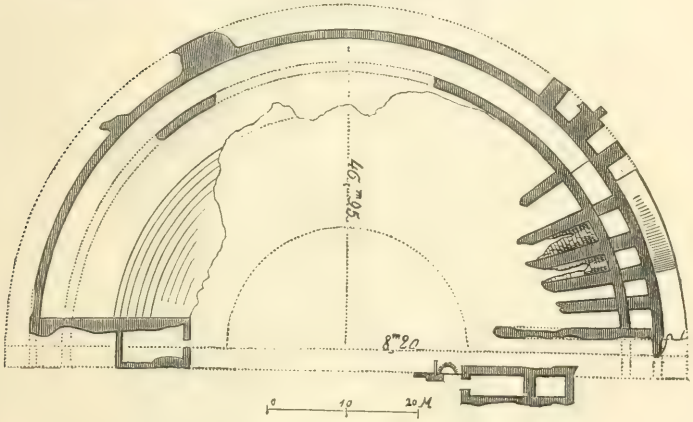

PLAN DU THÉATRE ANTIQUE DE CAHORS.

sera ce vandalisme, pire que celui des barbares ? Eux, du moins, nous ont laissé quelque chose. Dans le siècle de progrès et de lumières où nous vivons, il est triste de voir tant de personnes en arrière du courant des idées, et si ignorantes en archéologie.

Les Thermes.—Le Congrès s'est transporté du théâtre aux ruines des bains antiques. On espère sauver le beau débris des Thermes romains, connu sous le nom de porte de Diane et dont M. Bouet a fait un dessin qui vaut mieux qu'une description (V. la page suivante). Rien, jusqu'à présent, ne

G. Bouet del.

RUINES DES BAINS ROMAINS DE CAHORS.

le menace, et le propriétaire est très-disposé à le conserver. Tout auprès est enfouie une belle mosaïque. On retrouve, quand on bêche un peu profondément, des fondations de murs et des débris de toute sorte.

M. et Mme Carrié, propriétaires du terrain sur lequel elle a été bâtie, paraissent comprendre tout l'intérêt qui s'attache à des monuments de cette nature et nous ont fait avec une grâce parfaite les honneurs de leur enclos. M. Carrié nous a dit avoir trouvé des piscines, des traces d'aqueduc servant probablement à conduire à l'établissement des bains une partie des eaux amenées en ville, de la fontaine Polémie par l'aqueduc dont on connaît le parcours.

Quoi qu'il en soit, nous avions devant les yeux un beau débris de l'architecture du IIe ou IIIe siècle de notre ère. La maçonnerie consiste en un blocage de moëllons revêtu de pierres de petit appareil. Des cordons de briques, ornement caractéristique de l'époque, viennent rompre la monotonie des façades. Les bases, qui sont fort dégradées aujourd'hui, présentent les traces de briques disposées en arêtes de poisson. Enfin, nous trouvons encore la brique alternant avec la pierre pour former les claveaux de la voûte, mais seulement dans la partie supérieure de l'arcade.

Anciens remparts. — Cent mètres séparent à peine la ruine gallo-romaine des anciens remparts de la ville. Ces remparts, d'un aspect bien méridional et qui datent, au moins en partie, du XIVe siècle, consistent dans une longue ligne de murs crénelés coupée par des tours carrées de distance en distance. Ils rappellent un peu les murs d'enceinte d'Avignon, bien qu'ils soient loin d'avoir jamais eu la même importance ; quelques meurtrières sont bien conservées, ainsi que plusieurs tours ; le chemin de ronde et le parapet existent presque partout ; la plus belle des tours est une tour

d'angle, connue sous le nom de tour de la Barre, nom d'un des faubourgs de Cahors; elle est d'une conservation parfaite et d'une hauteur qui étonne ; elle était ouverte du côté de la ville, ce qui lui donne un aspect singulier. Elle est construite en pierre de même appareil ; le sommet seul, le parapet de la plate-forme, est en brique. La brique joue un grand rôle dans les constructions Cadurciennes; les remparts sont presque, sur toute leur étendue, construits avec des pierres inégalement taillées et des briques posées sans ordre et sans régularité.

Près de la tour de la Barre, nous avons remarqué un corps-de-garde du XVe siècle, très-curieux et d'un joli effet, destiné à garder la porte qui l'accostait jadis. Ce rempart défendait l'isthme dans lequel Cahors est enfermé ; les autres parties de la ville étaient défendues par la rivière et des fortifications qui ont été détruites, ou qui ont été modifiées et défigurées par des constructions nouvelles.

Plusieurs des tours qui garnissent l'enceinte sont carrées. Une porte percée dans une de ces tours, comme les portes d'Avignon, a été particulièrement remarquée. M. Bouet en a fait une esquisse (V. la page suivante). Cette porte est surmontée d'une salle d'où l'on pouvait faire manœuvrer la herse.

Palais de Jean XXII. — Dans la partie de la ville dont le Congrès a visité particulièrement les remparts, et non loin de la tour dont nous parlions, se trouvent les belles ruines du palais de Jean XXII, dont nous donnons une vue. Ce pape, né à Cahors et élevé au souverain pontificat le 7 août 1316, eut toujours la plus vive affection pour sa ville natale. Il y fonda une Université qui resta très-florissante jusqu'en 1751, époque à laquelle elle fut incorporée à celle de Toulouse. Cette construction imposante montre plusieurs étages de fenêtres bien conservées; elle est dominée par un

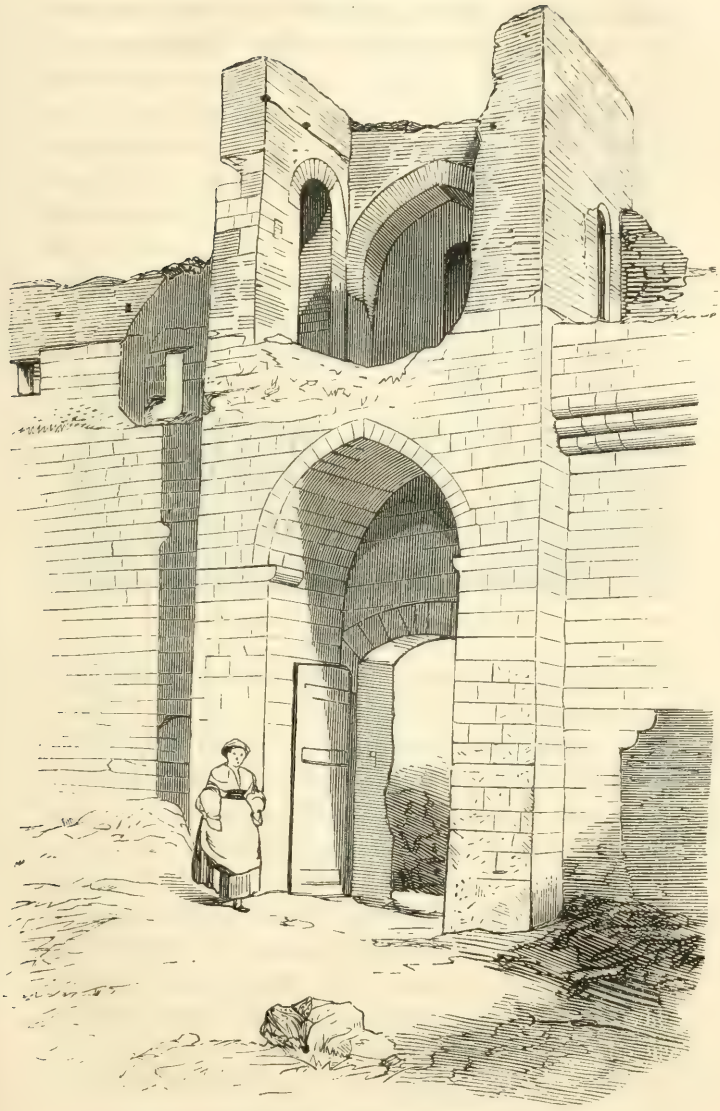

UNE DES TOURS DES MURS D'ENCEINTE DE CAHORS (XIVe SIÈCLE).

donjon ou tour carrée qui rappelle les tours que l'on voit à Rome et dans plusieurs villes d'Italie, annexées

PALAIS DE JEAN XXII, A CAHORS.

aux palais des princes et des familles les plus puissantes du moyen-âge.

Le château que fit construire Jean XXII était un édifice assez vaste, auquel la belle tour dont nous parlons donnait un aspect éminemment féodal. Par malheur, il n'a pas été plus respecté que les autres monuments de la ville. Une partie des murs a été démolie; l'autre partie, qu'on a voulu convertir en habitation moderne, a été recouverte d'un badigeon du plus beau jaune qui fait peu d'honneur au bon goût de l'ordonnateur des travaux. Toutefois, on voit encore, soit à la tour, soit à la façade méridionale, quelques chapiteaux d'une grande élégance.

C'est par l'examen des ruines de ce palais pontifical, qui

rappelle à notre pays de si nobles souvenirs, que nous avons terminé notre promenade archéologique, pendant laquelle il nous a été donné de voir, en peu de temps, bien des choses du plus haut intérêt. Il serait bien désirable que la municipalité cadurcienne prît toutes les mesures nécessaires pour assurer la conservation de ces monuments d'origine et de date diverses, mais tous glorieux pour Cahors, et qui lui impriment ce cachet d'antiquité et d'originalité que les étrangers admirent et que bien des villes plus considérables pourraient lui envier à bon droit.

Le Secrétaire rapporteur,

Vicomte D'ARMAGNAC.

1re SÉANCE DU 13 JUIN.

Présidence de M. CATTOIS, membre de l'Institut des provinces.

La séance s'ouvre à 9 heures.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie ; *Blavielle*, vicaire-général ; *de Cougny*, de Chinon ; *de Toulouse-Lautrec*, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie ; *G. Bouet*, de Caen, et *de Saint-Paul*, membre du Conseil.

M. *Ed. Mazas* remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Président communique une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique adressée à M. l'abbé Pottier. M. le Ministre remercie M. le Secrétaire-général de l'envoi qui lui a été fait du Programme de la 32e session.

La parole est donnée à M. d'Armagnac, pour le compte-rendu de la visite faite le matin par plusieurs membres du Congrès à divers monuments de la ville de Cahors.

M. d'Armagnac ajoute que la ruine romaine la plus apparente de Cahors est celle qui a dû appartenir à des bains antiques, ruine que le Congrès a visitée avec un vif intérêt et à la vue de laquelle il a émis un vœu qui sera transmis au Conseil général du département et au Conseil de la cité : à savoir que cette belle construction soit conservée, et que ceux qui possèdent les terres voisines exercent une certaine surveillance qui puisse garantir *l'édifice de toute espèce de dégradation.*

Le Congrès vote à l'unanimité cette résolution.

M. Deloncle, de Puy-l'Évêque, dépose sur le bureau les pièces suivantes : 1° le Livre de rentes de Mgr Bernard de Guiscard (1316) ; 2° divers actes d'hommage de 1255, 1263, 1283, 1284, provenant également du Cartulaire de la maison de Guiscard ; 3° les coutumes et priviléges de la Bastide de Montcabrié (t. XIII des *Ordonnances du roi ;* 4° un document judiciaire émanant de la Cour royale de Montcabrié.

Les questions du programme sont reprises immédiatement, et un des membres de l'assemblée présente un extrait des renseignements donnés par M. Delpon, de Livernon, correspondant de l'Institut, dans sa *Statistique du département du Lot*, sur les monuments celtiques.

« Le Lot, ainsi qu'un grand nombre de départements, renferme, a dit M. Delpon dans sa *Statistique*, une foule de pierres longues connues des antiquaires sous les noms de bethels, menhirs ou peulvans. La plupart de ces pierres sont brisées, mais celles que la main des hommes ou celle du temps a respectées présentent la forme d'une aiguille ou obélisque, quelquefois de 15 à 18 pieds de haut. Elles sont brutes et sans aucun ornement.

« Le département du Lot possède une grande quantité de

monuments de pierre ; les plus intéressants sont situés sur la crête de la montagne de Roquebert, vis-à-vis Preissac. Ils se divisent en quatre groupes principaux, composés de blocs énormes présentant une analogie frappante avec le monument de Carnac en Bretagne. Ces quatre groupes s'étendent sur un espace de 800 mètres. L'un d'eux, celui qui occupe le point culminant de la montagne, offre la forme d'un triangle, un autre celle d'un quadrilatère. Les masses qui composent quelques-uns de ces monuments sont d'une dimension qui effraie l'imagination. Originairement les blocs s'élevaient tous en forme de peulvans ; quelques-uns sont maintenant renversés. Quant à la destination de ces monuments gigantesques, on peut croire que c'étaient les enceintes sacrées des sanctuaires druidiques, ou que chaque bloc était l'emblème d'une divinité.

« On compte encore dans le département du Lot plus de 500 dolmens. Comme les monuments précédemment décrits, ils appartiennent tous aux roches qui constituent le sol où on les a élevés. A l'extérieur, ils offrent l'aspect d'une table ; à l'intérieur, celui d'un tombeau. Ils sont formés de quatre ou de cinq pierres, suivant qu'ils ont une ouverture ou non. Ils sont, en général, placés sur la crête des montagnes ou sur les plateaux et portés sur une éminence factice, quelquefois entourée de deux ou trois cercles de pierres peu saillantes qui forment autour du monument des cercles parallèles. Une chose qui prouve qu'à l'époque de la construction de ces masses monumentales les Gaulois connaissaient l'usage du fer, mais qu'ils avaient les mêmes idées que les Hébreux sur son application aux édifices sacrés, c'est que pour arriver à l'un de ces dolmens il y a trois marches pratiquées au ciseau dans la roche, tandis que l'on n'aperçoit aucune trace de cet instrument sur le dolmen. Les fouilles que l'on a pratiquées sous ces monuments ont produit un grand nombre d'ossements avec des squelettes

bien conservés. Des poteries brisées, des armes en pierre et en cuivre coulé découvertes dans ces tombeaux font voir que les Gaulois étaient dans l'usage de casser les vases qu'ils déposaient dans les sépultures, qu'ils connaissaient le cuivre avant la conquête de Jules César, et que l'usage du fer a été postérieur. Tous les dolmens n'ont pas produit d'ossements, ce qui pourrait faire croire que quelques-uns ont pu servir d'autel.

« Le département du Lot offre une grande quantité de tumulus. Leurs dimensions sont très-variées : les uns ont jusqu'à 200 mètres de circonférence et 12 d'élévation, tandis que les autres ne présentent qu'une légère convexité au-dessus du sol. Sur la plupart on remarque trois cercles parallèles, également éloignés les uns des autres, tracés par des pierres plates placées verticalement. Dans un de ces tumulus, situé dans la commune de Gramat, près du village de Terron, on a trouvé cinq squelettes placés les uns au-dessous des autres et séparés par une couche de terre d'environ 3 décimètres d'épaisseur ; mais on peut dire que c'est une exception, car tous ceux que l'on a fouillés n'ont présenté qu'un seul squelette. Ces squelettes sont placés la face sur le sol ; leurs bras forment un angle droit avec le corps, et les os de leurs jambes et de leurs cuisses sont aussi très-écartés. Ils sont ordinairement entourés d'ossements d'animaux quadrupèdes comme bœufs, chevaux ou chiens. »

L'étude des monuments celtiques a fait des progrès depuis que M. Delpon écrivait ce qui précède ; mais il était bon de citer cet article, sans chercher à rectifier ce qu'il peut avoir d'inexact.

M. Calvet signale au Congrès les fouilles pratiquées sous un dolmen de la commune de Miers, canton de Gramat (Lot), par M. Lalé, en 1846.

L'état du dolmen révélait qu'il était demeuré intact jusqu'à ce jour.

Il était situé, sur la lisière d'un petit bois, sur une légère éminence, évidemment factice; la table et les supports ne paraissaient pas avoir jamais été recouverts, ni de terre, ni de rocailles : caractère, du reste, commun à plusieurs dolmens du Quercy.

Dans l'intérieur du monument, on trouva une épée en bronze dont M. Calvet place le dessin sous les yeux de l'Assemblée. Cette arme est remarquable par son bel état de conservation.

Le dolmen renfermait en outre des fragments de poterie, des disques en os percés par le milieu et ayant formé des colliers, et une petite pince en bronze de 0^m 10^c de longueur.

Époque gallo-romaine. — M. de Caumont résume les questions relatives aux monuments de l'époque gallo-romaine; il fait observer qu'il y a quelques années il s'était formé à Cahors un commencement de musée auquel M. Boby de La Chapelle père, alors préfet du Lot et membre du Conseil de la Société française d'archéologie, avait donné asile dans un local voisin de la Préfecture. M. le Préfet montra cette collection, déjà intéressante, à M. de Caumont en 1841, quand il fit une excursion dans le département du Lot. M. de Caumont avait remarqué dans cette collection un tombeau chrétien des premiers temps, décoré de moulures en zigzag; quelques chapiteaux, de curieux fragments de mosaïque et divers objets plus ou moins importants. M. le Directeur demande ce que sont devenus ces objets.

D'après M. Guilhou, ils existent encore, au moins en partie, et sont déposés au Palais-de-Justice où on peut les visiter. M. Calmels signale aussi l'existence, dans ce musée, de divers morceaux intéressants et d'un assez grand nombre de médailles. M. de Caumont exprime le vœu que ce musée soit formé d'une manière définitive. Ce projet est mis aux voix et unanimement adopté.

On voit à la Préfecture la belle inscription érigée à la

mémoire de Lucterius, probablement un des descendants du défenseur de l'indépendance de la Gaule. Il avait été prêtre de l'autel de Rome et d'Auguste, à Lyon, au confluent du Rhône et de la Saône. Cette inscription est ainsi conçue :

M • LVCTER
LVCTERII • SEN
CIANI • F • LEON
OMNIBVS • HO
NORIBVS • IN PA
TRIA • FVNCTO
SACERD • ARAE
AVG • INTER CON
FLVENT • ARAR
ET • RHODANI ꝗ
CIVITAS • CAD
OB • MERIT • EIVS
PVBLI • POSVIT

Ce monument épigraphique a donné lieu à plusieurs dissertations. M. de Caumont rappelle que M. Léon Renier a publié récemment une note à l'occasion de cette inscription, comparée à une autre qui existe au musée de Lyon, et qu'il en a tiré des conséquences intéressantes.

Le monument de Lucterius a été trouvé dans l'église de Pern, canton de Castelnau (Lot).

M. Calvet signale l'existence d'un camp romain d'une grande importance, placé qu'il était aux confins de quatre peuples : les *Arverni*, les *Lemovices*, les *Petrocorii* et les *Cadurci*. Cette position est d'autant plus intéressante qu'on sait que César envoya des troupes nombreuses dans cette partie de la Gaule pour comprimer les peuples révoltés. Dans les Chroniques du Quercy, M. l'abbé de Fouilhac affirme que ce camp des Césarines est situé à dix mille d'*Uxello-*

dunum (d'après lui, Puy-d'Issolu). M. Calvet communique un plan de ce camp situé dans la commune de St-Médard; il a été décrit par feu son père dans une monographie, assez étendue, publiée à Cahors en 1839 (Cahors, imprimerie Plantade).

M. Calmels a trouvé des traces d'une ville à Murcen.

La parole est donnée à M. Deloncle, de Puy-l'Évêque, pour lire la partie de son travail relative aux camps romains et aux voies romaines.

M. Calvet signale cinq voies mentionnées dans une brochure publiée en 1829 par M. Calvet, conseiller à la Cour royale d'Agen. Elles conduisaient à *Tolosa*, *Sigodunum*, *Vesona*, *Burdigala* et *Lemovices*.

Le Secrétaire,

Ed. MAZAS.

2e SÉANCE DU 13 JUIN.

Présidence de M. DE SAINT-PAUL, membre du Conseil général administratif de la Société française d'archéologie.

La séance est ouverte à deux heures.

Siégent au bureau : M. *Blavielle*, vicaire-général; M. *de Caumont*, directeur ; M. l'abbé *Pottier*, inspecteur de la Société française d'archéologie ; M. l'abbé *Vinas*, de l'Institut des provinces; M. *de Roumejoux ;* M. *Gaugain*, trésorier ; M. *de Toulouse-Lautrec*, inspecteur divisionnaire.

M. l'abbé *Piales*, curé de St-Urcisse, remplit les fonctions de secrétaire.

M. Jacques-Ludomir Combes, pharmacien à Fumel, membre de la Société géologique de France, communique

au Congrès un savant travail ayant pour titre : *Études géologiques sur l'ancienneté de l'homme et sur sa coexistence avec divers animaux d'espèces éteintes ou émigrées, dans les vallées du Lot et de ses affluents, la Thèze, la Lemance et la Lède.*

Ces études ont pour base des fouilles pratiquées par l'auteur, d'abord dans une brèche osseuse des environs de Monsempron-Libos, puis dans les grottes de La Pronquière, et enfin dans les grottes et surplombs de roches des affluents du Lot. Ces fouilles ont amené la découverte d'ossements nombreux et de silex taillés, ainsi que de quelques squelettes humains. En examinant l'état de ces divers objets, l'auteur a cru pouvoir arriver à des conclusions qu'il soumet à l'Assemblée.

M. Deloncle donne lecture d'un mémoire fort détaillé sur l'église de Duravel. Un passage de Dominici, dans son curieux ouvrage : *De sudario capitis Christi*, cité par l'auteur du mémoire, dit que deux moines de l'abbaye de Moissac encouragés par Charlemagne firent le voyage de Terre-Sainte pour se procurer des reliques, et qu'ils rapportèrent les corps de trois saints, savoir : Piamon, Agathon et Hilarion. Ces corps saints, ajoute le texte, furent déposés à Duravel, *in loco duri Vetteri.* Duravel était une dépendance de la célèbre abbaye.

D'après M. Deloncle, le transfert des corps saints aurait amené la construction de la crypte qu'on voit encore dans l'église de Duravel, et, par conséquent, la ferait remonter jusqu'à Charlemagne.

Cette opinion n'est pas partagée par les membres du Congrès, qui ont accueilli avec faveur les explications pleines de clarté de M. Ficat, explications desquelles il résulte que la crypte de Duravel n'est antérieure que d'une cinquantaine d'années à la construction de l'église dont elle fait partie.

Or, cette église est un beau travail du XIIe siècle. A part cette différence d'opinion, par rapport à l'ancienneté de la crypte, le travail de M. Deloncle est rempli de détails très-intéressants.

M. de Caumont rappelle que M. Delpon cite, comme ayant été une des plus anciennes du diocèse, l'église de St-Sernin de Thesel. On a trouvé parmi ses ruines, car elle a été détruite, des corniches en marbre gris des Pyrénées, et près de là on a exhumé un fragment de tombe chrétienne en marbre portant le monogramme du Christ avec les lettres *alpha* et *oméga*.

M. Delpon signale encore une très-ancienne église à Montvalais et plusieurs autres églises qui mériteraient d'être étudiées : personne ne demande la parole pour donner sur elles de nouveaux renseignements.

M. Calvet, magistrat du ressort de la Cour d'Agen, dont le père fut parmi nous un des premiers et des plus intelligents propagateurs des études archéologiques ; communique une lettre écrite par M. Dumortier, de Tournay, à son père, concernant la cathédrale de Cahors. M. Dumortier était porté à croire que cette église est l'ouvrage de saint Didier, évêque de Cahors, dans le VIIe siècle, et qu'elle était le monument-type de l'introduction des coupoles byzantines dans le midi de la France : de sorte que St-Front de Périgueux ne serait qu'une imitation de St-Étienne de Cahors ; mais cette opinion n'est plus soutenable aujourd'hui. Il faut tenir compte de l'époque à laquelle M. Dumortier écrivait il y a trente ans, et depuis ce temps les notions archéologiques se sont répandues, partout, les monuments ont été rigoureusement étudiés.

M. de Caumont rappelle, en peu de mots, que les travaux si consciencieux et si complets de M. F. de Verneilh et les études de M. Viollet-le-Duc ont assigné pour date certaine à la cathédrale de Cahors la fin du XIe siècle. Cette intéressante église sera d'ailleurs l'objet d'une visite du Congrès.

M. le président propose à l'Assemblée l'examen de la question du programme ainsi conçue :

Quelles sont les églises à coupoles dans la région?

Quelques membres du Congrès prennent la parole sur cette question, et l'on peut résumer de la manière suivante les réponses qui ont été données.

Deux édifices considérables du Quercy, la cathédrale de Cahors et l'église de l'ancien monastère de Souillac, doivent être rangés dans la catégorie des églises à coupoles. On rappelle à cette occasion le travail de M. de Verneilh, qui établit d'une manière péremptoire les relations qui existent entre ces deux monuments et l'église de St-Front. Cet art grandiose, qui jeta à Constantinople son premier et plus solennel éclat et qui marqua à Venise sa plus glorieuse étape, eut en France sa première création à Périgueux. De là, il rayonnait sur les contrées voisines, et après un siècle environ, il produisait St-Étienne de Cahors et St-Martin de Souillac : l'un avec ses deux coupoles sans richesse de sculpture, mais largement établies et dans de merveilleuses conditions de solidité ; l'autre avec son plan plus complet et quelques ornements de plus.

Parmi les autres églises à coupoles moins importantes, on cite celle de Laroque-Toirac, église fortifiée du XIIe siècle, ne possédant qu'une seule coupole, avec une abside remarquable et des fenêtres décorées à l'intérieur de colonnes monolithes. On cite encore l'église de St-Michel de Bannières et celle de Séniergue, canton de Labastide-Murat.

L'ordre du jour amène la discussion de la question du programme ainsi conçue :

Y a-t-il des églises anciennes à date certaine dans le Lot?

Aucune église ancienne du Lot n'a une date certaine ; ce n'est que par les caractères architectoniques qu'on peut les classer.

M. de Caumont ayant demandé si l'on connaissait les dates précises de la grande église de Rocamadour, il a été répondu que cette église paraissait appartenir à la fin du XIIe siècle et qu'elle accusait le style de transition, mais que les dates précises n'ont pas encore été signalées.

Le Secrétaire donne lecture de la question suivante :

Y a-t-il des cérémonies particulières dans les églises de la contrée ?

On cite, à ce sujet, une cérémonie qui se pratique à la cathédrale de Cahors, le jour St-Étienne. A la messe solennelle, on place une couronne successivement sur la tête du plus jeune chanoine titulaire, du plus jeune chanoine honoraire et du plus jeune vicaire. On sait que στεφανος veut dire couronne, que saint Étienne a été le premier martyr, le premier couronné et, de plus, que saint Étienne était jeune. On trouvera peut-être dans ces idées la raison et le symbole de cette cérémonie.

On passe à cette autre question du programme :

Quelles églises possèdent des vitraux peints ?

Le plus grand nombre des anciennes églises du Lot portent des traces de vitraux peints ; on peut citer comme étant parfaitement conservés : 1° ceux de Juniac, belle facture et dessins très-corrects du XIVe siècle ; 2° ceux de Salviac, de la fin du XIVe, qui représentent le terrible supplice de Hugues Gérard, évêque de Cahors, qui fut brûlé à Avignon en 1317.

Tombeaux. — Une inscription tumulaire très-curieuse a été trouvée, il y a peu d'années, dans la paroisse de Tour-de-Faure ; elle porte le nom de Paul, néophyte qui s'endormit dans le Seigneur, sous le troisième consulat de Léon, c'est-à-dire vers l'an 466. Voici le fac-simile de cette inscription, dont la conservation est assurée :

TVMVLVS NEOFE
TI PAVLI QVIPRAECES
SIT IN PACE DOMINI
CA DIE NONAS NOVEM
BRIS LEONE TER CONS

On a trouvé cette inscription en 1858, en creusant les fondements du clocher de l'église de Tourdefaure, commune de St-Cirq-Lapopie, canton de St-Géry (Lot). Elle est gravée sur une pierre calcaire d'environ 35 centimètres de long, 22 centimètres de large et 3 centimètres d'épaisseur. Cette pierre était renfermée dans un tombeau de grès. Il n'y a pas de carrière de grès dans cette localité; la plus rapprochée est à une distance de plusieurs lieues.

Quelques autres tombeaux, en grandes briques à rebords, ont été trouvés dans le même endroit; ils ne renfermaient pas d'inscriptions.

D'après les fastes consulaires, cette inscription remonterait à l'an 466.

Leo Augustus consul, an. 458-462-466-471-473.

M. de Caumont insiste sur l'intérêt de cette inscription.

M. Blavielle, vicaire-général, signale, dans l'église d'Espagnac, canton de Livernon, l'existence de trois tombeaux enchâssés dans le mur et surmontés d'une arcature trilobée. L'église est ogivale et les tombeaux remontent au XIVe siècle: le premier est celui de François de Cardaillac, évêque de Cahors; le second est celui d'un autre membre de la famille de Cardaillac, qui était militaire, et le troisième est celui d'une religieuse.

M. Cattois appelle l'attention du Congrès sur le Palais-de-Justice de Figeac, dit *de La Baleine*. Ce palais, quoique profondément dénaturé dans ses dispositions principales, présente encore quelques vestiges fort remarquables qui accusent

son ancienne splendeur. Il suffit de citer la porte principale d'entrée qui est d'une facture magistrale, ainsi que les lancettes trilobées et subdivisées par des meneaux et des colonnettes d'un goût très-pur, qui permettent d'assigner le XIVe siècle comme époque de la construction. Cet édifice paraît menacé dans son existence par la construction d'un nouveau Palais-de-Justice sur le même emplacement. Le Congrès s'est associé à la pensée de M. Cattois et a émis le vœu qu'il soit fait des démarches pour le sauver d'une destruction complète.

A ce propos, M. de Caumont a rappelé qu'un des dangers que courent aujourd'hui les vieux monuments vient du côté des architectes qui cherchent à faire disparaître toutes les traces des travaux anciens pour y substituer de nouvelles constructions trop souvent dépourvues de tout caractère.

La séance est levée à 5 heures du soir.

Le Secrétaire,
Ph. PIALES, curé de St-Urcisse.

3e SÉANCE DU 13 JUIN.

Présidence de Mg^r PESCHOUD, évêque de Cahors.

Mg^r l'évêque de Cahors a voulu montrer sa sympathie pour les travaux du Congrès en venant présider une de ses séances, et M. de Caumont l'en remercie au nom de l'Assemblée.

Siégent au bureau : MM. l'abbé *Deruppé*, vicaire-général; *du Tillet*, receveur général; *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie ; l'abbé *Pottier*, secrétaire-général du Congrès ; l'abbé *Vinas*, *A. Calmels* ; *Gaugain*, trésorier de la Société française d'archéologie ; *Bouet*, inspecteur ; *de Roumejoux*, secrétaire du Congrès.

M. *de Cougny* remplit les fonctions de secrétaire.

Quelques dames, élite de la société de Cahors, témoignent par leur présence de l'intérêt croissant qui s'attache, de nos jours, aux questions archéologiques.

M. de Saint-Paul lit la seconde partie du Mémoire de M. Jules de Verneilh sur les monuments du Quercy.

MÉMOIRE DE M. JULES DE VERNEILH.

L'enchantement est continuel de Souillac à Sarlat; la route parcourt un pays magnifique et longe presque toujours la Dordogne, sur un quai de rochers. De nombreux castels s'élèvent sur les bords du fleuve dans les situations les plus pittoresques; je n'en ai pas retenu les noms, mais il en est un qui domine la rive gauche et qu'il n'est pas permis d'oublier : c'est celui de Fénelon, berceau de la noble famille à laquelle l'immortel archevêque de Cambrai ajouta une illustration nouvelle. Placé sur une petite montagne, il se voit de loin, et je dois avouer que je ne l'ai vu qu'ainsi. Il consiste en un corps de logis flanqué de deux grosses tours et en une série d'autres bâtiments et de terrasses dont il me reste une idée confuse, mais que j'attribue sans hésitation au commencement du XVIe siècle, d'après une photographie qu'on m'a communiquée. Menacé de destruction, ce château a eu la bonne fortune de tomber entre les mains d'un homme de goût, M. le comte de Mallevelle, qui le restaure avec amour et a eu le bon esprit de lui conserver ses vieilles toitures en pierres plates et de rétablir ses fenêtres en croix.

En deux heures on arrive à Sarlat, après avoir quitté pendant quelques kilomètres la vallée de la Dordogne. Cette ancienne ville épiscopale, traversée dans toute sa longueur par une belle rue droite récemment percée, n'en a pas moins conservé, presque en entier, son caractère d'antiquité. A

chaque pas, des maisons des XIIIe, XIVe et XVIe siècles sollicitent l'attention de l'archéologue et le crayon du dessinateur. C'est par centaines qu'on pourrait les compter, et même il y en a tant que les maisons modernes me semblent être l'exception. Toutes ne sont pas belles, sans doute, mais il en est quelques-unes que les architectes modernes feraient bien d'étudier, car elles sont très-supérieures, comme art, à tout ce qui se construit de nos jours, même à Paris, en style gothique. De ce nombre est la maison XIVe siècle, située à une sorte de carrefour, près de l'église ruinée qui sert de marché couvert. Le rez-de-chaussée est percé d'arcades ogivales pour les boutiques ; au premier étage, sur un cordon à moulures vigoureuses, de grandes baies en ogive à colonnettes et à roses rappellent celles des cathédrales, et au second, de hautes fenêtres à double croix de pierre terminent cette façade d'une noble simplicité, qu'on a eu la malencontreuse idée de passer au lait de chaux ! Un peu plus loin, l'hôtel de Brons, logis noble du temps d'Henri II, dresse sa haute tour et ses pavillons au-dessus des toitures voisines et renferme, outre quelques voûtes à nervures d'un travail délicat, une très-belle cheminée en pierre sculptée et peinte, représentant un cerf couché, de grandeur naturelle, portant à son cou, ainsi que les chiens qui l'entourent, des écussons armoriés. — C'est à Sarlat que naquit La Boëtie, encore plus connu par l'amitié qui l'unissait à Montaigne que par le *Traité de la servitude volontaire* qu'il écrivit au XVIe siècle avec une indépendance et une liberté de langage qui, sans nul doute, paraîtraient excessives aux gouvernements de notre temps. Une plaque de marbre commémorative est incrustée dans la jolie maison en style François Ier, qui porte son nom et n'a pas subi de notables changements. — La cathédrale n'est pas un beau monument ; elle a été très-remaniée au XIVe siècle lors de la création du

siége épiscopal, et il en est résulté un peu de confusion. Je signale comme intéressantes cinq statues romanes, conservées sur le portail occidental, dont l'une représente une femme filant sa quenouille, et l'autre un soldat portant une tête coupée. Dans le cimetière voisin reste encore debout, en assez bon état, un grand fanal du XIIe siècle en forme de tour, recouvert de deux calottes hémisphériques superposées d'un étrange aspect.

Je ne m'attarderai pas à Sarlat, je n'en fais pas la monographie, et le touriste relèvera lui-même les omissions ou les erreurs que j'aurais pu commettre; j'ai hâte de le conduire à Domme et à Baynac.

Qu'on se représente sur le bord de la Dordogne une immense falaise calcaire, un mur à pic de 2 ou 300 pieds de hauteur sur une longueur d'un kilomètre. A droite et à gauche, deux vallées perpendiculaires à la rivière forment de profondes coupures et arrêtent cet énorme rempart naturel; enfin, sur le quatrième côté, le seul qui soit accessible, des pentes très-raides, mais pas assez cependant pour n'être pas cultivées, rendent encore très-forte une position qui est inexpugnable sur les trois autres côtés. Rarement la nature disposa mieux un emplacement de ville fortifiée. Aussi, dès les temps les plus reculés, un château s'éleva-t-il à l'une des extrémités du vaste plateau nivelé qui règne au sommet de la montagne. De ce château, il ne reste qu'un amas d'informes débris et des fossés creusés dans le roc; mais on retrouve une grande partie des remparts que firent construire les rois de France au XIVe siècle, lorsqu'ils eurent acquis Domme des seigneurs de ce nom (1), et qu'ils y eurent établi une place-forte de premier ordre, pour arrêter les progrès de la puissance anglaise.

(1) Le roi Philippe-le-Hardi acheta le Mont-Domme cinq cents livres tournois en 1280.

Tout le plateau fut alors enceint de murailles, excepté les côtés où l'escarpement naturel les rendait inutiles; une ville à plan régulier, une *bastide*, comme on les appelait, fut tracée et de grands priviléges octroyés à ses habitants. — Le plan de cette bastide n'a point changé; les rues à angles droits et la place d'armes y sont encore, seulement il semble trop grand aujourd'hui pour le nombre des habitants. Ce qu'il y a de plus remarquable à Domme, c'est la porte fortifiée (Voir la page suivante) : elle date du XIVe siècle et appartient à l'art excellent du nord de la France. Construction royale, elle est bâtie avec la perfection qui caractérise la porte Narbonnaise de Carcassonne, avec laquelle elle offre d'ailleurs plus d'une analogie. Ainsi, les pierres des parements extérieurs sont en bossages, les corps-de-garde des tours sont voûtés et les retombées des voûtes s'arrêtent sur des culs-de-lampe parfaitement sculptés. A Carcassonne, le peuple appelle Mme *Carcasse* une statue grossière placée près de la porte Narbonnaise; ici, c'est M. et Mme *Domme* que vous montrent, sculptés dans une niche, les habitants de l'endroit. — Notre savant collègue le vicomte de Gourgues a relevé et publié les curieuses gravures exécutées au couteau, sur les parois intérieures des tours de Domme, par des hommes d'armes désœuvrés. Ce sont, en général, des crucifix ou des monogrammes du Christ, entremêlés de quelques noms; aux noms près, il faut convenir que nous sommes bien loin du temps où les loisirs du corps-de-garde étaient aussi saintement occupés.

Baynac n'est qu'à peu de distance de Domme, d'où on aperçoit très-distinctement sa masse imposante, s'enlevant en vigueur sur le ciel, et faisant fabrique dans le splendide tableau que présente, de ce point culminant, la vallée de la Dordogne, très-large ici et resserrée plus loin entre les falaises qui la forcent à faire les plus capricieux détours. A Baynac notamment, une masse de rochers s'avance vers la

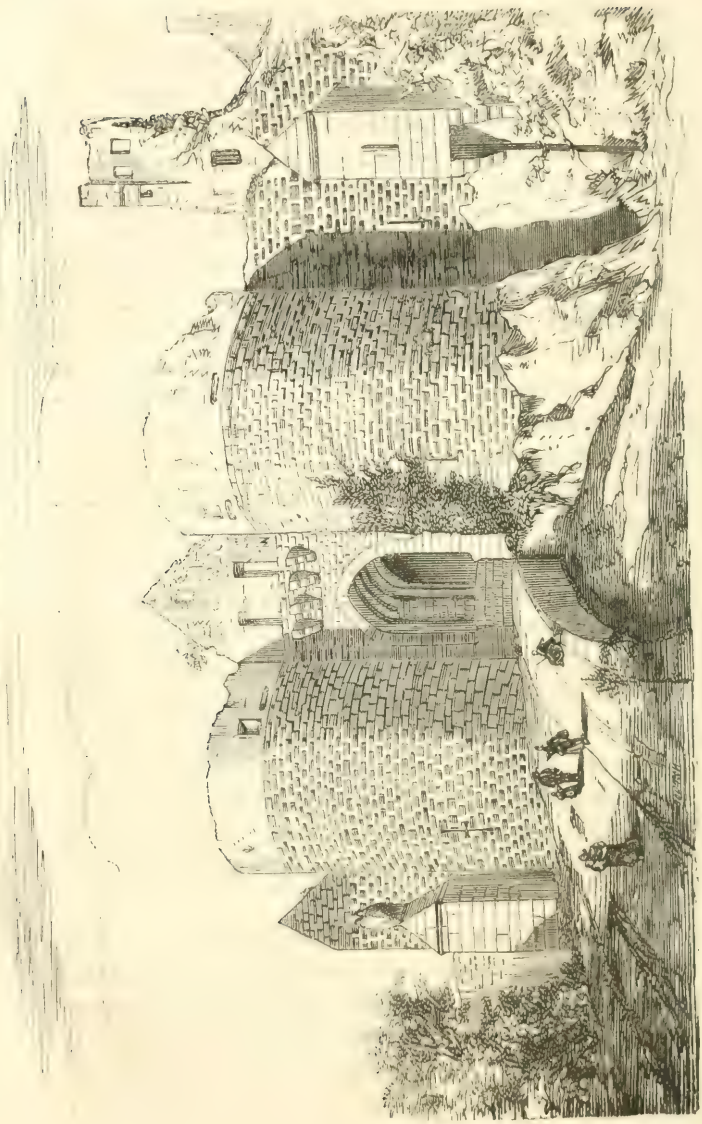

VUE DE LA PORTE DE DOMME.

Jules de Verneilh del.

rivière et sert de piédestal au vieux donjon des barons périgourdins. Il reste cependant, entre le pied du rocher et la berge de la Dordogne, un étroit espace où se sont groupées dans un pittoresque pêle-mêle les maisons du village. Une étroite rue, contournant le promontoire, mène par une pente très-raide jusqu'à la porte du château; mais on remarque, avant d'y atteindre, un bâtiment du XIIIe siècle situé à mi-côte, dont l'importance et les dispositions nous ont fait penser qu'il avait pu servir de salle de justice. L'enceinte de Baynac est presque intacte, ainsi que l'ensemble de la forteresse, et les toitures primitives de pierres plates, conservées à peu près partout, montrent que ce mode de couverture, s'il est grossier, est du moins à toute épreuve. Le plan offre un carré irrégulier, dont les angles nord-est et sud-ouest ont été prolongés en forme de bastions, et comporte une petite cour intérieure à peu près occupée par un escalier de pierre refait au XVIIe siècle. Du côté du préau, que représente mon dessin (V. la page suivante), l'aspect est sévère et imposant : à gauche, le donjon carré, couronné de larges créneaux et flanqué d'une tourelle carrée qui renferme son escalier, se relie par une courtine à machicoulis à une haute tour et au bastion méridional, que flanquent aux angles des tourelles à encorbellements sans moulures, comme à Martel, et couvertes en coupoles ogivales. Cette façade, où se trouvent la porte d'entrée et le perron, a une physionomie anglaise qui n'échappera pas au visiteur; les portes en ogive, les fenêtres à double baie trilobées, les moulures des cordons ont le caractère du XIVe siècle. La façade qui regarde la Dordogne, et couronne à 200 pieds de hauteur au moins le rocher (V. la page 407), est également du XIIIe ou du XIVe siècle, à l'exception des fenêtres refaites au XVIe, et de la tourelle à calotte de pierre qui est à droite. A l'intérieur, des aménagements du XVIIe siècle ont modifié, sans l'altérer sensible-

ment, le plan ancien ; mais la grand'salle (la *Hall*), pour mieux dire, est restée avec sa voûte en berceau ogival et ses deux lan-

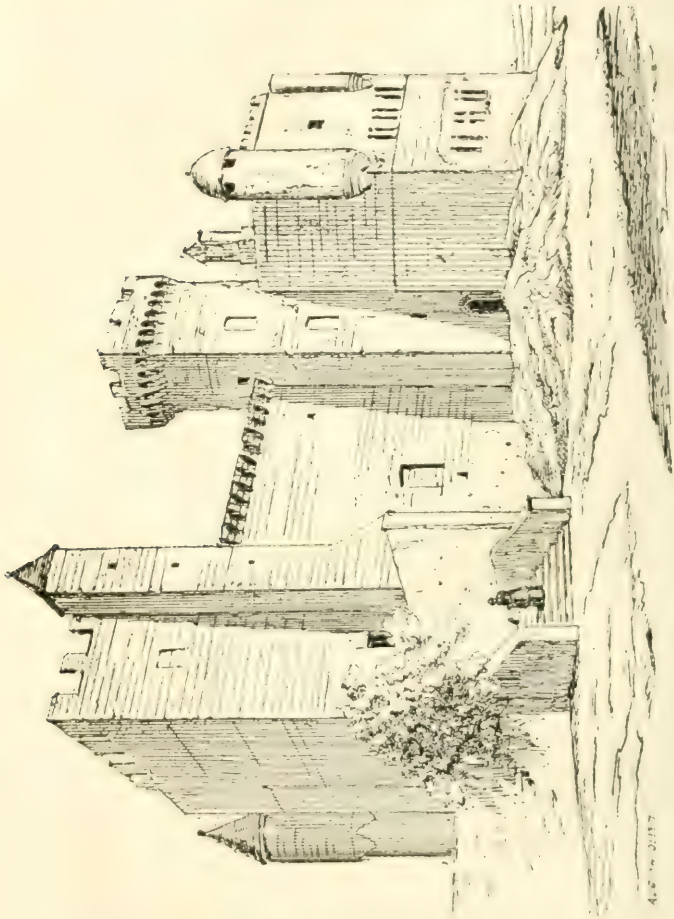

CHATEAU DE BAYNAC (CÔTÉ DU PRÉAU).

cettes du XIIIe siècle. Cette pièce, appelée salle des États, fort grande (63 pieds de long sur 25 de large) et très-élevée,

VUE GÉNÉRALE EXTÉRIEURE DU CHATEAU DE BAYNAC.

ressemble à s'y tromper à une église : l'illusion serait même complète sans la cheminée, merveilleusement sculptée, qui est contemporaine de celle de l'hôtel de Brons, à Sarlat. Un cabinet voûté communique avec la salle des États, dont il est comme le *boudoir*, mais un boudoir tout-à-fait en harmonie avec l'aspect religieux et sévère de la pièce principale. Les épaisses murailles sont entièrement recouvertes de peintures gothiques représentant la Cène, entre autres sujets du même genre. Chacun des saints convives a devant lui une assiette, couverte alternativement d'un ou deux poissons qu'ils prennent à belles mains. Les armes des barons de Baynac, d'or à 4 fasces de gueules, n'ont pas été oubliées par l'artiste et sont supportées par des anges. Ces peintures sont fort curieuses et méritent d'être relevées ; il y en a d'autres dans une chambre arrangée au commencement du XVIIe siècle ; mais, malgré la profusion des arabesques et des devises, elles sont plus que médiocres. Il n'y a pas, à proprement parler, de chapelle seigneuriale : l'église, assez vaste, qui sert encore de paroisse en tenait lieu ; mais sa situation sur le plateau fortifié, dans l'encente même et à quelques pas du château, en faisait comme une sorte de dépendance et indique sa double destination. — Les barons de Baynac occupaient un des premiers rangs parmi les maisons les plus considérables du Périgord. Leur généalogie offre, depuis le XIIe siècle jusqu'au commencement du XVIIIe, où ils se sont éteints dans la maison de Beaumont, une succession non interrompue de chevaliers, qui tous ont joué un rôle plus ou moins important dans l'histoire de la province. Parmi eux, je ne citerai que Pons, seigneur de Baynac et de Commarque, qui fut sénéchal de Périgord en 1425, et contribua beaucoup à remettre cette province sous l'obéissance du roi Charles VII, et Geoffroy III, gentilhomme ordinaire de la chambre et l'un des conseillers d'Henri IV.—Lorsque

la princesse de Condé se rendait de Turenne à Bordeaux au milieu d'une escorte brillante qui s'accroissait incessamment, elle passa en bateau, le 23 mai 1650, au pied des hautes tours que je décris : Isaac, marquis de Baynac, qui présida l'année suivante l'assemblée des gentilshommes de la sénéchaussée de Périgueux pour députer aux États-Généraux, vint la saluer, s'excusant sur son grand âge de ne pouvoir l'accompagner, mais disant que ses fils allaient monter à cheval pour la suivre. — Comme Biron, le château de Baynac avait été assiégé par Simon de Montfort; mais il ne reste rien de contemporain de ce siége. Enfin, une notice insérée dans le *Magasin pittoresque* dit que les compagnies anglaises occupèrent longtemps cette forteresse et n'en sortirent que par composition en 1451. Je n'ai pas pu vérifier cette assertion, que la physionomie anglaise d'une partie des constructions rendrait assez vraisemblable.

En face, de l'autre côté de la Dordogne, je signalerai le joli château à tourelles et le parc charmant de Fayrac, qu'on domine complètement des remparts de Baynac, et, à une petite distance en remontant la rivière, les ruines considérables du château de Castelnau. Je n'ai pu les visiter, mais j'en dois à l'obligeance de notre collègue, M. Drouyn, une courte description. Presque aussi important que Baynac, ce château est situé à l'extrémité d'un promontoire triangulaire que forment la Dordogne et un petit affluent. Un large fossé, creusé en dehors de l'enceinte, le défend du côté accessible, et deux autres coupures parallèles à ce fossé ont été pratiquées en dedans des remparts. Ces remparts, irrégulièrement flanqués de tours rondes et carrées, datent généralement du XIIIe siècle ; le donjon seul, tour carrée à contreforts plats, accuse une date plus reculée ; le XVIe siècle a ajouté à ces fortifications quelques bastions et une énorme tour ronde qui occupe l'angle aigu du promontoire. Un voisin

aussi redoutable ne pouvait pas manquer d'avoir des démêlés avec Baynac. L'histoire en mentionne un qui prit naissance vers le milieu du XIVe siècle et mit en armes un grand nombre de chevaliers du Périgord et du Bordelais, dont les noms ont été conservés et offrent aujourd'hui un véritable intérêt. Du côté du seigneur de Baynac, on remarque trois Thémines; R. de Pons, seigneur de Montfort; G. de Domme, Ébrard de La Roque, son frère et ses fils; Bos de Salanhac, Raymond de Saint-Ribié, Bertrand de Casnac, Eble de Souillac : tous chevaliers; puis les seigneurs de Douzenac, de Castelnau-de-Bretenoux, de Théobon, de Cugnac, de Gontaut, de La Fieira, Flamenc de Bruzac, de Rofignac, etc., etc.

Dans le parti du seigneur de Castelnau figuraient les seigneurs de Montclar, de Grignols et d'Hautefort, Guiscard de Comborn, Bernard de Bochemon, Bonafor de Biron, Lambert de Vals, Fortanier de Peireguers, Hélie de La Roche, ses fils et ses compagnons; Guibert de Domme, chevaliers; Séguin de Gontaut, Genton et Guilhem de Mochmon, P. de Bellabre, P. et Aymar de Chabans, Guilhem des Bordes, G. de Saint-Poupon, Aymeri de Solminihac, Bernard et Bertrand de Ségur, Jean de Vieil-Castel; les seigneurs de Blanquefort, de Montferrant, de Sivrac et de Pujols. Jean de Galard, seigneur de Limeuil, et Hélie de Pommiers, chevalier, seigneur d'Arbanats, se rendirent médiateurs entre les deux partis, qui s'étaient fait déjà beaucoup de mal, et une trève de deux ans fut conclue entre les chefs, à Limeuil, le 22 novembre 1354.

Le souvenir de la princesse de Condé, dont nous suivons l'itinéraire, se retrouve aussi à Castelnau : lorsqu'elle y passa, elle envoya un de ses officiers complimenter le maréchal de La Force, qui en était seigneur et flottait entre les deux partis. Lenet avoue que cette visite avait surtout pour but de compromettre le maréchal et sa diplomatie.

Si je n'avais pas pris l'engagement de ne faire faire au visiteur qu'une pointe de deux jours en Sarladais, je pourrais le conduire non loin de là, et sans quitter la Dordogne, à St-Cyprien, ancien monastère; à Laroque, charmant château du XVIe siècle, merveilleusement situé, qu'une héritière de la seconde branche des Baynac a porté également aux Beaumont, et enfin à Lanquais où mon ami, M. le vicomte de Gourgues, lui fera volontiers les honneurs du magnifique pavillon digne d'être signé Ducerceau, que les Latour de Limeuil ajoutèrent sous Henri III au château gothique des Lacropte. Mais je ne m'écarterai pas du programme déjà trop élastique que je me suis tracé, et je ramène le lecteur, sans plus de détours, à notre point de départ, c'est-à-dire à la station de Rocamadour; je serai bref, n'ayant vu les choses que du chemin de fer.

On rencontre d'abord Gramat, petite ville sans intérêt, je crois; puis Assier, qui se recommande par les ruines du château bâti au XVIe siècle par Galliot de Genouillac, grand-écuyer et grand-maître de l'artillerie sous François Ier. On y remarque des sculptures répandues à profusion sur la façade et rappelant les dignités dont il était revêtu : canons, boulets, armes de toute sorte, etc.; des bas-reliefs et des trophées du même genre décorent son tombeau qui est placé dans l'église d'Assier, et où se lit cette inscription, non démentie par la postérité : *Après la mort bonne renommée demurée;* l'église elle-même, qu'on voit très-bien de la station, m'a paru être contemporaine du guerrier célèbre qui y est enseveli et qui dut naturellement contribuer à sa construction.

Notre savant collègue M. de Castelnau prépare, je le sais, un travail sur Figeac, sur ses ponts gothiques bâtis sur le Celé, sur ses importantes églises, sur son palais-de-justice à fenêtres ogivales à colonnettes et à roses du XIVe siècle; il doit étudier les obélisques étranges élevés en commémoration

du miracle qui décida Pépin à choisir là l'emplacement d'un grand monastère, et il dira mieux que moi tout l'intérêt qu'offre à l'archéologue cette ancienne ville dont Sully fut seigneur et où naquit Champollion.

C'est à lui également que revient le soin de décrire la position de Capdenac, déjà décrite bien des fois par les infatigables chercheurs de l'*Uxellodunum* le plus vraisemblable; je désire qu'il éclaire la question d'un jour nouveau; personne, en tout cas, ne saurait le faire mieux que lui. Mais, même sans César, la part de Capdenac est encore assez belle, puisque ses murailles et ses pentes escarpées, que le Lot entoure d'une profonde ceinture, ont arrêté Simon de Montfort et résisté, au XVe siècle, aux assauts d'une armée anglaise.

Villefranche de Rouergue et Najac n'appartiennent pas au Quercy, mais ils sont sur la même ligne et je demande la permission d'en dire quelques mots, non pas pour les décrire (car je n'ai fait que les entrevoir), mais pour donner au visiteur le désir de le faire lui-même. Villefranche, bâtie par Alphonse, comte de Poitiers et frère de saint Louis, au confluent de l'Aveyron et de l'Alzou, est de cette grande famille des bastides élevées dans le midi de la France, au XIIIe siècle, et qui réhabilitent si glorieusement les ingénieurs du moyen-âge du reproche d'irrégularité systématique qu'on leur adresse souvent. Son plan rappelle complètement celui de Montpazier, publié par mon regrettable frère dans les *Annales archéologiques*, à l'occasion de l'étude si savante et si remplie de faits nouveaux qu'il donna à cette revue, et qui fut comme une sorte de révélation de nos villes neuves du Périgord. Quatre rues principales tirées au cordeau se coupent à angle droit et ménagent, à leur intersection, une large place bordée de galeries couvertes. Touchant à un des angles est l'église, et aux extrémités des voies principales, reliées

entre elles par des rues moins larges, mais toujours alignées, sont placées des portes fortifiées. Les remparts de Villefranche n'ont été détruits qu'à l'époque de la Révolution ; mais l'église Notre-Dame est restée debout avec sa large nef et ses verrières, et les arcades de la grande place subsistent encore. On y voit aussi une ancienne église des Chartreux avec une partie de ses antiques vitraux.

Villefranche a près de dix mille habitants ; c'est sans nul doute, avec Libourne, la bastide qui a le plus prospéré alors que tant d'autres n'ont fait que décroître, lorsqu'ont disparu les nécessités qui les avaient fait fonder. Ville royale, bonne ville, la sénéchaussée de Rouergue y fut établie par Philippe-le-Hardi ; elle devint ensuite le siége des États de la province, et plus tard celui de l'administration provinciale, lorsque le Quercy et le Rouergue furent réunis en 1779, sous le nom de Haute-Guienne ; à ce dernier titre, Villefranche revenait de droit au Congrès de Cahors.

Il n'en est pas de même de Najac ; c'est pourtant par là que je terminerai mon excursion. Après tant de curieuses choses que montre le chemin de fer en quelques heures, après ces pittoresques ruines de Turenne et de Baynac qui m'ont inspiré un enthousiasme que je voudrais faire partager, après Rocamadour et Castelnau, j'aurais dû garder pour Najac mes formules les plus laudatives. C'est, en effet, quelque chose de grandiose que l'aspect de ce château de construction royale, comme la porte de Domme, dressant ses hautes tours et ses courtines au sommet d'une vraie montagne dont les pentes abruptes sont couvertes de bois et de rochers de granit. C'est ainsi que se présente la forteresse du côté du nord. Mais le train court et à peine a-t-on pu saluer d'un cri enthousiaste ce merveilleux tableau, qu'il vous est dérobé par l'obscurité d'un tunnel percé à 5 ou 600 pieds au-dessous des remparts ; on en ressort bien vite

et on a sous les yeux le flanc méridional de la forteresse qu'accompagne cette fois une petite ville groupée sous ses murailles du côté du soleil. Là des cultures variées, des jardins en terrasse conquis sur les rochers par l'industrie des habitants, forment, depuis l'Aveyron qui coule au pied de la montagne, comme une suite de degrés irréguliers qui montent jusqu'au château. C'est moins beau qu'au nord, mais le paysage offre plus d'animation et de vie. Le plan du château

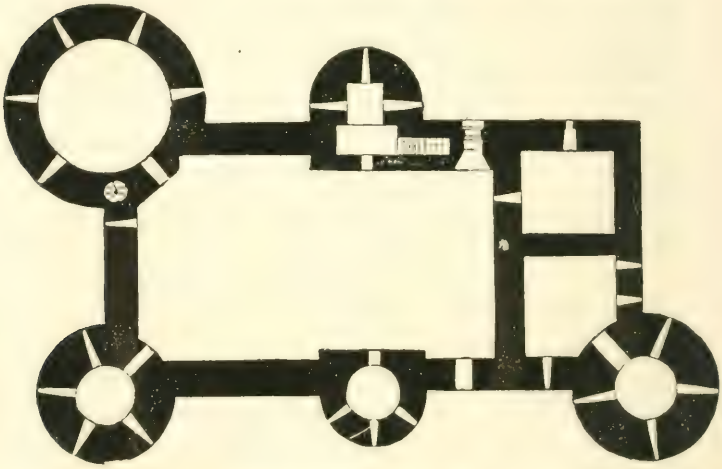

PLAN DU CHATEAU DE NAJAC.

de Najac est simple et presque régulier ; c'est un carré long flanqué au nord de trois tours rondes, et au midi de deux autres de même forme : seulement la tour située à l'angle sud-est, beaucoup plus grosse et plus élevée que les autres, servait de donjon, et à l'angle sud-ouest elle est remplacée par une tour carrée. Toutes ces tours ont des voûtes à nervures parfaitement exécutées, ainsi que le reste de la construction, qui se ressent de sa noble origine et n'est pas sans rapports

avec la Bastille. Malheureusement les pierres de taille sont rares à Najac, et les habitants ont depuis longtemps l'habitude de considérer les ruines du château comme une carrière : il faudrait que le Congrès émît un vœu pour arrêter cette démolition, et surtout que ce vœu fût mieux exaucé que celui du même genre qui concernait le cloître de Brantôme, et ne fit que hâter sa destruction.

Un dernier vœu, en terminant : c'est que M. Bouet nous donne des plans et des coupes de ce beau monument que mon court passage à Najac ne m'a pas permis de relever, et qui porte le caractère de force et de grandeur qui distingue les fondations d'Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse.

Après cette lecture, M. de Caumont prend la parole et s'exprime ainsi :

« Vous voyez, Messieurs, combien sont intéressants les détails donnés par M. le baron Jules de Verneilh, et combien ses dessins sont précieux ; nous connaissons tous le talent de M. Jules de Verneilh, qui était le collaborateur de son frère, M. Félix, dont la perte a produit une si douloureuse sensation dans le monde archéologique.

« Nous n'avons pu, à notre grand regret, suivre l'itinéraire si intéressant qui nous était tracé ; mais nous avions vu précédemment Turenne, Figeac, Rocamadour et quelques autres des localités qui nous étaient signalées.

« Le peu de temps que nous pouvions consacrer à des stations a été employé à Brives-la-Gaillarde, à St-Céré et à St-Antonin.

« *Brives-la-Gaillarde.* — Partis de Poitiers le 2 juin, notre première halte a été faite à Brives-la-Gaillarde (Corrèze) où nous avons couché. Il existe une Histoire de Brives et du Bas-Limousin ; mais l'ouvrage est épuisé, l'auteur est mort

et il n'est pas question de le réimprimer ; le mouvement des études paraît peu considérable dans la Corrèze ; l'*Annuaire* du département lui-même, livre d'une utilité incontestable, a cessé de paraître depuis quelques années.

« C'est avec le grès bigarré que l'on construit à Brives, et cette belle pierre, dont on a tiré un si bon parti à Strasbourg, à Fribourg-en-Brisgaw et dans d'autres villes de l'Allemagne, offre aussi dans la contrée dont nous parlons d'excellents matériaux ; nous avons, dans un précédent Rapport, parlé des sculptures de la cathédrale de Rodez et de plusieurs autres édifices construits en grès bigarré : j'aime ce grès, facile à tailler, plus que la pierre d'une blancheur éclatante dont on se sert dans d'autres contrées ; mais je ne prétends pas qu'il soit préférable sous d'antres rapports, ni qu'il soit plus durable. Les inscriptions antiques gravées sur des blocs de grès bigarré sont, pour la plupart, éraillées aujourd'hui et plus difficiles à lire que celles qui ont été gravées sur les pierres calcaires.

« L'église de Brives avait été déjà explorée par M. Bouet en 1863 ; elle est fort élevée et remarquable : le transept, les chapelles du chœur et une partie du chevet sont romans. On a refait, au XIIIe siècle, les fenêtres qui éclairent la nef.

« *Gramat et Saint-Céré.* — Nous avons fait une autre station à Gramat, où l'on cite un beau dolmen, pour aller de là à St-Céré, jolie petite ville, patrie du maréchal Canrobert.

« Près de cette ville, sont les tours de St-Laurent. J'avais lu dans la *Statistique* du savant Delpon de Livernon, correspondant de l'Institut, avec lequel j'avais autrefois entretenu une correspondance archéologique, que, selon la tradition, cette forteresse appartenait, au commencement du VIIIe siècle, à Serenus, un des personnages les plus puissants de

l'Aquitaine. Delpon raconte la légende de *sainte Espérie*, fille de Serenus, et les guerres que ce dernier soutenait contre un de ses contemporains, *Elidius*. Je ne vous rapporterai pas cette légende que vous trouverez p. 450 de la *Statistique du Lot*.

« Le fort de Serenus devint, dans la suite, un des principaux châteaux des vicomtes de Turenne. La tradition rapporte même que, de St-Laurent, on communiquait avec le château de Turenne, en Limousin, par une ligne de tours d'où l'on répétait des signaux convenus.

« Le château et les tours de St-Laurent dominent complètement la ville de St-Céré. L'éminence qui leur sert de support a 200 mètres de hauteur, elle est formée de bancs calcaires appartenant à l'étage jurassique moyen.

« Ce n'est pas sans peine et sans fatigue que nous avons fait cette ascension, M. Bouet et moi, par un chemin des plus difficiles et des plus rocailleux, que montent pourtant chaque jour les habitants des maisons qui s'abritent le long des remparts

« Sur les deux extrémités du plus grand diamètre de l'ellipse qu'environnent les remparts, existent deux tours carrées, séparées par un intervalle de 80 mètres, dont le dessin suivant représente l'aspect, vues à 2 kilomètres de distance.

« Ces tours sont construites en grès bigarré. Elles se trouvent, l'une à droite, l'autre à gauche de l'enceinte, en prenant pour centre l'entrée principale. Du côté du sud était un corps de logis dont les murs ont encore une certaine hauteur. Près de la tour de l'est, on voit les vestiges d'un autre corps de logis. Chacune des tours paraît ainsi avoir eu ses dépendances. L'une (celle de l'est) a des contreforts aux angles et au centre de chacun des quatre côtés ; ils s'arrêtent à une certaine hauteur. L'autre tour n'en a pas, mais elle est admirablement construite en beaux blocs de grès bigarré et

d'une solidité parfaite. Elle a 41 mètres de hauteur et renferme six étages, dont un souterrain. Chaque face à 10 mètres de largeur. Elle se termine par une plate-forme entourée de créneaux L'autre tour n'a que 28 mètres d'élévation sur 7 de large. Elle se termine également par une plate-forme. Elle nous a paru un peu plus ancienne que la plus élevée. Le seuil de la porte par laquelle on y pénétrait est à 4 mètres au-dessus du sol. C'est la tour qui, par l'effet de la perspective, paraît la plus élevée dans le dessin ci-joint (V. la page suivante) parce qu'elle èst du côté le plus rapproché du dessinateur.

« Il est impossible d'attribuer à ces tours une date antérieure au XIVe siècle ou à la fin du XIIIe.

« Il est vrai que les murs d'enceinte du château montrent quelques restes de maçonnerie en arêtes de poisson ; mais la plus grande partie des revêtements extérieurs ne paraît pas aussi ancienne et pourrait bien avoir été reprise à l'époque où les tours ont été élévées. S'il y a eu un château sur le même emplacement du temps de Charlemagne, et même avant lui, si l'on en croyait la tradition, il n'en reste pas assez de vestiges pour qu'on puisse le reconnaître.

« Quelques maisons en dehors de la place montrent des fenêtres anciennes.

« Les tours de St-Laurent sont encore très-belles et presque intactes. La ville de St-Céré devrait évidemment en faire l'acquisition pour en assurer à tout jamais la durée. Ces ruines sont en quelque sorte sa dépendance : c'est le monument qui se fait remarquer des voyageurs, et elle ferait acte de patriotisme en les achetant. A son défaut, le Conseil général du Lot devrait en faire l'emplète, et la somme, d'ailleurs modeste, qui serait votée pour cette acquisition serait aussi et plus utilement employée qu'aucune autre, car les monuments de l'histoire locale sont des monuments

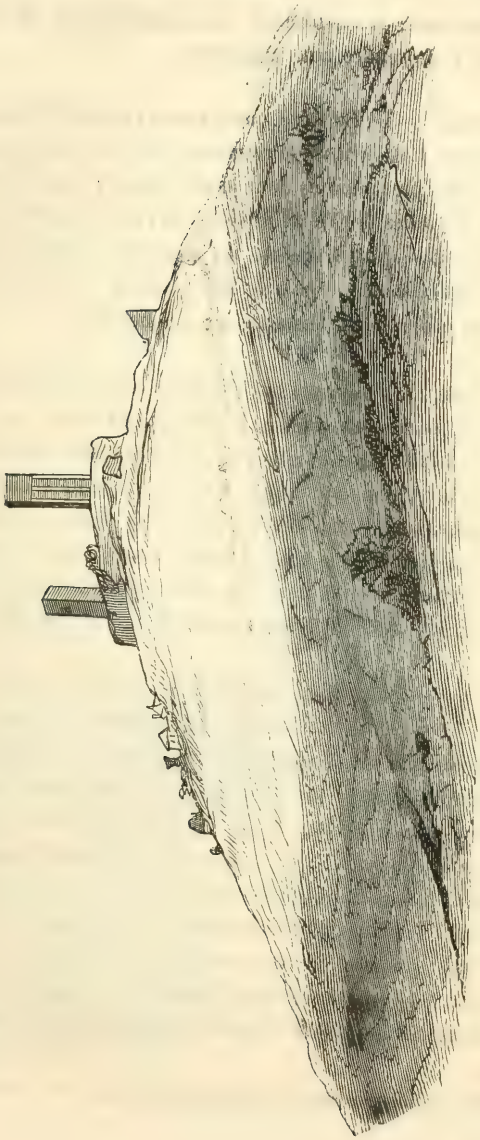

VUE DU CHATEAU DE SAINT-LAURENT, PRÈS SAINT-CÉRÉ.

d'*utilité publique.* Il appartient à une administration éclairée de le faire comprendre aux populations.

« *Castelnau.* — De St-Céré, nous avons vu dans le lointain le château de Castelnau-de-Bretenoux, un des plus considérables et des plus réputés dont je n'ai point à vous parler, parce que M. Jules de Verneilh vient de vous en entretenir; les quatre tours qui garnissent les angles et le beffroi dont l'élévation est, dit-on, de près de 200 pieds, se détachent sur l'horizon et produisent à distance un très-bel effet.

« *Le Camp de Césarines* fait partie du canton de St-Céré; nous n'avons pu nous y rendre, à notre grand regret, car ces singuliers retranchements méritent d'être étudiés. Heureusement, M. Calvet nous a donné, à Cahors, des détails curieux sur les explorations et les fouilles qu'y avait faites son père, M. Calvet, conseiller à la Cour d'Agen, dont la Société française regrette vivement la perte, et qui avait donné l'impulsion aux recherches archéologiques dans le Lot, il y a trente ans.

« *Figeac.* — Nous avons passé devant Figeac, dont j'ai entretenu les lecteurs du *Bulletin monumental*, et dont les maisons anciennes montrent quelques cheminées intéressantes.

« Au couchant et au midi de Figeac s'élèvent deux espèces d'obélisques qui semblent avoir eu la même destination : on les appelle *Aiguilles;* elles présentent une base composée de plusieurs marches, qui supporte un prisme de 5 mètres de hauteur sur 4 mètres de circonférence. Ce prisme est couronné d'une pyramide de 4 à 5 mètres. On a dit que ces monuments ont été construits pour recevoir des lampes ou fanaux, afin de diriger pendant la nuit les pélerins qui venaient à Figeac.

« Voici l'esquisse d'une de ces pyramides, que nous adressait

UNE DES AIGUILLES DE FIGEAC.

M. de C*** (1); on pénétrait à l'intérieur par une ouverture placée dans la colonne. On voit que ces aiguilles ressemblent tout-à-fait aux fanaux de cimetière que nous avons étudiés un des premiers, il y a plus de trente ans, et dont nous avons signalé un grand nombre en Poitou, en Saintonge et en Limousin.

« *St-Antonin.* — J'ai revu Najac et La Guépie, et je me suis arrêté à St-Antonin, dont l'hôtel-de-ville méritait bien une station : photographié, lithographié, gravé dans le Dictionnaire de M. Viollet-le-Duc, auquel la restauration de l'édifice a été confiée, ce monument civil est connu de tout le monde, et il me suffit de renvoyer aux figures qui en ont été faites et qui vaudront toujours mieux qu'une description.

« Le parcours du chemin de fer est extrêmement pittoresque dans cette contrée et dominé, à St-Antonin, par des falaises calcaires assez élevées.

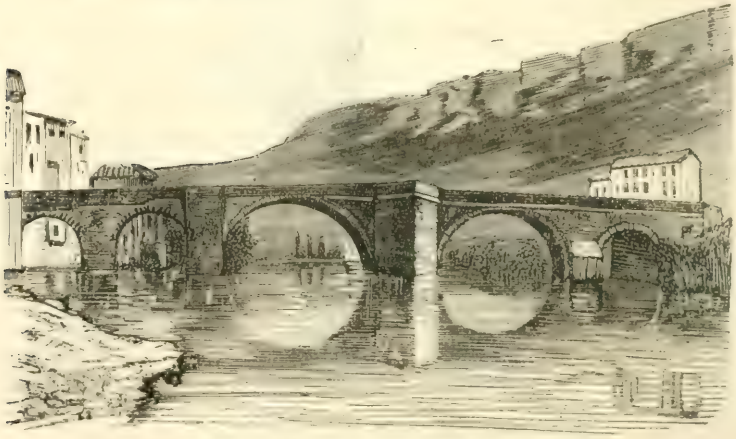

VUE DU PONT DE SAINT-ANTONIN ET DES FALAISES CALCAIRES QUI DOMINENT LE CHEMIN DE FER.

« Pour entrer à St-Antonin, on passe l'Aveyron sur un pont déjà ancien dont voici le dessin. »

(1) Voir le *Bulletin monumental*, p. 518.

M. de Caumont manifeste le désir que des démarches soient faites pour préserver de la destruction les ruines intéressantes du château de Najac. M. le vicomte d'Armagnac répond à l'honorable directeur que M. le comte d'Armagnac, son père, a fait déjà des tentatives dans ce but, et qu'il a dû renoncer à son projet devant les prétentions exagérées du propriétaire.

Dans une savante improvisation qui a vivement intéressé la réunion, M. le docteur Cattois fait ressortir les contrastes frappants qui existent entre St-Marc de Venise et la cathédrale de Cahors au point de vue des dispositions architecturales. A considérer ces deux monuments, on ne croirait à aucune parenté, dit l'éminent archéologue : St-Marc, c'est la richesse, c'est la tradition presque en tout pieusement conservée ; à Cahors, c'est la pauvreté, c'est, j'oserais le dire, une sorte de contre-pied de toutes les traditions anciennes. Dans l'une et l'autre de ces basiliques, l'aspect extérieur est beau, grandiose, imposant ; mais l'aspect intérieur est loin d'offrir la même analogie, au point de vue ornemental. A Cahors, la basilique entière est revêtue d'un badigeon qui la dépare et attriste l'œil de l'archéologue ; à St-Marc de Venise, sauf quelques restaurations du XVIe siècle, tout est demeuré intact et respecté. Les murailles sont revêtues de splendides mosaïques formées avec les marbres les plus précieux. Dans la partie ornementale, tous les sujets sont traités dans l'ordre hiératique fondé sur les convenances. Ainsi, dans les mosaïques, tous les sujets sont disposés de manière à témoigner un religieux respect pour le lieu saint. Tous les personnages sont tournés vers l'autel, leur attitude, leurs poses sont toutes inspirées par la même pensée. Cette tradition, cet usage se conservèrent depuis les premiers siècles jusqu'au XIIe siècle. A partir

de cette époque, une marche tout opposée vint à prévaloir : le peintre ne se préoccupa plus des convenances religieuses, il rechercha avant tout et par dessus tout l'effet de ses tableaux ; il voulut frapper les yeux avant de chercher à parler à l'âme. Le contraste entre ces deux systèmes se manifeste d'une manière frappante dans deux églises ornées, de nos jours, par un peintre éminent, le regrettable Flandrin. Ces églises sont St-Vincent-de-Paul et St-Germain-des-Prés. A St-Vincent-de-Paul, la tradition antique a été religieusement observée ; à St-Germain, l'artiste n'en a tenu aucun compte, aussi l'effet est-il bien différent : il suffit de sentir pour le comprendre. A Venise donc, tout ce qui existe de mosaïques, de personnages converge vers l'autel, comme vers un centre unique vers la demeure mystérieuse du Dieu trois fois saint. Des changements, cependant, ont été faits dans l'ordonnance intérieure du monument ; changements rares, il est vrai, mais que l'on ne doit pas moins déplorer comme dérogation aux traditions antiques. Au XIIIe siècle, l'autel principal a été changé de place. Il se trouvait primitivement sous la coupole centrale, à l'intersection des transepts, sa place hiératique ; pour se conformer aux exigences de l'époque, on l'a reporté sous sa coupole adjacente, vers l'abside orientale, et, toujours poussé par les mêmes exigences, on lui a donné des proportions plus grandes que celles de l'autel primitif. Cet autel, ajoute l'ingénieux touriste, nous avons cru le reconnaître relégué à l'une des places secondaires de l'antique basilique. Il est fort petit, large d'un mètre environ ; il est couvert d'un *ciborium* et il est le seul entre tous qui soit muni d'une sonnette pour annoncer les différentes phases du saint Sacrifice. En Italie, on ne sonne jamais qu'aux grandes messes, aux messes paroissiales. Ce petit autel, objet pour moi d'une attention toute particulière, dit M. Cattois, est relégué dans un coin ;

mais j'ai remarqué qu'il était le plus vénéré, le plus fréquenté : c'est donc évidemment l'autel ancien, l'autel primitif; car, toujours, la vénération se reporte instinctivement vers les choses qui ont reçu la consécration du temps. Leçon frappante pour les innovateurs qui ne craignent pas d'infliger le cachet de leur ignorance et de leur mauvais goût à nos monuments et à nos traditions antiques. En France, ce que j'appellerai la vraie, la bonne tradition, celle qui nous a été léguée par nos devanciers, cette tradition a été religieusement observée depuis Charlemagne jusqu'à saint Louis. A partir de cette époque, la tradition commence à s'effacer peu à peu et arrive le règne des innovations, des altérations qui n'a fait que croître d'âge en âge pour dominer complètement de nos jours. En France, on bâtit beaucoup, on entasse beaucoup de pierres sur pierres, on restaure ou plutôt on refait nos monuments; mais rien ne satisfait le goût, rien ne peut servir de modèle. En Italie, cette terre classique des arts, il n'en est pas de même : partout les dispositions hiératiques ont été respectueusement conservées. C'est en vain que dans notre pays vous chercheriez une basilique, une vraie basilique dans l'acception du mot : à l'exception de Notre-Dame de Lorette, vous n'en trouverez aucune. Du reste, l'exception n'est pas heureuse : si, à l'extérieur, Notre-Dame de Lorette est une pâle copie des monuments de l'Italie, à l'intérieur tout y est altéré et rien ne rappelle ces admirables modèles. Les basiliques anciennes satisfaisaient complètement à toutes les exigences du culte : on pouvait, en leur conservant l'unité de caractère, leur donner toutes les dimensions, toutes les proportions voulues. La coupole sphérique a cet avantage qu'elle permet plus d'ampleur, plus de développement que n'en laissent nos voûtes gothiques. Par la division de l'espace et de la ramification de leurs nombreux supports, comme preuve des altérations de certaines formes hiératiques, les

exemples cités à Montauban ont été rappelés de nouveau en les appliquant spécialement à la cathédrale de Cahors. Dans la pensée de notre savant confrère, toutes les dispositions hiératiques ou esthétiques de notre culte ont subi des altérations analogues à celles qu'il a exposées à Montauban, et, pour conclusion, il dit qu'on ne peut produire d'heureux effets de l'art chrétien qu'en revenant aux règles sacramentelles qui l'ont guidé depuis son berceau jusqu'à son entier développement.

M. de Belot lit des vers sur Rocamadour, précédés d'une préface aussi savamment écrite que pieusement inspirée. Ces vers, animés d'une conviction profonde, sont d'une facture qui décèle, chez l'auteur, le culte des lettres joint à celui de la poésie : c'est une ode à la Vierge Marie, pleine de verve et de fraîcheur, de foi et d'espérance, et qui a su profondément émouvoir l'assistance entière.

Le Secrétaire,

DE COUGNY,

Membre du Conseil général administratif de la Société française d'archéologie, à Chinon.

VISITE A LA CATHÉDRALE DE CAHORS.

Présidence de M. DE CAUMONT.

M. de Saint-Paul, prié de remplir les fonctions de rapporteur, a présenté en ces termes le compte-rendu de cette visite :

A l'heure arrêtée la veille par M. le Directeur du Congrès, les membres présents à Cahors, accompagnés de plusieurs honorables ecclésiastiques de la ville et des environs, se sont rendus à l'église cathédrale où les attendait M. le curé de la paroisse qui, avec une obligeance et une urbanité parfaites,

a fait aux hôtes temporaires de la ville les honneurs de ce remarquable monument.

L'importance du système de construction adopté par l'architecte, qui dérive évidemment de St-Front de Périgueux, et n'est aujourd'hui parfaitement perceptible qu'à l'intérieur, oblige votre rapporteur, Messieurs, à déroger aux règles établies, qui prescrivent de commencer la description des édifices par l'extérieur, d'en bien apprécier l'ossature, avant de pénétrer dans les nefs, le sanctuaire et les chapelles, et de s'assurer ainsi du talent de l'architecte dans la composition de son plan.

La cathédrale de Cahors, à l'extérieur, a été tant de fois remaniée, les divers styles d'architecture s'y rencontrent sur tant de points, soudés ou raccordés plus ou moins bien les uns aux autres, qu'il doit être extrêmement difficile, sinon impossible, de la reconstituer d'après un examen de l'extérieur, même assez prolongé; aussi demandons-nous la permission d'introduire, sans transition, les visiteurs dans l'intérieur du monument.

On est frappé tout d'abord en entrant, en dépit des degrés nombreux qu'on est obligé de descendre, de l'aspect imposant et des nobles proportions des coupoles qui recouvrent les deux travées de la nef; le chœur lui-même, quoique d'une époque différente et bien que l'on doive regretter l'absence d'une grande abside flanquée d'absidioles, comme à Solignac ou à Souillac, est d'un beau caractère et remarquable par l'étendue de ses surfaces ajourées, eu égard surtout à la région dans laquelle il a été construit.

Les deux coupoles sur pendentifs qui constituent la partie vraiment curieuse du monument, dérivent évidemment de celles de St-Front de Périgueux, et parmi la nombreuse progéniture issue de cette église qui, pour la France, est un prototype, elles seraient des plus anciennes. Étranger à l'his-

toire du pays, je serais inexcusable de vouloir imposer des dates et de les donner comme positives ; je me contente de me référer à celles fournies par les caractères de la construction et l'ornementation plus ou moins avancée de ses différentes parties ; n'oubliant pas non plus de tenir grand compte, surtout pour celles de la période ogivale, du retard bien constaté que subit ce style dans les régions du Midi.

Les coupoles de Cahors, inscrites dans quatre grands arcs légèrement ogivaux d'une grande épaisseur, et s'appuyant sur de puissants piliers quadrangulaires, sont sur pendentifs, c'est-à-dire reposant sur le sommet des arcs et quatre triangles en section de sphère ; l'appareil que laissent apercevoir quelques parties détachées des nombreuses couches de badigeon qu'il a reçues, est très-régulier ; formé, surtout à l'intrados des arcs, de longs et minces claveaux, d'une pierre de taille très-foncée.

A la naissance de la calotte hémisphérique sont pratiquées quatre petites baies, disposées, suivant l'orientation de l'édifice, au midi et au nord ; entre les piliers s'ouvraient de grandes arcades aveugles, au nombre de trois probablement, ainsi qu'on peut le supposer d'après celle qui existe encore du côté méridional et la plus rapprochée de l'entrée de l'église. Au XIVe siècle, cette arcature fut entamée et des chapelles, dans le style de l'époque, pratiquées sur leur emplacement ; du côté septentrional, une grande tribune, du style de la Renaissance avancée, fut disposée entre les deux énormes piliers de la première coupole (V. la page suivante).

Dans chaque travée, au nord et au midi, sont pratiquées trois fenêtres en plein-cintre, la médiane plus élevée que les deux autres. Quant à ces dernières, un doute s'élève : sont-elles primitives ou ont-elles quelque peu été remaniées ?

Quelques irrégularités se rencontrent dans les dimensions des piliers, qui ont une saillie plus ou moins forte ; de plus,

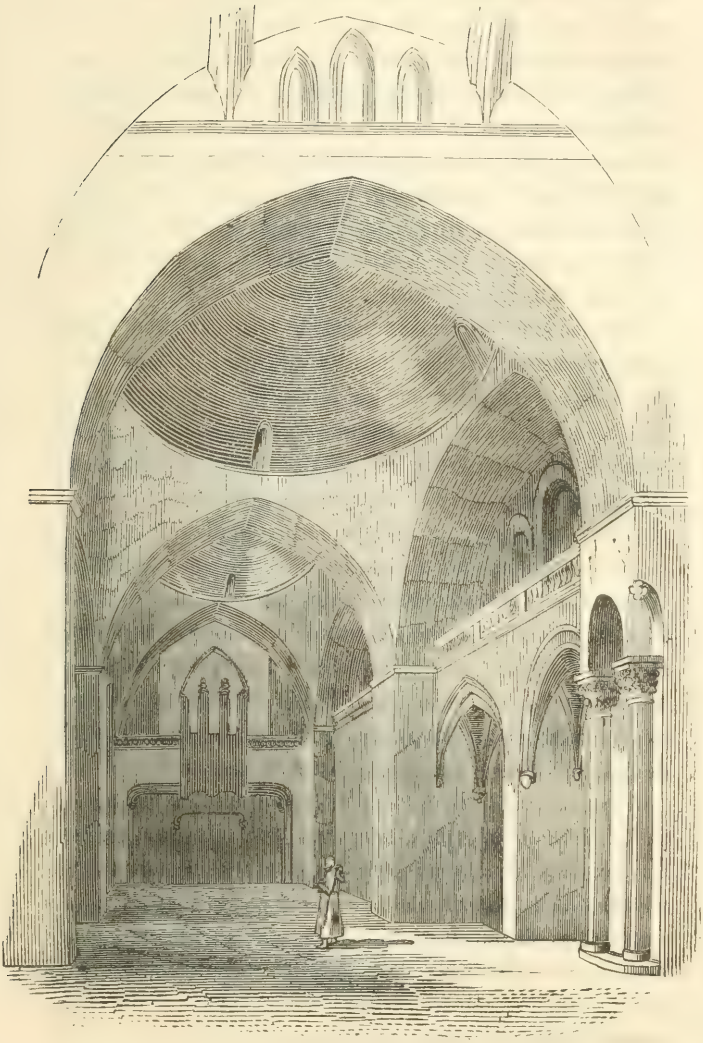

VUE INTÉRIEURE DE LA CATHÉDRALE DE CAHORS.

du côté septentrional, le dernier pied-droit, au lieu de présenter une masse quadrangulaire comme celui qui lui fait face du côté de l'épître, offre de face une arcade en encorbellement soutenue par deux colonnes couronnées de chapiteaux romans dont l'un se retrouve à Moissac. Derrière ces colonnes, le pilier diminué n'est plus en liaison avec le reste de la bâtisse, ce qui annonce évidemment un temps-d'arrêt ou une modification dans le plan primitif. M. Bouet, de Caen, a été le premier à apercevoir ce détail de construction, qui est d'une extrême importance.

L'ancienneté des deux travées à coupoles étant établie (elles présentent, en effet, tous les caractères du XIe siècle), procéda-t-on immédiatement à la construction de la grande abside qui devait être recouverte d'une demi-coupole et flanquée de ses trois absidioles, ou s'écoula-t-il un certain intervalle de temps avant la reprise des travaux?

Malgré la grossièreté des chapiteaux qui surmontent les colonnes flanquant les absidioles, j'incline vers la seconde opinion: à l'intérieur, en effet, les mêmes chapiteaux surmontent les colonnes-contreforts des absidioles dont les corniches, richement ornementées de larmiers à billettes et à rosaces d'un beau dessin, de consoles et de modillons historiés ou diversement sculptés, présentent, ainsi que les flancs de l'édifice, tous les caractères du XIIe siècle.

Il est à présumer que la demi-coupole n'a jamais été bâtie: l'ère ogivale était inaugurée, on continua donc les travaux dans le nouveau style importé des régions septentrionales de la France où il a pris naissance. D'après mes impressions d'habitant du Nord, je daterais toute cette partie de la fin du XIIIe siècle; à Cahors, il est fort possible qu'elle soit du commencement du XIVe. Je souhaite que des documents historiques jettent du jour sur la question.

Toute la partie que décrit l'hémicycle du sanctuaire à

laquelle je reconnais une ancienneté relative, où s'ouvrent deux des absidioles primitives (la troisième ayant été remplacée, en 1484, par une chapelle d'un style bizarre), est surmontée de sept fenêtres de style ogival : trois grandes et quatre minces et allongées, une grande occupant naturellement le rond-point du chœur ; au-dessus de ces ajours d'un beau caractère, s'ouvrent d'autres baies trapues et terminées par des arcs segmentaires d'un effet beaucoup moins satisfaisant ; les nervures de la voûte sont parfaitement disposées, mais déjà elles manquent de simplicité et l'architecte y vise à l'effet.

Il ne nous serait pas possible, Messieurs, dans le cadre que nous nous sommes tracé, d'entreprendre la description des chapelles de tous les âges et de tous les styles qui décorent l'édifice : attachons-nous simplement à étudier la construction des coupoles et pour cela suivons, dans les parties supérieures de la cathédrale, M. le Directeur et les hommes compétents qui l'accompagnent.

Arrivés au pied des tambours, dissimulés, hélas ! en grande partie par de déplorables bahuts en briques qui supportent une charpente recouvrant les deux coupoles et les autres parties de l'église, les membres du Congrès reconnaissent l'ancienneté de cette partie, constatée par la simplicité, la barbarie même des modillons qui supportent le larmier circulaire, et qui diffèrent complètement de ceux des bas-côtés extérieurs et des absidioles.

La seconde coupole, sous les charpentes, est encore surmontée d'un lanternon quadrangulaire qui, certes, n'est pas primitif et composé d'une maçonnerie grossière, terminée par quelques briques et une couverture en charpente.

Redescendus de notre ascension, notons, avant de quitter le saint lieu, les traces d'un soubassement ancien qui

décrit le rond-point du chœur et sert de base à la clôture moderne qui délimite la partie réservée au clergé. M. le curé fait observer que l'autel a toujours dû s'élever à peu près à la place où il est situé aujourd'hui et non pas sous la seconde des coupoles.

M. le docteur Cattois appelle l'attention du Congrès sur la disposition liturgique de l'espèce de narthex qui précède l'église, avec chapelles à droite et à gauche, dont l'une doit être essentiellement un baptistère.

Avec nos idées d'archéologue du nord de la France, une façade comme celle de la cathédrale de Cahors a lieu de nous étonner : en effet, point de contreforts, point de divisions longitudinales ; quelques cordons horizontaux qui servent, à peine, à diviser les masses : voilà, avec quelques baies et une rose d'un beau dessin, ce que nous rencontrons sur cette immense surface, dont la partie centrale semblait destinée à une élévation plus considérable que les parties latérales, surmontées de tours d'un effet assez disgracieux.

La porte principale, divisée en deux baies par un trumeau, présente dans son tympan sept niches avec dais et culs-de-lampe, dont la médiane est plus élevée que les autres ; de chaque côté, des pieds-droits, des colonnettes, en retraite, surmontées de chapiteaux à double feuillage, accuseraient, dans le Nord, le style du XIVe siècle avancé.

Au midi, en retour d'équerre, et avant que des constructions privées viennent, en parasites, s'attacher aux flancs du vénérable édifice, s'ouvre une remarquable porte du XIIe siècle, avec arcature fleuronnée subtrilobée, d'un style tout oriental ; une archivolte de damiers circonscrit, à l'intérieur, le plein-cintre que décrit la partie supérieure de la baie.

Passons maintenant, avec les membres du Congrès, du côté nord de la cathédrale, bien plus accessible à nos

investigations, et arrêtons-nous d'abord devant le remarquable porche, précédemment muré, qui n'est rendu à notre admiration que depuis quelques années.

L'ornementation sculptée, fort rare dans tout le reste de l'édifice, semble s'être concentrée sous cette vaste arcade ogivale dont le tympan et les ébrasements présentent les plus beaux spécimens de l'art du XIIe siècle. Remarquons, avant de décrire cette ornementation, les assises alternées, en matériaux noirs et blancs, qui forment, à l'intérieur de la baie, les côtés des pieds-droits, décorés en outre de trois arcades s'appuyant sur des colonnettes couronnées de chapiteaux historiés des plus remarquables, et dont plusieurs sont d'une parfaite conservation ; entre les colonnes, d'énormes rosaces, d'une saillie considérable, ne laissent pas un point de la surface sans décoration ; ce genre d'ornement paraît particulier à la région dont le principal monument nous occupe en ce moment. A l'intérieur, un cordon saillant qui fait le tour de l'arcade ogivale est décoré de personnages se livrant à des exercices divers : on remarque, entre autres, un chasseur poursuivant un cerf tombant dans des filets, deux guerriers protégés par des boucliers pointus, se combattant à coups de massue, des forgerons qui ferrent nn cheval, etc., etc.

Le tympan, à l'origine, était soutenu par un linteau en marbre ou pierre dure, d'un poids énorme, reposant lui-même sur un double trumeau composé d'une double colonne séparée par une moulure saillante et surmontée, vu la durée de la matière, d'un chapiteau très-simple du même dessin que ceux des bas-reliefs supérieurs.

Le poids énorme qu'il soutenait fit rompre le linteau principal. C'est alors qu'on construisit ces deux arcades cintrées en grès bigarré qui semblent d'une époque très-postérieure à l'ensemble du monument.

Le bas-relief du tympan, formé de plaques de pierre calcaire encastrées dans l'arcade ogivale, offre deux compositions distinctes : au centre et dans la partie supérieure, le Christ dans une auréole, accompagné d'anges nombreux dans des positions et de mouvements divers ; puis, de chaque côté, deux compartiments où est représentée l'histoire de saint Étienne. A gauche, dans le compartiment supérieur, le Saint, qui soutient de la main gauche un édicule, est assailli ou accosté par des personnages qui ne semblent pas animés d'intentions pacifiques; plus bas, le Saint se livre à la prédication en présence d'auditeurs qui se bouchent les oreilles ; du côté opposé, le Christ assis sur un trône est accompagné d'une autre figure humaine, et à la gauche, une main, celle du Père-Éternel, sort d'un nuage sur la limite de la voussure. Plus bas, le martyre de saint Étienne.

Au-dessous des scènes précédentes, sur une même ligne, et sous une suite de dais subtrilobés décorés dans le style du XIIe siècle, douze personnages sont représentés dans des attitudes diverses : parmi eux, il est aisé de reconnaître saint Pierre, caractérisé par les clefs qu'il tient à la main ; la Sainte-Vierge, qui occupe l'arcature médiane, est également reconnaissable. Quant aux autres figures, une discussion s'établit entre les membres du Congrès, présents à cette visite ; d'où il ressort que la majorité semble se rattacher à l'opinion qui voit dans ces personnages les onze Apôtres.

La monographie de la cathédrale de Cahors a été publiée par M. Calvet, inspecteur des monuments historiques en 1841 ; c'est ce membre de la Société qui a retrouvé et mis au jour ce portail remarquable, ainsi qu'il le raconte dans son travail, et qui l'a mis en état à l'aide d'une allocation fournie par la Société française d'archéologie.

Continuant notre examen, sur le flanc septentrional de la cathédrale, nous constatons de plus en plus le degré de

supériorité évidente de la sculpture de toute cette partie, ainsi que des absidioles, sur celle des coupoles primitives. On remarque aussi les dimensions inusitées du grand oculus, ouvert dans l'absidiole du Nord-Est.

Nous voudrions pousser plus loin la description et l'examen du monument si remarquable qui nous occupe en ce moment; mais il nous faudrait, pour arriver à ce résultat, plus de temps que nous n'en avons à notre disposition.

N'oublions pas cependant de mentionner, parmi les dépendances de la cathédrale de Cahors, la belle sacristie du XIVe siècle, dont la voûte peinte conserve encore sa décoration primitive ; l'élégant cloître de style flamboyant, dont les détails gracieux peuvent rivaliser avec ce que le Nord nous offre de plus remarquable en ce genre ; une chapelle avec des voûtes d'un caractère tout allemand ; la maison curiale et ses remarquables croisées ; le vieil édifice du Chapitre, où se remarquent encore des modillons d'une construction très-primitive, et des baies plus modernes encastrées, avec leurs meneaux, dans les anciennes murailles.

Dans le chœur de l'église, cette chapelle à ornementation singulière, où des mains colossales soutiennent les branches noueuses d'une arcade pour ainsi dire végétale, décorée de superbes écussons, de forme italienne, malheureusement martelés. Cette chapelle porte la date de 1484.

Nous nous bornerons à présenter le plan de la cathédrale et de ses dépendances, tel qu'il avait été publié par M. Calvet (V. la page suivante).

Je termine en appelant de tous mes vœux, pour la la cathédrale de Cahors, une restauration intelligente, confiée à un architecte qui ne détruise pas, pour le plaisir de reconstruire, conserve tout ce qui peut être préservé et surtout ne soit pas entraîné par la manie de tout ramener

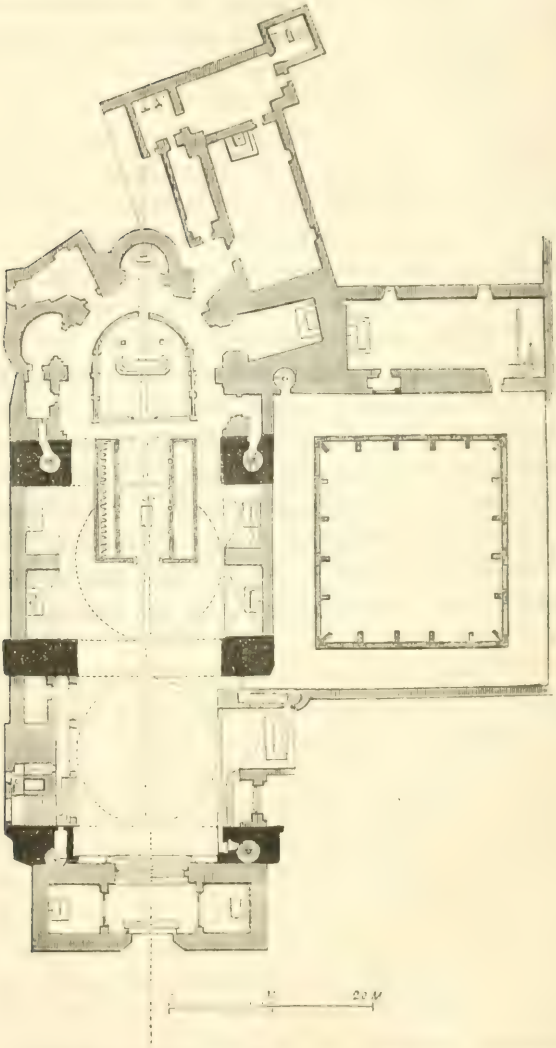

PLAN DE LA CATHÉDRALE DE CAHORS ET DE SON CLOÎTRE.

à l'unité de style. Que l'on conserve donc le portail, le chœur supérieur, etc., mais qu'on fasse disparaître tout ce qui dissimule et enveloppe les coupoles, qu'on en rétablisse les pyramidions; qu'on détruise les horribles chapiteaux qui déshonorent le chœur, et l'artiste qui se contentera de cette honorable tâche aura bien mérité de l'art et de la religion.

Le Rapporteur,

PH. DE SAINT-PAUL.

2e SÉANCE DU 14 JUIN.

Présidence de M. l'abbé MAURY, curé de la cathédrale, membre de la Société française d'archéologie.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, *A. de Cessac*, *Blavielle*, vicaire-général; l'abbé *Pottier*, *de Roumejoux*, l'abbé *Lunet*, de la Société des sciences de l'Aveyron; *Pagan*, de la Société française d'archéologie.

M. *Arthur Calvet*, inspecteur de la Société française d'archéologie, remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Président donne la parole à M. l'abbé Lunet, au sujet de l'occupation de la contrée par les Romains. L'étude des voies romaines, qu'il détermine par des noms de villages et de champs, l'amène à parler d'*Uxellodunum*.

M. de Cessac fait remarquer que ces voies n'existaient pas lors de la prise de la célèbre forteresse.

M. Lunet reprend son sujet. La route elle-même suivie par César a dû servir de tracé à des voies postérieures. Il

développe l'histoire de la conquête du Rouergue, qui a duré 72 ans, rappelant ce qu'il en a dit déjà au Congrès de Rodez. Après la prise d'Alésia, César envoie son lieutenant Caninius pour s'emparer du pays des Ruthènes, et vient plus tard lui-même pour forcer les Gaulois dans leurs derniers retranchements.

M. l'abbé Lunet est porté à identifier Capdenac avec l'*oppidum* d'*Uxellodunum*. Il suit la marche des lieutenants de César, lui-même, et des Gaulois soulevés ; leur itinéraire se révèle, d'après lui, par les noms demeurés aux localités diverses par eux occupées. A l'aide de cette étymologie, dans les détails de laquelle il est difficile d'entrer ici, on suit Caninius à son départ du Velay, traversant le Rouergue, pour se rendre à Narbonne ; levant des troupes sur son chemin, pour accourir à Poitiers, au secours de Duratius ; puis, revenant à travers le Périgord, pour investir les rebelles dans Capdenac. Les dispositions prises par César, pour l'investissement de la place, se révèlent encore, selon lui, autour de ce même lieu par des analogies de dénomination.

L'exposition de cette théorie, faite avec l'accent d'une profonde conviction, a excité fréquemment l'hilarité de l'Assemblée. Si l'étymologie est parfois d'un utile secours, comme complément de démonstration, elle court le risque de rendre tout-à-fait conjectural et improbable le système historique qui la prendrait exclusivement pour base de ses appréciations.

M. Ficat, architecte, a la parole pour donner quelques indications sur l'église de Duravel, laquelle a été l'objet, de la part de M. Deloncle, d'appréciations contestées.

La crypte de l'église de Duravel est semblable à celle de Caniac, qui est plus soignée. Celle de Duravel, rectangulaire, supportée par de petites colonnes de style barbare, est an-

térieure à l'église. Les piliers sont frustes ; on n'en peut reconnaître la forme primitive.

Cette crypte est du Xe au XIe siècle ; l'église, partie de 1150 et partie de la fin du XIIe. Le sanctuaire est la partie la plus ancienne ; on a continué l'église, en l'allongeant ; la façade est du XIVe siècle, ainsi que la porte. L'église a trois nefs ; les bas-côtés sont analogues aux bas-côtés de l'église du Puy ; des demi-berceaux font fonction d'arcs-boutants ; les chapiteaux rappellent le style du roman-bourguignon. Vingt-deux chapiteaux règnent autour de l'abside, étagés les uns sur les autres, et la chapelle est fermée par une demi-coupole. Les chapiteaux du sanctuaire et ceux de la nef ne sont pas de la même époque. Le clocher est placé sur le transept, qui n'a point le caractère dominant dans le pays, mais celui des églises romanes du Velay : ce qui porte à penser qu'il est l'ouvrage d'architectes étrangers. Les ouvertures de la sonnerie sont des lancettes avec colonnettes à chapiteaux très-ornés.

Un édifice offrant des caractères similaires est l'église fortifiée de *Laroque-Toirac*. Elle a trois nefs ; c'est une copie, en petit, de celle de Duravel. Les transepts sont un peu inclinés, non droits sur l'axe ; les arcatures sont placées de travers. C'est, évidemment, l'effet d'un système. Elle est munie de machicoulis, de meurtrières et organisée pour la défense.

M. Ficat signale aussi l'église de *la Canourgue*, antérieure au XIe siècle ; celle de *Gluges* serait aussi de la même époque.

Il ne peut donner d'indication sur les inscriptions du Ve siècle, qui auraient été récemment découvertes dans l'église de *St-Cirq*.

La question de l'emplacement d'*Uxellodunum* est reprise.

M. Nadal a la parole. Il lit un mémoire, dans lequel il

développe la thèse favorable à Luzech. Après avoir résumé les conditions topographiques que, d'après la description d'Hirtius, doit réunir le lieu où l'on veut voir l'assiette de l'*oppidum* gaulois, M. Nadal cherche à démontrer qu'on ne les rencontre pas à Puy-d'Issolu et qu'à Luzech, elles sont réunies. Ce mémoire contient un exposé clair et substantiel des arguments déjà produits par MM. Creuly et Jacob, plutôt qu'une appréciation basée sur des faits nouveaux.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire,

Arthur CALVET,

Inspecteur de Lot-et-Garonne.

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL ADMINISTRATIF.

Présidence de M. DE CAUMONT.

La séance est ouverte à midi.

Siégent au bureau : MM. *Gaugain*, trésorier-archiviste ; le comte *de Toulouse-Lautrec*, inspecteur-divisionnaire ; *de Roumejoux*, inspecteur du Lot ; l'abbé *Azémar*, inspecteur de l'Aveyron ; *de Laurière*, inspecteur de la Charente ; *Calvet*, inspecteur de Lot-et-Garonne.

L'abbé *Pottier*, secrétaire-général de la 32e session du Congrès, remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Laurière donne des explications sur les réparations à faire à la lanterne de Cellefond. 100 fr. sont mis à sa disposition pour cette restauration.

Le comte Danger est chargé de veiller aux travaux à exécuter à la tour de Vienne (Calvados). 100 fr. sont alloués pour cette réparation.

100 fr. sont alloués à M. Plessis, maire de Maizières, pour la restauration de la tour de l'église de cette commune.

M. de Toulouse demande si tous les fonds votés à Rodez ont été employés. M. l'abbé Azémar répond qu'il n'a pas encore disposé des fonds destinés à La Cavalerie.

M. l'inspecteur de l'Aveyron signale à Carentomac une ville romaine vers laquelle aboutissent plusieurs voies. 100 fr. sont alloués pour pratiquer des fouilles sur ce point.

M. le Directeur recommande que l'on s'applique à la recherche des substructions beaucoup plus qu'à celle des médailles, comme le font la plupart de ceux qui pratiquent des fouilles. M. l'abbé Cabaniols, curé de St-Salvadou, est chargé des travaux.

50 fr. sont également alloués à M. Azémar pour relever des inscriptions carlovingiennes incrustées dans les murs de l'église de Cambon.

Les allocations du Tarn sont maintenues.

150 francs sont réservés pour être mis, le cas échéant, à la disposition de M. l'inspecteur du Lot.

200 francs sont mis à la disposition de MM. de Cougny et de Sonnay, pour l'entretien des toitures de l'église de Cravant. M. de Caumont donne des détails sur cet édifice et sur la visite qu'il vient d'y faire avec M. Bouet.

Le Conseil, consulté, est d'avis que l'*Almanach de l'Archéologue français* continue de paraître.

M. Calvet parle de l'érection, à Agen, d'un monument à la mémoire de Jasmin, le poète languedocien. La Société vote 50 francs pour sa souscription à ce monument.

Sur la proposition de MM. de Caumont et de Toulouse, sont nommés membres du Conseil général administratif de la Société française d'archéologie :

MM. Étienne Mazas.

MM. Le vicomte Bernard D'ARMAGNAC.
DE COUGNY, à Chinon.
DE SONNAY, à Cravant (Indre-et-Loire).
DEVALS, secrétaire de la 32e session du Congrès.
MAURY, curé-archiprêtre de la cathédrale de Cahors.
MAGEN, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et lettres d'Agen.
Le docteur CATTOIS, de Paris.

Ont été nommés membres de la Société :

MM. DELONCLE, littérateur, à Puy-l'Évêque.
COMBES, naturaliste, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Fumel (Lot-et-Garonne).
MAISTRE DE ROYER DE LA LONDE, à Paris.
COUSTOU, de Montauban.

MÉDAILLES DÉCERNÉES.

Des médailles d'argent ont été décernées :

A M. le docteur Pépin, de St-Pierre-sur-Dive, pour ses études sur l'épigraphie campanaire et tumulaire des cantons de St-Pierre-sur-Dive, Mézidon et Coulibœuf;

A M. Victor Petit, pour sa monographie des monuments de Fréjus, publiée dans le *Bulletin monumental;*

A M. Petit, membre du Conseil général du Loiret, pour ses fouilles à Triguières et pour son Histoire de Château-Renard;

A M. Marionneau (de Nantes), pour sa Description des œuvres d'art qui décorent les édifices publics de Bordeaux;

Une médaille de bronze a été décernée à M. Advielle (d'Arras), membre du Conseil administratif, à Rodez, pour ses nombreuses publications archéologiques et ses recherches sur l'histoire d'Aubrac.

M. l'Inspecteur de Lot-et-Garonne émet le vœu que le Congrès se réunisse un jour à Agen et, dans la même session, à Auch. M. le Directeur lui répond : en 1866, on se réunira à Douai; en 1867, à Perpignan, à Narbonne et à Carcassonne ; peut-être pourrait-on tenir en même temps une séance générale à Agen. Quoi qu'il en soit, le désir exprimé est pris en considération.

Mg^r l'Évêque d'Agen, remarque l'abbé Pottier, avait bien voulu déjà exprimer le même désir.

La ville de Toulouse s'est aussi fait inscrire.

La séance est levée à 1 heure 1/2.

Le Secrétaire du Conseil,

P. POTTIER.

3e SÉANCE DU 14 JUIN.

Présidence de M. DE PEYRONNENQ.

A deux heures la séance est ouverte.

Siégent au bureau : MM. *Blavielle*, grand-vicaire; *de Caumont*, le comte de *Toulouse-Lautrec*, inspecteur divisionnaire ; l'abbé *Pottier*, secrétaire-général de la session.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'emplacement d'*Uxellodunum*.

La parole est à M. de Cougny.

L'honorable membre de la Société française d'archéologie, sans se prononcer en faveur d'aucune des villes actuelles qui se disputent l'honneur d'être bâties sur l'emplacement d'*Uxellodunum*, rappelle sommairement les détails du siége

et donne une description intéressante de l'état des lieux à l'époque où Jules César arriva devant l'*oppidum*. Je n'analyserai pas cet élégant travail qui sera, sans doute, reproduit *in extenso* dans le volume consacré à la session de 1865. Qu'il me soit permis seulement de remercier ici M. de Cougny, au nom de mes compatriotes, des paroles énergiques par lesquelles il a flétri la cruauté de César, exalté le courage et le patriotisme des *Cadurques* et mérité les chaleureux applaudissements de l'Assemblée.

La discussion sur la position d'*Uxellodunum* offrait un grand intérêt local dans la capitale du Quercy. Aussi, un grand nombre d'orateurs ont-ils été désireux d'y prendre part.

M. de Cessac succède à M. de Cougny et nous apporte une opinion positive, mûrie par de longs travaux, sur la question qui nous occupe. Quelles que soient, du reste, les convictions de l'orateur, il les expose avec une urbanité et une clarté de discussion que ses adversaires eux-mêmes ont été heureux de reconnaître. Malgré la décision de la Commission chargée par l'Empereur d'étudier ce point historique et généalogique, *Luzech*, dit-il, ne peut, en aucune façon, prétendre à l'honneur d'occuper l'emplacement d'*Uxellodunum*, et cela pour plusieurs raisons : d'abord, parce qu'il est matériellement impossible qu'une aussi petite place ait pu renfermer dans son sein les nombreux combattants qui résistèrent à Jules César, et que M. de Cessac porte au chiffre de 8 ou 9,000 hommes. Je sais bien, dit-il, que les *Commentaires* ne parlent que de 2,000 hommes laissés avec Lucterius dans l'intérieur de la place, lorsque Drapès en sortit pour aller chercher des vivres à 10 milles ou 15 kilomètres, dans l'intérieur du pays des *Cadurques*. Mais qui ne sait, ajoute l'orateur, que les populations tout entières avaient l'habitude de se réfugier dans les

oppida ou places-fortes à l'approche de l'ennemi ? Ne lisons-nous pas, d'ailleurs, dans le texte des *Commentaires* cette phrase significative : *Magna multitudo hostium..... siti consumebatur ?* Mais, nous dit-on, César méprisait le petit nombre de combattants, *parvum numerum hostium contemnebat.* Qui ne sait encore, répond M. de Cessac, que les Romains avaient la coutume d'attaquer avec très-peu de forces des ennemis en nombre bien plus considérable ? Or, César avait avec lui, devant *Uxellodunum*, six légions et demie, c'est-à-dire une quarantaine de mille hommes, lorsque ses troupes furent réunies à celles de Caninius. Les 10,000 hommes qui se trouvaient dans la ville devaient donc lui paraître une armée bien peu redoutable. Ce qui prouve encore l'importance de l'*oppidum*, c'est que les généraux Fabius et Caninius n'osèrent l'attaquer avec leurs quatre légions et qu'ils attendirent l'arrivée de César et des renforts qu'il leur amenait.

Il est donc évident qu'*Uxellodunum* était une place très-forte et défendue par de nombreux combattants. Or, *Luzech* et *Capdenac* ont-ils jamais pu se trouver placés dans de pareilles conditions ? L'un et l'autre de ces deux bourgs n'ont jamais été que deux bicoques incapables d'arrêter une armée tant soit peu nombreuse et pour le siége desquelles Jules César se serait bien gardé de recourir à un déploiement de forces aussi considérables. A *Luzech*, par exemple, il n'y a pour ainsi dire pas de plateau : ce n'est, tout au plus, qu'une arête de montagne. Pour détruire cet argument, au moins quant à ce qui regarde *Luzech*, 'on a prétendu que l'*oppidum* s'étendait dans toute la presqu'île formée par le cours sinueux du Lot ; il est facile de répondre à cette objection. Comment, en effet, faire accorder cette assertion avec le texte des *Commentaires*, qui affirme que la colline sur laquelle était bâti l'*Uxellodunum* était

abrupte de toutes parts : *Omnes oppidi partes præruptis saxis munitas ?*

D'ailleurs, comment César aurait-il pu empêcher les habitants d'aborder la rivière sur un circuit de 4 ou 5 kilomètres ? Pour cela, il aurait été obligé de faire des travaux entre le Lot et l'*oppidum*. Or, on ne trouve aucune trace de ces travaux. Le fossé que l'on prétend avoir découvert n'est autre chose qu'un ancien bras de la rivière ; en effet, tout indique qu'une île, c'est-à-dire une petite langue de terrain, comprise entre deux bras du Lot, existait autrefois dans la plaine. L'orateur cite à l'appui la petite église appelée *Notre-Dame-de-l'Isle*, le *Chemin-de-l'Isle*, etc., etc.

Mais, supposons, pour un instant, qu'*Uxellodunum* se soit étendu dans toute la presqu'île actuelle ; dans ce cas, les habitants n'auraient attaché aucune importance à la conservation de la fontaine ; car ils auraient trouvé de l'eau à très-peu de profondeur, pour peu qu'ils eussent creusé le sol de la plaine.

Une seconde raison qui milite, suivant l'orateur, contre *Capdenac* et *Luzech* et en faveur du *Puy-d'Issolu*, c'est le texte des *Commentaires* qui dit formellement que Lucterius et Drapès, ayant assisté à un combat entre Poitiers et la Loire, quittèrent le champ de bataille pour aller faire une diversion dans la province Narbonnaise ; mais s'arrêtèrent, serrés de près par l'ennemi, pour se jeter dans un *oppidum* situé *in finibus Cadurcorum*. Or, le *Puy-d'Issolu*, plutôt que *Capdenac* et *Luzech*, ne se trouve-t-il pas sur la frontière du pays des *Cadurques* la plus rapprochée du théâtre du combat, et, par conséquent, sur le passage naturel de Lucterius, se rendant dans la Gaule Narbonnaise ?

M. de Cessac trouve un nouvel argument contre *Luzech* dans l'absence complète de la fontaine dont on ne peut trouver aucune trace, quoi qu'en aient dit les Messieurs de

la Commission. Il fait observer, en outre, qu'on n a pu découvrir, dans les fouilles nombreuses faites à *Luzech*, qu'un très-petit nombre de médailles celtiques ou romaines, tandis qu'au *Puy-d'Issolu*, tout au contraire, les médailles et les débris de poteries et d'ustensiles se rencontrent de tous côtés. De plus, on a reconnu dans la plaine de St-Joly, à 10 milles, c'est-à-dire à 15 kilomètres du *Puy-d'Issolu*, le camp de Drapès qui, comme on le sait, avait été établi à cette distance d'*Uxellodunum*. Tout à côté de l'emplacement de ce camp, s'élève une montagne inculte couverte de *tumuli*, que M. de Cessac et son fils ont fait explorer avec soin et dans lesquels ils ont trouvé une foule d'ossements, de poteries et de divers ustensiles, tels que haches de pierre, silex, etc., que ces Messieurs présentent au Congrès.

M. l'abbé Lunet, curé de St-Laurent, rive d'Olt (Aveyron), entre dans la discussion à la suite de M. de Cessac et cherche à prouver l'identité de *Capdenac* et d'*Uxellodunum*. En effet, dit-il, Caninius et Fabius ont traversé le *Rouergue*, se dirigeant sur *Capdenac*. J'ai pu suivre leur marche pas à pas, pour ainsi dire guidé par l'étymologie d'une foule de noms de lieux plus ou moins importants (*Fabars*, *Cannac*, *Canillac*, etc.), qui fixent, en quelque sorte, le souvenir du passage dans nos contrées de ces deux généraux romains.

En outre de ces nombreuses étymologies, peut-être un peu trop ingénieuses, M. l'abbé Lunet cite à l'appui de son assertion des preuves plus sérieuses et plus concluantes : 1° des traces de fossés pratiqués sur l'isthme qui relie la colline de *Capdenac* aux montagnes avoisinantes, fossés qui s'appellent encore la *Tranchée de César ;* 2° l'existence d'une fontaine à 200 mètres du bourg, fontaine qui coulait primitivement sous les remparts, mais que les travaux de Jules César ont détournée.

N'oubliez pas, dit en terminant M. Lunet, que *Capdenac*

est très-rapproché du pays des *Arvernes* où se retira Lucterius après la prise d'*Uxellodunum.*

M. le capitaine Bial, sans attacher aux étymologies la même importance que M. l'abbé Lunet, croit pourtant qu'elles peuvent fournir d'utiles renseignements : aussi, après avoir rappelé sommairement les diverses opinions qui se sont succédé au sujet de l'emplacement d'*Uxellodunum*, commence-t-il son plaidoyer en faveur du *Puy-d'Issolu,* ou *Ussolu*, par l'examen de ce nom dans lequel il retrouve toute la charpente du mot *Uxellodunum.* Du reste, dit-il, bien que la Commission de la Carte des Gaules ait cru devoir se prononcer sur *Luzech*, la question n'est pas encore complètement résolue, puisque l'Empereur vient d'allouer des fonds pour pratiquer des fouilles à *Ussel*, dans la Corrèze.

M. le capitaine Bial passe ensuite en revue une série de chartes fixant la situation d'*Uxellodunum :* l'une à *Capdenac*, les autres au *Puy-d'Issolu* et à *Luzech.* Il croit que l'on doit les rejeter toutes également. Il cherche ensuite à combattre les objections que l'on pourrait tirer, contre le *Puy-d'Issolu*, de ce texte d'Hirtius :

Flumen infimam vallem dividebat, quæ totum pene montem cingebat.

Magnus fons prorumpebat ab ea parte, quæ fere pedum CCC intervallo fluminis circuitu vacabat.

Autour du *Puy-d'Issolu*, à la vérité, coulent trois cours d'eau au lieu d'un : la *Dordogne*, éloignée de 1 kilomètre ; la *Bourmente* et la *Sourdoire.* Mais, qui ne sait que « *flumen* est un mot générique ayant une signification vague, pouvant s'appliquer à un fleuve, à une rivière, à une source, à une eau quelconque. Hirtius a pu vouloir seulement exprimer d'une manière générale que la montagne était entourée d'eau. » D'ailleurs, l'état des choses peut être changé depuis César. « La vallée de la *Dordogne* est

formée d'alluvions ; c'est un sol conquis par la culture. Il reste encore une certaine marque de cette domination des eaux : je veux parler d'un long étang, appelé la *Hierte*, réunissant la *Bourmente* à la *Sourdoire*. Tout cela forme un réseau d'eau qui enveloppe la montagne..... Tous les ans, vers le commencement d'octobre, et c'est à cette époque de l'année qu'a eu lieu le siége d'*Uxellodunum*, les hautes eaux de la *Dordogne* refoulent celles de la *Sourdoire* et de la *Bourmente*. Celle-ci couvre la plaine *St-Michel*, grossit la *Hierte* et se mêle à la *Sourdoire*, de manière à former, jusque vers Vayrac, une seule écharpe d'eau enceignant la montagne. M. Bial ajoute : je n'en ai pas fini avec la rivière. Elle laissait ouvert, nous dit-on, un intervalle de 300 pieds. Au nord-est, à la ferme des *Roujoux*, le *Puy-d'Issolu* se rattache aux collines voisines par un col qui présente cette largeur à sa partie supérieure. Mais, d'ailleurs, que deviendrait cette question de l'isthme de 300 pieds s'il était démontré que l'on a mal compris jusqu'ici le passage d'Hirtius :

Magnus fons prorumpebat, etc. ?

Ne pourrait-on pas, en effet, le traduire ainsi :

Une grande source jaillissait de cette partie, qui laissait entre elle et la rivière un intervalle de 300 *pieds ?*

Plusieurs hommes très-compétents inclinent pour cette traduction, et M. Bial est de leur avis.

On nous objecte, continue l'orateur, que le plateau du *Puy-d'Issolu* aurait été difficilement défendu par le peu de troupes laissées dans la place. A cela nous répondrons, avec M. de Cessac, que les combattants étaient beaucoup plus nombreux qu'on ne le suppose. Ainsi, ce n'est pas le *Puy-d'Issolu* qui est trop vaste, c'est *Luzech*, c'est *Capdenac* qui sont trop restreints.

M. Bial rappelle, en terminant, qu'on trouve au *Puy-*

d'Issolu beaucoup d'objets celtiques de la même nature que ceux qui ont été découverts autour d'*Alesia* et autres *oppida* contemporains.

L'Assemblée remercie M. le capitaine Bial de ses intéressantes communications, en saluant la fin de son discours par des applaudissements réitérés.

M. Calmels-Puntis, procureur impérial, appuie la théorie de M. Bial en citant un passage de Montaigne, dans lequel cet écrivain mentionne, au XVIe siècle, les continuels changements du lit de la Dordogne.

Le Secrétaire,

Vicomte D'ARMAGNAC.

SÉANCE DE CLOTURE.

Présidence de M. DUPORTAL, ingénieur des ponts-et-chaussées.

Siégent au bureau : MM. *Blavielle*, *de Caumont*, *Pottier*, *Gangain*, *de Roumejoux*, *de Saint-Paul*, *de Laurière*.

Cette séance, qui doit être la dernière tenue à Cahors, est ouverte à 8 heures du soir, en présence d'un grand nombre de dames.

Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente, M. l'abbé Pottier communique le résumé des observations faites par les membres du Congrès, qui sont venus de Montauban à Cahors le 12 juin.

RAPPORT DE M. L'ABBÉ POTTIER.

Parmi les membres du Congrès qui se sont rendus de Montauban à Cahors, quelques-uns ont dû partir le dimanche

soir (10 avril), pour préparer l'ouverture de la session du Lot; mais le plus grand nombre avaient remis leur départ au lundi matin, désireux de transformer ce voyage en excursion archéologique.

Au jour naissant ils étaient réunis, et aussitôt une Commission se formait sous la présidence de M. le comte de Galembert. Les environs de Montauban offrent, de tous côtés, l'aspect d'un paysage au sol fécond, arrosé par plusieurs rivières. Nous quittions la plaine du Tarn pour longer, durant quelques kilomètres, la vallée de l'Aveyron, sur une belle route largement ombragée par des ormeaux séculaires. La rapidité des chevaux de poste fit bientôt disparaître les tours, les clochers de la ville, et la flèche si gracieuse élevée, par M. Olivier, sur la chapelle de l'Immaculée-Conception. Après avoir franchi la voie du chemin de fer grand-central, nous laissâmes le château d'Aussonne, qui a, dit-on, servi d'hospice; le château Dariat avec ses murs crénelés, puis le village de Fontneuve, dont le château est assez récent: nous étions dès lors dans le voisinage de la ville gallo-romaine de Cos (*Cosa*), détruite, au Ve siècle, par les barbares : ses moissons indiquent, par la maigreur de certains sillons, la place où furent les rues de la cité, plusieurs ont encore leur pavage sous le sol, fait dont M. Devals a parlé au Congrès; le sol de Cos fournit abondamment aux archéologues les débris de l'industrie et de la civilisation passée. Une motte domine sur le coteau.

On franchit l'Aveyron à Albias : ce village, qui eut de l'importance par sa position lors des guerres religieuses, ne méritait pas aujourd'hui une halte; mais le paysage très-gracieux, la rivière, des rivages boisés, un moulin, animent cette riche nature. A droite, nous avons laissé bientôt le prieuré de Nayrac, dont j'ai parlé ailleurs, l'abbaye de St-Marcel et, au-dessus, les tours de Notre-Dame-des-Misères

et de Mirabel. Réabuille, que nous avons traversé, est une bastide royale de 1310, les *couverts* de sa place centrale ont de curieux piliers en bois; l'église, souvent restaurée, n'a rien du moyen-âge, si ce n'est des contreforts. A entendre certains habitants, d'assez longs souterrains régneraient sous la ville.

A Caussade, une des anciennes baronnies du Quercy, nous devions faire une halte que motivait pleinement un beau clocher et de curieuses maisons. Ce clocher, du XIVe siècle, est classé parmi les monuments historiques. La base de pierre, soutenue par des contreforts demi-ronds terminés en pinacles, est entourée d'un crénelage sur machicoulis. Au-dessus, trois étages de baies ogivales en brique, accouplées deux à deux sur huit faces, sont surmontés d'une flèche admirablement proportionnée. L'église a été brûlée par les Calvinistes : on voit encore, sur la baie de la tour, des traces de l'incendie.

Plusieurs maisons anciennes sont encore conservées. Près de l'église s'élève l'une d'elles, sous le nom de *Tour d'Arles*; mais la plus remarquable, que nous avons visitée avec soin, est celle de M. de Malleville, dite *la Taverne*, décrite, du reste, et figurée dans le *Dictionnaire d'architecture* de M. Viollet-le-Duc. Des arcs ogives, aujourd'hui murés, s'ouvraient dans le bas, pour des boutiques; les fenêtres du premier étage ont dû être refaites au XVe siècle : comme celles des étages supérieurs, elles étaient deux à deux, appuyées sur des colonnettes de pierre; les bardeaux et les sommiers sont également en pierre dure de Caylux; le reste de la construction est en brique. L'intérieur est divisé par une grande salle, sur la rue; un escalier et un cabinet existent sur le jardin.

De Caussade à Montpezat, en suivant des côtes assez ra-

pides, nous avons laissé sur la droite le clocher à demi ruiné de St-Julien-de-Doux, du XVe ou du XVIe siècle; il est construit en imitation de celui de Caussade; dans l'église, un écusson répété est chargé de trois fleurs de lis, posées 1 et 2. La porte, surbaissée, est sculptée avec soin. Après avoir dépassé Montalzat, bâti sur un point élevé que son nom indique, nous sommes descendus de voiture à Montpezat, lieu de notre halte. M. F. Pagan, de la Société française d'archéologie, nous a remis, sur cette petite ville, quelques documents. C'est chez cet excellent confrère que nous avons reçu la plus cordiale hospitalité; il avait convié à Montauban tous les membres du Congrès.

Remis de la fatigue du voyage matinal, nous nous sommes rendus à l'église collégiale, qui est un édifice soigné du commencement du XIVe siècle, d'un seul jet, exempt de remaniements postérieurs. Une nef unique est entourée de huit chapelles, placées entre les contreforts. Le chevet absidal a sept pans. Cinq fenêtres de dimensions diverses l'éclairent; celle du centre, plus longue et plus large, est à meneaux; les deux qui l'avoisinent en ont également. Les colonnes sont surmontées de chapiteaux feuillagés; les piliers de la nef sont beaucoup plus simples, ils n'ont aucune sculpture et sont prismatiques; les chapelles, grandes et régulières, ont des fenêtres ogivales à tympan et à meneau de pierre; celles qui surmontent celles-ci, dans la nef, sont en plein-cintre et de petites dimensions; c'est, sans doute, encore un souvenir du roman.

Les murs offrent une assez grande surface. M. de Galembert, consulté à ce sujet, y croit des peintures nécessaires. L'appareil de pierre est cependant régulier et, dans ce moment, un grattage lui rend son aspect primitif. Tout fait espérer que, sous la direction intelligente qui veille à sa restauration, cette église prendra rang parmi les plus intéressantes de la contrée : et, pour cela, les restau-

rations doivent être sobres. Les chapelles, dont quelques-unes ont acquis de curieux mobiliers, autels ou rétables de la Renaissance, les conserveront ; dans quelques-unes, on verra reparaître les autels du XIVe siècle. Les fonts baptismaux conserveront leur place traditionnelle sous la tour, à l'entrée. C'est une curieuse cuve pédiculée, en bois, avec couvercle soutenu par une armature et sur un pivot de fer, comme cela se retrouve souvent en Allemagne.

Le chœur est entouré de stalles du XIVe siècle ; sans avoir l'importance de celles de la cathédrale de Lisieux, la délicatesse de celles de Notre-Dame-de-la-Roche, elles méritent cependant une place parmi les précieuses boiseries de ce genre. Les paracloses ont des accoudoirs terminés par des têtes ou des feuillages. Des colonnettes à anneaux supportent les accoudoirs ; les miséricordes n'ont pas encore les caprices, quelquefois peu convenables du XVe et du XVIe siècle ; mais des feuillages, gracieusement combinés, des roses et des têtes, des feuilles d'Arum s'y retrouvent fréquemment. On nous a assuré qu'il existait un second rang de ces stalles ; c'est au-dessus de celles-ci que sont placées les célèbres tapisseries du XVIe siècle, qui représentent la vie de saint Martin de Tours, et que le Congrès a pu admirer et étudier à Montauban.

Deux tombeaux de marbre, du XIVe et du XVIe siècle, surmontés de statues sépulcrales, sont placés à l'entrée du chœur : ce sont ceux de deux membres de l'illustre famille Després de Montpezat : le cardinal et Henri Després, évêque de Montauban. Les armes de cette famille se retrouvent aux clefs de voûte, sur les tapisseries : elles rappellent que les Després furent les fondateurs et les bienfaiteurs de cette église.

Des reliquaires, des châsses, des étoffes précieuses sont conservés dans cette église : la plupart de ces objets ont

été mentionnés et décrits dans les séances du Congrès.

Autour des murs extérieurs, construits en appareil régulier, règne une litre armoriée; tout auprès, une construction porte encore le nom de *Collége*, c'était l'habitation des chanoines; une galerie extérieure reliait au premier étage une suite d'appartements ou, pour mieux dire, de chambres qui, à en juger par l'état présent, ont dû être toujours de la plus grande simplicité.

Le château, qui dominait la belle église que nous venons de visiter, est détruit. Dans la ville, quelques maisons anciennes ont conservé de curieuses fenêtres et au-dessous de l'une d'elles, nous avons remarqué, encore en place, une barre de bois passée dans ces anneaux de fer qui ont souvent attiré l'attention des archéologues. Une partie du mur d'enceinte et deux portes ogivales rappellent les anciennes fortifications.

En quittant Montpezat nous avons rejoint, à la Baraque, la route impériale de Montauban à Cahors. Dès lors on aperçoit le Lot. M. Ch. Deloncle a bien voulu être notre cicérone dans ce département qu'il connaît à merveille. Au nord-est se dessine, sur une éminence, un pittoresque village que domine le clocher de sa vieille église, c'est Mondoumer. M. Delpon, dans sa *Statistique*, indique une habitation troglodytique, située tout près de ce lieu. A notre gauche, nous avons pu découvrir, dans un bois de chênes, la tour carrée de la petite église à coupole de Saux. Après avoir jeté un regard rapide sur l'ancienne *Métairie des Després*, construction rurale, en partie du XIVe siècle, nous avons regretté de ne pouvoir visiter une église, récente en majeure partie, celle de la Madeleine : ses voûtes, refaites avec soin, son clocher considérable indiquent ce qu'ont pu faire le courage et la persévérance d'un curé, plein d'ardeur et de zèle. De nombreuses pierres,

encore en chantier, des meneaux, des colonnes indiquent de nouveaux et plus vastes projets.

C'est aux dernières maisons de ce village que la route pénètre dans le Lot, route courant en ligne droite jusqu'au village de Ventaillac. Le sol, crayeux et aride, offre en cet endroit un paysage peu attrayant; mais au loin se dessine le profil de l'église de l'Albenque, édifice entièrement de la période ogivale. Une riante vallée dédommage bientôt le regard : Montat nous laisse entrevoir une église romane. Dans le sol de ce village, on a trouvé bon nombre de médailles de diverses époques.

Avant d'arriver à Cahors, au bas du coteau, une petite chapelle a attiré nos regards : elle est aujourd'hui abandonnée; sa cloche, suspendue encore, n'appelle plus à la prière; autrefois dédiée à saint Julien, elle est le seul reste de l'ancienne Maladrerie de ce nom.

La vieille cité des *Cadurci* était devant nous, nous conviant par ses vieilles tours, son beau pont, sa cathédrale si précieuse pour l'art; nous allions, pendant quelques jours, jouir de ses souvenirs et de ses monuments, en même temps que de la plus courtoise hospitalité. La rivière qui l'entoure si bien de ses belles eaux était franchie, et mon rôle de rapporteur terminé.

VISITE DES ANCIENNES MAISONS DE CAHORS.

M. Bouet rend compte des dernières visites faites par les membres du Congrès aux monuments de Cahors, particulièrement aux anciennes maisons; il présente : 1° le dessin d'un chapiteau servant de siége à la porte d'un jardin, dans

la grand'rue tendant au pont Valentré ; cette forme de

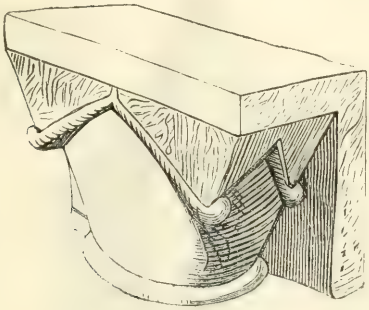

chapiteau est commune à Cahors;

2° Un chapiteau tiré de l'église de St-Géry ;

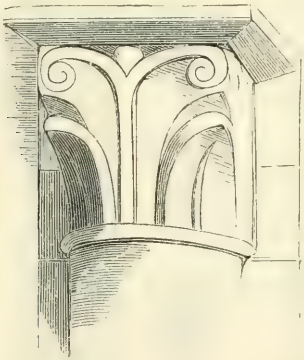

UN DES CHAPITEAUX DE L'ÉGLISE SAINT-GÉRY, A CAHORS.

3° Une vue de la tour contenant l'escalier du collége Pellegri ; sur la porte d'entrée de la cour est un écusson (A) ;

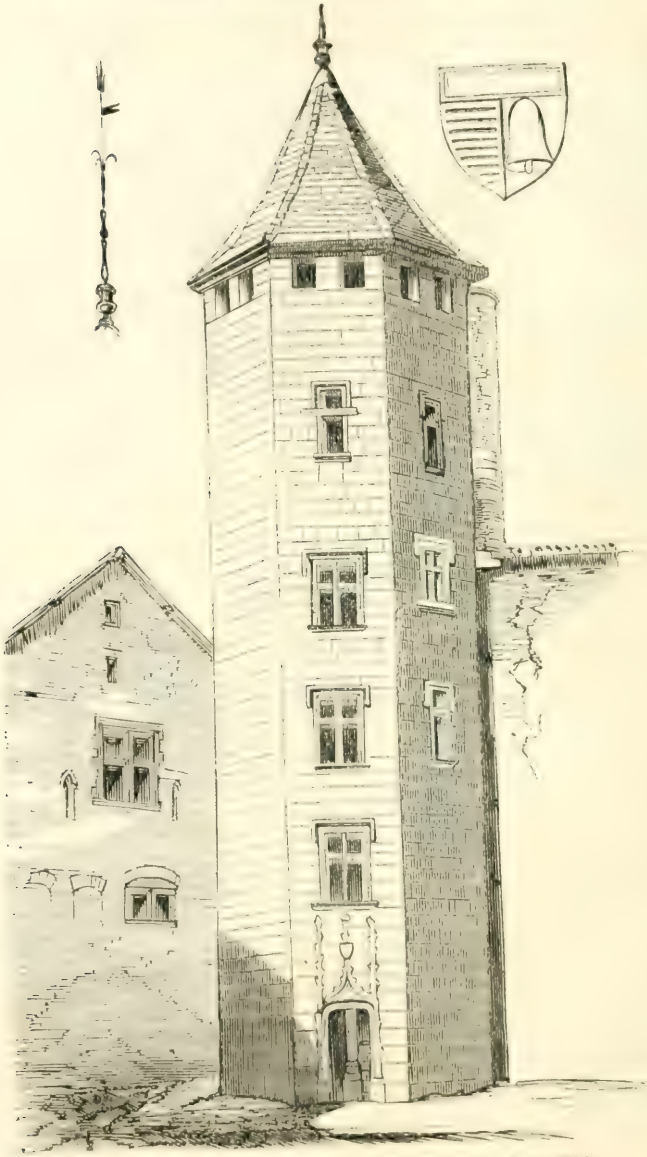

TOUR D'ESCALIER DU COLLÉGE PELLEGRI, A CAHORS.

5° Une vue de l'escalier de la maison Roaldès, prise de l'intérieur de la cour. On dit qu'Henri IV, après s'être rendu

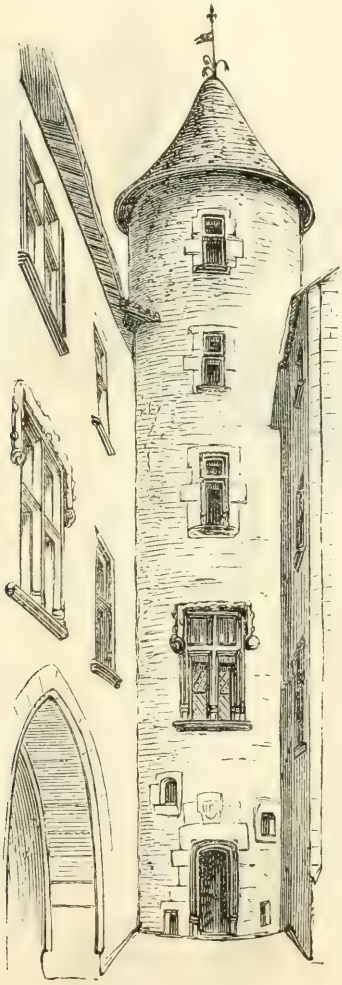

maître du pont voisin, logea dans cette maison pendant les trois jours qu'il mit à s'emparer du reste de la ville;

6° Le même escalier, avec la girouette qui couronne le toit, vu de l'extérieur.

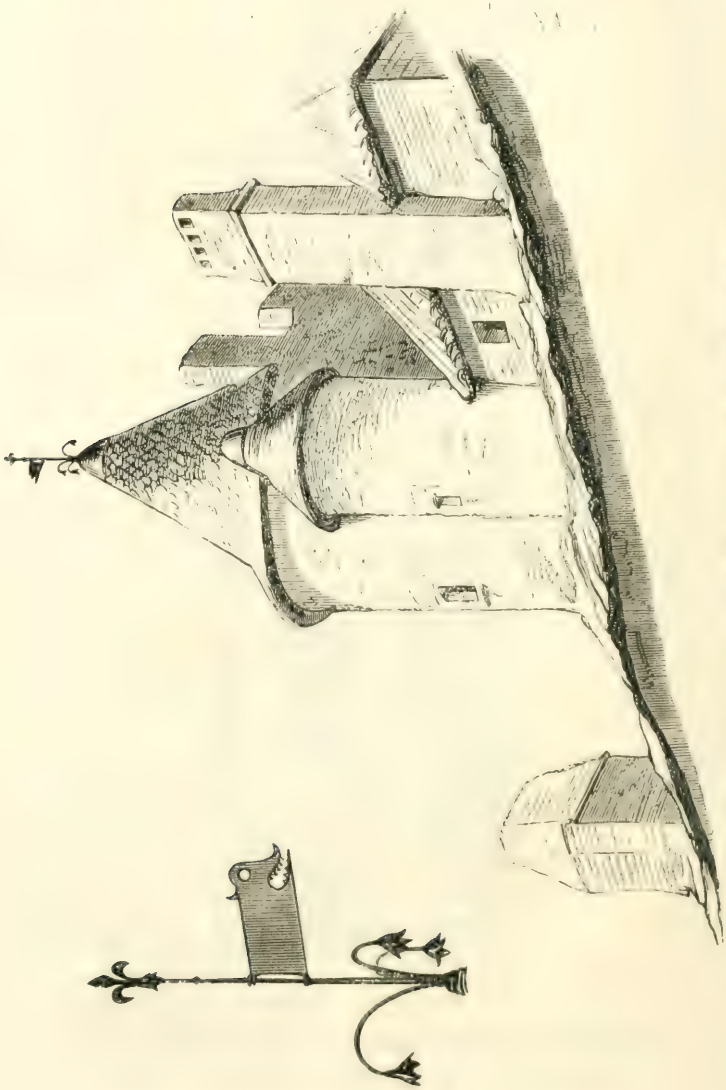

EXTÉRIEUR DE L'ESCALIER ET DE LA MAISON ROYALDÈS, A CAHORS.

Les décorations de cette maison, comme celles de plusieurs autres monuments de la ville, et entre autres de la chapelle de

1484

dans la cathédrale, consistent principalement dans des roses, des croissants et des étoiles flamboyantes; les encadrements des fenêtres et des portes sont formés de *bâtons écotés;* sur les portes on voit des monogrammes composés de MA et IHS.

La grande cheminée est fort belle et, comme dans le reste de l'édifice, les bâtons écotés jouent un grand rôle dans sa décoration. Des restaurations intelligentes ont été faites à cette maison remarquable par M. H. Valette, chef d'institution, auquel elle appartient, et qui a reçu avec empressement la visite des membres du Congrès.

L'ancienne maison du Chapitre, servant maintenant de presbytère, outre sa façade finement sculptée, présente un escalier fort remarquable, ainsi que des plafonds en charpente décorés de beaux rinceaux tracés en blanc sur le bois, maintenant presque noir.

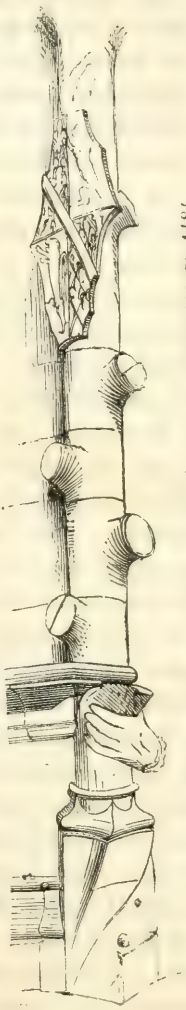

BATONS ÉCOTÉS ORNANT, DANS LA CATHÉDRALE, UNE CHAPELLE DE 1484.

Le Congrès voit avec intérêt les dessins de M. Bouet, rapporteur de la Commission.

M. de Cessac avait annoncé qu'il mettrait sous les yeux du Congrès les objets recueillis dans les fouilles exécutées par lui au Puy-d'Issolu. Ces objets, disposés sur plusieurs tables, sont examinés avec beaucoup d'intérêt et l'on écoute attentivement les détails donnés sur chacun d'eux par M. de Cessac, son fils, et par lui-même.

M. le commandant Bial succède à M. de Cessac : il s'élève aux plus hautes et aux plus savantes considérations sur l'art gaulois. M. le commandant Bial est sur le point d'entreprendre un voyage dans le Nord, pour y étudier les monuments contemporains de l'ère celtique. On connaît la grande publication qu'il a commencée sur l'état des arts de la même période.

M. Duportal, ingénieur des ponts-et-chaussées, a clos la session en remerciant M. de Caumont, d'avoir pensé à Cahors pour tenir les assises de la Société française d'archéologie ; nous regrettons de ne pouvoir reproduire ses paroles. Il remercie, au nom de la Société française d'archéologie, toutes les personnes qui ont bien voulu prendre part à ses travaux, sans craindre ni la chaleur ni la longueur des séances, de leur empressement, de leur bonvouloir et de leur assiduité.

M. de Caumont remercie à son tour les habitants de Cahors de l'empressement qu'ils ont mis à suivre les séances du Congrès, séances bien courtes dans lesquelles on a pu jeter à peine un rapide coup-d'œil sur les richesses archéologiques du pays, mais pourtant pleines d'intérêt et qui ont démontré combien l'exploration attentive d'un aussi vaste département que le Lot pourra produire, ultérieurement, de résultats utiles et de découvertes nouvelles. Il remercie particulièrement M. de Roumejoux, secrétaire, un des organisateurs principaux de la réunion. M. de Caumont a rendu justice aux hommes savants qui ont tracé la marche : Delpon, Calvet,

Félix de Verneilh et plusieurs autres ont publié des ouvrages importants, dit-il; mais il y aura toujours à glaner pour ceux qui voudront visiter les campagnes : il y a, d'ailleurs, à dessiner ou photographier des édifices dont les descriptions ne donnent qu'une idée bien imparfaite. M. de Caumont espère que la photographie sera bientôt appliquée à cet objet dans le Lot. Il annonce que, le 16, le Congrès archéologique clôra, à Guéret, sa session de 1865.

Le Secrétaire général,

DE ROUMEJOUX.

Voici les noms des membres du Congrès archéologique, à Montauban et à Cahors.

MM. ADVIELLE (Victor), chef de division à la Préfecture, à Rodez.
AFFRE (Henri), archiviste, id.
ALBRESPY (André), à Montauban.
AMADE (d'), sous-intendant militaire, id.
AMOUREUX, contrôleur des contributions directes, à Aubin (Aveyron).
ARNAULT (Paul), avocat, à Cahors.
ARNOUX DE BROSSARD (d'), à St-Porquier.
AURIMONT, curé de Montjoy (Tarn-et-Garonne).
AYROLES (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Cahors.
AZÉMAR (l'abbé), de Rodez.
BELLERIVE (Louis de), à Montauban.
BELLEVILLE, chef de bataillon en retraite, à Toulouse, rue St-Rome, n° 28.
BELLOT (Edmond de), à Montauban.
BELVÈZE (l'abbé), vicaire de St-Urcisse, à Cahors.
BELVÈZE (Léon), faubourg du Moustier, à Montauban.

MM. BERGIS (Léonce), président de la Société d'horticulture, à Tempé.

BESSE LA ROMIGUIÈRE, vice-président du Tribunal civil, à Cahors.

BESSEY (Alfred), à Montauban.

BESSIÈRES, maire de Cahors.

BIAL, capitaine, professeur à l'École d'artillerie, à Besançon.

BLAVIELLE, vicaire-général, à Cahors.

BOISSE, ingénieur civil des mines, à Rodez.

BONNEFOY (de), inspecteur de la Société française à Perpignan.

BOSVIEUX (Auguste), architecte du département, à Agen.

BOUET, inspecteur de la Société française d'archéologie, à Caen.

BOUIS (Achille).

BRAS, docteur-médecin, à Villefranche (Aveyron).

BRÉGY (H.), architecte, à Montauban, rue du Moustier, 60.

BROCA (de), président du Tribunal civil, à Montauban.

BRUN, propriétaire, id.

BRUNET (l'abbé), à Gaillac-sur-Tarn (Tarn).

BUISSON-D'AUSSONNE (l'abbé de), chanoine, à Montauban.

BUISSON-D'AUSSONNE (le marquis de), id.

BURGUET (du), maire d'Allemans, à Cahors.

BUSCON (Louis), juge de paix, à Montauban.

BYANS (Vernier de), général de brigade, id.

BYRN (Édouard O'), au château de St-Géry (Tarn).

CABANIOLS (l'abbé), curé de St-Salvadou, canton de Rieuperoux (Aveyron).

CALMELS, avocat, adjoint au maire, à Cahors.

MM. CALMELS-PUNTIS, procureur impérial, à Cahors.
CALVET (l'abbé Guillaume), à Rocamadour (Lot).
CALVET (Arthur), substitut, à Agen.
CAMBON (Armand), peintre d'histoire, à Montauban.
CARAVENC, membre de la Société française, à Castres.
CARRIÈRE (l'abbé), à Toulouse, rue Pharaon, n° 11.
CARTAULT, juge, président de la Société des sciences, à Montauban.
CASTELNAU-D'ESSENAULT (le marquis de), au château de Paillet (Gironde).
CAVAIGNAC (Eugène), à Cahors.
CAZALÈS DE FONDOUCE, ingénieur, à Montpellier (Hérault).
CAZALS (l'abbé), curé de St-Florentin (Tarn).
CENAC-MONCAUT, boulevard de la Madeleine, 17, à Paris.
CESSAC père (de), id.
CESSAC fils (de), id.
CHALANDE (Jean-François), à Toulouse, rue Clémence-Isaure, 3.
CHEVAL (l'abbé), à Rocamadour.
CHRISTY, ingénieur, à Londres.
CLAUSADE (Gustave de), à Rabastens (Tarn).
COMBALDIEU (l'abbé), chanoine, à Montauban.
COMBES (Ludomir), à Fumel (Lot-et-Garonne).
CONSTANT (Edmond), à Montauban, rue Cours-de-Toulouse, 26.
CONSTANT (Paul), à Montauban, rue de la Mairie.
COUGNY (de), au château de la Grille (Indre-et-Loire).
COUSTOU (Jean-Gabriel), à Montauban, rue Lagarrigue, 35.
CUMENGE, à Castres (Tarn).
DAMOUR, de l'Institut de France, à Paris.

MM. DEBIA, secrétaire perpétuel de la Société des sciences, à Montauban.

DELBREIL DE SCORBIAC (Isidore), id.

DELBREIL DE SCORBIAC (Philippe), Place d'armes, id.

DELALLE (Mgr), évêque de Rodez.

DELFOUR, employé à la mairie, à Cahors.

DELONCLE (Charles), littérateur, à Puy-l'Évêque (Lot).

DELONCLE, libraire, à Montauban.

DELPORT (Amédée), avocat, à St-Georges (Lot).

DES MOULINS (Charles), inspecteur-divisionnaire, à Bordeaux.

DETOURS, avocat, à Moissac.

DEVALS aîné, archiviste du département, à Montauban.

DOAT, à Albi.

DONEY (Mgr), évêque de Montauban.

DUFAUR (Prosper), à Larrazet (Tarn-et-Garonne).

DUPORTAL, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Cahors.

DUSSAP (Félix), à Florentin (Tarn).

FAURE DE LA FERRIÈRE, à Verfeil (Tarn-et-Garonne).

FIGAT, architecte, à Cahors.

FLAUGEAC (Jules de), à Cahors, rue Valentré.

FOLMONT (Dieudonné de), aux Albenquats (Lot).

FONTÈS, chef de division à la Préfecture, à Rodez.

FORESTIÉ-NEVEU, imprimeur, à Montauban.

FOURMENT, curé de St-Sauveur, à Castel-Sarrazin (Tarn-et-Garonne).

FRANCE (Auguste de), à Montauban.

FROMENT (l'abbé Gaëtan), à St-Antonin.

GALEMBERT (le comte de), à Tours.

GARDELLE-REY, architecte de la ville, à Montauban.

GARRISSON (Gustave), id.

GARRISSON (Henri), propriétaire.

MM. GAUJAC (de), à Lombez (Gers).
GIBERT, peintre, à Montech (Tarn-et-Garonne).
GLEYE (l'abbé), vicaire de St-Orens, à Montauban.
GRANDPRÉ (Maxime-Perrin de), id.
GRENIER (Zénon de), faubourg du Moustier, 33, id.
GROS, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Cahors.
GOULARD, à Montauban, rue Bessières, 25.
GOULARD (l'abbé), aumônier de l'hospice, id.
GUILHOU (l'abbé Adolphe), à Parnac (Lot).
GUILHOU (Eugène), avocat, à Cahors.
GUYARD, vicaire-général, à Montauban.
GUYOT DE CAMY (A.), à Camy (Lot).
GUYOT DE CAMY (Edmond), à la Bastide-Murat (Lot).
HÉLIOT (Louis d'), propriétaire, à Cahors.
JORDANET (Julien), à Montauban.
JOUGLAR, notaire, à Bouillac (Tarn-et-Garonne).
JOURDAN, docteur-médecin, à Caussade (Tarn-et-Garonne).
JUILLAC (le vicomte de), à Toulouse.
LACAZE (John), docteur-médecin, à Montauban.
LACAZE-DORI (Adrien), rue de la Maîtrise, 13, id.
LAGRANGE (l'abbé), curé de Caussade (Tarn-et-Garonne).
LAGRÈZE-FOSSAT, à Moissac.
LAROQUE, conservateur du cloître, id.
LARTET (Edmond), à Paris.
LASALLE (l'abbé de), secrétaire de l'évêché, à Montauban.
LAULANIÉ, juge de paix, à Luzech (Lot).
LAURIÈRE (de), inspecteur de la Charente, à Paris.

MM. LAYROLLES (le vicomte Edmond de), à Orly (Tarn-et-Garonne).

LEFRANC DE POMPIGNAN, à Nérac.

LEGAIN (l'abbé), vicaire-général.

LEVAINVILLE, préfet, à Montauban.

LEVEILLÉ (Amédée), avocat, place de l'Horloge, id.

LIGOUNHE, membre de la Société des sciences, id.

LIMAIRAC (Alfred de), id.

LIMAYRAC (l'abbé), curé de Sapiac.

LIMAYRAC (Léopold), conseiller général du Lot, à Castelnau-de-Montratier (Lot).

LUNET (l'abbé), curé de St-Laurent-d'Olt (Aveyron).

LUYNES (le duc de), à Paris.

MAGEN (Adolphe), secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, à Agen, rue St-Antoine, 19 ter.

MAISTRE DE ROGER DE LALANDE (Ferdinand), à Paris, boulevard St-Michel, 27.

MAIGNOS, pharmacien, à St-Nicolas (Tarn-et-Garonne).

MALFRÉ (Étienne), maire, à Orgueil (Tarn-et-Garonne).

MANAU (l'abbé), aumônier du collége, à Montauban.

MARQUÈS (Joseph), avocat, à Cahors.

MARTIN (Hipp.), avocat, à Boissor (Lot).

MARTIN DE VIVIÈS (Timoléon de), au château de Viviès (Tarn).

MARTIGNAC-LOURDE, à St-Antonin.

MARTRIN-DOUOS (le comte de), au château de St-Urcisse (Tarn).

MAURY (Philippe), archiprêtre, à Cahors.

MAZAS, à Lavaur.

MEUGY (Alphonse), ingénieur en chef des mines, à Paris, 25, rue de Fleurus.

MIRAN, avocat, à Cahors, boulevard Nord.

MM. MONTAUT (Louis), ingénieur des ponts-et-chaussées, à Figeac.

MONTBRISON (Georges de), au château de Montbrison (Tarn-et-Garonne).

MORLOT, à Lausanne.

MORTILLET (de), à Grenoble.

MURAT (le comte J.), député au Corps législatif, à la Bastide de Murat (Lot).

MUREL (Joseph de), à Martel (Lot).

NADAL (Denis), notaire, à Luzech (Lot).

NONORGUES (l'abbé), curé de Bruniquel.

NOULLENS, directeur de la *Revue d'Aquitaine*.

OLIVIER (Théodore), à Montauban.

PAGAN (Ferdinand), ancien magistrat, à Toulouse, rue St-Étienne, 12.

PAGÈS (Léon), maire de St-Antonin.

PAGÈS (Émile), notaire, à St-Antonin.

PÉRIÈS-LABARTHE (Léonce), au Mas-Grenier (Tarn-et-Garonne).

PÉRIGNON (Julia de), à Montauban.

PESCHOUD (Mg^r), évêque de Cahors.

PEYRONNENC (de), avocat, à Cahors.

PIALÈS (l'abbé), curé de St-Urcisse, id.

PONCET-DELPECH (Eugène), à Montauban.

POTTIER (l'abbé), vicaire de St-Orens, id.

POTTIER (Raymond), à Paris.

PRADEL (Charles), à Puylaurens (Tarn).

PRADEL (Émile), à St-Antonin.

PRAX-PARIS, maire de Montauban.

RATHEAU, capitaine-chef du génie, à Amélie-les-Bains.

RATTIER (Léon), docteur en médecine, à Montauban.

RAVIER, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Cahors.

MM. RAYNAUD (Guillaume), à Cahors, grand'rue Labarre.
RENCONGNE (de), archiviste du département, à Angoulême.
REY-LESCURE, de la Société française, à Montauban.
RICHARD, employé des postes, id.
RICHARD (Maurice), avocat, à Cahors.
RIVIÈRES (le baron de), à Albi.
ROALDÈS (l'abbé de), vicaire de la cathédrale, à Cahors.
ROSSIGNOL (Élie), à Montans (Tarn).
ROUMEJOUX (de), à Cahors.
SAINT-PAUL (Albert de), garde-général des forêts, à Montauban.
SAINT-PAUL (Amédée de), à Moissac.
SAINT-PAUL (de), membre du Conseil de la Société française d'archéologie, à Paris.
SAINT-GENIÈS-PORTAL, banquier, à Montauban.
SAMBUCY (Benjamin de).
SARRUT, procureur impérial, à Montauban.
SENAC (de), à Paris.
SERILHAC, docteur-médecin, à Lamotte-Cumont.
SIMONNET (l'abbé), curé du Sacré-Cœur, à Cahors.
SORBIERS DE LA TOURASSE (du), à Valence-d'Agen (Tarn-et-Garonne).
TALOU, avocat, à Cahors.
TAUPIAC, avocat, à Castel-Sarrazin.
TEULIÈRES, juge, à Montauban.
TILLET (le marquis du), receveur-général, à Cahors.
TOULOUSE-LAUTREC (le comte de), à Rabastens.
TOURNAL, à Narbonne.
TRAPAUD DE COLOMBE, à Florac (Gironde).
TREMOLET (l'abbé), curé de Coussergues (Aveyron).
TRUTAT (Eugène), à Toulouse.
VAÏSSE, vice-président du Tribunal civil, à Montauban.

MM. VAISSIÈRE (l'abbé Félix), curé de Villenouvelle (Tarn-et-Garonne).

VALADA (Hipp. de), maire de Réalville (Tarn-et-Garonne).

VALADIER, de la Société française d'archéologie, à Rodez.

VALADIN (de) père, à Réalville (Tarn-et-Garonne).

VALETTE (Henri), chef d'institution, à Cahors.

VALLON (de), directeur des Domaines, id.

VESINS (le vicomte Élie de), à Montauban.

VESINS (Mg^r de), évêque d'Agen.

VIALA (Paul), à Castel-Sarrazin.

VIALÈTES-D'AIGNAN (Charles), à Montauban.

VIALLE (Alfred), avocat, à Gourdon.

VIALLE (Hugues), avocat, à Gourdon.

VIGUIÉ, curé de St-Pierre, à Moissac.

VINAS (l'abbé), curé de Jonquières.

VINCENT-D'ABBESSARD (l'abbé), vicaire, à Cahors.

YVERSON (d'), à Gaillac (Tarn).

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE.

XXXIIe SESSION.

TROISIÈME PARTIE TENUE A GUÉRET,

LE 16 JUIN 1865.

Le bureau de la Société française d'archéologie, composé de MM. *de Caumont*, *Gaugain*, *de Saint-Paul*, *Bouet*, *Cattois*, *de Cougny*, *de Laurière*, l'abbé *Arbellot*, *Buisson de Mauvergnier*, et de quelques membres de la même Société, est parti pour Limoges le 15; le 16, il arrivait de bonne heure à Guéret, où le Congrès devait clore sa session de 1865.

M. le comte de Cessac, inspecteur de la Société, qui devait présider cette dernière partie de la session, attendait le bureau à la gare avec une nombreuse députation des Sociétés savantes, M. le comte de Cornudet, les conservateurs du musée, etc., etc.

Musée d'antiquités. — En attendant l'heure de la première

séance, qui s'est tenue dans la salle de la Cour d'assises, au Palais-de-Justice, le Congrès a fait une visite officielle à M. le Préfet, puis au Musée d'antiquités qui renferme des objets très-précieux. Le Congrès a été frappé de la bonne classification et de l'ordre excellent qui existent dans cette collection, et dans les collections d'histoire naturelle qui se trouvent dans d'autres salles.

M. Bonafous, conservateur du musée lapidaire, avait adressé, il y a quelques années, à la Société un mémoire sur des urnes en verre trouvées dans la Creuse et sur les enveloppes en pierre qui les protégeaient (V. la page suivante). Ce mémoire a été imprimé dans le *Bulletin monumental.* D'autres urnes ont été découvertes depuis, et leurs enveloppes en pierre ont été recueillies dans le musée, dont elles sont une des choses les plus intéressantes. M. Bouet a dessiné une de ces boîtes en pierre composées, comme toujours, de deux parties, et qui ont une forme conique-ovoïde à leur partie supérieure (V. la page 475). Le couronnement, qui devait être apparent, s'emboîtait dans la partie inférieure comme nos boîtes en bois, et fermait ainsi assez exactement la cavité creusée pour recevoir l'urne en verre.

Cette forme ovoïde paraît avoir été employée assez ordinairement pour les urnes dans cette région, sous la domination romaine : on en voit une semblable au musée lapidaire de Limoges.

Dans d'autres contrées de la France, les boîtes destinées à renfermer des urnes cinéraires affectaient la forme conique, et à Dijon elles étaient surmontées d'une aiguille à quatre pans sur laquelle était gravée l'inscription tumulaire.

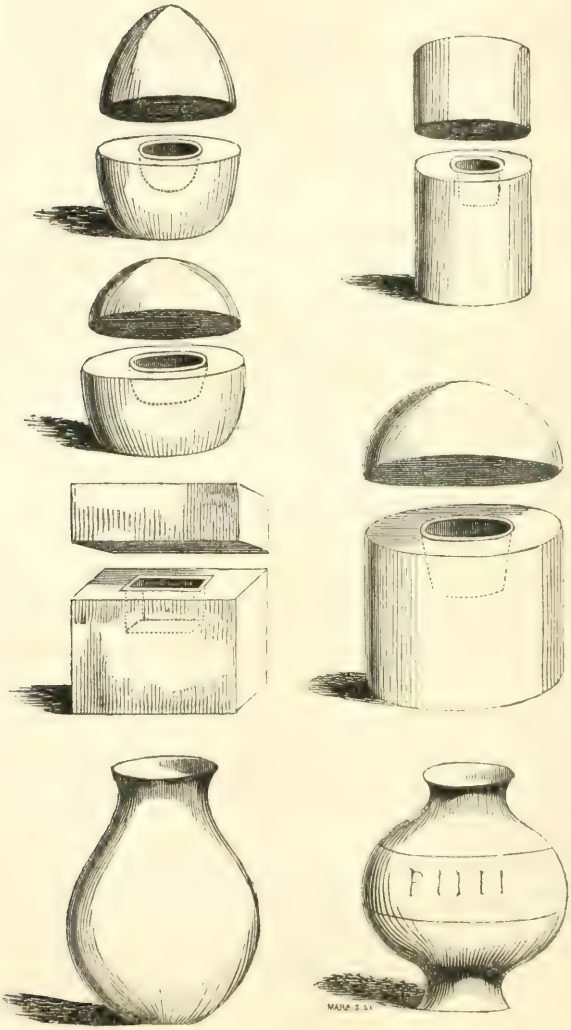

BOÎTES EN PIERRE TROUVÉES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE.

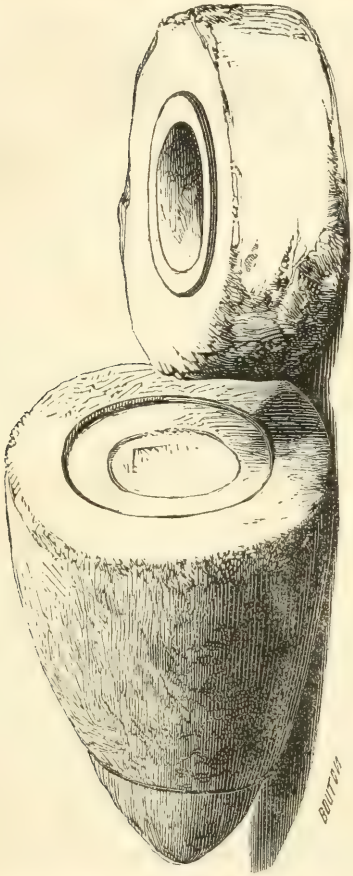

ENVELOPPE D'UNE URNE CINÉRAIRE EN VERRE, AU MUSÉE DE GUÉRET.

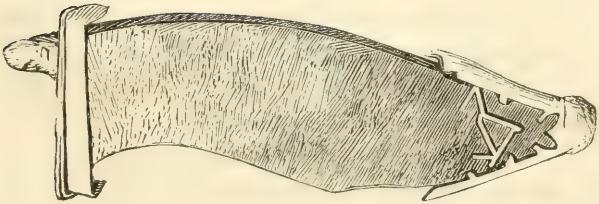

FOURREAU DE POIGNARD ANTIQUE, AU MUSÉE DE GUÉRET.

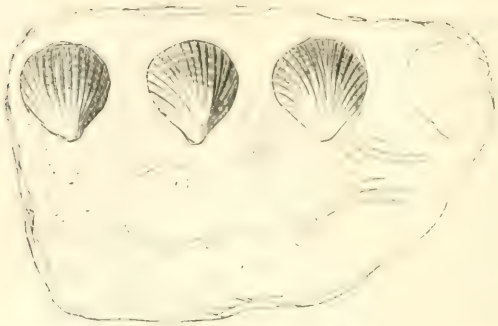

SPÉCIMEN D'UN PAVAGE ANTIQUE, AU MUSÉE DE GUÉRET.

1re SÉANCE DU 16 JUIN.

Présidence de M. le Préfet et de M. DE CESSAC, inspecteur de la Société française d'archéologie.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, directeur; l'abbé *Arbellot*, inspecteur divisionnaire ; vicomte *de Cornudet*, de l'Institut des provinces ; *L. Gaugain*, *de Cougny*, membres du Conseil.

M. *A. Richard* remplit les fonctions de secrétaire.

La séance est ouverte par un discours de M. le Préfet, qui remercie la Société française d'archéologie et l'Institut des provinces d'avoir choisi le chef-lieu du département de la Creuse pour y tenir une de ces assises scientifiques si intéressantes par les sujets divers qui y sont traités. Il exprime ses sympathies et celles du Gouvernement pour l'œuvre entreprise, dès l'année 1832, par M. de Caumont et qu'il a depuis lors poursuivie sans relâche.

M. de Caumont remercie M. le Préfet de sa sympathie pour le congrès, et la ville de Guéret de son bienveillant accueil,

M. P. de Cessac du zèle qu'il a apporté à l'organisation de cette solennité, M. Bonafoux des soins qu'il a donnés à l'organisation première du Musée, et les Sociétés savantes du département du zèle qu'elles déploient dans l'accomplissement de leur tâche. Il expose à larges traits le but de la Société française d'archéologie, qui est d'établir des comparaisons entre les diverses parties de la France; il espère que la réunion de Guéret apportera des matériaux nouveaux pour la connaissance de notre pays.

M. le Préfet, obligé de quitter le Congrès, cède le fauteuil de la présidence à M. de Cessac, et la parole est donnée à M. le docteur Vincent, qui, à l'aide des différences de langage, cherche à établir quelles furent les limites des trois peuples qui occupaient le territoire de la Creuse : les Bituriges, les Lémovices et les Arvernes.

M. l'abbé Leclerc lit un mémoire sur les monuments celtiques de la Creuse; il demande ensuite si les pierres celtiques, dolmens, menhirs, etc., ont servi de limites. Il conclut, d'après ses observations, celles de M. l'abbé Rougerie et celles de M. de Longuemar, qu'on ne peut établir aucune division à l'aide de ces monuments.

Ce mémoire donne lieu à d'intéressantes observations de la part de M. Bulliot, d'Autun. La question des limites n'est pour lui qu'accessoire : ces monuments sont des autels ou des pierres de justice ; ils ont le double caractère religieux et judiciaire que l'on s'accorde à reconnaître aux Druides, et ils le conservent souvent pendant le moyen-âge. A Auxerre, il y avait un dolmen où les seigneurs rendaient la justice et où les vassaux venaient rendre hommage. Quant aux pierres religieuses, la religion chrétienne les a transformées. C'est à des saints que se rapportent leurs légendes; mais il faut bien remarquer que celles-ci sont celtiques et non païennes, car le peuple des campagnes avait conservé ses anciennes croyances.

M. Bulliot insiste pour que l'on dresse, dans chaque département, un catalogue des pierres celtiques et que l'on recueille toutes les légendes qui s'y rattachent.

M. l'abbé Leclerc répond qu'il a entrepris ce travail pour le Limousin; les traditions de l'Autunois n'y existent pas; les monuments sont l'œuvre des fées, ou de la Sainte-Vierge, transformation de la légende celtique; on la trouve appliquée à tous les menhirs; les fades de la Creuse sont remplacées, dans la Haute-Vienne, par les Martres.

Sur la demande de M. Bulliot qui rappelle la Guivre, le serpent sacré, gardien des dépouilles de la guerre, M. Bosvieux répond que dans la Creuse, dans les récits qui s'appliquent aux dolmens, il n'est jamais question de serpents. Il signale une inscription gallo-romaine, gravée sur un cippe trouvé à Arrênes, dans les travaux du chemin de fer. M. de Caumont engage la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse à prendre des mesures pour enrichir son musée de ce curieux débris du passé (1).

M. Bonafoux donne lecture d'un mémoire dans lequel, après avoir défini leur caractère, il donne l'énumération précise et complète des monuments celtiques et gallo-romains qui recouvrent le sol de la Creuse, des *villæ*, des camps et des voies romaines.

Ce travail amène la question de *Prætorium*. Quelle est cette station indiquée sur la Carte de Peutinger, et dont la position est encore indécise ?

(1) Le musée de Guéret, grâce au désintéressement de M. de Coustin, membre de la Société française d'archéologie, est aujourd'hui en possession de ce bloc de granit. L'inscription est ainsi conçue :

SACER PEROCO
IEVRV DVORI
CO · V · S · L · M

M. de Beaufort, dans un mémoire lu par M. Masbrenier, l'assimile avec *Breda*, Breith, près la Souterraine, où l'on a recueilli de nombreux débris de l'époque gallo-romaine.

M. Buisson de Mauvergnier, suivant l'opinion de Nadaud et des antiquaires Limousins, croit l'avoir retrouvée dans les champs de Prataury, au pied du Mont-de-Jouhet, commune de St-Goussaud; il met sous les yeux du Bureau quelques objets trouvés dans les fouilles entreprises par la Société archéologique de Limoges. Il rapporte une tradition, sur une grosse pierre brute que l'on dit recouvrir un trésor et avoir été la base d'une statue, peut-être un Jupiter-Olympien.

M. Arbellot, à l'appui de cette opinion, pense que des amas de pierres, situés à côté de ce bloc, pourraient être des débris du temple du dieu qui aurait donné son nom à la montagne (*Mons Jovis.*)

M. Leclerc fait remarquer que, sur les sommets voisins du Mont-de-Jouhet, il existe de semblables amas, plus considérables que celui dont il est question.

M. Bosvieux place *Prætorium* dans le bois d'Epagne, près Sauriat, où il signale des substructions romaines considérables. Dans un mémoire étendu, il rappelle les opinions de ses devanciers, Nadaud, Duroux, Allou, etc., et les discute par le calcul des distances. A l'appui de son système, il entre dans l'étude des voies qui traversaient le département de la Creuse, et particulièrement de celle de Limoges à Clermont. Il indique, sur une carte qu'il a dressée d'après celle de l'État-Major, tous les points de son parcours et relève, à chaque lieu, les débris de la civilisation romaine qui lui ont servi à le déterminer.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire,

A. RICHARD,

Archiviste du département de la Creuse.

2e SÉANCE DU 16 JUIN.

Présidence de M. de Cessac.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont, Arbellot, Gaugain, Bonafoux*, *Bulliot*, président de la Société Éduenne ; *de Cougny*, *Bouet*, *Florand*, trésorier de la Société des sciences naturelles de la Creuse.

M. *A. Richard* remplit les fonctions de secrétaire.

M. Masquelez détache, de son *Étude sur la Castramétation des Romains*, quelques chapitres dans lesquels il relève une lacune de l'Histoire de Polybe ; confirme l'attribution à César des *Commentaires* sur la guerre civile, et établit que l'abréviation *leg*, de l'Itinéraire d'Antonin, signifie généralement *legæ*.

M. le secrétaire lit quelques notes sur *Uxellodunum*, envoyées par le colonel Sarrette, qui, par un commentaire habile d'un passage de César, place cet *oppidum* si envié à Ussel-sur-Sarsonne.

M. Fillioux donne ensuite lecture d'une partie d'un mémoire qu'il a publié sur une nouvelle interprétation et classification des monnaies gauloises ; il rapporte au culte du Soleil et des astres, les signes et emblèmes qui se rencontrent sur le revers de ces pièces.

M. l'abbé Arbellot, pour éclaircir les parties du programme qui n'ont pas été traitées, pose diverses questions auxquelles répond particulièrement M. Bosvieux.

Les églises du département à citer sont, à l'époque romane, celles de Chambon et de Bénévent ; au XIVe siècle, le portail du Moutier-d'Ahun ; au XVe, la chapelle de La

Borne et l'église de St-Pierre-de-Fursac ; au commencement du XVIe, celles du château et du Moutier-de-Felletin, dont on possède les dates.

Crozant est la plus importante forteresse militaire de la Creuse ; on ne possède sur elle que peu de renseignements.

M. Arbellot a trouvé la date de 1483, pour la tour de Zizim, à Bourganeuf. M. Bosvieux, au sujet de ce nom, pense que ce malheureux prince, que l'on fait un peu trop voyager, n'a jamais été enfermé que dans le donjon de Boislamy, appartenant à Guy de Blanchefort, son gardien.

Sur la question de déterminer l'usage des théâtres romains, M. Arbellot cite les vers de Fortunat, rappelant que saint Martial alla au théâtre de Limoges prêcher l'Évangile.

M. de Caumont croit que les théâtres, qui ont été très-répandus, ont pu servir à divers usages, peut-être quelquefois aux grandes réunions administratives, commerciales, etc., etc.

M. Bosvieux assure n'avoir vu aucune trace de ces monuments dans la Creuse ; et, quant aux lieux où il aurait pu en exister, Évaux est trop défiguré, et Ahun, où l'on a recueilli des tronçons de colonnes, n'a pas été assez fouillé.

Il ne croit pas qu'il y ait eu de traces de constructions à Guéret, avant que saint Pardoux vînt s'y établir, au VIIe siècle.

M. Bulliot, qui a visité récemment le Puy-de-Gaudy, dont le sommet aride s'élève non loin de la ville, y a reconnu un retranchement gaulois, à bourrelet, fortement accusé ; le sol est couvert de débris de tuiles et de poteries de la Décadence romaine. Il rappelle ce fait que les *oppida* gaulois, abandonnés après la Conquête, sont redevenus des lieux de refuge, lors des grandes invasions.

Il y a peu de noms gaulois dans la Creuse : sur 6,000

villages il y en a 5,000 qui dérivent du latin. A Évaux, sur un *ex-voto* d'un malade reconnaissant, on a trouvé le nom de la divinité topique : IVAHU.

M. de Caumont invite la Société de la Creuse à reproduire, dans ses *Mémoires*, les inscriptions qu'elle a recueillies; elle indiquera par là l'intérêt que la science attache à la conservation de ces monuments. M. de Cessac répond que M. l'abbé Texier a publié, dans les *Mémoires* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, les inscriptions de la Creuse et de la Haute-Vienne.

La séance se termine par la lecture de notices sur deux membres que la Société française d'archéologie a récemment perdus.

M. de Cessac retrace l'existence de M. l'abbé Roy de Pierrefitte, de Felletin : il rappelle ses travaux nombreux et particulièrement son Histoire des monastères de la Marche, et la publication, annotée avec soin, du *Nobiliaire du Limousin*, de Nadaud. Il a succombé quelques mois avant l'ouverture de ce Congrès qu'il devait présider et auquel il consacra ses derniers moments.

M. Arbellot annonce qu'il est chargé, par la Société du Limousin, de publier une notice sur M. de Verneilh, inspecteur divisionnaire de la région. Il rappelle ses études sur l'art byzantin, dont il fixa les caractères; puis, sa Monographie de St-Front de Périgueux, et sa Description des églises à coupoles de l'ouest de la France; sa collaboration au *Bulletin monumental*, où M. de Caumont vulgarisait l'archéologie; ses Études sur les villes neuves du XIIIe siècle, sur les fontaines et les ponts du moyen-âge, et, enfin, sur les émaux dont il réclamait la priorité pour l'Allemagne. Son buste, en marbre blanc, va être érigé dans le musée de Périgueux, et M. de Caumont se joint à M. Arbellot pour faire appel à la Société de Guéret,

qui se fera un honneur de concourir à cette œuvre de justice.

Après quelques autres communications et la présentation de plusieurs mémoires, qui n'ont pu être lus à cause de l'heure avancée, M. de Caumont remercie les habitants du département de la Creuse de leur bon accueil, les félicite de l'activité intellectuelle qu'ils entretiennent dans le pays, et prononce la clôture du Congrès archéologique de 1865.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire,
A. RICHARD.

Voici la liste des membres qui ont assisté au Congrès, à Guéret :

MM. ARBELLOT, archiprêtre de Rochechouart, membre de l'Institut des provinces.
ASSOLANT, homme de lettres, rue St-Benoît-du-Sault, à Paris.
BEAUFORT (de), docteur en médecine, au Blanc (Indre).
BETOULLE, avocat, à Paris.
BOISSY, supérieur du Petit-Séminaire du Dorat (Haute-Vienne).
BONA, inspecteur des eaux thermales d'Évaux (Creuse).
BONAFOUX, bibliothécaire de la ville de Guéret.
BOSVIEUX, archiviste du département, à Agen.
BOUCHARDON, avocat, vice-secrétaire de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
BOUROTTE, sous-inspecteur des forêts, à Guéret.
BOUTTELAS-DESMOULINS, avoué, id.
BRUNEAU, curé d'Anzèmes (Creuse).
BUISSON DE MASVERGNIER, docteur en Droit, à Limoges.
BULLIOT, président de la Société Éduenne, à Autun.
BUSSIÈRES, docteur en médecine, à Chatelus (Creuse).

MM. CALLIER, receveur de l'Enregistrement, à Guéret.

CARNOT, ingénieur au Corps impérial des mines, à Limoges.

CATTOIS, médecin du Ministère de l'Instruction publique.

CESSAC (Pierre de), président de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

CESSAC (l'abbé de), membre de l'Institut des provinces, au Mouchetard (Creuse).

CHEUGREAU, directeur des Contributions indirectes, à Guéret.

CLÉMENT, adjoint au maire d'Aubusson (Creuse).

CORNUDET (le vicomte de), membre du Conseil général de la Creuse, à Crocq.

COUDERT DE LA VILLATTE, juge au Tribunal de Guéret.

COUGNY (le comte de), à Chinon.

COURTY, adjoint au maire de Guéret.

COUSTIN DU MASNADAUD (le comte Henri de), à Sazeirat (Creuse).

CROCQ (Louis), chimiste, à Aubusson (Creuse).

CRESSANT, docteur en médecine, à Guéret.

DARTIGE procureur impérial, à Guéret.

DAYRAS, juge au Tribunal d'Aubusson, membre du Conseil général de la Creuse.

DELAMARRE, député au Corps législatif, à Paris.

DELILLE, vice-président du Tribunal de Guéret.

DELILLE (Louis), membre du Conseil général de la Creuse, à Guéret.

DESFOSSES-LAGRAVIÈRE, id., à Boussac.

DESRY-DUTHEIL, notaire, à Anzèmes (Creuse).

DISSANDES DE LA VILLATTE, président du Tribunal de Guéret.

DOUIN, principal du collége de Guéret.

MM. DUBRANLE, docteur en médecine, à St-Vaury (Creuse).
DUGENEST, id., à Guéret.
DUMASRAMBAUD.
DUMONT, substitut du procureur impérial, à Guéret.
FAURE-MAISON-ROUGE, curé de St-Sulpice-le-Guérétois (Creuse).
FAURE-MAZEIRAT, conservateur des hypothèques, à Guéret.
FAYOLLES, docteur en médecine, id.
FILLIOUX (Antoine), conservateur du musée, id.
FLORAND, pharmacien, trésorier de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
FOURNOUX (de), à Chénérailles (Creuse).
FRÉMONTEIL, avoué, à Guéret.
GAILLARD, avocat, id.
GALLARD, banquier, à Guéret.
GALLERAND, docteur en médecine et maire à Jarnages (Creuse).
GERBAUD, chef de division à la Préfecture de la Creuse.
GUILLON, pharmacien, à Guéret.
JORRAND, maire, à Ahun (Creuse).
LABRUNE, archiprêtre, à Aubusson (Creuse).
LA CELLE (le comte Aymard de), à Ajain (Creuse).
LA CELLE DE VILLEBATON (le vicomte de), au bourg d'Hem (Creuse).
LAMY, banquier, à Limoges.
LAROCHE, ancien président du Tribunal de Guéret.
LAROCHE (Paul), docteur en médecine, à Paris.
LA ROCHE-AYMON (le marquis de), à Mainsac (Creuse).
LAURIÈRE (de), à Angoulême.
LAVERGNE (Léonce de), de l'Institut de France.
LECLERC, curé de St-Symphorien (Haute-Vienne).

MM. LEGRAND (Justin), à Guéret.

LEGRIP, pharmacien, à Chambon (Creuse).

LIGNAC (de), à Monlevade (Creuse).

LONGUEMAR (de), président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

MAINGONAT (Victor), juge honoraire au Tribunal d'Aubusson (Creuse).

MALLARD, professeur à l'École des mines de St-Étienne.

MARCHANDON DE LAFAYE, à Paris.

MARCHESSON, vicaire, à Guéret.

MASBRENIER, architecte du département, secrétaire de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

MASQUELEZ, bibliothécaire de l'École de St-Cyr.

MÉNÉTREL, inspecteur de l'Académie, à Guéret.

MONNET, conservateur du musée de la ville de Guéret.

MONTAUDON (le général), à Paris.

MONTBAS (le comte Léopold de), à Massenon (Creuse).

MOSNIER, conseiller de préfecture, à Guéret.

MURAUD (Albert du), à Ahun (Creuse).

NALÈCHES (Louis de), avocat au Conseil d'État, à Paris.

NÉGRIER, à Guéret.

NERVILLE (de), ingénieur en chef au Corps impérial des mines, à Périgueux.

NEVEUX, archiprêtre de Guéret.

NIVEAU, avoué, à Guéret.

PAULY, notaire, à Chénérailles (Creuse).

PEYRATHON (Cyprien), à Aubusson (Creuse).

PICAUD, chef de division à la Préfecture de la Creuse.

RAINDRE, receveur-général des finances, à Guéret.

RENARD, docteur en médecine.

MM. ROBERT, docteur-médecin, à Jouillat (Creuse).
ROUGERIE (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire du Dorat.
ROUILLÉE, vérificateur de l'Enregistrement, à Guéret.
RICHARD, archiviste du département, id.
SAINCTHORRENT (de), ancien député, à Boussac (Creuse).
SAINT-PAUL (de), avocat, à Paris.
SAPIN, curé de la Jonchère (Haute-Vienne).
SARRETTE, lieutenant-colonel, à Tours.
SEGUY DE BEAUMONT, à St-Hilaire (Creuse).
SOLLIER (le général de), au Masgelier (Creuse).
SIMON, juge de paix, à Dun (Creuse).
THOMAS, ancien chirurgien en chef de l'armée d'Italie, à Jarnages (Creuse).
THOMAS, directeur de l'Enregistrement et des Domaines, à Guéret.
THOMAS-DURY, maire, à Dun (Creuse).
TRAPET, à Felletin (Creuse).
VERGÈS, ingénieur en chef au Corps impérial des ponts-et-chaussées, à Guéret.
VILLEGILLE (de La), secrétaire du Comité des Sociétés savantes, à Paris.
VINCENT, docteur en médecine, à Guéret.
VOISIN, notaire et maire, à St-Vaury (Creuse).

NOTA. — Un assez grand nombre de mémoires ont été présentés au Congrès sur les questions du programme, en tant qu'elles s'appliquaient au département de la Creuse; mais la Société des sciences et des lettres de Guéret ayant désiré les faire entrer dans ses publications, la Société française d'archéologie s'est empressée d'accéder à ce vœu et s'abstiendra de les faire imprimer.

NOTES

SUR

L'ARCHITECTURE MILITAIRE

DE TARN-ET-GARONNE,

Par M. l'abbé POETTIER.

Les diverses parties du Languedoc, du Quercy ou du Rouergue, renfermées aujourd'hui dans les limites de Tarn-et-Garonne, ont été trop souvent le théâtre de guerres sanglantes et acharnées pour n'avoir pas vu se développer des systèmes variés de défense. Les bastides, les abbayes et les villes eurent leurs tours et leurs enceintes ; les seigneurs, les maisons du Temple, plus tard de St-Jean-de-Jérusalem, leurs donjons et leur châteaux ; mais les causes mêmes qui les avaient motivés, et avec elles les injures du temps, les révolutions et les niveleurs de nos jours en ont détruit la plupart.

Rechercher ce qu'ont été ces travaux militaires, les reconstruire et les décrire tous, dépasserait les limites de cette note : je me contenterai de quelques mots sur les principaux systèmes de défense que j'ai pu retrouver et sur les plus importantes de nos demeures féodales.

Le plus grand nombre de nos villes et de nos villages a été souvent attaqué durant le moyen-âge ; je ne parle pas ici de la période antérieure. Les luttes féodales, les guerres anglaises, celles des Albigeois et de la Réforme ont maintes fois transformé en forteresse, même une demeure privée, et plus d'un nom glorieux est tombé frappé au pied d'un rempart presque ignoré de l'Histoire.

Les enceintes de terre se présentent d'abord comme les

plus élémentaires; elles se retrouvent encore autour de plusieurs villages : je citerai Escaseaux, Escatalens, Montbartier, Meauzac, Esparsac, Vigueron, etc. Ce sont des murs construits en briques crues, ou simplement en terre, ayant de 1 à 3 mètres d'épaisseur et de 6 à 8 mètres d'élévation ; des fossés les entouraient, à l'extérieur. Il est peu probable que des ponts-levis aient jamais été mis en pratique avec de semblables dispositions ; mais un léger pont de bois reliait la contrescarpe à une porte à deux vantaux et pouvait disparaître en temps de siége.

Dans la même partie du département, privée de pierre, des lieux plus considérables ont été enceints de murs crénelés en briques, des tours surmontant les portes ou flanquant les angles ; des fossés et, plus tard, des ouvrages de terre avancés, bastions ou cavaliers, y furent ajoutés pour résister à de nouveaux moyens d'attaque. Je nommerai, comme ayant eu ce genre de fortifications : Montauban, Moissac, Castel-Sarrazin, Beaumont, St-Nicolas de la Grave, Négrepelisse, Verdun, le Mas, Montech, etc. ; la Ville-Dieu qui avait un double fossé, des murs et des tours la reliant au château.....

A Moissac, le Congrès s'est arrêté au pied de hautes et intéressantes murailles. La courtine nous menaçait, mais elle n'était plus chargée des hommes d'armes de l'abbaye. Les meurtrières disparaissaient inactives et les projectiles à redouter étaient les matériaux de ces murs ; elle nous menaçait de ses ruines sous la pioche des démolisseurs. Une enceinte générale reliait l'abbaye à la ville, des tours circulaires la fortifiaient ; un mur moins important s'élevant entre eux mettait les moines à l'abri des attaques qui auraient pu venir des habitants ; un donjon carré subsiste encore auprès des restes du palais abbatial.

A Castel-Sarrazin, il y a peu d'années, les machicoulis et les merlons de tours élancées se dessinaient admirablement sur les verdoyants massifs des bords de la Garonne. Portes, tours et créneaux ont disparu, comme disparaît, mais pour revivre, leur contemporaine (du XIIe ou XIIIe siècle), la tour de St-Sauveur. Ainsi, ne vous étonnez pas, Messieurs, si, lorsqu'au sujet de notre course de jeudi à Moissac, je consultais M. L. Taupiac sur l'opportunité d'une halte à Castel-Sarrazin, il nous répondit : « Passez, Messieurs, passez sans regret et aussi sans trop de murmure devant nos murs rehaussés seulement par les souvenirs de l'Histoire ; nous descendons des barbares et votre train va rouler entre le *Camp des Sarrazins* et celui des Vandales (Gandalou). »

Beaumont, Verdun, Villemade, Montech, etc., ont eu moins de luxe dans leurs fortifications ; cette dernière ville a conservé une partie de ses fossés et des portes relativement récentes ; elle a eu la gloire de résister à plusieurs attaques des Calvinistes montalbanais.

Montauban, dans une position remarquable comme place-forte, entourée d'un côté par le Tarn coulant au-dessous d'une berge profonde, des autres par le Tescou, des ruisseaux et des ravins, a poussé très-loin ses moyens de défense. Dès sa fondation, elle eut, au milieu du XIIe siècle, outre le château et les deux forts des comtes de Toulouse, des murailles crénelées, hautes et épaisses, deux tours rondes et cinq portes surmontées par des tours, carrées pour la plupart (1). Bientôt après, un pont jeté sur le Tarn, auprès du château comtal, reçut également des tours et des créneaux. Au-dessus du ravin si pittoresque creusé par le ruisseau Lagarrigue, on retrouve quelques restes de ces

(1) Devals, *Histoire de Montauban*, p. 250.

murailles primitives (1) ; à l'extrémité existe la tour de la porte du Griffoul (2). Je ne la décrirai pas, puisqu'elle a été visitée par le Congrès. Je ferai seulement remarquer ici que l'usage des machicoulis remonterait, dans nos pays, au XIIe siècle, si la porte du Griffoul est toute de cette époque, comme nous le prouve M. Devals, les archives en main. Du reste, la base de la tour de St-Jacques, toute romane, est surmontée d'un encorbellement portant la lanterne sur des machicoulis aveugles. Or, cette église existait en 1148. J'ajouterai, cependant, qu'en voyant la tour du Griffoul, elle me paraissait appartenir au XIIIe siècle plutôt qu'au XIIe.

Cette première ceinture de Montauban put résister à Simon de Montfort. « On n'avait jamais vu, dit Guil. de « Tudèle, murailles plus épaisses et fossés plus larges » (*Canzos de la Crozada*). Le cardinal de Saint-Ange, en exécution du traité de Paris, y ouvrit de larges brèches (1229) ; mais elles étaient réparées lors de l'invasion des Anglais. Ceux-ci ajoutèrent même à ses ouvrages, et le Prince-Noir reconstruisit le château et la belle salle visitée par le Congrès. Il fit aussi élever, pour maintenir le pays, quatorze forts ou bastilles aux environs de notre ville. Quelques-unes de ces dernières constructions, debout encore lors du siége de Louis XIII, abritèrent l'armée royale.

Montauban devait surtout, lors des guerres de la Réforme,

(1) J'ai mesuré des murs de l'enceinte, mis à nu sur le Quai dans des travaux récents: ils avaient à la base 1^m,65, et au-dessus 1^m,45 d'épaisseur et étaient munis de contreforts extérieurs. En cet endroit, un puits demi-circulaire appuyé à l'intérieur et pris dans la maçonnerie devait servir aux assiégés.

(2) Un tableau dû au pinceau de M. A. Albrespy représentant cette tour, exposé dans une des salles du Congrès, est gravé dans la visite aux maisons de Montauban.

épuiser tout le génie de l'architecture militaire à cette époque. Pour répondre aux nouveaux modes de combat, aux armes à feu, aux attaques générales, il fallait renoncer aux systèmes de défense trop isolés, lorsqu'ils se concentraient dans quelques tours : aussi, en dehors de la vieille enceinte, s'établit un formidable développement de *bastions*, *casemates*, *tenailles*, *ravelins*, *demi-lunes*, *fossés* (sous l'ingénieur Robert de La Bonne) ; les églises étaient comblées de terre et servaient de cavaliers. Depuis 1562, tous les chefs de l'armée protestante s'appliquèrent à ces travaux ; Duplessis-Mornay, sur des plans du roi de Navarre (vers 1584) fit du faubourg St-Orens, Villebourbon qui, pour défendre la seule tête du pont, avait plus tard sept bastions. La porte du Griffoul reçut un pont-levis et des casemates, et St-Antoine fortifié fut appelé Villenouvelle. Les briques des églises, des couvents, et les maisons démolies des catholiques fournirent des matériaux. En 1621, le duc de Rohan rendit ses fortifications assez redoutables pour résister à Louis XIII et à son armée dans un siége mémorable. Richelieu irrité les fit disparaître. L'abbaye de Montauriol avait eu, elle aussi, ses tours et sa double enceinte.

En se dirigeant vers le Quercy, les matériaux employés ne sont plus les mêmes. Lauzerte, Montpezat, Mirabel, Puylaroque, Caussade, Caylux, St-Antonin, sur un sol où la pierre est commune, l'utilisèrent pour leur défense. Montricoux est la ville qui en a conservé le plus de traces. Posé sur une forte assiette, au-dessus de l'Aveyron, son mur d'enceinte flanqué de tours rondes, dont deux ouvertes à l'intérieur, produit dans le paysage un charmant effet. Le donjon des Templiers et le clocher de l'église surmontent ces courtines démantelées par les protestants, et qui remontent à la fin du XIIIe siècle. Trois portes donnaient

accès dans la ville ; sur la même rivière, la petite ville de Varen, dont j'ai parlé au sujet de son abbaye, possède une porte intéressante surmontée d'un moucharabys, percée de meurtrières et disposée obliquement. A Larrazet, sur un flanc abrupt, s'étagent encore les restes des murs et d'une barbacane. Maubec possède, dit-on, des restes importants ; je ne les ai pas visités.

La seule énumération des châteaux, avec quelques mots sur chacun d'eux, serait un travail de longue haleine, surtout s'il fallait rechercher leur histoire. Je ne parlerai donc que des principaux. C'est une étude importante recommandée par nos maîtres en archéologie.

La disposition la plus ancienne consiste dans les donjons, carrés ici comme dans le Nord. Le premier en date est celui de Bruniquel, qui pourrait remonter à la reine Brunehaut. Elle construisit, comme nous l'a dit M. de Caumont (*Abécédaire*, partie civile), grand nombre de châteaux dans notre région, et on lui attribue celui qui nous occupe et qui a conservé son nom (*Castrum Brunichildis*). Des chaînes régulières de pierre forment les assises de ce donjon qui ne porte aucune trace de contreforts. Chacune de ses faces mesure $7^{m},80$; les murs ont près de 3 mètres d'épaisseur. Dans le bas est une salle voûtée en berceau, sans autre ouverture qu'un trou carré à la voûte. A part quelques murs, les autres constructions du château, considérables encore, sont moins anciennes. Tout le monde connaît leur position merveilleuse sur le rocher hardi qui surplombe l'Aveyron ; la chapelle du XIIIe siècle est conservée ; une salle ogivale offre sous le feuillage des ruines pleines de grâce ; la Renaissance a laissé à Bruniquel des traces charmantes : portes, cheminées, fenêtres ; la porte extérieure, surmontée d'une tour, a été démolie, dit-on, au siècle dernier pour laisser pénétrer le *carrosse de Mme de Maillebois.* C'est au pied

de ce château qu'ont été découverts, en grande partie, les objets de silex qui ont occupé le Congrès.

Plusieurs de nos donjons carrés se rattachent au XIIe siècle : ce sont ceux de Montricoux et de Bioule ; leur appareil est régulier et sur deux faces se dessinent des contreforts peu saillants. A Montricoux, quatre étages subsistent encore ; celui du haut était flanqué d'échauguettes aux angles et, dans le bas, une salle voûtée tenait lieu de chapelle intérieure pour les chevaliers du Temple et de St-Jean. Il en était ainsi à Bioule, dans le donjon des Cardallac. Ce dernier château est un des mieux conservés que nous possédions. Un vaste corps de logis, baigné par l'Aveyron, est percé de fenêtres ogivales accouplées et portées sur colonnettes prismatiques : deux tours en défendent les angles et un chemin de ronde, qui a conservé sous la toiture des créneaux et des archères, se continue sur un bâtiment plus étroit du côté du village. Là s'ouvre une porte avec herse et machicoulis ; elle est défendue par une tourelle en encorbellement que surmonte un gracieux beffroi en fer forgé. Cet édifice paraît du XIVe siècle. Au-dessus de la construction plus ancienne qui avoisine le donjon, à une grande hauteur, existe une sorte de hourdage en bois et terre qui a dû être construit rapidement pour un siége. Dans une salle du rez-de-chaussée sont de curieuses peintures du XVe siècle, représentant les neuf preux ; les harnais des chevaux ont des parties saillantes en résine ; la chapelle et plusieurs pièces ont aussi des peintures.

La commanderie de la Capelle-Livron a conservé son donjon carré, qui me semble plus ancien que les derniers que je viens de nommer ; il est enclavé dans l'église qu'il surmonte. Des hauteurs fortifiées de cette commanderie, une courtine garnie de machicoulis, avec chemin couvert, domine encore la vallée. Du château de Caylux, il ne reste guère qu'une tour ou donjon carré.

On peut décrire les châteaux de Terride, de Négrepelisse, de Larrazet, de St-Projet, de Pech-Mignon, de Labrau (1), de Carnusson, des Four et plusieurs autres; en voici des plans, ainsi que des photographies de M. Trutat.

Terride a appartenu à la célèbre famille de ce nom, qui a joué un rôle important dans toutes les guerres du Midi; ses constructions ont encore conservé leur aspect féodal: vaste enceinte rectangulaire, entourée de fossés, avec donjon circulaire; elles sont encore munies de leurs travaux de défense. Le donjon, la chapelle et une belle salle d'armes paraissent du XIIIe siècle; au-dessus de la vaste cheminée de cette dernière est sculpté un cerf portant au cou les armes de Terride.

Le château de Négrepelisse datait de 1268. Après avoir presque complètement échappé aux terribles siéges du XVIIe siècle, aux fureurs de la Révolution, il a été démoli par spéculation il y a peu d'années. On ne saurait assez déplorer la perte de ce château, construit avec un grand luxe de matériaux et montrant un spécimen curieux de l'architecture militaire de la fin du XIIIe siècle. Il était, sans contredit, le principal ornement d'une ville dont il rappelait la gloire passée et qui, par une incurie déplorable, l'a laissé disparaître.

En examinant le plan réduit de ce château et de la ville qu'il défendait, dans le compte-rendu du Congrès, on peut se rendre compte de sa position. Un large fossé, sur lequel s'abaissait un pont-levis, le défendait du côté de la ville; un ruisseau, un ravin et l'Aveyron le protégeaient sur les autres faces. Son plan affectait la forme d'un trapèze, et ses dispositions régulières étaient celles de presque tous les châteaux de plaine. Il en a été dressé un plan d'après les restes qui subsistent et d'après une description laissée par M. France de

(1) Berceau des Lavallette-Parisot.

La Gravière (Essai historique [manuscrit] sur Négrepelisse, 1824).

Chaque angle avait une tour ronde surmontée de guérite et très-élevée; le corps principal était au nord, les communications établies par des courtines crénelées, munies de meurtrières et plus tard d'ouvertures pour les canons; ces courtines portaient le chemin de ronde et un coursier intérieur. L'unique porte, basse et ogivale, regardait la ville; elle était à gauche défendue par une vaste tour carrée en saillie, et à droite par la tour d'angle; des machicoulis la surmontaient et une herse en défendait l'accès. Ses murs avaient de 6 à 8 pieds d'épaisseur; un blocage intérieur était revêtu d'un appareil de pierres régulier.

La ville, ainsi commandée par le château, est une bastide moyen-âge fondée, en 1074, par les Bénédictins de Moissac, sur des terrains concédés par les vicomtes de Bruniquel; elle fut réorganisée en 1273. La régularité de son plan indiquerait, au besoin, le caractère de sa fondation. Des murs épais et de larges fossés l'entourèrent; plus tard, elle eut à subir un double siége et fut défendue par des travaux avancés; des bastions ou cavaliers de terre fortifiaient ses portes : on peut les voir sur le plan, qui offre ainsi un château et une bastide du XIIIe siècle avec des ouvrages du XVIIe.

Le château de Larrazet, construction carrée en pierre, offre peu de restes de fortifications, mais il a de vastes salles voûtées et un magnifique escalier de la fin du XVe siècle, avec de gracieuses voûtes à multiples nervures; des niches à chaque palier, pour l'éclairage, sont munies de tuyaux pour absorber la fumée. La porte et les fenêtres, du côté de la cour, sont ornées avec luxe. Quelques meurtrières ont conservé une sorte de croissant en fer destiné à soutenir l'arme. Des échauguettes des angles, il ne subsiste que la naissance.

Quoique du XVIe siècle, car on l'attribue au grand-maître de Malte Lavalette-Parisot, le château de Carnusson a conservé l'aspect et les dispositions féodales. Il domine fièrement deux vallées, posé sur l'extrémité d'un coteau qui s'avance en forme de cap. La porte extérieure, sculptée avec soin, s'ouvre dans un premier mur surmonté d'une terrasse, qui se développe sur des salles voûtées, bordée par des balustres de pierre ; deux tours carrées, avec machicoulis et parapet, sont à chaque extrémité. Après une cour s'offre une nouvelle et plus sérieuse enceinte ; le château lui-même est flanqué de quatre tours rondes : celle de droite, sorte de donjon, est plus haute, couronnée de machicoulis et surmontée d'une guérite. Un fossé entoure les deux côtés opposés aux vallées. La tête du pont qui le franchit est défendue par une porte entre deux tours semi-circulaires percées de meurtrières. L'ouverture, en plein-cintre, est surmontée de trois charmants machicoulis dont les arcs sont trilobés. C'est un châtelet en miniature, pouvant tenir lieu de corps-de-garde. Les fenêtres du château ont dû être remaniées en partie ; les plus anciennes excluent toute pensée de fortifications sérieuses abandonnées, du reste, au XVIe siècle pour les résidences seigneuriales. Plusieurs grandes salles possèdent de belles cheminées en pierre ou en bois sculpté. Celle d'une des pièces du bas, dans le goût Louis XIII, est particulièrement remarquable. Le touriste, attiré par son site et son aspect, retenu par la plus gracieuse hospitalité, écoute volontiers les légendes du château de Carnusson, elles abondent ; à les croire, on verrait l'entrée d'un souterrain qui irait jusqu'à l'abbaye de Beaulieu, et l'on devrait s'attendre à de nocturnes et fantastiques apparitions.

On aperçoit de Montauban le château de Piquecos. Bâti sur les coteaux de l'Aveyron, il domine la plaine et put servir à Louis XIII de point d'observation et de résidence

pendant le siége. Il a été construit vers 1436, par Hugues Després, seigneur de Piquecos et de Montpezat. De massives tours de briques flanquent les quatre angles de deux corps de logis et de deux courtines qui entourent une cour. Une sorte de barbacane défendait le pont-levis, elle a été détruite ; sa base indique une forte tour. En dehors du fossé s'élèvent d'autres ouvrages de défense et des bâtiments de service. On remarque sur les tours la naissance de machicoulis détruits ; dans l'une d'elles, une chapelle dont la voûte a disparu, et sur ses murs les douze Sibylles. Ailleurs, quelques écussons, des croisées de pierre, et à l'intérieur des plafonds Louis XIII, ornés de toiles sur châssis, attirent l'attention. Ce château a subi des changements au XVIIe siècle.

L'abbé Pottier termine par la description de quelques petits manoirs situés sur les bords du Tarn : tels sont la tour de Berot, Moncaut, Salit et Capou. Ce dernier est le plus intéressant par sa conservation et l'emploi, à une époque peu reculée, de tours et de dispositions anciennes (1).

(1) M. Mignot a envoyé au Congrès des notes, des photographies et un plan du château de St-Nicolas-de-la-Grave.

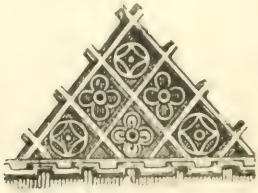

NOTICE

SUR LE

CHATEAU DE SAINTE-LIVRADE

(TARN-ET-GARONNE);

Par M. Albert DE SAINT-PAUL.

Le château de Ste-Livrade, qui domine le cours du Tarn au-dessous des hauteurs de La Française, a été reconstruit vers 1487. Le château qui existait auparavant fut démoli à main armée par messire Jean de Tubières, lieutenant du sénéchal de Quercy. Un arrêt du Parlement de Toulouse, de 1487, condamna messire de Tubières à reconstruire le château à ses frais.

On voit à la base de la tour octogone les traces de l'ancienne construction, qui paraît remonter à une époque beaucoup plus reculée.

Sur un mamelon contigu et plus élevé se trouvait un château royal, autrefois dépendant du comté de Toulouse, qui passa à la Couronne sous Philippe-le-Hardi, vers 1170.

Le château royal fut démoli à une époque que l'on ne connaît pas exactement, et l'emplacement, qui avait passé successivement aux maisons d'Armagnac, d'Alençon et d'Albret, fut remis, avec les droits seigneuriaux, à messire du Pré de Sainte-Livrade, en 1608, par l'intermédiaire de Marc de Durfort, un des cent gentilshommes de la maison du roi, qui prêta hommage entre les mains d'Henri IV, au nom du seigneur de Sainte-Livrade, son beau-frère.

La place de Ste-Livrade passa, vers 1658, dans la maison del Péré de Saint-Paul, dont la descendance la possède aujourd'hui. Elle a servi longtemps à défendre le passage du Tarn et de la route de Montauban : les habitants des villages environnants recevaient l'ordre du sénéchal de Quercy d'y monter la garde.

Le pont-levis qui entourait le château et la poterne qui était située à l'angle sud-ouest de la cour ont disparu.

La construction de l'édifice est irrégulière, hardiment posée sur un rocher calcaire au moyen d'arcades en plein-cintre soutenues par des contreforts. Un escalier à double entrée conduit de la cour à la terrasse, d'où l'on jouit d'un des plus beaux coups-d'œil que puisse offrir un pays de plaine.

La terrasse et les deux tours conservent au château un aspect féodal qui a failli en occasionner la démolition en 1793. Le sacrifice qu'on fit d'une partie de la tour crénelée satisfit les patriotes de Moissac, qui abandonnèrent leur projet. La tour a été rétablie depuis.

Les combles de la charpente sont composés d'un très-grand nombre de magnifiques pièces de chêne, dont la disposition rappelle celle de la coque d'un navire renversé. Un escalier tournant en pierre y conduit par la tour, après avoir dépassé la grande salle, dite *des chevaliers*, qui forme un vaste carré d'environ 10 mètres de côté.

Une légende rapporte que Henri IV visita fréquemment le château, à l'époque où il faisait ses premières armes au siége de La Française. La légende se complète d'une anecdote galante qui dut rappeler sans doute au *bon roi*, en 1608, le souvenir des lieux dont on lui demandait la concession.

NOTE

SUR

LES COLOMBIERS,

Par M. DEVALS.

Sous le régime de la féodalité, les colombiers étaient divisés en trois catégories :

1° Les colombiers à pied, formés de tours rondes ou carrées, quelquefois crénelées et percées de meurtrières ;

2° Les colombiers à fuie, qui n'avaient d'autre ouverture qu'une petite fenêtre pour le passage des pigeons ;

3° Les colombiers à quatre piliers, qui étaient généralement construits sur la porte d'un domaine, dans l'angle d'un bâtiment, dans une cour ou sur une étable.

Cette espèce de colombier portait le nom de volet ou volière. Les colombiers à pied se distinguaient des autres en ce qu'ils étaient toujours isolés des bâtiments. De quelque façon qu'ils fussent construits, ils étaient toujours la marque de la haute-justice ou du fief. Quant à ceux qui appartenaient aux deux autres catégories, ils ne pouvaient être établis sans l'autorisation du seigneur haut-justicier ou sans un arrêt d'une cour souveraine. C'est ainsi qu'il fallut, en 1507, un arrêt spécial du Parlement de Toulouse pour que les habitants de Négrepelisse pussent construire des colombiers dans leurs fonds. Il existait néanmoins des régions où chacun, soit noble, soit roturier, pouvait posséder un colombier sans autorisation préalable.

La ville de Montauban était, à ce qu'il paraît, dans ce dernier cas.

Les religieux jouissaient, comme seigneurs, du droit d'élever des colombiers. Aussi, le Chapitre cathédral, successeur de l'abbaye de St-Théodard, voulut-il, en 1546, exercer ce droit en faisant construire, à droite et à gauche de la route d'Albi, par la vallée du Tescou, les deux beaux colombiers à pied qu'on y voit encore et qui ont seuls échappé à la ruine de l'antique abbaye.

Celui de droite, construit en briques, consiste en une tour cylindrique décorée de deux rangs de moulures et se terminant par une coupole. Il est surmonté de trois échauguettes placées en encorbellement et reliées, par un parapet en rampe, à deux fenêtres qui servent au passage des pigeons et qui sont couronnées d'un fronton. Entre ces fenêtres, la base de la coupole est protégée par un parapet crénelé dont les merlons, au nombre de quatre, sont découpés en redans. On lit, sur le linteau de la porte, le millésime 1546.

Le colombier de gauche, construit aussi en briques, s'élève dans une vigne dont l'aumônier du Chapitre cathédral avait autrefois la jouissance. Depuis une quinzaine d'années, le sommet de la tour a été converti en une plate-forme qu'on a coiffée d'une sorte de chapeau chinois en zinc. Avant d'être ainsi dégradé, ce colombier possédait une belle coupole qui avait pour ceinture, à sa base, une série de merlons alternés, les uns à angle aigu, les autres à redans. La tour, ronde et également décorée de deux rangs de moulures, s'élève sur un grand soubassement carré et percé d'une arcade sur chacune de ses faces : de sorte que l'intérieur du soubassement est libre et que sa voûte sert de support à la tour. On arrive à la porte, qui s'ouvre sur la plate-forme du soubassement, par un escalier en maçonnerie adossé à l'une des faces.

Ces deux petits monuments sont, incontestablement, au

nombre des plus beaux spécimens de colombiers féodaux que possède la France (1).

(1) Le premier a été reproduit par M. Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire d'architecture*, d'après un dessin de M. Olivier (t. III, p. 490).

NOTES

SUR

LES ÉGLISES

DE LA VERGNE ET DE BONNEVIALLE

(LOT),

Par M. le baron DE RIVIÈRES.

I.

Entre Gramat et Castelnau-de-Bretenoux, on trouve le petit village de La Vergne. Il possède une intéressante église. Le portail est construit en pierre et de forme ogivale à trois rangs de claveaux et orné de quatre colonnettes à chapiteaux de feuillages. L'intervalle des tores, supportés par des colonnettes, est rempli de boutons et de fleurons en relief. L'intérieur n'offre rien de remarquable ; trois fenêtres cintrées, dont celle du centre actuellement bouchée, éclairent l'abside en cul-de-four. A l'extérieur de l'abside bien appareillée, la corniche est supportée par de charmants modillons. On peut assigner le XIIe siècle comme date de l'abside, et le XIIIe a vu élever le portail.

II.

Au pied de l'éminence si magnifiquement couronnée par les ruines du château de Castelnau-de-Bretenoux se dresse l'église de Bonnevialle. C'est un édifice de style roman, di-

visé en trois nefs. Mutilée malheureusement il y a quelques années, cette église ne possède plus qu'une travée. La nef du milieu était seule voûtée; elle possède, ainsi que les nefs latérales, une abside en cul-de-four, ornée de colonnes à chapiteaux bien sculptés.

On remarque à l'extérieur, dans le mur méridional, une jolie porte murée, dont l'archivolte est ornée de billettes.

Le chevet de l'église est divisé en une abside et deux absidioles (celle du midi masquée par des constructions parasites). L'abside centrale a trois fenêtres cintrées, avec colonnes à chapiteaux à entrelacs ; le cintre est orné d'un tore et de billettes. Une corniche à billettes, supportée par des modillons historiés, surmonte le tout; on y voit aussi des étoiles à huit rais. Les modillons, parfaitement traités, offrent une grande analogie avec ceux de l'église de Lescure (Tarn) (1), et représentent des têtes accolées, des mufles de lion, des têtes d'animaux, des fruits, des masques, etc. Cette abside est munie de quatre contreforts, reliés entre eux par un bandeau en relief. L'absidiole nord offre des modillons presque bruts, supportant une corniche tout unie. Une seule fenêtre murée en occupe le centre.

L'ensemble de ce remarquable petit monument peut remonter à la fin du XIe siècle, ou au commencement du XIIe.

(1) Congrès archéologique de France, XXXe session à Albi, p. 395.

NOTICE

SUR

MONTPEZAT DE QUERCY,

Par M. F. PAGAN.

De la Société française d'archéologie.

Montpezat est une petite ville située au sommet d'une colline, d'où la vue s'étend sur d'immenses vallons qui présentent une nature des plus variées. Le château, démoli en 93, et dont on voit à peine aujourd'hui quelques vestiges, était construit sur un vaste plateau qui domine l'église et toute la campagne.

Ce château, bâti sur d'assez larges proportions, offrait un aspect imposant : une vieille porte en ogive avec sa herse et son pont-levis ; une cour d'entrée assez étendue et ornée d'arbres séculaires ; des tours élevées aux angles du bâtiment, dont l'intérieur renfermait de vastes salles : tel était l'ensemble de cet antique manoir que les troubles révolutionnaires ont fait disparaître.

La ville de Montpezat était entourée de murailles et de fossés, et l'on y entrait par quatre portes dont deux existent encore. Elle jouissait de certains priviléges qui lui avaient été concédés par Alphonse, comte de Toulouse et de Poitou, seigneur de Montpezat en l'année 1257, et confirmés par les rois Charles VI, Charles VII, François Ier, Henri IV et Louis XV.

Elle possédait, en outre, un hôpital très-ancien, autorisé par lettres-patentes. Les consuls en étaient les patrons et

présidaient aux assemblées : ils avaient seuls le droit de nommer le chapelain. Le bureau de l'administration était composé de quatre consuls, du curé-doyen, du juge et du procureur fiscal, qui étaient administrateurs-nés, de quatre chanoines et de six principaux habitants laïques, lesquelles places étaient à vie.

Le nombre des membres de cette administration explique assez l'importance de cet établissement, dont les rentes existent encore, mais qui n'est plus qu'un bureau de bienfaisance. La tradition lui a conservé cependant le nom d'hôpital, bien que l'église et une partie des bâtiments aient été vendus depuis quelques années

Les religieuses Ursulines possèdent à Montpezat un couvent qui occupe une assez grande surface et que l'on aperçoit de fort loin. Fondé en 1631 par la marquise de Grammont, cet utile établissement renferme tous les locaux nécessaires à une communauté enseignante. Les cloîtres, les jardins, les dortoirs, la chapelle et surtout d'immenses galeries appelées *mirandes*, qui couronnent les bâtiments et offrent une admirable perspective, procurent à ce monastère toutes les conditions d'hygiène et de salubrité désirables.

Le chapitre collégial qui existait à Montpezat avant la Révolution fut fondé par le cardinal Pierre des Prez, par actes des 17 mai 1338, 8 août 1343 et 7 mai 1349.

Ce chapitre était composé, lors de sa fondation, de quatorze chanoines et un doyen ; mais Cathala-Couture affirme (*Histoire du Quercy*, t. 1, p. 264) qu'ils furent réduits à huit. Ce nombre fut augmenté plus tard, et nous trouvons qu'en 1689 il était composé comme suit : un curé-doyen, douze chanoines, quatre prébendés, un maître de musique, quatre enfants de chœur, deux clercs majeurs et deux clercs mineurs. Les noms des derniers sont conservés.

Les membres du chapitre habitaient les locaux attenant à l'église, et connus encore aujourd'hui sous le nom de Collége.

DESCRIPTION

DE

DEUX CUVES BAPTISMALES

DE VERLHAC-TESCOU,

Par M. DEVALS aîné.

La colline qui s'avance entre le Tescou et le Tescounet avait, près du confluent de ces deux petites rivières, conservé le nom de *Viriliacum*, en roman *Verlach*, qu'avait porté jadis une villa gallo-romaine située sur ce point, lorsque Raymond V, comte de Toulouse, donna, vers 1150, ce lieu pour y construire un bourg, une ville ou un château. La charte de fondation octroyée par le comte n'eut, paraît-il, qu'un médiocre succès. Un château s'éleva bien au sommet de la colline, mais quelques maisons seulement se groupèrent autour d'une église construite à distance du manoir et séparée de lui par un large et profond ravin, et le bourg projeté est toujours resté en l'état d'embyron.

L'église primitive, située au quartier de Ronges, a été remplacée, il y a quelques années, par une construction moderne, plus rapprochée du centre du village. Elle possédait, sans doute depuis sa fondation qui datait du milieu du XIIe siècle, une de ces grandes cuves en pierre où se faisaient les baptêmes par immersion ; ce qui témoigne que ce mode était encore usité dans nos contrées. Cette cuve a été conservée et installée dans une des chapelles de la nouvelle église, qui sert ainsi de baptistère. Elle est octogone, et son

diamètre intérieur est de $0^m,96$ cent., tandis que son diamètre extérieur entre les colonnes est de $1^m,09$ cent. Les angles intérieurs sont ornés de colonnettes sans chapiteaux, dont la base se recourbe et se plonge en forme de pied vers le milieu du fond : de sorte que toutes convergent vers le centre. Chacune des faces offre au milieu une colonnette, de $0^m,08$ cent. de diamètre, dont le chapiteau se compose d'une simple corbeille lisse et pyramidale sans tailloir , et la base de deux tores séparés par une scotie , comme dans les monuments du style roman (XIe et XIIe siècle). Le fût de ces colonnes est cylindrique, simple et muni d'un astragale. Un trou pratiqué au fond de la cuve permettait l'écoulement de l'eau baptismale.

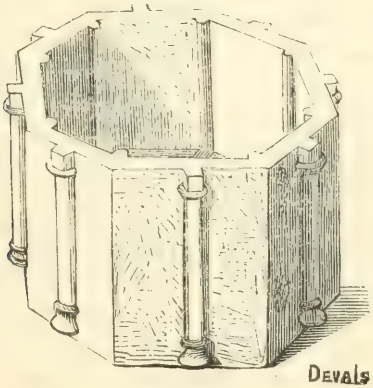

L'église de Verlhac-Tescou possède, en outre, une cuvette octogone en pierre pour les baptêmes par infusion , qui date à peu près de la même époque que la cuve ; mais celle-ci est toute simple et n'offre aucune ornementation.

QUELQUES INSCRIPTIONS

RELEVÉES

DANS LES ÉGLISES DE FIGEAC,

Par M. le baron DE RIVIÈRES.

L'ancienne collégiale de St-Sauveur de Figeac est un bel édifice roman à trois nefs, divisées en sept travées. Un transept sépare les nefs de l'abside qui, ainsi que son déambulatoire, remonte à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe. Les chapiteaux de la nef, curieux à étudier, portent sculptés des entrelacs, des fleurs, des palmettes, des personnages; sur l'un d'eux même on voit un ornement figurant parfaitement une fleur de lis.

Depuis l'abside jusqu'au transept, la grande voûte a été refaite au siècle dernier, comme l'atteste l'inscription suivante qu'on lit au rond-point :

DIEV MA
REPAREE
1701

et ces mots à l'archivolte de la dernière travée :

DIEV MA ORNEE 1748.

Toutes ces voûtes, refaites alors, sont à arêtes sans nervures.

L'église de Notre-Dame du Puy, jadis connue sous le

nom gracieux de Notre-Dame-la-Fleurie, domine la ville de Figeac. C'est un vaisseau à trois nefs, de style de transition avec huit travées. On y remarque de nombreux chapiteaux historiés. Les voûtes de la nef centrale, d'une assez grande portée, sont en ogive un peu obtuse ; elles ont été réparées au XVIIe siècle : une clef de voûte porte la date 1692. Sur une autre clef de voûte on lit, en caractères de la même époque :

LOVBAS
SEMAR.

En avant du sanctuaire, une dalle tumulaire porte ces mots, presque effacés :

1707
P. TEVLIE
M.

Un peu plus loin, deux pierres sans inscription sont ornées d'un écusson dont la gravure remplie de plomb porte un chevron accompagné en pointe d'une étoile, au chef aussi chargé de deux étoiles. De temps immémorial, les familles de Figeac avaient leur sépulture dans l'église Notre-Dame du Puy.

L'emplacement de ces tombeaux est encore marqué par des arcs ogivaux, aujourd'hui bouchés, percés dans le mur méridional de l'édifice.

Un immense rétable du XVIIe siècle, en bois de noyer, remplit tout le fond de la grande nef. La sculpture en est largement traitée et produit un grand effet. La partie supérieure porte ces mots du livre de la *Sagesse*, allusion à la Sainte-Vierge, patronne de l'église.

IN
PERPETVVM
CORONATA
TRIVMPHAT
Sap., 4.

et plus bas :

VENI VENI VENI CORONABERIS
1696

ce qui donne la date précise du rétable.

Le clocher est moderne ; il y a trois cloches, dont la plus ancienne remonte à 1787. Les deux autres sont plus récentes.

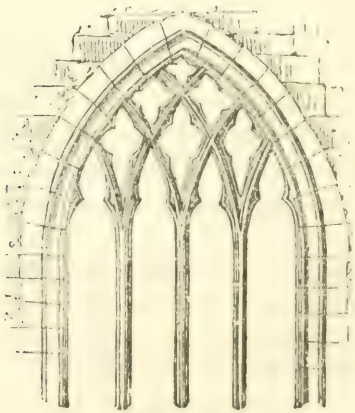

DE

L'ORGANISATION MUNICIPALE

A MONTAUBAN,

DEPUIS LES TEMPS ROMAINS JUSQU'A LA RÉVOLUTION DE 1789,

PAR M. DEVALS AINÉ.

L'oppidum des Tascons, qui n'est autre que l'ancien Montauban, figure dans la liste des dix-sept villes de la Narbonnaise qui, d'après Pline, jouissaient des droits de latinité. Ce droit était à la fois, on le sait, la faculté d'acquérir la plénitude du titre de citoyen romain, et la confirmation de droits antérieurs, en tête desquels on peut placer, pour les villes gauloises surtout, celui de s'administrer elles-mêmes par un sénat composé des citoyens les plus distingués sous le double rapport de la naissance et de la fortune (1). Il est donc permis d'avancer que lorsque l'empereur Auguste, comprenant notre ville dans les faveurs qu'il accorda à quelques autres de la Narbonnaise, qui se recommandaient par des services rendus au peuple romain, l'admit à la jouissance des droits du Latium (2), elle possédait déjà, comme toutes les villes gauloises, des institutions municipales, et qu'elle put ainsi conserver ce droit primitif.

(1) Strabon, IV, ch. II.—Raynouard, *Histoire du Droit municipal en France*, Introduction, p. vi, viii.

(2) Suétone, *Vie d'Auguste*, 47.

A Caracalla était réservé l'honneur de mettre fin à cette confusion politique qui se perpétuait depuis des siècles dans l'Empire romain, et d'effacer les distinctions qui avaient alors subsisté entre les droits des cités romaines, des villes latines, italiques municipales, fédérées, et des préfectures. Un des premiers actes de cet empereur fut, en effet, d'étendre le droit de cité romaine à toutes les villes et à tous les sujets de l'Empire (an 213) (1). Le régime municipal romain fut dès lors constitué dans les villes qui ne le possédaient pas encore, ou qui ne le possédaient qu'imparfaitement. A dater de cette époque, chaque ville eut sa *curie*, ses *duumvirs* et ses *principaux*, et un écrivain du Ve siècle atteste que cette organisation subsistait jusque dans les villages (2).

Les institutions municipales, graduellement affaiblies par le despotisme des derniers empereurs, furent respectées par les barbares, et même, sous le gouvernement des Wisigoths, elles acquirent, dans la Gaule méridionale, plus de grandeur et d'indépendance (3).

Il en fut de même sous les rois de la première et de la deuxième race. Ces princes ne songèrent pas à toucher aux franchises dont les villes étaient en possession depuis un temps immémorial (4). La féodalité elle-même n'osa ou ne put confisquer nos vieilles libertés, et la seule modification importante que les magistratures municipales éprouvèrent ne consista guère que dans l'adoption des titres de *Rachimbourg*, *d'échevins*, de *bons hommes*, de *prud'hommes*,

(1) Dion Cassius, LXXVII, 9.

(2) Salvien, *De Gubernatione Dei*, lib. V, p. 103.

(3) Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale*, t. I, p. 455. — Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, t. I, p. 240 et 324.

(4) Raynouard, *Histoire du Droit municipal en France*, t. I, l. II, chap. V, IX et X.

qui, peu à peu et successivement, en divers temps et en diverses contrées, remplacèrent assez généralement les titres de *curiales*, de *principaux* (1).

C'est sous l'administration de Hugues Ier, abbé de St-Théodard (959-988), que le régime féodal fut définitivement constitué dans l'ancien Montauban. Eh bien ! nos archives renferment plusieurs documents officiels qui prouvent, d'une manière irrécusable, que l'action de la féodalité n'y entrava nullement l'exercice de nos antiques institutions. En effet, ces documents qui datent de janvier 977, du mois d'août 987, du commencement du XIe siècle, de 1020, de 1070 et de 1090, nous montrent les *bons hommes* de Montauriol non-seulement dans l'exercice des fonctions attribuées par la loi romaine aux membres de la curie, ou aux magistrats municipaux, mais encore revêtus d'attributions judiciaires (2).

L'abandon de l'ancienne ville et la fondation de la ville actuelle, en 1144, ne changèrent rien à notre organisation politique (3). Montauban continua d'être administré, comme par le passé, par six magistrats municipaux décorés du titre de *prud'hommes*, récemment substitué à celui de *bons hommes*, qui, jusqu'à la fin du XIe siècle, avait servi à dési-

(1) Raynouard, *Histoire du Droit municipal en France*, t. I, p. 348, 349; t. II, p. 23, 25, 26, 42, 43, 44.

(2) Devals aîné, *Histoire de Montauban*, t. I, p. 139 à 144.

(3) Quòd dicta villa Montis-Albani erat et fuerat villa in certo loco sita, mille anni erant elapsi, et exindè continuè, quousque à ducentis annis citrà fuit mutata à loco in quo ipsa tunc erat in loco in quo ipsa nunc est, contiguo loco antiquo, ad hoc ut esset in meliore et tutiore loco. Et quòd dicta mutatio fuit facta, non per modum nove bastide, sed continuando dictam antiquam villam, universitatem et jura universitatis predicte, nihil in predictis immutando vel innovando.

(Titre du 9 septembre 1321, Archives impériales, section historique, J. 304, 95.)

gner les magistrats et les membres de la corporation municipale (1).

La transaction conclue, le 6 mai 1149, entre Raymond V, comte de Toulouse, et Amiel, abbé de St-Théodard, laissa à ce dernier la faculté d'attirer dans la vieille ville ses anciens habitants et accorda même des exemptions à ceux qui y retourneraient. Il en résulta naturellement le repeuplement partiel de Montauriol, au moyen des quelques chevaliers et de la plupart des plébéiens dont se composait le parti de l'abbaye. Mais cette réaction ne devait pas être de longue durée. La révolution de 1144 avait été purement aristocratique, et conformément à cette prescription de la loi romaine, qui interdisait aux plébéiens les honneurs du décurionnat, la municipalité de Montauban avait, comme autrefois à Montauriol, continué de se recruter exclusivement dans la classe des prud'hommes, seuls héritiers des anciens décurions. Une nouvelle révolution était inévitable, surtout en présence de la rapide propagation, dans le comté de Toulouse, des idées nouvelles que le mouvement communal, né en Italie à la fin du XIe siècle, faisait germer dans les masses populaires. Sous leur influence vivifiante, les plébéiens, jusqu'alors véritables parias politiques, avaient enfin acquis le sentiment de leurs droits, en même temps que l'énergie nécessaire pour les recouvrer, et l'élément démocratique, introduit de gré ou de force dans le gouvernement des communes, réformait partout d'une manière radicale le régime aristocratique en vigueur depuis les temps romains. Cette révolution éclata dans notre ville au commencement de l'année 1195 et détermina, en même temps que la fusion de la bourgeoisie de Montauban et des prolétaires de Montauriol, l'absorption définitive de la vieille ville par la nouvelle. Une

(1) Devals aîné, *Histoire de Montauban*, t. I, p. 146.

constitution qui proclamait l'égalité politique et la réhabilitation de la classe populaire, tout en donnant plus d'ampleur aux franchises et à la juridiction municipale, fut rédigée en commun par les délégués du peuple et de l'aristocratie, et sanctionnée, le 24 mars 1195, par Raymond VI, comte de Toulouse. L'article 45 de cette constitution, mettant le nombre de nos magistrats municipaux, qu'il décore comme à Toulouse du nom nouveau de *capitouls*, en rapport avec l'accroissement de la population, le porta à dix et admit l'élément démocratique au partage de la magistrature urbaine, en évitant toutefois de déterminer dans quelles proportions ce partage devait avoir lieu (1).

Partout où avait pénétré la propagande consulaire, la réforme avait respecté le principe de la délégation en vigueur dans le régime municipal romain; seulement, au lieu de concentrer le droit électoral dans un petit nombre de familles, comme celui dont se composait la curie, elle en avait élargi la base, en confiant l'élection des municipalités à la masse des habitants. Les pouvoirs administratifs dérivaient donc de la délégation publique, et cette délégation était renouvelée tous les ans. A Montauban, par une curieuse exception, l'esprit de monopole parvint à fausser, sous ce rapport, les institutions municipales, en inscrivant dans la nouvelle constitution que les capitouls, dont les fonctions devaient, comme partout, durer une année, éliraient seuls leurs successeurs et qu'ils se borneraient à instruire les habitants de cette élection. Avait-on cru échapper ainsi aux dangers qui pouvaient, suivant les circonstances, résulter de l'application du suffrage universel, et introduire dans le choix des magistrats municipaux, plus de sagesse et d'impartialité que la

(1) A Montalba deu aver capitol X, proshomes de la vila o d'aqui en jos, aitant quant li proshomes s'acordo nil communals de la vila. (Art. 45 de la Constitution du 24 mars 1195.—Archives de Montauban, série AA, 27e section, Livre Rouge, f° 1.)

multitude n'y en apporte habituellement ? Par malheur, la suite prouva que la crainte égoïste d'être précipitée du pouvoir, par le caprice populaire, avait été l'unique préoccupation de la bourgeoisie, et il fallut plusieurs siècles pour déraciner les abus auxquels donna lieu ce privilége inouï.

Ces abus commencèrent à se produire presque aussitôt après la promulgation de la constitution du 24 mars 1195. Peu sensibles d'abord, ils finirent par devenir tellement criants, pendant la première moitié du XIIIe siècle, qu'il fut de toute nécessité d'y porter remède. Certains particuliers avaient, en effet, réussi à s'assurer le monopole des fonctions municipales en élisant leurs parents ou leurs amis, qui, l'année suivante, ne manquaient pas de les élire à leur tour; de sorte que le pouvoir restait toujours dans les mêmes mains. D'un autre côté, l'élasticité de l'art. 45 de la Constitution avait permis à la bourgeoisie de s'assurer la majorité dans le capitoulat, et de réduire de plus en plus le nombre des plébéiens qui y étaient admis, soit en inscrivant dans la classe des artisans des individus que la nature de leur profession permettait, à plus juste titre, de classer dans la bourgeoisie, soit en évitant, par suite d'intrigues ou autrement, de faire aux prolétaires leur part légitime. Les citoyens se réunirent en conseil général, dans l'église St-Jacques, le 9 avril 1251, sous la présidence de Pierre-Raymond de Rabastens, sénéchal de Quercy, et, sans rien enlever aux prérogatives électorales des capitouls, on délibéra qu'à l'avenir les magistrats municipaux ne pourraient être réélus qu'après un intervalle de trois ans (1).

Peu de temps après, sur les réclamations énergiques du

(1) E quant vendra el dia de Rampalm, elh devo triar e enlegir autre capitole devo y enlegir tals proshomes que de III ans nos sio estatz de capitol ; e capitols deu triar e enlegir capital.

(Titre du 9 avril 1251, archives de Montauban, série AA, 4e section, Livre-Rouge, f° 8, Livre des serments, f. 12.)

prolétariat, Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, ordonna que désormais les plébéiens auraient droit à la moitié des charges municipales, et que ces cinq consuls populaires devraient être de vrais artisans et exercer, par eux-mêmes, un métier quelconque (1).

Ces sages prescriptions ne tardèrent pas à être éludées par l'exclusivisme de la bourgeoisie, et les mêmes abus refleurirent de plus belle. Les officiers royaux, à qui le devoir de leur charge imposait l'obligation de faire exécuter les lois, n'osèrent entrer en lutte avec les familles influentes qui exploitaient le pouvoir, et il fallut que les plébéiens déposassent leur protestation au pied du trône. Le roi Philippe III les accueillit avec faveur et ordonna, le 13 avril 1285, à son sénéchal de Périgord et de Quercy de veiller au maintien de la délibération du 9 avril 1251 et du décret du comte Alphonse (2). Par suite de cet ordre souverain, les dispositions de ces deux actes officiels furent textuellement insérées dans la formule du serment que les consuls de Montauban devaient prêter à leur entrée en fonction, et le principe de l'égalité politique, que notre ville est peut-être une des premières à avoir proclamé, fut alors sauvegardé pour plusieurs siècles. Nous retrouvons, en effet, les deux clauses protectrices de notre organisation municipale dans les diverses formules du serment imposé à nos consuls, lesquelles furent successivement adoptées en 1340, le 27 janvier 1423,

(1) Item, fuit ordinatum per consiliarios domini Alphonsi, comitis Pictaviensis et Tholosani, quòd illi quinque ministrales qui unà cum quinque burgensibus debentur singulis annis eligi in consules dicte ville, debent esse tales quod ministrales nominentur publicè et exerceant ministerium aliquod per se ipsos.

(Archives de Montauban, série AA, 2e section, Livre-Rouge, f. v. 46.)

(2) Titre du 13 avril 1285. Archives de Montauban, série AA, 2e section, Livre-Rouge, f. v. 46.

en 1445, le 15 mai 1484 et en 1549 (1). Les seules modifications qu'on y remarque, à partir de 1445, c'est que l'intervalle de trois ans, nécessaire pour la réélection d'un consul, fut porté d'abord à cinq, ensuite à huit, et que, depuis le 8 mai 1493, un des consuls plébéiens dut être pris parmi les paysans.

La révolution de 1195, tout en dépouillant le viguier du comte du droit exclusif de justice qu'il avait jusqu'alors exercé en matière criminelle, lui avait néanmoins laissé les fonctions de juge d'instruction et de membre du tribunal consulaire. Mais bientôt après que Philippe-le-Bel eut confirmé la juridiction municipale (9 octobre 1307), nos consuls essayèrent de se soustraire à l'influence que la coopération du viguier royal, magistrat nécessairement plus versé qu'eux dans la connaissance des lois, devait exercer sur leur jugements, et ils réussirent insensiblement à l'exclure des débats et à ne l'appeler qu'à l'interrogatoire des accusés et au prononcé des sentences, non plus comme collègue, mais seulement comme partie. Cette haine des supériorités, qui est un des traits caractéristiques de l'esprit démocratique, ne fut pas probablement le seul mobile qui détermina l'abaissement du viguier. Sans nul doute, nos magistrats municipaux furent poussés aussi par ce besoin d'étendre leurs attributions, qui est de la nature de tous les pouvoirs, et par ce sentiment d'indépendance fière et ombrageuse qui leur faisait alors « vilipender et entourer sans cesse d'embûches les officiers royaux, » mais qui leur valut aussi, en retour, de la part du juge ordinaire de Quercy, le reproche public d'être « les consuls les plus pervers de tout son ressort. » Quoi qu'il en soit, ce fut là

(1) Archives de Montauban, série AA, 2e section, Livre-Rouge, f° v° 42. Livre des Serments, f°s 5, 139 et 151.

un des principaux griefs qui motivèrent l'arrêt du 9 septembre 1321, par lequel le Parlement de Paris prononça la suppression du consulat de Montauban.

Le pape Jean XXII intervint généreusement en faveur de la ville qu'il avait naguère décorée du titre de cité (25 juin 1317). Après avoir résisté, pendant une année entière, à ses instances réitérées, Charles-le-Bel céda enfin, mais de mauvaise grâce. Il se garda, en effet, de laisser sortir de sa main, telles qu'elles y étaient entrées, nos institutions municipales, et, dans la nouvelle organisation qu'il fit du consulat de Montauban, il s'appliqua soigneusement à élaguer tous ceux de nos antiques priviléges qui pouvaient assurer quelque indépendance à la commune (janvier 1323).

Tant que vécut Charles-le-Bel, il fut impossible à la ville de Montauban de recouvrer ses vieilles franchises. Mais ce qu'ils avaient vainement demandé à la bienveillance de ce prince, nos consuls l'obtinrent enfin de l'intérêt de Philippe de Valois, son successeur. A peine monté sur le trône, Philippe VI avait sommé Édouard III, roi d'Angleterre, de lui rendre l'hommage auquel il était tenu pour le duché de Guienne ; mais celui-ci, peu jaloux de s'humilier devant son ancien compétiteur, avait différé sous divers prétextes, et un an s'était écoulé sans qu'il eût rempli ce devoir féodal. Philippe se mit alors en mesure de l'y contraindre par les armes, et en même temps qu'il convoquait son armée à Bergerac, il ordonna la levée d'un subside pour sontenir la guerre. Il manda, dans ce but (25 mars 1329), aux sénéchaux des provinces méridionales « de se transporter ès « villes et chastellenies de leurs sénéchaussées, et de re- « quérir de par lui et enduire le plus amiablement qu'ils « pourroient les habitants d'icelles, qu'ils lui fissent subside « convenable pour moys, ou aultrement en la manière qu'ils « leur sembleroit le meilleur et le plus profitable pour

« lui et pour eulx, pour maintenir sa guerre contre ledit « roi d'Angleterre, ou cas que il ne vouldroit venir à « obéissance et amendement. » Or, la ville de Montauban, affranchie depuis des siècles par les comtes de Toulouse et par les rois de France de toutes quêtes et tailles, aurait pu parfaitement se dispenser de contribuer à ce subside; mais elle se garda bien de laisser échapper une aussi belle chance de rentrer dans tous les droits dont elle avait été dépossédée. Des exemples récents avaient, en effet, démontré la toute-puissance de l'or pour la restauration d'une commune frappée par le souverain, et il ne s'agissait que de trouver un moment favorable pour substituer à des sollicitations stériles cet éloquent moyen de persuasion. Cette occasion venait de s'offrir à nos magistrats municipaux : ils se hâtèrent de la mettre à profit. Le rachat de nos vieilles libertés fut taxé au chiffre énorme de 10,000 livres tournois, correspondant à 250,000 fr. environ de notre monnaie actuelle. Cefut donc au prix des plus lourds sacrifices que nos consuls purent obtenir de Philippe VI qu'il « augmentât le consulat et qu'il leur octroyât à eux-mêmes juridictions et libertés (avril 1329). »

A peine la ville de Montauban avait elle recouvré ses vieilles franchises, que la guerre éclata avec l'Angleterre. Cédée à l'Anglais par le traité de Brétigny, elle secoua, huit ans après, le joug de l'étranger; mais ce fut, hélas! pour être bientôt investie et resserrée dans le cercle infranchissable de quatorze bastilles. Rien ne put lasser l'héroïque constance de nos aieux; mais, décimés chaque jour par la rareté des vivres, par les maux de la guerre et par les épidémies, ils durent, après soixante-quatorze ans de souffrances, reconnaître qu'il ne restait plus à Montauban assez d'hommes capables d'exercer les fonctions municipales, ni assez d'argent dans la caisse communale pour payer les

robes consulaires. Sur leur demande, le roi Charles VII consentit à réduire le nombre de nos consuls de dix à six, comme avant la révolution de 1195, et prolongea de deux ans l'intervalle qui avait jusqu'alors été obligatoire pour la réélection d'un consul (avril 1443).

Un des magistrats municipaux de l'année 1491 avait cru devoir désigner pour son successeur un simple paysan de la banlieue. Cette innovation souleva dans notre ville une véritable tempête. Le sénéchal de Quercy se hâta de casser cette élection et nomma, à la place du laboureur Pierre Vernhet, un artisan de la ville, nommé Raymond Garin. Appel immédiat de Vernhet au Parlement de Toulouse. Cet appel fut chaudement soutenu par tous les paysans, qui confièrent la défense de leurs droits à un syndic. Les plébéiens, habitants de la ville, en firent autant. Mais le Parlement, par son arrêt du 8 mai 1493, donna gain de cause aux premiers en ordonnant que Pierre Vernhet ferait partie des six consuls qui devaient être nommés le lendemain. De plus, pour remédier aux abus qui entachaient trop souvent les élections consulaires, le Parlement, après avoir fait procéder à une enquête, détruisit le monopole électoral qui durait depuis trois siècles, en statuant qu'à l'avenir chacun des consuls, à l'expiration de sa charge, s'adjoindrait quatre notables de sa section, « pour, comme conseillers, estre présans « et oppinans avec iceux vieux consulz à la dicte nomina- « tion et eslection des six nouveaux consulz, desquelz les trois « seroient des bourgeois de ladicte ville de Montauban, au « nombre desquelz seroient comprins les nobles, clercz et mar- « chans d'icelle, et les autres trois des populaires, au nombre « desquelz seroient comprins les méchaniques habitans de « ladicte ville, desquelz trois populaires l'un seroit tousiours « des forestains populaires demeurans dans ladicte honneur « et consulat et hors ladicte ville de Montauban, laboureur,

« homme de bien et honneste, lequel consul, durant l'année « de son consulat, seroit tenu de demurer, habiter et faire « continuellement résidence dedans ladicte ville, comme ung « des aultres consulz, et soy porter honnestement. Et quand « viendroit à la fin de ladicte année de son consulat, auroit « avecques luy quatre laboureurs gens de bien, pour estre « comme dessus est dict, conseillers à la nomination et « eslection des nouveaux consulz de l'année ensuyvant (1). »

L'esprit de monopole parvint encore, quelques années après, à fausser les élections, malgré le réglement du 8 mai 1493. Pour obvier, disaient-ils, à la longueur des opérations électorales, les consuls de l'année 1517 proposèrent au Conseil chargé de procéder à l'élection consulaire, que chacun des consuls élût à tour de rôle son successeur, et que tous les consuls ensemble opinassent ensuite sur ces nominations. Puis tous les conseillers seraient appelés à décider si cette élection avait été bien ou mal faite. Il n'est pas besoin d'insister pour faire ressortir les vices d'un pareil mode de votation. Comment admettre, en effet, que les consuls s'adjoindraient des hommes assez indépendants pour repousser leurs choix, et que, tout en faisant ainsi revivre l'ancien monopole, ils n'abriteraient pas la responsabilité des plus odieux abus derrière le vote complaisant du Conseil électoral? Un seul consul, Guillaume Genés, et trois des conseillers qu'il s'était adjoints, combattirent énergiquement cette proposition, et lorsqu'elle fut adoptée, ils firent insérer leurs protestations au procès-verbal (2).

De l'excès du mal sortit bientôt le remède. Trente-un ans ne s'étaient pas encore écoulés que, par une réaction

(1) Archives de Montauban, série AA, 2e section, Livre-Jaune, 1re partie, f° 61.

(2) Titre du 10 mai 1518. — Arch. de Montauban, série AA, 2e section, Livre des Serments, f° 149.

bien naturelle, une nouvelle formule du serment imposé aux consuls fut rédigée et rendit aux vingt-quatre électeurs, réunis aux anciens magistrats, les droits que leurs prédécesseurs avaient si imprudemment abdiqués en 1518. Une autre violation des statuts municipaux, en 1570, due comme toujours à cette lutte éternelle de la bourgeoisie et de la démocratie, fut immédiatement suivie d'un réglement plus explicite. Par son jugement du 18 mai 1570, le sénéchal de Quercy, siége de Montauban, « pour obvier à l'advenir à « toutes divisions, partialités, infractions desdictz estatutz « et loix municipalles et autres désordres que, pour raison « de ce, pourroient estre engendrés doresnavant entre « lesdictz habitants, ordonna que pour l'advenir lesdictz « consulz de ladicte ville, à la fin de leur administration, es- « liroient vingt-quatre conseillers, habitans de ladicte ville « ou juridiction, de qualité et intégrité susdictes, dix bour- « geois et dix méchanycques, esleuz esgallement de chesque « gache, et les autres quatre païsans soulvables cautionnés les « toutz et de la qualité susdicte, par l'advis desquels seroit « procédé annuellement, le lundy plus prochain de la feste « de sainct Nycolas du mois de may, à l'eslection d'autres « six consuls, trois bourgeois et trois méchanycques, et seroit « esleu ung païsan; le tout suivant lesdictz estatutz et loix « municipalles de ladicte ville, sans toutes fois qu'ilz pus- « sent y mettre autre en ladicte charge consulaire (1). »

Tous les réglements faits jusqu'alors avaient eu pour but d'opposer une barrière aux empiètements incessants de la bourgeoisie. Après l'introduction de la Réforme, à Montauban, l'esprit démocratique longtemps assoupi s'était réveillé, et la bourgeoisie avait été culbutée sur tous les points. Mais, à force de patience et d'habileté, elle avait, en quelques

(1) Arch. de Montauban, série BB, 3e section, original en papier.

années, recouvré sa prépondérance et ressaisi le pouvoir. Afin que le peuple ne songeât point à reprendre, dans la direction des affaires publiques, la part légitime et surtout si large que la constitution municipale lui avait attribuée, elle avait, tant que durèrent les premières guerres de religion, donné un aliment incessant aux passions et à l'activité populaires. Mais la chute définitive de la Ligue mit un terme à cette politique d'expédients, et la bourgeoisie se trouva de nouveau en présence de la démocratie, dirigée cette fois par quelques bourgeois aussi ambitieux qu'habiles, que le pressentiment de son prochain triomphe avait attirés dans son camp. L'issue de la lutte ne pouvait être douteuse. Un nouveau réglement pour la réforme des élections consulaires, motivé par la tentative faite par les consuls de 1598 de nommer directement leurs successeurs, sans l'intervention du Conseil, fut voté, le 5 août 1599, par le Conseil général, et l'édifice, péniblement élevé et plus péniblement soutenu par les efforts de la bourgeoisie, croûla tout à coup sur ses étais vermoulus. Permettez-moi, Messieurs, de citer quelques passages de ce document :

1° « Premièrement, d'autant que la principalle cause des « brigues qui se commettent en l'eslection consulaire pro- « vient de ce que les consuls prennent à leur poste les « conseillers assermentez à leur opinion et parfois leurs « proches parents, ou de ceux qu'ils veulent nommer ou « personnes notables : pour à ce obvier, les consuls qui « seront en charge, le jour qu'ils voudront procéder à « l'eslection de leurs successeurs, seront tenus, au matin « dudict jour, d'assembler un conseil de quarante per- « sonnes : sçavoir huict de chacune gâche, gens notables, « de probité et de qualité requise, sans qu'aucun païsan y « puisse estre admis, lesquelz estans mandez venir en la « Maison de Ville seront tenus s'y trouver, à peine de quatre

« escus d'amende contre celuy qui se trouvera défaillant sans « légitime empeschement.

2° « Ledict Conseil de quarante estant assemblé, seront « mis en liste suivant l'ordre de leurs gâches et procéderont « à l'eslection de vingt conseillers pris d'entre eux, pour « assister et opiner à l'eslection consulaire dudict jour.

3° « L'eslection desdicts vingt conseillers sera faicte de la « sorte : sçavoir que des huict de la gâche de Fossat, quatre « conseillers seront premièrement marquez sur ladicte liste « par les trente-deux des autres quatre gâches, et après, « tous les huict de ladite gâche, tant les retenus que les « autres, avec les autres trois gâches du Moustier. Tarn et « Montmurat, marqueront les quatre conseillers de la « gâche de Campaigne, et ainsi consécutivement des autres, « jusques à l'entière eslection des susdicts vingt, sans que les « consuls puissent marquer.

4° « Après l'eslection desdicts vingt conseillers faicte, le « reste dudict Conseil de quarante vuidera, et lors les Consuls « avec lesdicts vingt, après avoir presté le serment de faire « bonne et légitime eslection, nommeront et esliront, desdictes « cinq gâches, six consuls leurs successeurs, desquels le « sixiesme sera païsan, prins de la juridiction de la ville, « par tour, suivant l'ancienne coustume, qui ne leur seront « parens ny alliez en degré de père à fils, ou oncle et « neveu, beau-père et beau-fils, frère, beau-frère et cousin « germain ; comme aussi les conseillers ne pourront donner « leurs voix et suffrage en faveur de personne qui leur soit « parent ny allié en pareil degré.

5° « Au cas que quelqu'un desdits vingt conseillers fust « nommé pour estre consul et eust trois voix, il sera tenu « de sortir dudict Conseil, et en sa place le Conseil restant « nommera et prendra autres personnes dudict Conseil de « Quarante qui soit de pareille qualité, sans que ledict

« Conseil de Quarante soit tenu de s'assembler pour faire « ladicte eslection (1). »

Henri IV, qui avait peu à se louer de la bourgeoisie Montalbanaise, s'empressa d'autoriser ce réglement par ses lettres-patentes, en forme de charte, du mois de février 1600, qui furent enregistrées, le 17 mars suivant, par le Parlement de Toulouse.

L'antagonisme qui avait toujours existé entre les plébéiens et les paysans, depuis qu'un de ceux-ci avait supplanté un artisan dans l'administration municipale, non moins que la pression trop facile dont les gens de la campagne étaient l'objet de la part de la bourgeoisie, fit, ainsi qu'on a pu le remarquer, exclure les paysans du Conseil électoral, en dépit des dispositions formelles de l'arrêt du 8 mai 1493.

L'état des choses, consacré par le réglement du 11 décembre 1599, reçut peu à peu des modifications qui trahissent l'action lente, mais constamment envahissante du pouvoir central. Ce fut d'abord l'introduction, au sein du Conseil électoral, du juge-mage chargé, par un arrêt du Conseil d'État, en date du 6 mai 1656, de présider aux élections et d'y opiner. Puis, à la suite d'un mouvement populaire, le marquis de Saint-Luc, lieutenant-général des armées du roi en Guienne, par son ordonnance du 15 octobre 1661, prorogea d'un an la durée des fonctions municipales, et prescrivit « qu'il seroit procédé, chaque année, « à l'élection de trois des consuls, au lieu des premier, « troisième et cinquième qui sortiroient de charge, en la « place desquels monteroient les deuxième, quatrième et « sixième, et les trois nouveaux eslus prendroient la place « de ces derniers. Pour cet effet, celui qui seroit esleu au

(1) Samuel de Scorbiac, *Recueil général des édicts et arrests, etc.*, p. 625.

« deuxième rang seroit officier du présidial, trésorier de « France, receveur général, gentilhomme, officier esleu, « ou bien advocat ancien qui auroit esté deux aultres fois « ès dites charges ; le quatrième advocat, bourgeois, ou « marchand notable ; le sixième artisan de la ville, ou la- « boureur taillable de la jurisdiction. » Quant au mode d'élection, il fut maintenu tel qu'il était auparavant ; à cela près qu'il fut établi un degré de plus, et qu'ainsi après que le Conseil des Quarante aurait élagué seize de ses membres, les vingt-quatre restant devaient à leur tour se réduire entre eux, par la pluralité des suffrages, au nombre de douze, et ces douze électeurs avaient seuls mission de procéder, avec le juge-mage et les consuls, à la nouvelle élection suivant la forme usitée (1). Cette ordonnance fut confirmée, seize jours après, par arrêt du Conseil d'État. Enfin, un nouvel arrêt du Conseil, en date du 15 janvier 1677, sans toucher aux dispositions précédentes, réduisit le nombre des consuls de six à quatre, et bannit pour toujours l'élément démocratique du consulat.

A partir de cette époque, le régime municipal, à Montauban, cesse d'avoir son histoire propre. Des mesures fiscales, étendues à toutes les villes du royaume, étouffèrent bientôt ce qui restait de nos vieilles libertés, et malgré la persistance de notre ville à racheter ses franchises en réunissant, au prix des plus lourds sacrifices, les offices héréditaires au corps de ville, toutes les fois que l'État battait monnaie au détriment des droits municipaux, elle fut, comme les autres communautés, impuissante à lutter contre la décadence, et ses antiques institutions n'eurent, jusqu'à la Révolution, qu'une existence de plus en plus précaire.

Je viens d'esquisser l'histoire du pouvoir exécutif à Mon-

(1) Arch. de Montauban, série GG, original en papier.

tauban : il me reste maintenant à retracer celle du corps délibérant qui dirigeait les actes de nos consuls. Si l'esprit aristocratique domina longtemps dans la municipalité, il n'en fut pas de même dans le Conseil qui l'assistait. Tant que dura le régime municipal romain, ce Conseil avait continué de correspondre aux *principaux* de la curie romaine et s'était constamment recruté au sein des curiaux, c'est-à-dire parmi ceux qui possédaient 25 journaux de terre et avaient 25 ans révolus. En substituant les titres de bons hommes et de prud'hommes à celui de curiaux, le temps n'avait point apporté de modifications sensibles à la constitution de la corporation municipale : aussi un acte de donation en faveur de l'abbaye de St-Théodard, daté de 1020, nous montre-t-il des bons hommes agissant comme magistrats municipaux du vieux Montauban, et assistés d'autres bons hommes décorés du titre de conseillers (*consiliatores*). C'était toujours, comme on le voit, l'organisation romaine, et l'on reconnaît à l'instant les *duumvirs*, c'est-à-dire les magistrats revêtus du pouvoir exécutif, et les *principaux*, c'est-à-dire le Conseil permanent de la curie, les administrateurs de la cité. La révolution de 1195 bouleversa de fond en comble cet état de choses. En effet, l'art. 47 de la constitution qui en résulta, abolissant les priviléges de l'ancienne curie, imposa à tous les citoyens, sans distinction de classes, l'obligation de donner force et conseil aux capitouls, et leur reconnut en conséquence le droit de prendre part aux délibérations de l'Hôtel-de-Ville. Mais, par une restriction dont la sagesse n'a pas besoin d'être démontrée, les chefs de famille furent seuls admis à ces assemblées souveraines où se discutaient les affaires publiques et qui prirent le nom de Conseil général. Comme dans les anciennes républiques de la Grèce et de l'Italie, et quand les circonstances étaient graves, les assemblées, convoquées d'abord

au son de la cloche municipale, puis à son de trompe, avaient lieu en plein *Forum*.

Après avoir, à la faveur des troubles occasionnés par les guerres de religion, ressaisi le pouvoir qu'elle avait perdu au début de la Réforme, la bourgeoisie, n'osant encore attenter aux droits politiques des prolétaires, s'appliqua à les rendre illusoires. J'ai constaté, en effet, que dans certaines circonstances où le concours des plébéiens aurait pu contrarier les vues des consuls, l'annonce de quelque tentative contre la ville retenait toujours les artisans dans les postes, tandis que « les habitants les plus notables et signalés » ou « les prin- « cipaux et plus aparans de chaque gache » convoqués en particulier et à domicile par les sergents des consuls, se rendaient au Conseil général et y formaient sans peine la majorité. Il est juste, toutefois, d'ajouter que les manœuvres de la bourgeoisie étaient quelquefois favorisées par l'indifférence publique. Mais, si l'artisan négligeait de prendre part aux affaires municipales, ce n'était pas toujours son indifférence, mais bien le besoin de gagner son pain et celui de sa famille qui le retenait à l'atelier. Bientôt, sous prétexte que les habitants se plaignaient d'être dérangés trop souvent pour les réunions du Conseil général, les consuls obtinrent la création d'un Conseil ordinaire de vingt membres (5 février 1584). Les habitants présents à cette délibération étaient au nombre de 65, et sur les 20 conseillers ordinaires qui furent élus, 15 assistaient à la séance et prirent part à l'élection. Par délibération du Conseil général, du 13 juillet 1585, le Conseil ordinaire fut porté définitivement à 30 membres et prit le nom de *Conseil des Trente*. Il fut convenu qu'il serait renouvelé tous les ans, en même temps que les consuls, et que les réunions auraient lieu le vendredi de chaque semaine. Ce n'était pas assez. Pour concentrer davantage le pouvoir, les consuls demandèrent la création d'un

Conseil de douze membres et l'obtinrent sans difficulté (28 juillet 1592). Ce nouveau conseil reçut le nom de *Conseil des Douze*. L'élection de ces conseils, dont les membres étaient choisis par les consuls parmi leurs plus chauds adhérents, eut presque toujours lieu de la manière la plus scandaleuse. On en jugera par celle de l'année 1592. Le Conseil général ne comptait en cette circonstance que 31 membres, et 21 d'entre eux, se donnant mutuellement leurs suffrages, furent, sur la proposition des consuls, appelés à faire partie du Conseil des Trente. J'ajouterai que, cette fois comme les autres, pas un seul artisan ne figurait sur la liste. On voit que tout se passait en famille et que la réaction démocratique de 1599 avait parfaitement sa raison d'être.

Voici de quelle manière le réglement du 5 août 1599 réforma cet abus :

« Le lendemain de l'eslection des nouveaux consuls, ou « dans trois jours après, lesdits consuls assembleront un « Conseil général auquel présenteront une liste de soixante « personnes, pour estre esleus, du nombre d'iceux, trente « conseillers qui serviront pendant leur année estans tenus « de s'assembler lorsqu'ils seront convoquez, à peine d'un « escu d'amende contre celuy qui sera trouvé défaillant sans « légitime cause, laquelle sera jugée par ledit Conseil (1).

La bourgeoisie resta atterrée pendant quelques années; mais, ne voulant pas se tenir pour battue, elle saisit le premier prétexte qui lui tomba sous la main pour attaquer l'élection consulaire du 1er janvier 1610. Elle députa cinq des siens auprès de la Chambre de l'Édit, à Castres, et demanda, en même temps que l'annulation des élections, la révision du réglement du 5 août 1599. Pendant que ses députés agissaient à Castres, elle attisait, à Montauban, le feu de la dis-

(1) Samuel de Scorbiac, *Recueil général des édicts et arrêts*, p. 625.

corde, et elle troublait de son mieux les magistrats municipaux dans l'exercice de leurs fonctions. La Chambre de l'Édit rendit enfin, le 19 novembre 1610, un arrêt ordonnant « que dans quinzaine toutes parties s'assembleraient « dans la Maison commune pour délibérer et pourveoir sur « le faict des règlements de la ville, pour, ce faict, estre or- « donné par la Cour ce qu'il appartiendroit. » Un Conseil général fut convoqué le 3 décembre suivant, et après que le premier consul, Théophile Béraud, eut démontré l'inutilité de faire de nouveaux réglements, puisque celui de 1599, approuvé par le Roi et le Parlement, avait jusqu'alors parfaitement suffi, et que la ville s'en était bien trouvée, on nomma une Commission de dix membres, à laquelle furent adjoints le lieutenant-général du sénéchal, le premier consul et l'avocat du Roi. Les opposants y furent admis au nombre de quatre, afin que tout se passât d'une manière loyale. Cette Commission eut pour mandat d'examiner s'il convenait de modifier le réglement de 1599, et de faire ensuite son rapport au Conseil général, qui statuerait définitivement.

La bourgeoisie soutenait, avec quelque raison, que les abus étaient exactement les mêmes sous le nouveau réglement, parce qu'il n'était pas plus difficile aux consuls de trouver, pour composer le conseil électoral, quarante parents ou affidés qu'autrefois vingt-quatre, et qu'il en serait toujours ainsi tant que la nomination des électeurs serait au pouvoir des consuls, parce qu'il était de notoriété publique que, plusieurs jours avant l'élection, ces magistrats s'accordaient sur le choix de leurs successeurs, et qu'ils n'appelaient au scrutin que les électeurs dont ils s'étaient préalablement assurés. Elle ajoutait, avec non moins de raison, que l'élection du Conseil des Trente était tout aussi défectueuse, et que la présentation de soixante candidats n'offrait aucune espèce de garantie, parce que « les consulz nommant les soixante, il

« leur estoit aysé de les prendre tous confidans à eulx, et « ainsin avec les trente rettenus fère après tout ce qu'ilz « vouloient. »

Les débats, au sein de la Commission, furent longs et orageux. Les délégués de la bourgeoisie, se sachant battus d'avance, voulurent, mais en vain, empêcher que le rapport fût soumis au Conseil général et demandèrent que les consuls « assemblassent ung Conseil général de gens capables de « juger et délibérer du faict du dict règlement, au lieu d'ung « Conseil de multitude et de confusion. » Pierre Leclerc, conseiller au sénéchal et l'un des chefs du parti démocratique, reprocha aux opposants de vouloir retourner aux vieux abus, « et anéantir ung des principaulx privilèges de la ville, « et sans aulcun subjet changer la forme du gouvernement « soubz lequel on avoit vescu heureusement depuis la fon- « dation de la ville, en ostant aulx habitans de toutes qua- « littés la faculté et liberté d'entrer aulx Conseilz généraulx « suyvant le privilège à eulx octroyé et pratique observée par « tout temps immémorial. » Il ajouta que l'opposition au règlement de 1599 « estoit injuste et faicte *à desseing d'es- « tablir une aristocratie.* »

Le renvoi au Conseil général fut voté, le 17 décembre, par la majorité de la Commission, et, le 21 du même mois, le Conseil général délibéra « que la Cour seroit suppliée, « sans avoir esgard aulx articles proposés par les sieurs « Foissac et Bardon, agréer que la ville de Montauban con- « tinuast à vivre soubz le règlement donné et authorisé par « le Roy en son Conseil et sa Cour de Parlement de Tholose, « et suyvant la forme du gouvernement observé dès la fon- « dation de la ville, soubz laquelle on avoit toujours heu- « reusement et paisiblement vescu (1). »

(1) Archives de Montauban, série BB, Registre des Actes administratifs des consuls et des délibérations des Conseils général et ordinaire de Montauban pour l'année 1610.

Ainsi finit, pour cette fois, cette tentative réactionnaire de la bourgeoisie. Mais, comme les gouvernements périssent toujours par l'exagération de leur principe, la démagogie finit par succéder à la démocratie, et il arriva que, lors du rétablissement de la religion catholique dans le Béarn, en octobre 1620, le Conseil général, recruté dans la lie du peuple, « parmi les malfacteurs, mal-vivants, gens couvertz « de crismes, d'excès et de mauvaise vie, et aussi les es- « trangers, et parmi aultres gens malitieux, mal affectionnés « au service du Roy, sans expérience et n'ayant rien à « perdre (1), » précipita la ville de Montauban dans la révolte. Pas un jour ne se passa dès lors sans qu'on ne vît « ces Conseils tumultueux et populaires » harangués dans le temple à l'issue du prêche par quelques séditieux « pour les « disposer à prendre les armes, quelques raisons contraires « que les sages sceussent alléguer, battant des mains et di- « sant, à haute voix et tumultuairement et à l'estourdie, « qu'ils estoient de l'advis de ces séditieux ou tribuns du « peuple qui avoient harangué en faveur de la guerre (2). » Il en résulta que Montauban, ayant pris deux fois les armes (en 1620 et 1625), eut d'abord à soutenir un long siége, dont l'issue glorieuse pour la ville ne peut faire oublier les maux infinis qu'il causa, et puis vit ses riches campagnes dévastées, « si que, dit un témoin oculaire, la cam- « paigne ez environs de cette ville en estoit hideuse et « affreuse à voir. » Tant de calamités dues à l'abus du suffrage universel devaient nécessairement amener une réaction de la part de la bourgeoisie. Cette réaction éclata un

(1) Samuel de Scorbiac, *Recueil général des édicts et arrests*, p. 625. — Arch. de Montauban, série AA, 2e section, Livre-Jaune, 1re partie, f. 79.

(2) Samuel de Scorbiac, *Recueil général des édicts et arrests*, p. 625.

peu plus d'un an après la paix de Fontainebleau (6 février 1626).

Les élections de 1627 avaient élevé au pouvoir des hommes appartenant au parti conservateur. L'influence de la bourgeoisie, à peine consolidée, fut menacée de nouveau par les intrigues du duc de Rohan, qui, s'appuyant sur le parti démocratique, avait réussi sur plusieurs points à faire élire pour consuls des hommes dévoués à sa cause, et cherchait à entraîner Montauban dans sa rebellion. Nos consuls répondirent à ces provocations par l'expulsion de tous les étrangers et par la suppression du suffrage universel. Samuel de Péchelz La Boissonnade, premier consul, homme plein d'énergie, fit adopter, le 29 mai 1627, par le Conseil ordinaire, un nouveau réglement qui réduisait le Conseil à quatre-vingt-dix membres, dont dix artisans seulement. Ce Conseil devait être pris par égales portions dans chacune des cinq sections de la ville, et renouvelé tous les ans par moitié. Une fois approuvé par le Conseil ordinaire, ce réglement fut, le 1er juin suivant, porté devant le Conseil général. Le vieux champion de la démocratie, Pierre Leclerc, fut le seul qui osât combattre la réforme proposée, encore même ne le fit-il que timidement et d'une manière détournée. Il ne réussit qu'à s'attirer deux violentes apostrophes de Samuel de Scorbiac, lieutenant-général du sénéchal et du premier consul. De Scorbiac s'écria que le Conseil ordinaire, dont Leclerc demandait aussi la réforme, « n'avoit jamais « authorizé les voleries, pilhages et meurtres comme avoient « faict les Conseilz généraulx tumultueux quy avoient faict « prendre les armes par force aux habitans. » De son côté, De Péchelz lui reprocha de vouloir « par tous ses discours « et raisonnemens, abuzer et surprendre les moings intel- « ligens de la compagnie, et envelopper cest affaire de beau- « coup de difficultés, pour empescher l'approbation des

« susdictz articles requis et poursuivis à l'instante prière « de toutz les bons citoyens de la ville, quy demeuroient « persuadés qu'ilz debvoient réussir en une si sainte entre- « prise, pour demeurer à jamais affranchis de l'authorité « tirannique qu'une infinité d'estrangers et factieux avoient « usurpé ces années passées. » Le réglement qui supprimait le suffrage universel fut adopté séance tenante, et authorisé par arrêt du Parlement de Toulouse, du 28 juin 1627, et par un autre arrêt de la Chambre de l'Édit de Beziers, en date du 12 juillet suivant (1).

Mais tout n'était pas encore fini. « Le duc de Rohan, « averti qu'il estoit impossible de disposer la ville de « Montauban à se rébeller, tant que ce Conseil général « réformé par le réglement subsisterait, et qu'il le falloit casser « et révocquer par la force et la violence », envoya, le 15 mai 1628, à Montauban, Saint-Michel Laroche-Chalais en qualité de gouverneur. La bourgeoisie fut immédiatement débordée, et les deux chefs de la réaction conservatrice de 1627 furent chassés de la ville et eurent leurs maisons rasées jusqu'au fondements. Saint-Michel se hâta de déchirer le réglement du 1er juin 1627 et de « restablir les Conseils de désordre et de confusion », qui avaient jadis entraîné notre ville à deux doigts de sa perte. Mais la bourgeoisie, abattue par la défaite qu'elle avait subie dans l'émeute du 28 juillet et par les sanglantes exécutions du 8 août 1628 (2), se jeta alors dans les bras du pouvoir royal et, après lui avoir ouvert par ses intrigues les portes de Montauban (20 août 1629), elle

(1) Archives de Montauban, série AA, 2e section, Livre-Jaune, 1re partie, f. 79.

(2) Deux jeunes gens, Carrié et Bruette, furent passés par les armes. Dix mois après (11 et 19 juin 1629), Caudié et Lacaze, accusés de trahison, furent l'un pendu, l'autre décapité sur la place publique.

eut la triste satisfaction d'assister à la chute définitive de la faction démocratique.

Aussitôt après la capitulation de notre ville, le réglement du 1er juin 1627 avait été remis en vigueur, et, bien que dirigé contre le prolétariat, il lui laissait toutefois une fiche de consolation en admettant dix artisans au nombre des quatre-vingt-dix membres du Conseil général. Mais les excès de la populace, pendant les émeutes de 1661, firent accentuer davantage la réaction, et la démocratie reçut alors le coup de grâce. Le marquis de Saint-Luc, par son ordonnance du 15 octobre 1661, réduisit en effet le Conseil général à quarante membres et statua « qu'il ne seroit plus composé « que des principaux et plus considérables habitans et de « deux officiers du sénéchal pour le moins. »

De nouveaux excès amenèrent comme toujours de nouvelles rigueurs. Par son arrêt du 2 janvier 1679, le Conseil d'État ordonna : « que doresnavant le Conseil général ne « seroit composé que de trente habitans faisant tous pro- « fession de la religion catholique, apostolique et romaine, « desquelz trente conseillers il y auroit deux conseillers de « la Cour des Aydes, un député de chaque Chapitre, outre « le vicaire-général du sr Evesque de Montauban qui seroit « hors du nombre desdits trente ; deux Trésoriers de France, « deux officiers du Présidial, et deux de l'Election, qui se- « roient nommés par leurs corps. Et les vingt restans seroient « choisis entre les advocats, procureurs, notaires, bourgeois « et marchands des plus alivrez, autant que faire se « pourroit (1). »

Voilà le gouffre où, de chute en chute, s'engloutirent les institutions municipales à Montauban. Quand on reporte ses regards sur les siècles précédents et que l'on compare, on

(1) Arch. de Montauban, série GG, original en parchemin.

ne peut s'empêcher d'être attristé. Sans doute, la première période fut une période agitée et troublée par les luttes continuelles de la bourgeoisie et du prolétariat ; mais du moins c'était la vie qui coulait à pleins bords. Le calme vint, il est vrai, avec la seconde ; mais ce fut, hélas ! le calme effrayant du tombeau !

NOTICE

SUR LES

ANCIENS POIDS ET MESURES

EN USAGE DANS LA VILLE DE MONTAUBAN,

Par M. DEVALS aîné.

La ville de Montauban est peut-être celle où l'on peut le mieux étudier la question si intéressante des poids et mesures du moyen-âge. Nos archives renferment, en effet, non-seulement des ordonnances municipales du XIVe siècle sur la fabrication des poids, mais encore d'anciens étalons en bronze, des poids et des mesures pour les grains et le vin. Elles offrent de plus une série à peu près complète de poids inscrits, en forme de disque, et de mesures à vin en verre.

Je ne sais jusqu'à quel point on pourrait invoquer, en faveur de l'antiquité de la fabrication de nos poids municipaux, l'art. 64 de la constitution du 24 mars 1195, qui prescrit aux meûniers de prendre le blé au poids et de rendre une égale quantité de farine (1), ainsi que l'établissement d'un poids public fait en septembre 1255, près de la porte du Tescou (2). Toujours est-il que cette fabrication, si elle ne

(1) Li moli devon molre ab lo setzen, e devo portar lo blat al moli e tornar la farina al *pes*, el blat prendre et rendre al *pes* (Arch. de Montauban, série AA, 2e section, Livre-Rouge, f° 4 v.

(2) Conoguda cauza sia que maestre Franes... que ladonc ero cossol capitolier de la vila de Montalba, an prestat e baitlat en comanda, a hops de *pes far*, an W. Amiel, e an Arnaut de Sapiac, lo jove..., l loc el airal en que es... que es sus la broa del valat major, davas la via,

remonte pas à l'une de ces deux dates, n'en est pas du moins très-éloignée, puisque l'art. 35 de la charte communale de Bioule, du 21 juin 1273, porte que les mesures du vin, de l'huile et du sel, les poids et les aunes seront conformes aux poids et aux mesures de Montauban (1). Du reste, ce n'était pas seulement à Bioule que s'étendait notre système des poids et mesures. L'influence de notre ville rayonnait aussi avec plus ou moins d'intensité dans toutes les directions, tant en Quercy que dans le Toulousain, jusqu'à une distance assez considérable, dont les limites extrêmes étaient Montclar, Bruniquel, Montricoux, Bioule, Réalville, Mirabel, Piquecos, Montastruc, Villemade, Meauzac, La Bastide-du-Temple, La Villedieu, Escatalens, Bourret, Finhan, Montbéqui, Bessens, Dieupentale, Canals, Fabas, Nohic, la rive droite du Tarn depuis Villebrumier jusqu'à l'embouchure de l'Agout, Mezens, Grazac, Montlougue, Montgaillard et St-Urcisse.

Cette adoption de notre système des poids et mesures, dans un rayon aussi étendu, suffirait seule pour témoigner de sa haute antiquité. Néanmoins, les plus anciens poids inscrits de Montauban qu'on ait pu recueillir jusqu'ici ne remontent pas au-delà de 1307; ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas eu d'émission antérieure, puisque cette émission, dont la

ques te am la via e ab lo portal de Tesco, e ab lo valat vielh comunal de la vila... per bastiment far ops del *pes* totas horas...

(Titre de septembre 1255, Arch. de Montauban, série AA, 2e section, Livre des Serments, f° 14.)

(1) Item, fo autrejat e volgut per lo dig senhor e per digz habitans, que aio certa mesura e pes en las causas que a mesura o a pes so acostumadas a vendre. E que del blat sia la mesura a la comunal mesura de Caussada, e las autras mesuras de vi, o d'oli, o de sal, e lo pes et las aunas sio aital *como a Montalba.*

(Article 35 de la charte communale de Bioule.)

date est encore inconnue, est attestée par un document officiel du 21 juin 1273, par la charte de Bioule.

Pour remédier aux graves inconvénients produits, sans doute, par l'usure et la diversité des anciens poids, les consuls de Montauban firent, en juillet 1329, un premier réglement sur les poids à l'usage des marchands de la ville. Ils statuèrent qu'il serait fabriqué un étalon du poids de quatre livres, et des étalons des autres poids inférieurs jusqu'à celui d'un huitième d'once. Tous ces étalons devaient être loyalement ajustés et, après avoir été renfermés dans un sac scellé par deux marchands, ils devaient être déposés à l'Hôtel-de-Ville pour servir à tous ceux qui voudraient faire échantillonner leurs poids. C'est au marc de Troyes que furent empruntés les éléments constitutifs de nos poids municipaux. La livre, qui était alors l'unité des mesures de pesanteur, dut égaler 14 onces du marc de Troyes, correspondant à 27 sous 9 deniers ;

La demi-livre, 13 sous 10 deniers 12 grains ;

Le quart, 6 sous 11 deniers 6 grains ;

Le demi-quart, 3 sous 8 deniers 15 grains ;

L'once, 1 sou 8 deniers 19 grains 1/2 ;

La demi-once, 10 deniers 9 grains 3/4 ;

Le quart d'once, 5 deniers 4 grains 7/8 ;

Le huitième d'once, 2 deniers 14 grains 7/16 ;

Le demi-huitième d'once, 1 denier 7 grains 7/32 (1).

Quant au denier, qu'on appelait aussi sterling, il valait 24 grains.

Deux mois après avoir publié ce premier réglement, nos consuls rendirent une nouvelle ordonnance qui organisait la fabrication et la vérification annuelle des poids. Les dispo-

(1) Titre de juillet 1329, Arch. de Montauban, série AA, 2e section, Livre des Serments, f° 98 v°.

sitions de ce statut ont une telle importance, que je ne crois pas devoir me borner à une simple analyse, et qu'il me paraît utile d'en faire connaître le texte et la traduction.

Anno Domini millesimo CCC^mo XXIX, XXVIII die mensis septembris, venerabiles viri domini consules civitatis regie Montis Albani, videlicet domini Arnaldus Lhauterii, Bonus Thosetus Thoseti, Petrus Martini, Arnaldus Pelati, Guilhelmus de Garibaudo, Durandus de Crusello, Bernardus Barrerie, Galhardus de Quercu, Arnaldus de Paserno et Ramundus Buxi fecerunt publicari apud Montem Albanum, per quadrivia preconisari consuetum per precones publicos dicte ville, sono tubarum precedente, quasdam ordinationes noviter ad utilitatem reipublice et sub penis in eis statutis. Quarum ordinationum tenor talis est :

A tos los homes a e totas las femnas de la vila de Montalba e de las apertenensas fa hom assaber cominalment que usaran de pes ni de balansa en la dicha ciotat de Montalba ni en las apertenensas, que los senhors cossols, a honor de Dio Jesus-Christ e de la Verges Maria, e profeg

L'an du Seigneur 1329 et le 28e jour du mois de septembre, les honorables hommes Messieurs les consuls de la cité royale de Montauban, savoir : Messieurs Arnaud de Lautier, Bon Thoset de Thoset, Pierre Martin, Arnaud Pelat, Guillaume Garibaud, Durand Crusel, Bernard Barrière, Gaillard Delcasse, Arnaud de Pasern et Raymond Bouïs firent publier, à Montauban, à son de trompe et sur les coins où les crieurs publics ont coutume de faire leurs publications, certains réglements faits depuis peu pour l'utilité de la république et sous les peines y contenues. En voici la teneur :

On fait savoir officiellement à tous les hommes et à toutes les femmes de la ville de Montauban et de ses dépendances, qui se serviront de poids et de balances dans la dite ville et dans sa juridiction, que Messieurs les consuls, en l'honneur de Dieu Jésus-Christ et de la Vierge

del poble de la dicha vila de Montalba e de las armas de totz e de totas, e a creychemen dels bes temporals, e a emendamen de nostras vidas, e perpetualmen gardan lo dreg del rey de Fransa, nostre senhor, e de la dicha vila e ciotat de Montalba, e d'esquivar alcus perilhs de alcuna art de malvadas gens ques podo ensegre, e a reformar los bos e a mostrar los malvatz en la maniera que auziretz de jos :

1° Premieramen, establiro et ordenero li sobredig senhors Cossols, a requesta dels mercadiers uzan d'aver de pes de la vila e ciotat de Montalba, et especialment a requesta den Guilhem Delpi e den Johan Fornier, mercier, e den Johan de Fas e den Guilhem de la Carriera, e agut cosselh ab aquig et ab totz los autres mercadiers usan de mercadaria d'aver de pes de la dicha ciotat de Montalba ; sera fag patro de totz los pes en que hom pezara totas mercadarias uzan de pes al dig loc de Montalba, so es assaber : 1 quintal, meg quintal, e 1 car-

Marie, pour le profit du peuple de ladite ville de Montauban et des âmes de tous et de toutes, pour l'accroissement des biens temporels et l'amendement de nos vies, en gardant perpétuellement le droit du roi de France, notre seigneur, et de ladite ville et cité de Montauban, et afin d'éviter certains dangers qui peuvent s'ensuivre et qui proviennent d'un certain art de mauvaises gens, pour rassurer les bons et montrer les méchants de la manière que vous ouïrez ci-dessous :

1° Premièrement, Messieurs les consuls établirent et ordonnèrent, à la requête des marchands qui se servent de poids dans la ville et cité de Montauban et spécialement de Guillaume Delpy et de Jean Fournier, mercier, et de Jean de Fas et de Guillaume de La Carrière, après avoir eu l'avis de ceux-ci et de tous les autres marchands qui vendent des marchandises sujettes au poids dans ladite cité de Montauban, qu'il serait fait un étalon de tous les poids servant à peser toutes sortes de marchandises, savoir : un quintal, un demi-quintal, un

tayro de quintal, e XIII lhioras en una pessa, et VI lhioras e meja en una pessa, e IIII lhioras en una pessa, e II lhioras en una pessa, et una lhiora en una pessa, e meja lhiora en una pessa, e I carto en una pessa, e I meg carto en una pessa, una onssa en una pessa, e meja onssa en una pessa, e I cart d'onssa en una pessa, e I ochao en una pessa. E totz aquestz pes seran senhatz del sen hal de nostre senhor loRey et del senhal de la dicha vila et ciotat de Montalba.

2° Et en aquesta fi que los digs homes e femnas uzan d'aver de pes puesco aver pes ses frau semblans al dig patro, et entre las autras cauzas ses terme, et aysso per los bayles e regardadors del dig pes ; e las autras cauzas las quals s'enseguo de jos : en la qual cauza li dig cossols an mes bayles e regardadors per las cauzas aissi contengudas. E si tant es que lo pes fos trobat mendre am lo qual aura uzat lo vendedor per sa fauta, como per osca facha o trencament fag en lo dig pes, que ades de mantenent que seria fag lo dig trencament, ho osca, o mes-

quart de quintal, treize livres en une pièce, six livres et demie en une pièce, quatre livres en une pièce, deux livres en une pièce, une livre en une pièce, demi-livre en une pièce, un quart en une pièce, un demi-quart en une pièce, une once en une pièce, demi-once en une pièce, un quart d'once en une pièce et un huitième d'once en une pièce. Tous ces poids seront marqués des armes de notre seigneur le Roi et des armes de ladite ville et cité de Montauban.

2° Et afin que lesdits hommes et femmes qui se servent de poids puissent avoir des poids semblables sans fraude audit étalon, et que les poids soient, plusieurs fois dans l'année, confrontés avec l'étalon par les baillis et les inspecteurs dudit poids, et pour les autres motifs qui seront ici déduits, lesdits consuls ont établi dans ce but des baillis et des inspecteurs. S'il arrive que le poids dont se sera servi le vendeur soit trouvé inférieur par sa faute, comme par suite d'une coche ou d'une cassure faite sur ledit poids, et qu'aussitôt après que cette coche ou

pezament fag fraudulozamen, nol portes, o nol agues portat a las personas eligidas per los senhors cossols per adrechurar lo dig pes, que aquel que y seria trobat, quascuna vetz e per quascun pes, pagara en pena e per pena v sols caorcenxs, aplicans la tersa part al Rey nostre senhor, e l'autre ters als senhors cossols, et l'autre ters als bayles e regardadors stablitz per los digs senhors cossols, e aysso per lor trebalh.

3° Item, deffen hom may, de las partz de nostre senhor lo Rey de Fransa e dels digs senhors cossols de Montalba, que negus hom ni neguna femna, per ausart ni ardiment que aio, sotz la pena dessus expressada, que los pes de VI lhioras e meja baylen una vetz sino am I pes que dichen del quintal, lo qual es apelat : VI lhioras e meja. Item, de VI lhioras e meja entro a XII lhioras, ajustan del pes menut de sus nomnat. Item, e si tant es que XIII lhioras sio bayladas en una vetz, que sio bayladas a I pes lo qual es apelat : XIII lhioras, que dichen del quintal, en semblan

cassure, ou qu'une diminution frauduleuse aura été faite, le vendeur n'ait pas porté le poids aux personnes chargées par Messieurs les consuls d'ajuster ledit poids, celui qui sera pris en faute paiera, toutes les fois et pour chaque poids, une amende de cinq sous de Cahors, applicable un tiers au Roi notre seigneur, un tiers à Messieurs les consuls, et l'autre tiers aux baillis et aux inspecteurs établis par Messieurs les consuls, et cela pour leur travail.

3° Il est interdit, de la part de notre seigneur le roi de France et de Messieurs les consuls de Montauban, à tout homme et à toute femme, quelle que soit leur audace, sous la peine ci-dessus exprimée, de faire le poids de six livres et demie autrement qu'avec le poids qui descend du quintal, et qui est appelé : Six livres et demie. De six livres et demie jusqu'à douze livres, on ajoutera les menus poids désignés plus haut. Et s'il arrive qu'on ait à faire en une fois le poids de treize livres, que ce soit avec un poids appelé : Treize livres, qui descend du quintal, et

tro a la soma del quintal e d'aqui en sus.

4° Item, deffen hom que degus hom ni deguna femna que use de pes a Montalba ni a las apertenensas, no peze ni auze pezar de balanssa, si no era be drechuriera. E que sen prenga garda cascu e cascuna que las fasso estimar e adrechurar, quar, una vetz o manhtas l'an, seran regardadas per los digs bayles. E si d'ayssi avan trobava hom frau en deguna, que pagaria d'aquest dia present avant, en pena e per pena, III sols caorcencxs, aplicans lo ters al Rey nostre senhor, el ters als senhors cossols, el ters als regardadors; e aysso per lor trebalh.

5° Item, deffen hom que degus hom ni deguna femna que use de pes a Montalba no auze pezar am lo marc, mas am lo pes senhat de la dicha vila, exceptat cambiadors e ypothecaris, per razo que cum lo fag de ypothecaria e la sciencia de medicina se uze e se governe a pes de XII onssas, e a pes de deniers, e a compte de gras, que aquestz sian tengutz de pezar ab lo dig marc. Empero que lo dig marc sia

ainsi de suite jusques au quintal et au-dessus.

4° Il est défendu à toute personne qui se sert de poids, à Montauban, de peser avec des balances qui ne seraient pas bien ajustées. Que chacun prenne bien garde de les faire examiner et ajuster, car, une ou plusieurs fois dans l'année, elles seront vérifiées par lesdits baillis. Et si dorénavant on trouve de la fraude dans quelqu'une, le détenteur sera passible d'une amende de trois sous de Cahors, applicable un tiers au Roi notre seigneur, un tiers à Messieurs les consuls, et l'autre tiers aux inspecteurs, et cela pour leur travail.

5° Il est défendu à toute personne qui se sert de poids, à Montauban, de peser avec le marc, et il est enjoint d'employer uniquement le poids estampillé de la ville, sauf aux changeurs et aux apothicaires, parce que, comme le fait de la pharmacie et la science de la médecine se règlent sur le poids de douze onces et sur celui de deniers et sur le compte de grains, les changeurs et les apothi-

drechurier, e en autra maniera, no. E si trobava hom frau ni mespezamen del dig marc, ni en deguna pessa, que paga, per quada pessa, v sols caorcencxs de pena, aplicans ters ters en la maniera que dessus.

caires doivent peser avec le marc. Mais que le dit marc soit loyal et non autrement. Et si l'on trouve fraude ou diminution dans ledit marc ou dans quelqu'une de ses pièces, il sera payé, pour chaque pièce, une amende de cinq sous de Cahors applicable par tiers comme ci-dessus.

6° Item, deffen hom à totz drapiers, e lanatiers, e tenchuriers, e mazeliers, e mangoniers, a lor e a cada u de lor, ni autre per lor, ni deguna autra persona, quelh no pezo ni auzo pezar, ni baylar a filar, ni baylar fials a far tela, ni a recebre, sino que aio balanssa drechuriera el pes senhat del senhal de la vila; car qui fara encontra paguara de pena en la maniera que dessus.

6° Il est défendu à tous fabricants de draps, filateurs de laine, teinturiers, bouchers et revendeurs, et à chacun d'eux en particulier et à toute autre personne, de peser, donner à filer, livrer du fil pour faire de la toile, et d'en recevoir, à moins d'avoir des balances bien ajustées et des poids estampillés aux armes de la ville; car celui qui fera le contraire paiera une amende comme dessus.

7° Item, ordenero que aquel que seria establit per los senhors cossols per far lo pes en que hom peza a Montalba uzara de metalh de IIII lhioras en jos tro a I ochau, e am cossentimen dels homes uzans del dig pes. Empero que si metalh e manobra del dig pes peraenan valia mays o meynhs, reteno a creycher o a mermar

7° Messieurs les consuls ordonnèrent que celui qui sera chargé par eux de fabriquer les poids dont on se sert à Montauban emploiera du bronze, depuis le poids de quatre livres jusqu'à un huitième d'once, avec le consentement des personnes qui se servent de poids. Néanmoins, si le prix du métal et

dels fors dessotz, si aquel que seria establit per los digs senhors cossols o requerria, ni los digs homes del mestier, a profeg de la universitat de la dicha ciotat.

de la main-d'œuvre était plus tard supérieur ou inférieur, ils se réservent d'augmenter ou de diminuer le tarif ci-dessous, à la requête de celui que Messieurs les consuls chargeront de fabriquer lesdits poids et des marchands, pour l'avantage de ladite cité.

8° Item, que lo dig obrier aura de IIII lhioras en una pessa del seu metalh, so es assaber X sols tornes; item, del metalh quelh baylaran li homes del mestier, que de IIII lhioras lhi sio tengutz de donar V sols tornes;

Item, de II lhioras en una pessa V sols tornes, del seu metalh; item, de II lhioras, II sols VI deniers tornes;

Item, de una lhiora, e de I cart, e de meg cart, e de una onssa, e de meja onssa, e de I cart d'onssa, e de I ochau, VIII sols tornes;

Item de I lhiora en I pessa III sols tornes;

Item, de I cart en una pessa X deniers tornes;

Item, de I onssa en una pessa III deniers tornes;

Item, de I quart d'onssa en una pessa II deniers tornes;

Item de una lhiora XVIII deniers tornes;

8° Ledit fabricant de poids recevra, pour les quatre livres en une pièce, en fournissant le métal, dix sous tournois; si le métal est fourni par les marchands, ceux-ci n'auront à payer que cinq sous tournois;

Pour les deux livres en une pièce, le fabricant recevra cinq sous tournois en fournissant le métal; et deux sous six deniers tournois seulement, si les marchands le fournissent;

Pour la livre, le quart, le demi-quart, l'once, la demi-once, le quart d'once, et le huitième d'once, huit sous tournois;

Pour la livre en une pièce, en fournissant le métal, trois sous tournois, et sans le fournir dix-huit deniers;

Pour le quart en une pièce, en fournissant le métal, dix deniers tournois, et sans le

Item, de I cart V deniers tornes ;

Item, de I onssa II deniers tornes ;

Item, de I cart d'onssa I denier tornes ;

Item, de meja lhiora en una pessa XVIII deniers tornes ;

Item, de meg cart. en una pessa V deniers tornes ;

Item, de meja onssa en una pessa II deniers tornes ;

Item, de I ochao en una pessa II deniers tornes ;

Item, de meja lhiora IX deniers tornes ;

Item, de meg cart III deniers tornes ;

Item, de meja onssa I denier tornes ;

Item, de I ochao I denier tornes ;

Item, de meg ochao fag d'estanh, empremtat de una floreta, de quada pessa, I denier tornes.

9° Item, ordenero los digs senhors cossols que tot lo pes noel e vielh fos senhat de una floreta, de que deu hom donar al dig obrier, de quada pessa I denier tornes.

fournir cinq deniers ;

Pour l'once en une pièce, trois deniers tournois en fournissant le métal, et sans le fournir deux deniers ;

Pour le quart d'once en une pièce, en fournissant le métal, deux deniers tonrnois, et sans le fournir un denier ;

Pour la demi-livre en une pièce, dix-huit deniers tournois en fournissant le métal, et sans le fournir neuf deniers;

Pour le demi-quart en une pièce, cinq deniers tournois en fournissant le métal, et sans le fournir trois deniers ;

Pour la demi-once en une pièce, deux deniers tournois en fournissant le métal, et sans le fournir un denier ;

Pour le huitième d'once en une pièce, deux deniers tournois en fournissant le métal, et sans le fournir un denier ;

Pour le seizième d'once fait en étain, estampillé d'une fleur de lis, de chaque pièce, un denier tournois.

9° Messieurs les consuls ordonnèrent que tous les poids anciens et nouveaux seraient estampillés d'une fleur de lis, et que pour l'estampille on paierait au fabricant, de chaque pièce, un denier tournois.

10° Item, ordenero que, si tant era que IIII lhioras, o II lhioras, o I lhiora, o meja lhiora trobava hom que mespezes, negus d'aquestz pes, como de I cart d'onssa en dichenden, que en aquest pes puesca hom seudar, e deu lhi hom donar, de la seudadura affinar, IV deniers tornes.

11° Item, que lo dig obrier jure aysso far be e leialmen, e a profeg de tota la universitat (1).

10° Ils ordonnèrent, en outre, que dans le cas où les quatre livres, les deux livres, la livre et la demi-livre seraient courtes de poids, un des menus poids, comme le quart d'once et au-dessous pourrait être soudé au poids court. L'affinage de la soudure sera payé quatre deniers tournois.

11° Ledit fabricant jurera d'exécuter tout ce que dessus bien et loyalement et au profit de toute la communauté.

Les étalons fabriqués en 1329 furent réformés vers la fin du XVIe siècle. On en fondit alors une nouvelle série en bronze : c'est celle qui est encore déposée dans les archives municipales. Rien ne fut changé au système en vigueur depuis des siècles, ainsi qu'il est aisé de s'en convaincre en comparant les poids récents avec les anciens : on se borna uniquement à supprimer le poids de 13 livres et à le remplacer par un de 10. Tous ces étalons, au nombre de six, sont munis d'un anneau de fer et offrent en relief une fleur de lis et le saule de Montauban. Ils portent, en outre, chacun une inscription en relief qui en indique le poids. Les voici, par ordre :

1° Quintal de 104 ℔ de Montauban ;

2° Demi-quintal de 52 ℔ de Montauban ;

3° Quart de quintal de 26 ℔ de Montauban ;

4° 10 ℔ ;

(1) Arch. de Montauban, série AA, 2e section, Livre des Serments, f° 131 v° ; Livre-Armé, f° 157 v°.

5° 6# 1/2 ;

6° 4#.

Les poids inscrits, en forme de disque, de la ville de Montauban ont été, à diverses époques, l'objet de nombreuses émissions. La plus ancienne que l'on possède remonte à l'année 1307. Il en existait au moins une plus ancienne encore, puisqu'il en est question dans la charte de Bioule, du 21 juin 1273 ; mais elle ne nous est point parvenue, pas plus que celle de 1329, date du réglement sur les poids municipaux. Puis viennent celle de 1347 et celle de 1365, cette dernière contemporaine de la domination anglaise. Les armes d'Angleterre écartelées de France y remplacent la fleur de lis. On ne connaît encore que deux poids appartenant à cette émission : ils font aujourd'hui partie de la riche collection du savant professeur d'histoire de la Faculté des lettres de Toulouse, M. E. Barry. Une autre émission eut lieu en 1380. Elle dut sans doute suffire avec les précédentes aux besoins du siècle suivant, puisqu'on ne trouve aucun poids du XVe siècle, à moins d'attribuer à cette période ces poids de fabrication grossière et aux inscriptions illisibles, aux armes de France et de Montauban, que possèdent presque toutes nos collections. Aussitôt après l'introduction de la Réforme dans notre ville, les émissions se succèdent avec rapidité pour s'arrêter définitivement quelques années après. On a de cette période, où nos poids changèrent de type et reprirent une nouvelle élégance, des poids datés de 1569, 1572, 1574 et 1579. C'est à la dernière de ces dates que correspond la dernière émission de nos poids inscrits en forme de disque.

Pour connaître le rapport qui existe entre nos anciens *stathmes* et ceux du système métrique, j'ai pesé plusieurs calibres appartenant aux diverses émissions, et notamment l'étalon de 10 livres, qui fait partie de la collection muni-

cipale. Les premiers ont tous été d'accord pour donner à la livre de Montauban une valeur de 432 grammes, que l'étalon de 10 livres, pesant 4 kil. 325 gr., a portée définitivement à 432 gr. 50 cent. ; de sorte que notre quintal de 104 livres pesait 44 kil. 980 gr.

Notre ville n'est pas la seule du département qui ait émis des poids inscrits : on en possède, en effet, de Caussade (XVe siècle et 1578), Montpezat (1504 ou 1514), St-Antonin, Moissac (1573), Lamagistère (1572), Castel-Sarrazin (1522 ou 1526), et St-Porquier (XVIIe siècle ou XVIIIe siècle) (1). On a déjà vu que la petite ville de Bioule avait, dès l'année 1273, des poids conformes à l'étalon de Montauban. La charte communale de Montricoux, qui date du 6 janvier 1277, nous apprend, à son tour, que les anciennes mesures du blé et du vin furent conservées, mais que les poids durent désormais être modelés sur l'étalon de Bruniquel, et porter l'empreinte des armes du Temple. Les chartes de Montech (1134), Villebrumier (25 juin 1268), Angeville (2 décembre 1270), Négrepelisse (février 1286), et Réalville (janvier 1311), sans être aussi explicites, laissent néanmoins entendre que ces communes avaient leurs poids locaux. Il devait assurément en être de même pour plusieurs autres petites villes dont il ne reste aujourd'hui ni poids, ni documents officiels qui les mentionnent.

On sait que le roi Louis XI « désiroit fort qu'en ce royaume on usast d'une coustume, d'un poids, d'une mesure (2). » Cette grande pensée fut au moment d'être réalisée par Louis XV, grâce à l'initiative de la Société d'Agriculture de Paris. Les intentions de cette compagnie pour l'unité des poids et me-

(1) *Revue de l'Académie de Toulouse* (livraison d'avril 1858), Mémoire de M. E. Barry.

(2) *Mémoires de Ph. de Commines.*

sures, que partageait dès lors le Gouvernement, furent secondées par une déclaration du roi, en date du 16 mai 1766, laquelle ordonna qu'il serait envoyé dans les principales villes du royaume, des étalons-matrices de la livre poids de marc, de la toise de six pieds de roi et de l'aune de Paris, avec leurs divisions. Après avoir différé pendant onze années, nos magistrats municipaux se décidèrent enfin à demander à Paris un assortiment complet de poids de marc pour servir d'étalons à ceux qui seraient ultérieurement fabriqués à Montauban. Quand le fondeur eut terminé son travail, la Cour des Monnaies de Paris, par arrêt du 8 mai 1779, ordonna, à la requête du maire et de nos officiers municipaux, « que « le sieur Chemin, balancier expert, ferait la vérification et « l'étalonnement de cinq poids ronds, le premier de 5 livres, « le deuxième de 10, le troisième de 25, le quatrième de « 50 et le cinquième de 100 ; le tout de cuivre, sur le poids « original de France déposé en la Cour », ce qui eut lieu le 15 du même mois.

Cette série de poids, qui témoigne des tentatives faites avant la Révolution pour obtenir l'unité si nécessaire des poids et mesures, est aujourd'hui déposée dans nos archives municipales. Chacun de ces poids offre, avec les armes de la ville, une inscription, gravée au burin, qui constate sa valeur et son étalonnement par la Cour des Monnaies de Paris. Leur rapport avec le système métrique, d'après la pesée que j'ai faite de l'étalon de 10 livres, est 489 grammes 50585 milligrammes pour la livre, et par conséquent 48 kil. 950 gr. 585 milligr. pour le quintal.

Les archives de la ville de Montauban possèdent aussi quatre anciens étalons des mesures pour les grains. Ces étalons sont en bronze et trois d'entre eux portent, avec les armes de la ville au-dessus du millésime 1590, les inscriptions suivantes :

1° *Le coup ;*

2° *Le demi-coup ;*

3° *Le cart de coup.*

Le quatrième, qui est anépigraphe, est le *huitième de coup.* La vérification que j'ai faite de la première de ces mesures a donné, pour résultat : 3 litres 38 centilitres. Or, le coup étant la huitième partie de la rase, et celle-ci le quart du sac, qui lui était la moitié du setier, il s'ensuit que l'ancien setier de Montauban équivalait à 216 litres 32 centilitres, le sac à 108 litres 16 centilitres et la rase à 27 litres 04 centilitres.

Enfin, les derniers étalons conservés dans nos archives municipales sont ceux des mesures pour le vin. Ils sont également en bronze et ont la forme d'un cône tronqué. Ils étaient tous primitivement munis d'une anse, mais un seul a pu conserver la sienne. On en compte trois, qui sont ainsi désignés : *le quart*, *le demi-quart* et *le pouchon.* Tous offrent sur la panse les armes de la ville au centre d'un médaillon formé de demi-cercles qui se relient de chaque côté à un angle, et portent, gravée en creux et en caractères du XIVe siècle, l'inscription romane : *vy*, qui signifie *vin.* Le rapport de ces mesures à celles du système métrique est, d'après la vérification que j'en ai faite, 1 litre 85 centilitres pour le quart, et 0 litre 4625 pour le pouchon.

A ces étalons de bronze sont jointes plusieurs bouteilles de verre, jadis à l'usage des cabaretiers et des marchands de vin au détail. Les anciens réglements de police exigeaient que les mesures du vin fussent en étain ; mais, vers la fin du XVIIe siècle, on substitua à ces mesures en métal des mesures en verre à panse polygone et à goulot évasé en forme d'entonnoir. Ces nouvelles mesures, dont la contenance n'avait pas été vérifiée, se prêtaient beaucoup trop à des manœuvres frauduleuses pour que nos magistrats municipaux

crussent devoir sacrifier plus longtemps les intérêts des consommateurs. Une ordonnance de police, du 3 janvier 1711, autorisa bien l'usage des mesures de verre concurremment avec celles d'étain ; mais ce fut à la condition, *sine quâ non*, « qu'elles seroient étalonnées et marquées avec un cercle de « fer-blanc et à la marque de la ville, à peine, en cas de « contravention, de cent livres d'amende. » Un anneau de fer-blanc, soudé autour du cou, indiqua désormais quelle devait être, dans la bouteille, la hauteur du liquide pour que la mesure fût exacte ; et dans le cas où les débitants auraient été tentés de faire glisser plus bas ce collier, on souda à celui-ci une tige de fer-blanc qui allait s'accrocher, en se recourbant, à la lèvre de la bouteille, et la partie recourbée de cette tige reçut l'empreinte des armes de la ville. La plupart des mesures en verre conservées dans nos archives portent encore leur collier de fer-blanc, et quelques-unes un fragment plus ou moins long de la tige.

MEMOIRE

SUR

QUELQUES INSCRIPTIONS

DE TARN-ET-GARONNE

ANTÉRIEURES A 1789,

Par M. le baron DE RIVIÈRES.

Le département de Tarn-et-Garonne possède un très-petit nombre d'inscriptions tumulaires, antérieures à 1789. Le vandalisme s'est acharné, là comme ailleurs, contre les pierres tombales, au langage éloquent, qui pavaient bon nombre de nos églises. En second lieu, la mauvaise qualité du grès rouge (1), employé généralement pour cet usage, a fait que beaucoup d'épitaphes se sont effritées quand elles n'ont point été usées par les pas des fidèles.

Nous avons eu, cependant, l'heureuse chance d'en relever quelques-unes.

Montauban. — L'église St-Jacques de Montauban possède la dalle que voici, près du bénitier. On y lit, en majuscules romaines :

CY GIT
TRES HAVTE ET TRES
PVISSANTE DAME IVDITH
ELIZABETH LE REVEREND

(1) Pareille observation a été faite par M. de Caumont, au Congrès d'Alby en 1863. (Voir le volume de ce Congrès, p. 323.)

DE BOVGY VEVVE DE TRES
HAVT ET TRES PVISSANT
SEIGNEVR CHARLES
ANTOINE ARMAND ODET
DAYDIE DARMAGNAC
COMTE DE RIBERAC
COLONEL D'VN REGI
MENT DE SON NOM
OBIIT LE XXVII NOV
MDCC LIX.

Longueur de la dalle, 1m 92c ; largeur, 0m 85c.

Au haut de l'inscription sont gravés les écussons accolés des deux époux, surmontés d'une couronne de marquis.

Négrepelisse. — Dans une des rues de Négrepelisse, on voit un mur de clôture de jardin, surmonté d'une rangée de balustres en briques taillées. Un cartouche sculpté porte ces mots :

LE
9e
IVIN
1702.

Montricoux. — Ancienne commanderie de l'Ordre du Temple. On y voit encore une curieuse église : la nef, du commencement du XIIIe siècle, est voûtée en berceau ; mais le sanctuaire, vouté en arête, est de date plus récente. L'édifice possède trois chapelles au nord et quatre au midi : dans une des chapelles du côté nord, on remarque, à la clef de voûte, le T, signe distinctif de l'Ordre du Temple ; dans une autre, les retombées de la voûte, à nervures croisées, sont supportées par des figures humaines,

parmi lesquelles une tête de templier. La sacristie, qui paraît remonter au XIVe siècle, possède une voûte avec nervures en dents de scie.

Avant la Révolution, la famille de Malartic possédait la seigneurie de Montricoux. Une des chapelles méridionales de l'église conserve, encastrées dans les murs, les tombes de plusieurs membres de cette famille. Ce sont des dalles d'un marbre rouge, dont il existe des carrières aux environs de Montricoux.

Au-dessous de deux écussons, mutilés à l'époque de la Révolution, on lit, en caractères romains :

ICI · REPOSE · LE · CORPS · DE · HAU
TE · ET · PUISSANTE · DAME · CLA
IRE · NICOLE · DE · GODET · EPOUSE ·
DE · HAUT · ET · PUISSANT · SEIGN
EUR · MESSIRE · ALEXANDRE ·
FRANÇOIS · MARIE · DE · MAL
ARTIC · LIEUTENANT · COLO
NEL · DV · REGIMENT · DE · VERM
ANDOIS · CHEVALIER · DE · L'OR
DRE · ROYAL · ET · MILITAIRE
DE · S^t · LOUIS · DECÉDÉE · LE · 23
AOUST · 1780 · AGÉE ·
DE · 31 · ANS ·
REQUIESCAT · IN · PACE ·

On voit, au-dessous, une tête de mort gravée, et ces vers :

CI · GIT · DE · LA · VERTU · LE · PLUS · PARFAIT · MODELE ·
UNE · MERE · CHERIE · UNE · EPOUSE · FIDELE ·
HABITANT · DE · CES · LIEUX · NE · PLEURE · PAS · SUR · ELLE ·
MAIS · DESIRE · PLUTOT · DAVOIR · LE · MEME · SORT ·

Hauteur de la dalle, 1m 75c ; largeur, 0m 63c.

Dans l'angle de la chapelle :

ICI REPOSE LE COEUR
DE HAUTE ET PUISSANTE DAME
MADAME ELIZABETH DE FAVAN
TINE EPOUSE DE HAUT ET PU
ISSANT SEIGNEUR A · G · L · FR · DE ·
MALARTIC · CHEVALIER COMTE
DE MONTRICOUX SEIGNEUR
DE ST GENIEZ ST ANTONIN ET
AUTRES LIEUX CONSEILLER
DU ROY EN SES CONSEILS
PREMIER PRESIDENT DU CONSEIL
SOUVERAIN DE ROUSSIL
LON DECEDÉE A PERPIGNAN
LE 27 AVRIL 1777 AGÉE DE 36
ANS 3 IOURS EMPORTANT
LES REGRETS DE TOUTE
CETTE PROVINCE.
SES VERTUS LA FIRENT AI
MER ET RESPECTER PEND
ANT SA VIE ELLES RENDR
ONT SA MEMOIRE A IAMA
IS CHERE ET PRETIEUSE.

Hauteur, 1m 30c ; largeur, 0m 64c.

Dans la même chapelle, en haut, deux écussons mutilés. On lit au-dessous :

CY GIST DAME LOUISE
DE VIEILLEVIGNE QUI AV
OIT EPOUSE EN PREMIERES NOC

MESSIRE PIERRE SAVIGNAC
CONR EN LA COUR DES AIDES DE
MONTAUBAN SEIGR DE ST URCIS
SE EPOUSE DE MESSIRE GASPARD
FRANÇOIS LE GENDRE CONSR
DU ROY EN SES CONSEILS MAITRE DES
REQUETES INTENDANT DE LA
GENERALITE DE MONTAUBAN
EN 1699 DE CELLE D'AUCH EN 1716
DE CELLE DE TOULOUSE EN 1718
DECEDÉE LE 20 OCTOBRE
1736 REQUIESCAT
IN PACE.

Hauteur, 1m 64c ; largeur, 0m 63c.

A côté de cette chapelle, dans le mur méridional de l'église, est encastrée une autre dalle de marbre qui porte en tête deux écussons, également effacés et méconnaissables. On lit au-dessous :

OPTIMÆ UXORI
CI GIST DAME MARIE IEANNE
DE IEANNE EPOUSE DE MES
SIRE IEAN LOUIS DE PA
ROUTI CHEVALIER CONS
EILLER DU ROY EN SES
CONSEIL ET SON PRO
CUREUR GENERAL EN LA
COUR DES AIDES DE MONT
AUBAN DECEDÉE LE
10 SEPTEMBRE 1774
PRIES DIEU POUR LE
REPOS DE SON AME.

On a gravé, après l'épitaphe, une tête de mort accompagnée d'attributs funèbres.

Hauteur, 1m 98c ; largeur, 0m 81c.

L'église de Montricoux possède aussi un font baptismal formé d'une coupe unie, portant le millésime 1590.

Le cimetière de Montricoux est situé au midi de l'église. Entouré de trois côtés, par des maisons, le champ du repos occupe le centre du village. C'est une particularité assez rare en France, mais que l'on remarque très-fréquemment dans les villages suisses. Je l'ai ainsi observé à Andermatt, à Lucerne, à Weggis, sur les bords du lac des Quatre-Cantons, à Stanz.

Dans le mur d'une maison de Montricoux, on voit une petite pierre carrée, portant ces mots, gravés en caractères romains :

G : SAVI : TA
ILHEVR :
1680.

Cette pierre se trouvait sur le manteau d'une cheminée, aujourd'hui démolie.

Je terminerai ce travail par l'inscription gravée sur une plaque de marbre blanc, à l'entrée du moulin de Gasseras, à Montauban.

SOUS LE REGNE DE LOUIS XV LE BIEN AYME
M · M · ALEXIS FRANÇOIS JOSEPH DE GOURGUE
ETANT INTENDANT DE LA GENERALITE DE MONTAUBAN
DANIEL MARIETTE AYNE NEGOTIANT
A FAIT CONSTRUIRE CE MOULIN
SUR LES PLANS ET SOUS LA DIRECTION DU SR
ALEXIS BERGIS ARCHITECTE DE LA VILLE

ET MRS JEAN DARSSUS DELISLE MAIRE
FRANÇOIS DORDE MICHEL CATERAU
ET JEAN DAVID BERTY SOULANS CONSULS
EN ONT POSE LA PREMIERE PIERRE LE 16 JUIN 1764
GRAVÉ PAR BOREL FILS.

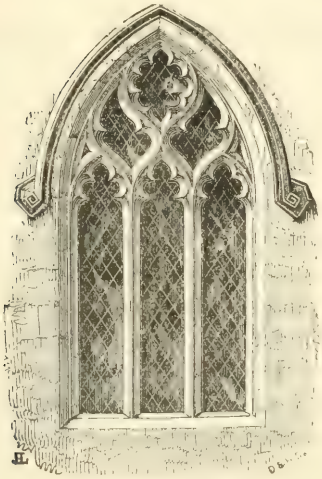

MÉMOIRE

SUR

LE BOURG DE DURAVEL,

Par M. DELONCLE,

Membre de la Société française d'archéologie.

L'action féconde incontestée des premiers siècles chrétiens avait déjà marqué, de sa vive empreinte, le berceau des sociétés nouvelles. Tutrice des vaincus et des esclaves, l'Église avait en même temps dompté et policé les barbares, adouci les maux de la conquête, les abus de la force et de l'inégalité sociale. Elle atteignit un plus haut degré de prééminence morale et matérielle, sous Charlemagne : c'est aussi de cet empereur que datent pour nos contrées les premiers rudiments de l'architecture et de la civilisation renaissantes. Lui-même fit quelque temps sa résidence tout près de nous, à Casseneuil, *Cassinogilo*, petite ville agenaise, sur le Lot, dans une de ces grandes fermes fortifiées, construites en petit appareil avec chaînes de briques ou de cailloux, dont les traces ne se retrouvent même plus sur les lieux. Le voisinage de ce prince pieux et éclairé profitant particulièrement au monastère de Moissac, vaste centre religieux du Bas-Quercy, se manifesta, tant par ses libéralités que par d'autres marques fréquentes de sa protection.

Nous lisons dans le curieux opuscule déjà cité, de Dominici,

fort in-8°, imprimé à Cahors, par André Rousseau, sous le titre *De Sudario capitis Christi*, avec le millésime MDCXL, le passage suivant, p. 45 et 46 : « Testatur vetus charta « abbatiæ Moysiacensis duos monachos illius abbatiæ, Caroli « Magni commendatione, comparandarum reliquiarum gratia « in Palestinam perrexisse, triaque corpora sanctorum integra « invenisse Pœmonis scilicet, Agathonis et Hilarionis, quæ « in Cadurcos advecta in loca *Duri Velleris* deposuere : quia « cum abbatia Moysiacensis mille monachorum esset, « nec capax tantæ multidudinis, volebant illi domum inibi « construere, quam redundantes monachi habitarent, ipsam- « que reliquiis reddere nobiliorem. Restant adhuc vestigia « veteris ædificii, et corpora pene integra sarcophago lapideo « condita : amoto operculo quovis redeunte quinquennio « visenda proponuntur. Nos hunc locum dicimus Durevel, « corrupte Froissardus Durmel, dum ab Anglis obsessum « memorat. »

Le même auteur, dans son Histoire curieuse du pays de Quercy (manuscrit in-f°, de 354 pages, appartenant à la bibliothèque du grand séminaire de Cahors), en reproduisant à peu près les mêmes faits dans un français clair et facile, mais un peu vieilli, explique aussi la bienveillance de Charlemagne pour les moines de l'abbaye de Moissac, par les relations qu'il avait été à portée d'avoir avec eux, de sa villa impériale de Casseneuil. Après ces circonstances, on ne peut guère élever d'objections sérieuses contre l'invention des trois corps saints, telle qu'elle est rapportée par cet ancien document, que Dominici déclare avoir lu de ses propres yeux, dans le cartulaire de Moissac, aujourd'hui détruit à ce que nous croyons.

Le fait du transfert de ces reliques à Duravel et de la fondation d'une succursale ou prieuré conventuel, dont elles étaient destinées à accroître l'importance, est constaté par le

même titre. La crypte ou chapelle votive, dans laquelle le tombeau de ces saints fut primitivement honoré, date donc, selon toute probabilité, du temps de Charlemagne, c'est-à-dire du commencement du IXe siècle.

Dans son *Traité des reliques et vies des saints Hilarion, Agathon* et *Piamon*, imprimé à Cahors, par Pierre Daloy, en 1664, un autre de nos vieux chroniqueurs, Jean de Vidal, a dépensé beaucoup d'érudition et de controverses historiques pour établir ce point important et même pour rattacher immédiatement la crypte de Duravel aux catacombes et chapelles votives de la primitive église. A défaut d'autres preuves plus décisives que celles des chartes monastiques souvent supposées ou antidatées, l'aspect même des lieux annonce une construction fort ancienne. L'ouverture actuelle par où l'on y descend a été pratiquée dans la nef et contient un escalier à neuf marches, auquel fait suite un couloir étroit, grossièrement voûté; le tout d'un accès fort incommode et visiblement construit lors de l'absorption de la crypte dans la grande église.

La preuve qu'elle était d'abord indépendante, c'est l'existence, aux deux côtés du mur dans lequel est percée l'issue actuelle, de deux autres excavations beaucoup mieux ménagées, murées depuis longtemps à quelques pas de leur ouverture et renfermant encore chacune quelques marches, dans une direction latérale. Elle devait sans doute se continuer à plus ou moins de distance, et aboutir au dehors à une entrée peut-être dissimulée. De telles précautions n'étaient pas inutiles pour sauvegarder le paisible exercice du culte, et la conservation des reliques, à une époque d'invasions et de déprédations presques incessantes. De là, l'utilité des chapelles souterraines et leur antériorité spéciale bien constatée par rapport aux autres édifices religieux.

Celle qui nous occupe forme un carré équilatéral de 5

mètres environ ; elle n'a guère plus de 2 mètres de hauteur ; la voûte, en très-mauvais état est soutenue par un quadruple rang de colonnes monocylindriques, dont quatre isolées et douze à demi engagées, plus deux piliers appliqués aux deux angles du mur oriental. Ils sont probablement destinés à soutenir la pression extérieure, plus forte sur ce point dans le sens de la montagne. L'entablement massif qui les termine ne présente aucun ornement. Il n'en est pas de même des colonnes : quoiqu'elles soient taillées dans une espèce de granite ou pierre à gros grain, les chapiteaux du plus grand nombre, les bases de certaines autres n'en ont pas moins été embellis de dessins foliés et d'autres moulures. Cette ornementation est, du reste, fort inégale d'une colonne à l'autre, et semble avoir dépendu du caprice des sculpteurs. Les deux colonnes les mieux traitées, et elles le furent sans doute avec intention, sont celles qui encadrent, dans le mur faisant face à l'entrée, une large échancrure à hauteur d'appui qui occupe tout l'entrecolonnement sur une profondeur d'environ 50 centimètres. Cet enfoncement était probablement destiné à recevoir le sépulcre ou la châsse des saints, ou peut-être à la célébration des saints mystères. Dans ce cas, la partie du mur conservée jusqu'à 50 centimètres environ, au-dessus du sol, devait servir d'autel, comme semblent encore l'indiquer des pierres, à peu près de la même hauteur, dressées perpendiculairement de chaque côté, de manière à ménager un espace libre pour le célébrant.

On peut supposer aussi que toute la partie du sépulcre qui faisait saillie au dehors de l'excavation était appuyée sur ces deux pierres verticales.

Les fûts des colonnes sont droits et monolithes. La distance des entrecolonnements est uniforme (1 mètre 10 cent.).

Bien que l'appareil des murs et de la voûte paraisse

assez régulier, et plutôt moyen que petit, nous pensons que l'ouvrage entier doit être classé dans l'ère romane primitive.

Toutefois, un document authentique a fait supposer que les religieux de Moissac n'auraient fondé leur établissement à Duravel qu'en 1055. Ce document auquel s'est référé, sans en indiquer la source, notre plus récent historien est le même, croyons-nous, que le titre de ratification (*assensus*) donné en faveur de Durand, alors abbé de Moissac, par notre évêque, Foulques de Simon (*Folco Simonis*), au sujet de la donation qui venait d'être faite à cette abbaye, par les frères de Gausbert et Seguin de Pestillac, de la moitié des biens de l'église de Duravel. L'acte énonce qu'ils la tenaient eux-mêmes en fief de Gausbert de Castelnau de Vaux, défenseur ou abbé-chevalier, *abbas-miles* de ladite abbaye et, d'Aymeric de Gourdon, chef de la puissante maison de ce nom. Comme les Pestillac et les Castelnau de Vaux formaient des branches collatérales, rien n'empêche, aux termes de ce vieux titre, sans doute aujourd'hui disparu avec le précieux cartulaire de l'évêché de Cahors, que les moines ne fussent déjà en possession de l'autre moitié de l'église de Duravel et que le culte des trois saints, source d'honneur et de profit pour cette église, n'eût été depuis longtemps institué par eux. La co-propriété exercée par les seigneurs de Pestillac, parents de leur abbé ou administrateur temporel, provenant expressément d'une libéralité de ce dernier, ne pouvait que les gêner en circonscrivant leurs propres droits. L'abandon que ces seigneurs firent, probablement sur leurs instances, de leur part indivise est un fait qui s'explique tout naturellement.

Que la crypte ou chapelle votive de Duravel n'existât bien avant l'église paroissiale, où elle fut définitivement incorporée : la comparaison des deux édifices ne permet pas d'en douter. Que l'une et l'autre aient été l'œuvre des religieux venus de

Moissac : le fait est également très-probable ; car le dessin et le détail d'ornementation de la crypte dénotent déjà un art assez avancé, bien que ces détails n'approchent pas de ceux de l'église. — La construction de celle-ci date véritablement de la belle époque du roman, et a pu, et a dû même coïncider avec l'acquisition définitive faite par les moines en 1055 ; eux seuls réunissaient les ressources matérielles et les procédés techniques nécessaires pour mener à bonne fin de semblables entreprises. — Les lettres et les beaux-arts avaient trouvé asile dans les cloîtres au sein de la barbarie, et l'inspiration religieuse, mêlée de sa part d'infirmité humaine sous forme de compétitions et de vanités monacales, produisit de tous côtés des chefs-d'œuvre. Les couvents ne conservèrent pas seulement, grâce à leurs infatigables copistes, le dépôt précieux des textes anciens, depuis Tite-Live jusqu'à Vitruve : ce fut dans leur sein que vécurent, ignorés, les savants, les architectes, les inventeurs et même les industriels de leur temps.

Ne soyons pas surpris de rencontrer leurs mains dans les fondements de l'église de Duravel, et la justesse, la science, la beauté de leurs combinaisons dans ce remarquable édifice, malheureusement écrasé alors au dehors par de lourdes additions et défiguré au dedans par un badigeonnage et des changements de mauvais goût. Toutefois, la majeure partie du monument est encore susceptible d'exciter un légitime intérêt : l'état général de conservation en est même satisfaisant ; l'église diffère peu, notamment à l'intérieur, de la description que nous en trouvons dans un document officiel en date du 27 septembre 1660, rapporté tout au long par J. de Vidal, au chapitre VII de son livre déjà cité sur les *Corps saints de Duravel.*

Une enquête avait été prescrite par Mgr Nicolas de Sevin, évêque de Cahors, à l'occasion de certains abus qui s'étaient

produits lors de l'ostension quinquennale des reliques des trois saints, interrompue pour ce motif par ordonnance du vénérable Alain de Solminhiac, son prédécesseur. M. Guillaume Lavaur, archiprêtre de Pestillac, qualifié aussi de vicaire forain, avait été chargé par l'official du diocèse de la conduite de cette enquête et de la vérification « du sépulcre, autres choses et antiquités qui se trouvaient dans ladite église. » Il était assisté, à cet effet, par MM Raymond Salviac, recteur de St-Martin-le-Redon; Bernard Declin, recteur de St-Pierre-de-Cavanhiac, et Pierre Cayrel, recteur de St-Hilarion de Duravel; en outre, par Me Pierre Rastel, premier consul dudit Duravel.

Voici un extrait du procès-verbal rédigé en conséquence et signé par le commissaire et ses assistants :

« L'église est toute voûtée à piliers, faite en croix, et « l'autel du côté du soleil levant. La balustrade du grand- « autel est une grande grille en fer, haute de douze pans et « large de dix-neuf. Il y a deux portes à ladite grille pour « entrer au *Sancta Sanctorum*, l'une de fer et l'autre de bois. « Derrière le grand-autel est le sépulcre de marbre dans « lequel ont attesté (*sic*) être les reliques des saints Hilarion, « Piamon et Agathon; ladite pierre de marbre, toute d'une « pièce, a neuf pans de longueur, de hauteur trois, six de « largeur; le couvercle dudit est aussi de marbre, tout « d'une pièce en dos-d'âne, épais de demi-pied. D'un côté « est appuyé (le sépulcre) d'une niche qui est dans la maî- « tresse-muraille de ladite église; qu'à la voir il n'y a per- « sonne qui ne juge qu'elle a été faite exprès pour appuyer « ledit sépulcre et en même temps qu'on bâtissait l'église, « comme on peut en juger par les pierres qui sont aux « piliers qui soutiennent la voûte, entre lesquels cette niche « est. De l'autre côté, ledit sépulcre est appuyé sur un pilier « qui marque aussi bien l'antiquité. Dans ladite église, il y

« a sept autels sans compter le grand; quatre belles cloches « sur l'une desquelles il y a le nom de saint Hilarion et « son image. On n'a su lire ce qui est écrit sur les autres. « Sur le sépulcre (il faut entendre dans la fenêtre au- « dessus), il y a une vieille vitre de diverses couleurs où « l'image de saint Hilarion est et son nom écrit en lettres « gothiques; au côté gauche, il y a une autre vitre du même « avec l'image de saint Piamon, et son nom est en mêmes « lettres, les deux dites vitres grillées de fil d'archal; au côté « droit est probable que l'image de saint Agathon y était, « comme il paraît des pièces de vitre qu'il y a; mais il n'y « a pas de grille qui est cause que ladite vitre a été rompue. « Sur le balustre du grand-autel, il y a un grand crucifix « qui appuie le pied de la croix sur une poutre dont la façon « marque une grande antiquité. Les deux pieds sont cloués « séparément avec une longue robe, etc., etc. »

Ni ce Christ en jupon, du XIe siècle, ni la balustrade sur laquelle il était fixé, ni les grilles et portes de fer historiées du sanctuaire, ni les sept autels dont l'enquête fait mention n'existent de nos jours; mais le sépulcre des saints est toujours le même et dans la position où le procès-verbal d'enquête l'a décrit. Le sarcophage proprement dit est un informe parallélogramme soutenu, sur le devant, par un socle en pierre fruste, et portant sur le derrière dans l'épaisseur du mur de l'abside, sous une arcade également dépourvue de tout caractère artistique. — Le couvercle prismatique présente sur une seule ligne, au milieu du triangle obtus qui fait face au spectateur, les noms des trois saints, en petites majuscules, dans l'ordre suivant : S. PIAMON, S. HILARION, S. AGATON. Il est scellé au sépulcre par une épaisse couche de mortier, que l'on brise lors de chaque ostension périodique; mais il ne paraît pas aussi ancien que la grande auge servant de cercueil. La pierre de ce couvercle

n'a point le poli que le temps a donné à l'autre et qui l'a fait prendre pour du marbre. L'absence totale de moulures, de dessin en creux et de millésime fait perdre, du reste, beaucoup de son intérêt au sépulcre tout entier.

Un seul fragment des vitraux décrits dans l'enquête de 1660 subsiste encore : c'est le bas de la robe abbatiale et l'inscription gothique de saiict Hilarion qui occupe encore la fenêtre du milieu de l'abside. La sacristie, au centre de laquelle le tombeau des saints se trouve exposé, forme l'extrémité de cette abside demi-circulaire, voûtée en demi-coupole, autrement dit en cul-de-four. Elle est séparée du chœur par un rétable moderne qui rentre assez dans le style de l'édifice. Quatre colonnes monocylindriques sont appliquées en arrière de ce rétable, sur le revêtement intérieur de l'abside : deux au fond, de chaque côté du tombeau, d'une hauteur d'environ 5 mètres, et les deux autres aux angles d'intersection du rétable, surélevées d'environ 75 centimètres. Le chapiteau de gauche présente une guirlande à triple touffe, de laquelle s'échappent des volutes ; celui de droite est composé de cinq figurines symboliques, disposées chacune sous un petit arceau. Les autres chapiteaux appartiennent à l'ornementation végétale ou animale. Au-dessus de l'entablement des deux plus hautes colonnes règne une corniche à palmettes qui fait tout le tour du chœur et de l'abside, et qui dépasse d'environ 50 centimètres le niveau de l'architrave des autres. Quatre colonnes latérales appliquées en avant du rétable sur les parois du chœur, de la même hauteur et du même style que les deux colonnes terminales du chevet. Toutes ces colonnes sont droites et ne présentent aucun renflement. Leurs bases se composent de deux tores cylindriques, d'inégal volume, séparés par une scotie et reposent sur une plinthe. En avant du chœur s'ouvre le centre du transept formé par quatre grandes arcades à plein-cintre,

d'une hauteur de 8 mètres environ, surmontées d'une voûte parallèle à l'arc du sanctuaire et soutenues par les travées. Aux quatre angles de celles-ci s'élèvent des pilastres garnis sur trois faces de colonnes à demi engagées, d'une forme semblable à celles que nous venons de décrire, sauf la variété d'ornementation. L'espace dont ces quatre piliers ainsi disposés forment le cadre est d'environ 5 mètres carrés; chacune des ailes du transept se prolonge sur une superficie à peu près égale et se termine par un mur droit. La partie supérieure de ce mur décrit un demi-cercle parallèle à la voûte cintrée, dont l'arc est tourné en sens contraire de celui du transept central. Une arcade pareille aux autres fait communiquer aussi les bas-côtés avec cette partie supérieure de l'édifice, qui, malgré les nuisibles altérations du premier plan, en est restée la plus remarquable. Construite vers la fin du XIe siècle, il est certain que cette église n'a été voûtée que bien plus tard, comme en fait foi l'exhaussement des surfaces; elle avait dû être originairement recouverte d'un lambris. On peut aisément l'établir par la solution de continuité visible au-dessus des tailloirs plus ou moins informes qui terminent, à la hauteur des impostes, certains pilastres du transept et de la nef. La saillie de ces minces arêtes ne paraît pas de force à avoir pu soutenir autre chose que le madrier d'une charpente. Quoi qu'il en soit, la voûte de la nef, unie et presque aiguë, recouvre dans le sens longitudinal, non-seulement les travées et les quatre arcades transversales de la nef, mais encore elle se prolonge en retombant sur le mur extérieur, de manière à embrasser, sous forme d'un quart de cercle, toute l'étendue des bas-côtés jusqu'au transept. Cet arrangement disgracieux nuit à l'harmonie comme à la clarté de l'avant-corps tout entier, qui tire son principal jour, sur ce point, d'une rose sextilobée ouverte au-dessus de la porte d'entrée. Le style peu

soigné de cette porte, de la rose et de la façade à large pignon plat surmonté d'un tout petit fronton triangulaire, donne un médiocre intérêt à cette partie du monument. Il en est de même de tout le côté gauche de l'église, à l'intérieur comme à l'extérieur; mais l'attention de l'archéologue trouve amplement à se dédommager du côté droit, orienté au midi, sur la traverse de la grande route. C'est donc celui qui nous reste à examiner.

Cette aile se termine, à la suite de la partie collatérale du transept, par une petite abside pentagonale, à voûte semi-sphérique, autrement dit en cul-de-four; cette abside est ornée au-dedans d'un double rang d'arcatures à colonnettes d'un travail exquis. Les fûts sont droits, à peu près de 1 mètre de hauteur, au nombre de neuf dans le rang d'en bas et de six seulement dans le second rang, séparé du premier par un cordon richement orné d'une frange de palmettes et d'une ligne de violettes espacées entre les deux tores. Les moulures et la forme des chapiteaux ne sont pas moins élégantes : ils sont couverts de petites feuilles et de figurines fort bien imitées. C'est au XIe siècle, peut-être même au commencement du XIIe, c'est-à-dire à la plus belle époque de l'art roman, que les gracieux détails de cette chapelle absidale doivent être attribués.

Nous rapporterons au XIIIe siècle, non moins riche en chefs-d'œuvre, un remarquable fragment de sculpture qu'on voit tout près de là, curieusement scellé contre un petit bénitier placé à droite, en entrant, du pied-droit de la porte latérale. C'est une espèce de bordure ou de frise en marbre olivâtre, présentant une surface plane d'environ 80 centimètres de long sur 25 centimètres de large, relevée sur un côté par un cavet ou saillie recourbée de 5 centimètres. Le dessin représente un cep de vigne admirablement rendu, avec ses enroulements, ses feuilles et ses grappes. Quelle

pouvait être la destination et la place de ce beau débris? Seraient-ce, comme la forme et le sujet sembleraient l'indiquer, un fragment d'entablement d'un ancien autel? Serait-ce l'une des faces d'une cuve baptismale ornée, en partie engagée dans le mur, telle qu'il en existait alors et dont la plupart furent converties en bénitiers? La circonstance, fortuite en apparence, qui a réuni cet objet d'art à la cavité dont nous venons de parler serait, dans ce cas, un indice. On peut en voir un autre dans le pédicule en pierre finement sculptée, qui sert de support au grand bénitier placé près de la principale porte, au fond de l'église. Il est formé d'un fût cylindrique, haut d'environ 40 centimètres, depuis le pied jusqu'au calice. La base présente un chanfrein aplati surmonté d'une doucine, d'un tore et d'un réglet; le fût est orné d'une guirlande de fleurs et de feuilles de lis et d'une seconde guirlande de palmettes au-dessus. — Le calice ou réservoir creusé dans une pierre convexe, mais informe, n'est nullement en rapport avec ce joli piédestal: d'où l'on peut aisément conclure que celui-ci ne lui était pas primitivement destiné et qu'il avait dû servir pour un font tabulaire, dans lequel entrait ou non le fragment si bien sculpté que nous avons décrit.

Au surplus, la disposition de l'arcade sous laquelle étaient placés les anciens fonts baptismaux de l'église de Duravel et qui a été convertie en une grande niche contenant les bustes-reliquaires des trois saints, vient encore à l'appui de notre conjecture. On y remarque sur chaque pied-droit, à hauteur d'appui, une petite bande horizontale tracée en ligne à étoiles et qui devait faire suite, vraisemblablement, aux sculptures de l'intérieur de cette même arcade, encadrée elle-même par une double nervure dans la muraille méridionale.

C'est de ce même côté que se présente aussi, avec le plus

d'avantage, la face extérieure du monument. Elle a été dégagée depuis peu d'un vieux reste de bâtisse qui obstruait le mur droit méridional du transept et qui formait une dépendance de l'ancien prieuré. Cette démolition a mis à jour une charmante fenêtre occupant le milieu de ce pan coupé, et dont le cintre est soutenu par deux colonnettes engagées, du dessin le plus pur. Des fenêtres plus étroites et plus basses règnent, au nombre de trois, dans la même direction du mur de la nef, et six autres autour de l'abside. Juste à l'angle produit par la saillie du transept, sur le bas-côté, s'ouvre également, au midi, une porte latérale, précédée de quelques marches, qui devait être celle par où l'on pénétrait du couvent dans l'église. Elle offre un caractère tout primitif. Son ouverture a tout au plus 2 mètres d'élévation sur 1 mètre de largeur. Chaque pied-droit, haut de 1 mètre 30 centimètres environ, est orné d'une corniche à billettes; l'archivolte est garnie en dehors d'un rang de palmettes. L'extérieur de l'abside, qui fait suite à ce côté du transept, présente dans sa conformation pentagone autant de petits contreforts appliqués et peu saillants. Ils soutiennent un cordon de dix-huit modillons ou corbeaux, rangés tout autour du toit et présentant des têtes bizarres, des poissons et d'autres animaux. Cette abside est presque intacte; c'est au dedans, comme au dehors, la perle architecturale du monument. L'abside centrale, ajoutée et remaniée comme cela se voit, est également revêtue, à intervalles égaux, de six contreforts qui s'arrêtent à une certaine distance du toit et présentent aussi un rang de modillons, mais plus uniformes et plus détériorés que les précédents.

Sur le milieu du transept s'élève le clocher, formé originairement d'une tour carrée à deux étages, exhaussée par la suite d'un troisième, et flanqué d'une seconde tour massive : addition déplorable qui le dédouble tout entier du côté du

nord. Les deux tours réunies sont recouvertes d'une toiture à quatre pans obtus. L'œil est offusqué de l'aspect lourd et trapu qui résulte de cette construction parasite. Ce n'est pas le seul outrage qu'ait subi ce clocher. Le débordement du toit méridional du transept et de la voûte du chœur dissimule deux autres faces du premier étage, percé d'un gracieux rang d'arcades que l'on n'aperçoit, par conséquent, que du côté de la nef. Le second étage, masqué également sur deux faces par le toit du chœur et par la tour aveugle appliquée au nord, présente, sur les deux autres faces restées libres, la même disposition d'arcades accouplées au nombre de quatre et ornées de colonnettes d'un bon style. Au troisième étage règne sur trois faces seulement, car celle du nord est toujours revêtue par le massif de maçonnerie extérieur, un rang d'ouvertures à plein-cintre d'apparence bien moins soignée et, comme nous l'avons dit, d'une date bien plus rapprochée de nous.

Dans l'angle d'intersection de l'abside centrale et de la petite abside au midi, est engagée une tourelle renfermant un escalier en spirale, par lequel on monte au clocher et dont l'étroite porte s'ouvre à côté de l'un des piliers quadrangulaires du transept. C'est l'aile opposée de ce même transept, dont les travées soutiennent la seconde tour si indignement appliquée contre la première, sans qu'on puisse en bien saisir le motif. Rien ne saurait justifier, ce nous semble, un hors-d'œuvre de cette dimension, sinon quelque combinaison de défense militaire. Or, nous savons que Duravel était une place-forte, et nous verrons plus loin les attaques qu'elle essuya.

Il serait désirable qu'on pût faire disparaître cette construction, d'un si fâcheux effet. La vente des matériaux couvrirait, et au-delà, la dépense que sa démolition pourrait occasionner. Qu'il nous soit permis d'émettre un vœu plus

propice à l'entier dégagement et à la restauration intelligente de cette église remarquable ! Ce serait de la voir justement classée au nombre des monuments historiques parmi lesquels sa crypte romane et sa charmante abside latérale tiendraient certainement un rang honorable.

La longueur totale de l'église de Duravel est de 31 mètres y compris l'abside, la largeur des transepts d'environ 21 mètres et celle de la nef et des bas-côtés d'environ 16 mètres. L'appareil de l'édifice est l'appareil moyen, régulier, moins bien lié toutefois dans les parties moins anciennes, telles que les travaux d'exhaussement, la tour de superfétation et la façade occidentale.

Quelques maisons voisines de l'église, dont elles sont simplement séparées par la traverse de la grande route, nous ont paru dignes d'intérêt : entre autres, la belle demeure connue sous le nom de *Boutier*, mot dans lequel il est aisé de reconnaître, moins une seule lettre altérée par l'usage local, une réminiscence du Moutier, c'est-à-dire du monastère ou prieuré conventuel de Duravel. Ce dut en être, croyons-nous, un des principaux corps de logis. D'étroites fenêtres, des vestiges d'arcatures murées, une porte cintrée, surmontée d'une espèce de bande saillante en pierre, à dessin folié, et qui serait probablement la place des armes que cette humble annexe de l'abbaye de Moissac n'avait pas : tout prouve qu'il faut attribuer aux moines cette construction, précédée d'un large préau, et dont le site agréable répondait au but qu'ils s'étaient proposé, en faisant de Duravel une sorte de maison de campagne et de santé.

Quittons à regret cette résidence embellie par la nature et l'art, pour remonter non loin de là la fraîche vallée de la Thèse, petite rivière dont le nom grec tente inutilement nos conjectures. Au-dessus de Condat, dont la pierre blanche et douce, à reflets dorés, n'épuise point les précieuses carrières;

au-dessus de Couvert et du fief royal de St-Martin-le-Redon, ceint de belles prairies, arrêtons-nous à l'orifice d'une gorge étroite devant un énorme et fantastique rocher. Tours, tourelles, plate-forme, même une barbacane naturelle : tout prête à l'illusion ; tout d'abord fait croire à un ouvrage militaire du moyen-âge.

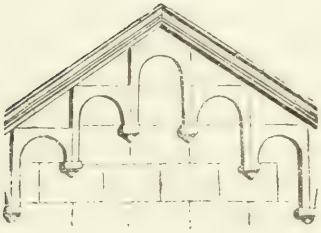

NOTICE

SUR

L'ÉGLISE DE DURÂVEL

(LOT);

Par M. DE ROUMEJOUX.

L'église de Duravel, placée jadis sous l'invocation de saint Étienne, changea de vocable quand, au XIe siècle, on y transporta les corps des trois saints, Agathon, Hilarion et Piamon, qui y sont honorés, et auprès du tombeau desquels les populations voisines viennent en pélerinage. De cette primitive église, dont la tradition nous a conservé le souvenir, il ne reste que la crypte dont nous parlerons plus tard.

La structure générale de l'église de Duravel doit être, à ce qu'il me semble, attribuée au XIIe siècle; l'appareil, les contreforts plats, les cordons, le clocher, tout l'indique, à part quelques modifications postérieures que je signalerai à mesure que je les rencontrerai.

La façade, à pignon triangulaire peu prononcé, est soutenue par des contreforts plats; l'ouverture ancienne a été remplacée, au XVe siècle, par une porte au-dessus de laquelle a été percée une rose flamboyante avec plus de prétention que de mérite; des restes de machicoulis se voient encore au sommet de cette façade. Duravel étant ville de guerre, on devait naturellement fortifier tous les points qui pouvaient servir à la défense. Le clocher carré, situé à l'intertransept, est percé, sur chacune des faces de son premier étage, d'arcades soutenues par des colonnettes romanes dont les chapiteaux sont

ornés de dessins assez frustes; l'étage est éclairé par trois fenêtres à plein-cintre sans ornements ni chapiteaux. On a accolé à ce clocher, sur le côté nord, une énorme bâtisse carrée qui m'a paru dater du XVIe siècle; elle renferme une vaste salle que, dans le pays, on appelle la salle d'armes. Cette partie latérale n'a rien de particulier; le côté du sud est le plus intéressant, c'est celui qui borde la route de Libos à Cahors. Cette façade est soutenue par des contreforts plats et percée d'ouvertures à plein-cintre, au-dessus desquelles on remarque une reprise postérieure. Une petite porte romane s'ouvre entre le dernier contrefort et l'angle du transept; elle est sans ornements, sauf une moulure en damier qui court le long de la partie supérieure de l'archivolte. Le transept, à contreforts plats, est percé d'une fenêtre cintrée ornée d'un simple tore. L'absidiole qui fait saillie sur la partie orientale de ce transept est à pans coupés, dont deux sont éclairés; une corniche, supportée par des modillons, couronne les murs et porte la toiture, qui se termine en pignon sur le troisième côté du pentagone formé par le plan extérieur de l'absidiole.

L'abside principale, qui a une grande importance, est ronde, soutenue et percée comme le reste de l'édifice; on remarque quelques reconstructions importantes dans plusieurs de ses parties hautes. Le cimetière entourait l'église.

A l'intérieur : trois nefs, deux transepts, une abside principale, une absidiole dans chaque transept.

La nef principale a été refaite, dans sa partie supérieure, sur les anciennes bases jusqu'au grand arc qui la sépare de l'intertransept; les arcs et les moulures indiquent que le XVIe siècle est l'époque de cette reconstruction. Cette nef est contrebutée par les nefs latérales dont la voûte est formée d'une demi-section de cercle. L'intertransept, sur lequel s'élève le clocher, est voûté en berceau.

L'abside se divise bien nettement en deux parties : le chœur et le sanctuaire ; un grand arc, porté par deux hautes colonnes, en marque la séparation, et chaque côté est divisé en deux petites travées ornées d'arcatures reposant sur des colonnes moins élevées ; quelques-uns des chapiteaux ont été refaits. C'est là qu'est l'autel, par conséquent à sa place liturgique. Le sanctuaire, dans l'hémicycle duquel est construit un pentagone, est décoré d'arcs ajourés ; sa voûte en cul-de-four, est improprement appelée coupole par M. Deloncle, dans le travail qu'il a lu au Congrès. Les chapiteaux, ainsi que le reste de la décoration, sont bien de l'époque ; un de ces chapiteaux rappelle un de ceux que le Congrès a remarqués à Moissac, à St-Étienne et à St-Urcisse de Cahors. Le fond de l'abside est occupé par le tombeau des saints Agathon, Hilarion, Piamon ; leurs dépouilles furent transportées là quand on trouva la crypte, trop petite pour contenir la foule des fidèles qui venaient demander leur intercession. Une banquette règne tout le long de l'abside et se continue dans les nefs latérales.

La nef latérale du sud contient un tombeau-arcade, pratiqué dans l'épaisseur du mur et dont l'arc annonce le XIIIe siècle ; il sert aujourd'hui de niche à quelques reliques des saints patrons de Duravel. Près de la petite porte dont j'ai parlé plus haut, on remarque, faisant pied-droit à un bénitier, une plaque de marbre blanc, reste de frise d'un monument gallo-romain, représentant des feuilles de vigne et des raisins, parmi lesquels jouent des oiseaux ; la moulure de cette frise est décorée d'oves séparés par des pointes de flèche. Le croisillon est percé, comme je l'ai dit, d'une fenêtre à plein-cintre, dont l'intérieur est orné d'un simple tore. L'absidiole, ainsi que l'abside principale, est du XIIIe siècle ; l'autel est placé sous l'invocation de la Sainte-Vierge ; comme à l'extérieur, elle est à cinq pans, décorés d'arca-

tures superposées, séparées par un bandeau dont les moulures portent des têtes de clou, des étoiles ; un tore l'amortit dans sa partie supérieure.

Les chapiteaux les plus anciens et les mieux conservés sont ceux de cette chapelle ; comme ceux de l'abside, ils sont feuillagés et historiés, à têtes humaines, chargés de monstres de la bouche desquels sortent des feuillages de fantaisie, des galons entrelacés... Un d'eux représente deux anges portant une auréole dans laquelle se tient un enfant nu, peut-être une âme ; au second, deux démons velus, hideux, soutiennent une énorme tête grimaçante, ayant la bouche démesurément ouverte, armée de grandes dents. Un autre chapiteau représente, d'un côté, l'ange Gabriel tenant un serpent ; au centre, deux démons renversent un panier, qui sans doute contient des âmes condamnées, dans la gueule de l'enfer ; derrière eux, le serpent, debout sur la queue, semble présider à cette opération. Un quatrième nous montre un personnage dans une position bizarre : il a la tête en bas, appuyée sur le sol ; de ses mains il semble vouloir s'appuyer, se raccrocher à quelque chose ; ses jambes en l'air sont à moitié engagées dans la gueule de deux lions qui, chacun d'une patte, maintiennent le corps qu'ils sont en train de dévorer. D'autres représentent des colombes soutenant des draperies avec leur bec ; des femmes dansant, etc. La sculpture de cette absidiole est remarquable par ses détails, par la richesse et la variété des ornements et le soin que les artistes ont mis à l'exécution du travail qui leur était confié.

La crypte de l'église de Duravel est très-curieuse, on y pénètre de la grande nef par une sorte de trappe qui donne accès sur un escalier assez large, mais mal tenu et jamais balayé. Cette crypte doit dater de l'époque où l'on transporta à Duravel les corps des saints qui y sont honorés, c'est-à-dire

du XIe siècle : ils y restèrent jusque vers le milieu du XIIe siècle, époque où ils furent transportés dans l'abside de l'église supérieure où ils sont encore maintenant. Cette crypte se divise en trois petites nefs, séparées par des colonnes qui soutiennent les voûtes d'arête ; dans le haut de la nef centrale, est placé l'autel qui a remplacé le tombeau des Saints. Les bases des colonnes sont de forme ancienne, ainsi que les chapiteaux et les tailloirs, cependant je ne serais pas étonné que quelques-uns d'entre eux eussent été retouchés. Les ornements de ceux qui m'ont paru les plus anciens sont gravés plutôt que sculptés : ils ont très-peu de relief et les corbeilles sont plus lourdes, autant qu'on en peut juger à l'incertaine et tremblante lueur d'un cierge, car les jours fort étroits qui s'ouvraient sur les côtés de cette curieuse chapelle sont murés maintenant. De chaque côté de l'escalier principal, sont placés deux escaliers plus petits dont on ne connaît pas la destination, obstrués qu'ils sont par des décombres à quelques pas de leur point de départ.

Cette belle église a été *restaurée*, selon l'expression moderne, en 1849 ; ses voûtes ont été recouvertes de peintures représentant des motifs d'ornementation, arabesques, rosaces, etc. Ces peintures, qui ont coûté plusieurs milliers de francs et qu'on trouve très-belles à Duravel, sont d'un goût détestable et l'œuvre d'un Italien nommé Pizzi. On eût mieux fait de réparer la crypte et d'en refaire l'escalier que de dépenser, pour un aussi déplorable résultat, la somme, quelque minime qu'elle soit, qu'on y a employée.

RECHERCHES

SUR

LES ORIGINES DES ARMES DE S^T^-PORQUIER,

PAR M. D'ARNOUX-BROSSARD.

M. d'Arnoux-Brossard a remis au Bureau du Congrès un mémoire sur l'origine des armoiries de St-Porquier, armes parlantes assez singulières.

Voici le résumé de son travail que l'abondance des matières ne nous permet pas d'insérer tout entier. Il commence par une dissertation sur l'histoire des armoiries et arrive à celles de St-Porquier :

« C'était durant la guerre de Cent-Ans, vers l'an 1426 : des bandes anglaises vinrent assaillir la ville de St-Porquier. Les habitants opposèrent la plus vive résistance ; leur défense fut héroïque et désespérée ; mais leurs remparts furent forcés, la ville et l'église brûlées, et la plupart des habitants ensevelis sous leurs décombres. Ceux qui purent échapper au fer ennemi se réfugièrent dans les vastes forêts qui, à l'orient, venaient presque aux bords des fossés de la ville, et lorsque les hordes anglaises se furent éloignées, ils revinrent dans leur cité désolée, en relevèrent les murs, les tours et le château, rouvrirent leurs fossés et se fermèrent par une porte qui, à l'ouest, ouvrait sur une barbacane en plate-forme. Sur le fronton intérieur ils placèrent une pierre taillée en relief, représentant une *laie suivie de deux marcassins passant sous un chêne garni de gland.*

On comprend sans peine pourquoi ils se donnèrent un pareil écusson. Le symbolisme n'en est pas difficile à saisir. La laie devient, en effet, furieuse quand on la poursuit et qu'on s'attaque à ses petits. Le chêne chargé de gland représente les forêts qu'elle habite et rappelle celles qui servirent de refuge aux malheureux chassés par le léopard d'outre-mer. »

Telle est, suivant la légende qui aurait besoin d'être contrôlée, l'origine des armoiries de l'antique ville de St-Porquier. Jusqu'à nos jours, elle a conservé l'écusson héraldique qui rappelle la défense mémorable de ses ancêtres, et elle se glorifie encore de ce souvenir gravé dans les annales de son histoire (1).

(1) Il serait peut-être plus naturel d'expliquer le blason de St-Porquier par le nom lui-même de la ville. La ville de St-Porquier, ou St-Pourcher, ne devait-elle pas avoir des porcs dans son écusson? Cette origine, moins poétique, est peut-être plus vraie.

(Note d'un Membre du Congrès.)

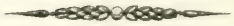

NOTE

SUR

L'AQUEDUC GALLO-ROMAIN DE CAHORS

ADRESSÉE A M. DE CAUMONT;

Par M. DE ROUMEJOUX,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

Permettez-moi, Monsieur et cher Directeur, de vous donner quelques détails sur une excursion que j'ai faite à la recherche de l'aqueduc qui alimentait les bassins des thermes de Cahors, thermes dont nous avons vu un beau reste lors du Congrès archéologique et que M. Bouet a dessiné. Cet aqueduc, suivant les collines qui bordent la rive droite du Lot, allait prendre les eaux du ruisseau de Vers, à 32 kilomètres de Cahors: les vestiges des travaux les plus intéressants se retrouvent au village de Vers et dans ses environs. En effet, au-dessus même du village, on aperçoit deux coupures dans le roc vif; je vous envoie un croquis de celle qui m'a paru la plus importante; la seconde était reliée à celle dont je parle par une muraille soutenant la conduite d'eau, qui existe encore en partie; cette conduite continuait ainsi au travers de rochers percés à cet effet, ou creusée en rigole sur des murs plus ou moins élevés, selon la déclivité du sol. Ces coupures ont de 50 à 60 centimètres de largeur; la muraille, dans l'endroit que j'ai parcouru, a environ 1 mètre d'épaisseur; elle se compose de moëllons reliés par d'épaisses couches de mortier dans

lequel la brique pilée ou plutôt concassée joue un rôle important. Les vallées, comme autrefois à Laroque-des-Arcs, étaient probablement franchies au moyen d'arceaux; nulle part je n'en ai vu de traces, mais ce n'est pas une raison pour qu'il n'en ait pas existé.

Au-dessus de la vallée du Vers, à quelques centaines de mètres de l'endroit où l'on croit qu'était la prise d'eau de l'aqueduc, indiquée par un fort endiguement, s'élève un énorme rocher faisant partie de la ceinture continue qui borde la vallée, rochers presque inaccessibles et dont le sommet est occupé par une plaine de 2 kilomètres de long sur près de 1 kilomètre de large ; ce rocher est connu sous le nom de roc d'Aucor, et la plaine située au-dessus s'appelle Murceint, de ce que la partie qui n'est pas défendue par les rochers est entourée par un rempart en talus. Ce rempart est encore très-visible dans toute son étendue et parfois très-élevé. — Je ne crois pas qu'il ait jamais été précédé d'un fossé : la pente du coteau avait été jugée assez raide pour qu'on n'eût pas besoin de cette nouvelle défense.

Quelques personnes du pays affirmeraient volontiers que ce lieu fut jadis *Uxellodunum* et y appliquent les commentaires. On y rencontre la fontaine desséchée, l'endroit par où les Romains, après avoir élevé une tour de dix étages dont on retrouve les fondements, pénétrèrent dans la fissure du roc d'Aucor et de là creusèrent les canaux souterrains par lesquels ils tarirent la fontaine. Le Flusain serait le ruisseau de Vers, qui a en moyenne 8 mètres de largeur et qui ne pouvait être dérivé à cause du peu d'espace qu'offrait la vallée (il me semble que ce n'était pas un obstacle insurmontable). Je ne crois pas que cette hypothèse mérite un instant la discussion, et pour mon compte je la regarde comme inadmissible ; ce qui est certain, c'est que Murceint a été occupé antérieurement à la conquête romaine et que,

plus tard, les vainqueurs s'y établirent comme dans un bon poste d'observation, naturellement défendu et dominant une grande étendue de pays. On trouve, dans l'enceinte de Murceint et sur le penchant des collines que baigne le ruisseau de Vers, une innombrable quantité de débris de poteries romaines et surtout d'amphores de grande dimension; des meules à bras dont une complète et très-bien conservée, des médailles gauloises et romaines. Il y a quelques jours, un paysan, en creusant le sol pour faire un transport de terre, a mis au jour une amphore entière de près de 1 mètre de hauteur, renfermant des cendres, des ossements et un morceau de fer qu'il n'a pu me montrer et qui pourrait être un fer de lance, d'après sa description. Tout auprès il a trouvé la moitié d'un autre vase de même forme et de même dimension. Il est probable que des fouilles bien faites produiraient d'heureux résultats. Je ne sache pas qu'on ait découvert de substructions, mais la tradition rapporte qu'on s'est chauffé pendant des siècles avec les bois qu'on a trouvés sous terre. On m'a dit que pendant le moyen-âge un château s'élevait sur le plateau de Murceint: on pourrait le reconnaître dans l'endroit qu'on appelle le Fort et dont quelques parties, en effet, m'ont paru être de cette époque, vues à distance.

NOTE

SUR

LE FANAL OU LANTERNE DES MORTS DE CELLEFROIN (CHARENTE).

Par M. DE LAURIÈRE,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

Je prendrai la liberté de recommander à l'attention de MM. les Membres du Bureau un petit édifice du département de la Charente, digne assurément de tout l'intérêt de la Société française d'archéologie ; — c'est le fanal ou lanterne des morts de Cellefroin, un des spécimens les plus remarquables par ses proportions, sa forme et son état de conservation, qui nous soit resté de ces sortes d'édifices (1).

Il vient d'être pour moi, ainsi que l'église, ancienne abbatiale, de Cellefroin, le but d'une excursion accomplie en compagnie de M. l'architecte du département de la Charente et de M. de Rencogne, archiviste du même département.

Ce fanal est situé dans le cimetière de Cellefroin, au-dessus d'un coteau qui domine le bourg et son église. Il date du XIIe siècle ; sa hauteur totale est de 12 à 13 mètres. Il se compose d'un soubassement circulaire de cinq gradins, sur lequel repose un piédestal à pilastres portant un faisceau de huit colonnes, dont quatre grosses correspondant aux quatre points cardinaux, et quatre plus petites engagées entre les quatre premières. Les tores de leurs bases sont munis de griffes, détail que je ne mentionne que

(1) Ce monument a été cité par un grand nombre d'archéologues et figuré dans le *Bulletin monumental* et le *Cours d'antiquités* de M. de Caumont.

parce qu'il est très-rare et peut-être unique dans cette région archéologique. Le tout est surmonté d'un sommet conique formé de huit assises en retraite et toutes couronnées de dents triangulaires du plus heureux effet. La dernière assise ou pinacle consiste en une boule portant une croix, dont la tête a malheureusement été brisée.

L'édicule est massif jusqu'à la quatrième assise des colonnes. A la cinquième assise, sur la colonne qui regarde le nord, à 3 mètres au-dessus du soubassement, est pratiquée une ouverture en carré-long, servant d'entrée au conduit intérieur, qui mesure 40 centimètres de côté, et se prolonge jusqu'au dedans du cône terminal. Ce cône est percé, à sa première assise, de quatre petites fenêtres rectangulaires au-dessus des quatre grosses colonnes orientées et destinées, selon l'usage, à laisser rayonner la lumière autour de l'édifice. Il existe aussi une cinquième ouverture, plus petite que les précédentes et située vers le milieu du cône (1).

L'ouverture servant d'entrée au fanal est munie d'une petite tablette ou appui, formant console en saillie sur l'extérieur de la colonne. Au moyen d'une échelle, on peut, mais non sans une certaine difficulté, s'introduire à mi-corps dans cette ouverture et constater l'existence d'une armature ou barre de fer plate et horizontale, fixée à l'extrémité du conduit dans l'intérieur du sommet conique.

Cette barre, percée de trous juxtà-posés et allongés, à travers lesquels pourrait passer une corde en s'enroulant par-dessus l'espace plein qui les sépare, devait constituer un système de suspension analogue au mécanisme d'une poulie, pour hisser

(1) La lanterne des morts de Cellefroin a cinq ouvertures à son sommet, et c'est par erreur que M. Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire d'architecture*, dit que, contrairement à l'usage, elle n'en a qu'une.

la lampe de la lanterne. Il existe encore, à l'entrée du conduit, une petite tige de fer fixée dans le joint de l'appui et provenant, selon toute apparence, du crochet où s'attachait la corde qui suspendait la lampe.

L'ensemble de l'édicule, dans sa conception, avec sa belle teinte de gris séculaire, et malgré la sobriété d'ornementation de ses chapiteaux épannelés commandée par la dureté des matériaux employés, est empreint d'une élégance et d'une harmonie qui lui donnent un caractère vraiment saisissant d'originalité.

On peut dire que l'état de sa conservation est à peu près intact, si l'on ne considère que le nombre et l'aspect extérieur des appareils. Mais cet état de choses commence à se compromettre sérieusement, par l'écartement des pierres qui s'est déjà produit et se produit de jour en jour d'une manière très-visible. Un rejointoiement complet de l'édifice serait nécessaire pour en assurer la consolidation. De plus, le soubassement aurait besoin d'être un peu déblayé d'un côté et d'être dégagé, sur toute sa surface, de l'envahissement des plantes parasites dont il faudrait opérer la destruction radicale.

M. le maire de la commune de Cellefroin, animé dans cette circonstance d'un zèle que l'on ne saurait trop louer et encourager, aurait le plus grand désir de voir opérer la restauration ou, pour mieux dire, la consolidation de cet intéressant édifice. Mais, en ce moment, les ressources de cette commune ne lui permettent pas de prendre l'initiative, par suite des sacrifices énormes qu'elle s'est imposés pour des travaux d'une très-grande urgence à sa vieille église du XIe siècle, pleine de caractère et dont la solidité se trouve grandement compromise par la vétusté des voûtes et par l'exhaussement des terres qui entretient une déplorable humidité à l'intérieur.

Un secours accordé par la Société française d'archéologie ne pourrait venir plus à propos et donnerait l'espoir de réaliser les fonds nécessaires pour mener à bonne fin cette œuvre de consolidation. La direction en serait, selon toute probabilité, confiée à M. Varin, jeune architecte dont le goût éclairé et l'esprit conservateur seraient une parfaite garantie pour l'exécution de ce travail.

J'ai donc l'honneur, Messieurs, de vous demander de vouloir comprendre le *fanal* ou *lanterne des morts de Cellefroin* (Charente) dans une part de vos allocations pour une œuvre de consolidation, qui permettrait de conserver ce charmant et intéressant édifice.

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau la présente note contenant l'objet de ma demande, avec l'espoir que vous voudrez bien la prendre en considération (1).

P. S. — Le fanal de Cellefroin ne figure pas dans le classement des monuments historiques de la Charente.

(1) Le Congrès, faisant droit à la demande de M. de Laurière, a voté une allocation pour le rejointoiement des pierres du fanal de Cellefroin.

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE

SUR LE

TUMULUS DE TANWÉDOU

(BOURBRIAC, CÔTES-DU-NORD);

Par M. l'abbé LE FOLL,

Recteur de Plésidy, membre de la Société française d'archéologie.

Dans un Rapport très-succinct sur les monuments gallo-romains que j'avais explorés ou visités dans le courant de l'année 1864, je signalai, entre autres, le beau tumulus de Tanwédou (en celtique, bûchers), village situé entre Plésidy et Bourbriac. Je mentionnai également deux autres monuments du même genre, à deux cents pas du premier. Ces deux derniers, aujourd'hui presque nivelés et par le temps et plus encore par la main de l'homme, sont si rapprochés l'un de l'autre qu'on serait tenté de les prendre pour un tumulus géminé.

Nous allons d'abord nous occuper du premier de ces monuments, parce qu'il est le mieux conservé et que, par sa masse imposante, il est de nature à attirer l'attention de l'archéologue et du voyageur. Il est composé en totalité d'une terre argileuse, mesure 97 mètres de circonférence à sa base et 12 mètres de hauteur. Convaincu par les renseignements que j'avais pu recueillir sur les fouilles qu'on y avait faites en 1854, et où périrent le propriétaire et sa mère; convaincu, dis-je, que la chambre tumulaire avait été totalement ou en partie ruinée, je fis pratiquer une tranchée verticale de 2 mètres 60 de largeur, et fis pousser cette

tranchée jusqu'au milieu du monument. A 7 mètres au-dessous du sommet, nous trouvâmes les pierres de recouvrement de la chambre et les débris de deux poutres en chêne, coupées lors des premières fouilles. Ces poutres avaient 0,30 centimètres de diamètre, étaient espacées de 1 mètre l'une de l'autre, et reposaient sur les murets du caveau, en allant parallèlement de l'est à l'ouest. Elles semblent avoir été employées à empêcher l'écartement des murets, formés de petites pierres sèches et presque sans art, et en même temps à servir de supports aux pierres de recouvrement, dont les plus grandes n'excédaient pas 0,05 centimètres en longueur, et qui gisaient au fond de la chambre ruinée. Ces poutres étaient tellement décomposées par l'humidité qu'elles se réduisaient en poudre dès qu'on les touchait.

Après avoir déblayé avec soin la chambre, nous y trouvâmes, sur une couche de 0,05 centimètres d'épaisseur :

1° Deux lames de poignard en bronze, longues d'environ 0,25 centimètres; larges à la base, qui est percée de trous destinés à fixer la poignée, et décorées de filets en relief qui suivent les lignes des deux tranchants et se réunissent vers la pointe.

2° Une lame plus petite, décorée aussi de filets en relief très-finement exécutés. Cette lame est brisée en plusieurs fragments et paraît être composée d'une pâte brune dans le corps de laquelle on remarque, à l'aide d'une loupe, des bulles ou soufflures relativement très-grandes. Ces bulles intérieures, qui atteignent presque la superficie, affaiblissent la lame et donnent lieu de croire qu'on doit voir là une imitation d'arme plutôt qu'une arme réelle, qui n'aurait présenté aucune résistance. On voit que, dans les tombeaux grecs appartenant à l'époque la plus florissante de l'antiquité, on a recueilli maintes fois des bijoux de terre cuite dorés, déposés

dans les sépultures pour tenir lieu d'ornements de métal coûteux. Il se pourrait que les Gaulois eussent fabriqué des imitations d'armes pour les cérémonies funèbres. Mais, comme le dit l'Académie, dont je copie ici le Rapport, c'est *là un fait nouveau qui réclame à la fois l'attention et l'examen des archéologues avant d'être définitivement admis.*

3° Une pince à épiler, d'or pâle, probablement indigène et fort analogue au métal de diverses monnaies gauloises autonomes. Elle est formée d'une seule tige, tordue au centre, comme certains *torques* et certains bracelets gaulois, et aplatie à ses deux extrémités. La présence de cette pince, de style fort ancien, ne peut pas servir à nous indiquer le sexe du personnage inhumé dans le tumulus de Tanwédou.

4° Trois petits fragments de cuir, décorés de clous d'or disposés en doubles lignes brisées ou séries de chevrons. Deux clavettes d'or déprimées au centre et portant la trace de rivure à leurs extrémités. Enfin, plusieurs milliers de petits clous cylindriques d'or, d'un millimètre environ de longueur, pareils à ceux qui traversent les fragments de cuir. Ces objets pouvaient provenir d'un bracelet. Il est, du moins, évident que les petits clous d'or ont tous servi à décorer la bande de cuir dont on conserve quelques parties et dont les deux clavettes d'or paraissent indiquer la largeur, car elles étaient probablement fixées aux deux bouts. Après avoir été fixés dans le cuir, les petits clous ont été soumis à une percussion ou une compression qui les a rivés. On distingue clairement, à l'aide d'une loupe, le faible rebord qui s'est formé aux deux extrémités du cylindre.

On peut comparer ce mode de décoration à celui qui est encore aujourd'hui suivi dans l'Inde, pour la fabrication de petits clous d'ivoire incrustés de clous d'argent.

Les vases recueillis dans le tumulus de Tanwédou renfermaient l'un de la cendre et l'autre un peu de charbon et

quelques petits fragments d'os presque dissous. M. l'abbé Cochet, inspecteur des monuments de la Seine-Inférieure, m'ayant demandé un échantillon de cette poterie pour la comparer avec celle de Normandie, a eu l'obligeance de me dire qu'elle date du Ier siècle. Je me rends volontiers à l'opinion de ce savant confrère.

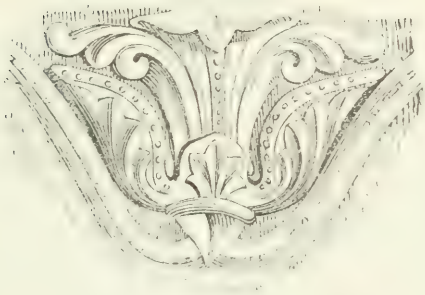

RAPPORT

SUR LES

TOMBEAUX TROUVÉS A NEUVICQ

(CHARENTE-INFÉRIEURE) [1],

ET SUR QUELQUES AUTRES ANTIQUITÉS.

Par M. A. MRAILE,

De la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure.

Dans la Saintonge, déjà explorée en tous sens par des archéologues aussi érudits qu'infatigables, par des archéologues *sachant voir*, la découverte de monuments antiques importants et qui n'aient point été décrits est chose bien rare.

Nous ne pouvons désormais que glaner dans ce champ moissonné avec soin ; — cependant il ne faut pas que le peu de résultats à attendre de nouvelles recherches décourage et rebute de nouveaux explorateurs.

Depuis les Gaulois jusqu'à nous, la Saintonge fut constamment si peuplée, que des traces de ses anciens habitants existent sans doute encore aux lieux où elles sont le plus ignorées ; et, malgré le nombre des monuments déjà signalés par les antiquaires dans notre pays, on doit pouvoir remettre au jour des vestiges des coutumes ou de la civilisation anciennes, de moins en moins importants sans doute, mais qu'il ne faut pas négliger dans l'intérêt de l'histoire et de l'art.

(1) La Société française d'archéologie avait accordé une allocation pour l'exploration de ces tombeaux.

C'est mû par cet ordre d'idées que j'ai entrepris d'explorer avec soin la partie de la Saintonge que j'habite : l'arrondissement de Jonsac.

Je viens rendre compte des résultats de mes premières recherches :

La grande voie indiquée sur la carte dressée par notre vénérable et savant président, M. l'abbé Lacurie, et qui reliait, au temps de la domination romaine, *Mediolanum* à *Corterate* et à *Condate* (Saintes à Coutras et à Libourne), voie que ses tronçons, plus ou moins apparents, et le voisinage de dépôts de scories de forges romaines indiquent aux environs de Chevauceaux, passait non loin du chef-lieu actuel de la commune de Neuvicq, près de l'ancien *Mons-Guidonis* (Montguyon).

En 1863, l'Administration départementale a décidé la construction d'un chemin vicinal dont le tracé coupe la direction de cette voie romaine. Le nouveau chemin traverse en tranchée le bourg de Neuvicq, au milieu duquel ses déblais ont mis à nu, dans les sables argileux du terrain tertiaire d'abord, et à une faible profondeur, une couche de tombeaux en pierre assez régulièrement disposés, puis une seconde couche de tombes semblables aux premières qui les recouvraient.

Ces sarcophages n'étaient point orientés d'une manière constante. Variant de grandeur suivant la taille des squelettes qu'ils contenaient, ils étaient intacts pour la plupart.

J'ai recueilli dans l'un d'eux, appartenant à l'étage le plus élevé, l'os maxillaire inférieur, *bien conservé*, d'un enfant de 6 ou 7 ans; les premières dents y adhéraient encore, et celles de seconde dentition s'y montraient intactes au fond de leurs alvéoles. Ce tombeau n'avait que 1 mètre de longueur.

Dans une autre tombe fort grande, on trouva un squelette qui ne mesurait pas moins de 1 mètre 83 centimètres.

Ces tombeaux furent brisés, à mon grand regret, avant que j'eusse connaissance de leur découverte, puis on les mit en tas près du lieu des travaux.

Ils avaient presque tous la même forme : celle des coffres moins larges vers les pieds que vers la tête et fermés avec un couvercle en dos-d'âne.

Ces coffres monolithes sont en pierre calcaire blanche, analogue à celle que fournissent de nos jours les carrières de Guîtres, ville ancienne, placée comme Neuvicq sur le bord de la voie romaine de *Mediolanum* à *Condate*, mais à 20 kilomètres au-delà de Neuvicq.

Quelques autres tombes étaient formées de larges briques romaines à rebords, placées tantôt à plat, pour le fond et le couvercle ; tantôt de champ, pour former les parois verticales, sans autre ciment que l'argile sablonneuse qui les entourait.

D'autres tombes, enfin, étaient construites en moellon, sans mortier.

J'ai recueilli les dimensions moyennes des coffres en pierre calcaire. Elles sont, extérieurement : longueur, 2^m, 10 ; largeur à la tête, 0^m, 70 ; largeur aux pieds, 0^m, 50. Les parois du coffre avaient 10 centimètres d'épaisseur, et la profondeur du cercueil était de 0^m, 30.

Les parements extérieurs de ces tombes sont à peine dégrossis. Sur l'une des faces du prisme de recouvrement de plusieurs coffres, des noms ont été grossièrement gravés. Ils ont été dessinés avec soin par un savant membre de notre Société, M. l'abbé Rainguet.

Je rappelle les plus lisibles :

AVDOMARA ..JRVNA † ATVO INGOBERT
LOBASIO MACARIA ARGILLIND DOLENA IVGVNDV
† VIRINA † EVTICIV.

L'emploi presque exclusif des capitales romaines, l'altéra-

tion de leur forme, le renversement de beaucoup d'entre elles, leur accouplement fréquent, la croix et le monogramme du Christ incomplet qui précèdent trois de ces noms, semblent indiquer des sépultures chrétiennes du VIIe ou du VIIIe siècle.

J'appelle l'attention sur les quatre derniers mots très-significatifs de cette liste : celui d'EVTICIV, qui veut dire bonheur, a été retrouvé sur plusieurs monuments de la même époque.

M. B. Fillon donne, dans son très-intéressant ouvrage de l'*Art de terre chez les Poitevins*, le dessin d'une coupe en verre, du VIe siècle, qui porte le mot EVTVCHIA inscrit en relief sur sa panse.

« Ce nom, dit-il, fut assez commun en Gaule, aux époques « romaine et mérovingienne. C'était celui de la mère de « saint Taurin. — Une bague en or, du Ve siècle, trouvée à « Angers, porte, gravé sur son chaton de cornaline : BVRCO- « EVTVXIVS. »

Une fibule en métal doré, enrichie de perles d'émail alternativement colorées en jaune d'or et en rubis, disposées en croix sur sa face principale, et un vase en poterie grise, ayant la forme d'une gourde à goulot évasé, furent trouvés dans un des tombeaux.

On recueillit dans une autre tombe, près de la colonne vertébrale d'un gigantesque squelette, à peu près à la hauteur du bassin, une boucle de ceinturon en fer incrusté d'argent.

La damasquinure n'adhérait plus au fer, rongé complètement par la rouille, et ressemblait à une dentelle grisâtre. Près du fémur du squelette était tombée la lame d'une sorte d'épée droite, en fer, dont je n'ai vu que les fragments informes et qui s'émietta entre les mains des ouvriers qui la retirèrent du tombeau.

Les fouilles, interrompues depuis 1863, n'ont pu être

reprises que récemment. Elles n'ont rien fait découvrir d'aussi ancien que les objets mis précédemment au jour.

Quelques instruments en fer ont été retirés d'entre les tombes le plus profondément enfouies. L'un d'eux paraît être une sorte de houe, dont la forme n'a pas été conservée

aux outils destinés au même usage dans le pays.

On a également recueilli quelques graines assez semblables à de petites fèves arrondies. Elles sont carbonisées et se trouvaient placées à 2 mètres au-dessous du sol, dans une enceinte circulaire de 3 mètres de diamètre, et formée par un mur en moellon et en briques entouré de tombes, mais trop mal conservé pour qu'il m'ait été possible de déterminer sa destination d'une manière précise.

Je passe à d'autres découvertes.

En 1864, M. le docteur Barbot, de Chadenac, a bien voulu me montrer, à l'extrémité d'une vigne, dans son domaine de Foutaulade, un tronçon de voie romaine parfaitement conservé, sous une épaisse couche de terre amenée par les charrues pendant des siècles.

J'ai pu en dessiner la coupe.

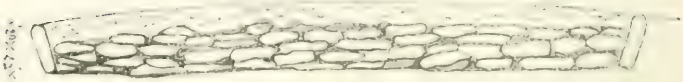

Elle a 4m, 80 de largeur entre bordures extérieures, for-

mées chacune d'un rang de pierres calcaires plates posées de champ et maintenant l'encaissement, de son plafond inférieur à sa surface.

Entre ces bordures, des pierres calcaires sont posées horizontalement et à plat, sur 0m, 42 d'épaisseur ; une couche de gravier, plus gros au fond qu'à la surface, recouvre ces pierres et donne à la chausseé un bombement de 20 centimètres. Cette seconde couche de matériaux a 20 centimètres d'épaisseur moyenne.

Je pense que la voie romaine à laquelle appartient le tronçon que je signale, est celle indiquée par M. l'abbé Lacurie comme se rendant d'Ébéon à Blavia, par Jonsac.

On m'a fait voir, au bourg même de Chadenac, une tombe en pierre calcaire creusée en coffre, et qui n'est autre chose qu'une borne milliaire. J'en présente un croquis, ainsi que le calque fidèle des restes de l'inscription qu'elle porte et que j'ai recueillie par le procédé de M. Hucher.

Il serait sans doute possible d'obtenir la cession de cette borne pour le musée de Saintes.

Près de Mosnac existait encore, il y a quelques années, un menhir bien conservé. La main d'un cultivateur, aussi ignorant que cupide, a fait tomber et a détruit ce monument sous lequel il avait l'espoir de trouver un trésor.

Tout récemment, pour la construction des chemins vicinaux de la commune, l'on fit extraire des cailloux non loin de la place qu'avait occupé l'antique témoin des cérémonies druidiques, et on les apporta sur la route vicinale.

Dans l'une de mes dernières courses sur le chemin de Mosnac, la forme de l'un de ces cailloux m'a frappé : c'est une hache celtique, déjà polie sur l'un des côtés de son taillant et seulement ébauchée ailleurs. Elle fait bien comprendre la méthode suivie pour la fabrication de ces armes. Les esquilles obtenues par les chocs successifs d'un corps dur contre l'arme et les stries du polissage sont apparentes. Le caillou qui forme cette hache est de couleur gris-blanc, veiné de teintes brunes transversales ; il appartient au silex pyromaque, très-commun dans les environs de Mosnac.

La forme de la hache est celle d'une figure aplatie, mesurant 0m, 10 du tranchant à la pointe, et 6 centimètres de largeur au tranchant.

Enfin, j'ai recueilli près de Léoville un autre fragment de hache en silex jaune, plus finie et plus volumineuse que la précédente.

Nota. — En parlant au Congrès des stations de l'âge de pierre des bords du Tarn, je signalais l'absence de couteaux en silex. Des recherches que j'ai pu faire depuis m'ont fait découvrir plusieurs de ces derniers mêlés aux haches polies. Ce fait donne raison à l'opinion de M. de Caumont, croyant que l'on ne peut établir une distinction absolue entre l'âge de *pierre ébauchée* et l'âge de *pierre polie*.

F. Pottier.

ERRATA.

Page 241, signature, au lieu de *Brossard*, lisez : d'Armous-*Brassard*.
— 255 dernier alinéa, au lieu de *Bénisson*, lisez : l'abbé *de Buisson*
— 336, signature, au lieu de *Boyer*, lisez : *Ch. Maustre de Roger*.
— 345, 12e ligne, que nos cœurs *ne* soient... *ne* est oublié, ce qui change le sens.

TABLE DES MATIÈRES

Liste générale des Membres. v
Compte de M. le Trésorier. LXIII

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

XXXIIe SESSION.

TENUE A MONTAUBAN, A CAHORS ET A GUÉRET EN 1865.

Préparatifs du Congrès. 1

Séance d'ouverture.—Présidence de M. Levainville, préfet de Tarn-et-Garonne. 4
Composition du Bureau. . . . . *Id.*
Résumé de l'improvisation de M. le Préfet. 5
Réponse de M. de Caumont. . . . . *Id.*
Dépouillement de la correspondance par M. l'abbé Pottier. . 6
Liste des ouvrages offerts au Congrès. 7
Éloge de M. le baron Chaudruc de Crazannes, par M. Louis Taupiac, avocat. 8
Mémoire de M. Victor Brun, en réponse à la question suivante : L'âge anté-historique a-t-il laissé des traces dans la région ? Les découvertes de Bruniquel doivent-elles s'y rattacher ? A quel type peut-on rapporter les habitants de cette station ? Cette race était-elle contemporaine d'un grand lac qui aurait occupé le bassin de l'Aveyron ? Peut-on la comparer à celle des Pyrénées. 17
Mémoire de M. Devals, en réponse à un paragraphe de la question ainsi conçue : Cette race était-elle contemporaine d'un grand lac, etc. 37

Résumé de quelques observations sur l'homme des cavernes et sur l'industrie des haches en pierre, par M. le docteur Rattier. 49
Autres observations présentées par M. l'abbé Pottier sur le même sujet et sur un manuscrit envoyé par M. Morlot, de Lausanne, et servant d'introduction à un livre sur l'archéologie dans le Mecklembourg, d'après les travaux du docteur Lisch. 50
Lettre de M. Troyon, de Lausanne, sur le même sujet . . . 51
Remarques de M. l'abbé Pottier, sur la position du squelette trouvé par M. Brun ; sur un mode d'inhumation employé fréquemment dans l'antiquité, et enfin sur la possibilité d'une sépulture sous le roc de Bruniquel. 52
Mémoire de M. Devals, en réponse à la question suivante : Par quelles tribus gauloises étaient occupés le Lot et le Tarn-et-Garonne ? Existe-t-il dans la contrée des monuments celtiques : dolmens, pierres-levées, tombelles, tumulus, cromlechs? La religion et les superstitions druidiques ont-elles laissé des traces dans les populations des campagnes ? 53
Tribus : les Tasconi, les Tolosani, les Lactorates, les Nitiobriges, les Cadurci et les Rutheni. Monuments : trois oppida à Montbartier, à Gandalou et aux Pailhas.—Onze dolmens. — Un menhir. — Jayantières. — Tombeaux galliques en forme de puits. — Tumuli. — Pierres branlantes. — Excavations circulaires.— Habitations souterraines. — Feux de la St-Jean. — Sources sacrées et fontaines. 54
Opinion du R. P. Pujol, sur l'origine des feux de la St-Jean. 65
Observations du même, sur l'hypothèse d'un lac formé par le bassin de l'Aveyron et sur la crainte que l'on doit avoir de rattacher au culte druidique certaines pratiques religieuses des habitants des campagnes. 66
Extraits d'une notice de M. l'abbé Corblet, sur le culte et l'iconographie de saint Jean-Baptiste, relatifs aux feux de la St-Jean 69
Renseignements liturgiques fournis par M. l'abbé Gleye, sur la fête de la St-Jean. . . . . *Id.*
Mémoire de M. Devals, en réponse à la question relative à

l'occupation de la contrée par les Romains : Considérations générales.—Limites de la province au temps de Jules César. —Histoire de la conquête.—Monuments qui peuvent la rappeler : motte élevée en face de Mons-Aureolus, butte du Tescou ; voies de Montauriol à Moissac par la rive gauche du Tarn, de Castres à Moissac, de Toulouse à Moissac ; motte des Artigals ; motte gigantesque de Toulvieu, son château-fort ; camp de St-Porquier et ses retranchements ; chemin de César, voie du Penne-d'Agenais à Moissac ; camps d'Espermons, de St-Vincent-Lespinasse et de Castéra-Bouzet. 70

Invasions des barbares : Observations générales. — Campement des Vandales dans l'antique oppidum de Gandalou. — Leurs ravages et leurs massacres sur la voie antique se dirigeant d'un côté vers Moissac et de l'autre vers Cos. — Ruines de Cosa.—Pillage sur la rive droite du Tarn et sur le *Chemin Moissaquais*. — Invasion des bandes franques 81

Observations auxquelles donnent lieu les opinions émises par M. Devals. 92

Séance du 7 juin.—Présidence de M. de Bonnefoy. 93

Résumé d'une conférence archéologique par M. de Caumont : Quelques mots sur l'origine et le but de la Société française.—Tableau rapide de l'histoire monumentale des divers âges : § Ier. Époque anté-historique ; § II. Époque romane ; § III. Style gallo-romain des bas-temps ou art mérovingien ; style ogival, Renaissance ; écoles régionales d'archéologie, peintures murales.—Architecture militaire. —Architecture civile.—Conclusions. . . . . *Id.*

1re *Séance du 8 juin.*—Présidence de M. de Félice. 103

Compte-rendu du discours prononcé par M. le Président à l'ouverture de la séance. 104

Diverses communications. 107

Mémoire de M. Rey-Lescure sur l'état de l'agriculture à l'époque gallo-romaine. 108

Mémoire de M. Devals, sur l'état de l'industrie à l'époque gallo-romaine. 116

Établissements céramiques. 120
Examen de la question suivante :
Quelles étaient les voies romaines qui reliaient entr'elles les diverses contrées du Quercy et du Languedoc ? En présenter le tableau et les rattacher aux voies mentionnées dans les itinéraires anciens. 123
Notes archéologiques de M. l'abbé d'Arassus sur les environs de Puy-Gaillard. 124

Excursion à Moissac, le 8 juin.—Présidence de M. de Caumont.
Quelques mots sur l'histoire de la ville et de l'abbaye de Moissac.—Églises de St-Martin, de St-Pierre.—Portail.—Cloître. 127

Séance publique tenue dans le cloître de Moissac. — Présidence de M. le maire de Moissac. Rapport de M. Louis Taupiac. 145
Remercîments adressés par M. de Caumont, à M. le maire de Moissac et à MM. les archéologues de la ville. Communications diverses sur l'administration de la justice dans la ville de Moissac, sur les cérémonies et quelques usages locaux, sur les pratiques de la ville pour la fête de l'Assomption, sur la cérémonie des bâtons, le jour des Rogations, etc. 146
Autres observations sur les arcades cintrées de la tour du clocher, sur les traces de peintures murales dans l'abbaye, sur le carrelage émaillé du cloître. 147
Opinion de M. de Caumont sur le carrelage émaillé. 148
Quelques mots de M. le curé de Montjoie sur la découverte d'une habitation troglodytique trouvée dans le canton de Valence. 149
Vœu émis au sujet de la réunion, dans le cloître de Moissac, de tous les objets d'antiquité de la contrée pouvant intéresser l'archéologie. 150
Visite des découvertes faites sur un terrain de démolition, dépendant de l'ancienne abbaye. . . . . *Id.*

Visite à l'habitation troglodytique de Bellegarde. 152

1re *Séance du 9 juin.*—Présidence de M. Prax-Paris, maire de Montauban. . . . . *Id.*

Résumé de l'improvisation de M. le Président, à l'ouverture de la séance, et de la réponse de M. de Caumont. . . . 153
Dépouillement de la correspondance. 154
Ouvrages offerts au Congrès. 156
Communications de MM. Sambucy-Luzençon et de Toulouse sur des découvertes archéologiques. . . . . *Id.*
Mémoire de M. l'abbé Cérès sur diverses découvertes faites dans l'Aveyron : fouilles et découvertes dans les pâturages de Lagarde, propriété de M. le comte de La Panouze ; — sur le plateau de Souyri, stationnement militaire ; — sur la chapelle du couvent de la Providence 157
Notes archéologiques de M. l'abbé Marie Arnichaud : St-Nazaire-de-Valentane. — Voie romaine appelée *Chemin Clermontais*, qui traverse cette commune. — Importance de cette localité dans les temps anciens. — Son église. — Église de Brassac. — Tumulus de Montesquieu. — Mosaïque de Fauroux. — Villa romaine près du château des comtes de Brassac. — Souterrain de la Bruguède. — Tours jumelles de Touffailles. — Souvenirs druidiques. — Chapelle de pélerinage entre Miramont et St-Nazaire. — Détails de mœurs. 176
Communication de notes du même genre, par M. l'abbé Pomes-Bagen, curé de Lavit. 182
Réponse de M. de Caumont à la question suivante :
Existe-t-il, dans la région, des constructions massives analogues à la pile de St-Mars ? 183
Note de M. Devals en réponse à cette autre question :
Quels sont les monuments épigraphiques de l'époque romaine dans le pays ? 186
Communication d'un estampage d'une inscription funéraire chrétienne, par M. Tournal. 190
Mémoire de M. l'abbé Carrière, sur la découverte d'un cimetière mérovingien, faite au Grezas, canton d'Auvillars. . 192
Mémoire de M. Devals sur un cimetière gallo-romain, situé sur le territoire de Montauban : cimetières de Montauriol, — de Léojac, — de St-Hilaire, — de St-Paul-d'Espis, — de la Croux del Rouch, commune de St-Vincent de Lespinasse, — de Malauze, — de Caussade, de Verdun. — Découvertes relatives aux sépultures romaines faites à Cosa. 197

Tombeaux formés de briques trouvés à Savenès et au Mas-Grenier. 207

2e *Séance du 9 juin.*—Présidence de M. Prax-Paris, maire de Montauban. . . . . *Id.*

Résumé du rapport de M. le capitaine Ratheau au nom de la Commission chargée de visiter le camp de Gandalou. . 208

Observation de M. de Caumont sur les origines du camp de Gandalou 210

Mémoire de M. de Juillac sur l'origine des terminaisons en *ac* et en *ens* que l'on retrouve en grand nombre dans le pays. 211

Note de M. l'abbé Jolibois sur la même question. 218

Discussion sur le même sujet. 221

Mémoire de M. Devals sur la question suivante :

Existe-t-il des mottes artificielles qui, observées isolément, ont été quelquefois improprement appelées tumuli ? Peut-on assigner un but à l'ensemble qu'elles présentent, soit sur les bords des rivières ou des voies antiques, soit sur le point culminant des coteaux ? A-t-on quelques données sur l'époque où ces travaux ont été exécutés ? 222

Observations de MM. de Caumont, l'abbé Pottier et de Galembert sur le même sujet.. 224

Existe-t-il des souterrains creusés de main d'homme, composés de chambres reliées entre elles par des corridors ? Y aurait-il quelque relation entre ces excavations et les habitations anté-historiques ? . . . . . .

Mémoire de M. Devals en réponse à cette question : Observations générales confirmées par des textes anciens. — Souterrains de l'arrondissement de Montauban, — de l'arrondissement de Moissac, — de l'arrondissement de Castel-Sarrazin. 225

Résumé du rapport de M. l'abbé Carrière au nom de la Commission chargée de visiter le souterrain de St-Sernin-d'Ordarilles. 232

Discussion sur ce sujet. 233

Seconde conférence. 234

Résumé de l'improvisation de M. le docteur Cattois sur les

basiliques en général et en particulier sur les basiliques de Ravenne.—Sur le ciborium. 235

Séance publique de la Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres de Montauban. 238

1re *Séance du samedi,* 10 *juin.*—Présidence de M. le vicomte de Juillac. 239

Lettre de M. Parker, d'Oxford, relative aux études du Congrès. 240

Mémoire de M. d'Arnous-Brassard sur des vestiges de constructions gallo-romaines qui se rencontrent sur le plateau de la Croze. 241

Examen des questions suivantes :

Comparer entre elles les églises les plus anciennes de la religion; produire des dessins de leurs parties les plus caractéristiques. 253

Connaît-on des moulures mérovingiennes replacées dans les murs d'édifices reconstruits au XIe ou au XIIe siècle? Les dessiner avec la plus grande exactitude. 254

Y a-t-il des églises à coupoles dans la région? Peut-on les rattacher à St-Front de Périgueux? 255

Églises à coupoles ou avec voûtes qui en dérivent, de la Cour-St-Pierre, — de Varen, — de Beaulieu, — de Notre-Dame de Sceaux,—de la Capelle-Livron. . . . . *Id.*

Note de M. l'abbé Carrière sur l'église Notre-Dame de Castel-Sarrazin, signalée comme ayant une voûte à pans dérivant des coupoles 256

Y a-t-il dans le département de Tarn-et-Garonne des églises anciennes à dates certaines?. 258

Mémoire de M. Devals sur les cérémonies qui avaient lieu à Montauban, pour la fête de l'Assomption. 259

Notes archéologiques de M. l'abbé Pottier sur les monastères, surtout au point de vue de l'art : Abbayes de Moissac,— de St-Antonin,—monastère de Bonneval,— abbaye bénédictine de St-Théodard, primitivement de St-Martin,— abbaye du Mas-Grenier ou de St-Pierre-la-Cour,—doyenné bénédictin de Notre-Dame-St-Pierre de Varen, —abbayes cisterciennes de Grand-Selve, de Notre-Dame de Belle-Perche, de St-Marcel, de Notre-Dame de la Garde-Dieu,

de Beaulieu.—Doyenné régulier de Cayrac.—Prieuré de St-Maffre, de Francour. — Couvents et communautés religieuses d'hommes : Jacobins, Cordeliers, Carmes, Augustins, Capucins. 263
Analyse, par M. l'abbé Gleye, de la monographie de l'abbaye du Mas-Grenier, par M. Jouglar. 301
Discussion de la question ainsi conçue :
De l'emploi habituel de la brique, au moyen-âge, dans les constructions religieuses, militaires et civiles du Languedoc, et du caractère qu'il a imprimé aux clochers, tours et donjons. 302
Diverses communications sur les vitraux peints, les pierres tombales, les carrelages émaillés, – les peintures murales, —les boiseries sculptées de la contrée. 304
Quelques mots de M. de Caumont sur les assises scientifiques. 311

Visite aux anciennes maisons de Montauban, par M. de Rivières. 312

1re *Séance du* 10 *juin.*—Présidence de M. Charles Des Moulins, inspecteur divisionnaire. 318
Remarques faites par M. Cattois sur l'époque à laquelle peuvent remonter les clochers, et sur le système qui a présidé à la construction des clochers en brique dans les églises de Rome. . . . . *Id.*
Examen de la question tendant à savoir si la tour de l'église St-Jacques, à Montauban, était surmontée d'une flèche. 319
Communication de M. l'abbé Pottier sur les anciennes étoffes et les tapisseries que possèdent certaines églises de la contrée. 320
Résumé de l'improvisation de M. Ch. Des Moulins sur le système de peintures murales employées depuis quelques années dans la région. 322
Explication donnée par M. le docteur Rattier, d'après un individu vivant, de l'usure de dents remarquée dans le squelette trouvé à Bruniquel et paraissant être en désaccord avec l'âge du sujet. 323
Notes de M. l'abbé Pottier sur les autels, les fonts baptismaux anciens, les clochers, les objets d'orfèvrerie et les

autres meubles du moyen-âge ou de la Renaissance, que renferment encore les églises du pays. 325
Croix anciennes de cimetière et de carrefour. 330
Mémoire de M. Devals sur le nombre et l'importance des maisons de Templiers 331
Note de M. Rossignol sur le même sujet. 334
Observations auxquelles donne lieu la lecture, par M. Coustou, d'un mémoire biographique sur les évêques qui se sont succédé à Montauban jusqu'en 1789. 336

Séance générale du 10 juin. Clôture de la première partie de la session, à Montauban.— Présidence de M. Levainville, préfet de Tarn-et-Garonne. 337
Conférence sur la peinture murale par M. le comte de Galembert : peinture murale au point de vue de l'art, — son existence à tous les grands âges historiques de l'art.— Conditions auxquelles elle doit satisfaire,—peinture murale au point de vue religieux : sa nécessité pour donner à l'œuvre de l'architecte sa frappante unité et sa beauté suprême.—Procédés employés pour cette peinture.—Procédé allemand. 338
Résumé des observations de M. G. Garrisson sur les basiliques, qu'il ne peut regarder comme l'idéal du temple chrétien, et sur les formes nouvelles de monuments architecturaux commandées par le culte du Christianisme et imposées par sa foi. 344
Nouvelles observations de M. le docteur Cattois, en réponse à M. Garrisson, sur les basiliques, sur la nécessité de revenir aux types primordiaux d'unité et de simplicité dans les restaurations des églises anciennes comme dans la construction des édifices nouveaux, enfin sur le but que doit toujours se proposer l'architecte : celui d'inspirer le recueillement et de donner à la foule l'idée de la grandeur et de la majesté divine. 345
Proclamation solennelle des noms des auteurs dont la Société française a récompensé les travaux. 347
Remercîments adressés par M. de Caumont aux autorités et aux habitants de Montauban. 348

Visite des monuments de Montauban : Pont de Montauban. — Hôtel-de-Ville. — Église St-Jacques. — Cathédrale. 349

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

XXXIIe SESSION.

SECONDE PARTIE, TENUE A CAHORS EN 1865.

1re *Séance du 12 juin.* — Présidence de M. Blaviel, vicaire-général du diocèse. 354
Résumé de l'allocution prononcée par M. de Caumont, à l'ouverture de la séance. . . . . *Id.*
Mémoire de M. J. de Verneilh sur les monuments du Quercy : Turenne, — Martel, — Puy-d'Yssolu, — Rocamadour, — Souillac. 356
Observations au sujet des restaurations faites à l'ancienne chapelle de Rocamadour. 374
Communications sur les bains romains et sur les voies romaines du pays. 375

Visite des monuments de Cahors. — Présidence de M. de Caumont. — Pont-Valentré. — Fontaine des Chartreux. — Théâtre. — Thermes. — Anciens remparts. — Palais de Jean XXII. Rapport de M. d'Armagnac. 377

1re *Séance du 13 juin.* — Présidence de M. le docteur Cattois. . 387
Vœu émis au sujet de la conservation de la ruine romaine la plus apparente de Cahors. 388
Pièces déposées sur le bureau par M. Deloncle. . . . . *Id.*
Extrait des renseignements donnés par M. Delpon, de Livernon, dans sa Statistique du département du Lot, sur les monuments celtiques. . . . . *Id.*
Fouilles pratiquées sous un dolmen de la commune de Miers. 390
Examen des questions relatives à l'époque gallo-romaine. . . 391

2e *Séance du 13 juin.* — Présidence de M. de Saint-Paul. . . . 393
Communications diverses sur des fouilles et sur quelques églises de la contrée. 394
Quelles sont les églises à coupoles dans la région? 396

Y a-t-il des églises anciennes à date certaine dans le Lot? . 396
Y a-t-il des cérémonies particulières dans les églises de la contrée. 397
Quelles églises possèdent des vitraux peints?. . . . . *Id.*
Tombeaux.. . . . . *Id.*
Palais-de-Justice de Figeac 398

3e *Séance du* 13 *juin.* — Présidence de Mgr Peschoud, évêque de Cahors. 399
Suite du mémoire de M. de Verneilh sur les monuments du Quercy : castels sur la route de Souillac à Sarlat.—Sarlat. — Domme.— Baynac.— Châteaux de Fayrac et de Castelnau.— Gramat.— Figeac.— Capdenac. —Villefranche de Rouergue et Najac sur les confins du Quercy. 400
Rapport verbal de M. de Caumont sur Brives-la-Gaillarde. — Gramat et St-Céré.— Castelnau.—Camp de Césarines. — Figeac.—St-Antonin.. 415

Visite à la cathédrale de Cahors.—Présidence de M. Caumont.
Rapport de M. de Saint-Paul sur cette visite. 426

2e *Séance du* 14 *juin.*—Présidence de M. l'abbé Maury, curé de la cathédrale. 437
Opinion de M. Lunet sur des voies romaines de la contrée. . *Id.*
Indications données par M. Ficat sur plusieurs églises. . . 438
Quelques mots sur la question de l'emplacement d'Uxellodunum. 439

Séance du Conseil général administratif.—Présidence de M. de Caumont. 440
Allocations maintenues et votées. . . . . *Id.*
Nomination de membres du Conseil général administratif et de la Société. 441
Médailles décernées 442

3e *Séance du* 14 *juin.*—Présidence de M. Peyronnenq.. . . . 443
Discussion relative à l'emplacement d'Uxellodunum.
MM. de Cougny, de Cessac, Lunet, Bial, prennent part à la discussion.. . . . . *Id.*

Séance de clôture.—Présidence de M. Duportal. 450

Rapport de M. l'abbé Pottier, résumant les observations faites par les membres du Congrès sur la route de Montauban à Cahors. — Albias. — Caussade. — Montpezat. — Mondoumerc. — Saux. — La Madeleine. — Ventaillac 450

Visite aux anciennes maisons de Cahors. — Remerciments adressés par M. Duportal à la Société française d'archéologie et réponse de M. de Caumont 456

Liste des membres qui ont pris part au Congrès archéologique de Montauban et de Cahors. 463

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

TROISIÈME PARTIE, TENUE A GUÉRET.

Visite au musée de Guéret. 472

1re *Séance du 16 juin.* — Présidence de M. le Préfet de la Creuse et de M. de Cessac. 476

Résumé de l'allocution de M. le Préfet, à l'ouverture de la séance, et réponse de M. de Caumont . . . . . *Id.*

Discussion de la question relative aux monuments celtiques de la Creuse. 477

2e *Séance du 16 juin.* — Présidence de M. de Cessac. 480

Communications diverses sur l'interprétation et le classement des monnaies gauloises, sur quelques églises romanes de la contrée, sur les théâtres romains, sur le Puy-de-Gaudy, — sur les noms gaulois désignant des localités, etc. *Id.*

Liste des membres qui ont assisté au Congrès, à Guéret. . . . 483

MÉMOIRES.

Notes sur l'architecture militaire de Tarn-et-Garonne, par M. l'abbé Pottier : enceinte de terre autour des villages d'Escaseaux, Escatalens, Montbartier, etc. ; — fortifications de Montauban, Moissac, Castel-Sarrazin, Beaumont, etc., etc. — Matériaux employés dans les fortifications, du côté du Quercy. — Châteaux et donjons carrés de Bruniquel,

de la Commanderie, de la Chapelle-Livron, de Terride, de Négrepelisse, de Larrazet, de Piquecos, etc. 488
Notice sur le château de Sainte-Livrade, par M. A. de Saint-Paul, de Cardaillac. 499
Note sur les colombiers, par M. Devals. 501
Notes sur les églises de la Vergne et de Bonnevialle (Lot), par M. le baron de Rivières.. 504
Note sur Montpezat de Quercy, par M. Pagan. 507
Description de deux cuves baptismales de Verlhac-Tescou, par M. Devals. 508
Quelques inscriptions relevées dans les églises de Figeac, par M. le baron de Rivières.. 510
De l'organisation municipale de Montauban, depuis le temps des Romains jusqu'à la révolution de 1789, par M. Devals aîné. 513
Notice sur les anciens poids et mesures en usage dans la ville de Montauban, par M. Devals aîné. 540
Mémoires sur quelques inscriptions de Tarn-et-Garonne, antérieures à 1789, par M. le baron de Rivières 557
Mémoire sur le bourg de Duravel, par M. Deloncle 564
Notice sur l'église de Duravel (Lot), par M. de Roumejoux. . 580
Recherches sur les origines des armes de St-Porquier, par M. d'Arnous-Brassard 585
Note sur l'aqueduc gallo-romain de Cahors, adressée à M. de Caumont par M. de Roumejoux 587
Note sur le fanal ou lanterne des morts de Cellefroin (Charente), par M. de Laurière. 590
Notice archéologique sur le tumulus de Tanwédou (Bourbriac, Côtes-du-Nord), par M. l'abbé Le Foll 594
Rapport sur les tombeaux trouvés à Neuvicq (Charente-Inférieure) et sur quelques autres antiquités, par M. A. Mraile. 598

Caen, typ. F. Le Blanc-Hardel.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

(SESSION DE 1866.)

Le Congrès se réunira à Douai, le 9 août, et à Anvers, du 13 au 19 août 1866.

Indication des villes dans lesquelles se sont tenus les Congrès archéologiques annuels de la Société française, depuis l'année 1834.

1834 — Caen.	1846 — Metz.	1858 { Périgueux. Cambrai.
1835 — Douai.	1847 — Sens.	1859 — Strasbourg
1836 — Blois.	1849 — Bourges.	1860 — Dunkerque
1837 — Le Mans.	1850 — Auxerre.	1861 — Reims.
1838 — Tours.	1851 — Nevers.	1862 { Saumur. Lyon.
1839 — Amiens.	1852 — Dijon.	1863 { Rodez. Albi.
1840 — Niort.	1853 — Troyes.	1864 — Fontenay.
1841 — Angers.	1854 — Moulins.	1865 { Montauban. Cahors, Guéret.
1842 — Bordeaux.	1855 — Châlons.	
1843 — Poitiers.	1856 — Nantes.	
1844 — Saintes.	1857 { Mende. Valence.	
1845 — Lille.		

Indépendamment de ces Congrès, la Société a tenu des sessions ou des séances générales, plus ou moins importantes, à *Rennes*, à *Nantes*, à *Vannes*, à *Avranches*, à *St-Lo*, à *Coutances*, à *Cherbourg*, à *Bayeux*, à *Vire*, à *Mortain*, à *Falaise*, à *Alençon*, à *Mortagne*, à *Rouen*, à *Dieppe*, à *Pont-Audemer*, à *Honfleur*, à *Besançon*, à *Metz*, à *Strasbourg*, à *Lyon*, à *Clermont*, à *Nîmes*, à *Neufchâtel*, à *Reims*, à *Evreux*, à *Paris*, à *Autun*, à *Châlon-sur-Saône*, à *Marseille*, à *Angoulême*, à *Limoges*, à *Lillebonne*, à *Bernay*, au *Neubourg*, à *Beaune*, à *Arras*, à *Toulouse* à *La Rochelle*, à *Grenoble*, à *St-Étienne* et au *Mans*.

Statistique monumentale du Calvados, par M. de Caumont. Quatre volumes in-8° de 600 pages chacun, ornés de 200 vignettes.

Le 5e volume, qui complétera l'ouvrage, est consacré à l'arrondissement de Lisieux et prêt à paraître.

Caen, typ. F. Le Blanc-Hardel.
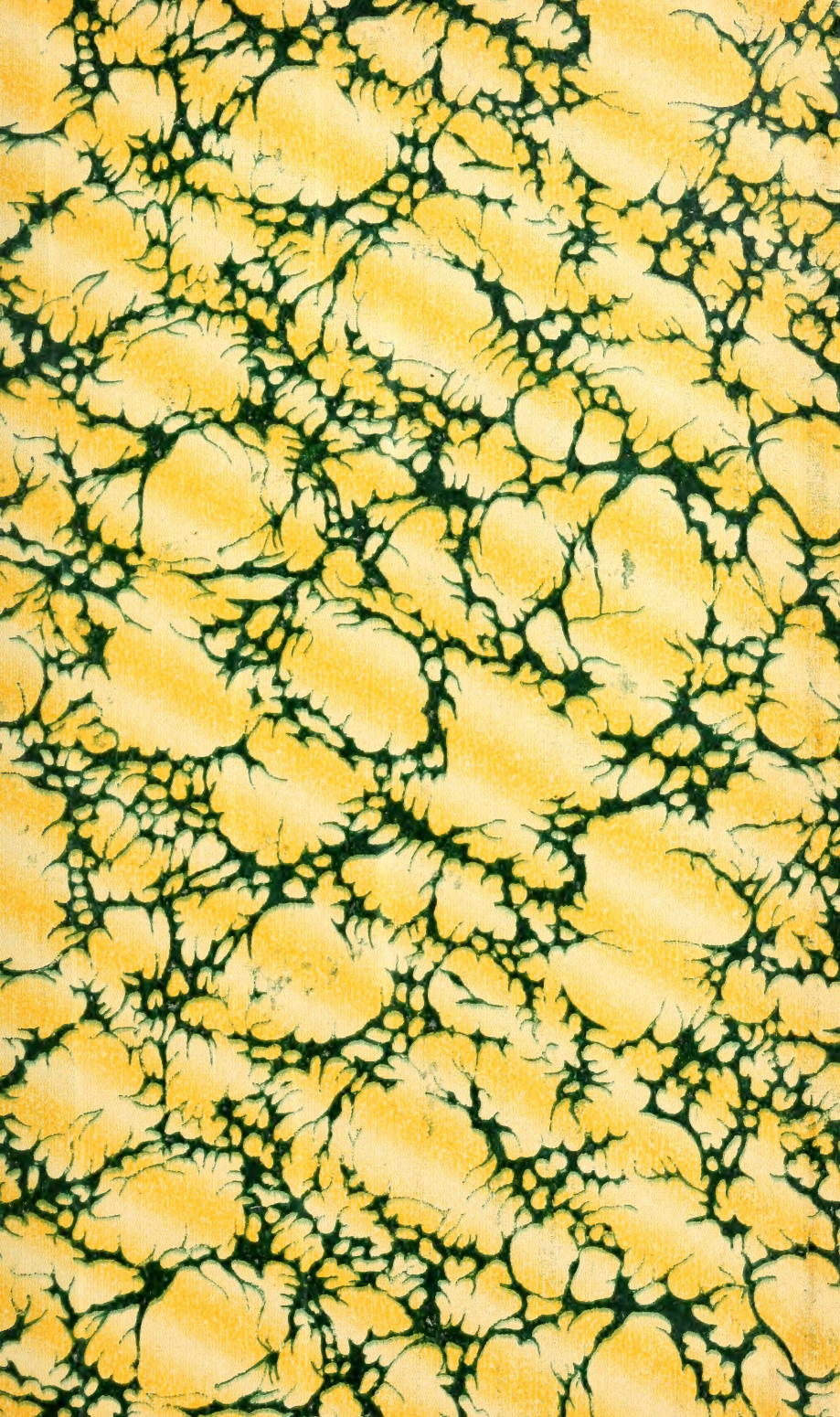
GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00671 3677